



Document de référence 2012



Sommaire

1. Chiffres clés	
1. Données opérationnelles et de marché	1
2. Informations financières sélectionnées	2
2. Présentation des activités	
1. Histoire et évolution de TOTAL	8
2. Secteur Amont	9
3. Secteur Raffinage-Chimie	38
4. Secteur Marketing & Services	47
5. Investissements	52
6. Organigramme	53
7. Propriétés immobilières, usines et équipements	53
8. Schéma d'organisation au 31 décembre 2012	54
3. Rapport de gestion	
1. Examen de la situation financière et des résultats	58
2. Trésorerie et capitaux	64
3. Recherche & Développement	66
4. Tendances et perspectives	69
4. Facteurs de risques	
1. Risques financiers	72
2. Risques industriels ou environnementaux	80
3. Autres risques	84
4. Assurance et couverture des risques	93
5. Gouvernement d'entreprise	
1. Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	96
2. Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code du commerce)	126
3. Direction générale	127
4. Contrôleurs légaux des comptes	128
5. Rémunération des organes d'administration et de direction	129
6. Effectifs, participation au capital	148
6. TOTAL et ses actionnaires	
1. Cotation boursière	152
2. Dividende	156
3. Rachats d'actions	158
4. Actionnariat	162
5. Informations destinées aux actionnaires étrangers	166
6. Communication financière	168
7. Informations financières	
1. Informations financières historiques	174
2. Vérification des informations financières historiques	174
3. Informations complémentaires	174
4. Politique de distribution des dividendes	175
5. Procédures judiciaires et d'arbitrage	175
6. Changements significatifs	179
8. Renseignements généraux	
1. Capital social	182
2. Acte constitutif et statuts ; autres informations	186
3. Autres renseignements	189
4. Documents accessibles au public	190
5. Informations sur les participations	190
9. Comptes consolidés	
1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	194
2. Compte de résultat consolidé	195
3. Résultat global consolidé	196
4. Bilan consolidé	197
5. Tableau de flux de trésorerie consolidé	198
6. Variation des capitaux propres consolidés	199
7. Annexe aux comptes consolidés	200
10. Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)	
1. Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB <i>Accounting</i> <i>Standards Codification 932</i>	294
2. Autres informations complémentaires	310
11. TOTAL S.A.	
1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	314
2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	316
3. Comptes sociaux société mère	317
4. Annexe aux comptes sociaux	321
5. Autres informations financières société mère	336
6. Informations financières consolidées des cinq derniers exercices	339
12. Informations sociales, environnementales et sociétales	
1. Informations sociales	342
2. Informations sur la sécurité, la santé et l'environnement	347
3. Informations sociétales	356
4. Autres informations sociales, sociétales et environnementales	363
5. Rapport de l'organisme de vérification	365
Lexique	369
Tables de concordance	375

Document de référence 2012 incluant le rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et consolidés de TOTAL S.A. (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Conseil d'administration référencé dans la table de concordance du présent Document de référence figurant en page 379 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce Document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figure en page 194 du présent Document de référence. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant en page 172 du Document de référence 2010 déposé le 28 mars 2011 auprès de l'Autorité des marchés financiers contient une observation technique. »

Christophe de Margerie

Président-directeur général



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2013 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Abréviations

b :	baril
pc :	pied cube
/j :	par jour
/an :	par an
€ :	euro
\$ et/ou dollar :	dollar américain
t :	tonne métrique
bep :	baril équivalent pétrole
kbep/j :	kilo (millier) bep/j
kb/j :	kilo (millier) baril/j
Btu :	British thermal unit
M :	million
G :	milliard
MW :	mégawatt
MWc :	mégawatt crête (courant continu)
TWh :	térawatt heure
AMF :	Autorité des marchés financiers
API :	American Petroleum Institute
ERMI :	<i>European Refining Margin Indicator</i> . L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.
FEED :	<i>Front-End Engineering and Design</i>
FPSO :	<i>Floating Production Storage and Offloading</i>
GNL :	gaz naturel liquéfié
GPL :	gaz de pétrole liquéfié
IFRS :	International Financial Reporting Standards
ROE :	<i>Return on Equity</i> (rentabilité des capitaux propres)
ROACE :	<i>Return on Average Capital Employed</i> (rentabilité des capitaux mis en œuvre)
SEC :	United States Securities and Exchange Commission
SAGD :	<i>Steam Assisted Gravity Drainage</i>

Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 434 pc de gaz* pour 2012
1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37°API)
1 Gm ³ /an = environ 0,1 Gpc/j
1 m ³ = environ 35,3 pc
1 t de GNL = environ 48 kpc de gaz
1 Mt/an de GNL = environ 131 Mpc/j

* Ce taux, calculé sur le contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel de TOTAL, est sujet à changement.

Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent Document de référence réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France. Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. mars 2013

Chiffres clés

1. Données opérationnelles et de marché

	2012	2011	2010
Brent (\$/b)	111,7	111,3	79,5
Parité (€-\$)	1,28	1,39	1,33
Marges de raffinage européennes ERMI (\$/t)	36,0	17,4	27,4
Productions d'hydrocarbures (kbep/j)	2 300	2 346	2 378
Liquides (kb/j)	1 220	1 226	1 340
Gaz (Mpc/j)	5 880	6 098	5 648
Traitements en raffinerie ^(a) (kb/j)	1 786	1 863	2 009
Ventes de produits raffinés ^(b) (kb/j)	3 403	3 639	3 776

(a) Y compris quote-part dans CEPSA jusqu'au 31 juillet 2011 et à partir du 1^{er} octobre 2010 dans TotalErg.

(b) Y compris Trading.

2. Informations financières sélectionnées

Données consolidées en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	200 061	184 693	159 269
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	24 986	24 409	19 797
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	13 437	12 263	10 622
Résultat net (part du Groupe)	10 694	12 276	10 571
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	12 361	11 424	10 288
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 267	2 257	2 244,5
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a) (b)}	5,45	5,06	4,58
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,34	2,28	2,28
Dette nette/capitaux propres (au 31 décembre)	21%	23%	22%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	16%	16%	16%
Rentabilité des capitaux propres	18%	18%	19%
Flux de trésorerie d'exploitation	22 462	19 536	18 493
Investissements bruts ^(e)	22 943	24 541	16 273
Désinvestissements (au prix de cession)	5 871	8 578	4 316

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors effet des variations de juste valeur à compter du 1^{er} janvier 2011 et, jusqu'au 30 juin 2010, hors quote-part, pour TOTAL, des éléments d'ajustement de Sanofi.

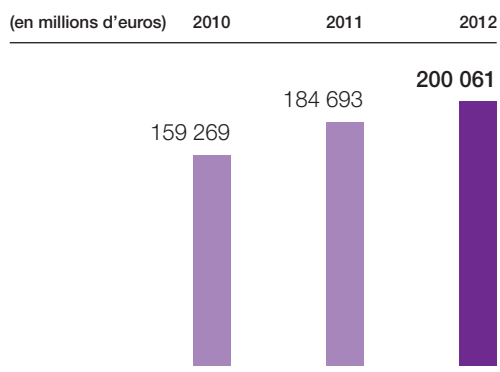
(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2012 : sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 17 mai 2013.

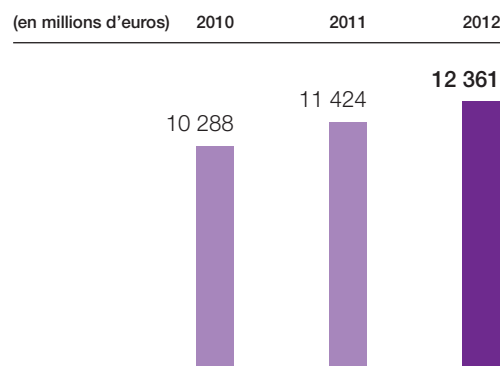
(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

(e) Y compris acquisitions.

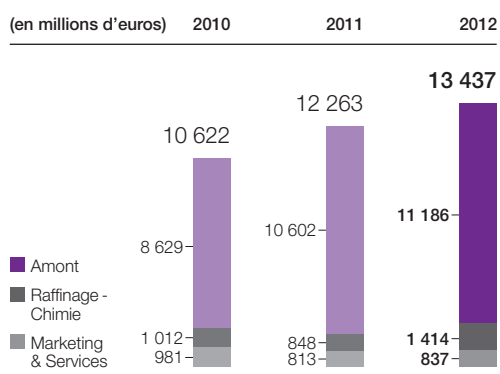
Chiffre d'affaires



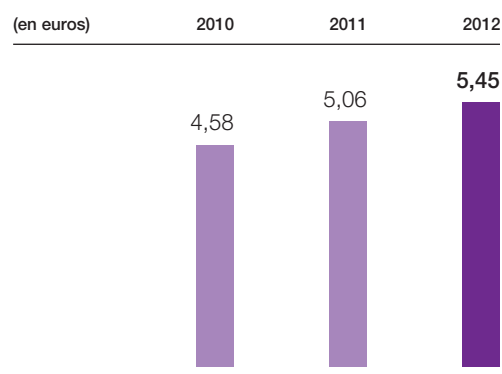
Résultat net ajusté (part du Groupe)



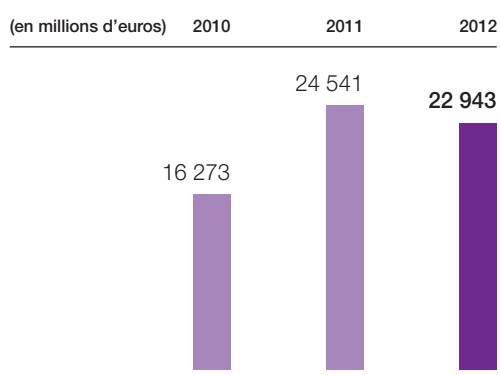
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs



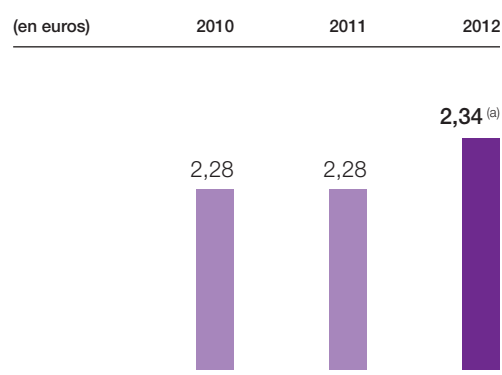
Résultat net ajusté dilué par action



Investissements bruts



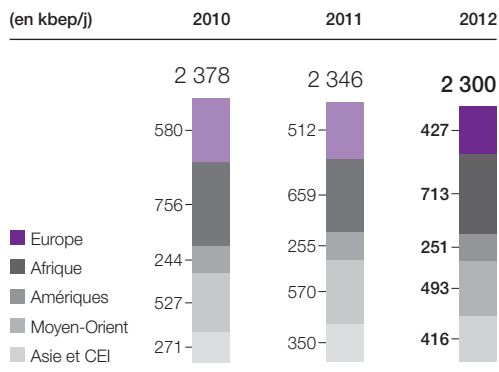
Dividende par action



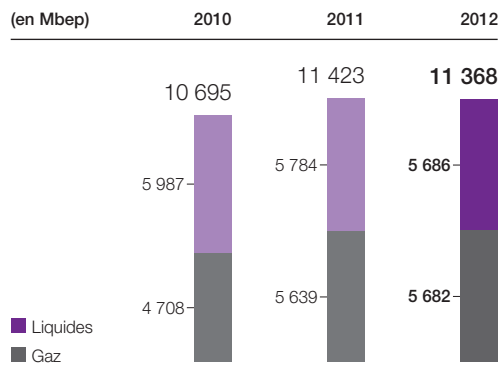
(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

Amont

Production d'hydrocarbures



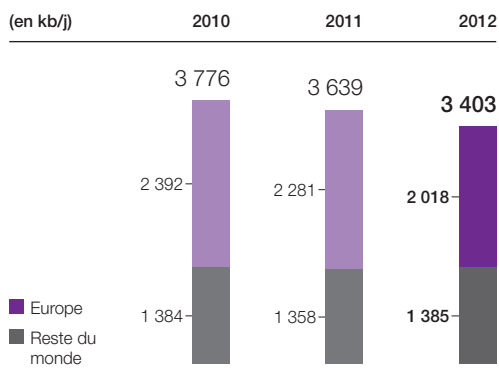
Réserves de liquides et de gaz



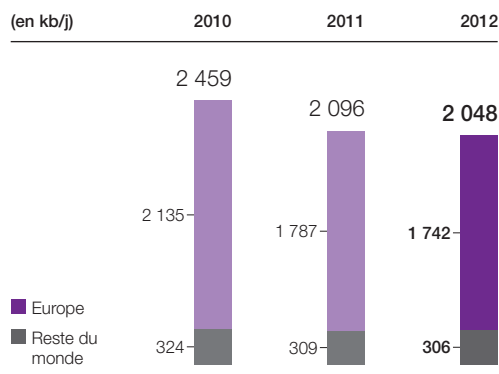
Raffinage-Chimie et Marketing & Services

Ventes de produits raffinés

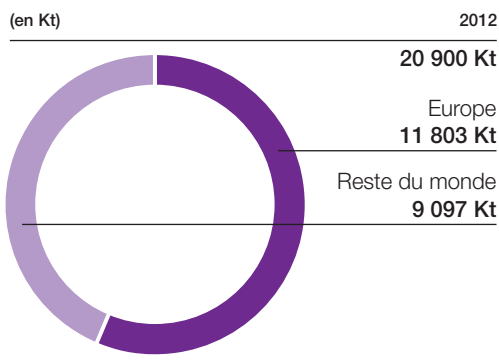
y compris Trading



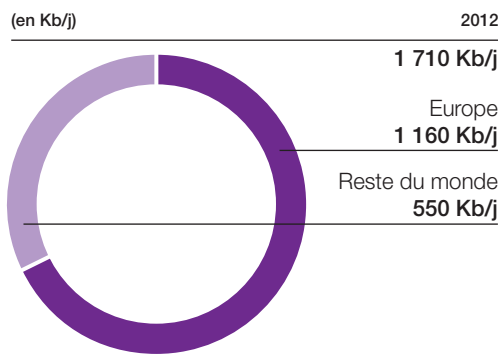
Capacité de raffinage en fin d'année



Capacité de production pétrochimique par zone géographique en fin d'année



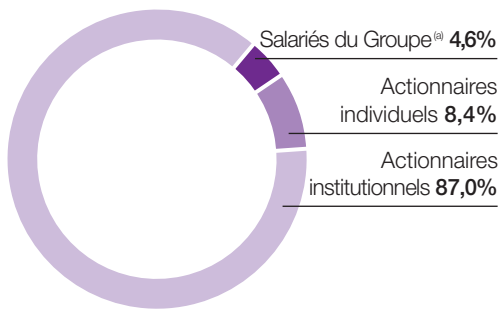
Ventes de produits raffinés du Marketing & Services par zone géographique en 2012



Répartition de l'actionnariat par principale catégorie

Estimation au 31 décembre 2012, hors détention intra-Groupe

(en pourcentage) 2012

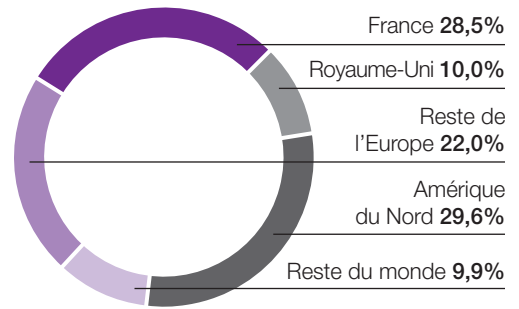


(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Répartition de l'actionnariat par zone géographique

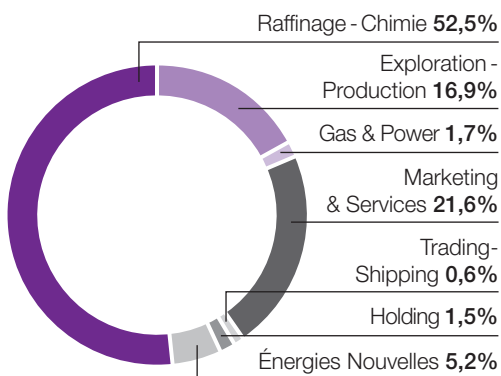
Estimation au 31 décembre 2012, hors détention intra-Groupe.

(en pourcentage) 2012



Répartition des effectifs par secteur (a)

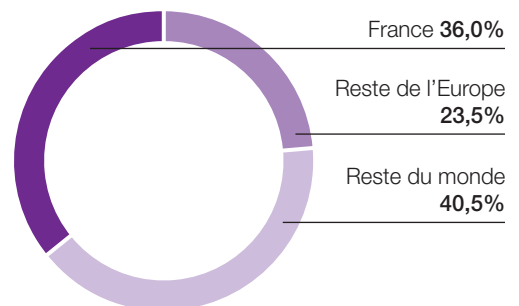
(en pourcentage) 2012



(a) Sociétés consolidées.
Effectifs au 31 décembre 2012 : 97 126 employés.

Répartition des effectifs par zone géographique (a)

(en pourcentage) 2012



(a) Sociétés consolidées.
Effectifs au 31 décembre 2012 : 97 126 employés.

Présentation des activités

1.	Histoire et évolution de TOTAL	8
1.1.	Histoire et développement	.8
1.2.	Stratégie	.8
2.	Secteur Amont	9
2.1.	Exploration-Production	.10
2.2.	Gas & Power	.34
3.	Secteur Raffinage-Chimie	38
3.1.	Raffinage-Chimie	.38
3.2.	Trading-Shipping	.44
4.	Secteur Marketing & Services	47
4.1.	Marketing & Services	.48
4.2.	Énergies Nouvelles	.50
5.	Investissements	52
5.1.	Principaux investissements réalisés au cours de la période 2010-2012	.52
5.2.	Principaux investissements prévus	.52
6.	Organigramme	53
6.1.	Place de la Société au sein du Groupe	.53
6.2.	Filiales de la Société	.53
7.	Propriétés immobilières, usines et équipements	53
8.	Schéma d'organisation au 31 décembre 2012	54

1. Histoire et évolution de TOTAL

1.1. Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée en France le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe le cinquième groupe pétrolier intégré international coté dans le monde⁽¹⁾.

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les secteurs de l'industrie pétrolière : amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, gaz naturel liquéfié) et aval (raffinage, pétrochimie, chimie de spécialités, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers, distribution). En outre, TOTAL détient des participations dans des mines de charbon et est actif dans le secteur de la production d'électricité et dans les énergies renouvelables.

La Société a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Elle s'est depuis développée et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, la Société a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée « PetroFina » ou « Fina ») et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée « Elf Aquitaine » ou « Elf »).

La dénomination sociale de la Société est TOTAL S.A.

Le Siège social de la Société est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Son numéro de téléphone est le +33 (0)1 47 44 45 46 et l'adresse de son site Internet est total.com.

TOTAL S.A. est immatriculée en France, auprès du Greffe du tribunal de commerce de Nanterre, au Registre du commerce et des sociétés (RCS) sous le numéro 542 051 180.

1.2. Stratégie

Les activités de TOTAL sont au cœur de deux des plus grands enjeux du monde actuel et de celui de demain : l'approvisionnement en énergie et la protection de l'environnement. La responsabilité du Groupe en tant que producteur d'énergies est de gérer au mieux ces deux impératifs, et de façon durable.

La stratégie du Groupe, dont la mise en œuvre s'appuie sur le déploiement d'un modèle de croissance durable conjuguant l'acceptabilité de ses opérations et un programme soutenu d'investissements rentables a pour objectifs :

- la croissance de ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures, et le renforcement de sa position mondiale parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du GNL ;
- l'élargissement progressif de l'offre énergétique en accompagnant la croissance des énergies nouvelles complémentaires ;

- l'adaptation de son outil de raffinage et de pétrochimie à l'évolution des marchés, en s'appuyant sur quelques grandes plateformes compétitives et en maximisant les bénéfices de l'intégration ;
- le développement de ses activités de distribution de produits pétroliers, en particulier en Afrique, Asie et au Moyen-Orient, tout en maintenant la compétitivité de ses opérations sur les marchés matures ;
- la poursuite d'efforts intensifs de recherche et développement pour développer des sources d'énergies « propres », contribuer à la modération de la demande en énergie et participer à la lutte contre le changement climatique.

(1) Selon le critère de la capitalisation boursière (en dollar) au 31 décembre 2012.

2. Secteur Amont

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration-Production et Gas & Power. Le Groupe mène des activités d'exploration et de production dans plus de cinquante pays et produit du pétrole et du gaz dans environ trente pays. Gas & Power mène des activités en aval de la production liées au gaz naturel, au gaz naturel liquéfié (GNL) et au gaz de pétrole liquéfié (GPL), ainsi qu'à la génération d'électricité, au trading et à d'autres activités. Depuis le 1^{er} juillet 2012, le secteur Amont n'intègre plus l'activité Énergies Nouvelles, affectée au secteur Marketing & Services. En conséquence, l'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.

- 2,3 Mbep/j d'hydrocarbures produits en 2012
- 11,4 Gbep de réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2012⁽¹⁾
- Investissements 2012 : 19,6 milliards d'euros
- 18 045 collaborateurs

Données financières du secteur Amont

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires hors Groupe	22 143	22 211	18 526
Résultat opérationnel ajusté	22 108	22 609	17 694
Résultat opérationnel net ajusté	11 186	10 602	8 629

Sur l'ensemble de l'année 2012, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Amont s'élève à 11 186 millions d'euros contre 10 602 millions d'euros en 2011, soit une progression de 6%. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Amont est en baisse de 3% à 14,4 milliards de dollars, qui s'explique principalement par la baisse des productions d'hydrocarbures du Groupe, alors que l'effet de la hausse des coûts techniques mentionnée ci-dessous a été en grande partie compensée par la baisse du taux moyen d'imposition de l'Amont.

Les coûts techniques⁽²⁾ des filiales consolidées, établis conformément à l'ASC 932⁽³⁾, s'établissent à 22,8 \$/bep⁽⁴⁾ en 2012, contre 18,9 \$/bep en 2011.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE⁽⁵⁾) de l'Amont est de 18% en 2012 contre 21% en 2011.

Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2012	2011	2010
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	107,7	105,0	76,3
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	6,74	6,53	5,15

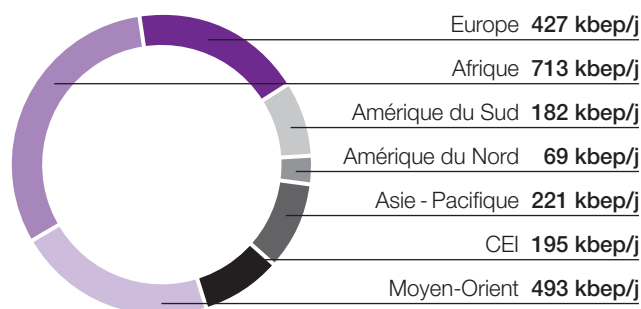
(a) Filiales consolidées, hors marges fixes. À partir du premier trimestre 2012, intègre les sous/sur-enlèvements d'hydrocarbures à la valeur de marché.

Le prix moyen de vente des liquides et le prix moyen de vente du gaz de TOTAL ont augmenté de 3% sur l'année 2012 par rapport à 2011.

(1) Sur la base d'un prix du Brent de 111,13 \$/b.
 (2) Coûts de production + charges d'exploration + amortissements/production de l'année.
 (3) FASB Accounting Standards Codification 932, Extractive Industries – Oil and Gas.
 (4) Hors IAS 36 - Dépréciation d'actifs.
 (5) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.
 (6) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.
 (7) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions)/productions de la période.
 (8) Le taux de renouvellement ressort à 100% dans un environnement de prix constant, pour un prix du baril de 110,96 \$/b si l'on exclut les acquisitions et les cessions.
 (9) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'Exploration-Production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 100 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.
 (10) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, Society of Petroleum Engineers – 03/07).

Productions

Productions d'hydrocarbures	2012	2011	2010
Productions combinées (kbep/j)	2 300	2 346	2 378
Liquides (kb/j)	1 220	1 226	1 340
Gaz (Mpc/j)	5 880	6 098	5 648

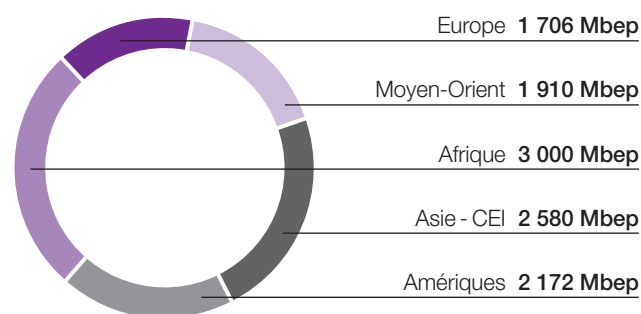


En 2012, la production d'hydrocarbures a été de 2 300 kbep/j, en baisse de 2% par rapport à 2011, essentiellement en raison des éléments suivants :

- +4,5% liés aux démarrages et à la croissance des nouveaux projets ;
- -4% liés au déclin naturel des productions ;
- +1,5% liés aux variations de périmètre intégrant essentiellement les productions correspondant à la participation détenue dans Novatek nette de la cession de la participation dans CEPSA et de divers actifs de production au Royaume-Uni, en France, au Nigeria et au Cameroun ;
- -2% liés aux accidents d'Elgin en mer du Nord et d'Ibewa au Nigeria ;
- -1,5% liés aux conditions de sécurité au Yémen et à l'arrêt des productions en Syrie, partiellement compensés par le retour des productions en Libye ;
- -0,5% lié aux effets prix⁽⁶⁾.

Réserves

Au 31 décembre	2012	2011	2010
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	11 368	11 423	10 695
Liquides (Mb)	5 686	5 784	5 987
Gaz (Gpc)	30 877	30 717	25 788



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 111,13 \$/b) s'élèvent à 11 368 Mbep au 31 décembre 2012. Au niveau de production moyen de 2012, la durée de vie des réserves est de 13 ans. Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽⁷⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 93%. Le taux de renouvellement organique des réserves prouvées⁽⁸⁾ atteint pour sa part 100% dans un environnement de prix constant. Fin 2012, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables⁽⁹⁾ représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2012 et des ressources⁽¹⁰⁾ représentant plus de 45 ans de durée de vie.

2.1. Exploration-Production

2.1.1. Exploration et développement

Dans le secteur Amont, TOTAL a pour ambition de maintenir une croissance des productions et une rentabilité au niveau des meilleurs de l'industrie sur le long terme.

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques et économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), ainsi que des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes et les extensions de champs existants représentent 77% des 2 016 Mbep de réserves prouvées supplémentaires du secteur Amont pour les trois années 2010, 2011 et 2012 (hors prise en compte, sur la même période, de la production et des prises ou cessions d'intérêts dans des réserves en terre). Le solde (23%) représente les révisions des estimations précédentes. Le volume des révisions durant cette période de trois ans est affecté significativement par l'augmentation successive des prix du baril de référence sur cette période (de 59,91 \$/b fin 2009 à 111,13 \$/b en 2012 pour le Brent) et par la baisse du prix de gaz onshore US (de 4,21 \$/Mbtu en 2011 à 2,85 \$/Mbtu en 2012 pour le Henry Hub) qui, ensemble, ont induit une baisse significative des révisions.

En 2012, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe se sont élevés à 2 634 millions d'euros (y compris les bonus d'exploration inclus dans les coûts d'acquisition des permis non prouvés), réalisés principalement en Angola, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Norvège, en Irak, au Nigeria, au Brésil, en Malaisie, en République du Congo et en Guyane Française. En 2011, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe s'étaient élevés à 1 629 millions d'euros (y compris les bonus d'exploration inclus dans les coûts d'acquisition des permis non prouvés) et avaient été réalisés principalement en Norvège, au Royaume-Uni, en Angola, au Brésil, en Azerbaïdjan, en Indonésie, au Brunei, au Kenya, en Guyane Française et au Nigeria. En 2010, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe s'étaient élevés à 1 472 millions d'euros (y compris les bonus d'exploration inclus dans les coûts d'acquisition des permis non prouvés), réalisés notamment en Angola, en Norvège, au Brésil, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Indonésie, au Nigeria et au Brunei.

Les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration-Production se sont élevés à 14 milliards d'euros en 2012. Les principaux investissements ont été réalisés en Angola, en Norvège, au Canada, en Australie, au Nigeria, au Royaume-Uni, au Gabon, au Kazakhstan, en Indonésie, en République du Congo, aux États-Unis et en Russie. En 2011, les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration-Production s'étaient élevés à 10 milliards d'euros, réalisés principalement en Angola, au Nigeria, en Norvège, au Kazakhstan, au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, au Gabon, en Indonésie, en République du Congo, aux États-Unis et en Thaïlande. En 2010, les investissements de développement s'étaient élevés à 8 milliards d'euros, réalisés principalement en Angola, au Nigeria, au Kazakhstan, en Norvège, en Indonésie, en République du Congo, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en Thaïlande, au Gabon et en Australie.

2.1.2. Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la norme 4-10 de la réglementation S-X de la United States Securities and Exchange Commission (SEC) telle que modifiée par le communiqué de la SEC *Modernization of Oil and Gas Reporting* du 31 décembre 2008. Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont consolidées au niveau du Groupe une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques. Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence. De plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2012, 2011 et 2010, figurent dans le chapitre 10 (Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

L'estimation des réserves implique des jugements subjectifs. Par nature c'est un exercice sujet à révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

Le processus d'enregistrement des réserves impose entre autres :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

De plus amples informations concernant le processus d'évaluation des réserves figurent dans le chapitre 10 (Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

2.1.3. Réserves prouvées

La révision de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre, à compter de l'année 2009, sur la base d'un prix moyen annuel de référence, calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Les prix moyens du Brent retenus comme référence pour les années 2012, 2011 et 2010 sont respectivement 111,13 \$/b, 110,96 \$/b et 79,02 \$/b.

Au 31 décembre 2012, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 11 368 Mbep (dont 51% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 50% de ces réserves et le gaz naturel 50%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement

en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et en République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Australie, au Kazakhstan et en Russie).

Au 31 décembre 2011, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 11 423 Mbep (dont 53% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 51% de ces réserves et le gaz naturel 49%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Italie, en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et en République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, aux États-Unis, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Australie, en Indonésie, au Kazakhstan et en Russie).

Au 31 décembre 2010, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 10 695 Mbep (dont 53% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, condensats, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 56% de ces réserves et le gaz naturel 44%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et en République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, aux États-Unis, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Indonésie et au Kazakhstan).

2.1.4. Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et aux contrats de service à risques (représentant ensemble près de 25% des réserves de TOTAL au 31 décembre 2012). En effet, TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible. Par ailleurs, la quantité de barils récupérable au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est généralement inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de contrats de service à risques. Pour cette raison, une hausse des prix se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

De plus, des variations du prix du baril de référence pour les réserves prouvées impactent les volumes de *royalties* au Canada donc les réserves prouvées.

Enfin, pour tous les types de contrat, une baisse du prix de référence des produits pétroliers peut impliquer une réduction significative de réserves prouvées.

2.1.5. Production

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel a été de 2 300 kbep/j en 2012, contre 2 346 kbep/j en 2011. Les liquides ont représenté environ 53% et le gaz naturel 47% de la production globale de TOTAL en 2012.

Le tableau de la page suivante présente la production journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). TOTAL intervient fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Une description des actifs producteurs du secteur Amont, figure dans les tableaux « Présentation des activités par zone géographique » aux pages suivantes.

L'activité Trading-Shipping du secteur Raffinage-Chimie a commercialisé en 2012, comme en 2011 et 2010, l'essentiel de la production de liquides du secteur Amont (voir tableau « Ressources et débouchés de pétrole brut » au paragraphe 3.2.1. du présent chapitre).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine. Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel *spot*.

Certains de ces contrats long-terme, notamment en Argentine, en Indonésie, au Nigeria, en Norvège, au Qatar et en Russie prévoient la livraison de quantités de gaz naturel, qui peuvent être ou ne pas être fixes et déterminables. Les contrats portant sur de tels engagements de livraison diffèrent de façon significative aussi bien sur leur durée que sur leur champ d'application. Par exemple, dans certains cas, les contrats exigent la livraison de gaz naturel en tant que de besoin et dans d'autres cas, la livraison de volumes de gaz naturel variant sur différentes périodes. Néanmoins, TOTAL évalue le montant des quantités fixes et déterminables de gaz devant être livré sur la période 2013-2015 à 4 070 milliards de pieds cubes. Le Groupe prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées de gaz naturel et, si nécessaire, pourrait recourir au marché *spot* (voir chapitre 10, Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

2.1.6. Production par zone géographique

	2012			2011			2010		
	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbp/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbp/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbp/j
Afrique	574	705	713	517	715	659	616	712	756
Algérie	6	90	23	16	94	33	25	87	41
Angola	172	44	179	128	39	135	157	34	163
Cameroun	-	-	-	2	1	3	9	2	9
Gabon	54	19	57	55	17	58	63	20	67
Libye	62	-	62	20	-	20	55	-	55
Nigeria	173	521	279	179	534	287	192	542	301
République du Congo	107	31	113	117	30	123	115	27	120
Amérique du Nord	25	246	69	27	227	67	30	199	65
Canada (a)	12	-	12	11	-	11	10	-	10
États-Unis	13	246	57	16	227	56	20	199	55
Amérique du Sud	59	682	182	71	648	188	76	569	179
Argentine	12	394	83	14	397	86	14	381	83
Bolivie	3	124	27	3	118	25	3	94	20
Colombie	1	23	6	5	27	11	11	34	18
Trinité-et-Tobago	4	70	16	4	47	12	3	2	3
Venezuela	39	71	50	45	59	54	45	58	55
Asie-Pacifique	27	1 089	221	27	1 160	231	28	1 237	248
Australie	-	29	5	-	25	4	-	6	1
Brunei	2	54	12	2	56	13	2	59	14
Chine	-	7	1	-	-	-	-	-	-
Indonésie	16	605	132	18	757	158	19	855	178
Myanmar	-	127	16	-	119	15	-	114	14
Thaïlande	9	267	55	7	203	41	7	203	41
Communauté des États indépendants	27	909	195	22	525	119	13	56	23
Azerbaïdjan	4	64	16	4	57	14	3	54	13
Russie	23	845	179	18	468	105	10	2	10
Europe	197	1 259	427	245	1 453	512	269	1 690	580
France	2	58	13	5	69	18	5	85	21
Pays-Bas	1	184	33	1	214	38	1	234	42
Norvège	159	622	275	172	619	287	183	683	310
Royaume-Uni	35	395	106	67	551	169	80	688	207
Moyen-Orient	311	990	493	317	1 370	570	308	1 185	527
Émirats arabes unis	233	70	246	226	72	240	207	76	222
Iran	-	-	-	-	-	-	2	-	2
Irak	6	-	6	-	-	-	-	-	-
Oman	24	61	37	24	62	36	23	55	34
Qatar	38	560	139	44	616	155	49	639	164
Syrie	-	-	-	11	218	53	14	130	39
Yémen	10	299	65	12	402	86	13	285	66
Production totale	1 220	5 880	2 300	1 226	6 098	2 346	1 340	5 648	2 378
Dont part de production des filiales mises en équivalence	308	1 635	611	316	1 383	571	300	781	444
Algérie	-	-	-	10	3	10	19	4	20
Colombie	-	-	-	4	-	4	7	-	7
Venezuela	38	7	40	44	7	45	45	6	46
Émirats arabes unis	225	61	237	219	62	231	199	66	212
Oman	23	60	34	22	62	34	22	55	32
Qatar	7	364	74	8	382	78	8	367	75
Russie	15	844	171	9	465	95	-	-	-
Yémen	-	299	55	-	402	74	-	283	52

(a) Il s'agit uniquement de bitumes. Toute la production de bitume du Groupe se situe au Canada.

2.1.7. Présentation des activités de production par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production de TOTAL par zone géographique en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation du Groupe, et le statut d'opérateur.

Actifs en production au 31 décembre 2012 ^(a)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Afrique			
Algérie	1952		Tin Fouye Tabankort (35,00%)
Angola	1953	Girassol, Jasmim, Rosa, Dalia, Pazflor (bloc 17) (40,00%)	Cabinda Bloc 0 (10,00%) Kuito, BBLT, Tombua-Landana (bloc 14) (20,00%) Oombo (bloc 3/91) (50,00%)
Gabon	1928	Anguille (100,00%) Anguille Nord Est (100,00%) Anguille Sud-Est (100,00%) Atora (40,00%) Avocette (57,50%) Ayol Marine (100,00%) Baliste (50,00%) Barbier (100,00%) Baudroie Marine (50,00%) Baudroie Nord Marine (50,00%) Coucal (57,50%) Girelle (100,00%) Gonelle (100,00%) Grand Anguille Marine (100,00%) Grondin (100,00%) Hylia Marine (75,00%) Lopez Nord (100,00%) Mandaros (100,00%) M'Boumba (100,00%) Mérou Sardine Sud (50,00%) Pageau (100,00%) Port Gentil Océan (100,00%) Port Gentil Sud Marine (100,00%) Tchengue (100,00%) Torpille (100,00%) Torpille Nord Est (100,00%)	Rabi Kounga (47,50%)
Libye	1959		Zones 15, 16 & 32 (75,00%) ^(b) Zones 70 & 87 (75,00%) ^(b) Zones 129 & 130 (30,00%) ^(b) Zones 130 & 131 (24,00%) ^(b)
Nigeria	1962	OML 58 (40,00%) OML 99 Amenam-Kpono (30,40%) OML 100 (40,00%) OML 102 (40,00%) OML 130 (24,00%) OML 138 (20,00%)	OML 102 - Ekanga (40,00%) Shell Petroleum Development Company (SPDC) (10,00%) OML 118 - Bonga (12,50%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
République du Congo	1928	Kombi-Likalala-Libondo (65,00%) Moho Bilondo (53,50%) Nkossa (53,50%) Nsoko (53,50%) Sendji (55,25%) Tchendo (65,00%) Tchibeli-Litanzi-Loussima (65,00%) Tchibouela (65,00%) Yanga (55,25%)	Loango (50,00%) Zatchi (35,00%)
Amérique du Nord			
Canada	1999		Surmont (50,00%)
États-Unis	1957		Plusieurs actifs dans la zone de Barnett Shale (25,00%) ^(d) Plusieurs actifs dans la zone de l'Utica Shale (25,00%) ^(d) Chinook (33,33%) Tahiti (17,00%)
Amérique du Sud			
Argentine	1978	Aguada Pichana (27,27%) Aries (37,50%) Cañadon Alfa Complex (37,50%) Carina (37,50%) Hidra (37,50%) San Roque (24,71%)	Sierra Chata (2,51%)
Bolivie	1995		San Alberto (15,00%) San Antonio (15,00%) Itaú (41,00%)
Trinité-et-Tobago	1996		Angostura (30,00%)
Venezuela	1980		PetroCedeño (30,323%) Yucal Placer (69,50%)
Asie-Pacifique			
Australie	2005		Plusieurs actifs dans l'UJV GLNG (27,50%) ^(d)
Brunei	1986	Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)	
Chine	2006		Sulige Sud (49,00%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Indonésie	1968	Bekapai (50,00%) Handil (50,00%) Peciko (50,00%) Sisi-Nubi (47,90%) South Mahakam (50,00%) Tambora (50,00%) Tunu (50,00%)	Badak (1,05%) Nilam-gaz et condensats (9,29%) Nilam-huile (10,58%)
Myanmar	1992	Yadana (31,24%)	
Thaïlande	1990		Bongkot (33,33%)
Communauté des États indépendants			
Azerbaïdjan	1996		Shah Deniz (10,00%)
Russie	1991	Khariaga (40,00%)	Plusieurs champs au travers de la participation dans Novatek (15,34%)
Europe			
France	1939	Lacq (100,00%) Meillon (100,00%) Pécorade (100,00%) Lagrange (100,00%) Lanot (100,00%)	
Norvège	1965	Atla (40,00%) Skirne (40,00%)	Åsgard (7,68%) Ekofisk (39,90%) Eldfisk (39,90%) Embla (39,90%) Gimle (4,90%) Giltne (21,80%) Gungne (10,00%) Heimdal (16,76%) Huldra (24,33%) Islay (5,51%) ^(e) Kristin (6,00%) Kvitebjørn (5,00%) Mikkil (7,65%) Morvin (6,00%) Oseberg (14,70%) Oseberg East (14,70%) Oseberg South (14,70%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Norvège	1965		
			Sleipner East (10,00%)
			Sleipner West (9,41%)
			Snøhvit (18,40%)
			Tor (48,20%)
			Troll I (3,69%)
			Troll II (3,69%)
			Tune (10,00%)
			Tyrihans (23,18%)
			Vale (24,24%)
			Vilje (24,24%)
			Visund (7,70%)
			Visund South (7,70%)
			Yttergryta (24,50%)
Pays-Bas	1964		
		F6a gaz (55,66%)	
		F6a huile (65,68%)	
		F15a Jurassic (38,20%)	
		F15a/F15d Triassic (32,47%)	
		F15d (32,47%)	
		J3a (30,00%)	
		K1a (40,10%)	
		K1b/K2a (54,33%)	
		K2c (54,33%)	
		K3b (56,16%)	
		K3d (56,16%)	
		K4a (50,00%)	
		K4b/K5a (36,31%)	
		K5b (45,27%)	
		K6/L7 (56,16%)	
		L1a (60,00%)	
		L1d (60,00%)	
		L1e (55,66%)	
		L1f (55,66%)	
		L4a (55,66%)	
		L4d (55,66%)	
			E16a (16,92%)
			E17a/E17b (14,10%)
			J3b/J6 (25,00%)
			Q16a (6,49%)
Royaume-Uni	1962		
		Alwyn North, Dunbar, Ellon, Grant, Nuggets (100,00%)	
		Elgin-Franklin (EFOG 46,17%) ^(f)	
		Forvie Nord (100,00%)	
		Glenelg (49,47%)	
		Islay (94,49%) ^(e)	
		Jura (100,00%)	
		West Franklin (EFOG 46,17%) ^(f)	
			Bruce (43,25%)
			Champ unitisé Markham (7,35%)
			Keith (25,00%)

	Début de l'activité dans le pays	Opérés (part Groupe en %)	Non opérés (part Groupe en %)
Moyen-Orient			
Émirats arabes unis	1939	Abu Dhabi-Abu Al Bu Khoosh (75,00%)	Abu Dhabi offshore (13,33%) ^(g) Abu Dhabi onshore (9,50%) ^(h) GASCO (15,00%) ADGAS (5,00%)
Irak	1920		Halfaya (18,75%) ⁽ⁱ⁾
Oman	1937		Divers champs onshore (bloc 6) (4,00%) ^(j) Champ de Mukhaizna (bloc 53) (2,00%) ^(k)
Qatar	1936	Al Khaliij (100,00%)	North Field-Bloc NF Dolphin (24,50%) North Field-Bloc NFB (20,00%) North Field-Qatargas 2 Train 5 (16,70%)
Syrie	1988	Deir Ez Zor (Al Mazraa, Atalla North, Jafra, Marad, Qahar, Tabiyeh) (100,00%) ^(l)	
Yémen	1987	Khairir/Atuf (bloc 10) (28,57%)	Divers champs onshore (bloc 5) (15,00%)

(a) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (58,28%) et certaines entités à Abou Dabi et en Oman (voir notes (b) à (l) ci-dessous).

(b) Participation de TOTAL dans le consortium étranger.

(c) Participation de TOTAL dans la *joint venture* avec Chesapeake.

(d) Participation de TOTAL dans l'*unincorporated joint venture*.

(e) Le champ de Islay s'étend partiellement en Norvège. Total E&P UK détient une participation de 94,49% et Total E&P Norge 5,51%.

(f) TOTAL détient une participation indirecte de 46,17% dans le champ d'Elgin-Franklin via EFOG.

(g) Participation de 13,33% via ADMA (société mise en équivalence). TOTAL est également associé aux opérations de Abu Dhabi Marine Operating Company.

(h) Participation de 9,50% via ADPC (société mise en équivalence). TOTAL est également associé aux opérations de Abu Dhabi Company For onshore Oil Operation.

(i) TOTAL détient une participation de 18,75% dans le consortium.

(j) TOTAL détient une participation directe de 4,00% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 dans lequel TOTAL détient une participation indirecte de 4,00% via Pohol (société mise en équivalence). Le Groupe détient également une participation de 5,54% dans l'usine de liquéfaction d'Oman LNG (trains 1 et 2), et une participation indirecte de 2,04% via OLANG dans Qalhat LNG (train 3).

(k) TOTAL détient une participation directe de 2,00% dans le bloc 53.

(l) Opéré par la société DEZPC détenue à 50,00% par TOTAL et 50,00% par GPC. À la suite de l'extension des sanctions de l'Union européenne contre la Syrie le 1^{er} décembre 2011, TOTAL a cessé ses activités contribuant à la production d'hydrocarbures en Syrie. Pour une information sur les restrictions juridiques américaines et européennes en rapport avec les activités du Groupe en Syrie, consulter le chapitre 4 (Facteurs de risques).

2.1.7.1. Afrique

En 2012, la production de TOTAL en Afrique s'est établie à 713 kbep/j, représentant 31% de la production totale du Groupe, contre 659 kbep/j en 2011 et 756 kbep/j en 2010.

En **Algérie**, la production de TOTAL s'est établie à 23 kbep/j pour l'année 2012, contre 33 kbep/j en 2011 et 41 kbep/j en 2010. Ces baisses s'expliquent notamment par la cession de la participation de TOTAL dans CEPESA (48,83%) finalisée en juillet 2011.

La production du Groupe provient désormais intégralement du champ de TFT (Tin Fouyé Tabenkort, 35%). TOTAL détient également des intérêts de 37,75% et de 47% respectivement dans les projets de développement gazier de Timimoun et d'Ahnet.

- Sur le champ de TFT, le plateau de production se maintient à 170 kbep/j.
- À la suite de l'approbation fin 2010 par l'agence nationale ALNAFT du plan de développement, le Groupement Timimoun, opérateur du développement et de l'exploitation du champ, a été constitué. Les réponses à l'appel d'offres principal pour la construction de l'usine sont en cours d'analyse. Une sismique 3D a démarré fin décembre 2012. La production de gaz commercial devrait démarrer fin 2016 avec un plateau estimé de 1,6 Gm³/an (160 Mpc/j).
- Dans le cadre du projet Ahnet, le volet technique d'un plan de développement a été présenté aux autorités en juillet 2011. Les discussions se poursuivent avec les partenaires du projet et les autorités. Le plateau de production envisagé est de 4 Gm³/an (400 Mpc/j) à compter de fin 2017.

En **Angola**, la production du Groupe s'est établie à 179 kbep/j en 2012, contre 135 kbep/j en 2011 et 163 kbep/j en 2010. Elle provient principalement des blocs 0,14 et 17. Les années 2010 à 2012 ont été marquées par le lancement du projet CLOV en août 2010, le démarrage de la production de Pazflor en août 2011, par de nombreuses découvertes sur les blocs 15/06 et 17/06, et enfin par la prise de participations dans les blocs 25, 39 et 40 du bassin de la Kwanza.

- Le bloc 17 (40%, opérateur), principal actif du Groupe en Angola situé en offshore profond, est composé de quatre pôles majeurs : Girassol, Dalia, Pazflor, tous trois en production et CLOV actuellement en développement.

La production de Pazflor, composé des champs de Perpetua, Zinia, Hortensia et Acacia, démarrée en août 2011, a été de 196 kb/j en 2012.

Le développement de CLOV a été lancé en 2010. Il conduira à l'installation d'un quatrième FPSO (*Floating Production, Storage and Offloading*) d'une capacité de 160 kb/j. Le démarrage de la production est prévu en 2014.

- Sur le bloc 14 (20%), la production du champ de Tombua-Landana a démarré en 2009. Elle complète les productions de Benguela-Belize-Lobito-Tomboco et de Kuito.
- Le développement du champ de Lianzi (10%) a été approuvé en 2012. Situé dans la zone d'unification offshore entre l'Angola et la République du Congo, le gisement sera développé à l'aide d'un raccordement à la plateforme existante de Benguela-Belize-Lobito-Tomboco (bloc 14). Le démarrage de la production est prévu pour 2015.

- Sur le bloc 0, le développement de Mafumeira Sul (10%) a été approuvé par les partenaires et les autorités. Ce projet est la deuxième phase de développement du champ de Mafumeira. Le démarrage de la production est prévu pour 2015.
- Sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en offshore très profond, les travaux d'appréciation se poursuivent et des études d'ingénierie de base sont en cours pour le projet Kaombo. Ces études devraient permettre le développement des découvertes de la partie Sud-Est du bloc grâce à deux FPSO dont la capacité attendue est de 100 kb/j chacun. Les appels d'offres sont en cours et la décision finale d'investissement devrait être prise courant 2013.
- Sur le bloc 15/06 (15%), le développement d'un premier pôle de production regroupant les découvertes situées sur la partie Nord-Ouest du bloc a été lancé début 2012.

TOTAL est présent sur les blocs d'exploration 33 (55%, opérateur), 17/06 (30%, opérateur), 25 (35%, opérateur), 39 (15%) et 40 (50%, opérateur). Le Groupe envisage de forer des objectifs antésalifères sur ces trois derniers permis.

TOTAL est également présent dans le GNL au travers du projet Angola LNG (13,6%) qui comprend une usine de liquéfaction de gaz à proximité de Soyo. L'usine sera alimentée en particulier par le gaz associé aux productions des blocs 0, 14, 15, 17 et 18. Les travaux de construction sont achevés et le démarrage est prévu mi-2013.

Au **Cameroun**, TOTAL a finalisé en avril 2011 la cession de sa participation dans sa filiale Amont Total E&P Cameroun, société camerounaise dans laquelle le Groupe détenait 75,8%. Depuis, le Groupe ne détient plus d'actifs d'exploration ni de production dans le pays. La production s'était élevée à 3 kbep/j en 2011 et 9 kbep/j en 2010.

En **Côte d'Ivoire**, TOTAL est présent sur quatre permis d'exploration situés dans l'offshore profond.

TOTAL est opérateur des permis CI-100 (60%) et depuis février 2012, CI-514 (54%) et détient également depuis février 2012 des participations sur les permis CI-515 (45%) et CI-516 (45%). Une sismique 3D complète a été réalisée sur le permis CI-100 et un premier forage d'exploration a démarré début janvier 2013. Ce permis, situé à environ 100 km au sud-est d'Abidjan, s'étend sur près de 2 000 km² par des profondeurs d'eau comprises entre 1 500 mètres et 3 100 mètres.

Sur les permis CI-514, CI-515 et CI-516, une campagne d'acquisition sismique 3D couvrant l'intégralité des trois permis s'est achevée au mois de décembre 2012. Les données sont en cours d'interprétation.

En **Égypte**, à la suite de l'accord de concession signé en 2010, TOTAL est opérateur du bloc 4 (El Burullus Offshore Est). En janvier 2013, TOTAL a cédé une participation de 40% dans le bloc 4 et reste opérateur de ce permis avec un intérêt de 50%. Le permis, situé dans le bassin du Nil où de nombreuses découvertes de gaz ont déjà été réalisées, couvre une période d'exploration initiale de quatre ans et comporte des obligations de travaux sismiques 3D et de forage de puits d'exploration. À la suite de la campagne sismique 3D de 3 374 km² réalisée en 2011, un forage est en cours de préparation et devrait être réalisé en 2013.

Au **Gabon**, la production du Groupe s'est élevée à 57 kbep/j en 2012 contre 58 kbep/j en 2011 et 67 kbep/j en 2010. Les activités d'exploration et de production du Groupe au Gabon sont principalement menées au travers de Total Gabon⁽¹⁾, l'une des plus anciennes filiales du Groupe en Afrique subsaharienne.

- Sur le champ d'Anguille, dans le cadre du projet de redéveloppement, la plateforme AGM Nord à partir de laquelle vingt et un puits de développement supplémentaires doivent être forés, a été installée sur le site au mois de janvier 2012. La campagne de forage a démarré au début du deuxième trimestre 2012 et la production à partir de cette plateforme est prévue en 2013 avec une capacité de 20 kbep/j.
- Sur le permis offshore profond de Diaba, Total Gabon (opérateur) a cédé, en juin 2012, une partie de sa participation qui est désormais de 42,5%. Une sismique 3D de 6 000 km² a été acquise en 2010 et a été traitée et interprétée. Un premier forage d'exploration est prévu au premier semestre 2013.
- Total Gabon est entré en 2010 dans les permis d'exploration onshore de Mutamba-Iroru (50%), DE7 (30%) et Nziembou (20%). À la suite d'un forage d'exploration négatif sur le permis DE7, Total Gabon est sorti de ce permis en 2011. En 2012, après un retraitement des données sismiques existantes, le puits Nguongui-updip a été foré sur le permis de Mutamba-Iroru et a mis en évidence la présence d'hydrocarbures. Des travaux complémentaires devront être effectués pour évaluer la commercialité de cette découverte. Sur le permis Nziembou, une acquisition sismique 2D a été effectuée en 2012 et un puits d'exploration devrait être foré en 2014.

Au **Kenya**, TOTAL a acquis en septembre 2011 une participation de 40% dans cinq permis offshore du bassin de Lamu, les permis L5, L7, L11a, L11b et L12 représentant une surface totale de plus de 30 600 km², par des profondeurs d'eau comprises entre 100 mètres et 3 000 mètres. À la suite de la campagne d'acquisition de 3 500 km² de sismique 3D réalisée pendant la période d'exploration initiale, 25% de la superficie des cinq blocs ont été rendus et il a été décidé de forer deux puits d'exploration en 2013 sur les blocs L7 et L11b. Le Groupe a également acquis, en juin 2012, le permis offshore L22 (100%, opérateur) situé dans ce même bassin et s'étendant sur une superficie de plus de 10 000 km², avec des profondeurs d'eau allant de 2 000 mètres à 3 500 mètres.

En **Libye**, la production du Groupe s'est élevée à 62 kb/j en 2012, contre 20 kb/j en 2011 et 55 kb/j en 2010. TOTAL est présent sur les zones contractuelles : 15, 16 & 32 (75%⁽²⁾), 70 & 87 (75%⁽²⁾), 129 & 130 (30%⁽²⁾) et 130 & 131 (24%⁽²⁾) et bloc NC191 (100%⁽²⁾, opérateur).

En 2012, la production a retrouvé son niveau antérieur aux événements de 2011 dans le pays qui avaient conduit à une interruption de la production à partir de fin février 2011.

- Sur les zones offshore 15, 16 et 32, la production a repris en septembre 2011 et a atteint très rapidement le niveau antérieur de production. Le démarrage du forage de deux puits d'exploration est prévu au deuxième trimestre 2013.
- Sur les zones onshore 70 et 87, la production a redémarré en janvier 2012. La remontée au niveau du plateau a été progressive.

Par ailleurs, le Groupe poursuit le développement des champs de Dahra et Garian pour un démarrage de production envisagé au début 2014.

- Sur les zones onshore 129, 130 et 131, la production a repris en octobre 2011 avec un retour au plateau de production en 2012. La campagne sismique démarrée sur ces blocs avant les événements sera poursuivie en 2013.
- Dans le bassin onshore de Murzuk, à la suite du succès du forage d'appréciation de la découverte réalisée sur une partie du bloc NC 191, un plan de développement a été soumis aux autorités en 2009. Après l'interruption liée aux événements de 2011 dans le pays, les discussions ont repris avec les autorités.

À **Madagascar**, TOTAL a pris en 2008 une participation de 60% et le rôle d'opérateur sur le permis de Bemolanga 3102 pour apprécier les accumulations de grès bitumineux existantes sur ce permis. L'exploitation des grès bitumineux n'étant plus considérée, TOTAL s'oriente vers l'exploration d'hydrocarbures conventionnels. L'exploration conventionnelle du bloc devrait se poursuivre en 2013 avec une sismique 2D après l'approbation d'une extension supplémentaire de deux ans par les autorités malgaches de la phase d'exploration.

Au **Maroc**, une autorisation de reconnaissance a été attribuée en décembre 2011 à TOTAL et à l'ONHYM (Office national des hydrocarbures et des mines) pour une zone en mer de 100 000 km². En 2012, le Groupe a mené des études géologiques et réalisé une étude du fond marin. En décembre 2012, l'autorisation de reconnaissance a été prolongée d'un an et une campagne d'acquisition sismique 3D de 5 000 km² a démarré fin 2012.

En **Mauritanie**, le Groupe est présent dans l'exploration sur les permis Ta7 et Ta8 (60%, opérateur), situés dans le bassin de Taoudenni. En janvier 2012, TOTAL (90%, opérateur) a acquis une participation dans deux permis d'exploration : le bloc C9 en mer très profonde et le bloc Ta29 situé à terre dans le bassin de Taoudenni.

- Sur le permis Ta7, à la suite de la campagne d'acquisition sismique 2D effectuée en 2011 un programme de forage a été préparé. Les opérations de forage du puits Ta7-1 ont démarré en février 2013.
- Sur le permis Ta8, le forage du puits d'exploration s'est achevé en 2010. Les résultats du puits ont été décevants.
- Sur le bloc Ta29, une sismique 2D de 900 km² a été acquise en 2012.
- Sur le bloc C9, une campagne de sismique 3D a démarré fin janvier 2013.

Au **Mozambique**, en septembre 2012, TOTAL a acquis une participation de 40% dans le contrat de partage de production des blocs offshore zone 3 & zone 6. Situés dans le bassin prolifique de la Rovuma, ces deux blocs couvrent une superficie totale de 15 250 km², par des profondeurs d'eau comprises entre 0 mètre et 2 500 mètres. Le forage d'un puits d'exploration a été réalisé en 2012. L'analyse des résultats est en cours.

Au **Nigeria**, la production du Groupe s'est établie à 279 kbep/j en 2012, contre 287 kbep/j en 2011 et 301 kbep/j en 2010. Ce niveau de production fait du Nigeria le premier pays contributeur aux

(1) Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58,28%), la République Gabonaise (25%) et le public (16,72%).

(2) Participation de TOTAL dans le consortium étranger.

productions du Groupe en 2012. TOTAL, établi au Nigeria depuis 1962, opère sept permis de production (OML) sur les trente-huit auxquels il participe et deux permis d'exploration (OPL) sur les cinq auxquels il participe. TOTAL est aussi l'opérateur du bloc 1 (exploration) sur la Joint Development Zone (JDZ, administrée conjointement par le Nigeria et São Tomé-et-Principe). Le Groupe est également présent dans le GNL au travers de Nigeria LNG et du projet Brass LNG. S'agissant des variations récentes de domaines miniers :

- TOTAL a annoncé en novembre 2012 la signature d'un accord de cession portant sur sa participation de 20% dans le bloc OML 138, comprenant le champ d'Usan. Cet accord est soumis à l'approbation des autorités compétentes.
- TOTAL (opérateur) a porté en 2011 de 45,9% à 48,6% son intérêt dans le bloc 1 de la JDZ.
- La cession des 10% d'intérêts du Groupe détenus au travers de l'association opérée par Shell Petroleum Development Company (SPDC) dans les blocs OML 26 et 42 a été finalisée en 2011 et dans les blocs OML 30, 34 et 40 en 2012. Les blocs OML 4, 38 et 41 avaient été cédés en 2010.
- TOTAL détient 15% de l'usine de liquéfaction Nigeria LNG, située sur l'île de Bonny, dont la capacité totale s'élève à 22 Mt/an de GNL.

Par ailleurs, les travaux préliminaires au lancement du projet d'usine de liquéfaction de gaz de Brass LNG (17%), qui comprend la construction de deux trains d'une capacité de 5 Mt/an chacun, se sont poursuivis en 2012. Les appels d'offres pour la construction de l'usine et des installations de chargement sont en cours.

TOTAL continue de renforcer sa capacité à assurer l'approvisionnement des projets GNL auxquels il participe et à répondre à la croissance de la demande intérieure en gaz :

- Dans le cadre de son association avec la Nigerian National Petroleum Company (NNPC), TOTAL poursuit le projet d'augmentation de capacité de production de gaz de 370 Mpc/j à 550 Mpc/j du permis OML 58 (40%, opérateur). La seconde phase du projet concernera le développement de réserves additionnelles.

Fin mars 2012, un accident de forage sur l'OML 58 a entraîné l'arrêt des installations. L'accident a été résolu et la production a pu reprendre progressivement à partir de juin 2012. En octobre 2012, les installations ont été à nouveau arrêtées et mises en sécurité en raison de crues exceptionnelles. La production a pu reprendre courant novembre 2012.

- Sur les permis OML 112/117 (40%), TOTAL a poursuivi en 2012 les études de développement du champ de gaz d'Ima.
- Sur le permis OML 99 (40%, opérateur), des études d'ingénierie sont en cours pour le développement du champ d'Ikike dont la production devrait démarrer à l'horizon 2016 (capacité estimée : 55 kbep/j).
- Sur le permis OML 102 (40%, opérateur), TOTAL poursuit le développement du projet Ofon phase 2 lancé en 2011, pour une capacité attendue de 60 kbep/j et un démarrage de la production prévu fin 2014. En 2011, le Groupe a réalisé la découverte d'Etisong North, située à 15 km du champ d'Ofon actuellement en production. La campagne d'exploration s'est poursuivie en 2012 avec le forage du puits d'Eben, également au sud d'Ofon. Les résultats positifs de ce puits renforcent l'attractivité du futur pôle de développement d'Etisong-Eben comme satellite du champ d'Ofon.

- TOTAL a foré en 2012 en mer profonde trois puits d'exploration : Obo et Enitimi sur le bloc 1 de la JDZ et Owowo sur l'OPL 223. Les résultats sont à l'étude.
- Sur le permis OML 130 (24%, opérateur), le champ d'Akpo est à son plateau de production de 225 kbep/j depuis 2010. Le Groupe poursuit activement les travaux sur le champ d'Egina (capacité de 200 kbep/j) pour lequel un plan de développement a été approuvé par les autorités compétentes. Les appels d'offres sont en cours et les contrats devraient être signés au second trimestre 2013.
- Sur le permis OML 138 (20%, opérateur), TOTAL a démarré la production sur le champ offshore d'Usan en février 2012 (180 kb/j, capacité du FPSO) qui a atteint fin 2012 le niveau de 120 kbep/j. Comme indiqué ci-dessus, TOTAL a signé en novembre 2012 un accord portant sur la vente de sa participation de 20% dans le bloc OML 138. Cet accord est soumis à l'approbation des autorités compétentes attendu en 2013.
- La production non opérée du Groupe au Nigeria provient en grande partie de l'association SPDC, dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%. La production de gaz de l'association SPDC a été soutenue en 2011 du fait de la contribution du projet Gbaran-Ubie, qui a démarré courant 2010. Cependant, la forte augmentation du détournement de pétrole en 2012 a pénalisé la production onshore et a eu un impact sur l'intégrité des installations et sur l'environnement. TOTAL détient également un intérêt de 12,5% dans l'association Shell Nigeria Exploration and Production Company (SNEPCO) qui opère en particulier le permis OML 118. Sur ce dernier permis, le champ de Bonga contribue en 2012, à hauteur de 15 kbep/j aux productions du Groupe.
- En mer profonde, les partenaires ont poursuivi en 2012 le développement du projet Bonga Nord-Ouest sur le permis OML 118 (12,5%).

En **Ouganda**, TOTAL a finalisé en février 2012 l'acquisition d'une participation de 33,33%, dans les licences EA-1, EA-1A et EA-2, la nouvelle licence de Kanywataba et la licence de production de Kingfisher. Toutes ces licences sont situées dans la région du Lac Albert où des ressources en huile ont déjà été mises en évidence.

TOTAL est l'opérateur de EA-1 et EA-1A et partenaire sur les autres licences. TOTAL et ses partenaires ont engagé un programme d'exploration et d'appréciation en 2012 et au-delà.

- Le puits d'exploration de Kanywataba a été foré en juin 2012. La licence a expiré en août 2012 et a été rendue aux autorités suite aux résultats négatifs du puits.
- La licence d'exploration EA-1A est arrivée à expiration en février 2013, à l'issue d'une campagne de plusieurs forages d'exploration.
- Sur la licence d'appréciation EA-1, une campagne de forages d'appréciation, des tests de production et une acquisition de sismique 3D est prévue sur 2012-2014. Cinq plans de développement sont à remettre aux autorités d'ici la fin 2013 (Ngiri, Jobi-Rii, Mpyo, Gunya et Jobi East).
- Sur la licence d'appréciation EA-2, la campagne de forages d'appréciation et les tests de production commencés en 2012 se poursuivent en 2013. Plusieurs plans de développement sont à remettre aux autorités d'ici la fin 2013 (Waraga, Kasamene, Wahrindi, Kigogole, Ngege, Ngara et Nsoga).
- Le plan de développement de la licence de production EA-3 du champ de Kingfisher a été finalisé par l'opérateur en novembre 2012 et remis aux autorités pour approbation.

En **République du Congo**, la production du Groupe s'est élevée à 113 kbep/j en 2012, contre 123 kbep/j en 2011 et 120 kbep/j en 2010.

- Dans la zone d'unitisation offshore située entre la République du Congo et l'Angola, le développement du champ de Lianzi (26,75%) a été approuvé en 2012 et sera réalisé au moyen d'un raccordement avec la plateforme existante Benguela-Belize-Lobito-Tomboco (bloc 14 situé en Angola). Le démarrage de la production est prévu pour 2015.
- Le champ offshore Moho Bilondo (53,5%, opérateur) a atteint un plateau de production de 90 kbep/j mi-2010. Le déclin du champ est maintenant amorcé.

L'existence de ressources additionnelles dans la partie Sud du permis confirmée en 2010, permet d'envisager un développement complémentaire à partir des installations existantes (« Phase 1bis »). Les études d'ingénierie de base ont été terminées en 2012.

Différents accords portant sur l'aménagement des conditions contractuelles et fiscales applicables au permis Moho Bilondo ont été signés avec les autorités en juillet 2012 et approuvés par une loi en octobre 2012, déclenchant le développement de la partie nord de la licence, dont le potentiel a été soutenu par l'évaluation et des puits d'exploration forés en 2008 et 2009 (projet Moho Nord). Les études d'ingénierie de base ont été finies en 2012.

Le lancement des projets Phase 1bis et Moho Nord a eu lieu en mars 2013, pour des démarrages de production respectivement envisagés en 2015 et 2016. Les capacités de production estimées sont d'environ 140 kbep/j en 2017 (Phase 1bis : 40 kbep/j ; Moho Nord : 100 kbep/j).

- La mise en production de Libondo (65%, opérateur), situé sur le permis d'exploitation Kombi-Likalala-Libondo a eu lieu en mars 2011. Le plateau de production a atteint 12 kbep/j en 2011. Une part substantielle des équipements a été réalisée localement à Pointe-Noire grâce au redémarrage d'un chantier de construction sans activité depuis plusieurs années.

En **République Démocratique du Congo**, à la suite de l'ordonnance présidentielle approuvant en 2011 l'entrée de TOTAL comme opérateur avec 60% d'intérêt sur le bloc III du Graben Albertine, un arrêté du Ministre des Hydrocarbures a attribué en janvier 2012 le permis d'exploration du bloc III pour une première période de trois ans, prorogée d'une année supplémentaire en raison du report de travaux résultant de la situation sécuritaire prévalant dans l'est du pays. Ce bloc est situé dans la région du lac Albert. TOTAL a acquis 6,66% supplémentaires sur ce bloc en mars 2012. Le programme de prospection prévu est limité à la partie Nord du permis qui se trouve en dehors du parc des Virunga. Une acquisition héliportée de données gravimétriques et magnétiques a été réalisée en août 2012.

En **République du Soudan du Sud**, TOTAL détient un intérêt sur le bloc B et négocie avec les autorités du pays la reprise des activités d'exploration dans cette zone. Depuis l'indépendance de la République du Soudan du Sud le 9 juillet 2011, TOTAL n'est plus présent au Soudan.

2.1.7.2. Amérique du Nord

En 2012, la production de TOTAL en Amérique du Nord s'est établie à 69 kbep/j, représentant 3% de la production totale du Groupe, contre 67 kbep/j en 2011 et 65 kbep/j en 2010.

Au **Canada**, TOTAL a finalisé en mars 2011 un partenariat avec la compagnie Suncor relatif aux projets miniers de Fort Hills et Joslyn,

et à l'*upgrader* Voyageur. Ce partenariat permet de réorganiser autour de deux grands pôles le portefeuille des différents actifs acquis par le Groupe ces dernières années dans les sables bitumineux : d'une part, un pôle *Steam Assisted Gravity Drainage* (SAGD) axé sur la poursuite du développement de Surmont (50%) et, d'autre part, un pôle minier et *upgrading* qui regroupe les projets miniers de Joslyn (38,25%) opéré par TOTAL, de Fort Hills (39,2%) et le projet d'*upgrader* Voyageur (49%) opérés tous deux par Suncor. Le Groupe détient également 50% du projet minier de Northern Lights (opérateur) et plusieurs permis de sables bitumineux à 100% acquis lors de ventes aux enchères successives. En 2012, la production du Groupe s'est élevée à 12 kbep/j contre 11 kbep/j en 2011 et 10 kbep/j en 2010.

- Sur le permis de Surmont, la production commerciale en mode SAGD correspondant à la première phase de développement s'élève en 2012 à environ 25 kbep/j de bitume à partir de quarante paires de puits. En 2013, l'opérateur prévoit de forer des puits additionnels et de continuer les conversions du mode d'activation des puits existants de *gas lift* en pompage électrique (ESP) afin d'en augmenter la production. Par ailleurs, un projet de dégoullottage de la phase 1 est en cours (addition d'une chaudière pour augmenter la production).

Début 2010, les partenaires ont décidé de lancer la construction de la deuxième phase de développement. L'objectif de démarrage de la production de Surmont Phase 2 a été fixé pour 2015 et devrait permettre de porter la capacité de production totale du champ à 130 kbep/j. En avril 2011, les autorités ont délivré un permis autorisant un niveau de production (phases 1 et 2) pouvant atteindre 136 kbep/j.

- Le permis de Joslyn devrait être exploité par techniques minières. Après les auditions publiques en 2010, et l'accord en 2011 des autorités provinciales et fédérales canadiennes pour un projet de 100 kbep/j, les études d'*engineering*, incluant une revue du *design* pour optimiser la capacité de production du projet Joslyn North Mine, sont en cours. Des travaux préliminaires sur site ont été lancés (drainage des eaux de surface et génie civil).
- TOTAL a finalisé en septembre 2010 l'acquisition de la société UTS et de son principal actif : un intérêt de 20% dans le permis de Fort Hills. En 2011, dans le cadre de leur partenariat, TOTAL a racheté à Suncor un intérêt supplémentaire de 19,2% dans ce permis, portant sa participation à 39,2%. Les études d'avant-projet sont en cours ainsi que les travaux de préparation du site. Le projet minier de Fort Hills a reçu l'approbation des autorités pour une première phase de développement d'une capacité pouvant atteindre 180 kbep/j. L'achèvement des études de pré-projet, en juin 2012, a permis le démarrage des études de *basic engineering*, actuellement en cours, en vue d'une décision finale d'investissement attendue en 2013. Certains contrats de travaux d'*engineering* ont déjà été adjugés.
- TOTAL a également acquis en décembre 2010 un intérêt de 49% dans le projet d'*upgrader* Voyageur, opéré par Suncor, situé dans la province canadienne de l'Alberta et destiné à traiter le bitume des mines de Fort Hills et Joslyn. En 2012, l'estimation du coût de ce projet et les évolutions des marchés du brut en Amérique du Nord en ont modifié les perspectives stratégiques et économiques. En conséquence les partenaires TOTAL et Suncor ont lancé une revue stratégique conjointe du plan de développement de l'*upgrader* Voyageur. Cette revue détaillée a inclus notamment l'optimisation du plan de développement, des études logistiques d'évacuation des productions et les implications des évolutions possibles du projet. Dans l'attente de la finalisation de cette

revue, les dépenses de développement avaient été réduites au minimum pendant cette période, et ce jusqu'à ce qu'une décision sur le plan de développement soit prise conjointement par les deux partenaires TOTAL et Suncor.

Le 27 mars 2013, TOTAL a conclu un accord pour la vente à Suncor Energy Inc. de sa participation de 49% dans le projet d'*upgrader* Voyageur. Les développements des mines de Fort Hills et Joslyn ne sont pas remis en cause par cette cession et sont poursuivis selon les études logistiques d'évacuation des productions menées conjointement avec Suncor (se reporter au chapitre 7, point 6.).

- Le Groupe détient par ailleurs une participation de 50% dans le projet Northern Lights qui devrait être exploité par techniques minières.

Aux **États-Unis**, la production du Groupe s'est établie à 57 kbep/j en 2012, contre 56 kbep/j en 2011 et 55 kbep/j en 2010.

- Dans le golfe du Mexique :

- Le champ d'huile de Tahiti (17%), situé en offshore profond, a atteint son pic de production (135 kbep/j) en 2009. La phase 2, lancée en septembre 2010, comprend le forage de quatre puits injecteurs et de deux puits producteurs. L'injection d'eau, qui vise à limiter le déclin des puits, a démarré en février 2012. Le deuxième puits producteur est en cours de forage.
- Le puits Chinook 4 sur le projet offshore profond Chinook (33,33%) a été mis en production au troisième trimestre 2012. Des forages complémentaires sont prévus, dont un puits en cours (Chinook 5).
- La campagne de forage d'exploration de l'alliance TOTAL (40%) – Cobalt (60%, opérateur) avait été lancée en 2009. Les forages des trois premiers puits avaient donné des résultats décevants. Cette campagne, interrompue en raison du moratoire sur les forages en eaux profondes décidé en 2010 par l'administration américaine, a repris en 2012 avec le forage du puits Ligurian 2 et du puits North Platte. En décembre 2012, une importante découverte d'huile a été réalisée sur ce dernier puits. Des travaux d'appréciation sont prévus.
- Le Groupe a vendu en 2010 ses participations dans les deux champs opérés Matterhorn et Virgo.

- Une *joint venture* avec Chesapeake, pour la production de gaz de schiste dans le bassin de Barnett Shale au Texas, a été créée à la suite d'un accord signé fin 2009. Au travers de cette *joint venture*, TOTAL détient 25% du portefeuille de Chesapeake dans cette zone. En 2011, 300 forages supplémentaires environ ont été réalisés pour permettre une production de gaz atteignant, fin 2011, 1,4 Gpc/j. En 2012, compte tenu de la baisse des prix du gaz aux États-Unis, l'activité de forage a été fortement réduite et environ cent puits ont été forés. Le raccordement de certains puits supplémentaires, forés en 2011, a contribué au maintien de la production en 2012.

TOTAL a signé fin 2011 un accord créant une *joint venture* avec Chesapeake et EnerVest. Selon les termes de cet accord, le Groupe a acquis une participation de 25% dans les gisements de gaz de schiste de l'Utica (Ohio), riches en liquides, détenus par Chesapeake et EnerVest. En 2012, plus d'une centaine de puits ont été forés et quarante-sept ont été raccordés et mis en production.

Des ingénieurs de TOTAL sont détachés dans les équipes de Chesapeake.

- Le Groupe détient une participation de 50% dans la société American Shale Oil LLC (AMSO), en vue de développer une technologie d'exploitation in situ des schistes bitumineux. Le pilote d'exploitation de cette technologie est en cours au Colorado.
- En mars 2012, TOTAL a finalisé une *joint venture* 50/50 avec la société Red Leaf Resources pour le développement de schistes bitumineux ex-situ et s'est engagé à financer un pilote de production avant tout développement à plus grande échelle.
- En octobre 2012, TOTAL a finalisé un accord pour l'achat d'environ 30 000 acres supplémentaires dans les États du Colorado et de l'Utah en vue d'un développement des techniques de schistes bitumineux in-situ (technique AMSO) ou ex-situ (technique Red Leaf).

Au **Mexique**, TOTAL réalise diverses études avec la société nationale PEMEX dans le cadre d'un accord général de coopération technique renouvelé en juillet 2011 pour une durée de cinq ans.

2.1.7.3. Amérique du Sud

En 2012, la production de TOTAL en Amérique du Sud s'est élevée à 182 kbep/j, représentant 8% de la production totale du Groupe, contre 188 kbep/j en 2011 et 179 kbep/j en 2010.

En **Argentine**, TOTAL, présent depuis 1978, a opéré 30%⁽¹⁾ de la production de gaz du pays en 2012. La production du Groupe s'est établie à 83 kbep/j en 2012, contre 86 kbep/j en 2011 et 83 kbep/j en 2010.

- En Terre de Feu, le Groupe opère notamment les champs offshore de Carina et d'Aries (37,5%). Suite à la réévaluation des réserves du champ de Carina, deux puits supplémentaires devraient être forés à partir de la plateforme existante. Ces puits devraient permettre de maintenir le niveau de production, à partir des installations opérées par le Groupe en Terre de Feu, à environ 615 Mpc/j jusqu'à l'entrée en service du champ de Vega Pleyade (37,5%, opérateur) prévue en 2015.
- Dans le bassin du Neuquén, TOTAL a démarré en 2011 une campagne de forage sur son domaine minier afin d'en évaluer le potentiel en gaz et pétrole de schiste. Cette campagne qui a débuté sur les permis d'Aguada Pichana (27,3%, opérateur) a été étendue en 2012 à l'ensemble des blocs opérés par le Groupe : San Roque (24,7%, opérateur), Rincón la Ceniza et La Escalonada (85%, opérateur), Aguada de Castro (42,5%, opérateur), Pampa de las Yeguas II (42,5%, opérateur) ainsi qu'aux blocs opérés par des tiers : Cerro Las Minas (40%), Cerro Partido (45%), Rincón de Aranda (45%) et Veta Escondida (45%). Les premiers résultats des tests de production réalisés sur les puits forés au cours de cette campagne sont positifs et les analyses se poursuivent. La production conventionnelle continue également sur ce bassin.

En **Bolivie**, la production du Groupe, essentiellement gazière, s'est établie à 27 kbep/j en 2012, contre 25 kbep/j en 2011 et 20 kbep/j en 2010. TOTAL est présent sur six permis : trois permis en production, San Alberto et San Antonio (15%) et bloc XX Tarija Oeste (41%), et trois permis en phase d'exploration ou d'appréciation, Aquio et Ipati (80%, opérateur) et Rio Hondo (50%).

- La production du champ de gaz à condensats d'Itaú, situé sur le bloc XX Tarija Oeste, a démarré en février 2011. Elle est acheminée vers les infrastructures existantes du champ voisin de San Alberto.

(1) Source : ministère de la Planification fédérale, Investissement public et services, Secrétariat à l'Énergie.

Début 2011, TOTAL a cédé 34% d'intérêt et le rôle d'opérateur dans le bloc XX Tarija Oeste, ramenant sa participation à 41%. En 2012, le développement de la phase 2, approuvé par les autorités locales en 2011 s'est poursuivi et devrait permettre de porter la production du champ de 1,5 Mm³/j à 4,5 Mm³/j dans le courant de l'année 2013.

- Le Groupe a découvert en 2004 le gisement de gaz d'Incahuasi, situé sur le bloc d'Ipati. En 2011, un puits d'appréciation a permis de confirmer l'extension de la découverte vers le nord sur le bloc adjacent d'Aquio. TOTAL a alors déposé une déclaration de commercialité pour les blocs d'Aquio et d'Ipati approuvée par les autorités locales en 2011. Des travaux d'appréciation complémentaires sont en cours avec, notamment, le forage en janvier 2012 d'un deuxième puits sur le bloc d'Ipati avec des résultats encourageants. En décembre 2012, TOTAL a soumis aux autorités un plan de développement de la phase 1 du projet incluant deux puits reliés à une usine de traitement d'une capacité de 6,5 Mm³/j pour laquelle les appels d'offres ont été lancés. Un troisième puits d'appréciation, qui devrait être foré en 2013, sera raccordé à la phase 1 du projet en cas de succès.

Au **Brésil**, le Groupe détient des participations dans trois permis d'exploration : les blocs BC-2 (41,2%) et BM-C-14 (50%), situés dans le bassin de Campos, et le bloc BM-S-54 (20%) situé dans le bassin de Santos.

- Le champ de Xerelete est pour l'essentiel situé sur le bloc BC-2, une extension se situant sur le bloc BM-C-14. En 2012, TOTAL est devenu l'opérateur du champ. À la suite d'un retraitement sismique, un prospect antésalifère a été mis en évidence sous la découverte de Xerelete réalisée en 2001 par 2 400 mètres de profondeur d'eau. Suite à l'approbation des autorités, TOTAL prévoit de reprendre des activités de forage sur le bloc fin 2013.
- Sur le bloc BM-S-54, un premier puits au niveau de l'antésalifère a été foré fin 2010 sur la structure de Gato do Mato et a rencontré une colonne d'huile significative. Une campagne d'exploration/délimitation a été conduite sur le bloc d'octobre 2011 à juillet 2012. Elle a permis le forage d'une deuxième structure (Epitonium) identifiée sur le bloc BM-S-54, de tester la productivité du puits foré en 2010 et de réaliser le forage d'un puits d'appréciation dans la partie nord de la structure de Gato do Mato. Les résultats encourageants obtenus sur Gato do Mato sont actuellement en cours d'analyse afin de définir les prochaines étapes de l'appréciation du champ.

En **Colombie**, où TOTAL est présent depuis 1973, la production du Groupe s'est établie à 6 kbep/j en 2012, contre 11 kbep/j en 2011 et 18 kbep/j en 2010. En 2011, la baisse de production s'expliquait notamment par la cession de la participation de TOTAL dans CEPISA, finalisée en juillet 2011. En 2012, la baisse de la production s'explique par la cession en octobre 2012 de TEPMA BV, filiale à 100% du Groupe, qui détenait la participation dans le champ de Cusiana. Cette opération comprend également la cession des participations dans les *pipelines* OAM et ODC.

TOTAL a réduit en 2011 sa participation à 5,2% dans l'oléoduc d'Ocensa en vendant 10% de cet actif.

Sur le permis d'exploration de Niscota (50%), après la découverte de Huron-1 en 2009 et une acquisition sismique 3D réalisée en 2010 sur cette découverte, le premier puits d'appréciation Huron-2 a également trouvé des hydrocarbures et devrait être testé au cours du deuxième trimestre 2013. Un second puits d'appréciation Huron-3 est en cours de forage. Les études conceptuelles de développement ont été lancées pour une déclaration de commercialité prévue fin 2013.

En **Guyane française**, TOTAL détient une participation de 25% dans le permis de Guyane Maritime. Situé à environ 150 km au large des côtes, ce permis couvre une superficie d'environ 24 100 km² par des profondeurs d'eau allant de 200 mètres à 3 000 mètres. Fin 2011, le permis de recherche a été prolongé jusqu'au 31 mai 2016 par l'administration.

Après avoir acquis 2 500 km² de sismique 3D à l'est du bloc en 2009 et 2010, le forage du puits GM-ES-1, localisé à environ 170 km au nord-est de Cayenne sur le prospect Zaedyus par plus de 2 000 mètres de profondeur d'eau, a été réalisé en 2011. Ce puits a permis de mettre en évidence deux colonnes d'hydrocarbures dans des réservoirs gréseux.

En 2012, deux campagnes d'acquisition sismique 3D couvrant une superficie totale de plus de 5 000 km² ont été conduites au centre et à l'extrême est du bloc. Un puits d'appréciation GM-ES-2 a été foré avec des résultats décevants qui ne remettent cependant pas en cause le potentiel du permis. Le forage du puits d'exploration GM-ES-3 a commencé fin 2012 et pourrait être suivi de deux nouveaux puits d'exploration en 2013 et 2014.

À **Trinité-et-Tobago**, où TOTAL est présent depuis 1996, la production du Groupe s'est établie à 16 kbep/j en 2012, contre 12 kbep/j en 2011 et 3 kbep/j en 2010. TOTAL détient une participation de 30% dans le champ offshore d'Angostura situé sur le bloc 2C ainsi qu'une participation de 8,5% sur le bloc d'exploration adjacent 3A. La phase 2, correspondant au développement du gaz, a été mise en production en mai 2011. La vente des sociétés détenant ces deux actifs a été engagée en avril 2012 et devrait se réaliser au premier semestre 2013.

En **Uruguay**, TOTAL a remporté en mars 2012 les enchères du bloc 14 situé à environ 250 km au large des côtes. Ce permis couvre une superficie d'environ 6 700 km² par des profondeurs d'eau allant de 2 000 mètres à 3 500 mètres. Dans le cadre du contrat de partage de production signé en octobre 2012, TOTAL s'est notamment engagé à couvrir l'ensemble du bloc par une sismique 3D débutée en novembre 2012 et à forer un puits au cours de la première phase d'exploration d'une durée de trois ans.

Au **Venezuela**, où TOTAL est présent depuis 1980, la production du Groupe s'est établie à 50 kbep/j en 2012, contre 54 kbep/j en 2011 et 55 kbep/j en 2010. TOTAL possède des participations dans PetroCedeño (30,3%), qui produit et *upgrade* des bruts extra-lourds de la ceinture de l'Orénoque, dans Yucal Placer (69,5%), champ gazier dont la production est destinée au marché domestique, ainsi que dans le bloc 4 d'exploration offshore de Plataforma Deltana (49%). La phase de développement de la zone sud du champ de PetroCedeño a été lancée au deuxième semestre 2011. Suite à la signature d'un avenant au contrat de vente de gaz, une nouvelle phase de développement du champ de Yucal Placer permettant de porter la capacité de production de 100 Mpc/j à 300 Mpc/j a été lancée en juin 2012.

2.1.7.4. Asie-Pacifique

En 2012, la production de TOTAL en Asie-Pacifique s'est élevée à 221 kbep/j, représentant 10% de la production totale du Groupe, contre 231 kbep/j en 2011 et 248 kbep/j en 2010.

En **Australie**, où TOTAL possède des droits miniers depuis 2005, le Groupe détient 30% du projet Ichthys, 27,5% du projet Gladstone LNG (GLNG) et sept permis d'exploration offshore, dont trois opérés, au nord-ouest du pays dans les bassins de Browse et Bonaparte. En 2012, le Groupe a produit 5 kbep/j contre 4 kbep/j en 2011 et 1 kbep/j en 2010.

- Début 2013, TOTAL a augmenté à 30% sa participation dans le projet Ichthys en acquérant un intérêt supplémentaire de 6%. Ce projet, lancé début 2012, consiste à développer le champ de gaz à condensats d'Ichthys, situé dans le bassin de Browse. Ce développement inclura une plateforme flottante conçue pour la production, le traitement et l'exportation du gaz, un FPSO (capacité maximum de 100 kb/j de condensats) permettant de stabiliser et exporter les condensats, un gazoduc de 889 km et une usine de liquéfaction (capacité de 8,4 Mt/an de GNL et de 1,6 Mt/an de LGN) implantée onshore, à Darwin. Le GNL a été vendu sous contrat long terme principalement à des acheteurs asiatiques. Le démarrage de la production est prévu fin 2016.
- Fin 2010, TOTAL a acquis une participation de 20% dans le projet GLNG, puis un intérêt supplémentaire de 7,5% en mars 2011. Ce projet intégré de production, transport et liquéfaction de gaz est basé sur l'exploitation de gaz de charbon des champs de Fairview, Roma, Scotia et Arcadia. La décision finale d'investissement a été prise début 2011 pour un démarrage prévu en 2015. À terme, la production de GNL devrait s'établir à 7,2 Mt/an. Le développement de l'amont du projet et la construction du pipeline et de l'usine se poursuivent.
- Deux forages ont eu lieu en 2011 sur le permis WA-403 (60%, opérateur). Un puits ayant montré la présence d'hydrocarbures, des travaux d'évaluation supplémentaires sont prévus sur ce bloc (sismique 3D) au cours des prochaines années.
- TOTAL a réduit son exposition sur le permis WA-408 (50%, opérateur) fin 2012, en cédant 50% d'intérêt à des partenaires. Trois nouveaux puits d'exploration sont prévus, le premier ayant commencé en décembre 2012.

En 2012, TOTAL a signé un accord pour entrer dans quatre permis d'exploration de gaz de schiste situés dans le bassin de South Georgina au centre du pays. Cet accord, qui offre la possibilité à TOTAL de porter sa participation jusqu'à 68% et de devenir opérateur en cas de développement, reste soumis à l'approbation des autorités.

Au **Brunei**, où TOTAL est présent depuis 1986, le Groupe opère le champ offshore de gaz à condensats de Maharaja Lela Jamalulalam sur le bloc B (37,5%). La production du Groupe s'est élevée à 12 kbep/j en 2012 contre 13 kbep/j en 2011 et 14 kbep/j en 2010. Le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG.

Sur le bloc B, la campagne de forage qui avait débuté en 2009 s'est déroulée jusqu'en 2011. Deux des puits réalisés ont été connectés aux installations de production en 2010 et en 2011. Les autres puits, de nature exploratoire, ont mis en évidence de nouvelles réserves dans le sud du champ. Une extension de dix ans de la durée du titre minier a été octroyée en décembre 2011 par le gouvernement du Brunei, qui a permis le lancement d'un projet de développement des réserves nouvelles qui pourraient conduire à une augmentation de la production de gaz et des livraisons à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG à partir de 2015.

Sur le bloc d'exploration CA1 (54%, opérateur), anciennement bloc J, situé en offshore profond, les activités d'exploration avaient repris en septembre 2010 après avoir été suspendues depuis mai 2003 en raison d'une contestation frontalière entre le Brunei et la Malaisie. Une campagne d'acquisition sismique a commencé avant l'été 2011 et une première campagne de trois forages a été entreprise en octobre 2011. Cette dernière, conduite jusqu'en octobre 2012, s'est révélée décevante malgré l'identification de quelques niveaux à hydrocarbures. Des études permettant de réévaluer le potentiel du bloc sont en cours et devraient mener à une nouvelle stratégie d'exploration.

En **Chine**, TOTAL est présent depuis 2006 sur le bloc de Sulige Sud, situé dans le bassin de l'Ordos, en Mongolie intérieure. Après des travaux d'appréciation conduits par TOTAL, China National Petroleum Corporation (CNPC) et TOTAL ont approuvé un plan de développement au terme duquel CNPC est l'opérateur, TOTAL détenant un intérêt de 49%.

Les autorités ont autorisé l'opérateur à engager les travaux préliminaires du développement dès le printemps 2011. Les premiers puits de développement ont été forés et les installations sont actuellement en phase de test.

TOTAL discute avec Sinopec un accord d'étude conjointe sur le potentiel des gaz de schiste d'une zone de près de 4 000 km² près de Nanjing sur laquelle Sinopec a prévu d'entreprendre des travaux de sismique et de forage. Un accord pourrait être négocié ultérieurement avec les autorités pour l'exploitation de ces ressources non conventionnelles.

En **Indonésie**, où TOTAL est présent depuis 1968, la production du Groupe s'est établie à 132 kbep/j en 2012, contre 158 kbep/j en 2011 et 178 kbep/j en 2010.

Les activités de TOTAL sont essentiellement concentrées sur le permis de la Mahakam (50%, opérateur) qui inclut notamment les champs gaziers de Tunu et Peciko. TOTAL détient également une participation dans le champ de gaz de Sisi-Nubi (47,9%, opérateur). Le Groupe livre l'essentiel de sa production de gaz naturel à l'usine de liquéfaction de Bontang, opérée par la société indonésienne PT Badak. La capacité totale des huit trains de liquéfaction de cette usine s'élève à 22 Mt/an.

En 2012, la production de gaz opérée par TOTAL s'est établie à 1 871 Mpc/j. Cette production est en retrait par rapport à celle de 2011 (2 227 Mpc/j) en raison de la maturité de la plupart des champs du permis de la Mahakam, dont le déclin est maintenant nettement amorcé. Le gaz opéré et livré par TOTAL a représenté environ 79% de l'approvisionnement de l'usine de Bontang. À cette production de gaz, se sont ajoutées les productions opérées de condensats et d'huile provenant des champs de Handil et Bekapai.

- Sur le permis de la Mahakam :

- Sur le champ de Tunu, en 2012, ont été forés des puits supplémentaires dans le réservoir principal ainsi que des puits de développement visant les réservoirs de gaz peu enfouis.
- Sur le champ de Peciko, les forages de la phase 7 débutés en 2009, se poursuivent.
- Sur South Mahakam, qui comprend les champs de gaz à condensats Stupa, West Stupa et East Mandu, le démarrage de la production a eu lieu fin octobre 2012. D'autres puits de développement sont en cours de forage.
- Sur le champ de Sisi-Nubi mis en production en 2007, les forages se poursuivent dans le cadre d'une seconde phase de développement. Le gaz de Sisi-Nubi est produit au travers des installations de traitement de Tunu.
- Sur le permis de Sebuk (15%), le développement du champ de gaz de Ruby a été lancé en février 2011. La mise en production est prévue fin 2013 avec une capacité de production estimée à 100 Mpc/j.
- Sur le bloc d'exploration Sageri (50%), le forage du premier puits d'exploration (Lempuk-1X), achevé début 2012, s'est révélé négatif.
- TOTAL a acquis en octobre 2012 une participation de 100% dans le bloc d'exploration Bengkulu I – Mentawai, situé dans le bassin offshore de Bengkulu au Sud-Ouest de Sumatra.

- Le Groupe a également pris en octobre 2012 une participation de 100% dans le bloc d'exploration Telen, situé dans le bassin offshore de Kutai dans la province de Kalimantan Est.
- TOTAL a acquis en mai 2011 une participation de 100% dans le bloc d'exploration South West Bird's Head situé à terre et en mer dans le bassin de Salawati dans la province de Papouasie Occidentale. Les travaux préparatoires du puits d'exploration Anggrek Hitam 1 ont débuté fin 2012 et le démarrage du forage est prévu pour avril 2013.
- Le Groupe a signé en décembre 2011 un accord pour prendre une participation de 18,4% dans un bloc de *coal bed methane* (CBM) – Kutai II, situé dans la province de Kalimantan Est. Elle s'ajoute à la participation de 50% prise en mars 2011 sur le bloc de même nature de Kutai Timur. Les premiers puits et carottages sont prévus pour 2013.
- Enfin, TOTAL a conduit des études sur plusieurs autres blocs d'exploration dans lesquels il détient des intérêts : Amborip VI (24,5%), Arafura Sea (24,5%), Sadang (30%), South East Mahakam (50%, opérateur), South Mandar (33%) et South Sageri (45%).

En **Malaisie**, TOTAL a signé en 2008 un contrat de partage de production portant sur les blocs d'exploration offshore PM303 et PM324. À la suite des études sismiques, TOTAL s'est retiré début 2011 du bloc d'exploration offshore PM303. Les travaux d'exploration se sont poursuivis sur le bloc PM324 (50%, opérateur) et un premier forage en conditions de haute pression/haute température a débuté en octobre 2011. Ce forage s'est poursuivi dans des conditions techniques difficiles jusqu'en septembre 2012. Les résultats se sont révélés décevants sur le plan géologique. Des études sont en cours pour poursuivre l'évaluation du potentiel du bloc.

TOTAL a également signé en novembre 2010 un nouveau contrat de partage de production portant sur le bloc d'exploration SK 317 B (85%, opérateur) situé dans l'offshore profond du Sarawak. L'interprétation de la sismique 3D est en cours et pourrait conduire au forage d'un puits d'exploration en 2013.

Au **Myanmar**, la production du Groupe s'est élevée à 16 kbep/j en 2012 contre 15 kbep/j en 2011 et 14 kbep/j en 2010. TOTAL est opérateur du champ de Yadana (31,2%). Ce champ, situé sur les blocs offshore M5 et M6, produit du gaz livré majoritairement à PTT (compagnie nationale thaïlandaise) et destiné aux centrales électriques thaïlandaises. Le champ de Yadana alimente également le marché local via deux gazoducs construits et opérés par la compagnie nationale du Myanmar MOGE.

TOTAL a signé en septembre 2012 un accord pour prendre une participation de 40% dans le contrat de partage de production qui porte sur le bloc offshore M-11, situé dans le bassin de Martaban. Cette acquisition a été approuvée par les autorités début 2013. Le forage d'un puits d'exploration est prévu en 2013.

En **Papouasie-Nouvelle-Guinée**, TOTAL a acquis en octobre 2012, sous réserve d'approbation des autorités, des participations de 40% dans les permis offshore PPL234 et PPL244, 50% dans le permis offshore PRL10, et une option sur 35% des permis onshore PPL338 et PPL339. Le programme de travaux comprend le forage de deux puits d'exploration en 2013.

Aux **Philippines**, TOTAL détient depuis septembre 2012 une participation de 75% dans le permis SC56 situé au sud de la mer de Sulu. Le programme de travaux prévoit le retraitement de lignes sismiques plus anciennes et une nouvelle campagne sismique qui a été réalisée début 2013.

En **Thaïlande**, la production du Groupe s'est élevée à 55 kbep/j en 2012 contre 41 kbep/j en 2011 et 2010. Celle-ci provient du champ offshore de gaz à condensats de Bongkot (33,33%). PTT achète la totalité de la production de condensats et de gaz naturel.

- Sur la partie Nord du champ de Bongkot, de nouveaux investissements sont en cours pour permettre de répondre à la demande de gaz et de maintenir le plateau de production :
 - la phase 3J (deux plates-formes puits), lancée fin 2010 a démarré comme prévu en 2012 ;
 - la phase 3K (deux plates-formes puits) a été approuvée en septembre 2011 et le démarrage est prévu en 2013 ;
 - la phase 3L (deux plates-formes puits) a été approuvée en septembre 2012 pour un démarrage prévu en 2015 ;
 - la deuxième phase d'installation de compresseurs basse pression pour augmenter la production de gaz s'est achevée au premier trimestre 2012.
- La partie Sud du champ (Greater Bongkot South) fait également l'objet d'un développement par phases. Il comprendra à terme une plateforme de traitement, une plateforme d'habitation et treize plates-formes de production. La mise en production de la première phase (phase 4A), avec une capacité de 350 Mpc/j, a eu lieu en juin 2012.

Au **Vietnam**, à la suite d'un accord signé en 2007 avec PetroVietnam, TOTAL détient une participation de 35% dans le contrat de partage de production du bloc d'exploration offshore 15-1/05. TOTAL a mis en vente sa participation.

En 2009, TOTAL a signé un contrat de partage de production avec PetroVietnam pour les blocs onshore DBSCL-02 et DBSCL-03 (75%, opérateur). Compte tenu des informations sismiques acquises en 2009 et 2010, les partenaires ont décidé de ne pas poursuivre les travaux d'exploration et le permis a été rendu aux autorités à son échéance, en avril 2012.

2.1.7.5. Communauté des États indépendants (CEI)

En 2012, la production de TOTAL dans la CEI s'est établie à 195 kbep/j, représentant 8% de la production totale du Groupe, contre 119 kbep/j en 2011 et 23 kbep/j en 2010.

En **Azerbaïdjan**, TOTAL est présent depuis 1996 sur le champ de Shah Deniz (10%), avec une production s'établissant à 16 kbep/j en 2012 en progression régulière d'une année sur l'autre depuis 2010. TOTAL détient également 10% du gazoduc de South Caucasus Pipeline Company (SCP) qui achemine le gaz produit sur Shah Deniz vers les marchés turc et géorgien. TOTAL détient aussi 5% de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC) qui relie Bakou à la mer Méditerranée et évacue entre autres les condensats du gaz de Shah Deniz.

Les livraisons de gaz à la Turquie et à la Géorgie ont continué tout au long de l'année 2012, à un rythme moins soutenu pour la Turquie en raison d'une plus faible demande que prévue initialement. SOCAR, la compagnie nationale d'Azerbaïdjan, a en revanche enlevé des quantités de gaz supérieures à celles prévues contractuellement.

Les études de développement et les négociations commerciales pour la vente du gaz nécessaires au lancement d'une seconde phase de développement du champ de Shah Deniz se sont poursuivies en 2012. À la suite des accords signés en octobre 2011 entre SOCAR et BOTAS, compagnie nationale turque, portant sur la vente de volume de gaz additionnels et sur les conditions

de transit des volumes destinés aux marchés européens, les études d'ingénierie *Front-End Engineering and Design* (FEED) de la seconde phase ont été officiellement lancées à la fin du premier trimestre 2012. En parallèle se poursuivent les négociations et les études sur le transport du gaz de Shah Deniz vers l'Europe. L'objectif est de prendre la décision finale d'investissement pour la seconde phase de développement courant 2013.

TOTAL a signé en 2009 un contrat d'exploration, de développement et de partage de production, avec SOCAR, pour le bloc d'Absheron en mer Caspienne. TOTAL (40%) est l'opérateur pendant la phase d'exploration jusqu'à la phase de développement et de production où une société conjointe conduira les opérations. Le forage d'un premier puits d'exploration a démontré en septembre 2011 l'existence d'une accumulation de gaz de taille significative qui a été testée au premier trimestre 2012. Une déclaration de découverte et de commercialité a été déposée en juin 2012. Les opérations sur le puits se sont poursuivies par le forage d'un *sidetrack* vers le nord de la structure achevé avec des résultats positifs en septembre 2012. Le plan de développement du champ est en cours de préparation et sera remis pour approbation à SOCAR dans les années à venir comme le prévoit le contrat de partage de production.

Au **Kazakhstan**, TOTAL, présent depuis 1992, détient une participation de 16,81% dans le permis Nord Caspienne qui couvre notamment le champ de Kashagan.

Le projet Kashagan prévoit un développement du champ par phases successives. Le plan de développement de la première phase (300 kb/j) a été approuvé en février 2004 par les autorités kazakhes, permettant le lancement effectif des travaux. Le consortium prévoit un démarrage de la production en 2013.

En mai 2012, les membres du consortium North Caspian Sea Production Sharing Agreement (NCSPSA) et les autorités kazakhes ont signé des accords qui ont permis de régler un certain nombre de questions relatives aux conditions contractuelles de la première phase.

En novembre 2012, TOTAL a acquis une participation de 75% dans deux blocs d'exploration onshore, les blocs Nurmunaï « Nord » et « Sud ». Ces deux blocs couvrent une superficie de 14 500 km² et sont situés dans le Sud-Ouest du pays.

En **Russie**, où TOTAL est présent au travers de sa filiale depuis 1991, la production du Groupe s'est élevée à 179 kbep/j en 2012, contre 105 kbep/j en 2011 et 10 kbep/j en 2010. Elle provient du champ de Kharyaga (40%, opérateur) et de la participation de TOTAL dans Novatek (15,34%).

- En mars 2012, les partenaires de la première phase de développement du projet Shtokman au sein de la société Shtokman Development AG (TOTAL, 25%) ont décidé d'évaluer la faisabilité d'un projet axé sur la seule production de gaz naturel liquéfié (GNL). Les études menées sur le projet Shtokman ont montré que les solutions techniques initialement retenues pour la production de 23,7 Gm³/an de gaz (dont la moitié exportée par gazoduc vers l'Europe et l'autre moitié expédiée sous forme de GNL) auraient des coûts d'investissement et d'opération trop élevés pour permettre une rentabilité acceptable. L'accord signé en 2007 entre TOTAL et Gazprom est expiré depuis le 1^{er} juillet 2012 mais les échanges techniques entre TOTAL et Gazprom se poursuivent afin de parvenir à un développement économiquement viable.
- TOTAL et Novatek, société russe cotée à Moscou et à Londres, ont signé un accord de partenariat stratégique, en vertu duquel TOTAL est devenu actionnaire de Novatek à hauteur de 12,09%

en avril 2011, avec l'intention des deux parties que TOTAL augmente sa participation à 19,40% sous trois ans. En décembre 2011, TOTAL a augmenté sa participation dans Novatek de 2%, la portant à 14,09%. Depuis avril 2012, TOTAL a augmenté sa participation dans Novatek pour atteindre 15,34% au 31 décembre 2012.

Fin 2011, TOTAL a pris, avec son partenaire Novatek, la décision finale d'investissement pour développer le champ de Termokarstovoye (capacité 65 kbep/j). Ce gisement de gaz et de condensats est situé à terre, dans la région des Yamalo-Nenets. La licence de développement et de production sur le champ de Termokarstovoye est détenue par ZAO Terneftegas, *joint venture* entre Novatek (51%) et TOTAL (49%).

- En octobre 2011, TOTAL (20%) et Novatek ont signé les accords définitifs en vue de développer conjointement le projet Yamal LNG. Le projet Yamal LNG vise à développer le gisement de gaz et de condensats de South Tambey situé en zone arctique dans la péninsule de Yamal. Les études de FEED se sont terminées fin 2012, certains appels d'offres ont été lancés et une décision finale d'investissement pourrait être prise en 2013.
- Sur le champ de Kharyaga, les travaux relatifs au plan de développement de la phase 3 se poursuivent. Ce plan vise le maintien du plateau de production au-dessus de 30 kbep/j, niveau atteint fin 2009. TOTAL a cédé 10% du champ à la société d'État Zarubezhneft en 2010, ramenant sa participation à 40%.
- En 2009, TOTAL a signé un accord établissant les principes de coopération avec la société KazMunaiGas (KMG) pour le développement du champ de gaz à condensats de Khvalynskoye, situé à la frontière russo-kazakhe dans l'offshore conventionnel de la mer Caspienne (sous juridiction russe). Aux termes de cet accord, TOTAL prévoit d'acquiescer une participation de 17% auprès de KMG. Cette transaction sera soumise à l'accord des autorités.

Au **Tadjikistan**, TOTAL a signé en décembre 2012 un accord en vue d'acquiescer un intérêt de 33,3% dans le PSC de Bocktar. Cette transaction reste soumise à l'accord des autorités.

2.1.7.6. Europe

En 2012, la production de TOTAL en Europe s'est élevée à 427 kbep/j, représentant 19% de la production totale du Groupe, contre 512 kbep/j en 2011 et 580 kbep/j en 2010.

En **Bulgarie**, la licence Khan Asparuh (100%, opérateur), qui couvre 14 220 km² en mer Noire, a été octroyée à TOTAL en juillet 2012, et le contrat de concession a été signé en août 2012. TOTAL s'est engagé à acquiescer de la sismique et à forer deux puits sur les cinq ans prévus par le contrat. Un accord de cession de 30% d'intérêt à chacune des sociétés OMV et Repsol a été conclu en novembre 2012. Aux termes de cet accord, OMV sera opérateur durant la phase de travaux sismiques et TOTAL le deviendra ensuite.

À **Chypre**, TOTAL est présent sur deux permis d'exploration situés dans l'offshore profond, pour les blocs 10 et 11 qui ont été obtenus dans le cadre du deuxième appel d'offres pour l'exploration offshore, lancé par les autorités du pays en 2012.

TOTAL a signé, début 2013, deux contrats de partage de production pour ces permis avec des surfaces respectives de 2 572 km² et de 2 958 km², situés au sud-ouest de Chypre, par des profondeurs d'eau comprises entre 1 000 mètres et 2 500 mètres. L'exploration de ces blocs commencera par des travaux de sismique.

Au **Danemark**, TOTAL détient depuis 2010 une participation de 80% et le rôle d'opérateur des licences 1/10 (Nordjylland) et 2/10 (Nordsjælland, ex-Frederoskilde). Ces licences onshore, dont le potentiel en gaz de schiste reste à évaluer, couvrent respectivement des superficies d'environ 3 000 km² et 2 300 km². Sur la licence 1/10, à la suite des études géosciences conduites en 2011, le forage d'un puits a été décidé. Initialement prévu courant 2013, celui-ci devrait être retardé en raison d'études environnementales complémentaires demandées par les autorités locales. Sur la licence 2/10, les études géosciences sont en cours.

En **France**, la production du Groupe s'est établie à 13 kbpj/j en 2012, contre 18 kbpj/j en 2011 et 21 kbpj/j en 2010. Les principaux actifs du Groupe sont les champs de gaz de Lacq (100%) et Meillon (100%) situés dans le sud-ouest du pays.

Sur le gisement de Lacq, dont l'exploitation remonte à 1957, un pilote de captage, d'injection et de stockage du CO₂, est entré en service en janvier 2010. Dans le cadre de ce projet, une chaudière a été modifiée pour fonctionner en oxycombustion et le CO₂ produit est injecté dans le gisement déplété de Rousse. Ce projet, qui s'inscrit dans la politique de développement durable du Groupe, permet de tester dans son ensemble l'une des voies envisageables pour réduire les émissions de CO₂. La plupart des objectifs de l'expérimentation ayant été atteints, l'injection de CO₂, a pris fin au premier trimestre 2013. Pour une information complémentaire, se reporter au chapitre 12.

Des accords ont été signés en décembre 2011 pour la vente des actifs Itteville, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, La Croix Blanche, Dommartin Lettrée et Vic-Bilh. Le transfert de l'exploitation de ces concessions et des droits à production est intervenu en janvier 2012. Des accords de vente des actifs de Lacq, Lagrave et Pécorade ont été également signés en février 2012. Tous ces accords restent soumis à l'approbation des autorités, attendue en 2013.

Le permis exclusif de recherche de Montélimar, attribué à TOTAL en 2010 en vue d'évaluer notamment le potentiel en gaz de schiste de cette zone, a été abrogé par le gouvernement en octobre 2011. Cette abrogation a eu lieu à la suite de la loi du 13 juillet 2011, visant à interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures par des forages suivis de fracturation hydraulique. Le Groupe avait remis à l'administration le rapport requis, dans lequel l'engagement était pris de ne pas recourir à la fracturation hydraulique compte tenu de l'interdiction légale en vigueur. Un recours a donc été déposé en décembre 2011 devant la juridiction administrative afin de demander l'annulation par le juge de l'abrogation du permis.

En **Italie**, le champ de Tempa Rossa (75%, opérateur), découvert en 1989 et situé sur la concession unitisée de Gorgoglione (région Basilicate), est l'un des principaux actifs d'Exploration-Production du Groupe dans le pays. En mars 2013, TOTAL a finalisé un accord de cession de 25% de ses intérêts dans Tempa Rossa. Le transfert des intérêts interviendra après approbation par les autorités italiennes.

Total Italia a acquis en 2011 un intérêt supplémentaire de 25% dans le champ de Tempa Rossa, portant sa participation à 75%, ainsi que des participations dans deux licences d'exploration. Les travaux de préparation des sites ont débuté en 2008, mais une procédure judiciaire diligentée par le procureur du tribunal de Potenza à l'encontre de Total Italia avait conduit à leur arrêt (pour une information complémentaire, se reporter au chapitre 7, point 5., Procédures judiciaires et d'arbitrage). Certains contrats annulés ont fait l'objet de nouveaux appels d'offres.

Le forage d'appréciation Gorgoglione 2, démarré en 2010, est arrivé à sa profondeur finale, et a été testé en 2012, confirmant les résultats des autres puits. La décision finale d'investissement

a été prise en juillet 2012, après l'obtention des autorisations du gouvernement et de la région. Le plan d'extension du système d'export de la raffinerie de Tarente, nécessaire au développement du champ de Tempa Rossa avait été approuvé fin 2011. La mise en production est prévue en 2016 avec une capacité de 55 kbpj/j.

En **Norvège**, où le Groupe est présent depuis le milieu des années soixante, TOTAL détient des intérêts dans quatre-vingt-onze permis de production sur le plateau continental maritime norvégien, dont vingt-trois opérés. La production du Groupe s'est élevée à 275 kbpj/j en 2012, contre 287 kbpj/j en 2011 et 310 kbpj/j en 2010. 90 kbpj/j est issue de Greater Ekofisk Area situé dans le secteur sud de la mer du Nord, 106 kbpj/j des secteurs central et nord de la mer du Nord et 79 kbpj/j de la région de l'Haltenbanken et de la mer de Barents.

- En mer du Nord norvégienne, où de nombreux projets de développements viennent d'être lancés, la contribution la plus importante à la production du Groupe, essentiellement non opérée, provient de l'ensemble Greater Ekofisk Area (Ekofisk, Eldfisk, Embla, etc.).
- Sur Greater Ekofisk Area, situé au sud, plusieurs projets sont en cours. Le Groupe détient une participation de 39,9% dans les champs d'Ekofisk et d'Eldfisk. Les projets Ekofisk South et Eldfisk 2 (capacité 70 kbpj/j chacun) ont été lancés en juin 2011, après l'approbation des plans de développement et d'opération (PDO) par les autorités. La production devrait démarrer en 2014 pour Ekofisk South et en 2015 pour Eldfisk 2. Le projet concernant la construction et l'installation de la plateforme abritant les nouveaux quartiers d'habitation et le centre de services d'Ekofisk est maintenant dans sa troisième année.
- Sur Greater Hild Area, situé au nord et où le Groupe est opérateur avec une participation de 51%, le schéma de développement de Martin Linge (capacité 80 kbpj/j, anciennement nommé Hild) a été sélectionné fin 2010, approuvé par les autorités en 2012 pour un démarrage de la production prévu en 2016.
- Le champ d'Islay, opéré par le Groupe et sur lequel TOTAL a une participation de 100%, a été mis en production en avril 2012. Le champ d'Islay s'étend de part et d'autre de la frontière entre la Grande-Bretagne et la Norvège. La participation du Groupe sur la partie norvégienne s'élève à 5,51%.
- De nombreux travaux d'exploration et d'appréciation ont été menés avec succès en mer du Nord sur la période 2010-2012. Ils ont conduit au lancement de plusieurs projets de développement. Certains sont déjà finalisés, d'autres sont en cours de réalisation ou devraient être approuvés par les autorités prochainement :
 - Dans le secteur central de la mer du Nord, sur la licence PL102C (40%, opérateur), un projet de développement accéléré avait été lancé pour le champ d'Atla (anciennement appelé David) découvert en 2010. Le démarrage de la production de gaz a eu lieu en octobre 2012 moins de deux ans après la découverte du champ.
 - La production de gaz du champ de Beta West (10%), satellite de Sleipner, situé dans le secteur central de la mer du Nord, a commencé en avril 2011.
 - En mer du Nord septentrionale, dans la zone de Visund, sur la licence PL120 (7,7%), le projet de Visund South de développement accéléré des découvertes de Pan/Pandora a été achevé au quatrième trimestre 2012. Le démarrage de la production a eu lieu en novembre 2012. Un second projet de développement accéléré, Visund North, a été lancé fin 2011 pour redévelopper la partie Nord du champ de Visund et pour fournir une infrastructure de développement aux prospects d'exploration et aux découvertes

(Titan) situés dans la licence. Le démarrage de la production est prévu fin 2013. L'extension de la licence PL20 (Visund) jusqu'à fin 2034 a été accordée par les autorités.

- Le projet Stjerne a été lancé en 2011 pour développer la structure de Katla découverte en 2009 et située sur la licence PL104 (14,7%) au sud d'Oseberg, en mer du Nord septentrionale. Le démarrage de la production est prévu en 2013.
- Le projet de développement accéléré de la structure de Vigdis North East (PL089, cédé en 2012 dans le cadre de la transaction avec ExxonMobil – voir ci-dessous), découverte en 2009 et située au sud de Snorre, a été lancé en 2011.
- Un puits d'appréciation positif a été foré en 2010 sur le flanc sud de la structure de Dagny (38%), située au nord de Sleipner. Le projet de développement a été validé fin 2012 et le plan de développement et d'opérations (PDO) remis aux autorités, avec une approbation attendue pour l'été 2013. La production devrait démarrer en 2017.

- En mer de Norvège, la région de l'Haltenbanken regroupe les champs de Tyrhans (23,2%), Linnorm (20%), Mikkel (7,7%) et Kristin (6%) ainsi que le champ d'Åsgard (7,7%) et ses satellites Yttergryta (24,5%) et Morvin (6%). Morvin a démarré en août 2010, conformément au calendrier, avec deux puits producteurs.

Le projet de compression sous-marine d'Åsgard, qui va permettre d'augmenter la récupération des hydrocarbures sur les champs d'Åsgard et de Mikkel, a été approuvé par les autorités norvégiennes en 2012. Tous les principaux contrats ont été signés.

Sur le champ de gaz de Linnorm, le puits d'exploration Onyx South devrait être foré en 2013. Le gaz de Linnorm sera exporté au terminal onshore de Nyhamna par un nouveau gazoduc (projet Polarled).

Le projet Polarled (5,11%) a été sanctionné en décembre 2012 et le plan de développement a été soumis aux autorités norvégiennes en janvier 2013. Le projet consiste en l'installation d'un gazoduc de 481 km de long reliant le champ d'Aasta Hansen au terminal Nyhamna et en l'extension du terminal.

- En mer de Barents, la production de GNL sur Snøhvit (18,4%) a démarré en 2007. Outre l'usine de liquéfaction déjà construite (capacité de 4,2 Mt/an), ce projet comprend le développement des champs de gaz de Snøhvit, d'Albatross et d'Askeladd. Un projet a été lancé en 2012 avec comme objectif l'amélioration des performances de l'usine.
- Plusieurs puits d'exploration ont été forés avec succès pendant la période 2011-2012 :
 - En octobre 2012, TOTAL a foré un puits d'exploration positif sur la structure de Garantiana (40%, opérateur) située au nord de la mer du Nord sur la licence PL554. Le forage de puits supplémentaires d'exploration et d'appréciation est à l'étude.
 - En juillet 2012, TOTAL a annoncé une importante découverte de gaz et de condensats sur le prospect de King Lear situé sur les licences 146 et 333 dans le sud de la mer du Nord norvégienne (22,2%). Le forage d'un puits d'appréciation devrait être réalisé en 2014.
 - En 2011, TOTAL a foré avec succès un puits d'exploration sur la structure d'Alve North, située sur la licence PL127 (50%, opérateur) à proximité du champ de Norne. Les études préliminaires ont été réalisées. L'interprétation des données issues d'une nouvelle sismique est en cours.
 - En 2011, TOTAL a foré un puits d'exploration positif sur la structure de Norvarg, située en mer de Barents sur la licence PL535 (40%, opérateur), attribuée lors du vingtième cycle

d'attribution. Les études préliminaires de développement ont été réalisées et un puits d'appréciation devrait être foré en 2013.

Le Groupe a optimisé son portefeuille d'actifs en Norvège en entrant sur de nouvelles licences et en cédant plusieurs actifs non stratégiques :

- Début 2013, lors du cycle d'attribution APA 2012 (*Awards in Predefined Areas*), TOTAL a obtenu huit nouvelles licences dont quatre en tant qu'opérateur. Toutes ces licences sont situées en mer du Nord norvégienne : PL661 (60%, opérateur), PL662 (60%, opérateur) et PL667 (50%, opérateur) dans la zone péri-Ekofisk, PL675 (40%) et PL676S (20%) dans la partie centrale, et PL190B (10%), PL684 (5%) et PL685 (40%, opérateur) au nord.
- En octobre 2012, TOTAL et ExxonMobil ont échangé des participations dans des actifs en production ou sur le point d'être développés. En échange de ses participations dans la licence PL089 (5,6%) et dans les champs de Sygna (2,52%), de Statfjord Øst (2,8%) et de Snorre (6,18%), TOTAL a reçu les participations détenues par ExxonMobil dans le champ d'Oseberg (4,7%), dans le système de transport de gaz d'Oseberg (4,33%), ainsi que dans les licences PL029c (100%) et PL029b (30%) qui contiennent une partie du champ de Dagny. L'accord a été finalisé et approuvé par les autorités norvégiennes au dernier trimestre 2012. La participation de TOTAL dans la licence PL104 est de 14,7% et de 38% dans la structure de Dagny. TOTAL n'a plus de participation dans la licence PL089.
- Début 2012, TOTAL a obtenu huit nouvelles licences d'exploration dont cinq en tant qu'opérateur lors du cycle d'attribution APA 2011.

En 2011, TOTAL a obtenu quatre nouvelles licences d'exploration lors du cycle d'attribution APA 2010 dont une licence opérée. Le Groupe a aussi acquis en 2011 un intérêt de 40% sur la licence PL554, située au nord de Visund, et en est l'opérateur. Un puits d'exploration a été foré sur cette licence en 2012 et a donné lieu à la découverte de Garantiana.

- En juin 2011, TOTAL a annoncé la signature d'un accord prévoyant la vente de l'ensemble de sa participation dans Gassled (6,4%) et les entités associées. Cette cession est intervenue fin 2011.
- En 2010, TOTAL a cédé ses participations dans les champs de Valhall et Hod.

Aux **Pays-Bas**, TOTAL est présent dans l'exploration et la production de gaz naturel depuis 1964 et détient des intérêts dans vingt-quatre permis de production offshore – dont vingt opérés – et deux permis d'exploration offshore, le permis E17c (16,92%) et K1c (30%). En 2012, la production du Groupe s'est établie à 33 kbep/j, contre 38 kbep/j en 2011 et 42 kbep/j en 2010.

- En novembre 2012, le champ L4-D (55,66%, opérateur) est entré en production.
- Une campagne d'acquisition sismique 3D de plusieurs permis offshore couvrant une superficie de 3 500 km² a été réalisée de mai à septembre 2012. Les résultats d'interprétation de cette campagne sont attendus pour fin 2013.
- Le projet de développement K4-Z (50%, opérateur) a été lancé en 2011. Ce développement comprend deux puits sous-marins reliés aux installations existantes de production et de transport. Le démarrage de la production est prévu en 2013.

- Le projet de développement K5-CU (49%, opérateur) a été lancé en 2009 et la production a démarré début 2011. Ce développement comprend quatre puits supportés par une plateforme (installée en 2010) et reliée à la plateforme K5-A par un gazoduc de 15 km.

Fin 2010, TOTAL a cédé 18,19% de ses parts dans le gazoduc NOGAT, ramenant ainsi sa participation à 5%.

En **Pologne**, TOTAL est entré début 2012 à hauteur de 49% dans deux concessions d'exploration, Chelm et Werbkowice, pour en évaluer le potentiel en gaz de schiste. Un forage a été réalisé sur le permis de Chelm et le puits testé. Les résultats de ce puits sont à l'étude. TOTAL a demandé aux autorités le retrait du permis Werbkowice en septembre 2012, celui-ci ne présentant pas l'intérêt escompté.

Au **Royaume-Uni**, où TOTAL est présent depuis 1962, la production du Groupe s'est établie à 106 kbep/j en 2012 contre 169 kbep/j en 2011 et 207 kbep/j en 2010. Cette production provient pour environ 90% de champs opérés, répartis sur deux zones principales : la zone d'Alwyn, au nord de la mer du Nord, et la zone d'Elgin/Franklin, dans le Central Graben. En 2012, elle a été fortement impactée par l'arrêt des champs d'Elgin, de Franklin et de West Franklin suite à la fuite de gaz survenue sur le puits G4 d'Elgin.

- Sur la zone d'Alwyn (100%), la mise en production de satellites ou de nouveaux compartiments des réservoirs permet de maintenir le potentiel de production. Ainsi les puits N54, N53 et N52 ont été mis en production respectivement en mai 2012, septembre 2011 et février 2010.

Sur le champ de Dunbar (100%), une nouvelle campagne de forage (Dunbar phase IV) devrait débuter mi-2013 incluant trois reconditionnements de puits et six nouveaux puits.

Le champ d'Islay (94,49%, gaz et condensats) a été mis en production en avril 2012.

En février 2012, TOTAL a finalisé la cession de sa participation dans le champ d'Otter.

En octobre 2011, il a été décidé de redévelopper la formation Brent South West d'Alwyn, en forant deux puits : un producteur dont le forage débuté en août 2012 est en cours et un injecteur d'eau qui devrait être réalisé durant le deuxième semestre 2013.

- Dans le Central Graben, fin 2011, TOTAL a porté sa participation de 77,5% à 100% dans la société Elgin Franklin Oil & Gas (EFOG) qui détient sa participation dans les champs d'Elgin et Franklin (46,2%, opérateur). Suite à une fuite de gaz survenue sur le champ d'Elgin le 25 mars 2012, la production des champs d'Elgin, Franklin et West Franklin a été arrêtée et le personnel du site évacué.

En mai 2012, TOTAL a confirmé le succès de l'intervention visant à stopper la fuite du puits G4 et, fin octobre 2012, le puits G4 a été définitivement sécurisé après la mise en place de cinq bouchons de ciment.

L'enquête interne menée par TOTAL a permis d'identifier clairement les causes de l'accident et de définir de nouveaux critères d'intégrité pour les puits, ainsi que les mesures à prendre pour permettre le redémarrage de la production d'Elgin/Franklin en totale sécurité.

La production de la zone d'Elgin/Franklin a redémarré le 9 mars 2013 après l'approbation du dossier de sécurité par l'Autorité de régulation britannique (HSE). Le redémarrage se fait de façon progressive. La production devrait prochainement atteindre environ 70 kbep/j (environ 30 kbep/j en part Groupe), soit 50% du potentiel de production des champs.

Afin de retrouver d'ici à 2015 le niveau de production qui existait avant l'accident d'Elgin, un projet de redéveloppement prévoyant le forage de nouveaux puits intercalaires sur Elgin et Franklin est en cours d'étude.

Par ailleurs, le développement de West Franklin Phase II se poursuit avec un démarrage de la production prévu en 2014.

- Venant s'ajouter à Alwyn et au Central Graben, une troisième zone, West Shetland, est en cours de développement. Celle-ci couvre les champs de Laggan et Tormore pour lesquels TOTAL a porté sa participation à 80% début 2010.

La décision de développer ces deux champs est intervenue en mars 2010 et la production devrait démarrer en 2014 avec une capacité prévue de 90 kbep/j. Le schéma de développement comprend :

- des installations de production sous-marines,
- un traitement des effluents (gaz à condensats) dans une usine construite près du terminal de Sullom Voe, dans les îles Shetland à 150 km de distance,
- un nouveau *pipeline* connecté au gazoduc de Frigg (FUKA) pour l'export du gaz vers le terminal de Saint-Fergus.

Début 2011, une découverte de gaz à condensats a été réalisée sur la licence d'Edradour Est (75%, opérateur), à proximité de Laggan et Tormore. Le développement d'Edradour, en utilisant les infrastructures mises en place, a été décidé fin décembre 2012.

En 2010, la participation du Groupe dans le permis P967 (opérateur), qui comprend la découverte de gaz de Tobermory, a été portée de 43,75% à 50%. Ce permis est situé au nord de Laggan/Tormore.

TOTAL possède également des participations dans trois actifs opérés par des tiers : les champs de Bruce (43,25%), de Keith (25%) et de Markham (7,35%). Les participations du Groupe dans les autres champs opérés par des tiers (Seymour, Alba, Armada, Maria, Moira, Mungo/Monan et Everest) ont été cédées en 2012.

Neuf nouvelles licences (trois en Northern North Sea, trois en Central Graben, trois en West Shetland) ont été attribuées à TOTAL lors du vingt-septième round d'exploration dont les résultats ont été annoncés le 25 octobre 2012.

2.1.7.7. Moyen-Orient

En 2012, la production de TOTAL au Moyen-Orient s'est établie à 493 kbep/j, représentant 21 % de la production totale du Groupe, contre 570 kbep/j en 2011 et 527 kbep/j en 2010.

Aux **Émirats arabes unis**, où TOTAL est présent depuis 1939, la production du Groupe s'est élevée à 246 kbep/j en 2012, contre 240 kbep/j en 2011 et 222 kbep/j en 2010. En 2012, le pays a maintenu un rythme de production soutenu ce qui a permis d'augmenter légèrement la part de production de TOTAL. La croissance de production en 2011 s'expliquait essentiellement par des productions en hausse sur Abu Dhabi Company for onshore Oil Operations (ADCO) et Abu Dhabi Marine (ADMA).

TOTAL détient une participation de 75% (opérateur) dans le champ d'Abu Al Bu Khoosh, une participation de 9,5% dans ADCO qui exploite les cinq principaux champs onshore d'Abou Dabi, ainsi qu'une participation de 13,3% dans ADMA qui exploite deux champs offshore. Par ailleurs, TOTAL détient 15% d'Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit des LGN et des condensats issus du gaz associé produit par ADCO et 5% d'Abu Dhabi Gas Liquefaction

Company (ADGAS), société qui produit du GNL, du LGN et des condensats.

La licence d'ADCO arrive à échéance en janvier 2014. Les autorités d'Abou Dabi ont initié en 2012 les discussions devant conduire à définir l'avenir d'ADCO au-delà de cette échéance.

Début 2011, TOTAL a signé un *Memorandum of Understanding* avec IPIC, une entité détenue par le gouvernement d'Abou Dabi, en vue de développer des projets d'intérêts communs dans le secteur de l'Exploration-Production du pétrole et du gaz. Les études se poursuivent.

Le Groupe détient 24,5% de la société Dolphin Energy Ltd. en partenariat avec la société Mubadala détenue par le gouvernement d'Abou Dabi afin de commercialiser du gaz, en particulier en provenance du Qatar, aux Émirats arabes unis.

Le Groupe détient en outre 33,33% de la société Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'urée. Un nouveau projet, FERTIL 2, a été lancé en 2009, afin de construire une nouvelle unité d'urée granulée d'une capacité de 3 500 t/j (1,2 Mt/an). Ce projet est en cours de démarrage et permettra à FERTIL de doubler sa production à 2 Mt/an d'ici mi-2013.

En **Irak**, TOTAL détient une participation de 18,75% dans le contrat de développement et de production du champ de Halfaya situé dans la province de Missan. La production de la phase 1 du projet (capacité de 100 kb/j) a démarré en juin 2012 et s'est établie à 12 kbep/j sur les six derniers mois de 2012 (soit 6 kbep/j en moyenne sur l'année). Le plan de développement définitif (capacité estimée de 535 kb/j) a été présenté aux autorités début 2013.

Mi-2012, TOTAL a finalisé la prise d'une participation de 35% dans les blocs d'exploration Safen (qui sera opéré par TOTAL lorsqu'une découverte sera déclarée) et Harir (respectivement 424 km² et 705 km², au nord-est d'Erbil), ainsi que 20% dans le bloc Taza (505 km², au sud-ouest de Souleimaniye). Le forage du puits Harir 1 s'est achevé début 2013 ; celui de Taza 1 est en cours. Le forage de deux nouveaux puits est prévu en 2013.

En **Iran**, le Groupe n'a eu aucune production depuis 2010. Elle s'était élevée à 2 kbep/j en 2010 provenant des reliquats de contrats de *buy-back*. Pour une information complémentaire, se reporter au chapitre 4 (Facteurs de risques).

En **Oman**, la production du Groupe s'est établie à 37 kbep/j en 2012, stable par rapport à 2011 et 2010. TOTAL est présent dans la production d'huile essentiellement sur le bloc 6 (4%)⁽¹⁾, mais également sur le bloc 53 (2%)⁽²⁾. Le Groupe produit également du gaz naturel liquéfié à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction de Oman LNG (5,54%)/Qalhat LNG (2,04%)⁽³⁾, d'une capacité globale de 10,5 Mt/an.

Au **Qatar**, où TOTAL est présent depuis 1936, la production du Groupe s'est élevée à 139 kbep/j en 2012, contre 155 kbep/j en 2011 et 164 kbep/j en 2010. Le Groupe détient des participations dans le champ d'Al Khalij (100%), dans le bloc NFB (20%) du North Field ainsi que dans l'usine de liquéfaction de Qatargas 1 (10%). Le Groupe détient également des intérêts de 16,7% dans le train 5 de Qatargas 2.

– En novembre 2012, TOTAL et Qatar Petroleum ont signé un nouvel accord prolongeant de vingt-cinq ans leur partenariat sur le champ

d'Al Khalij. Selon le nouveau protocole, à partir de 2014, TOTAL restera l'opérateur et détiendra une participation de 40% et Qatar Petroleum détiendra une participation de 60%.

- Le contrat pour la production du projet gazier Dolphin, signé en 2001 avec la société nationale Qatar Petroleum, prévoit la vente de 2 Gpc/j de gaz en provenance du North Field pour une période de vingt-cinq ans. Ce gaz est traité dans l'usine Dolphin de Ras Laffan puis acheminé vers les Émirats arabes unis par un gazoduc long de 360 km.
- La production du train 5 de Qatargas 2, démarrée en 2009, s'élève à 8 Mt/an. TOTAL est actionnaire de ce train depuis 2006. Un accord de mutualisation des deux trains de liquéfaction du projet Qatargas (train 4 et train 5) a été signé en 2011. Cet accord prévoit le partage 50/50 de la production physique des deux trains ainsi que des coûts opératoires et des investissements. TOTAL enlève par ailleurs une partie du GNL produit, conformément aux termes des contrats signés en 2006 qui prévoient l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL à Qatargas 2.

Le Groupe est partenaire depuis mai 2011 dans le permis d'exploration BC (25%) en offshore.

En **Syrie**, TOTAL détient des intérêts dans le permis de Deir Ez Zor à travers sa participation de 50% dans la société DEZPC (100%, opérateur) et est présent au travers du contrat Tabiyeh entré en vigueur en octobre 2009. Le Groupe n'a eu aucune production en 2012 contre 53 kbep/j en 2011 et 39 kbep/j en 2010. En décembre 2011 TOTAL a, en effet, suspendu ses activités contribuant à la production d'hydrocarbures en Syrie, en accord avec la réglementation de l'Union européenne envers ce pays.

Pour une information complémentaire, se reporter au chapitre 4 (Facteurs de risques).

Au **Yémen**, où TOTAL est présent depuis 1987, la production du Groupe s'est établie à 65 kbep/j en 2012, contre 86 kbep/j en 2011 et 66 kbep/j en 2010.

TOTAL participe au projet Yemen LNG (39,62%) qui consiste à approvisionner l'usine de liquéfaction de Balhaf, sur la côte Sud du pays, avec le gaz du bloc 18 situé dans la région de Marib au centre du Yémen, au travers d'un gazoduc de 320 km. Le premier train de liquéfaction a été mis en service en octobre 2009 et le deuxième en avril 2010. L'usine a une capacité nominale de 6,7 Mt/an de GNL. L'année 2012 a été marquée par huit sabotages sur le *pipeline*, ayant entraîné une perte de production de près de 24%.

TOTAL est également actif sur deux bassins pétroliers en tant qu'opérateur du bloc 10 (bassin de Masila, permis d'East Shabwa, 28,57%) et en tant que partenaire sur le bloc 5 (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%).

TOTAL détient des participations dans cinq permis d'exploration onshore : 40% dans les blocs 69 et 71, 50,1% dans le bloc 70 (opéré par TOTAL depuis juillet 2010), et 36% dans le bloc 72 (opéré par TOTAL depuis octobre 2011).

En décembre 2012, l'acquisition par TOTAL de la participation dans le permis d'exploration bloc 3 (40%, opérateur) a été finalisée.

(1) TOTAL détient une participation directe de 4,00% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 dans lequel TOTAL détient une participation indirecte de 4,00% via Pohol (société mise en équivalence).

(2) TOTAL détient une participation directe de 2,00% dans le bloc 53.

(3) Participation indirecte de TOTAL via l'intérêt d'Oman LNG dans Qalhat LNG.

2.1.8. Superficie du domaine minier

Au 31 décembre (en milliers d'acres)		2012		2011		2010	
		Superficie non développée ^(a)	Superficie développée	Superficie non développée ^(a)	Superficie développée	Superficie non développée ^(a)	Superficie développée
Europe	Brute	10 015	724	6 478	781	6 802	776
	Nette	6 882	176	3 497	185	3 934	184
Afrique	Brute	135 610	1 256	110 346	1 229	72 639	1 229
	Nette	88 457	337	65 391	333	33 434	349
Amériques	Brute	16 604	1 705	15 454	1 028	16 816	1 022
	Nette	6 800	330	5 349	329	5 755	319
Moyen-Orient	Brute	32 369	1 896	31 671	1 461	29 911	1 396
	Nette	3 082	256	2 707	217	2 324	209
Asie	Brute	37 208	955	40 552	930	36 519	539
	Nette	18 184	270	19 591	255	17 743	184
Total	Brute	231 806	6 536	204 501	5 429	162 687	4 962
	Nette^(b)	123 405	1 369	96 535	1 319	63 190	1 245

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.

(b) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts du Groupe dans la superficie brute.

2.1.9. Puits producteurs

Au 31 décembre (nombre de puits)		2012		2011		2010	
		Puits producteurs bruts	Puits producteurs net ^(a)	Puits producteurs bruts	Puits producteurs net ^(a)	Puits producteurs bruts	Puits producteurs net ^(a)
Europe	Liquides	410	111	576	151	569	151
	Gaz	330	117	358	125	368	132
Afrique	Liquides	2 216	593	2 275	576	2 250	628
	Gaz	156	48	157	44	182	50
Amériques	Liquides	898	258	877	247	884	261
	Gaz	2 892	546	2 707	526	2 532	515
Moyen-Orient	Liquides	6 488	462	7 829	721	7 519	701
	Gaz	371	49	372	49	360	49
Asie	Liquides	206	75	209	75	196	75
	Gaz	1 912	578	1 589	498	1 258	411
Total	Liquides	10 218	1 499	11 766	1 770	11 418	1 816
	Gaz	5 661	1 338	5 183	1 242	4 700	1 157

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

2.1.10. Nombre de puits producteurs et secs forés

Au 31 décembre	2012			2011			2010		
	Puits producteurs forés nets ^(a)	Puits secs forés nets ^(a)	Total des puits nets forés ^(a)	Puits producteurs forés nets ^(a)	Puits secs forés nets ^(a)	Total des puits nets forés ^(a)	Puits producteurs forés nets ^(a)	Puits secs forés nets ^(a)	Total des puits nets forés ^(a)
Exploration									
Europe	0,9	3,3	4,2	1,5	1,7	3,2	1,7	0,2	1,9
Afrique	4,9	2,8	7,7	2,9	1,5	4,4	1,6	4,3	5,9
Amériques	3,9	0,6	4,5	1,2	1,3	2,5	1,0	1,6	2,6
Moyen-Orient	-	-	-	1,2	0,8	2,0	0,9	0,3	1,2
Asie	2,4	1,4	3,8	2,1	3,7	5,8	3,2	1,2	4,4
Sous-total	12,1	8,1	20,2	8,9	9,0	17,9	8,4	7,6	16,0
Développement									
Europe	6,0	0,7	6,7	7,5	-	7,5	5,0	-	5,0
Afrique	22,7	-	22,7	24,7	-	24,7	18,1	-	18,1
Amériques	70,6	131,7	202,3	113,1	82,2	195,3	135,3	112,5	247,8
Moyen-Orient	43,3	-	43,3	32,6	2,6	35,2	29,5	1,4	31,0
Asie	127,8	-	127,8	118,4	-	118,4	59,3	-	59,3
Sous-total	270,4	132,4	402,8	296,3	84,8	381,1	247,3	113,9	361,2
Total	282,5	140,5	423,0	305,2	93,8	399,0	255,7	121,5	377,2

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

2.1.11. Puits d'exploration et de développement en cours de forage

Au 31 décembre (nombre de puits)	2012		2011		2010	
	Bruts	Nets ^(a)	Bruts	Nets ^(a)	Bruts	Nets ^(a)
Exploration						
Europe	1	1,0	2	2,0	3	2,1
Afrique	4	1,3	2	0,8	4	1,4
Amériques	7	3,4	3	1,0	2	0,9
Moyen-Orient	2	1,1	-	-	2	1,2
Asie	2	1,3	1	0,6	2	1,1
Sous-total	16	8,1	8	4,4	13	6,7
Développement						
Europe	23	6,2	21	4,5	21	3,8
Afrique	25	6,4	31	11,3	29	6,4
Amériques	29	8,2	22	5,7	99	29,2
Moyen-Orient	93	6,1	26	3,5	20	5,1
Asie	171	49,2	11	5,1	23	9,8
Sous-total	341	76,1	111	30,1	192	54,3
Total	357	84,2	119	34,5	205	61,0

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

2.1.12. Participation dans les oléoducs et les gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et les gazoducs au 31 décembre 2012.

Pipeline(s)	Origine	Destination	% intérêt	Opérateur	Liquides	Gaz
Europe						
France						
TIGF	Réseau Sud-Ouest	-	100,00	x	-	x
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25	-	x	-
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76	-	x	-
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00	-	x	-
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teeside (Royaume-Uni)	34,93	-	x	-
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	12,98	-	x	-
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00	-	x	-
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71	-	x	-
Vestprosess	Kollsnes (Area E)	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	5,00	-	x	-
Pays-Bas						
Nogat pipeline	F3-FB	Den Helder	5,00	-	-	x
WGT K13-Den Helder	K13A	Den Helder	4,66	-	-	x
WGT K13-Extension	Markham	K13 (via K4/K5)	23,00	-	-	x
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	x	x	-
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25	-	x	-
Central Graben Liquid Export Line (LEP)	Elgin-Franklin	ETAP	15,89	-	x	-
Frigg System : UK Line	Alwyn North, Bruce et autres	St.Fergus (Écosse)	100,00	x	-	x
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,00	-	x	-
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73	-	-	x
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	x	-	x
Afrique						
Gabon						
Mandji Pipes	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(a)	x	x	-
Rabi Pipes	Champs bruts Rabi	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(a)	x	x	-
Amériques						
Argentine						
Gas Andes	Bassin Neuquén (Argentine)	Santiago (Chili)	56,50	x	-	x
TGN	Réseau (Nord de l'Argentine)		15,40	-	-	x
TGM	TGN	Uruguayana (Brésil)	32,68	-	-	x
Bolivie						
Transierra	Yacuibá (Bolivie)	Rio Grande (Bolivie)	11,00	-	-	x
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via São Paulo	9,67	-	-	x
Colombie						
Ocensa	Cusiana	Covenas Terminal	5,20	-	x	-
Asie						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	x	-	x
Reste du monde						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00	-	x	-
SCP	Bakou (Azerbaïdjan)	Frontière Géorgie/Turquie	10,00	-	-	x
Dolphin (transport international et réseau)	Ras Laffan (Qatar)	Émirats arabes unis	24,50	-	-	x

(a) Intérêt de 100% détenu par Total Gabon, la participation financière du Groupe dans Total Gabon étant de 58,28%.

2.2. Gas & Power

Gas & Power a pour objectif premier de contribuer à la croissance du Groupe en assurant des débouchés pour ses réserves et productions actuelles ou futures en gaz naturel.

Afin de valoriser au mieux ces ressources gazières, notamment de gaz naturel liquéfié (GNL), les activités de Gas & Power englobent le trading et le marketing de gaz naturel, de gaz naturel liquéfié, de gaz de pétrole liquéfié (GPL) et d'électricité, ainsi que le transport maritime. Gas & Power participe également au capital de sociétés d'infrastructures (terminaux de regazéification, transport et stockage de gaz naturel, centrales électriques) nécessaires à la mise en place de sa stratégie.

Gas & Power a de surcroît pour mission de consolider un pôle d'activité Charbon, allant de la production jusqu'à la commercialisation.

2.2.1. Gaz naturel liquéfié

Pionnier de l'industrie du GNL, TOTAL est aujourd'hui un des acteurs majeurs⁽¹⁾ du secteur dans le monde grâce à des positions solides et diversifiées aussi bien dans l'amont que dans l'aval de la chaîne GNL. Le développement du GNL est un élément-clé de la stratégie du Groupe qui renforce sa présence dans la plupart des grandes zones de production ainsi que sur les principaux marchés.

À travers ses participations dans des usines de liquéfaction⁽²⁾ au Qatar, aux Émirats arabes unis, en Oman, au Nigeria, en Norvège, au Yémen et son accord de fourniture de gaz à l'usine de Bontang LNG en Indonésie, le Groupe commercialise du GNL sur l'ensemble des marchés mondiaux. En 2012, les ventes de TOTAL se sont élevées à 11,4 Mt de GNL, en baisse de 13% par rapport aux ventes 2011 (13,2 Mt) et de 7% par rapport aux ventes 2010 (12,3 Mt). Cette baisse s'explique notamment par le déclin de la production de l'usine de Bontang LNG ainsi que par les forces majeures déclarées par le projet Yemen LNG au cours de l'année 2012. Le démarrage de l'usine Angola LNG prévu en 2013, ainsi que les projets de liquéfaction du Groupe en Australie, en Russie et au Nigeria devraient permettre la croissance des ventes au cours des prochaines années.

Gas & Power a la responsabilité des activités GNL en aval des usines de liquéfaction. Elle est en charge de la commercialisation du GNL à des tiers pour le compte de l'Exploration-Production, du développement du portefeuille aval GNL pour ses activités de trading, de marketing et de transport ainsi que des terminaux de regazéification.

Au **Nigeria**, TOTAL détient une participation de 15% dans l'usine Nigeria LNG. Le Groupe a signé un contrat d'achat de GNL, initialement destiné à être livré aux États-Unis et en Europe, d'une durée de vingt-trois ans à compter de 2006 pour une quantité initiale de 0,23 Mt/an à laquelle s'est ajoutée 0,94 Mt/an au démarrage du train 6 en 2007.

TOTAL détient également une participation de 17% dans le projet Brass LNG qui porte sur la construction de deux trains de 5 Mt/an chacun. Parallèlement à cette prise de participation, TOTAL a signé avec Brass LNG Ltd un accord préliminaire définissant les principaux termes d'un contrat d'achat de GNL portant sur environ un sixième de la capacité de l'usine pendant vingt ans. Ce contrat d'achat reste soumis à la décision finale d'investissement du projet.

En **Norvège**, dans le cadre du projet Snøhvit dans lequel le Groupe détient une participation de 18,4%, TOTAL a signé en 2004 un contrat d'achat de 0,78 Mt/an de GNL, essentiellement destiné à l'Amérique du Nord et à l'Europe, pour une durée de quinze ans. Les livraisons de GNL ont commencé en 2007.

Au **Qatar**, TOTAL a signé en 2006 des contrats d'achat de GNL du train 5 (16,7%) de Qatargas 2 portant sur un volume global de GNL de 5,2 Mt/an pendant vingt-cinq ans, destiné à être commercialisé principalement en France, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. Les livraisons de GNL ont commencé en 2009.

Au **Yémen**, TOTAL a signé en 2005 avec la compagnie Yemen LNG Ltd (39,62%) un accord d'achat de 2 Mt/an de GNL pendant vingt ans à partir de 2009 initialement destiné à être livré aux États-Unis et en Europe. Les livraisons de GNL ont démarré en 2009.

Depuis 2009, une partie des volumes achetés par le Groupe dans le cadre de ses contrats long terme relatifs aux projets GNL mentionnés ci-dessus a été redirigée vers des marchés asiatiques.

En **Australie**, TOTAL a augmenté début 2013 sa participation de 24% à 30% dans le projet Ichthys LNG. Ce projet a été lancé début 2012 et prévoit la construction de deux trains de GNL de 4,2 Mt/an chacun. Parallèlement à cette participation, TOTAL a signé un contrat d'achat de GNL de 0,9 Mt par an pendant quinze ans. Les enlèvements de GNL devraient débuter en 2017.

En **Angola**, TOTAL participe au projet de liquéfaction Angola LNG (13,6%), constituée d'un train de 5,2 Mt/an. Le démarrage du projet est prévu mi-2013. Une filiale d'Angola LNG Ltd, Angola LNG Marketing, à laquelle TOTAL participe à hauteur de 8,6%, a été créée à Londres en juillet 2012. Cette filiale a le rôle d'intermédiaire marketing chargé de la commercialisation des volumes de GNL du projet.

Aux **États-Unis**, TOTAL a conclu en 2012 avec Kogas un contrat d'achat de 0,7 Mt/an de GNL, pour une durée de vingt ans, à partir du train 3 du terminal gazier de Sabine Pass (Louisiane). Les enlèvements de GNL devraient débuter en 2017. Ce contrat d'achat reste conditionné à la décision finale d'investissement du projet.

Parallèlement, TOTAL a également conclu un contrat d'achat de 2 Mt/an de GNL, pour une durée de 20 ans, avec la société Sabine Pass Liquefaction LLC, à partir du train 5 du terminal de Sabine Pass. Les enlèvements de GNL commenceront à la date de mise en service du train 5 prévue en 2018. Cet accord reste entre autres conditionné à l'obtention des autorisations d'exportation et de construction d'un cinquième train par Cheniere, ainsi qu'à la décision finale d'investissement du projet.

En outre, TOTAL a également signé des contrats de vente de GNL provenant du portefeuille mondial de ressources GNL du Groupe :

En **Chine**, TOTAL a signé un contrat de vente de GNL avec CNOOC (China National Offshore Oil Company). Au titre de cet accord, entré en vigueur en 2010, TOTAL fournit à CNOOC jusqu'à 1 Mt/an de GNL sur une période de quinze ans.

En **Corée du Sud**, TOTAL a signé en 2011 un contrat de vente de GNL avec Kogas. Au titre de cet accord, TOTAL livrera à Kogas jusqu'à 2 Mt/an de GNL entre 2014 et 2031.

(1) Données sociétés, sur la base des portefeuilles amont et aval de GNL.

(2) L'activité de production et de liquéfaction de gaz naturel du Groupe relève de l'Exploration-Production.

Dans le cadre de ses activités de transport de GNL, TOTAL affrète directement depuis 2004 un méthanier à long terme, l'Arctic Lady, d'une capacité de 145 000 m³, afin d'acheminer sa part de production de l'usine de liquéfaction de Snøhvit en Norvège. En novembre 2011, TOTAL a signé un contrat pour l'affrètement long terme d'un deuxième méthanier, le Meridian Spirit (anciennement Maersk Meridian), d'une capacité de 165 000 m³, pour renforcer ses capacités de transport dans le cadre de ses engagements d'enlèvement en Norvège mentionnés précédemment.

Le Groupe détient également une participation de 30% dans la société Gaztransport & Technigaz (GTT) dont l'activité principale porte sur la conception et l'ingénierie des cuves cryogéniques à membranes pour les méthaniers. À fin 2012, sur une flotte mondiale estimée à 388 méthaniers⁽¹⁾, 260 méthaniers en circulation étaient équipés de cuves à membranes construites sous licence GTT.

2.2.2. Trading

En 2012, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel et de GNL. Cette stratégie vise à optimiser l'accès des productions actuelles et futures du Groupe aux marchés traditionnels (structurés autour de contrats à long terme) comme aux marchés ouverts à la concurrence mondiale (avec des contrats à court terme, voire des ventes *spot*). Dans le contexte des marchés libéralisés permettant une plus grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, avec des modes de commercialisation plus souples que les traditionnels contrats à long terme, TOTAL développe des activités de trading, de marketing et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz et de GNL directement auprès de clients.

Parallèlement, le Groupe est présent dans le trading d'électricité ainsi que dans la commercialisation de GPL et de charbon. Enfin, depuis 2011, TOTAL assure la commercialisation de la production de *petcoke* de la raffinerie de Port Arthur (États-Unis) sur le marché international.

Les équipes de trading de Gas & Power sont implantées à Londres, Houston, Genève et Singapour, et exercent leur activité en particulier à travers les filiales Total Gas & Power et Total Gas & Power North America, détenues à 100% par le Groupe.

2.2.2.1. Gaz et électricité

TOTAL intervient dans le domaine du trading de gaz et d'électricité en Europe et en Amérique du Nord en vue d'écouler les productions du Groupe et d'approvisionner ses filiales marketing.

En **Europe**, TOTAL a commercialisé 42,1 Gm³ (1,488 Gpc) de gaz naturel en 2012 (contre 42,5 Gm³ (1 500 Gpc) en 2011 et 36,2 Gm³ (1 278 Gpc) en 2010), dont environ 11% en provenance des productions du Groupe. TOTAL a par ailleurs livré 53,3 TWh d'électricité en 2012 (contre 24,2 TWh en 2011 et 27,1 TWh en 2010), essentiellement issus de ressources externes.

En **Amérique du Nord**, TOTAL a commercialisé 36 Gm³ (1,256 Gpc) de gaz naturel en 2012, contre 48 Gm³ (1 694 Gpc) en 2011 et 51 Gm³ (1 798 Gpc) en 2010, qu'il s'agisse de productions du Groupe ou de ressources externes.

2.2.2.2. GNL

TOTAL exerce des activités de trading de GNL sur base *spot* et dans le cadre de contrats à terme tels que décrits dans la partie 2.2.1. Depuis 2009, de nouveaux contrats d'achat (Qatargas 2, Yemen LNG) et de vente (Chine, Inde, Japon, Corée du Sud, Thaïlande) ont permis de développer sensiblement les activités du Groupe dans la commercialisation du GNL, notamment sur les marchés les plus porteurs en Asie. Ce portefeuille d'activités GNL *spot* et à terme permet à TOTAL d'assurer l'approvisionnement en gaz de ses principaux clients à travers le monde, tout en conservant un degré de flexibilité satisfaisant pour réagir aux opportunités de marché.

TOTAL a acheté quatre-vingt-sept cargaisons contractuelles et huit cargaisons *spot* en 2012, contre respectivement quatre-vingt-dix neuf et dix en 2011 et quatre-vingt-quatorze et douze en 2010, en provenance du Qatar, du Yémen, du Nigeria, de Norvège, de Russie et d'Égypte. Cette baisse est notamment due aux forces majeures déclarées sur le projet Yemen LNG et le projet Snøhvit au cours de l'année 2012.

2.2.2.3. GPL

En 2012, TOTAL a négocié et commercialisé près de 6,0 Mt de GPL (butane et propane) dans le monde, contre 5,7 Mt en 2011 et 4,5 Mt en 2010. Près de 20% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de onze bateaux en affrètement à temps, ce qui a représenté 220 voyages en 2012, et d'environ soixante-treize bateaux utilisés sur une base *spot*.

2.2.2.4. Charbon

TOTAL a commercialisé 8,5 Mt de charbon sur le marché international en 2012, contre 7,5 Mt en 2011 et 7,3 Mt en 2010. Plus de 80% de ce charbon provient d'Afrique du Sud. Environ 70% des volumes sont vendus en Asie, où le charbon est principalement destiné à la génération d'électricité. Les autres volumes sont commercialisés en Europe.

2.2.2.5. Petcoke

TOTAL a démarré la commercialisation du *petcoke* produit par le *coker* de la raffinerie de Port Arthur depuis 2011. Près de 1,1 Mt de *petcoke* ont été vendues sur le marché international en 2012 contre 0,6 Mt en 2011, principalement au Mexique, au Brésil, en Turquie, en Chine, en République Dominicaine et dans d'autres pays d'Amérique Latine, à destination de cimenteries et de producteurs d'électricité.

2.2.3. Marketing

Afin de valoriser les productions du Groupe, TOTAL développe une activité de commercialisation de gaz mais aussi d'électricité et de charbon auprès de clients finaux au Royaume-Uni, en France, en Espagne et en Allemagne. Fin 2012, le Groupe a élargi ses positions en Europe avec la création de deux nouvelles filiales marketing, Total Gas & Power North Europe en Belgique et Total Gas & Power Nederland B.V. aux Pays-Bas.

Au **Royaume-Uni**, TOTAL commercialise du gaz et de l'électricité sur les segments industriel et commercial au travers de sa filiale Total Gas & Power Ltd. En 2012, les volumes de gaz vendus se sont élevés à 4,2 Gm³ (146 Gpc), contre 4,6 Gm³ (162 Gpc)

(1) Données Gaztransport & Technigaz.

en 2011 et 4,9 Gm³ (173 Gpc) en 2010. Les ventes d'électricité se sont élevées à près de 3,9 TWh en 2012, contre 4,1 TWh en 2011 et en 2010.

En **France**, TOTAL intervient sur le marché du gaz naturel au travers de sa filiale de marketing Total Énergie Gaz (TEGAZ) dont les ventes globales se sont établies à 5,0 Gm³ (176 Gpc) en 2012, contre 5,9 Gm³ (208 Gpc) en 2011 et 6,4 Gm³ (226 Gpc) en 2010. Le Groupe assure également la commercialisation de charbon auprès de ses clients français, via sa filiale CDF Énergie, avec des ventes s'établissant à près de 0,975 Mt en 2012, contre 1,2 Mt en 2011 et 1,3 Mt en 2010.

En **Espagne**, TOTAL commercialise du gaz naturel sur les segments industriel et commercial au travers de sa participation de 35% dans Cepsa Gas Comercializadora. En 2012, les volumes de gaz vendus ont atteint 2,9 Gm³ (101 Gpc), contre 2,4 Gm³ en 2011 comme en 2010.

En **Allemagne**, la filiale marketing de TOTAL créée en 2010, Total Énergie Gas GmbH, a démarré son activité commerciale en 2011. En 2012, cette filiale a commercialisé 0,15 Gm³ de gaz au secteur industriel et commercial.

Le Groupe détient également des participations dans les sociétés de commercialisation associées aux terminaux de regazéification de GNL d'Altamira au Mexique et d'Hazira en Inde.

2.2.4. Infrastructures gazières

En aval de sa production de gaz naturel et de GNL, TOTAL développe des réseaux de transport de gaz naturel, des installations de stockage de gaz, sous forme liquide ou gazeuse, et des terminaux de regazéification de GNL.

2.2.4.1. Transport de gaz naturel

TIGF (Transport Infrastructures Gaz France) regroupe en **France**, l'ensemble des activités de transport situées dans le Sud-Ouest du pays. Cette filiale (100%) opère, sous un régime régulé, un réseau de transport de 5 000 km de gazoducs. Dans le cadre du développement des interconnexions franco-espagnoles, TOTAL a décidé en 2011 de réaliser le projet Euskadour (liaison franco-espagnole) dont la mise en service est prévue pour 2015. Cette décision fait suite aux investissements dans les projets de gazoducs Artère du Béarn et Girland (renforcement de l'Artère de Guyenne) dont la mise en service est prévue en 2013.

Par ailleurs, en 2012, TIGF a continué à mettre en œuvre le troisième paquet Énergie adopté en juillet 2009 par l'Union européenne, et qui implique, pour mémoire, la séparation effective des activités de réseau d'une part et des activités de production et de fourniture d'autre part.

Les nouvelles conditions du marché gazier européen, et particulièrement le plan de réorganisation du transport de gaz engagé par l'Europe depuis 2012, ont conduit TOTAL à rechercher des acquéreurs capables d'assurer le développement de TIGF. TOTAL est entré, le 5 février 2013, en négociation exclusive avec le consortium réunissant Snam, EDF et GIC après avoir reçu de ce dernier une offre ferme pour l'acquisition de 100% de TIGF.

En **Amérique du Sud**, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine, au Chili et au Brésil. Ces installations représentent, au total, un réseau intégré d'environ 9 500 km de canalisations qui dessert

les marchés argentin, chilien et brésilien à partir des bassins producteurs de gaz situés en Bolivie et en Argentine où le Groupe dispose de réserves de gaz naturel. Ces sociétés de transport de gaz naturel sont confrontées à un contexte opérationnel et financier difficile en Argentine, dû à l'absence d'augmentation des tarifs de transport et compte tenu des restrictions imposées aux exportations de gaz. GasAndes, société dans laquelle TOTAL détient une participation de 56,5%, est toutefois parvenue à négocier des arrangements financiers positifs avec tous ses clients.

2.2.4.2. Stockage de gaz naturel et de GPL

En **France**, l'ensemble des activités de stockage situées dans le sud-ouest du pays est regroupé au sein de TIGF. Cette filiale opère, sous un régime négocié, deux unités de stockage, pour une capacité utile de 2,7 Gm³ (95 Gpc).

TOTAL, au travers de sa participation de 29,5% dans Géométhane, détient un stockage de gaz naturel en cavité saline d'une capacité de 0,3 Gm³ (10,5 Gpc) situé à Manosque. Une augmentation de la capacité de stockage de 0,2 Gm³ (7 Gpc) devrait être mise en service en 2017-2018.

En **Inde**, TOTAL détient une participation de 50% dans la société South Asian LPG Limited (SALPG), qui opère un terminal d'importation et de stockage souterrain de GPL situé sur la côte Est du pays. Cette caverne, la première de ce type en Inde, a une capacité de stockage de 60 kt. En 2012, les bateaux reçus ont acheminé 950 kt de GPL, contre 850 kt en 2011 et 779 kt en 2010.

2.2.4.3. Regazéification de GNL

TOTAL a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique), l'Europe (France, Royaume-Uni) et l'Asie (Inde). Cette présence diversifiée sur les marchés permet au Groupe d'accéder à de nouveaux projets de liquéfaction en se portant acheteur à long terme d'une partie du GNL produit dans les usines, consolidant ainsi son portefeuille d'approvisionnement en GNL.

En **France**, TOTAL détient une participation de 27,54% dans la société Fosmax (anciennement dénommée Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou) et a, via sa filiale Total Gas & Power Ltd, une capacité de regazéification de 2,25 Gm³/an. Le terminal a reçu cinquante six navires en 2012, comparé à cinquante-neuf en 2011.

TOTAL a pris en 2011 une participation de 9,99% dans la société Dunkerque LNG pour développer un projet de terminal méthanier d'une capacité de 13 Gm³/an. Des accords commerciaux ont également été signés permettant à TOTAL de réserver jusqu'à 2 Gm³/an de capacité de regazéification pour une durée de vingt ans. Le chantier est en cours et l'entrée en service du terminal est prévue fin 2015.

Au **Royaume-Uni**, dans le cadre de sa participation dans le projet Qatargas 2, TOTAL détient un intérêt de 8,35% dans le terminal de regazéification de South Hook et dispose d'un droit d'utilisation du terminal équivalent. La mise en service de la phase 2 du terminal a eu lieu en 2010 portant ainsi la capacité totale à 21 Gm³/an (742 Gpc/an). Le terminal a regazéifié en 2012 soixante-huit cargaisons provenant du Qatar, comparé à près de 100 en 2011.

Au **Mexique**, TOTAL a vendu en 2011 la totalité de sa participation dans le terminal de regazéification d'Altamira. Cependant, TOTAL conserve sa réservation de 25% de la capacité du terminal soit 1,7 Gm³/an (59 Gpc/an) au travers de sa participation de 25% dans la société Gas del Litoral.

Aux **États-Unis**, TOTAL a réservé une capacité de regazéification d'environ 10 Gm³/an (353 Gpc/an) dans le terminal de Sabine Pass (Louisiane) pour une période de vingt ans jusqu'en 2029. En avril 2012, le terminal de Sabine Pass a reçu l'autorisation d'exporter du GNL à partir de quatre trains de liquéfaction qui impliqueraient dans le futur la transformation des installations de regazéification en installations de liquéfaction. TOTAL a alors négocié avec Cheniere, l'opérateur du terminal, une compensation financière, si la capacité réservée par TOTAL pour de la regazéification devait être contrainte avant 2029 du fait de la transformation du terminal.

En **Inde**, TOTAL détient une participation de 26% dans le terminal d'Hazira dont la capacité de regazéification de gaz naturel en 2013 sera portée à 6,9 Gm³/an (244 Gpc/an). Ce terminal, situé sur la côte Ouest dans l'État du Gujarat, est un terminal marchand dont les activités couvrent à la fois la regazéification du GNL et le marketing du gaz. Après une année 2010 de faible activité, les capacités du terminal ont été contractées à 100% sur 2011 et 2012 et le sont également sur 2013. Les fortes prévisions de croissance du marché indien ont conduit à un projet avec une décision d'investissement prévue en 2013 visant à porter la capacité du terminal à 9,7 Gm³ (343 Gpc/an) en 2017.

2.2.5. Génération d'électricité

Dans un contexte de croissance de la demande mondiale en énergie électrique, TOTAL a développé un savoir-faire dans la génération d'électricité, notamment au travers de projets de cogénération et de centrales à cycle combiné.

En **Abou Dabi**, la centrale électrique au gaz de Taweelah A1 associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. Elle est détenue par la société Gulf Total Tractebel Power Cy dans laquelle TOTAL détient une participation de 20%.

En exploitation depuis 2003, la centrale Taweelah A1 a une capacité nette de génération d'électricité de 1 600 MW et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour. La production est vendue à l'Abu Dhabi Water and Electricity Company (ADWEC) dans le cadre d'un contrat à long terme.

Au **Nigeria**, TOTAL et son partenaire, la compagnie nationale Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), participent à deux projets de centrales électriques à gaz qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux de développement de la production électrique et de l'utilisation accrue de la production de gaz naturel pour des usages locaux :

- Le projet Afam VI, au travers de la *joint venture* Shell Petroleum Development Company (SPDC) dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 10%, concerne le développement d'une centrale électrique en cycle combiné d'une capacité de 630 MW en production depuis fin 2010 ;
- Le développement d'une nouvelle centrale électrique en cycle combiné d'une capacité de 417 MW, située près de la ville d'Obite (delta du Niger) dans le cadre du projet gazier OML 58, associant NNPC et TOTAL (40%, opérateur). Une décision finale d'investissement devrait être prise en 2014 avec une mise en service prévue pour 2015 en cycle ouvert et 2016 en cycle fermé. La centrale sera reliée au réseau électrique existant par une nouvelle ligne haute tension de 108 km.

En **Thaïlande**, TOTAL détient 28% de la société Eastern Power and Electric Company Ltd qui exploite la centrale à cycle combiné de Bang Bo, d'une capacité de 350 MW, mise en service en 2003. La production est vendue à l'Electricity Generating Authority of Thailand dans le cadre d'un contrat à long terme.

2.2.6. Production de charbon

Depuis près de trente ans, TOTAL produit et exporte du charbon depuis l'Afrique du Sud principalement vers l'Europe et l'Asie. En 2012, TOTAL a produit 4,4 Mt de charbon.

La filiale Total Coal South Africa (TCSA) possède et opère cinq mines en Afrique du Sud. Le Groupe poursuit l'étude d'autres projets de développement de ses ressources minières.

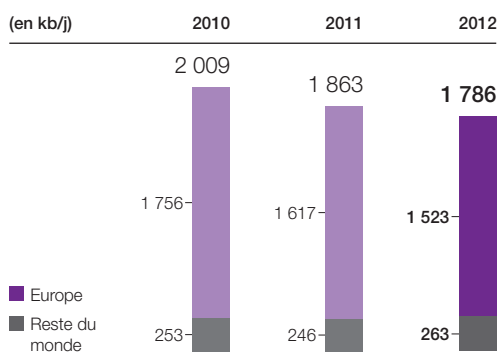
Le charbon sud-africain, produit par TCSA ou acheté auprès de mines détenues par des tiers, est soit commercialisé localement, soit exporté à partir du port de Richard's Bay, dont TOTAL détient 5,7%.

3. Secteur Raffinage-Chimie

Le Groupe a annoncé en octobre 2011 un projet de réorganisation de son secteur Aval et de son secteur Chimie, devenue effective au 1^{er} janvier 2012, en créant un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel regroupant les activités de raffinage, de pétrochimie, de fertilisants et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités de Trading-Shipping. L'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.

- L'un des dix plus grands producteurs intégrés au monde ⁽¹⁾
- Environ **2 Mb/j** de capacité de raffinage au 31 décembre 2012
- Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers
- Investissements bruts 2012 : **1,9** milliard d'euros
- **51 545** collaborateurs

Volumes raffinés ^(a)



(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPESA jusqu'au 31 juillet 2011 et dans TotalErg

3.1. Raffinage-Chimie

Les activités Raffinage-Chimie regroupent le raffinage, la pétrochimie, les fertilisants ainsi que les activités de chimie de spécialités. La pétrochimie comprend la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques) et les dérivés polymères (polyoléfines, polystyrène). Les activités de chimie de spécialités comprennent la transformation des élastomères, les adhésifs et la chimie de métallisation. La dimension de ses activités fait du secteur Raffinage-Chimie de TOTAL l'un des dix plus grands producteurs intégrés au monde ⁽¹⁾.

Dans un contexte de croissance de la demande pétrolière et pétrochimique mondiale, portée par les pays non-OCDE, la stratégie du Raffinage-Chimie repose, outre la priorité donnée à la sécurité et à la protection de l'environnement, d'une part, sur l'adaptation des capacités de production à l'évolution de la demande en Europe et aux États-Unis, en se concentrant sur les plateformes intégrées, et d'autre

Sur l'année 2012, les volumes raffinés sont en baisse de 4% par rapport à 2011, reflétant essentiellement la cession de la participation dans CEPESA effectuée fin juillet 2011 et l'arrêt de la raffinerie de Rome survenu à la fin du troisième trimestre 2012. Comme en 2011, l'année 2012 a été marquée par un niveau élevé de grands arrêts qui ont concerné principalement les raffineries européennes, avec en particulier l'arrêt complet des installations à la raffinerie de Normandie dans le cadre de son programme de modernisation sur la fin de l'année 2012, ainsi que des arrêts planifiés dans les raffineries de Provence et Feyzin.

Données financières du secteur Raffinage-Chimie

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires hors Groupe	91 117	77 146	65 156
Résultat opérationnel ajusté	1 513	613	793
Résultat opérationnel net ajusté	1 414	848	1 012
Dont Chimie de spécialités	384	423	475

L'indicateur de marges de raffinage européennes s'est établi à 36 \$/t en 2012, soit plus du double par rapport à 2011.

Sur l'année 2012, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est de 1 414 millions d'euros, en hausse de 67% par rapport à 2011 contre 848 millions d'euros en 2011. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie atteint 1,8 milliard de dollars, en hausse de 54% par rapport à 2011. Cette nette progression s'explique essentiellement par l'effet positif de l'amélioration des marges de raffinage alors que les volumes raffinés par le Groupe ont été globalement en baisse de 4% entre les deux périodes et que la pétrochimie a vu son environnement se dégrader, en particulier en Europe et dans les polymères. La baisse du résultat opérationnel net ajusté dans la Chimie de spécialités est entièrement imputable à l'effet de la cession d'activités résines mi-2011.

Le ROACE ⁽²⁾ du secteur Raffinage-Chimie est de 9% en 2012 contre 5% en 2011.

part, sur le développement de ses positions en Asie et au Moyen-Orient pour accéder en particulier à des ressources pétrolières et gazières dédiées et bénéficier de la croissance des marchés. Cette stratégie est soutenue par un effort de différenciation par la technologie et l'innovation dans les produits et procédés, et s'accompagne de la poursuite du recentrage du portefeuille d'activités.

3.1.1. Raffinage-Pétrochimie

Au 31 décembre 2012, la capacité de raffinage de TOTAL s'est établie à 2 048 kb/j, contre 2 096 kb/j fin 2011 et 2 459 kb/j fin 2010 ⁽³⁾. Les ventes de produits raffinés du Groupe dans le monde (activités de négoce comprises) se sont élevées à 3 403 kb/j en 2012 contre 3 639 kb/j en 2011 et contre 3 776 kb/j en 2010.

(1) Données sociétés, sur la base du chiffre d'affaires consolidé 2011.

(2) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

(3) Les données 2010 et 2011 ont été retraitées afin notamment de prendre en compte la raffinerie de Ras Laffan au Qatar qui était rattachée à l'Exploration-Production du Groupe avant la réorganisation de 2012.

TOTAL détient des participations dans vingt raffineries (dont neuf opérées directement) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique, au Moyen-Orient et en Chine.

Le secteur Raffinage-Chimie gère les activités de raffinage situées en Europe (hors *joint venture* TotalErg en Italie), aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Asie pour une capacité de 1 953 kb/j à fin 2012, soit 95% de la capacité totale du Groupe⁽¹⁾.

Les activités de pétrochimie (production et commercialisation de pétrochimie de base, de polymères et dérivés) sont essentiellement situées en Europe, aux États-Unis, au Qatar et en Corée du Sud. Reliées par des *pipelines* aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient d'une intégration avec les activités Raffinage.

L'activité Raffinage-Pétrochimie a pour objectif l'amélioration de la rentabilité de ses opérations notamment à travers la mise en œuvre des synergies liées à l'intégration raffinage-pétrochimie et à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de façon à tirer le meilleur parti des actifs (disponibilité des installations, maîtrise des coûts, efficacité énergétique).

En mars 2012, TOTAL a finalisé l'acquisition de 35% de Fina Antwerp Olefins, deuxième usine européenne de production de pétrochimie de base (monomères)⁽²⁾. Grâce à cette acquisition, le Groupe dispose de nouvelles opportunités pour renforcer la compétitivité de la plateforme d'Anvers et en poursuivre l'intégration, ce qui constitue l'un des piliers de sa stratégie.

TOTAL a finalisé en juillet 2011 la cession à IPIC des 48,83% détenus par le Groupe dans le capital de CEPSA, dans le cadre d'une offre publique d'achat portant sur l'ensemble du capital de CEPSA. En termes opérationnels dans le raffinage, cette cession portait essentiellement sur quatre raffineries espagnoles (Huelva, Algeiras, Tenerife, Tarragone) et dans la pétrochimie, sur des activités aromatiques et leurs dérivés.

3.1.1.1. Europe

TOTAL est le premier raffineur en Europe de l'Ouest⁽³⁾.

L'**Europe de l'Ouest** représente 85% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 1 742 kb/j fin 2012 contre 1 787 kb/j à fin 2011 et 2 135 kb/j fin 2010. La baisse survenue en 2012 correspond essentiellement à l'arrêt de la raffinerie de Rome ; celle survenue en 2011 provient essentiellement de la cession de la participation du Groupe dans CEPSA. Le Groupe opère huit raffineries en Europe de l'Ouest (une à Anvers en Belgique, cinq en France à Donges, Feyzin, Gonfreville, Grandpuits et la Mède, une au Royaume-Uni à Immingham et une en Allemagne à Leuna) et détient des intérêts dans la raffinerie de Schwedt en Allemagne, de Zeeland aux Pays-Bas et de Trecate en Italie au travers de sa participation dans TotalErg.

Les principaux sites pétrochimiques sont situés en Belgique à Anvers (vapocraqueurs, polyéthylène, aromatiques), à Feluy (polyoléfines, polystyrène) et en France à Carling (vapocraqueur, polyéthylène, polystyrène, aromatiques), à Feyzin (vapocraqueur, aromatiques), à Gonfreville (vapocraqueurs, styrène, polyoléfines, polystyrène, aromatiques) et à Lavéra (vapocraqueur, polypropylène, aromatiques). L'Europe représente 56% de la capacité pétrochimique du Groupe, soit 11 803 kt fin 2012 contre 11 013 fin 2011 et 12 721 fin 2010. La hausse survenue en 2012 est principalement due à l'acquisition de 35% de

Fina Antwerp Olefins alors que la baisse survenue en 2011 provient essentiellement de la cession de la participation du Groupe dans CEPSA.

– **En France**, où il détient cinq raffineries, le Groupe poursuit l'adaptation de ses capacités de raffinage et le rééquilibrage de ses productions au profit du diesel, dans un contexte de baisse structurelle de la consommation de produits pétroliers en Europe et d'augmentation des excédents d'essence.

Depuis 2010, TOTAL met en œuvre son projet d'évolution de l'établissement des Flandres. L'arrêt de l'activité de raffinage entraîne le démontage progressif des unités. Le Groupe a entamé la reconversion du site autour de quatre pôles : un centre d'assistance technique, une école de formation aux métiers du raffinage, un dépôt pétrolier et une direction permettant d'accompagner plus généralement la revitalisation du site.

En 2010, le Groupe a finalisé la cession de sa participation minoritaire (40%) dans la société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), entreprise spécialisée dans la fabrication de bitumes et d'huiles de base.

Par ailleurs, le projet visant à faire évoluer le schéma industriel de la raffinerie de Normandie se poursuit. Il consiste à moderniser la raffinerie et rééquilibrer les productions au profit du diesel. À cet effet, les investissements ont permis de réduire la capacité de distillation annuelle de 16 Mt à 12 Mt, d'augmenter la taille de l'unité d'hydrocraquage de coupes gazole lourds et d'améliorer l'efficacité énergétique en réduisant simultanément les émissions de CO₂. Le nouveau schéma devrait être opérationnel début 2014.

Parallèlement, le projet de modernisation des activités pétrochimiques de la plateforme de Normandie s'est achevé début 2012. Il a notamment permis d'améliorer l'efficacité énergétique du vapocraqueur et de l'unité de polyéthylène haute densité.

– **En Belgique et aux Pays-Bas**, le Groupe étudie un projet visant à augmenter les capacités de conversion des raffineries d'Anvers et de Zeeland. Ce projet permettrait de les rendre plus complémentaires et d'utiliser les gaz résiduels produits par la raffinerie d'Anvers comme charges des vapocraqueurs en pétrochimie. De plus, à Feluy, TOTAL construit une unité de fabrication de polystyrène expansible de nouvelle génération, dont le démarrage est prévu au premier semestre 2013, destinée au marché de l'isolation, actuellement en forte croissance.

– **Au Royaume-Uni**, la mise en service en 2011 de l'unité d'hydrodésulfuration (HDS) à la raffinerie de Lindsey a permis à la raffinerie d'accroître sa flexibilité de traitement de brut (jusqu'à 70% de bruts à haute teneur en soufre contre 10% auparavant), et sa production de diesel à très basse teneur en soufre. Après avoir annoncé en 2010 la mise en vente de la raffinerie de Lindsey dans le cadre de la cession d'activités Aval au Royaume-Uni, le Groupe a décidé début 2012 de la maintenir dans son portefeuille, compte tenu de l'absence d'offre répondant à ses attentes.

– **En Italie**, TotalErg (49%) détient une participation de 25,9% dans la raffinerie de Trecate. La raffinerie de Rome, dans laquelle TotalErg avait une participation de 100%, a été transformée en dépôt en octobre 2012.

(1) Le résultat relatif aux actifs de raffinage en Afrique, aux Antilles françaises et de la joint venture TotalErg est reporté dans les résultats du secteur Marketing & Services.

(2) Données Société, sur la base des capacités de production en 2011.

(3) Données sociétés, sur la base des capacités de raffinage et des quantités vendues en 2011.

3.1.1.2. Amérique du Nord

Les principaux sites sont situés au Texas à Port Arthur (raffinerie, vapocraqueur), à Bayport (polyéthylène), à La Porte (polypropylène) et en Louisiane à Carville (styrène, polystyrène).

TOTAL a lancé en 2008 un programme de modernisation de la raffinerie de Port Arthur qui comprenait la construction d'une unité de désulfuration entrée en service en 2010, d'une unité de distillation sous vide, d'une unité de conversion profonde (*coker*) et d'autres unités associées, démarrées avec succès en 2011. Cette modernisation permet à la raffinerie de traiter davantage de bruts lourds et soufrés et d'augmenter la production de produits légers, en particulier de distillats à basse teneur en soufre.

TOTAL et BASF ont racheté en 2011 à Shell les parts que cette dernière possédait dans Sabina, une usine de traitement de butanes, et l'ont apportée à BTP (TOTAL, 40%), leur filiale commune détenant le vapocraqueur de Port Arthur. Cette nouvelle structure renforce les synergies entre la raffinerie et le vapocraqueur implantés sur le même site de Port Arthur. De plus, le craqueur de BTP aura, en avril 2013, la possibilité de produire jusqu'à 35% de son éthylène à partir d'éthane et 35% à partir de butane, ce qui lui permettra de bénéficier de conditions de marché favorables aux États-Unis.

3.1.1.3. Asie et Moyen-Orient

TOTAL poursuit ses développements dans les zones de croissance et développe des positions bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières.

En **Arabie saoudite**, TOTAL et Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) ont créé en 2008 une *joint venture*, SAUDI ARAMCO TOTAL Refining and Petrochemical Company (SATORP), détenue à hauteur de 62,5% par Saudi Aramco et de 37,5% par TOTAL, en vue de la construction à Jubail d'une raffinerie d'une capacité de 400 kb/j. Les partenaires prévoient de conserver chacun une participation de 37,5% et d'introduire en bourse sur le marché saoudien les 25% restants. Les principaux contrats de construction de la raffinerie ont été signés mi-2009, marquant le démarrage des travaux. Une mise en service progressive des diverses unités est prévue en 2013.

Le schéma de cette raffinerie lui permettra de traiter des bruts lourds produits en Arabie et de vendre des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications les plus strictes et en grande partie destinés à l'exportation. La raffinerie est en outre intégrée avec des unités pétrochimiques : unité de paraxylène d'une capacité de 700 kt/an, unité de propylène de 200 kt/an et unité de benzène de 140 kt/an.

En **Chine**, TOTAL détient une participation de 22,4% dans la société WEPEC qui opère une raffinerie située à Dalian et produit également du polypropylène.

Le Groupe est également présent au travers de son usine de polystyrène de Foshan (région de Guangzhou), dont la capacité a été doublée début 2011 pour atteindre 200 kt/an. TOTAL a décidé la construction d'une nouvelle usine de polystyrène à Ningbo dans la région de Shanghai d'une capacité de 200 kt/an dont la mise en production est prévue en 2014.

En **Corée du Sud**, TOTAL possède une participation de 50% dans la société Samsung Total Petrochemicals Co., Ltd. qui opère le site pétrochimique de Daesan (séparateur de condensats, vapocraqueur, styrène, paraxylène, polyoléfines). La *joint venture* a achevé mi-2011 la première phase du dégoullottage visant à amener les unités du site de Daesan au maximum de leurs capacités. Cette première phase incluait l'augmentation des capacités du vapocraqueur portées à 1 000 kt/an, et des unités polyoléfines pour les porter à 1 150 kt/an. Une deuxième phase a été réalisée en septembre 2012 avec l'augmentation de la capacité de l'unité de paraxylène, portée à 700 kt/an.

De plus, afin de suivre la croissance des marchés asiatiques, deux investissements majeurs ont été approuvés fin 2011 pour un démarrage prévu en 2014 : une nouvelle unité d'EVA⁽¹⁾ d'une capacité d'environ 240 kt/an et une nouvelle unité aromatique d'une capacité de 1,5 Mt/an de paraxylène et de benzène dont la matière première sera fournie par un nouveau séparateur de condensats qui produira également du kérosène (1,5 Mt/an) et du diesel (1,0 Mt/an). La capacité de production de paraxylène du site sera ainsi portée à 1,8 Mt/an. Au total, ces projets devraient se traduire par un doublement de la capacité de production du site entre 2011 et 2015.

Au **Qatar**, le Groupe détient des participations⁽²⁾ dans deux vapocraqueurs (Qapco, Ras Laffan) et quatre lignes de polyéthylène (Qapco, Qatofin). L'unité de polyéthylène linéaire basse densité d'une capacité de 450 kt/an, opérée par Qatofin à Messaied, a démarré en 2009. Le vapocraqueur sur base éthane de Ras Laffan, conçu pour produire 1,3 Mt/an d'éthylène, a démarré en 2010. La nouvelle ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an opérée par Qapco a démarré au troisième trimestre 2012.

TOTAL détient une participation de 10% dans la raffinerie de condensats de Ras Laffan, d'une capacité de 146 kb/j. Le doublement de la capacité de la raffinerie est à l'étude.

(1) Copolymères d'éthylène et d'acétate de vinyle.

(2) Participations TOTAL : Qapco 20% ; Qatofin 49% ; Ras Laffan Olefin Cracker 22,5% aux côtés de Qatar Petroleum.

3.1.1.4. Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la capacité journalière de raffinage de pétrole brut de TOTAL :

Au 31 décembre (en milliers de barils par jour)	2012	2011	2010
Neuf raffineries opérées par des sociétés du Groupe			
Normandie (100%) ^(a)	247	247	338
Provence (100%)	153	153	153
Donges (100%)	219	219	219
Feyzin (100%)	109	109	109
Grandpuits (100%)	101	101	101
Anvers (100%)	338	338	338
Leuna (100%)	227	227	227
Lindsey-Immingham (100%)	207	207	207
Port-Arthur (100%)	169	169	169
Sous-total	1 770	1 770	1 861
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ^(b)	278	326	598
Total	2 048	2 096	2 459

(a) Capacité 2010 corrigée pour intégrer la date effective d'un arrêt définitif d'unité intervenu en 2011 ; les capacités fin 2011 et fin 2012 intègrent le dégoulottage d'une unité de distillation.

(b) Quote-part détenue par TOTAL dans les onze raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 10% et 55% (une aux Pays-Bas, en Allemagne, en Chine, au Qatar, en Italie, en Martinique, et cinq en Afrique). Cession de la participation de TOTAL dans CEPESA (quatre raffineries) en 2011 et arrêt de la raffinerie de Rome en 2012.

3.1.1.5. Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe^(a) :

(en milliers de barils par jour)	2012	2011	2010
Essences	351	350	345
Carburants pour l'aviation ^(b)	153	158	168
Gazole et combustibles	734	804	775
Fiouls lourds	160	179	233
Autres produits	338	335	359
Total	1 736	1 826	1 880

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% des intérêts d'une raffinerie, la production indiquée représente la quote-part détenue par TOTAL dans la production globale du site.

(b) Avgas, jet fuel et kérosène.

3.1.1.6. Taux d'utilisation des raffineries

Les tableaux suivants présentent les taux d'utilisation des raffineries du Groupe :

Sur brut et autres charges ^{(a) (b)}	2012	2011	2010
France	82%	91%	64%
Reste de l'Europe (hors CEPESA et TotalErg)	90%	77%	85%
Amériques	99%	81%	83%
Asie	67%	67%	81%
Afrique	75%	80%	76%
CEPSA et TotalErg ^(c)	58%	83%	94%
Moyenne	86%	83%	77%

(a) Y compris raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.

(b) Brut + charges à craquer/capacité de distillation en début d'année.

(c) Pour CEPESA en 2011 : calcul du taux d'utilisation sur la base de la production et d'une capacité calculée au *pro rata temporis* sur les sept premiers mois de l'année.

Sur brut ^{(a) (b)}	2012	2011	2010
Moyenne	82%	78%	73%

(a) Y compris quote-part des raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations.

(b) Brut/capacité de distillation en début d'année.

NB : le taux d'utilisation ne prend pas en compte la contribution de Ras Laffan

3.1.1.7. Pétrochimie : répartition des principales capacités de production de TOTAL au 31 décembre

(en milliers de tonnes)				2012	2011	2010
	Europe	Amérique du Nord	Asie et Moyen-Orient (a)	Total monde	Total monde	Total monde
Oléfines (b)	5 318	1 264	1 457	8 039	7 097	7 060
Aromatiques (c)	3 098	1 512	1 185	5 795	5 730	6 910
Polyéthylène	1 180	445	614	2 239	2 094	1 948
Polypropylène	1 325	1 200	350	2 875	2 835	2 810
Polystyrène	587	700	308	1 595	1 555	1 350
Autres (d)	295	-	63	358	358	858
Total	11 803	5 121	3 976	20 900	19 668	20 935

(a) Dont participations au Qatar et 50% des capacités de Samsung Total Petrochemicals.

(b) Ethylène + Propylène + Butadiène.

(c) Dont Styrène Monomère.

(d) Principalement Monoéthylène Glycol (MEG) et Cyclohexane.

Les capacités de production fin 2010 et fin 2011 ont été revues pour prendre en compte la quote-part de TOTAL dans CEPESA à fin 2010 et les autres produits issus de la pétrochimie.

3.1.1.8. Développement de technologies de production de carburants et polymères sur base autres que les hydrocarbures

En plus de l'optimisation des procédés existants, TOTAL explore les nouvelles voies de valorisation des ressources carbonées, conventionnelles ou non. Un certain nombre de projets novateurs sont à l'étude, et consistent à définir l'accès à la ressource (nature, localisation, mode d'approvisionnement, transport), la nature des molécules et des marchés visés (carburants, lubrifiants, pétrochimie, chimie de spécialité), ainsi que le ou les procédés de transformation les mieux adaptés, les plus efficaces et respectueux de l'environnement.

3.1.1.8.1. Charbon vers polymères

TOTAL a développé un savoir-faire sur les différentes filières de valorisation du charbon par gazéification. Ces travaux permettent de mieux comprendre les enjeux technologiques propres à chacune des voies, Fischer-Tropsch, méthanol, Di-Méthyl Ether (DME) ou méthane, en particulier sur l'optimisation énergétique, la consommation d'eau et la capture du CO₂.

TOTAL est engagé dans l'étude de faisabilité d'un projet de conversion de charbon en oléfines (CTO), en partenariat avec l'électricien China Power Investment. Ce projet intègre le procédé novateur Méthanol To Olefins (MTO/OCF) testé sous forme d'unité de démonstration à Feluy (Belgique), et serait situé en Mongolie intérieure (Chine).

En parallèle, TOTAL poursuit un programme de développement de nouvelles technologies de captage et de stockage de CO₂ pour diminuer l'impact des projets industriels du Groupe à base d'énergie fossile.

TOTAL participe à ce titre, en collaboration avec l'Institut IFP Énergies Nouvelles, basé en France, à un programme de recherche et développement portant sur la boucle chimique, procédé novateur de combustion de matières premières solides et gazeuses intégrant le captage de CO₂ à un très faible coût énergétique. En 2010, cette collaboration a permis de construire un pilote sur le site de Solaize (France).

3.1.1.8.2. Biomasse vers polymères

TOTAL est actif dans le développement de procédés dédiés ou participants à la conversion de biomasse en polymères. Il s'agit principalement du développement d'une technologie de production de poly (acide lactique) (PLA) dans le cadre de Futerro, co-entreprise avec Galactic, un producteur d'acide lactique ainsi que du développement d'une technologie de déshydratation de bio-alcools en oléfines (des monomères pour la fabrication des grands polymères conventionnels), en collaboration avec l'IFPen/Axens.

3.1.1.8.3. Biomasse vers carburants

TOTAL est membre du consortium *BioTfuel* qui vise à la mise au point d'une chaîne de conversion de la lignocellulose en produits liquides fongibles et non soufrés, par voie de gazéification et synthèse Fischer Tropsch. Afin de bénéficier des économies d'échelle, il est prévu de pouvoir transformer la charge lignocellulosique en mélange avec des ressources fossiles. Ce développement passe par une première étape de démonstration pilote.

TOTAL a également participé au projet BioDME suédois qui vise à démontrer la faisabilité de toute la chaîne, depuis la production de DME à partir de gazéification de biomasse (liqueur noire, résidu de l'industrie papetière) jusqu'à la logistique et aux tests dans une flotte de quatorze camions dédiés. Si le programme européen s'est terminé fin 2012, les tests sur la flotte de camions continuent en 2013.

Plus largement, TOTAL étudie attentivement l'émergence des premières unités industrielles de production de biocarburant de seconde génération.

En 2012, le Groupe a incorporé :

- Dans les essences 531 kt d'éthanol⁽¹⁾ dans ses raffineries européennes et plusieurs dépôts⁽²⁾, contre 494 kt en 2011 et 464 kt en 2010⁽³⁾.
- Dans les gazoles 1 927 kt d'EMHV⁽⁴⁾ dans ses raffineries européennes et plusieurs dépôts⁽⁵⁾, contre 1 859 kt en 2011 et 1 737 kt en 2010⁽³⁾.

(1) Y compris éthanol contenu dans l'ETBE (Ethyl-tertio-butyl-éther) et biométhanol contenu dans le bio-MTBE (Méthyl-tertio-butyl-éther), exprimés en équivalent éthanol.

La référence pour les teneurs bio de l'ETBE et du bio-MTBE est la directive RED.

(2) PCK et Zeeland Refinery inclus (à hauteur de la participation TOTAL).

(3) PCK et Zeeland Refinery inclus (à hauteur de la participation TOTAL). TotalErg (100% JV) inclus.

(4) EMHV : Ester méthylique d'huile végétale. Y compris HVO (huile végétale hydrotraitée).

(5) Y compris les raffineries/dépôt de Rome et Treccate et les dépôts de TotalErg en Italie (100% TotalErg). PCK et Zeeland Refinery inclus (à hauteur de la participation TOTAL).

3.1.2. Fertilisants

Au travers de sa filiale française GPN, TOTAL produit à partir de gaz naturel et commercialise principalement des engrais azotés.

En 2012, les productions de GPN ont été limitées par la non-disponibilité essentiellement au premier semestre de l'unité ammoniac de Rouen. Le manque de disponibilité a eu un impact négatif sur les résultats de GPN.

Au cours des dernières années, l'outil industriel de GPN a été modernisé au moyen de deux investissements portant sur la construction d'une unité d'acide nitrique à Rouen, démarrée au deuxième semestre 2009, et d'une unité d'urée à Grandpuits, en cours de stabilisation de production. La production d'urée supplémentaire permettra de positionner GPN sur le marché prometteur des produits qui contribuent à la réduction des émissions de NOx notamment Adblue® en application transport.

En janvier 2012, le Groupe a finalisé la cession de sa participation dans la société Pec-Rhin. L'activité Mines et Carrières de GPN, localisée sur le site de Mazingarbe, a été cédée en janvier 2011.

Ces actions ont pour objectif d'améliorer la compétitivité de GPN en concentrant son activité sur deux sites dotés d'outils modernes et d'une capacité de production supérieure à la moyenne européenne.

TOTAL a annoncé en février 2013 avoir reçu du groupe Borealis une offre de rachat de son activité Fertilisants en Europe. TOTAL a décidé d'engager sur ce projet les procédures d'information et/ou consultation des instances représentatives du personnel concernées.

3.1.3. Chimie de Spécialités

Les activités de chimie de spécialités comprennent la transformation des élastomères (Hutchinson), les adhésifs (Bostik) et la chimie de métallisation (Atotech). Elles servent les marchés de l'automobile, de la construction, de l'électronique, de l'aéronautique et des biens de consommation courante où la stratégie marketing, l'innovation et la qualité du service à la clientèle sont des atouts majeurs. Le Groupe commercialise des produits de spécialités dans plus de soixante pays et poursuit un objectif de développement combinant croissance organique et acquisitions ciblées. S'inscrivant dans une démarche de développement durable, ce développement est axé sur les marchés en forte croissance et la commercialisation de produits innovants à forte valeur ajoutée.

En 2012, les activités de chimie de spécialités ont connu un environnement favorable grâce à la bonne tenue du marché nord-américain et à la croissance continue des pays émergents, même si celle-ci s'est ralentie en cours d'année. L'environnement s'est détérioré en Europe sans impact notable cependant sur les résultats. Dans ce contexte et à périmètre constant (hors activités Résines), le chiffre d'affaires a progressé de 7% par rapport à 2011, s'établissant à 5,7 milliards d'euros.

L'activité Grand public d'Hutchinson (Mapa® et Spontex®) a été cédée au printemps 2010.

Les activités résines de revêtement de Cray Valley et résines photoréticulables de Sartomer ont été cédées en juillet 2011. Le chiffre d'affaires des activités cédées s'est établi à 860 millions d'euros en 2010. Les activités maintenues, résines d'hydrocarbures et résines de structure, ont été intégrées aux activités pétrochimiques.

3.1.3.1. Transformation des élastomères

Hutchinson fabrique et commercialise des produits issus de la transformation des élastomères, principalement destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de la défense.

Hutchinson, qui se positionne parmi les leaders mondiaux⁽¹⁾, a pour objectif d'offrir à ses clients des solutions innovantes dans les domaines du transfert de fluides, de l'étanchéité, de l'isolation vibratoire, acoustique et thermique, de la transmission et de la mobilité.

Hutchinson dispose de quatre-vingt sites de production dans le monde, dont cinquante-et-un en Europe, seize en Amérique du Nord, sept en Amérique du Sud, cinq en Asie, et un en Afrique.

Le chiffre d'affaires d'Hutchinson s'est établi à 3,17 milliards d'euros en 2012, en hausse de 6% par rapport à 2011. Le chiffre d'affaires de l'activité automobile a enregistré une hausse de 5% grâce à la bonne tenue du marché nord-américain et à la croissance des ventes sur les marchés d'Amérique latine et de la Chine. Les ventes en Europe sont en léger recul (-3%) par rapport à 2011. Sur les marchés industriels, le chiffre d'affaires est en hausse de 7% en raison de la hausse des ventes sur les marchés de l'aéronautique civile, du ferroviaire et de l'offshore pétrolier.

Pour renforcer sa position dans le secteur aéronautique, Hutchinson a acquis début 2011 la société allemande Kaefer spécialisée dans l'équipement intérieur des cabines d'avion (isolation, conduits d'aération,...) et, fin 2012, la société canadienne Marquez spécialisée dans les circuits d'air conditionné. Dans le secteur automobile, Hutchinson a réalisé en 2011 l'acquisition de la société sud-coréenne Keum-Ah spécialisée dans les transferts de fluides. En 2012, Hutchinson a annoncé la cession de 30% de son activité de flexibles de freins pour l'automobile à Palamos (Espagne) par la constitution d'une *joint venture* avec la société japonaise Nichirin, l'un des leaders mondiaux dans ce segment. Par ailleurs, Hutchinson a fermé fin 2012 le site d'Oyartzun en Espagne.

Hutchinson poursuit sa croissance dans les zones à fort potentiel de développement et auprès des clients les plus dynamiques. Hutchinson s'appuie sur un effort constant d'innovation et leur propose les matériaux performants et les solutions à forte valeur ajoutée capables de remplir les fonctions les plus exigeantes.

3.1.3.2. Adhésifs

Bostik est l'un des principaux acteurs dans le secteur des adhésifs⁽¹⁾, avec des positions de premier plan sur les segments de l'industrie, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

Bostik dispose de quarante-neuf sites de production dans le monde, dont vingt en Europe, neuf en Amérique du Nord, huit en Asie, six en Australie-Nouvelle-Zélande, quatre en Amérique du Sud et deux en Afrique.

En 2012, le chiffre d'affaires s'est établi à 1,55 milliard d'euros, en progression de 8% par rapport à 2011.

Bostik continue de renforcer son positionnement technologique dans les secteurs de la construction et de l'industrie, d'accélérer son programme d'innovation axé principalement sur le développement durable, de poursuivre son développement dans les pays en forte croissance et d'améliorer sa performance opérationnelle.

Ainsi, après le démarrage d'une nouvelle unité de production au Vietnam en 2011, Bostik a démarré en 2012 une nouvelle unité de

(1) Données sociétés, sur la base du chiffre d'affaires consolidé en 2012.

production en Égypte, une troisième unité de production en Chine, à Changshu, qui sera à terme la plus grande usine de Bostik au monde, et ouvert un nouveau centre technologique régional pour l'Asie à Shanghai.

En 2011, l'acquisition de la société StarQuartz aux États-Unis a permis à Bostik d'élargir son offre technologique dans les adhésifs de construction. Bostik renforce sa présence dans les zones de croissance avec l'acquisition en 2012 de la société brésilienne Usina Fortaleza, spécialisée dans les adhésifs de construction.

En France, Bostik a annoncé fin 2011 un investissement dans un nouvel atelier de production d'adhésifs polyesters de spécialités à Ribécourt et en octobre 2012 un investissement dans un nouveau centre de R&D à vocation mondiale et régionale près de Compiègne. Bostik poursuit, par ailleurs, la rationalisation de son outil industriel avec la fermeture du site d'Ibos en France fin 2011 et l'annonce au quatrième trimestre 2012 de l'arrêt, mi-2013, de la production sur les sites de Dublin en Irlande et de Barcelone en Espagne.

3.1.3.3. Métallisation

Atotech est le deuxième acteur mondial sur les technologies de métallisation⁽¹⁾. Son activité est répartie entre le marché de l'électronique (circuits imprimés, semi-conducteurs) et les

applications générales de traitement de surface (automobile, construction, ameublement).

Atotech dispose de dix-sept sites de production dans le monde, dont sept en Asie, six en Europe, trois en Amérique du Nord et un en Amérique du Sud.

Le chiffre d'affaires d'Atotech s'est établi à 0,97 milliard d'euros en 2012, en progression de 8% par rapport à 2011.

Atotech a poursuivi avec succès sa stratégie de différenciation s'appuyant, d'une part, sur un service complet offert à ses clients en termes d'équipement, de procédés, de conception d'installations et de produits chimiques et, d'autre part, sur la mise au point de technologies innovantes et « vertes » qui réduisent l'impact sur l'environnement. Cette stratégie s'appuie sur une couverture géographique mondiale assurée par des centres techniques situés à proximité des clients.

Afin de renforcer sa position sur le marché de l'électronique, Atotech a démarré en 2011 une nouvelle unité de production destinée au marché des semi-conducteurs à Neuruppin (Allemagne) et acquis des technologies d'adhésions (interfaces moléculaires) dans le domaine des nanotechnologies aux États-Unis.

Atotech entend poursuivre son développement en Asie où il réalise déjà près de 65% de son chiffre d'affaires mondial.

3.2. Trading-Shipping

Les activités de Trading-Shipping ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe et comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;

- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Le Trading-Shipping exerce ses activités mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par le Groupe, dont TOTSA Total Oil Trading S.A., Atlantic Trading & Marketing Inc., Total Trading Asia Pte, Total Trading and Marketing Canada L.P., Total Trading Atlantique S.A., et Chartering & Shipping Services S.A.

3.2.1. Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux, notamment dans le trading de pétrole brut et de produits raffinés. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut et les ventes de produits raffinés pour le Trading du Groupe au titre des trois derniers exercices.

Les volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés se sont établis à 4,5 Mb/j en 2012.

Ressources et débouchés de pétrole brut et ventes de produits raffinés du Trading^(a)

(en kb/j)	2012	2011	2010
Production mondiale de liquides du Groupe	1 220	1 226	1 340
Achats Trading à l'Exploration-Production	976	960	1 044
Achats Trading à des tiers	1 904	1 833	2 084
Total des ressources Trading	2 880	2 793	3 128
Ventes Trading aux secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services	1 569	1 524	1 575
Ventes Trading à des tiers	1 311	1 269	1 553
Total des débouchés Trading	2 880	2 793	3 128
Total des ventes Trading de produits raffinés	1 608	1 632	1 641

(a) Y compris condensats.

(1) Données sociétés, sur la base du chiffre d'affaires consolidé en 2012.

Le Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de Trading, TOTAL utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie (*futures, forwards, swaps, options*) afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut et des produits raffinés. Ces opérations sont conduites avec des contreparties variées.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading-Shipping sont présentées dans les notes 30 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux de fret) et 31 (Risques

de marché) de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

Toutes les activités de Trading du Groupe sont exercées dans le cadre d'une politique rigoureuse de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

En 2012, les marchés pétroliers sont restés tendus, les prix du pétrole ont été légèrement en hausse au cours de l'année et la structure des prix de bruts fermement en *backwardation*⁽¹⁾. Les taux de fret se sont légèrement améliorés en 2012, malgré une disponibilité toujours croissante de la capacité d'affrètement.

		2012	2011	2010	2012/11	min 2012		max 2012	
Brent ICE - 1 st Line ^(a)	(\$/b)	111,68	110,91	80,34	0,7%	89,23	(21 juin)	126,22	(13 mars)
Brent ICE - 12 th Line ^(b)	(\$/b)	106,66	108,12	84,61	-1,3%	91,40	(21 juin)	119,39	(13 mars)
Contango time structure (12 th - 1 st) ^(c)	(\$/b)	-5,01	-2,79	4,27	79,6%	-9,37	(01 mars)	2,17	(21 juin)
WTI NYMEX - 1 st Line ^(a)	(\$/b)	94,15	95,11	79,61	-1,0%	77,69	(13 mars)	109,77	(09 juil.)
WTI vs. Brent 1 st Line	(\$/b)	-17,53	-15,80	-0,73	11,0%	-25,53	(15 nov.)	-8,55	(01 janv.)
Gasoil ICE - 1 st Line ^(a)	(\$/t)	953,42	933,30	673,88	2,2%	808,00	(25 juin)	1043,50	(19 mars)
ICE Gasoil vs ICE Brent	(\$/b)	16,30	14,36	10,11	13,5%	9,30	(01 mars)	23,62	(19 oct.)
VLCC Ras Tanura Chiba – BITR ^(d)	(\$/t)	12,82	11,99	13,41	6,9%	9,05	(19 juil.)	19,13	(04 avril)

(a) 1st Line : cotation sur ICE ou NYMEX Futures pour livraison sur le mois M+1.

(b) 12th Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+12.

(c) Contango +/Backwardation -.

(d) VLCC : Very Large Crude Carrier (grand pétrolier transporteur de brut). BITR : Baltic International Tanker Routes.

Une présentation de l'environnement mondial en 2012 des marchés pétroliers figure ci-dessous :

Malgré un contexte économique difficile, la demande pétrolière a connu une croissance solide en 2012 (estimée à +1,0 Mb/j), notamment pour le gasoil (+0,3 Mb/j) et l'essence (+0,5 Mb/j). Cette croissance s'est concentrée en Asie (+0,9 Mb/j), tandis que la demande en Bassin Atlantique s'est contractée.

La mise en œuvre de nouvelles sanctions économiques à l'encontre de l'Iran en 2012 a privé le marché de 0,7 Mb/j d'offre de bruts en moyenne. Dans un marché tout de même bien fourni en brut, la perte de l'offre iranienne a provoqué des tensions au cours du premier semestre 2012 du fait de la réorganisation des approvisionnements et de la constitution des stocks (notamment en Chine). L'effet de la perte de l'offre iranienne a par ailleurs été aggravé par des pertes de production dans d'autres pays Opep et non-Opep. Malgré ces pertes de production, l'offre de brut de l'Opep en 2012 a été estimée en hausse d'environ +1,8 Mb/j, notamment du fait de la reprise de la production libyenne, mais aussi grâce aux efforts de production de l'Arabie saoudite, de l'Irak, du Koweït, et des Émirats arabes unis. La production non-Opep n'a augmenté que de +0,6 Mb/j en 2012, portée à la hausse par l'Amérique du Nord (+1,0 Mb/j), tandis que la production dans la majorité d'autres régions diminuait. En particulier, différents problèmes ont impacté l'offre au Yémen (attaques d'infrastructures pétrolières), en Syrie (embargo), au Soudan (disputes sur les tarifs de transport), au Royaume-Uni (accidents), et au Brésil (accidents). La production de LGN (liquides de gaz naturel) a été estimée en hausse (+0,3 Mb/j), mais celle des biocarburants a stagné du fait des problèmes au Brésil.

Après un mois de janvier 2012 relativement stable, suivant la tendance amorcée au quatrième trimestre 2011, le prix du Brent daté a rapidement augmenté de 110 \$/b au 31 janvier à 128 \$/b

le 8 mars, pic de l'année. Par la suite, le prix a baissé quasi continuellement pour atteindre 89 \$/b autour du 25 juin, du fait d'une disponibilité importante de l'offre et d'une accumulation rapide des stocks. Les prix ont augmenté rapidement au cours du troisième trimestre 2012 du fait d'une importante baisse des stocks, atteignant 118 \$/b le 23 août (second pic de l'année). À partir de cette date, les prix se sont détendus, se stabilisant en fin d'année autour de 110 \$/b.

La capacité mondiale de raffinage a augmenté d'environ +1,1 Mb/j en 2012, hissant les traitements de brut en raffinerie de +1,0 Mb/j sur l'année. Un niveau particulièrement élevé d'arrêts non planifiés a freiné les raffineurs, qui ont tout de même augmenté leurs taux d'utilisation, notamment en Europe et aux États-Unis. L'offre de produits s'est donc tendue, tirant les stocks de produits à la baisse durant la première moitié de l'année pour atteindre leur plus bas niveau depuis sept ans en OCDE à la fin du mois de juin. Cette tension a tiré à la hausse le différentiel de prix entre gasoil et brut.

L'année 2012 a encore été marquée par l'élargissement du différentiel du prix entre le brut WTI (West Texas Intermediate, cloisonné dans le centre des États-Unis) et le Brent (livré en mer du Nord et accessible internationalement). Le Brent a plus particulièrement subi des tensions du fait des maintenances prolongées sur le champ de Buzzard en mer du Nord ainsi que des exportations régulières de cargaisons vers la Corée du Sud. Le WTI a continué à subir en 2012 la pression de la hausse de la production locale et des exportations du Canada qui, combinées, dépassaient les besoins de la capacité locale de raffinage et la capacité des *pipelines* vers les raffineries américaines sur le golfe du Mexique. Le prix du WTI a en effet diminué au cours de 2012 alors que le Brent a continué à augmenter, creusant l'écart de prix.

(1) La *backwardation* se définit comme la situation de marché où le prix futur pour la livraison d'une denrée est inférieur au prix au comptant (*spot*). Le *contango* est la situation inverse.

3.2.2. Shipping

Le Shipping assure le transport maritime du pétrole brut et des produits raffinés nécessaires au développement des activités du Groupe. Ces besoins sont satisfaits par un recours au marché *spot* et par le développement d'une politique équilibrée en matière d'affrètement à temps. Il maintient une politique rigoureuse de sécurité, grâce en particulier à une sélection stricte des navires qu'il affrète. Dans le cadre de son activité de Shipping, le Groupe utilise, comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations du marché.

Le Shipping a réalisé plus de 3 000 affrètements au cours de l'exercice 2012, pour un volume transporté de 115 millions de tonnes de pétrole brut et produits raffinés. Au 31 décembre 2012, la flotte affrétée à temps, en moyen ou long terme, est composée de cinquante-et-un navires (en incluant dix navires GPL), dont aucun n'est à simple coque. La moyenne d'âge de cette flotte est d'environ cinq ans.

Coût de fret moyen de trois routes représentatives du transport de Brut

		2012	2011	2010	min 2012		max 2012	
VLCC Ras Tanura Chiba-BITR ^(a)	(\$/t)	12,82	11,99	13,41	9,05	(19 juil.)	19,13	(4 avr.)
Suezmax Bonny Philadelphia-BITR	(\$/t)	14,44	13,86	14,50	11,52	(7 déc.)	21,99	(15 mars)
Aframax Sullom Voe Wilhemshaven-BITR	(\$/t)	6,48	6,51	6,39	5,98	(20 août)	8,65	(19 janv.)

(a) VLCC : Very Large Crude Carrier (grand pétrolier transporteur de brut). BITR : Baltic International Tanker Routes.

L'année 2012 a été une période difficile pour les activités du transport maritime de pétrole avec deux semestres aux profils contrastés. Dans le même temps, les soutes ont connu des niveaux record et ont pesé fortement sur les coûts de transports.

L'augmentation de la demande mondiale de transport de brut a atteint près de 10% entre le premier semestre 2012 et le premier semestre 2011 sur les grandes tailles de navire, ce qui s'explique principalement par des exportations élevées du golfe persique vers les États-Unis et la constitution de stocks en Chine. Dans le même temps, la croissance de la flotte a été modérée suite à de nombreux décalages de livraisons et à un niveau de démolition important. L'équilibre offre/demande s'est ainsi amélioré permettant une remontée substantielle des taux.

La situation s'est fortement dégradée lors du second semestre répétant la situation observée en 2011. Avec la disparition des effets conjoncturels du premier semestre, un effondrement des taux d'affrètement a eu lieu au début de l'été laissant le marché des transporteurs de brut historiquement déprimé.

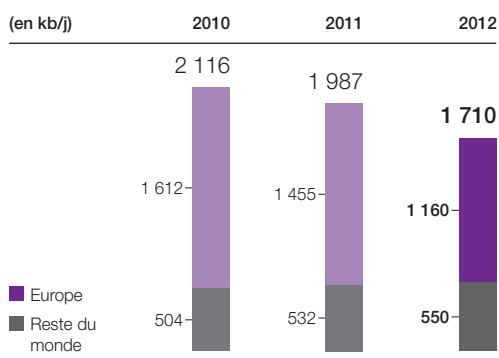
Concernant le marché des navires de produits, la situation est globalement meilleure qu'en 2011. Des arbitrages en faveur de routes plus longues, en particulier à destination de l'Asie, ont été favorables pour les navires de plus grandes tailles.

4. Secteur Marketing & Services

Le Groupe a annoncé en octobre 2011 un projet de réorganisation de son secteur Aval et de son secteur Chimie, devenue effective au 1^{er} janvier 2012, en créant un secteur Marketing & Services comprenant les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que, depuis le 1^{er} juillet 2012, l'activité Énergies Nouvelles. L'information des périodes comparatives antérieures à ces changements a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.

- L'un des **premiers** distributeurs en Europe de l'Ouest⁽¹⁾
- **1^{er}** distributeur sur le continent africain et au Moyen-Orient⁽¹⁾
- **14 725** stations-service au 31 décembre 2012 (hors stations AS24)
- Investissements bruts 2012 : **1,3** milliard d'euros
- **26 071** collaborateurs

Ventes de produits raffinés en 2012^(a)



(a) Hors négoce international (Trading) et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg et, jusqu'au 31 juillet 2011, dans CEPSA.

Sur l'année 2012, la baisse des ventes de produits raffinés de 14% du secteur Marketing & Services par rapport à 2011 s'explique quasi intégralement par l'effet de la cession par le Groupe de sa participation dans CEPSA et d'activités Marketing au Royaume-Uni. Hormis ces effets périmètres, les ventes auraient été en baisse annuelle de 1% avec une baisse plus marquée en Europe (-3%) compensée par une hausse des ventes en Asie et au Moyen-Orient.

Données financières du secteur Marketing & Services

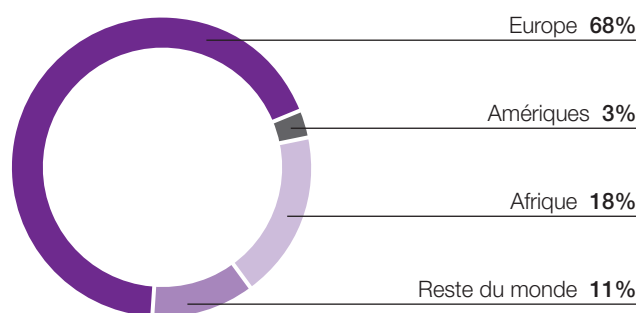
(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires hors Groupe	86 614	85 325	75 580
Résultat opérationnel ajusté	1 365	1 187	1 310
Résultat opérationnel net ajusté	837	813	981
Dont Énergies Nouvelles	(169)	(197)	n/a

Sur l'année 2012, le chiffre d'affaires hors Groupe du secteur Marketing & Services s'est établi à 86,6 milliards d'euros, en hausse de 2% par rapport à 2011.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services est de 837 millions d'euros, en hausse de 3% par rapport à 2011. Cette hausse reflète essentiellement l'amélioration de la performance dans les Énergies Nouvelles. Les activités liées à la distribution de produits pétroliers ont pour leur part conservé un résultat stable en dépit de la baisse globale des volumes vendus, grâce en particulier à une progression du résultat dans les zones Asie-Pacifique et en Europe de l'Est.

Le ROACE⁽²⁾ du secteur Marketing & Services est de 12% en 2012 contre 13% en 2011.

Ventes de produits en 2012 par zone géographique : 1 710 kb/j^(a)



(a) Hors négoce international et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg.

(1) Données publiées par les sociétés, sur la base des quantités vendues.

(2) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

4.1. Marketing & Services

TOTAL est l'un des principaux distributeurs en Europe de l'Ouest⁽¹⁾. Le Groupe est également leader⁽²⁾ sur le continent africain et au Moyen-Orient.

TOTAL commercialise une large gamme de produits issus de ses raffineries, comme d'autres sources. Le Groupe est un acteur majeur sur le marché des produits de spécialité, en particulier les lubrifiants, le GPL, les carburants pour l'aviation, les fluides spéciaux, les bitumes, les combustibles lourds et les soutes marines, avec des produits commercialisés dans près de 150 pays⁽³⁾.

TOTAL fournit également de nombreux services à destination de ses clients particuliers et professionnels, dans les secteurs de la mobilité, de l'habitat et de l'industrie.

Dans le cadre de ses activités, Marketing & Services détient des participations dans cinq raffineries en Afrique, une en Europe, au travers de sa participation dans TotalErg (49%) et une dans les Caraïbes.

En 2012, Marketing & Services a fait évoluer son organisation pour mettre en œuvre ses ambitions de croissance. Marketing & Services est composé désormais de quatre directions géographiques (Europe, Afrique Moyen-Orient, Asie Pacifique, Amériques). Une direction opérationnelle a été créée pour piloter les activités par nature mondiales en raison de leurs marchés, de la clientèle et de leurs offres. Les directions fonctionnelles ont été adaptées dans le but d'apporter le support aux objectifs de croissance.

4.1.1. Europe

TOTAL dispose d'un réseau de plus de 9 100 stations-service en Europe, réparties en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne, ainsi qu'en Italie au travers de sa participation dans TotalErg (49%).

TOTAL opère également sous la marque AS24 un réseau de 700 stations-service destinées aux transporteurs routiers dans vingt-sept pays européens. En 2012, le Groupe a poursuivi le développement de son réseau de stations-service en s'implantant en Géorgie. La croissance d'AS24 devrait continuer principalement autour du bassin méditerranéen et en Russie, ainsi qu'au travers de son offre péage couvrant plus de seize pays.

Le Groupe est un acteur majeur dans le domaine des cartes pétrolières, avec près de 3,5 millions de cartes émises dans vingt-sept pays européens.

Dans les produits de spécialité, le Groupe bénéficie d'une vaste présence au sein du continent européen et s'appuie sur de nombreuses unités industrielles pour la fabrication de lubrifiants (principalement Rouen en France et Ertvelde en Belgique), de fluides spéciaux (Le Havre en France), de bitumes (Brunsbüttel en Allemagne) et de graisses (Lille en France).

En **Europe de l'Ouest**, TOTAL a poursuivi en 2012 l'optimisation de ses activités Marketing.

– En **France**, le réseau de stations-service bénéficie d'un maillage dense avec près de 1 850 stations à la marque TOTAL, ainsi que 1 650 stations à la marque Elan essentiellement en zone rurale. TOTAL a lancé en octobre 2011 « Total access », un nouveau concept de stations-service alliant des prix bas à la qualité des carburants et des services de la marque TOTAL : 316 stations Total access ont été déployées fin 2012, sur les 600 prévues fin 2013. Les 121 stations Elf restantes à fin 2012, seront transformées en stations-service Total access courant 2013.

Sur le marché du fioul de chauffage en France, TOTAL est leader⁽⁴⁾ au travers de ses huit filiales de proximité couvrant l'ensemble du territoire. En 2012, TOTAL a poursuivi sa stratégie de diversification avec la commercialisation de granulés de bois et de services avec le lancement de fioulmarket.fr, le premier site français de vente en ligne de fioul pour les particuliers sur l'ensemble du territoire.

Dans le domaine de la logistique pétrolière, TOTAL a achevé en 2012 son adaptation avec la fermeture des dépôts de Brive, de Chambéry et de BTT Honfleur, le transfert des opérations des dépôts de Lorient et de Lyon à des sociétés tiers, et s'est renforcé dans l'est de la France en entrant à hauteur de 18% au capital du dépôt de Strasbourg détenu par la Société Européenne de Stockage. Suite à cette adaptation, TOTAL détient des participations dans vingt-trois dépôts, dont huit opérés.

– En **Italie**, dans le cadre de l'optimisation de son portefeuille aval en Europe, la société TotalErg (49%), issue de la fusion entre Total Italia et ERG Petroli, a été créée à l'automne 2010. Elle est devenue le troisième opérateur sur le marché italien avec près de 12%⁽⁵⁾ de parts de marché réseau et plus de 3 150 stations-service. En octobre 2012, la raffinerie de Rome, détenue par TotalErg, a arrêté sa production. Le site sera converti en pôle de stockage de produits pétroliers.

– Au **Royaume-Uni**, TOTAL a cédé en 2011 son réseau de stations-service et ses activités de distribution de carburant et de fioul domestique au Royaume-Uni, dans les îles anglo-normandes et sur l'île de Man. TOTAL conserve au Royaume-Uni des activités de spécialité, en particulier dans les lubrifiants et l'aviation.

En **Europe du Nord, centrale et orientale**, en 2012, TOTAL a poursuivi l'expansion de sa présence directe sur les marchés porteurs d'Europe de l'Est, en particulier dans les domaines des lubrifiants et des bitumes. Le Groupe cherche à accélérer la croissance de ses activités de spécialité, principalement en Russie, et à consolider ses outils de production sur la zone.

4.1.2. Afrique – Moyen-Orient

TOTAL est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain et au Moyen-Orient, avec 12%⁽⁶⁾ de parts de marché en 2012. Sur ces marchés en forte croissance, le Groupe exploite près de 4 500 stations-service réparties dans plus de quarante pays et opère notamment des réseaux importants en Afrique du Sud, en Turquie, au Nigeria, au Kenya et au Maroc.

(1) Données sociétés, sur la base des quantités vendues 2011.

(2) PFC Energy et données Société.

(3) Y compris via des distributeurs nationaux.

(4) CPDP 2012, et données Société.

(5) PFC Energy : rapport Italie 2012.

(6) Part de marché dans les pays où le Groupe est présent, données sociétés 2012 sur la base des quantités vendues.

En novembre 2012, TOTAL a acquis en Jordanie une licence de distribution permettant d'accélérer le développement du réseau de stations-service et des activités de commerce de gros. Dans le cadre de l'optimisation de son portefeuille, le Groupe a cédé sa filiale béninoise fin 2010.

Par ailleurs, TOTAL devient un partenaire de référence pour les clients miniers en fournissant des solutions d'approvisionnement et de gestion des carburants et de lubrifiants.

En 2012, TOTAL a renforcé ses positions logistiques en Afrique de l'Ouest. Le Groupe a augmenté sa participation de 25% à 35% dans la société de stockage Senstock au Sénégal et développe un projet de terminal d'importation au Ghana.

TOTAL poursuit sa stratégie de croissance des produits de spécialité. Le Groupe, qui s'appuie notamment sur l'usine de production de lubrifiants de Dubaï, a mis en service en novembre 2012 une nouvelle usine en Égypte.

4.1.3. Asie-Pacifique

À fin 2012, TOTAL est présent dans une vingtaine de pays de la zone Asie-Pacifique, principalement sur les marchés de produits de spécialité. Le Groupe y développe ses positions dans la distribution de carburants et notamment en Chine. TOTAL opère également des réseaux de stations-service au Pakistan, aux Philippines, au Cambodge, en Indonésie et est un acteur significatif dans les îles du Pacifique.

En Chine, le Groupe opère près de 175 stations-service à fin 2012 au travers de deux *joint ventures* TOTAL/Sinochem.

En Inde, TOTAL a inauguré en septembre 2012 son premier centre d'assistance technique en dehors de l'Europe pour les lubrifiants, bitumes, fluides spéciaux et additifs.

Au Vietnam, TOTAL continue de renforcer sa présence dans les produits de spécialité. Le Groupe est devenu l'un des leaders du marché vietnamien du GPL suite à l'acquisition de Vinagas en juin 2012.

Dans le domaine des lubrifiants, TOTAL poursuit sa dynamique de croissance dans la zone avec une progression de 6,4% des ventes de lubrifiants en 2012 par rapport à 2011. Le Groupe construit à Tianjin sa troisième usine de production de lubrifiants en Chine. La mise en service est prévue au premier semestre 2013.

Par ailleurs, le Groupe étend sa présence commerciale avec la création d'une succursale en Papouasie – Nouvelle Guinée, en décembre 2012.

4.1.4. Amériques

En Amérique latine et dans les Caraïbes, TOTAL est présent dans une vingtaine de pays sur les marchés de produits de spécialité – lubrifiants et fluides spéciaux – comme dans les activités grands produits (réseau, commerce de gros, aviation). Dans les Caraïbes, le Groupe dispose d'une position significative⁽¹⁾ dans la distribution de carburants.

Aux États-Unis et au Canada, TOTAL commercialise principalement des produits de spécialité, notamment des lubrifiants, et poursuit son développement depuis l'acquisition fin 2009 d'actifs lubrifiants dans la province du Québec au Canada. Par ailleurs, le Groupe étudie la construction d'une usine de production de fluides spéciaux au Texas.

Sur l'ensemble des Amériques et des Caraïbes, TOTAL opère un nombre significatif d'unités industrielles (fabrication de lubrifiants, stockage et conditionnement de GPL).

4.1.5. Ventes de produits raffinés

Le tableau suivant présente les ventes de produits raffinés par zone géographique :

(en milliers de barils par jour)	2012	2011	2010
France	566	574	606
Europe hors France ^(a)	594	881	1 006
Amériques	53	56	53
Afrique	307	304	292
Reste du monde	190	172	159
Total hors négoce international et ventes massives raffinage	1 710	1 987	2 116
Négoce international	1 161	1 215	1 281
Ventes massives raffinage	532	437	379
Total y compris négoce international et ventes massives raffinage	3 403	3 639	3 776

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPISA (jusqu'à fin juillet 2011) et, depuis le 1^{er} octobre 2010, dans TotalErg.

Pour les données sur les biocarburants, se référer au chapitre 2, paragraphe 3.1.1.8.

4.1.6. Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente le nombre de stations-service du Groupe (hors AS24) :

Au 31 décembre	2012	2011	2010
France ^(a)	3 911	4 046	4 272
Europe hors France	5 200	5 375	7 790
dont TotalErg	3 161	3 355	3 221
dont CEPISA	-	-	1 737
Afrique	3 601	3 464	3 570
Reste du monde	2 013	1 934	1 858
Total	14 725	14 819	17 490

(a) Stations-service sous les marques TOTAL, Total access, Elf et Elan.

4.1.7. Développements produits et services

En 2012, TOTAL a poursuivi ses partenariats techniques et R&D en Formule 1 avec Renault Sport F1, en Rallyes WRC avec Citroën Sport, et a initié un partenariat avec Toyota en compétition d'endurance. Ces partenariats ont vocation à illustrer le savoir-faire technique de TOTAL dans la formulation de carburants et lubrifiants en conditions extrêmes et sous contrainte de réduction des consommations. En 2012, la marque TOTAL a été associée à quatre titres mondiaux.

(1) Présence dans trois des quatre marchés principaux ouverts dans la zone.

TOTAL a poursuivi son partenariat « *Clean Energy Partnership* » en Allemagne, axé sur la distribution d'hydrogène. En 2012, une station expérimentale à proximité du nouveau siège de TOTAL Deutschland à Berlin a été achevée. En 2013, une nouvelle station hydrogène devrait être ouverte près du nouvel aéroport de Berlin. L'étude « *H2 Mobility* » de déploiement potentiel d'un réseau de distribution d'hydrogène carburant en Allemagne à l'horizon 2015-2020 a été menée à terme. TOTAL est désormais engagé dans une phase de négociations entre partenaires industriels en vue de la mise en œuvre du business plan résultant de l'étude.

4.2. Énergies Nouvelles

L'activité Énergies Nouvelles est engagée dans le développement d'énergies renouvelables qui viendront en complément des hydrocarbures pour répondre à la croissance de la demande énergétique mondiale. Dans cette perspective, le Groupe privilégie deux axes : l'énergie solaire qui bénéficie de ressources énergétiques illimitées et qui devrait jouer un rôle clé en 2030 en particulier sur des zones géographiques où le Groupe est fortement présent, et la transformation de la biomasse dont l'objectif est de développer de nouvelles solutions de produits bio-sourcés pour les marchés aval du Groupe, Marketing & Services et Raffinage-Chimie. D'autres voies, telles que les énergies marines, font l'objet d'une veille active.

4.2.1. Énergie solaire

TOTAL développe une activité de production industrielle amont et une activité de commercialisation en aval dans la filière photovoltaïque du silicium cristallin. Le Groupe poursuit par ailleurs ses activités de R&D dans cette filière grâce à plusieurs partenariats et dans celle du solaire concentré.

4.2.1.1. Solaire photovoltaïque

L'industrie photovoltaïque est en pleine mutation depuis 2011, dans un contexte de surproduction mondiale et d'effondrement des prix qui a entraîné la disparition de nombreux acteurs et la diminution des programmes de subventions. La baisse très importante des prix des modules depuis dix-huit mois renforce la compétitivité de l'énergie solaire photovoltaïque et devrait permettre d'augmenter sa part dans le mix énergétique tout en participant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

4.2.1.1.1. SunPower

TOTAL détient 66% de SunPower, société américaine basée à San José, en Californie, et cotée au NASDAQ (NASDAQ : SPWR) suite à la réalisation d'une offre publique d'achat en juin 2011 et d'une augmentation de capital en janvier 2012 concomitante à l'intégration de Tenesol (filiale historique de TOTAL dans le solaire, implantée principalement en Europe et en Afrique).

Acteur intégré, SunPower conçoit, fabrique et fournit des modules solaires à haut rendement, les plus performants du marché. La société est présente sur la chaîne solaire depuis la production de cellules photovoltaïques à base de silicium cristallin jusqu'à la conception et la construction clé en main de grandes centrales, ainsi que la commercialisation de solutions solaires pour les marchés résidentiel et commercial.

En amont, SunPower produit l'intégralité de ses cellules en Asie (Philippines, Malaisie) avec une capacité totale de production

de 1200 MW/an, et poursuit l'adaptation de ses procédés de fabrication afin d'en réduire le coût tout en maintenant son leadership technologique. Les cellules sont ensuite assemblées en modules (panneaux solaires) dans des usines situées en Asie, en Amérique du Nord, en Europe et en Afrique du Sud.

En aval, la société est présente sur les principaux marchés géographiques (États-Unis, Europe, Asie, Australie, Afrique) aussi bien dans les activités de toitures résidentielles que dans les grandes centrales solaires de production d'électricité.

Les démonstrations de distribution d'électricité à destination des véhicules électriques (recharge rapide) se poursuivent également. TOTAL dispose aujourd'hui d'une vingtaine de stations de recharge aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne et en France.

TOTAL a lancé en 2012 un programme de six pilotes expérimentaux d'offres multi-énergies et de services énergétiques destinés à favoriser la maîtrise des consommations, à développer des solutions techniques hybrides Carburants/Photovoltaïques et à favoriser l'accès à l'énergie dans les zones rurales en Afrique.

4.2.1.1.2. Photovoltech

TOTAL détient 50% de Photovoltech, société belge spécialisée dans la production de cellules photovoltaïques multicristallines. Dans le contexte de crise actuelle, la société, confrontée à une situation de pertes structurelles, est en cessation d'activité.

4.2.1.1.3. Autres actifs photovoltaïques

Les activités Outre-Mer (anciennement détenues par Tenesol) sont portées par la société Sunzil (50%).

Par ailleurs, le Groupe poursuit ses projets d'installation de solutions solaires dans le cadre de projets d'électrification rurale décentralisée dans plusieurs pays, notamment en Afrique du Sud via la société KES (Kwazulu Energy Services Company) dont TOTAL détient 35% du capital.

4.2.1.2. Solaire concentré

En 2010, TOTAL a été retenu pour participer à la construction puis à l'exploitation pendant vingt-cinq ans, d'une centrale solaire à concentration de 109 MW à Abou Dabi. Ce projet, Shams (20%), est réalisé en partenariat avec Masdar au travers de l'Abu Dhabi Future Energy Company (ADFEC). Les travaux ont commencé en juillet 2010 et le démarrage du projet a eu lieu début 2013. La production sera vendue à l'Abu Dhabi Water Electricity Company (ADWEC).

4.2.1.3. De nouvelles technologies dans le solaire

Afin de consolider sa position de leader technologique dans la filière du silicium cristallin, TOTAL consacre d'importants efforts en matière de R&D via un réseau de partenariats avec de grands laboratoires et instituts de recherche en France et à l'étranger, opérés par des équipes de recherche mixtes.

Leur mission consiste à développer et optimiser la chaîne du solaire photovoltaïque (du silicium aux systèmes, en passant par les *wafers*, les cellules, et les modules) en réduisant les coûts de production,

en augmentant l'efficacité et la fiabilité des composants et en élargissant les applications et solutions proposées aux marchés.

Le centre de recherche IMEC (Interuniversity MicroElectronics Center – Belgique) accueille ainsi une équipe R&D de TOTAL et participe aux programmes de recherche axés sur la réduction des quantités de silicium nécessaires aux cellules et l'augmentation de leur efficacité.

TOTAL prépare également les prochaines générations de cellules et de modules photovoltaïques avec le Laboratoire de physique des interfaces et couches minces de l'École Polytechnique, spécialiste notamment des procédés de déposition plasma à basse température. Dans la continuité de ce partenariat, le Groupe, en association avec le CNRS, l'École Polytechnique et EDF notamment, a annoncé en mars 2012 la création de l'Institut photovoltaïque d'Île-de-France (IPVF), dont l'ambition est de devenir à terme l'un des cinq plus grands centres de recherche mondiaux sur les dispositifs solaires photovoltaïques de nouvelle génération.

Une autre équipe TOTAL travaille, en collaboration avec les scientifiques du Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes de Toulouse, en France (LAAS-CNRS), sur l'amélioration des performances énergétiques des modules par l'approche système.

Dans le domaine du stockage d'électricité, TOTAL poursuit la collaboration débutée en 2009 avec un laboratoire du Massachusetts Institute of Technology (MIT) aux États-Unis pour développer une nouvelle technologie de batteries. Le Groupe a investi en 2011 dans la start-up Ambri issue de ce même laboratoire.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées lors de l'amélioration de la technologie développée par AEP Polysilicon Corporation (AEP) (30%) pour obtenir du silicium de qualité solaire ont conduit à l'abandon du projet et à la fermeture du pilote industriel. La start-up Konarka Technologies Inc. (25%), qui n'a pas pu réunir les capitaux nécessaires à la poursuite de ses activités, est en liquidation.

4.2.2. Biotechnologies et transformation de la biomasse

TOTAL explore plusieurs voies de valorisation de la biomasse selon la ressource utilisée, la nature des marchés visés (carburants, lubrifiants, pétrochimie, chimie de spécialité, etc.), ou les procédés de transformation. L'activité Énergies Nouvelles développe l'une des deux voies principales de transformation de la biomasse, la voie biochimique.

TOTAL a conclu en juin 2010 un partenariat stratégique avec Amyris Inc., société américaine cotée au Nasdaq (NASDAQ : AMRS), spécialisée dans les biotechnologies. Le Groupe détient une participation de 18,5% fin 2012 et a signé un accord de collaboration portant sur la recherche, le développement, la production et la commercialisation de molécules bio-sourcées destinées aux marchés avals du pétrole ou de la chimie verte, incluant la mise en place d'une équipe de R&D commune. Amyris dispose d'une plateforme de biologie de synthèse industrielle de pointe qui permet d'améliorer et optimiser des micro-organismes capables de transformer des sucres en molécules d'intérêt

par fermentation, d'un laboratoire de recherche et d'unités pilote en Californie et au Brésil. Amyris a démarré son site de production industriel de Paraiso au Brésil début 2013.

Par ailleurs, le Groupe poursuit le développement d'un réseau de collaborations de R&D visant à développer des technologies complémentaires de la plateforme d'Amyris : déconstruction de la lignocellulose, nouvelles voies de biosynthèse, outils pour l'ingénierie du métabolisme, et procédés liés aux voies biochimiques. On peut notamment citer les partenariats avec Joint BioEnergy Institute (JBEI, États-Unis), Novogy (États-Unis), l'université de Wageningen (Pays-Bas) et le consortium Toulouse White Biotechnology (TWB, France).

Le Groupe évalue également le potentiel de la voie des phototrophes : bio-ingénierie des microalgues et procédés associés. Un accord de recherche exploratoire a démarré avec Collectis S.A. (France) dans ce domaine, et le Groupe participe au consortium AlgaePark (Pays-Bas).

4.2.3. Autres énergies renouvelables

Dans le domaine éolien, le Groupe possède une centrale à Mardyck à proximité de Dunkerque (France) d'une capacité de 12 MW, mise en service en 2003.

Dans le domaine de l'énergie marine, TOTAL détient une participation de 26,6% dans la société Scotrenewables Tidal Power (Iles Orcades, Écosse). Les tests d'un prototype d'une puissance de 250 kW sont en cours. Le modèle commercial (2 MW) est en cours de développement.

5. Investissements

5.1. Principaux investissements réalisés au cours de la période 2010-2012 ⁽¹⁾

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Amont	19 618	20 662	13 049
Raffinage-Chimie	1 944	1 910	2 124
Marketing & Services	1 301	1 834	1 019
Holding	80	135	81
Total	22 943	24 541	16 273

Les investissements organiques, y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, se sont établis en 2012 à 23,8 milliards de dollars (18,5 milliards d'euros ⁽²⁾), contre 20,6 milliards de dollars en 2011 (14,8 milliards d'euros). À ceux-ci s'est ajouté un montant d'acquisitions de 4 milliards de dollars (3,1 milliards d'euros).

Les investissements bruts (y compris acquisitions) ont donc baissé de 34,2 milliards de dollars en 2011 (24,5 milliards d'euros) à 29,5 milliards de dollars en 2012 (22,9 milliards d'euros). La baisse des investissements bruts provient essentiellement des secteurs Amont et Marketing & Services. Tout en poursuivant en 2012 le développement de ses grands projets dans l'Exploration-Production, le Groupe a fortement réduit le montant de ses acquisitions qui a atteint 4 milliards de dollars en 2012 contre plus de 12 milliards de dollars en 2011. Ces acquisitions ont concerné pour l'essentiel le secteur Amont avec, en particulier, l'acquisition d'une participation dans des licences d'exploration et de production en Ouganda, de 1,3% supplémentaire dans le capital de Novatek, de divers permis d'exploration et d'accords de portage dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis. Dans le secteur Raffinage-Chimie, le Groupe a par ailleurs acquis des intérêts du partenaire dans la société Fina Antwerp Olefins.

5.2. Principaux investissements prévus

Pour l'année 2013, TOTAL a annoncé un budget d'investissement organique ⁽³⁾ de 28 milliards de dollars, dont plus de 80% dans l'Amont. Les investissements de 23 milliards de dollars dans l'Amont devraient être essentiellement consacrés aux grands projets de développement dont GLNG en Australie, Surmont au Canada, les zones d'Ekofisk et Eldfisk en Norvège, Kashagan au Kazakhstan, les projets de Laggan Tormore au Royaume-Uni, CLOV en Angola, Ofon II au Nigeria et Moho Nord au Congo. Au global, le budget Amont devrait être alloué pour 30% environ aux travaux de maintenance et d'intégrité sur des actifs déjà en production et pour 70% aux projets futurs et à l'exploration.

Dans le Raffinage-Chimie, un budget d'investissement de près de 3 milliards de dollars devrait être consacré aux activités de raffinage, pétrochimie et chimie de spécialités. L'année 2013 devrait en particulier être marquée par la poursuite de la construction et le démarrage de la raffinerie de Jubail en Arabie saoudite. Une partie significative du budget du secteur sera par ailleurs consacrée aux investissements

de maintenance et de sécurité nécessaires à ce type d'activités industrielles.

Outre ces acquisitions, les investissements de l'Amont ont été principalement consacrés au développement de nouvelles installations de production d'hydrocarbures, ainsi qu'aux activités d'exploration et à l'acquisition de nouveaux permis. En 2012, les investissements de développement ont en particulier été consacrés aux projets suivants : GLNG et Ichthys en Australie, Surmont au Canada, les zones d'Ekofisk et Eldfisk en Norvège et de la Mahakam en Indonésie, Kashagan au Kazakhstan ; les projets de Laggan Tormore au Royaume-Uni, CLOV en Angola ; Anguille et Mandji au Gabon et Ofon II au Nigeria.

Dans le secteur Raffinage-Chimie, les investissements ont été consacrés, d'une part, à la maintenance des installations et à la sécurité et, d'autre part, à des projets destinés à augmenter la production de produits légers, ajouter des capacités de désulfuration, adapter l'outil aux nouvelles spécifications et améliorer l'efficacité énergétique des usines. L'année 2012 a été marquée par le projet de modernisation de la raffinerie de Normandie en France et par la poursuite de la construction de la raffinerie de Jubail en Arabie saoudite.

Dans le secteur Marketing & Services, en 2012, les investissements ont concerné essentiellement le réseau, la logistique et les installations de production et de stockage de produits de spécialités.

L'année 2012 a par ailleurs été marquée par un montant de cessions d'actifs de 5,9 milliards de dollars en 2012, contre près de 11 milliards de dollars en 2011, incluant essentiellement la vente du solde de la participation dans le capital de Sanofi, d'une participation dans le réseau de *pipeline* Gassled en Norvège, d'actifs Amont au Nigeria, au Royaume-Uni, en Colombie et en France et de la cession de participations du Groupe dans les sociétés Composites One aux États-Unis, Pec-Rhin et Geostock en France.

Dans le secteur Marketing & Services, un budget d'investissements de près de 2 milliards de dollars est prévu en 2013 pour financer en particulier le réseau de stations-service, la logistique, les installations de production et de stockage de produits de spécialités (lubrifiants, GPL, etc), ainsi que le développement de ses activités dans le Énergies Nouvelles. La majeure partie du budget d'investissement du Marketing & Services sera allouée aux zones de croissance (Afrique, Moyen-Orient, Asie, Amérique Latine).

Au-delà de 2013, TOTAL envisage de poursuivre un effort d'investissement soutenu pour alimenter la croissance de ses activités avec une priorité toujours marquée pour l'Amont.

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (se reporter au tableau de flux de trésorerie consolidé, chapitre 9, point 5.),

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (se reporter au tableau de flux de trésorerie consolidé, chapitre 9, point 5.),

(1) Le détail des principales acquisitions et cessions des exercices 2010-2012 figure à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

(2) Sur la base du taux de change moyen pour l'année 2012 de 1,2848 \$/€.

(3) Y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, hors acquisitions et cessions, avec l'hypothèse de 1€ = 1,30 \$ pour 2013.

qui sont essentiellement complétés par un recours régulier au marché obligataire en fonction des conditions offertes par les marchés financiers (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés, chapitre 9, point 7.). Toutefois, les investissements pour lesquels des entreprises communes sont mises en place entre TOTAL et des partenaires extérieurs au Groupe font généralement l'objet de financements de projet spécifiques.

Pour l'année 2013, le Groupe a par ailleurs annoncé vouloir céder certains actifs de son portefeuille et affiche dans son budget un objectif de cessions d'actifs dont le montant serait supérieur de 6 milliards de dollars au montant des acquisitions.

En novembre 2012, TOTAL a annoncé la vente de la participation dans le bloc offshore OML 138 au Nigeria comprenant le champ de Usan, puis en février 2013 la réception d'une offre ferme et l'entrée

en négociation exclusive avec un consortium d'acheteurs en vue de la cession de TIGF, filiale de transport et de stockage de gaz naturel en France.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TOTAL S.A. a octroyé des garanties. Ces garanties (« Garanties données sur emprunts ») et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles du Groupe figurent à la note 23 des comptes consolidés (chapitre 9, point 7.). Le Groupe considère actuellement que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TOTAL S.A. ou de toute autre société du Groupe, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière, les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières du Groupe.

6. Organigramme

6.1. Place de la Société au sein du Groupe

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2012, il existe 883 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A., dont 803 sociétés par intégration globale et 80 sociétés par mise en équivalence.

La décision de versement de dividendes par les principales filiales de TOTAL S.A. relève de leurs Assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2012, de restriction limitant de manière

significative le versement, à TOTAL S.A., des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation figurant au point 8. du présent chapitre. Les secteurs d'activités du Groupe bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (Finances, Juridique, Éthique, Assurances, Stratégie et Intelligence économique, Ressources humaines et Communication), regroupées au sein de la société mère TOTAL S.A.

6.2. Filiales de la Société

La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés (Périmètre de consolidation) figurant au chapitre 9, point 7. du présent Document de référence.

7. Propriétés immobilières, usines et équipements

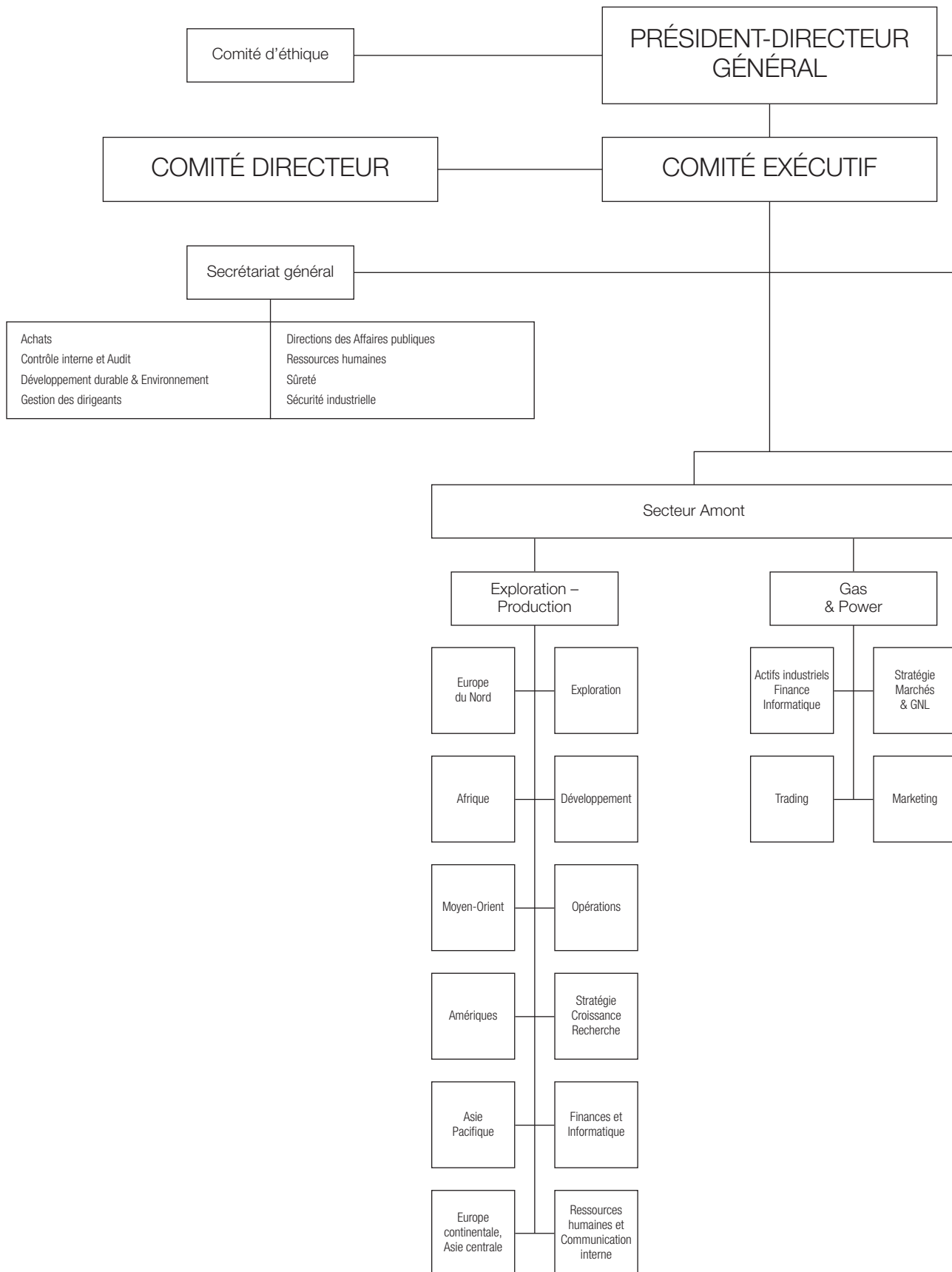
Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, dans plus de 130 pays à travers le monde. Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières, champs d'hydrocarbures et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives, ainsi que les capacités productives et taux d'utilisation de ces installations, sont décrites dans le présent chapitre pour chacun des secteurs d'activité (Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services).

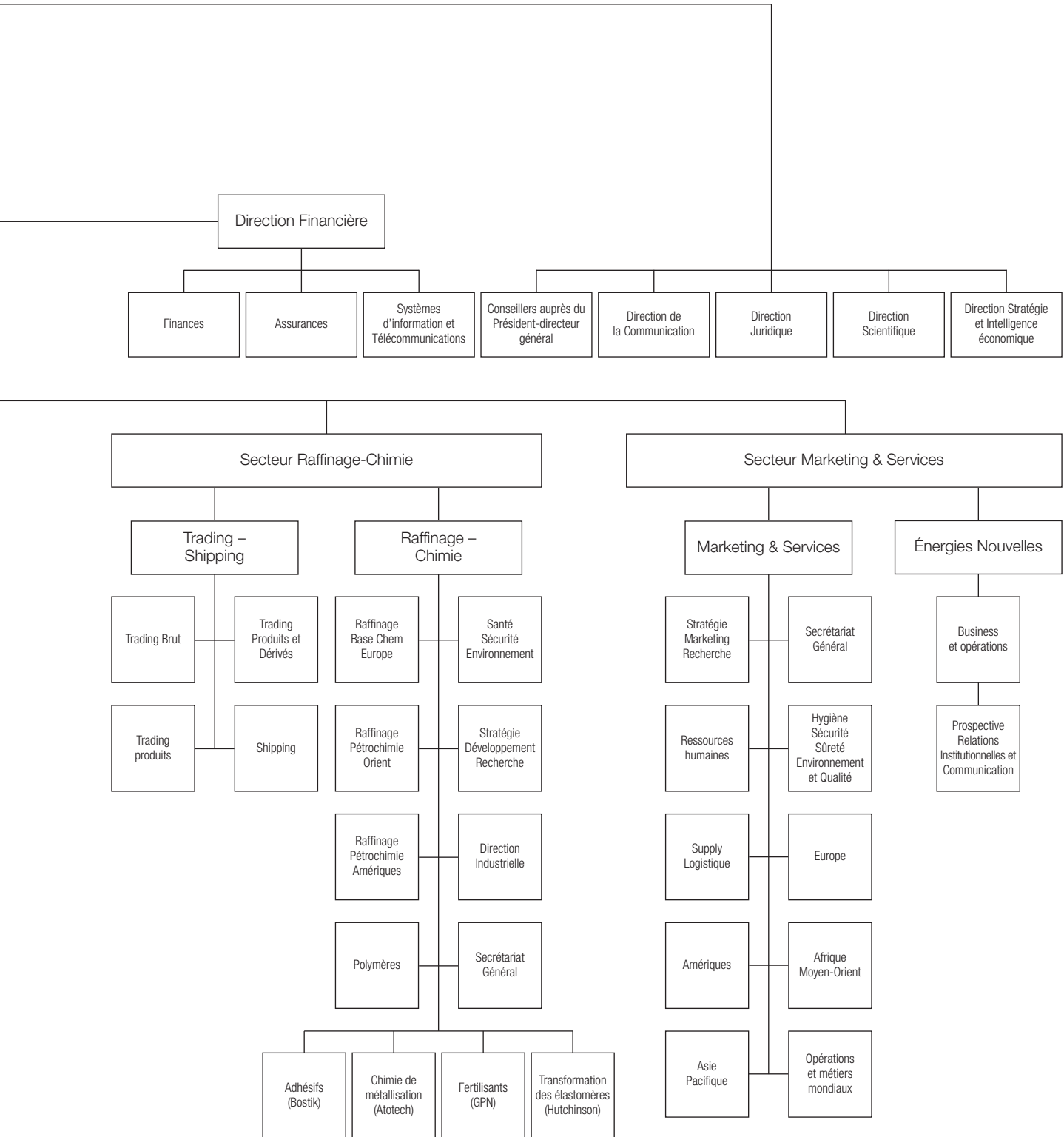
Un récapitulatif des immobilisations corporelles du Groupe et des principales charges y afférant (amortissements et dépréciations) figure à la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 9, point 7.).

Les redevances minimales des contrats de location financement portant sur les actifs immobiliers, les stations-service, les navires et les autres équipements figurent à la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 9, point 7.).

Des indications sur les objectifs de politique environnementale de la Société, ayant trait notamment aux installations ou implantations industrielles du Groupe, figurent au chapitre 12, Informations sociales, environnementales et sociétales du présent Document de référence.

8. Schéma d'organisation au 31 décembre 2012





Rapport de gestion

Le Rapport de gestion a été arrêté par le Conseil d'administration le 12 février 2013 et n'est pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1.	Examen de la situation financière et des résultats	58
1.1.	Panorama de l'exercice 2012 pour TOTAL	.58
1.2.	Résultats du Groupe pour l'année 2012	.59
1.3.	Résultats du secteur Amont	.61
1.4.	Résultats du secteur Raffinage-Chimie	.62
1.5.	Résultats du secteur Marketing & Services	.63
1.6.	Résultats de TOTAL S.A. en 2012	.63
1.7.	Proposition de dividende	.63
2.	Trésorerie et capitaux	64
2.1.	Capitaux à long terme et à court terme	.64
2.2.	Source et montant des flux de trésorerie	.64
2.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	.65
2.4.	Conditions d'utilisation des financements externes	.65
2.5.	Sources de financement attendues	.65
3.	Recherche & Développement	66
3.1.	Secteur Amont	.66
3.2.	Secteur Raffinage-Chimie	.67
3.3.	Secteur Marketing & Services	.67
3.4.	Environnement	.68
3.5.	Dispositif de Recherche & Développement	.68
4.	Tendances et perspectives	69
4.1.	Perspectives	.69
4.2.	Risques et incertitudes	.69
4.3.	Sensibilités des résultats 2013 aux paramètres d'environnement	.69

1. Examen de la situation financière et des résultats

1.1. Panorama de l'exercice 2012 pour TOTAL

L'année 2012 a été marquée par un ralentissement économique qui a pesé sur la demande pétrolière des pays OCDE. Le dynamisme des pays émergents et les besoins engendrés par l'accident de Fukushima au Japon ont néanmoins soutenu la croissance globale de la demande de produits pétroliers, en particulier en Asie en fin d'année. Les marchés sont restés suffisamment approvisionnés grâce notamment à la hausse de la production de pétrole non-conventionnel en Amérique du Nord, alors que la persistance de facteurs géopolitiques faisait peser des tensions sur l'offre. Le prix moyen du Brent est ainsi demeuré stable, s'établissant à 111,7 \$/b en 2012 contre 111,3 \$/b en 2011.

Les prix *spot* du gaz sont restés stables en 2012 en Europe et en Asie, soutenus par la demande des marchés asiatiques. À l'inverse, les prix *spot* du gaz aux États-Unis ont atteint des niveaux très bas en raison de l'abondance de l'offre de gaz naturel liée à l'exploitation du gaz de schiste, renforcé par la production du gaz associé à la production de liquides non-conventionnels.

La poursuite de la réduction progressive de la capacité de raffinage européen combinée à un niveau très élevé d'arrêts pour maintenance dans l'industrie mondiale du raffinage a limité la surcapacité constatée depuis 2009, permettant ainsi un rebond des marges de raffinage de 17 \$/t en 2011 à 36 \$/t en 2012⁽¹⁾. Les marges de la pétrochimie en Europe ont quant à elles diminué en moyenne sur l'année sous l'effet de la baisse de la demande consécutive au ralentissement économique. À l'inverse aux États-Unis, la pétrochimie a bénéficié de la baisse des cours de l'éthane et des gaz de pétrole liquéfié, favorisant un rebond des marges.

Dans ce contexte, le résultat net ajusté de TOTAL s'établit à 12,4 milliards d'euros, en hausse par rapport à 2011. Ce résultat reflète essentiellement les bonnes performances des secteurs, dans un environnement favorable pour l'Amont et marqué par un rebond temporaire mais significatif des marges de raffinage dans l'aval. Le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont atteint 11,2 milliards d'euros en 2012, en hausse de 6% par rapport à l'an passé, aidé en particulier par l'évolution du taux de change €-\$. Le secteur Raffinage-Chimie affiche une hausse de 67% de son résultat opérationnel net ajusté. Cette augmentation s'explique essentiellement par les effets de la hausse des marges de raffinage. Enfin, le secteur Marketing & Services a vu son résultat augmenter de 3% par rapport à 2011.

L'année 2012 a été marquée par une baisse significative des acquisitions par rapport à 2011, et par un niveau de cessions de 6 milliards de dollars illustrant la volonté du Groupe d'optimiser et de simplifier son portefeuille, en le développant sur des actifs Amont à fort potentiel de croissance.

Grâce essentiellement à la hausse de son *cash flow* opérationnel et à la baisse du niveau des acquisitions, TOTAL a financé ses investissements tout en augmentant de près de 3% son dividende à 2,34 euros par action, dont la distribution sera proposée à l'Assemblée générale du 17 mai 2013. La solidité du bilan

a été renforcée avec un taux d'endettement fin 2012 qui s'établit à 21% contre 23% à fin 2011.

Sur le plan opérationnel, le Groupe a fait face en 2012 à des accidents survenus en mer du Nord et au Nigeria, ainsi qu'à des problèmes de sûreté sur ses installations au Yémen qui sont venus affecter ses productions. Avec responsabilité et transparence, TOTAL a réaffirmé la priorité absolue portée à la sécurité des opérations et son engagement en faveur de la protection de l'environnement. Il a par ailleurs poursuivi l'amélioration de ses performances sécurité illustrée par un TFAD (TRIR⁽²⁾) du Groupe en baisse de 18% par rapport à 2011.

Dans l'Amont, quatre découvertes significatives en Argentine, aux États-Unis dans le golfe du Mexique, au Nigeria et en Norvège sont de nouveaux résultats de la stratégie d'exploration plus audacieuse menée par le Groupe. L'année 2012 a également connu le succès des démarrages de production notamment sur les champs d'Usan, Islay, Bongkot South, Halfaya, et South Mahakam. Le développement de nouveaux projets majeurs tels que ceux d'Ofon II, Hild ou Tempa Rossa a été lancé afin d'assurer la croissance des prochaines années. L'année 2012 a également été marquée par l'extension du domaine minier avec l'obtention de permis dans des zones d'exploration prometteuses, notamment en Irak, en Bulgarie, en Uruguay, au Kenya ou au Kazakhstan.

En parallèle, TOTAL a cédé quelques actifs matures ou non stratégiques de l'Amont tels une participation dans des *pipelines* en Norvège, sa filiale de production en Colombie ou des participations minoritaires dans des actifs au Nigeria et en mer du Nord. Il a par ailleurs annoncé la vente de la participation dans le bloc offshore OML 138 au Nigeria comprenant le champ d'Usan.

Dans les activités de Raffinage-Chimie, TOTAL a détaillé sa stratégie qui consiste à augmenter la compétitivité de ses activités pour porter la rentabilité du secteur de 6% en 2010 à 13% en 2015 dans l'environnement de 2010, à réduire son exposition dans les zones matures, principalement l'Europe, et à étendre sa présence dans les zones de croissance. Ainsi, l'année 2012 a vu l'avancée de la modernisation de la raffinerie de Normandie en France et de la construction de la raffinerie de Jubail en Arabie saoudite dont le démarrage est prévu en 2013.

Dans le Marketing & Services, le Groupe a fait évoluer son organisation en 2012 pour mettre en œuvre ses ambitions de croissance. Il a renforcé ses positions de leader sur le continent africain et au Moyen-Orient avec notamment le développement de ses activités en Jordanie et de ses ventes de produits de spécialité. En Europe, il a poursuivi l'optimisation de ses activités en déployant son nouveau concept de stations-service Total access sur 300 stations fin 2012. Dans les Énergies Nouvelles, TOTAL a intensifié ses actions pour renforcer sa compétitivité dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque dans un contexte de profonde mutation de l'industrie, et annoncé fin 2012 le succès commercial remporté par sa filiale SunPower avec la vente du projet Antelope Valley aux États-Unis.

(1) Sur la base de l'indicateur de marge *European Refining Margin Indicator* de TOTAL.

(2) *Total Recordable Injury Rate*.

La dynamique de croissance des budgets de recherche et développement engagée depuis 2004 a été maintenue avec des dépenses qui se sont élevées à 805 millions d'euros en 2012, en hausse de 4% par rapport à 2011. Ces dépenses devraient permettre, en particulier, de poursuivre la constante amélioration de l'expertise technologique du Groupe dans l'exploitation des ressources pétrolières et gazières mais aussi de développer des technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO₂ visant à contribuer à l'évolution de l'offre énergétique mondiale.

Enfin, TOTAL a réaffirmé en 2012 la priorité donnée à la sécurité et à l'environnement dans le cadre de ses opérations et de ses investissements pour l'ensemble de ses activités. À travers les projets menés dans de très nombreux pays, le Groupe a également placé les enjeux sociétaux, éthiques, et la contribution au développement du tissu économique local au cœur de ses préoccupations.

Au 31 décembre 2012, les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs définis comme suit :

- un secteur Amont comprenant aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, l'activité Gas & Power ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie, de fertilisants et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités de trading pétrolier et les transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que l'activité Énergies Nouvelles.

Par ailleurs, le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings. En conséquence des réorganisations mises en œuvre en 2012, l'information par secteur d'activité des périodes comparatives a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur au 31 décembre 2012.

1.2. Résultats du Groupe pour l'année 2012

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	200 061	184 693	159 269
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	24 986	24 409	19 797
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	13 437	12 263	10 622
Résultat net (part du Groupe)	10 694	12 276	10 571
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	12 361	11 424	10 288
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 267	2 257	2 244,5
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a) (b)}	5,45	5,06	4,58
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,34	2,28	2,28
Dette nette/capitaux propres (au 31 décembre)	21%	23%	22%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	16%	16%	16%
Rentabilité des capitaux propres	18%	18%	19%
Flux de trésorerie d'exploitation	22 462	19 536	18 493
Investissements bruts	22 943	24 541	16 273
Désinvestissements (au prix de cession)	5 871	8 578	4 316

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents, hors effet des variations de juste valeur à compter du 1^{er} janvier 2011 et, jusqu'au 30 juin 2010, hors quote-part, pour TOTAL, des éléments d'ajustement de Sanofi.

(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2012 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Paramètres d'environnement	2012	2011	2010
Parité €-\$	1,28	1,39	1,33
Brent (\$/b)	111,7	111,3	79,5
Marges de raffinage européennes ERMI ^(a) (\$/t)	36,0	17,4	27,4

(a) L'ERMI est un indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Il représente une marge théorique qui diffère de la marge réelle réalisée par TOTAL au cours de chaque période en raison de la configuration particulière de ses raffineries, des effets de mix produit et d'autres conditions opératoires spécifiques à TOTAL au cours de chaque période considérée.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Éléments non récurrents du résultat opérationnel	(2 342)	(873)	(1 394)
Charges de restructuration	(2)	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(1 474)	(781)	(1 416)
Autres éléments	(866)	(92)	22
Effet des variations de juste valeur	(9)	45	-
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement) ^(a)	(234)	1 215	993
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel	(2 585)	387	(401)

(a) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(1 503)	(14)	(384)
Plus-values de cession	581	1 538	1 046
Charges de restructuration	(77)	(122)	(53)
Dépréciations exceptionnelles	(1 112)	(1 014)	(1 224)
Autres éléments	(895)	(416)	(153)
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi ^(a)	-	-	(81)
Effet des variations de juste valeur	(7)	32	-
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(b))	(157)	834	748
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	(1 667)	852	283

(a) Le Groupe ne consolide plus sa participation dans Sanofi depuis le 1^{er} juillet 2010. Participation de TOTAL dans Sanofi de 5,5% au 31 décembre 2010, de 3,2% au 31 décembre 2011 et de 0% au 31 décembre 2012.

(b) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

1.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2012 s'établit à 200 061 millions d'euros (257 038 millions de dollars), contre 184 693 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 8%.

1.2.2. Résultats opérationnels

Comparé à l'année 2011, l'environnement pétrolier en 2012 a été marqué par une grande stabilité par rapport à l'année précédente avec un prix du Brent stable à 111,7 \$/b et un prix moyen de vente du gaz du Groupe qui a augmenté de 3% à 6,74 \$/Mbtu contre 6,53 \$/Mbtu en 2011. Dans l'aval en revanche, l'indicateur ERMI des marges de raffinage en Europe a affiché une nette hausse en s'établissant à 36,0 \$/t en moyenne contre 17,4 \$/t en 2011.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,28 \$/€ contre 1,39 \$/€ en moyenne sur 2011.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 24 986 millions d'euros, soit une hausse de 2% par rapport à 2011⁽¹⁾. Exprimé en dollars⁽²⁾, le résultat opérationnel ajusté des secteurs atteint 32,1 milliards de dollars, en baisse de 6% par rapport à 2011 qui s'explique par la baisse du résultat de l'Amont, compensée partiellement par une hausse dans le Raffinage-Chimie et le Marketing & Services.

Le taux moyen d'imposition⁽³⁾ des secteurs est de 55,2% contre 57,9% en 2011, en raison essentiellement de la baisse du taux d'imposition de l'Amont et de la part plus importante des activités aval dans les résultats avant impôt.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'établit à 13 437 millions d'euros contre 12 263 millions d'euros en 2011, en hausse de 10%.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté des secteurs est en hausse de 1%. Le fait que ce résultat opérationnel net ajusté des secteurs soit en hausse en 2012 alors que le résultat opérationnel ajusté des secteurs est en baisse par rapport à 2011 s'explique principalement par la baisse du taux moyen d'imposition des secteurs entre les deux périodes et par la hausse du résultat ajusté des sociétés mise en équivalence.

1.2.3. Résultats nets part du Groupe

Le résultat net ajusté est en hausse de 8% et s'élève à 12 361 millions d'euros contre 11 424 millions d'euros en 2011. Exprimé en dollars, le résultat net ajusté est stable par rapport à 2011.

Le résultat net ajusté exclut l'effet de stock après impôt, les effets des variations de juste valeur et les éléments non récurrents :

- L'effet de stock après impôt ressort à -157 millions d'euros contre +834 millions d'euros en 2011.
- Les effets de variations de juste valeur ont été de -7 millions d'euros en 2012 comparé à +32 millions d'euros en 2011.
- Les autres éléments non récurrents du résultat net ont eu un impact de -1 503 millions d'euros en 2012, constitués essentiellement d'une dépréciation pour perte de valeur sur les actifs du Barnett aux États-Unis, de provisions pour couvrir les coûts d'abandons de puits sur Elgin au Royaume-Uni, de la taxe exceptionnelle de 4% sur les stocks pétroliers en France, de dépréciations d'actifs dans la chimie en Europe et d'une provision comptabilisée dans le cadre d'une transaction en cours avec la SEC et le DoJ aux États-Unis. Ces charges non récurrentes ont été partiellement compensées en 2012 par des plus-values de cession d'actifs. Les autres éléments non récurrents s'étaient élevés à -14 millions d'euros en 2011.

Le résultat net part du Groupe ressort à 10 694 millions d'euros contre 12 276 millions d'euros en 2011.

Le taux moyen d'imposition du Groupe s'établit à 56,2% en 2012 contre 58,4% en 2011.

Au 31 décembre 2012, le nombre dilué d'actions est de 2 270,4 millions contre 2 263,8 millions au 31 décembre 2011.

En 2012, le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 266,6 millions, s'élève à 5,45 euros contre 5,06 euros en 2011, soit une hausse de 8%.

Exprimé en dollars, le résultat net ajusté dilué par action est de 7,01 dollars contre 7,05 dollars en 2011, soit une baisse de 1%.

(1) Les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activités ont eu un impact de -2 342 millions d'euros en 2012. Ils avaient eu un impact de -873 millions d'euros en 2011.

(2) Chiffres en dollars obtenus à partir des chiffres en euros convertis sur la base du taux de change moyen €-\$ de la période : 1,2848 \$/€ en 2012, 1,3920 \$/€ en 2011 et 1,3257 \$/€ en 2010.

(3) Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté)/(résultat opérationnel net ajusté - quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence - dividendes reçus des participations + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

1.2.4. Investissements - désinvestissements

Les investissements hors acquisitions, y compris variation des prêts non courants, se sont établis à 18,5 milliards d'euros (23,8 milliards de dollars) en 2012 contre 14,8 milliards d'euros (20,6 milliards de dollars) en 2011, une hausse expliquée par l'augmentation des investissements dans l'Amont liée à l'important programme de nouveaux projets actuellement en développement.

Les acquisitions ont représenté 3,1 milliards d'euros (4,0 milliards de dollars) en 2012, essentiellement constituées de l'acquisition d'une participation dans des licences d'exploration et de production en Ouganda, de 1,3% supplémentaire dans le capital de Novatek⁽¹⁾, de divers permis d'exploration, des intérêts du partenaire dans la société Finna Antwerp Olefins et d'accords de portage dans les gisements de gaz à condensats de l'Utica aux États-Unis.

Les cessions en 2012 se sont élevées à 4,6 milliards d'euros (5,9 milliards de dollars), incluant essentiellement la vente du solde

de la participation dans le capital de Sanofi, d'une participation dans le réseau de *pipeline* Gassled en Norvège, d'actifs Amont au Nigeria, au Royaume-Uni, en Colombie et en France et de la cession, dans l'aval, de participations du Groupe dans les sociétés Composites One aux États-Unis, Pec-Rhin et Geostock en France.

Les investissements nets ressortent à 17,1 milliards d'euros (21,9 milliards de dollars) en 2012, en hausse de 7% par rapport à leur niveau de 16,0 milliards d'euros (22,2 milliards de dollars) en 2011. Exprimés en dollars, les investissements nets en 2012 sont en baisse de 1% qui s'explique en particulier par une forte baisse des acquisitions en 2012 par rapport à l'année précédente.

1.2.5. Rentabilités

Le ROACE en 2012 est de 16% pour le Groupe, stable par rapport à 2011. La rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*, ROE) s'établit à 18% en 2012, contre 18% en 2011 et 19% en 2010.

1.3. Résultats du secteur Amont

Environnement

Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2012	2011	2010
Brent (\$/b)	111,7	111,3	79,5
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	107,7	105,0	76,3
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	6,74	6,53	5,15
Prix moyen des hydrocarbures (\$/bep)	77,3	74,9	56,7

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes. À partir du premier trimestre 2012, intègre les sous/sur-enlèvements d'hydrocarbures à la valeur de marché.

TOTAL a bénéficié de conditions de marché favorables dans l'Amont en 2012. Les prix moyens de vente des liquides et de gaz du Groupe ont augmenté de 3% sur l'année 2012 par rapport à 2011.

Productions d'hydrocarbures	2012	2011	2010
Liquides (kb/j)	1 220	1 226	1 340
Gaz (Mpc/j)	5 880	6 098	5 648
Productions combinées (kbep/j)	2 300	2 346	2 378

En 2012, la production d'hydrocarbures a été de 2 300 kbep/j, en baisse de 2% par rapport à 2011, essentiellement en raison des éléments suivants :

- +4,5% liés aux démarrages et à la croissance des nouveaux projets,
- -4% liés au déclin naturel des productions,
- +1,5% liés aux variations de périmètre intégrant essentiellement les productions correspondant à la participation détenue dans Novatek nette de la cession de la participation dans CEPESA et de divers actifs de production au Royaume-Uni, en France, au Nigeria et au Cameroun,

- -2% liés aux accidents d'Elgin en mer du Nord et d'Ibewa au Nigeria,
- -1,5% liés aux conditions de sécurité au Yémen et à l'arrêt des productions en Syrie, partiellement compensés par le retour des productions en Libye,
- -0,5% lié aux effets prix⁽²⁾.

Réserves d'hydrocarbures

Au 31 décembre	2012	2011	2010
Liquides (Mb)	5 686	5 784	5 987
Gaz (Gpc)	30 877	30 717	25 788
Hydrocarbures (Mbep)	11 368	11 423	10 695

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 111,13 \$/b) s'élèvent à 11 368 Mbep au 31 décembre 2012. Au niveau de production moyen de 2012, la durée de vie des réserves est de plus de 13 ans.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées⁽³⁾, établies selon les règles de la SEC, ressort à 93%.

Le taux de renouvellement organique des réserves⁽⁴⁾ atteint pour sa part 100% dans un environnement de prix constant.

Fin 2012, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables⁽⁵⁾ représentant plus de 20 ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2012 et des ressources⁽⁶⁾ représentant plus de 45 ans de durée de vie.

(1) L'intérêt du Groupe au capital de Novatek atteint 15,3% à fin 2012.

(2) Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

(3) Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions - cessions)/productions de la période.

(4) Taux de renouvellement dans un environnement de prix constant, pour un prix du baril de 110,96 \$/b, si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

(5) En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'Exploration-Production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 100 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

(6) Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, Society of Petroleum Engineers - 03/07).

3 Rapport de gestion

Examen de la situation financière et des résultats

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le secteur Amont n'intègre plus l'activité Énergies Nouvelles, affectée au secteur Marketing & Services. En conséquence, l'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.

Résultats

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Résultat opérationnel ajusté	22 108	22 609	17 694
Résultat opérationnel net ajusté	11 186	10 602	8 629
Flux de trésorerie d'exploitation	18 950	17 044	15 617
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	18 306	17 661	14 176
Investissements	19 618	20 662	13 049
Désinvestissements au prix de cession	2 798	2 591	2 067
Rentabilité des capitaux moyens employés ^(a)	18%	21%	-

(a) Les capitaux employés 2009 n'ont pas été recalculés selon la nouvelle organisation.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont s'élève à 11 186 millions d'euros contre 10 602 millions d'euros en 2011, soit une progression de 6%. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est en baisse de 3% à 14,4 milliards de dollars, qui s'explique principalement par la baisse des productions d'hydrocarbures du Groupe, alors que l'effet de la hausse des coûts techniques mentionnée ci-dessous a été en grande partie compensée par la baisse du taux moyen d'imposition de l'Amont.

Les coûts techniques des filiales consolidées, établis conformément à l'ASC 932⁽¹⁾, s'établissent à 22,8 \$/bep en 2012, contre 18,9 \$/bep en 2011, une hausse qui s'explique principalement par la hausse des amortissements des immobilisations corporelles à la suite des démarrages de grands projets tels Pazflor, Halfaya et Usan, ainsi que par la hausse des dépenses d'exploration passées en charge.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE) de l'Amont est de 18% en 2012 contre 21% en 2011.

1.4. Résultats du secteur Raffinage-Chimie

Données opérationnelles^(a)

	2012	2011	2010
Volumes raffinés (kb/j)	1 786	1 863	2 009

(a) Y compris quote-part de CEPSA jusqu'au 31 juillet 2011 et dans TotalErg. Le résultat relatif aux raffineries en Afrique du Sud, aux Antilles Françaises et en Italie est reporté dans le secteur Marketing & Services.

Sur l'année 2012, les volumes raffinés sont en baisse de 4% par rapport à 2011 reflétant l'effet périmètre lié à la cession de la participation du Groupe dans CEPSA effectuée fin juillet 2011 et l'arrêt de la raffinerie de Rome survenu à la fin du troisième trimestre 2012. Hormis cet effet périmètre, les traitements du Groupe ont été en hausse de 4%, grâce à une meilleure disponibilité de ses

raffineries. Comme en 2011, l'année 2012 a été marquée par un niveau élevé de grands arrêts qui ont concerné essentiellement les raffineries européennes, avec en particulier l'arrêt complet des installations à la raffinerie de Normandie dans le cadre de son programme de modernisation sur la fin de l'année 2012, ainsi que des arrêts planifiés dans les raffineries de Provence et Feyzin.

Résultats

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Résultat opérationnel ajusté	1 513	613	793
Résultat opérationnel net ajusté	1 414	848	1 012
<i>dont chimie de spécialités</i>	384	423	475
Flux de trésorerie d'exploitation	2 127	2 146	1 226
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	2 170	1 318	2 115
Investissements	1 944	1 910	2 124
Désinvestissements au prix de cession	304	2 509	763
Rentabilité des capitaux moyens employés ^(a)	9%	5%	-

(a) Les capitaux employés 2009 n'ont pas été recalculés selon la nouvelle organisation.

L'indicateur de marges de raffinage européennes ERMI s'est établi à 36 \$/t en 2012, soit plus du double par rapport à 2011.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Raffinage-Chimie est de 1 414 millions d'euros en hausse de 67% par rapport à 848 millions d'euros en 2011.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur atteint 1,8 milliards de dollars, en hausse de 54% par rapport à 2011. Cette nette progression s'explique essentiellement par l'effet positif de l'amélioration des marges de raffinage alors que les volumes raffinés par le Groupe ont été globalement en baisse de 4% entre les deux périodes et que la pétrochimie a vu son environnement se

(1) FASB Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries – Oil and Gas.

dégrader, en particulier en Europe et dans les polymères. La baisse du résultat opérationnel net ajusté dans la chimie de spécialités pour sa part est entièrement imputable à l'effet de la cession d'activités résines mi-2011. Hors cet effet périmètre, le résultat opérationnel net

ajusté aurait été en très légère hausse dans la chimie de spécialités.

Le ROACE du secteur Raffinage-Chimie est de 9% en 2012 contre 5% en 2011.

1.5. Résultats du secteur Marketing & Services

Données opérationnelles ^(a)	2012	2011	2010
Ventes de produits raffinés (kb/j)	1 710	1 987	2 116

(a) Hors négoce international (Trading) et ventes massives Raffinage et y compris quote-part dans TotalErg et, jusqu'au 31 juillet 2011, dans CEPSA.

En 2012, la baisse des ventes de 14% du secteur Marketing & Services par rapport à 2011 s'explique essentiellement par l'effet de la cession par le Groupe de sa participation dans CEPSA et d'activités marketing au Royaume-Uni.

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le secteur Marketing & Services intègre l'activité Énergies Nouvelles. En conséquence, l'information des périodes comparatives antérieures à ce changement a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur.

Résultats

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	86 614	85 325	75 580
Résultat opérationnel ajusté	1 365	1 187	1 310
Résultat opérationnel net ajusté	837	813	981
<i>dont Énergies Nouvelles</i>	<i>(169)</i>	<i>(197)</i>	<i>n/a</i>
Flux de trésorerie d'exploitation	1 132	541	1 105
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	1 192	1 103	1 405
Investissements	1 301	1 834	1 019
Désinvestissements au prix de cession	152	1 955	83
Rentabilité des capitaux moyens employés ^(a)	12%	13%	-

(a) Les capitaux employés 2009 n'ont pas été recalculés selon la nouvelle organisation.

Sur l'ensemble de l'année 2012, le chiffre d'affaires hors Groupe du secteur Marketing & Services s'établit à 86,6 milliards d'euros, en hausse de 2% par rapport à 2011.

Le résultat opérationnel net ajusté du secteur Marketing & Services en 2012 s'élève à 837 millions d'euros contre 813 millions d'euros en 2011, soit une progression de 3%. Cette hausse reflète essentiellement l'amélioration de la performance dans les Énergies

Nouvelles. Les activités liées à la distribution de produits pétroliers ont pour leur part conservé un résultat stable en dépit de la baisse globale des volumes vendus, grâce en particulier à une progression du résultat dans les zones Asie-Pacifique et en Europe de l'Est.

Le ROACE du Marketing & Services est de 12% en 2012 contre 13% en 2011.

1.6. Résultats de TOTAL S.A. en 2012

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 6 520 millions d'euros en 2012 contre 9 766 millions d'euros en 2011.

1.7. Proposition de dividende

Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 la distribution d'un dividende de 2,34 euros par action au titre de 2012, en hausse de près de 3% par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2012, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 43%.

Compte tenu des acomptes trimestriels votés par le Conseil d'administration au titre des trois premiers trimestres 2012, le solde du dividende au titre de l'année 2012 s'élèverait à 0,59 euro par action et serait payé en numéraire le 27 juin 2013⁽¹⁾.

(1) Le détachement du solde du dividende aurait lieu le 24 juin 2013; pour les ADR (NYSE : TOT) la date de détachement aurait lieu le 19 juin 2013.

2. Trésorerie et capitaux

2.1. Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Capitaux propres	72 894 ^(a)	68 134	58 718
Dettes financières non courantes	22 274	22 557	20 783
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 626)	(1 976)	(1 870)
Total net des capitaux non courants	93 542	88 715	77 631

(a) Hypothèse de distribution d'un dividende au titre de 2012 de 2,34 euros par action.

Capitaux à court terme

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Dettes financières courantes	11 016	9 675	9 653
Actifs financiers courants nets	(1 386)	(533)	(1 046)
Dettes financières courantes nettes	9 630	9 142	8 607
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 469)	(14 025)	(14 489)

2.2. Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Flux de trésorerie d'exploitation	22 462	19 536	18 493
Variation du BFR corrigé de l'effet de stock avant impôt	850	(524)	497
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	21 612	20 060	17 996
Investissements	(22 943)	(24 541)	(16 273)
Désinvestissements au prix de cession	5 871	8 578	4 316
Cash flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	4 540	4 097	6 039
Dividendes versés	(5 288)	(5 312)	(5 250)
Rachats d'actions	(68)	-	-
Ratio dette nette sur capitaux propres au 31 décembre	21%	23%	22%

Le flux de trésorerie d'exploitation s'élève à 22 462 millions d'euros, en hausse de 15% par rapport à celui de 2011, essentiellement grâce à l'évolution favorable de la variation du besoin en fonds de roulement entre les deux périodes.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté ⁽¹⁾ s'établit à 21 612 millions d'euros, en hausse de 8%. Exprimé en dollars, le flux de trésorerie d'exploitation ajusté est de 27,8 milliards de dollars, une diminution de 1% par rapport à 2011.

Le *cash flow net* ⁽²⁾ du Groupe ressort à 5 390 millions d'euros contre 3 573 millions d'euros en 2011. Exprimé en dollars, le *cash flow net* du Groupe est de 6,9 milliards de dollars en 2012.

Le ratio de dette nette sur fonds propres s'établit à 21,4% au 31 décembre 2012 contre 23,0% au 31 décembre 2011.

(1) Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.

(2) *Cash flow net* = flux de trésorerie d'exploitation + désinvestissements - investissements bruts.

2.3. Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars, en euros, ou en dollars canadiens selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars, en euros, ou en dollars canadiens, soit dans des devises échangées contre des dollars, des euros ou des dollars canadiens selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, le Groupe a également développé un système d'appels de marge, mis en place avec ses contreparties significatives.

2.4. Conditions d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 11 328 millions de dollars au 31 décembre 2012 (contre 11 447 millions de dollars au 31 décembre 2011), dont 10 921 millions de dollars ne sont pas utilisés (11 154 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2011).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 10 519 millions de dollars au 31 décembre 2012 (contre 10 139 millions de dollars au 31 décembre 2011), dont 10 463 millions de dollars ne sont pas utilisés (10 096 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2011).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2012, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

2.5. Sources de financement attendues

Le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, et du paiement du dividende est assuré par la génération de *cash flow* des opérations, par des désinvestissements d'actifs et, le cas échéant, par l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe.

3. Recherche & Développement

En 2012, TOTAL a engagé 805 millions d'euros dans la Recherche & Développement (R&D), contre 776 millions d'euros en 2011 et 715 millions d'euros en 2010. La dynamique de croissance des budgets de R&D engagée depuis 2004 a été maintenue.

Depuis 2009 la structure en charge du développement de PME spécialisées dans les technologies innovantes dans le domaine de l'énergie et des *cleantech* gère un portefeuille en croissance régulière.

Les effectifs consacrés aux activités de R&D se sont élevés à 4 110 personnes en 2012, contre 3 946 personnes en 2011 et 4 087 personnes en 2010. Les évolutions du périmètre du Groupe sont la principale source de ces changements.

Les enjeux de la R&D de TOTAL se déclinent en six axes :

- le développement des connaissances, des outils et de la maîtrise technologique permettant de découvrir et d'exploiter de façon rentable des ressources pétrolières et gazières technologiquement complexes pour répondre à la demande énergétique mondiale ;
- le développement et l'industrialisation de technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO₂ visant à contribuer à préparer l'avenir énergétique ;
- le développement de matériaux et produits fonctionnels, innovants et compétitifs qui répondent aux besoins spécifiques des clients, facilitent l'émergence de fonctionnalités et de systèmes

nouveaux, permettent le remplacement des matériaux actuels par des matériaux plus performants et intègrent les enjeux liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique des utilisateurs, à la réduction de leur impact environnemental et de leur toxicité, et à la meilleure gestion de leur cycle de vie et de la valorisation des déchets ;

- le développement, l'industrialisation et l'amélioration de procédés compétitifs de premier niveau, pour la transformation des ressources pétrolières, du charbon et de la biomasse afin d'adapter le dispositif du Groupe à l'évolution des ressources et des marchés, d'améliorer sa fiabilité et la sécurité, de parvenir à une plus grande efficacité énergétique, de réduire son impact environnemental et de maintenir durablement les marges économiques du Groupe ;
- la compréhension et la mesure des impacts de l'activité et des produits du Groupe sur les milieux et les écosystèmes (eau, sol, air, biodiversité) afin de renforcer la sécurité environnementale dans le cadre de la réglementation et de réduire ces impacts pour tendre vers la durabilité des activités du Groupe ;
- la maîtrise et l'utilisation de technologies innovantes, comme les biotechnologies, les sciences des matériaux, les nanotechnologies, le calcul haute performance, les technologies de l'information et de communication ou les techniques analytiques nouvelles.

Ces enjeux sont abordés en synergie au sein du portefeuille de projets. Ils se déclinent de façon différenciée selon les secteurs.

3.1. Secteur Amont

3.1.1. Exploration-Production

Outre l'optimisation continue des développements en offshore profond et de la valorisation des ressources gazières, TOTAL poursuit l'amélioration de long terme de ses outils d'exploration, d'acquisition et de traitement sismiques, de caractérisation des réservoirs d'hydrocarbures et de simulation de leur comportement au cours de l'exploitation, notamment pour les réservoirs à faible perméabilité, les réservoirs très enfouis et les réservoirs carbonatés.

L'activité de la R&D s'intensifie dans le domaine des gaz et huile de schiste, avec une attention toute particulière sur la gestion de l'eau dans l'ensemble du cycle de production et sur la recherche d'alternatives à la fracturation hydraulique.

Le Groupe a choisi en 2012 de devenir partenaire du consortium de développement du simulateur Intersect. Il a par ailleurs engagé un important développement des technologies d'exploration et d'exploitation dans les zones de grands froids.

L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs matures ainsi que la récupération des huiles lourdes et des bitumes et la réduction de leurs impacts environnementaux restent deux sujets de recherche majeurs. De plus, de nouvelles technologies d'exploitation des schistes bitumineux par pyrolyse sont en cours de développement.

Le projet de captage par oxycombustion et stockage de CO₂ dans le réservoir déplété de Rousse à Lacq (France) arrive au terme de sa phase active de réinjection et se poursuivra par une phase de *monitoring*. La méthodologie de caractérisation des réservoirs dans ce contexte d'injection est maîtrisée. De nouvelles voies de captage plus économes et plus efficaces font l'objet de projets nouveaux.

Enfin, les technologies de la gestion des eaux associées à la production des hydrocarbures font l'objet d'un effort continu de R&D.

3.1.2. Gas & Power

Le programme de développement de nouvelles solutions pour le GNL (Gaz naturel liquéfié) se poursuit.

3.2. Secteur Raffinage-Chimie

3.2.1. Raffinage & Pétrochimie

La R&D en matière de raffinage et de pétrochimie a été revue en 2012 dans le cadre de la réorganisation du Groupe.

Les orientations sont :

- de maximiser les bénéfices de la synergie entre unités industrielles ;
- de maximiser la création de valeur en tirant parti de ressources diversifiées ;
- d'améliorer continûment la sécurité, la performance et l'efficacité énergétique des procédés par une compréhension approfondie des mécanismes mis en jeu et des relations structure – propriétés des charges et des produits ;
- de proposer une variété différenciée de produits face aux enjeux du marché, notamment en ce qui concerne les carburants et les polymères ;
- de donner au Groupe les moyens de satisfaire les obligations environnementales des unités et des produits, dans une perspective d'amélioration continue.

Dans le Raffinage, TOTAL se prépare à l'émergence des ressources de demain, qu'il s'agisse du pétrole non conventionnel ou de la biomasse, et développe des produits adaptés aux besoins du marché, notamment des carburants et des huiles de base plus performants et permettant des économies d'énergie.

Plusieurs projets de R&D dans le domaine de la production de biocarburants de seconde génération se poursuivent dans le cadre de partenariats industriels (projet *BioTfuel*) ou avec des universitaires.

Un effort soutenu reste engagé pour améliorer continûment les performances des procédés, et contribuer ainsi à l'amélioration des résultats des sites industriels.

Le développement de nouveaux grades de polymères reste un pilier de la stratégie de la Pétrochimie. Futero, la *joint venture* entre Galactic et TOTAL, est le leader technologique sur la chaîne de production de PLA (acide polylactique), depuis la production du monomère jusqu'au recyclage du polymère.

L'optimisation du procédé « UOP – TOTAL », de production d'oléfines à partir du méthanol (MTO/OCP) a atteint ses objectifs. Un projet industriel est à l'étude et les travaux continuent en soutien au *licensing* de cette technologie.

Enfin, les activités de Pétrochimie poursuivent leur participation avec Hutchinson, Bostik et Atotech, aux projets « Sciences des Matériaux » qui visent à développer et à rendre visibles les compétences et innovations dans le domaine des matériaux. Une troisième génération du projet *Total Car Concept* vise à démontrer le bénéfice de ces technologies.

3.2.2. Chimie de Spécialités

La R&D en chimie est stratégique pour les produits de spécialités. Elle se développe en étroite relation avec les besoins des filiales et les clients industriels.

Hutchinson poursuit quatre principaux thèmes de recherche : l'efficacité énergétique, la réduction de masse, l'électrification et le contrôle, le confort et la sécurité. Hutchinson développe ses produits et technologies en s'appuyant sur sa capacité à formuler des matériaux avancés originaux et sur la compréhension des systèmes dans lesquels ses produits sont intégrés. D'importants développements sont faits en analyse chimique et simulation numérique.

Bostik concentre ses activités de recherche sur trois plateformes technologiques : les autoadhésifs thermofusibles, les élastomères réactifs, et les systèmes polymère-liants hydrauliques. Sur la base de ces technologies, la R&D développe des solutions d'assemblage fonctionnelles et durables répondant aux besoins des marchés en termes d'efficacité énergétique (bâtiment, transports), d'efficacité matière (hygiène, industrie), et d'impacts environnementaux sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Atotech est un des leaders mondiaux des systèmes de production intégrés (chimie, équipement, savoir-faire et service) en finition des surfaces métalliques et en fabrication des circuits intégrés. Compte tenu des enjeux environnementaux liés aux produits de métallisation, près de la moitié des projets de R&D d'Atotech visent à développer des technologies toujours plus propres et à créer les conditions d'un développement durable de ces industries.

3.3. Secteur Marketing & Services

3.3.1. Marketing & Services

L'organisation et la stratégie de la R&D du Marketing & Services ont été repensées en 2012 en relation avec l'organisation et les enjeux du secteur.

Les thèmes retenus sont :

- le développement de carburants, d'additifs de spécification et de performance et de combustibles satisfaisant les enjeux du marché, par exemple les évolutions des réglementations environnementales, et l'adaptation à de nouvelles ressources dont celles issues de la biomasse ;
- le développement de nouvelles familles de bitumes, en travaillant sur leurs propriétés et sur les enjeux de la logistique et de l'application des produits ;

- le développement de lubrifiants avancés, pour une grande variété de secteurs et de clients ;
- le développement de méthodes analytiques et de moyens de *screening* pour optimiser les processus de développement produit.

Par ailleurs, les savoir-faire en matière d'essais-moteur et de caractérisation analytique des produits sont jugés critiques.

3.3.2. Énergies Nouvelles

En ce qui concerne les énergies nouvelles, l'effort de R&D concerne à la fois les procédés de production des cellules de SunPower, visant à une baisse accélérée de leurs coûts de production, et les futures générations de cellules photovoltaïques, dans le cadre de plusieurs partenariats stratégiques avec des instituts de recherche

universitaires reconnus et avec des start-up. En particulier, TOTAL est partenaire d'un important projet d'Institut appelé IPVF qui se met en place au sein de l'Université Paris-Saclay.

La production d'énergie à partir de la biomasse est l'autre volet important de R&D dans les énergies nouvelles. Ainsi, au travers de sa propre équipe de recherche en biotechnologie, le Groupe

participe à un programme de développement de divers procédés de production à partir de la biomasse et à des travaux de biotechnologies pour la transformation de la biomasse en biocarburants avancés ou en molécules d'intérêt pour la Chimie. Le partenariat principal est celui de la société Amyris dont le Groupe est actionnaire.

3.4. Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et pris en compte dans chacun des projets. Ils concernent la gestion du risque environnemental et notamment :

- la gestion de l'eau, en réduisant notamment l'utilisation de l'eau provenant des milieux naturels continentaux et les émissions conformément à l'évolution de la réglementation ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique et les efforts de captage et de stockage de CO₂ ;

- la détection et la réduction des émissions à l'air et la simulation de leur dispersion ;
- la prévention de la pollution des sols et le respect de la conformité réglementaire concernant les aspects historiques et la réhabilitation des sites ;
- l'évolution des différents produits du Groupe et la maîtrise de leur cycle de vie, notamment en relation avec la directive REACH.

3.5. Dispositif de Recherche & Développement

Le Groupe vise à accroître l'effort de R&D dans toutes les branches et sur des thèmes et technologies abordés de façon transverse. Une attention constante est portée aux synergies de R&D entre les secteurs.

Le Groupe dispose de vingt-et-un centres de R&D dans le monde et participe en routine à environ 600 partenariats avec d'autres groupes industriels, des universitaires ou des organismes spécifiques de recherche particulièrement approfondis. Le Groupe bénéficie en outre d'un réseau constamment renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseil pour ses activités de recherche et développement.

Le partenariat de longue durée avec des universités et des laboratoires universitaires jugés stratégiques en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine, et le partenariat avec des PME innovantes font partie des approches du Groupe.

Chaque secteur d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle afin de protéger ses développements, de s'assurer la possibilité de développer ses activités et de permettre la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2012, plus de 250 brevets ont été déposés par le Groupe.

4. Tendances et perspectives

4.1. Perspectives

Afin de générer une croissance rentable, durable et créatrice de valeur, TOTAL poursuit les investissements dans ses projets et l'optimisation de son portefeuille avec, en particulier, les cessions de filiales ou actifs non stratégiques, au potentiel de croissance limité ou dans lesquels il détient une faible participation.

Ainsi, le budget d'investissements nets du Groupe pour 2013 s'établit à 22 milliards de dollars, stable par rapport à 2011 et 2012. Sur les 15 à 20 milliards de dollars de cessions annoncées sur la période 2012-2014, le Groupe a d'ores et déjà cédé 6 milliards de dollars d'actifs en 2012 et prévoit d'atteindre la limite basse de son objectif dès la fin de l'année 2013 avec la clôture de la vente d'Usan et d'autres projets de cession en cours de négociation. Le budget d'investissements organiques ressort à 28 milliards de dollars, dont plus de 80% seront consacrés à l'Amont, en grande partie pour des projets qui seront mis en production d'ici 2017 et présentent des niveaux de rentabilité très compétitifs.

Le Groupe confirme aussi son engagement en matière de recherche et développement avec un budget d'environ 1,3 milliard de dollars en 2013.

Dans l'Amont, TOTAL confirme ses objectifs de croissance de production pour 2015, 3% par an en moyenne sur la période 2011-2015, et pour 2017, un potentiel de 3 millions de barils par jour sur lequel la visibilité a été renforcée cette année. TOTAL se concentre sur le développement de ses projets afin d'assurer leur démarrage dans les temps et budgets impartis. En 2013, la croissance des productions devrait être alimentée par les projets démarrés en cours d'année 2012 ainsi que par les démarrages d'Anguille au Gabon, d'Angola LNG, de Kashagan au Kazakhstan et par

l'extension de l'OML 58 au Nigeria. Par ailleurs, le Groupe travaille en collaboration avec les autorités britanniques en vue d'un redémarrage sécurisé et progressif d'Elgin-Franklin au Royaume-Uni au cours du premier trimestre 2013. La visibilité sur l'objectif de croissance des productions sera à nouveau renforcée cette année avec le lancement de projets majeurs, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Le budget d'exploration 2013 a été augmenté à 2,8 milliards de dollars. Le programme d'exploration 2013, reflet de la nouvelle dynamique engagée, est très prometteur avec en particulier des forages prévus en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Kenya, en Indonésie et au Brésil.

Dans le Raffinage-Chimie, la restructuration en cours devrait dégager des gains de productivité et synergies en 2013, contribuant ainsi à l'augmentation de la rentabilité en ligne avec l'objectif de 13% à horizon 2015 dans l'environnement de 2010. L'année 2013 sera également marquée par le démarrage de la plateforme de Jubail en Arabie saoudite. Cette raffinerie, entièrement convertissante et intégrée à des unités de pétrochimie, traitera 400 000 barils par jour de brut lourd et approvisionnera en produits raffinés en particulier les marchés en croissance du Moyen-Orient et d'Asie.

Le secteur Marketing & Services continuera de renforcer ses positions au niveau mondial, au plus près des besoins des consommateurs. Les Énergies Nouvelles poursuivront leurs efforts de productivité, de développement et d'innovation afin de progresser vers un meilleur équilibre.

Le Groupe confirme son engagement en faveur d'une politique compétitive de retour à l'actionnaire, en cohérence avec ses objectifs de croissance durable.

4.2. Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux de change obéit à des règles

strictes définies par la Direction générale du Groupe et qui prévoient la centralisation des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est donnée dans la partie Facteurs de Risques (chapitre 4) du présent Document de référence. Pour une information complémentaire, se reporter également au rapport du Président du Conseil d'administration au paragraphe 1.10. du chapitre 5.

4.3. Sensibilités des résultats 2013 aux paramètres d'environnement ^(a)

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
Dollar	1,30 \$/€	+0,1 \$ par €	-2,2 G€	-0,95 G€
Brent	100 \$/b	+1 \$/b	+0,24 G€/0,31 G\$	+0,11 G€/0,14 G\$
Marges de raffinage européennes ERMI	30 \$/t	+1 \$/t	+0,08 G€/0,1 G\$	+0,05 G€/0,06 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2013. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables à l'Amont pour respectivement environ 80% et 70%. Les impacts restants proviennent essentiellement du Raffinage-Chimie.

Facteurs de risques

1.	Risques financiers	72
1.1.	Sensibilité aux paramètres d'environnement	.72
1.2.	Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures	.72
1.3.	Risques relatifs aux marchés financiers	.73
1.4.	Gestion du risque de contrepartie	.74
1.5.	Gestion du risque de change	.74
1.6.	Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités	.74
1.7.	Gestion du risque de taux sur la dette à long terme	.74
1.8.	Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change	.75
1.9.	Risques relatifs aux marchés boursiers	.76
1.10.	Risques de liquidité	.76
1.11.	Risques de crédit	.78
2.	Risques industriels ou environnementaux	80
2.1.	Nature des risques	.80
2.2.	Gestion et suivi des risques industriels et environnementaux	.82
3.	Autres risques	84
3.1.	Environnement économique	.84
3.2.	Risques liés à l'exploration et la production pétrolière et gazière	.84
3.3.	Projets majeurs et croissance de la production	.85
3.4.	Sociétés mises en équivalence	.86
3.5.	Risques associés à des facteurs économiques ou politiques	.86
3.6.	Risques éthiques et de non conformité	.87
3.7.	Aspects juridiques des activités du Groupe	.87
3.8.	Services informatiques critiques et sécurité de l'information	.88
3.9.	Pays sous sanctions économiques	.89
3.10.	Risques liés à la concurrence	.92
3.11.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	.92
4.	Assurance et couverture des risques	93
4.1.	Organisation	.93
4.2.	Politique de gestion des risques et assurances	.93
4.3.	Politique d'assurance	.93

1. Risques financiers

Les risques financiers sont détaillés dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés (point 7. du chapitre 9).

1.1. Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont les prix des hydrocarbures, les marges de raffinage et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2013, dans les scénarios retenus, le Groupe estime qu'une appréciation du cours du Brent de 1 dollar par baril entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,11 milliard d'euros (0,14 milliard de dollars⁽¹⁾) et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole

sur les activités aval dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ce secteur. Le Groupe estime qu'une appréciation de l'indicateur des marges de raffinage européennes (ERMI) de 1 dollar par tonne entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année de 0,05 milliard d'euros (0,06 milliard de dollars⁽¹⁾) et inversement.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. Une appréciation de 0,10 dollar par euro (hausse de l'euro contre le dollar) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,95 milliard d'euros, et inversement.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

Résumé des sensibilités 2013 ^(a)	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
€-\$	1,30 \$/€	+0,10 \$ par €	-2,2 G€	-0,95 G€
Brent	100 \$/b	+1 \$/b	+0,24 G€/0,31 G\$	+0,11 G€/0,14 G\$
Marges de raffinage européennes ERMI	30 \$/t	+1 \$/t	+0,08 G€/0,1 G\$	+0,05 G€/0,06 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables au secteur Amont pour respectivement environ 80% et 70%. Les impacts restants proviennent essentiellement du secteur Raffinage-Chimie. Les sensibilités indiquées sont des estimations préparées sur la base de la vision actuelle de TOTAL de son portefeuille 2013. Les résultats réels peuvent varier significativement des estimations qui résulteraient de l'application de ces sensibilités.

1.2. Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, de l'électricité et du charbon. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading-Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

(1) Avec une hypothèse de parité de 1,30 \$ pour 1 €.

Trading-Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2012	13,0	3,8	7,4	5,5
2011	10,6	3,7	6,1	6,3
2010	23,1	3,4	8,9	3,8

L'activité de trading de gaz, d'électricité et de charbon met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en

risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2012	20,9	2,6	7,4	2,8
2011	21,0	12,7	16,0	17,6
2010	13,9	2,7	6,8	10,0

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

1.3. Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des Marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et du résultat de la Salle des Marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

1.4. Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également développé un système d'appel de marge mis en place avec ses contreparties significatives.

1.5. Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement l'euro, le dollar, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars, en euros, ou en dollars canadiens, soit dans des devises échangées contre des dollars, des euros ou des dollars canadiens selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars, en dollars canadiens ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

1.6. Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon

inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

1.7. Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars, en euros, ou en dollars canadiens, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long

terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

1.8. Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010.

Actif / (Passif) (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+10 points de base	-10 points de base
Au 31 décembre 2012				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(21 346)	(21 545)	97	(97)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(11)	(11)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 626	1 626	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 615	1 615	(58)	58
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	4 251	4 251	4	(4)
Autres swaps de taux	-	-	2	(2)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(50)	(50)	-	-
Au 31 décembre 2011				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(21 402)	(22 092)	83	(83)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(146)	(146)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 976	1 976	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 830	1 830	(49)	49
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	3 488	3 488	3	(3)
Autres swaps de taux	(1)	(1)	3	(3)
Swaps de change et contrats à terme de devises	47	47	-	-
Au 31 décembre 2010				
Emprunts obligataires avant swaps (hors part à moins d'un an)	(20 019)	(20 408)	86	(84)
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(178)	(178)	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	1 870	1 870	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 692	1 692	(59)	59
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après swaps (hors contrats de location financement)	3 483	3 483	4	(4)
Autres swaps de taux	(2)	(2)	3	(3)
Swaps de change et contrats à terme de devises	(101)	(101)	-	-

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Coût de la dette nette	(571)	(440)	(334)
Translation des taux d'intérêt de :			
+10 points de base	(11)	(10)	(11)
-10 points de base	11	10	11
+100 points de base	(106)	(103)	(107)
-100 points de base	106	103	107

4 Facteurs de risques

Risques financiers

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling, la couronne norvégienne et le dollar canadien.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

		Parité euro-dollar		Parité euro-livre sterling	
31 décembre 2012		1,32		0,82	
31 décembre 2011		1,29		0,84	
31 décembre 2010		1,34		0,86	
Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	74 400	45 999	22 510	4 651	1 240
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 488)	-	(781)	(823)	116
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2012	72 912	45 999	21 729	3 828	1 356
Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	69 025	41 396	21 728	4 713	1 188
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(962)	-	127	(923)	(166)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	(26)	-	(25)	(1)	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2011	68 037	41 396	21 830	3 789	1 022
Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	62 909	32 894	22 242	4 997	2 776
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(2 501)	-	(1 237)	(1 274)	10
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	6	-	6	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2010	60 414	32 894	21 011	3 723	2 786

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (gain de 26 millions d'euros en 2012, gain de 118 millions d'euros en 2011, résultat nul en 2010).

1.9. Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

1.10. Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2012 s'élève à 10 519 millions de dollars, dont 10 463 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées

à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques

internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 11 328 millions de dollars au 31 décembre 2012, dont 10 921 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 832)	(3 465)	(2 125)	(3 126)	(8 100)	(20 648)
Dettes financières courantes	(11 016)	-	-	-	-	-	(11 016)
Autres passifs financiers courants	(176)	-	-	-	-	-	(176)
Actifs financiers courants	1 562	-	-	-	-	-	1 562
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(756)	-	-	-	-	-	(756)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 469	-	-	-	-	-	15 469
Montant net avant charges financières	5 083	(3 832)	(3 465)	(2 125)	(3 126)	(8 100)	(15 565)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(746)	(625)	(519)	(405)	(352)	(1 078)	(3 725)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	371	335	225	106	62	(37)	1 062
Montant net	4 708	(4 122)	(3 759)	(2 424)	(3 416)	(9 215)	(18 228)

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(4 492)	(3 630)	(3 614)	(1 519)	(7 326)	(20 581)
Dettes financières courantes	(9 675)	-	-	-	-	-	(9 675)
Autres passifs financiers courants	(167)	-	-	-	-	-	(167)
Actifs financiers courants	700	-	-	-	-	-	700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 025	-	-	-	-	-	14 025
Montant net avant charges financières	4 883	(4 492)	(3 630)	(3 614)	(1 519)	(7 326)	(15 698)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(785)	(691)	(521)	(417)	(302)	(1 075)	(3 791)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	320	331	221	120	55	44	1 091
Montant net	4 418	(4 852)	(3 930)	(3 911)	(1 766)	(8 357)	(18 398)

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros) Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(18 913)
Dettes financières courantes	(9 653)	-	-	-	-	-	(9 653)
Autres passifs financiers courants	(159)	-	-	-	-	-	(159)
Actifs financiers courants	1 205	-	-	-	-	-	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 489	-	-	-	-	-	14 489
Montant net avant charges financières	5 882	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(13 031)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(843)	(729)	(605)	(450)	(358)	(1 195)	(4 180)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	461	334	153	33	2	(78)	905
Montant net	5 500	(3 750)	(3 996)	(2 635)	(3 760)	(7 665)	(16 306)

4 Facteurs de risques

Risques financiers

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ».

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ».

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010 (voir la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

Actif / (Passif)

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Fournisseurs et comptes rattachés	(21 648)	(22 086)	(18 450)
Autres dettes d'exploitation	(5 904)	(5 441)	(3 574)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(482)	(606)	(559)
Clients et comptes rattachés	19 206	20 049	18 159
Autres créances d'exploitation	6 158	7 467	4 407
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	707	1 074	499
Total	(2 188)	(11)	542

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

1.11. Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum

au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

Actif / (Passif)

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 360	2 246	2 383
Prêts et avances (note 14)	2 207	2 055	1 596
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (note 20)	1 626	1 976	1 870
Clients et comptes rattachés (note 16)	19 206	20 049	18 159
Autres créances d'exploitation (note 16)	6 158	7 467	4 407
Actifs financiers courants (note 20)	1 562	700	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)	15 469	14 025	14 489
Total	48 588	48 518	44 109

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2012, le montant reçu, net des versements, au titre de ces appels de marge s'élève à 1 635 millions d'euros (contre 1 682 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 560 millions d'euros au 31 décembre 2010).

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans le secteur Amont

– Dans l'Exploration-Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

– Dans l'activité Gas & Power

L'activité Gas & Power traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans le secteur Raffinage-Chimie

– Dans l'activité Raffinage-Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque *business unit* décline des procédures de gestion et méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des dossiers contentieux et des retards de paiement (la provision peut aussi être calculée sur base statistique).

– Dans l'activité Trading-Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading-Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans le secteur Marketing & Services

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.)

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.

2. Risques industriels ou environnementaux

2.1. Nature des risques

TOTAL est exposé à des risques liés à la sécurité et la sûreté de ses opérations.

TOTAL mène un large éventail d'activités qui inclut le forage, la production d'hydrocarbures, le traitement sur champ, le transport, le raffinage et la pétrochimie, le stockage et la distribution de produits pétroliers, la chimie de base ou de spécialités, et qui comportent des risques opérationnels multiples. Parmi ces risques figurent notamment les explosions, les incendies, les accidents, les pannes d'équipement, les fuites de produits toxiques, les émissions ou rejets dans l'air, l'eau ou le sol, et les risques environnementaux et sanitaires liés. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend

non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ou par *pipelines*, rail, route), des quantités concernées et, enfin, de la sensibilité des zones traversées (qualité des infrastructures, densité de population, environnement). La plupart des activités du Groupe nécessiteront également à terme la fermeture et le démantèlement de sites et leur réhabilitation sur le plan environnemental après leur mise à l'arrêt.

Le tableau suivant fait le lien entre les différentes activités de TOTAL et les risques industriels et environnementaux les plus significatifs :

Activité / Risque	Incendie, explosion	Fuite de produits toxiques	Pollution accidentelle	Pollution des sols et sous-sols	Sécurité et santé des consommateurs	Émissions dans l'air, l'eau et les sols
Forage	x	x	x	x	-	x
Production d'hydrocarbures	x	x	x	x	-	x
Traitement des hydrocarbures sur champ	x	x	x	x	-	x
Transport de produits pétroliers et chimiques	x	x	x	x	-	x
Raffinage, pétrochimie	x	x	x	x	x	x
Stockage de produits pétroliers	x	x	x	x	-	x
Distribution de produits pétroliers	x	-	x	x	x	x
Chimie de Spécialités	x	x	x	x	x	x

Les événements industriels qui pourraient avoir l'impact le plus significatif sont essentiellement :

- un accident industriel majeur (incendie, explosion, fuite de produits très toxiques) ;
- une pollution accidentelle de grande ampleur.

Tous les risques décrits correspondent à des événements susceptibles de porter atteinte à des vies humaines, à des biens, à des activités économiques, de provoquer des dommages environnementaux ou de dégrader la santé des personnes. Les personnes atteintes peuvent être des salariés du Groupe, des personnels d'entreprises contractées, des riverains des installations ou des consommateurs. Les biens atteints peuvent être les installations du Groupe mais aussi les biens de tiers. L'importance des conséquences de ces événements est variable car liée d'une part à la vulnérabilité des personnes, des écosystèmes et des activités économiques impactées, et d'autre part au nombre de personnes situées dans la zone d'impact et à la localisation des écosystèmes et des activités économiques par rapport aux installations de TOTAL ou à la trajectoire des produits après l'événement.

Les actes de terrorisme à l'encontre des usines et sites, *pipelines*, systèmes de transport ou systèmes informatiques du Groupe sont également susceptibles d'affecter fortement les activités et causer des dommages aux personnes et aux biens.

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles notamment liées à une exposition passée des salariés du Groupe à l'amiante. L'exposition à l'amiante fait l'objet d'un suivi attentif dans tous les secteurs du Groupe et les coûts estimés au 31 décembre 2012 pour l'ensemble

des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

Certains secteurs ou activités du Groupe comportent des risques additionnels spécifiques.

Les activités du secteur Amont sont exposées à des risques liés aux caractéristiques physiques des champs pétroliers ou gaziers. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole ou de gaz, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords de puits, les fuites qui peuvent provoquer des dommages environnementaux et les explosions ou incendies. Ces événements, qui sont susceptibles de provoquer des blessures y compris mortelles ou causer des dommages environnementaux, peuvent également endommager ou détruire les puits de pétrole ou de gaz ainsi que les équipements et autres biens, conduire à l'interruption des activités du Groupe ou à réduire ses productions. De plus, les activités d'exploration et de production du Groupe peuvent se situer sur des sites sensibles d'un point de vue écologique (par exemple, dans des forêts tropicales ou dans un environnement marin) imposant de déployer pour chaque site une approche fondée sur une analyse des risques pour éviter ou minimiser l'impact sur la santé, la flore et la faune, les écosystèmes et la biodiversité. Lorsque l'opérateur n'est pas une entité du Groupe, l'influence et la supervision du Groupe sur les tiers peuvent être limitées et la capacité du Groupe à gérer et contrôler ces risques peut être ainsi réduite.

Les activités des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services présentent également des risques spécifiques en matière de santé, sécurité et environnement, qui sont liés au cycle de vie des produits fabriqués, ainsi qu'aux matières premières utilisées dans le processus

de fabrication, telles que les catalyseurs, les additifs et les monomères. Ces risques peuvent être issus des caractéristiques intrinsèques des produits impliqués (inflammable, toxique, ou ayant des impacts à long terme sur l'environnement, tels que les émissions de gaz à effet de serre), de leur utilisation (y compris par les clients), des émissions et des rejets émanant de leur processus de fabrication, ainsi que du recyclage ou du traitement des matériaux et des déchets à la fin de leur cycle de vie.

Les contrats auxquels les entités du Groupe sont parties peuvent comporter des obligations d'indemnisation à l'égard de tiers, soit à la charge, soit au bénéfice de TOTAL, notamment en cas de survenance d'événements entraînant des cas de décès, des dommages corporels ou matériels ou des rejets de matériaux dangereux dans l'environnement. Concernant les *joint ventures* dont les actifs sont opérés par une entité du Groupe, les termes contractuels prévoient, en règle générale, que cette entité assume la responsabilité des dommages causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle qu'elle a commise. Concernant les *joint ventures* dans lesquelles une entité du Groupe détient une participation, mais dont les actifs sont opérés par des sociétés tierces, les termes contractuels indiquent, en règle générale, que l'opérateur assume la responsabilité des dommages causés par une négligence grave ou une faute intentionnelle commise par l'opérateur. Toutes les autres causes de responsabilité de ces types de *joint venture* sont en règle générale assumées par les partenaires proportionnellement à leurs participations respectives. Concernant les fournisseurs de biens et services tiers, le niveau et la nature des responsabilités assumées par le fournisseur tiers dépendent du contexte et peuvent être limités par contrat. Vis-à-vis de leurs clients, les entités du Groupe veillent à garantir que leurs produits répondent aux spécifications applicables et à se conformer à toutes les lois de protection des consommateurs applicables. Leur non-respect pourraient entraîner des atteintes aux personnes et à l'environnement, des manquements réglementaires et des pertes de clientèle, qui pourraient impacter défavorablement les résultats des opérations du Groupe, sa situation financière et sa réputation.

Pour maîtriser ces risques, TOTAL souscrit une police d'assurance responsabilité mondiale qui couvre l'ensemble de ses filiales. En outre, TOTAL souscrit des couvertures d'assurance contre le risque de dommages matériels du Groupe et/ou de pertes d'exploitation des principaux sites du raffinage et de la pétrochimie. Les politiques de gestion des risques et d'assurance de TOTAL sont décrites au point 4. du présent chapitre (« Assurance et couverture des risques »).

Les systèmes de gestion de crise sont nécessaires pour répondre efficacement aux situations d'urgence et éviter les éventuelles interruptions des activités et des opérations du Groupe.

TOTAL a mis en place des plans de gestion de crise pour faire face aux urgences, telles que la fuite sur le champ d'Elgin en mer du Nord (se reporter au paragraphe 2.2.3. du chapitre 12). Faute de pouvoir apporter une réponse adéquate à de telles urgences, les activités et les opérations du Groupe sont susceptibles d'être fortement perturbées. TOTAL s'est également doté de plans de continuité des activités afin de poursuivre ou de reprendre les opérations à la suite d'une mise à l'arrêt ou d'un incident (se reporter au paragraphe 2.2.3. ci-après). Une incapacité à restaurer ou remplacer les capacités de production en temps utiles pourrait prolonger l'impact des arrêts de production et avoir des conséquences défavorables sur les activités ou les opérations du Groupe.

TOTAL est soumis dans de nombreux pays à des lois strictes en matière d'environnement, de santé et de sécurité dont le respect peut imposer d'engager des coûts significatifs.

Les collaborateurs de TOTAL comme les tiers sont exposés aux risques induits par les opérations du Groupe (atteinte à la vie humaine, dommages corporels et matériels, dommages environnementaux), pouvant donner lieu à des actions sur le plan judiciaire et à la mise en cause de la responsabilité juridique des entités du Groupe, susceptibles de porter atteinte à sa réputation.

TOTAL engage et continuera d'engager des dépenses importantes pour se conformer aux législations et réglementations de plus en plus complexes en matière de protection de la santé et la sécurité des travailleurs et de protection de l'habitat naturel.

Ces dépenses couvrent notamment :

- les coûts engagés pour prévenir, contrôler, éliminer ou réduire certains types d'émissions dans l'air et dans l'eau, y compris les coûts liés aux actions gouvernementales en matière de lutte contre le changement climatique ;
- les mesures correctives en cas d'atteinte à l'environnement ou d'accidents sur les sites, y compris ceux détenus par des tiers ;
- l'indemnisation des personnes ayant subi des dommages causés par des accidents ou les activités du Groupe ;
- les coûts additionnels de production, les coûts liés aux changements de spécifications des produits ou aux ventes ;
- les coûts relatifs au démantèlement des plateformes de forage et des autres sites.

Si les réserves financières du Groupe s'avéraient inadéquates, les dépenses engagées pourraient affecter significativement les résultats des opérations du Groupe ainsi que sa situation financière.

De plus, dans les pays où le Groupe opère ou envisage d'opérer, l'adoption de nouvelles lois ou réglementations, l'application ou l'interprétation plus stricte de lois et réglementations existantes, ou le durcissement des conditions d'obtention des permis ou licences pourraient également conduire les entités du Groupe à supporter des coûts plus élevés pour se conformer aux lois et réglementations applicables pouvant requérir notamment :

- la modification de la conduite des opérations ;
- l'installation d'équipements de contrôle de pollution ;
- la mise en œuvre de mesures de sécurité complémentaires ;
- la remise en état de sites.

Du fait de l'adoption de nouvelles lois et réglementations ou d'autres facteurs, le Groupe pourrait également être contraint d'écourter, modifier ou cesser certaines opérations ou de mettre en œuvre des fermetures temporaires de sites, ce qui pourrait conduire à une baisse de productivité et impacter défavorablement et de manière significative les résultats des opérations du Groupe, y compris ses bénéfices.

Toutes les entités de TOTAL assurent le suivi des évolutions légales et réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la gestion des risques industriels et environnementaux. En ce qui concerne l'arrêt définitif d'activités, une information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques « Provision pour restitution des sites » et « Provision pour protection de l'environnement » (voir note 19 de l'annexe

aux comptes consolidés, point 7., chapitre 9). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la note 1Q de l'annexe aux comptes consolidés (point 7., chapitre 9).

Des lois et réglementations relatives au changement climatique et ses effets physiques sont susceptibles d'affecter significativement les activités du Groupe.

Dans un certain nombre de pays, la préoccupation croissante concernant les émissions de gaz à effet de serre et le changement climatique, tout comme la multiplication de réglementations plus strictes dans ce domaine, pourraient avoir un impact défavorable les activités du Groupe, affecter les ventes de produits et réduire la rentabilité.

La réglementation relative au marché des quotas d'émission de CO₂ en Europe, EU-ETS (*European Trading Scheme*), est entrée dans sa troisième phase à partir du 1^{er} janvier 2013. Cette troisième phase met fin à l'allocation gratuite généralisée de quotas d'émission, en particulier pour les installations de génération électrique qui ne bénéficient plus de quotas gratuits, et instaure la mise en place de ventes aux enchères de quotas par les États. Le Groupe est concerné en Europe par cette nouvelle phase de la réglementation, notamment pour ses installations de raffinage et de pétrochimie et, dans une moindre mesure, ses opérations Amont. En phase 3, les allocations gratuites se limitent à celles issues d'un calcul basé sur un *benchmark* à l'intérieur d'un même secteur industriel, défini sur la base des 10% des installations les plus performantes en termes d'émission. Les installations, au-delà des 10% les plus performantes, devront disposer des quotas manquants achetés au prix de marché.

En outre, les installations du Groupe devront supporter indirectement le coût des quotas pour toute l'électricité consommée y compris celle générée en interne dans ses propres installations. Bien qu'à ce jour les allocations de quotas gratuits pour la phase 3 n'aient toujours pas été rendues publiques, le Groupe estime qu'il continuera de recevoir des quotas gratuits qui couvriront environ 80% de ses émissions soumises à l'EU-ETS sur la période 2013-2020. Compte tenu du niveau d'allocations gratuites de début de période et de la possibilité d'utiliser en phase 3 ses excédents de quotas achetés ou reçus en phase 2, l'exposition du Groupe devrait rester limitée au titre de la période considérée.

De plus, la production de TOTAL à l'avenir devrait de plus en plus provenir de sources non conventionnelles afin de pouvoir répondre à la demande énergétique croissante dans le monde. Dans la mesure où l'intensité énergétique de la production de pétrole et de gaz provenant de sources non conventionnelles peut être supérieure à celle de la production issue de source conventionnelle, les émissions de CO₂ générées par les activités du Groupe pourraient augmenter. Par conséquent, TOTAL pourrait devoir supporter des coûts supplémentaires liés à des reports ou des baisses de production de certains projets.

Par ailleurs, TOTAL exerce ses activités dans diverses régions où les impacts physiques potentiels du changement climatique, y compris les changements des modèles climatiques, sont largement incertains et pourraient avoir un impact significatif défavorable sur les résultats d'exploitation du Groupe.

2.2. Gestion et suivi des risques industriels et environnementaux

2.2.1. Politiques de TOTAL concernant la sécurité, la santé et l'environnement

TOTAL s'est doté d'une « charte Sécurité Santé Environnement Qualité » (se reporter au point 2. du chapitre 12) qui précise les principes fondamentaux applicables dans le Groupe concernant la protection des personnes, de l'environnement et des biens. Cette charte est déclinée à plusieurs niveaux dans le Groupe dans des systèmes de management.

Dans ce cadre, TOTAL met en place des organisations performantes et des systèmes de management de la sécurité, de l'environnement et de la qualité pour lesquels il recherche leur certification ou leur évaluation (normes telles que *International Safety Rating System*, ISO 14001, ISO 9001). Par exemple, TOTAL a obtenu en 2010 la certification ISO 9001 pour « l'élaboration et la gestion du référentiel des métiers techniques » de l'Exploration-Production.

Dans la plupart des pays, les activités de TOTAL sont soumises à des réglementations dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Les principales réglementations sont :

- 1) En Europe : directives IPPC et Grandes Installations de Combustion (refondues dans la directive IED), directive SEVESO, directive Équipements sous Pression, directive Cadre sur l'Eau, directive Déchets, directive ETS (quotas CO₂), directive Carburants, règlements REACH et CLP.
- 2) En France : plusieurs sites sont également concernés par les réglementations sur les risques naturels et technologiques.

- 3) Aux États-Unis : plusieurs activités sont soumises à la réglementation américaine de sécurité et d'exploitation des activités industrielles à risque, OSHA/PSM (*Occupational Safety and Health Administration, process safety management of highly hazardous materials*), et à la loi Superfund.

TOTAL veille à se conformer aux réglementations applicables, et notamment à la réglementation REACH qui vise à protéger la santé et la sécurité des salariés, des producteurs et celle des utilisateurs de produits et substances chimiques, grâce notamment à la fourniture d'informations détaillées dans les fiches de données de sécurité (FDS/FDSE) (se reporter également au point 2. du chapitre 12).

2.2.2. Évaluation

Dans le cadre de sa politique, TOTAL évalue systématiquement les risques et les impacts dans les domaines de la sécurité industrielle (en particulier des risques technologiques), de l'environnement et de la protection des travailleurs et des populations riveraines :

- préalablement à la décision de nouveaux projets d'investissements, d'acquisitions et de cessions ;
- régulièrement pendant les opérations (études de sécurité, études d'impact environnemental, études d'impact sanitaire, PPRT en France dans le cadre de la loi de 2003 sur la prévention des risques technologiques majeurs) ;
- préalablement à la mise sur le marché de nouvelles substances (études toxicologiques et écotoxicologiques, analyses de cycle de vie) ; et

- en tenant compte des obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et des pratiques professionnelles généralement reconnues.

Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets n'est lancé avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

TOTAL s'est en particulier doté d'une méthodologie commune d'analyse des risques technologiques qui doit progressivement s'appliquer à toutes les activités opérées par les sociétés du Groupe.

2.2.3. Gestion

TOTAL déduit des évaluations des risques et des impacts, les mesures de gestion des risques. Celles-ci concernent la conception même des installations et des structures, le renforcement des dispositifs de protection, ou encore la réparation des atteintes à l'environnement.

Outre la mise en place d'organisations et de systèmes de management mentionnés précédemment, TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées.

Par ailleurs, des indicateurs de performance (dans les domaines HSE) et de suivi des risques ont été mis en place, des objectifs ont été fixés et des plans d'action sont mis en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Bien que l'accent soit mis sur la prévention des risques, TOTAL se prépare régulièrement à la gestion de crises sur la base des scénarios de risque identifiés.

TOTAL s'est en particulier doté de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse d'un déversement de pétrole ou d'une fuite. Ces plans et procédures d'intervention sont propres à chaque filiale de TOTAL et adaptés à son organisation, ses activités et son environnement et sont en phase avec le plan Groupe. Ils sont régulièrement revus et testés dans le cadre d'exercices (se reporter au chapitre 12, point 2.).

Au niveau du Groupe, TOTAL a mis en place le plan d'alerte PARAPOL (*Plan to mobilize Resources Against Pollution*) pour faciliter la gestion de crise et fournir une assistance en mobilisant les ressources tant internes qu'externes en cas de pollution marine, côtière ou fluviale, sans restriction géographique. La procédure PARAPOL est accessible aux filiales de TOTAL et son principal objectif est de faciliter l'accès aux experts internes et aux moyens de réponse matériels.

En outre, TOTAL et ses filiales sont actuellement adhérents auprès de certaines coopératives, spécialisées dans la gestion des déversements de pétrole, qui sont en mesure de fournir expertise, ressources et équipements dans toutes les zones géographiques où TOTAL conduit ses activités, dont en particulier Oil Spill Response Limited, le CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux), et *Clean Caribbean & Americas*.

À la suite de l'accident survenu sur le puits Macondo dans le golfe du Mexique en 2010 (dans lequel le Groupe n'était pas impliqué), TOTAL a mis en place trois groupes de travail (*task forces*) chargés d'analyser les risques et d'émettre des recommandations.

Dans l'Exploration-Production, le groupe de travail n° 1 a traité de la sécurité des opérations de forage en offshore profond (architecture des puits, conception des *blow out preventers*, formation du personnel s'appuyant sur les enseignements tirés des événements graves récemment survenus dans l'industrie) et a abouti à la mise en place de contrôles et d'audits encore plus stricts sur les activités de forage.

Le groupe de travail n° 2, en coordination avec le *Global Industry Response Group* (GIRG) mis en place par l'OGP (International Association of Oil and Gas Producers), porte sur le captage de pétrole en offshore profond et les opérations de confinement correspondantes en cas de survenance d'un événement de pollution en eaux profondes. Il permettra de disposer de dispositifs de captage dans plusieurs régions du monde où TOTAL est fortement présent en Exploration-Production.

Le groupe de travail n° 3 a porté sur les plans de lutte contre les déversements accidentels pour renforcer la capacité du Groupe à répondre à une pollution accidentelle majeure du type *blow out* ou perte de confinement complète d'un FPSO (Floating Production, Storage and Offloading facility). Cette action a abouti en particulier à une nette augmentation des moyens de dispersion disponibles au sein du Groupe.

La plupart de ces travaux ont été finalisés en 2012 et le Groupe a poursuivi la mise en place de solutions pour limiter ces risques. L'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement est présenté de façon détaillée dans le chapitre 12.

Le Groupe estime qu'il est impossible de garantir que les coûts ou engagements relatifs aux points mentionnés ci-dessus ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives significatives sur ses activités, son patrimoine, sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats à l'avenir.

3. Autres risques

3.1. Environnement économique

Les résultats opérationnels et le taux de croissance futur du Groupe sont sensibles à l'évolution des prix des matières premières.

Les prix du pétrole et du gaz naturel ont connu par le passé d'importantes fluctuations en raison de facteurs sur lesquels TOTAL n'a pas de contrôle, tels que :

- les évolutions politiques et économiques sur le plan international et régional dans les régions productrices de ressources naturelles notamment au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique du Sud ;
- l'offre et la demande en énergie, mondiale et régionale ;
- la capacité des pays de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole) et des autres pays producteurs à exercer une influence sur les niveaux et les prix de la production mondiale ;
- les prix des énergies non conventionnelles ainsi que les évolutions des dispositifs de valorisation des sables bitumineux, qui peuvent affecter les prix de vente du Groupe notamment dans le cadre de ses contrats à long terme de vente de gaz, et les évaluations de ses actifs, en particulier en Amérique du Nord ;
- le coût et la disponibilité des nouvelles technologies ;
- les réglementations et les actions gouvernementales ;
- la conjoncture économique mondiale et les conditions des marchés financiers ;
- les guerres et autres conflits ;
- les changements démographiques et notamment les taux de croissance des populations et les modifications des préférences des consommateurs ;
- les conditions météorologiques défavorables (ouragans, par exemple) pouvant perturber les approvisionnements ou interrompre les activités des installations du Groupe.

Une baisse importante ou prolongée des prix du pétrole et du gaz naturel peut avoir un impact défavorable sur les résultats des opérations de TOTAL et réduire ses bénéfices. La sensibilité aux paramètres

d'environnement est plus amplement détaillée au point 1.1. du présent chapitre 4.

Outre l'effet négatif sur le chiffre d'affaires, les marges et la rentabilité que peut entraîner une baisse des prix du pétrole et du gaz naturel, une période prolongée de prix ou d'autres indicateurs de faible niveau peut conduire le Groupe à revoir l'évaluation de ses actifs et réserves de pétrole et de gaz naturel. Ces revues reflètent la vision de la Société fondée sur des estimations, des prévisions et des hypothèses, et peuvent conduire à des ajustements à la baisse des réserves publiées par le Groupe et/ou à des dépréciations d'actifs susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur les résultats du Groupe de la période au cours de laquelle ces dépréciations sont constatées. Des périodes prolongées avec des cours de pétrole et de gaz naturel plus faibles peuvent également limiter la rentabilité économique de projets prévus ou en développement, impacter négativement le programme de cession d'actifs du Groupe et réduire la trésorerie, restreignant ainsi la capacité du Groupe à financer des investissements et/ou pouvant le conduire à annuler ou reporter des projets d'investissement. Si TOTAL n'était plus en mesure de poursuivre ses projets d'investissement, les opportunités du Groupe en termes de croissance future du chiffre d'affaires et de rentabilité pourraient s'en trouver réduites, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

Inversement, dans un environnement où les prix du pétrole et du gaz sont élevés, le Groupe peut être confronté à des augmentations significatives de coûts et de prélèvements fiscaux et, dans le cadre de certains contrats de partage de production, voir ses droits sur les réserves réduits. Une hausse des cours peut également se traduire par une réduction de la demande en produits du Groupe.

Les résultats du Groupe dans l'aval dépendent principalement de l'offre et de la demande en produits raffinés et des marges associées sur la vente de ces produits ; l'évolution des cours du pétrole et du gaz naturel se répercute sur les résultats de l'aval en fonction de la vitesse d'ajustement des prix des produits raffinés aux variations des cours du pétrole et du gaz.

3.2. Risques liés à l'exploration et la production pétrolière et gazière

La rentabilité à long terme du Groupe dépend de sa capacité à réaliser des découvertes et à acquérir et développer de nouvelles réserves économiquement viables ; à défaut, les résultats de ses opérations et la situation financière du Groupe pourraient être significativement affectés.

Une part élevée du chiffre d'affaires du Groupe et la majorité de son résultat d'exploitation proviennent de la vente de pétrole et de gaz extraits de réserves souterraines développées dans le cadre de ses activités Amont. Les activités de développement des champs pétroliers et gaziers, de construction des installations, et de forage des puits de production ou d'injection requièrent d'importants investissements, nécessitent l'utilisation de technologies de pointe et, compte tenu des enjeux environnementaux majeurs, sont soumises à des incertitudes en termes de prévision de coûts. Afin de préserver la rentabilité de ses activités Amont, le Groupe doit renouveler les

réserves épuisées par de nouvelles réserves prouvées susceptibles d'être produites de manière économiquement viable. Cependant, différents facteurs peuvent entraver la capacité de TOTAL à découvrir, acquérir et développer de nouvelles réserves, par nature incertaines, dont :

- la nature géologique des champs pétroliers et gaziers, et tout particulièrement les conditions de forage imprévues, comme la pression ou l'irrégularité des formations géologiques ;
- le risque de forages de puits sans découverte d'hydrocarbures ou l'impossibilité de trouver les quantités commerciales d'hydrocarbures attendues ;
- les pannes d'équipements, incendies, éruptions (*blow outs*) ou accidents ;

- l'impossibilité pour le Groupe de développer ou déployer de nouvelles technologies permettant d'accéder à des champs jusqu'alors inaccessibles ;
- l'absence d'anticipation des évolutions du marché ;
- les conditions météorologiques défavorables ;
- le respect des exigences gouvernementales, anticipées ou non, y compris des réglementations américaines et européennes pouvant donner un avantage compétitif aux entreprises non soumises à ces réglementations ;
- les pénuries ou retards de disponibilité ou de livraison des équipements adéquats ;
- les mouvements sociaux ;
- la concurrence de compagnies pétrolières et gazières publiques et étatiques en matière d'acquisition et de développement d'actifs et de licences ;
- la hausse des impôts et royalties, y compris celles liées à des réclamations rétroactives ;
- les contestations liées aux titres de propriété.

L'ensemble de ces facteurs est susceptible d'entraîner des dépassements de coûts et de limiter la capacité du Groupe à réaliser des découvertes et acquisitions, à mener à bien ses projets de développement ou à assurer la rentabilité économique de sa production. Il est impossible de garantir que de nouvelles réserves de pétrole et de gaz seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées par le Groupe. Par ailleurs, certains de ces facteurs peuvent également affecter les projets et installations du Groupe en aval de la chaîne pétrolière et gazière. Si TOTAL ne parvenait pas à développer régulièrement de nouvelles réserves de manière rentable, les résultats des opérations du Groupe, y compris ses bénéfices et sa situation financière, pourraient être significativement impactés.

Les données relatives aux réserves de pétrole et de gaz du Groupe sont des estimations et des ajustements ultérieurs à la baisse sont possibles. Si la production effective issue de ces réserves se révélait plus faible que les estimations, les résultats des opérations du Groupe et sa situation financière pourraient être impactés négativement.

Les données relatives aux réserves prouvées du Groupe sont des estimations réalisées selon les normes de *reporting* applicables. Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de

gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est quasiment assuré, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation. Les réserves sont estimées par des équipes composées d'ingénieurs spécialisés dans les géosciences et le pétrole, ainsi que d'ingénieurs projet, tous qualifiés, expérimentés et formés, chargés d'examiner rigoureusement et d'analyser en détail l'ensemble des données de géosciences et d'ingénierie disponibles (par exemple, données sismiques, électriques, carottes, fluides, pressions, débits, paramètres des installations). Ce processus implique des jugements subjectifs, notamment en ce qui concerne l'estimation de la quantité d'hydrocarbures présents à l'origine, les niveaux de production initiaux et le taux de récupération fondés sur les données géologiques, techniques et économiques disponibles. Les évaluations de réserves ne sont pas des mesures exactes et sont sujettes à révision. Elles peuvent en outre être affectées par différents facteurs que le Groupe ne peut contrôler et qui peuvent avoir pour effet d'entraîner dans le futur une révision à la baisse de ces estimations ou une production réelle plus faible que le niveau des réserves prouvées publiées. Ces facteurs sont principalement les suivants :

- une baisse du prix du pétrole ou du gaz rendant l'exploitation des réserves non économiquement viable ; ces réserves ne pouvant de ce fait être comptabilisées en réserves prouvées ;
- une hausse du prix du pétrole ou du gaz, pouvant réduire les réserves auxquelles le Groupe a droit en vertu de contrats de partage de production ou de service à risques ou en vertu d'autres dispositions contractuelles ;
- une modification des règles fiscales ou d'autres réglementations gouvernementales rendant l'exploitation des réserves non économiquement viable ;
- les performances de production réelles des gisements du Groupe.

Les estimations des réserves du Groupe peuvent donc faire l'objet d'importantes révisions à la baisse s'il apparaît que les jugements subjectifs du Groupe fondés sur les données de géosciences et d'ingénierie disponibles n'étaient pas suffisamment prudents ou si les hypothèses du Groupe concernant les facteurs ou variables hors de son contrôle se révèlent erronées au fil du temps. Les révisions à la baisse des estimations de réserves peuvent impliquer des volumes de production futurs plus faibles, et de ce fait avoir des conséquences négatives sur les résultats des opérations du Groupe, y compris sur ses bénéfices et sa situation financière.

3.3. Projets majeurs et croissance de la production

La croissance de la production du Groupe dépend de sa capacité à mener à bien ses projets de développement majeurs.

L'objectif de croissance de production du Groupe repose fortement sur la réussite de ses projets de développement majeurs, qui sont complexes et requièrent d'importants investissements. Ces projets majeurs peuvent être affectés par un certain nombre de difficultés, incluant :

- les négociations avec les partenaires, gouvernements, fournisseurs, clients et autres ;
- les dépassements de coûts et retards liés au manque de disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, aux retards

de fabrication et de livraison d'équipements essentiels ou aux pénuries de tels équipements ;

- les difficultés techniques imprévues pouvant retarder le lancement des projets ou entraîner des arrêts inopinés ;
- les performances réelles du gisement et le déclin naturel du champ ;
- l'obtention ou le renouvellement dans les délais des permis et licences par les organismes publics.

À défaut de mener à bien les projets majeurs soutenant la production du Groupe ou la croissance de sa production, la performance financière du Groupe pourrait être significativement affectée.

3.4. Sociétés mises en équivalence

Un nombre important des projets du Groupe sont réalisés par l'intermédiaire de sociétés mises en équivalence, pour lesquels le niveau de contrôle du Groupe et sa capacité à identifier et gérer les risques peuvent être ainsi limités.

Un nombre important et croissant des projets du Groupe sont réalisés par l'intermédiaire de sociétés mises en équivalence. Dans les cas où les sociétés du Groupe ne sont pas opérateurs, leur influence et leur contrôle sur l'orientation, les performances et les coûts

du partenariat peuvent être limités, tout comme leur capacité à maîtriser les risques ; en cas d'incident, les sociétés du Groupe peuvent être poursuivies par les autorités ou des plaignants. En outre, les partenaires des sociétés du Groupe (en particulier les partenaires locaux dans les pays émergents) sont susceptibles de ne pas respecter leurs obligations, notamment financières, ce qui peut nuire à la viabilité des projets. Il est également possible que les partenaires du Groupe ne disposent pas des capacités financières nécessaires pour indemniser le Groupe entièrement en cas d'incident.

3.5. Risques associés à des facteurs économiques ou politiques

TOTAL a une part importante de sa production et de ses réserves situées dans des zones caractérisées par une instabilité politique, sociale et économique, où les probabilités d'interruption des activités du Groupe sont relativement élevées.

Une part importante de la production et des réserves de pétrole et de gaz de TOTAL se trouve dans des pays situés hors de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Au cours des dernières années, certains de ces pays ont connu au moins une des situations suivantes, à des degrés divers : instabilité économique et politique, guerre civile, conflit violent, troubles sociaux et actions de groupes terroristes. Toutes ces situations, qu'elles apparaissent de manière isolée ou de façon combinée, sont susceptibles de perturber les activités du Groupe dans ces régions et d'entraîner des baisses importantes de la production. En Afrique, d'où provient 31% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2012, certains pays dans lesquels le Groupe a une activité de production, ont récemment connu certaines de ces situations, notamment le Nigeria où le Groupe a enregistré en 2012 sa plus importante production d'hydrocarbures et la Libye. Le Moyen-Orient, d'où provient 21% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2012, a récemment connu une instabilité politique accrue, associée à des conflits violents et des troubles sociaux, notamment en Syrie, pays contre lequel l'Union européenne a édicté des sanctions économiques interdisant ainsi à TOTAL d'y produire des hydrocarbures, et au Yémen. En Amérique du Sud, d'où provient 8% de la production combinée de liquides et de gaz du Groupe en 2012, plusieurs pays dans lesquels TOTAL exerce une activité de production ont récemment connu certaines des situations mentionnées précédemment, notamment l'Argentine et le Venezuela. En outre, dans ces régions, les incertitudes relatives à l'application des droits contractuels pourraient entraîner des conséquences négatives sur les résultats du Groupe. Par ailleurs, outre la production actuelle, TOTAL explore et développe également de nouvelles réserves dans d'autres régions du monde, historiquement caractérisées par une instabilité politique, sociale et économique, comme la région de la mer Caspienne, où TOTAL mène actuellement des projets de grande envergure. La survenance et l'ampleur d'incidents liés à l'instabilité économique, sociale et politique sont imprévisibles mais il est possible que de tels incidents puissent à l'avenir avoir un impact défavorable significatif sur la production et les activités du Groupe et/ou conduire certains investisseurs à réduire leur participation dans TOTAL.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes entreprises internationales du secteur de l'énergie, dispose d'un portefeuille de réserves et de sites opérationnels géographiquement diversifié, ce qui lui permet de mener ses activités en s'efforçant de réduire son exposition à de tels risques économiques ou politiques.

Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

Les activités du Groupe dans les pays émergents sont sujettes à l'intervention des gouvernements de ces pays, susceptible d'entraîner des conséquences négatives sur les résultats des opérations du Groupe.

TOTAL mène un grand nombre d'activités d'exploration et de production, et dans certains cas de raffinage, de marketing ou de chimie, dans des pays émergents dont le cadre gouvernemental et réglementaire peut être modifié de manière imprévue et où l'application des droits contractuels est incertaine. En outre, l'activité d'exploration et de production du Groupe dans ces pays est souvent menée en collaboration avec des entités nationales, par exemple dans le cadre de *joint venture* où l'État exerce un contrôle important. Au cours des dernières années, dans différentes régions du monde, TOTAL a constaté que certains gouvernements et entreprises nationales imposaient des conditions plus strictes aux entreprises menant des activités d'exploration et de production dans ces pays, augmentant ainsi les coûts et les incertitudes sur ces activités. Cette tendance devrait se poursuivre. L'intervention des gouvernements dans ces pays, susceptible de se renforcer, peut concerner différents domaines, tels que :

- l'attribution ou le refus d'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- le contrôle des prix et/ou des quotas de production ainsi que les quotas d'exportation ;
- la nationalisation ou l'expropriation d'actifs ;
- l'annulation ou la modification unilatérale des droits à licence ou contractuels ;
- la hausse des impôts et royalties, y compris celles liées à des réclamations rétroactives ;
- la renégociation des contrats ;
- les retards de paiement ;
- les restrictions de change ou une dévaluation des devises.

Si un État hôte intervenait dans un de ces domaines dans un pays émergent où TOTAL dispose d'importantes activités y compris d'exploration, le Groupe pourrait s'exposer à supporter des coûts significatifs ou à voir sa production ou la valeur de ses actifs baisser, ce qui pourrait avoir des conséquences significatives sur les résultats des opérations du Groupe, y compris sur ses bénéfices.

À titre d'exemple, le gouvernement nigérian envisage l'adoption de nouvelles mesures législatives pour réglementer l'industrie pétrolière. Ces mesures, si elles étaient adoptées, pourraient impacter les activités actuelles et futures du Groupe dans ce pays

du fait de prélèvements fiscaux accrus et/ou de l'augmentation des coûts liés aux opérations, et affecter la rentabilité financière des projets dans ce pays.

3.6. Risques éthiques et de non conformité

Les conduites des collaborateurs du Groupe contraires à l'éthique ou la violation des lois et règlements applicables sont susceptibles d'exposer TOTAL à des sanctions pénales et civiles et peuvent porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale.

Le Code de conduite du Groupe applicable à l'ensemble de ses collaborateurs, formalise l'engagement du Groupe à l'égard de l'intégrité et la conformité aux exigences légales applicables, et définit des règles déontologiques exigeantes et les principes d'actions et de comportement requis des collaborateurs pour les activités du Groupe qui s'appliquent dans l'ensemble des pays où le Groupe exerce ses activités. Les conduites contraires à l'éthique ou les situations de non-conformité aux lois et règlements applicables, y compris les situations de non-conformité aux dispositifs de lutte contre la fraude ou la corruption ou à toutes autres dispositions légales applicables, de la part de TOTAL, ses partenaires, agents ou autres acteurs agissant pour le compte du Groupe, sont susceptibles d'exposer TOTAL ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles, et peuvent porter atteinte à sa réputation et à sa

valeur actionnariale. Outre ces sanctions, un contrôleur (« monitor ») est susceptible d'être nommé pour passer en revue les dispositifs de conformité et de contrôle interne du Groupe, et le cas échéant, faire toutes recommandations d'amélioration de ces dispositifs. Se reporter au paragraphe 5.6. du chapitre 7 (Procédures judiciaires et d'arbitrage — Iran) pour des informations complémentaires sur l'enquête menée depuis 2003 par la SEC et le Département de Justice américain (DoJ) concernant la recherche d'affaires en Iran par plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL. À ce stade, la Société considère que la résolution de cette affaire ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe ou de conséquences sur ses projets futurs.

Depuis 2009, dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction Générale, des politiques et programmes d'intégrité et de conformité sont déployés au niveau du Groupe. Pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 1.10.1. du chapitre 5 du présent Document de référence.

3.7. Aspects juridiques des activités du Groupe

3.7.1. Aspects juridiques des activités du secteur Amont

TOTAL mène ses activités du secteur Amont dans un très grand nombre de pays. Celles-ci sont, de ce fait, soumises à un large éventail de réglementations qui couvrent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change. Les termes des concessions, licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gaziers et pétroliers, varient d'un pays à l'autre. Ces concessions, licences, permis et contrats sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, conclus avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Dans le cadre des contrats de concession, la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations, et reçoit la totalité de la production.

En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et la société pétrolière s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (ou *Production Sharing Contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre

la compagnie ou le consortium bénéficiaire du permis et l'État hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production.

Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ces dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables, entre la Société ou le consortium, d'une part, et l'État ou la compagnie nationale, d'autre part.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL.

Dans tous les pays, les comptes des compagnies pétrolières et le respect des engagements contractuels font l'objet d'audits permanents par les autorités des États-hôtes, souvent assistées par des cabinets d'audit internationaux.

TOTAL a également conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de service à risques », qui s'apparentent aux contrats de partage de production. Cependant, le *profit oil* est remplacé par une rémunération monétaire risquée, fixée par contrat, qui dépend notamment de la performance du champ. Ainsi, sur le contrat irakien, la rémunération est un montant défini par baril produit.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de l'autorité publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie les impôts sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession, du contrat de partage de production et des contrats de service à risques tels qu'ils sont prévus par les réglementations locales. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

Le cadre juridique des activités d'exploration et de production de TOTAL, établi à travers les concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une compagnie nationale ou, parfois, des propriétaires privés, reste soumis à des risques qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par ce cadre juridique.

3.7.2. Aspects juridiques des autres activités du Groupe

Les activités Raffinage-Chimie et Marketing & Services du Groupe sont soumises à de nombreuses réglementations.

Dans les pays européens et aux États-Unis, les sites et les produits sont soumis à des règles de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de la santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.) et de la sécurité des personnels et des riverains (installations à risques majeurs, etc.). La qualité des produits et la protection des consommateurs font également l'objet de réglementations. Au sein de l'Union européenne, les réglementations communautaires doivent être transposées dans les droits des États membres, ou sont d'application directe. Parfois, ces réglementations européennes peuvent se cumuler avec les législations ou réglementations des États membres ou de leurs collectivités territoriales respectives. Par ailleurs, dans l'ensemble des États

membres de l'Union européenne, les établissements industriels fonctionnent tous sur le fondement de permis, eux-mêmes délivrés par les administrations compétentes locales sur la base de textes nationaux et communautaires. Il en est de même aux États-Unis où les règles fédérales s'ajoutent à celles des différents États.

Dans les autres pays où le Groupe exerce ses activités, la législation est souvent inspirée des règles américaines ou européennes. Ces pays ont tendance à développer plus fortement certains aspects réglementaires pour des domaines particuliers, notamment ceux relatifs à la protection de l'eau, à la nature et la santé.

Quels que soient les pays dans lesquels il est présent, le Groupe a développé des normes s'inspirant des règles en vigueur dans des pays à forte exigence et met progressivement en œuvre des politiques de mise à niveau par rapport à ces normes.

Par ailleurs, les autres activités du Groupe peuvent être soumises, selon les pays où le Groupe opère, à des réglementations sectorielles spécifiques sur le régime pétrolier imposant par exemple certaines contraintes en matière de détention de stocks stratégiques et de détention, en propriété ou en affrètement, de capacités de transport maritime.

3.7.3. Droit de la concurrence

Les dispositions du droit de la concurrence s'appliquent aux sociétés du Groupe dans la grande majorité des pays dans lesquels il exerce ses activités. La violation du droit de la concurrence est passible d'amendes et est susceptible d'exposer le Groupe et ses collaborateurs à des sanctions pénales et des poursuites civiles. En outre, il est désormais usuel pour les personnes physiques ou morales qui auraient été lésées par des violations du droit de la concurrence d'intenter des actions en dommages et intérêts.

Le large spectre des activités et des pays dans lesquels le Groupe est présent conduit à une analyse sectorielle et locale des risques juridiques en matière de droit de la concurrence. Des plans de conformité au droit de la concurrence ont été mis en œuvre de longue date par certains secteurs d'activités du Groupe. En 2012, une politique de conformité au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière a été adoptée par le Groupe. Son déploiement s'appuie sur une organisation dédiée, sur une implication des hiérarchies et du personnel, et sur un processus d'alerte.

3.8. Services informatiques critiques et sécurité de l'information

L'interruption des services informatiques critiques du Groupe ou une défaillance de la sécurité de l'information pourraient entraîner des conséquences défavorables sur ses activités.

Les activités du Groupe dépendent fortement de la fiabilité et la sécurité de ses systèmes informatiques. Si l'intégrité des systèmes informatiques était compromise, par exemple en raison d'une défaillance technique ou d'une cyberattaque, les opérations commerciales et les actifs du Groupe pourraient être gravement affectés, des droits de propriété intellectuelle importants pourraient être divulgués et, dans certains cas, des dommages corporels ou environnementaux et des violations réglementaires pourraient

se produire, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives sur les résultats d'exploitation du Groupe, notamment ses bénéfices.

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la sûreté des systèmes d'information et de leurs données, la direction des Systèmes d'information et de télécommunication a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sûreté décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités de TOTAL sous la responsabilité des différents secteurs d'activité.

3.9. Pays sous sanctions économiques

TOTAL exerce des activités dans certains pays qui sont visés par des sanctions économiques prévues par certaines réglementations américaines et européennes. Si les activités du Groupe n'étaient pas effectuées en conformité avec les conditions requises, TOTAL pourrait être sanctionné ou pénalisé.

Les États-Unis ont adopté différentes lois et réglementations visant à limiter le commerce avec Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie. Le Département d'État américain a qualifié ces pays d'États soutenant le terrorisme. L'Union européenne (UE) a adopté des restrictions similaires envers l'Iran et la Syrie. Une violation de ces lois et réglementations pourrait entraîner des sanctions pénales et financières significatives, notamment l'interdiction d'effectuer des transactions en dollars américains. Les activités commerciales et de trading du Groupe à Cuba sont actuellement limitées, tout comme sa présence en Iran et en Syrie (pour plus d'informations, se reporter au paragraphe 3.9.2. ci-après). Depuis l'indépendance de la République du Soudan du Sud le 9 juillet 2011, TOTAL n'est plus présent au Soudan.

3.9.1. Restrictions juridiques américaines et européennes

En ce qui concerne l'Iran, les États-Unis ont adopté depuis 1996 une série de mesures portant sur l'imposition de sanctions à l'encontre de sociétés non américaines impliquées dans certaines activités avec l'Iran ou sur le territoire iranien, notamment dans le secteur iranien de l'énergie. En 1996, les États-Unis ont adopté une première loi autorisant l'application de sanctions à l'encontre de toute société non américaine exerçant des activités en Iran et en Libye (Iran and Libya Sanctions Act ou ILSA). Cette loi, modifiée en 2006, ne vise désormais que l'Iran et porte dorénavant le nom de Iran Sanctions Act ou ISA. Aux termes de l'ISA, modifiée et étendue comme décrit ci-dessous, le Président des États-Unis est autorisé à lancer une enquête sur les activités exercées par des sociétés non américaines dans le secteur iranien de l'énergie en vue de l'imposition d'éventuelles sanctions à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant, notamment, réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars sur une période de douze mois dans le secteur pétrolier en Iran. Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions au titre de l'ISA à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans le champ gazier de South Pars. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique à aucune des autres activités de TOTAL en Iran. Depuis l'adoption de l'ILSA et jusqu'en 2007, TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars par an en Iran (hors investissements réalisés dans le cadre du développement de South Pars). Depuis 2008, TOTAL est essentiellement dans une phase passive de recouvrement de ses investissements réalisés dans le cadre de contrats de type *buy-back* signés entre 1995 et 1999, pour l'exploitation de permis dont le Groupe n'est plus opérateur. Depuis 2011, la production de TOTAL en Iran est nulle.

En juillet 2010, le Comprehensive Iran Sanctions, Accountability, and Divestment Act (CISADA) a modifié l'ISA en allongeant la liste des activités avec l'Iran susceptibles de faire l'objet de sanctions ainsi que celle des sanctions prévues. Le CISADA prévoit notamment l'imposition de sanctions en cas de fourniture intentionnelle, de produits pétroliers raffinés à l'Iran au-delà de certains seuils monétaires, ainsi que de biens, services, technologies, informations ou tout soutien qui, de façon directe et significative, faciliterait

le maintien ou le développement de la production intérieure iranienne de produits pétroliers raffinés ou contribuerait à augmenter la capacité de l'Iran à importer des produits pétroliers raffinés. Les investissements dans le secteur pétrolier initiés avant l'adoption du CISADA restent soumis à la version antérieure de l'ISA. Les nouvelles sanctions prévues par le CISADA portent sur les nouveaux investissements dans le secteur pétrolier ou toute autre activité pouvant faire l'objet de sanctions initiés le 1^{er} juillet 2010 ou après cette date.

TOTAL avait cessé de procéder aux ventes de produits pétroliers raffinés à l'Iran interdites par l'ISA, tel que modifié par le CISADA, avant même l'adoption du CISADA. Le 30 septembre 2010, au titre de la Special Rule (disposition ajoutée à l'ISA par le CISADA exemptant le gouvernement américain de prononcer une sanction au titre de l'ISA lorsqu'une partie donne certaines garanties), le Département d'État américain a annoncé que le gouvernement américain ne prononcerait pas de sanction à l'encontre de TOTAL. À cette occasion, le Département d'État américain a également indiqué que, tant que TOTAL agirait dans le respect de ses engagements, TOTAL ne ferait pas l'objet d'enquêtes pour ses activités passées en Iran.

Depuis l'annonce par le Département d'État américain de l'application de la Special Rule à TOTAL, les États-Unis ont imposé des mesures supplémentaires visant certaines activités en Iran. Le 21 novembre 2011, le Président Obama a signé le décret 13590 autorisant l'imposition de sanctions en cas de vente, transaction par crédit-bail ou fourniture en connaissance de cause à l'Iran, à compter du 21 novembre 2011, de biens, services, technologies ou tout soutien supérieur à certains seuils monétaires qui, de façon directe et significative, contribuerait au maintien ou à l'augmentation de la capacité de l'Iran à développer les ressources pétrolières situées en Iran ou la production domestique de produits pétrochimiques. TOTAL ne mène aucune activité en Iran susceptible de faire l'objet de sanctions au titre du décret 13590. En tout état de cause, il n'existe aucune disposition dans le décret 13590 qui modifie la Special Rule et le Département d'État américain a publié une directive prévoyant que l'exécution des contrats existants n'est pas susceptible de sanctions au titre du décret 13590.

Le 30 juillet 2012, le Président Obama a signé le décret 13622 autorisant l'imposition de sanctions en cas notamment (i) de participation intentionnelle, à compter du 30 juillet 2012 inclus, à une transaction significative visant à acheter ou acquérir du pétrole, des produits pétroliers ou des produits pétrochimiques originaires d'Iran et (ii) d'assistance matérielle, d'appui ou de fourniture d'un soutien financier, matériel ou technologique vis-à-vis de la National Iranian Oil Company, de Naftiran Intertrade Company ou de la banque centrale iranienne, ou encore de fourniture de biens et services en vue d'apporter un soutien à ces entités. Aucune disposition dans le décret 13622 ne modifie la Special rule. Le décret 13622 prévoit par ailleurs une exception pour le projet de gazoduc du champ gazier de Shah Deniz destiné à acheminer du gaz naturel produit sur le site de Shah Deniz en Azerbaïdjan vers l'Europe et la Turquie, dans lequel le Groupe et Naftiran Intertrade Company (NICO) détiennent une participation (10% chacun). TOTAL ne mène aucune des activités visées par le décret 13622.

Le 10 août 2012, le Président Obama a promulgué l'Iran Threat Reduction and Syria Human Rights Act (ITRSHRA), qui modifie notamment l'ISA et le CISADA. L'ITRSHRA, comme le CISADA précédemment, allonge la liste des activités avec l'Iran susceptibles de faire l'objet de sanctions, ainsi que celle des sanctions prévues.

L'ITRSHRA autorise notamment l'application de sanctions pour (i) la fourniture à l'Iran de biens, services, technologies, informations ou tout soutien supérieur à une certaine valeur de marché qui pourrait, de façon directe et significative, faciliter le maintien ou le développement de la production domestique iranienne de produits pétroliers raffinés, y compris toute assistance directe et significative à la construction, modernisation ou réparation de raffineries de pétrole ou d'infrastructures directement associées aux raffineries de pétrole, (ii) la participation à une *joint venture* créée à compter du 1^{er} janvier 2002 inclus en vue du développement de ressources pétrolières hors d'Iran et dans laquelle le gouvernement iranien est un partenaire ou un investisseur majeur ou si la *joint venture* est susceptible d'augmenter la capacité de l'Iran à développer ses ressources pétrolières en Iran et (iii) la possession, l'exploitation, le contrôle ou l'assurance d'un navire utilisé pour transporter du pétrole brut en provenance d'Iran vers un autre pays. L'ITRSHRA prévoit également une exception pour le projet du champ gazier de Shah Deniz. TOTAL ne mène aucune des activités visées par l'ITRSHRA.

L'ITRSHRA ajoute également une nouvelle Section 13 (r) dans le Securities Exchange Act de 1934 tel que modifié (Exchange Act), qui impose à TOTAL de révéler certaines de ses activités liées à l'Iran ou celles des sociétés que TOTAL contrôle, qui sont intervenues au cours de l'année civile, y compris celles visées par l'ISA, que ces activités soient ou non susceptibles de faire l'objet de sanctions au titre de l'ISA, ainsi que toute transaction ou relation avec le gouvernement iranien qui ne ferait pas l'objet d'une autorisation spécifique du gouvernement américain (se reporter au point 3.9.2. ci-après). La Section 13 (r) exige également que TOTAL dépose une déclaration spécifique auprès de l'United States Securities and Exchange Commission (SEC) pour toute communication d'informations relatives à la Section 13 (r) publiée dans son rapport annuel. Après réception de cette déclaration, la SEC doit transmettre un rapport au Président et au Congrès. Le Président doit ensuite lancer une enquête et se prononcer sur l'imposition de sanctions dans les 180 jours à compter du début de l'enquête. TOTAL estime que les activités du Groupe liées à l'Iran devant être révélées au titre de la Section 13 (r) ne sont pas susceptibles de faire l'objet de sanctions.

Concernant l'Iran également, la France et l'Union européenne ont adopté des mesures restrictives, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, visant les déplacements des personnes et les flux de capitaux et de marchandises en provenance ou à destination de l'Iran, ayant un lien avec des activités nucléaires ou d'armement militaire, ou susceptibles de contribuer à leur développement. En juillet et octobre 2010, l'Union européenne a adopté de nouvelles mesures restrictives relatives à l'Iran interdisant notamment la fourniture d'équipements et de technologies clés dans les secteurs suivants de l'industrie pétrolière et gazière en Iran : raffinage, gaz naturel liquéfié, exploration et production. L'interdiction concerne également l'assistance technique, la formation et l'aide financière en rapport avec ces secteurs de même que l'octroi de prêt ou de crédit, l'acquisition d'intérêts, la création d'une *joint venture* ou toute participation dans des entreprises en Iran (ou des entreprises iraniennes hors d'Iran) engagées dans les secteurs visés ci-dessus. En outre, au titre des restrictions relatives aux transferts de fonds et aux services financiers, tout transfert d'au moins 40 000 euros à destination ou en provenance d'une personne physique ou morale iranienne doit préalablement faire l'objet d'une autorisation par les autorités compétentes des États membres de l'UE. TOTAL mène ses activités dans le respect de ces mesures européennes.

Le 23 janvier 2012, le Conseil de l'Union européenne a interdit l'achat, l'importation et le transport de pétrole, de produits pétroliers et pétrochimiques iraniens par des ressortissants européens et par les entités constituées en vertu des lois d'un État membre de l'UE. Avant cette date, TOTAL avait cessé ces activités dorénavant interdites.

En ce qui concerne la Syrie, l'UE a interdit, en mai 2011, sous peine de sanctions pénales et financières, la fourniture de certains équipements à la Syrie ainsi que certaines transactions financières impliquant des fonds et ressources économiques d'individus et entités listés. Ces mesures s'appliquent aux ressortissants européens et aux entités constituées selon le droit d'un État membre de l'UE. En septembre 2011, l'UE a adopté de nouvelles mesures incluant, notamment, une interdiction d'acheter, d'importer ou de transporter du pétrole brut et des produits pétroliers syriens. Dès le début du mois de septembre 2011, le Groupe a cessé d'acheter des hydrocarbures syriens. Le 1^{er} décembre 2011, l'UE a notamment étendu les sanctions à trois compagnies pétrolières nationales syriennes, dont General Petroleum Corporation, cocontractant de TOTAL dans le cadre du contrat PSA 1988 (permis de Deir Es Zor) et du contrat Tabiyeh. Les États-Unis appliquent également un certain nombre de mesures à l'encontre de la Syrie. Dès le début du mois de décembre 2011, le Groupe a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie.

Le Département du Trésor américain (US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control ou OFAC) a la charge de l'administration et de la mise en œuvre des régimes de sanctions économiques, dont certains sont fondés sur les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, à l'encontre de certains pays, territoires, entités et individus (notamment ceux engagés dans des activités liées au terrorisme, à la prolifération d'armes de destruction massive ou à d'autres menaces pouvant peser sur la sécurité nationale, la politique étrangère ou l'économie des États-Unis). Les activités faisant l'objet de restrictions dépendent du régime de sanction applicable et du pays ou des personnes visées. Les amendes civiles et/ou pénales prononcées sur la base des opérations effectuées en violation du régime de sanction applicable, peuvent être importantes. Les régimes de sanctions administrés par l'OFAC s'imposent aux personnes de nationalité américaine ainsi qu'aux activités exercées aux États-Unis ou soumises aux lois des États-Unis. L'OFAC a notamment adopté des sanctions à l'encontre de Cuba, de l'Iran, du Soudan et de la Syrie. TOTAL considère que ces sanctions ne s'appliquent à aucune de ses activités dans les pays visés par un régime de sanction administré par l'OFAC.

De plus, de nombreux États fédérés américains ont adopté des législations imposant aux fonds de pension publics américains de céder les titres qu'ils détiennent dans des sociétés exerçant certaines activités en Iran et de les exclure des marchés publics. Les autorités de contrôle des assurances de ces États ont adopté des dispositions similaires pour les investissements effectués par des compagnies d'assurance dans des sociétés exerçant une activité dans les secteurs pétrolier, gazier, nucléaire et de la défense en Iran. Si la présence du Groupe en Iran devait être qualifiée comme entrant dans le champ des activités prohibées par ces lois ou réglementations et que TOTAL ne puisse pas bénéficier d'un régime d'exemptions, certains investisseurs institutionnels américains pourraient être contraints de céder leur participation dans TOTAL. Des cessions au titre de ces lois et/ou dispositions réglementaires, pour autant qu'elles soient significatives, pourraient avoir un impact défavorable sur le cours du titre TOTAL.

TOTAL poursuit une veille attentive de la réglementation et des autres initiatives en France, dans l'UE et aux États-Unis afin de déterminer si sa présence ou ses activités, limitées, dans des États soumis ou pouvant être potentiellement soumis à des sanctions, peuvent exposer le Groupe à l'application de sanctions. TOTAL ne peut garantir que les réglementations actuelles ou futures ne puissent pas avoir d'impacts défavorables sur ses activités ou sa réputation.

3.9.2. Cuba, Iran et Syrie

Le présent paragraphe fournit des informations relatives aux activités de TOTAL à Cuba et à sa présence en Iran et en Syrie. Pour plus d'informations sur les restrictions américaines et européennes s'appliquant aux activités de TOTAL dans ces pays, se reporter au paragraphe 3.9.1. ci-dessus.

Cuba

En 2012, le Marketing & Services a conduit un nombre restreint d'activités de commercialisation de produits de spécialité auprès d'entités privées à Cuba et s'est acquitté des impôts auxquels sont soumises ces activités. Par ailleurs, le Trading-Shipping a acheté des hydrocarbures pour un montant d'environ 62 millions d'euros au titre de contrats *spot* conclus avec une entité publique.

Iran

L'Iran Threat Reduction and Syria Human Rights Act of 2012 (ITRSHRA), promulgué par le Président Obama le 10 août 2012, a ajouté une nouvelle Section 13 (r) au Securities Exchange Act of 1934. Celle-ci impose à TOTAL de révéler certaines de ses activités liées à l'Iran ou celles des sociétés que TOTAL contrôle (« affiliées »), intervenues au cours de l'année 2012. Bien que le Groupe n'exerce aucune activité devant être révélée en application des sous-sections (A), (B), (C), (D) (I) ou (D) (ii) de la Section 13 (r) (1), les sociétés que TOTAL contrôle pourraient être considérées comme ayant engagé une transaction ou une relation avec le gouvernement iranien en application de la Section 13 (r) (1) (d) (iii), comme précisé ci-dessous.

Le Groupe n'a pas d'activité d'Exploration-Production en Iran. Néanmoins, certains paiements correspondant à des dépenses engagées et des rémunérations dues au titre des contrats de *buy-back* entre 1997 et 1999 avec la National Iranian Oil Company (« NIOC ») pour le développement des champs de South Pars 2 & 3 et Dorood restent dus au Groupe. Les opérations de développement au titre de ces contrats sont achevées et le Groupe qui ne participe plus à l'exploitation de ces champs ne détient aucune information sur leur production. Le Groupe conserve localement un bureau en Iran uniquement pour des besoins non opérationnels. En 2012, Total E&P Iran (100%), Elf Petroleum Iran (99,7%) et Total South Pars 2&3 (99,7%) ont versé collectivement aux administrations iraniennes environ un million d'euros sous la forme d'impôts et de charges sociales afférents à des paiements effectués en 2012 au profit du Groupe au titre des contrats de *buy-back* pour les champs de Dorood et South Pars 2&3 et au maintien du bureau local et de son personnel. TOTAL n'a enregistré aucun revenu ni bénéfice au titre de ces contrats en 2012. Des versements sous la forme d'impôts et de charges sociales sont prévus en 2013.

En 2012, dans le cadre de sa stratégie globale de protection de sa propriété intellectuelle, TOTAL a déposé deux demandes de brevet en Iran comme dans de nombreux autres pays. Le dépôt d'une

demande de brevet en Iran est une activité que l'OFAC autorise, et, bien que TOTAL ne soit pas une entité américaine, le Groupe estime que son activité est conforme à cette autorisation.

La société Total E&P UK Limited (« TEP UK »), filiale détenue à 100% par TOTAL, a eu des contacts limités en 2012 avec l'Iranian Oil Company UK Ltd (« IOC »), une filiale de la NIOC. Ces contacts ont porté sur d'anciens accords de services de transport, de traitement et d'exploitation fournis auparavant à une *joint venture* codétenue par BP (50%, opérateur) et IOC (50%) sur le champ de Rhum au Royaume-Uni. Ces services étaient fournis par une *joint venture* constituée entre BP (37%, opérateur), TEP UK (43,25%), BHP Billiton Petroleum Great Britain Ltd (16%) et Marubeni Oil & Gas (North Sea) Limited (3,75%) opérant sur le champ de Bruce, ainsi que par TEP UK's Frigg UK Association pipeline (100%). À la connaissance du Groupe, depuis novembre 2010, date à laquelle la production du champ de Rhum a été arrêtée à la suite de l'adoption de sanctions de l'UE, aucun service n'a été fourni dans le cadre des accords susmentionnés autres que des services essentiels en matière de sécurité (par exemple, surveillance et inspection des installations marines de Rhum). Ces accords avaient conduit à la signature en 2005 d'un accord entre TEP UK et Nafiran Intertrade Co. (« NICO »), société mère d'IOC et filiale de NIOC, pour l'achat par TEP UK auprès de NICO de liquides de gaz naturel provenant du champ de Rhum. Aucun achat n'a eu lieu dans le cadre de cet accord depuis novembre 2010. Les contacts que TEP UK a eus avec IOC et NICO en 2012 concernant les accords mentionnés ci-dessus se sont limités à des échanges de courriers et à des notifications relatives à l'administration des contrats, ainsi qu'à des déclarations de cas de force majeure. TEP UK est susceptible d'avoir le même type de contacts limités avec IOC et NICO en 2013. En 2012, TOTAL n'a enregistré aucun chiffre d'affaires ou bénéfice au titre de la situation décrite ci-dessus.

Le Groupe ne détient ni n'opère de raffinerie ou d'usine chimique en Iran. Jusqu'en décembre 2012, date à laquelle TOTAL a cédé la totalité de sa participation, le Groupe détenait une participation de 50% dans la société Beh Total aux côtés de Behran Oil (50%), une société contrôlée par des entités liées au gouvernement iranien. Beh Total a produit et commercialisé en 2012 de petites quantités de lubrifiants (16 885 tonnes) en vue de leur vente sur le marché intérieur iranien. En 2012, le chiffre d'affaires généré par les activités de Beh Total en Iran s'est élevé approximativement à 50 millions d'euros et le résultat net à trois millions d'euros. Beh Total s'est par ailleurs acquitté d'impôts à hauteur d'environ un million d'euros et a distribué approximativement quatre millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2010 (quote-part TOTAL : approximativement deux millions d'euros).

En 2012, Total Marketing Middle East FZE (« TMME »), filiale détenue à 100% par TOTAL, a vendu des lubrifiants et des additifs à Beh Total en Iran. Ces ventes ont généré, en 2012, un chiffre d'affaires d'environ 3,9 millions d'euros et un bénéfice net d'environ 0,8 million d'euros. TMME a cessé de procéder à de telles ventes fin 2012.

Après discussions avec Beh Total, Total Oil Türkiye A.S. (« TOT A.S. »), société détenue à 100% par le Groupe et deux de ses salariés, a obtenu des autorisations françaises, en 2012, les autorisations administratives nécessaires à l'exportation d'additifs vers l'Iran pour que Beh Total les mélange à des huiles de base afin de fabriquer des lubrifiants et de les vendre. Cependant, aucune transaction avec Beh Total ni aucun paiement à cette société concernant une telle activité n'a eu lieu en 2012. TOT A.S. ne prévoit pas de poursuivre cette activité avec Beh Total.

En 2012, Total Ethiopia Ltd. (« TEL »), filiale éthiopienne détenue à 100% par le Groupe et trois de ses salariés, a versé environ 70 000 euros à Merific Iran Gas Co, une société éthiopienne détenue majoritairement par des entités affiliées au gouvernement iranien, au titre d'un contrat relatif au transport et au stockage en Éthiopie de GPL acheté par TEL sur les marchés internationaux. TEL poursuivra cette activité jusqu'à la sécurisation de l'accès à d'autres installations localement, prévue fin 2013.

En 2012, Total Raffinage Marketing S.A., filiale française détenue à 100% par le Groupe et cinq de ses salariés, et Total Belgium NV, société détenue à 99,99% par le Groupe et une personne physique, ont fourni des cartes pétrolières utilisables dans les stations-service du Groupe à des missions diplomatiques iraniennes, respectivement en France et en Belgique. Ces activités ont généré, en 2012, un chiffre d'affaires d'environ 50 000 euros et un bénéfice net d'environ 2 000 euros. Le Groupe a mis un terme à ces accords contractuels en France et procède actuellement à leur cessation en Belgique.

Le Groupe détient par ailleurs une participation de 50%, sans être opérateur, dans Samsung Total Petrochemicals Co. Ltd (« STC »), une *joint venture* sud-coréenne créée sous forme de société avec Samsung General Chemicals Co. Ltd. (50%). Au cours des six premiers mois de l'année 2012 et préalablement au décret 13622, STC a acheté 292 000 tonnes de condensats, directement ou indirectement, auprès de sociétés affiliées au gouvernement iranien pour environ 264 millions d'euros. Les condensats étant utilisés par STC pour ses procédés de fabrication, il n'est pas possible d'estimer le chiffre d'affaires ou le revenu net issu de ces achats. Sur la base de l'exemption prévue à la Section 1245(d)(4)(D) du National Defense Authorization Act (NDAA) et obtenue le 7 décembre 2012, STC s'est engagé contractuellement à recommencer de tels achats de condensats. Cependant, les dirigeants de STC ont récemment indiqué que STC ne prendrait plus de livraisons de condensats

à compter du 31 mars 2013 au titre de cet engagement. En outre, STC a vendu 1 450 tonnes de polymères pour environ 1 million d'euros à deux traders coréens, Skyplast et Tera Corée, qui ont pu exporter tout ou partie de ces produits en Iran. Compte tenu des usages pouvant être faits de ces polymères (par exemple, les emballages alimentaires, les tuyaux, les intérieurs de voiture), les clients finaux étaient probablement des sociétés privées. STC pourrait effectuer des ventes similaires à l'avenir.

Le Trading-Shipping a cessé ses achats d'hydrocarbures iraniens, préalablement au 23 janvier 2012. Avant cette date, en 2012, Total International Limited, une filiale détenue à 100% par TOTAL, a acheté en Iran près de deux millions de barils d'hydrocarbures à des entités publiques pour un montant de près de 189 millions d'euros au titre de contrats *spot* et à terme. Ces barils ont été revendus par la suite pour environ 176 millions d'euros. Le Groupe couvrant le risque lié à une fluctuation des prix des hydrocarbures dans le cadre de ses activités de trading, le profit dégagé par cette activité s'est élevé à 3 millions d'euros. Le Trading-Shipping était débiteur envers des entités étatiques iraniennes à hauteur d'environ 235 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 83 millions d'euros au 31 décembre 2012, sommes correspondant à la valeur des hydrocarbures achetés avant la cessation de cette activité.

Syrie

Depuis le début du mois de décembre 2011, TOTAL a cessé ses activités qui contribuaient à la production pétrolière et gazière en Syrie et conserve localement un bureau uniquement pour des besoins administratifs non opérationnels. En 2012, TOTAL a versé aux organisations gouvernementales syriennes moins de deux millions d'euros sous la forme d'impôts et contributions au titre des services rendus par le secteur public syrien afférents au maintien de ce bureau et de son personnel.

3.10. Risques liés à la concurrence

Les concurrents de TOTAL comprennent principalement des compagnies dites « nationales » (dont le contrôle, direct ou indirect, est détenu majoritairement par un État) et des compagnies privées. Les différentes évolutions du secteur de l'énergie ont ouvert la voie à de nouveaux concurrents, renforcé la volatilité des prix du marché et mis en question la viabilité des contrats à long terme.

TOTAL est confronté à la concurrence d'autres compagnies pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, ainsi que dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné. Dans le secteur gazier, de grands producteurs portent un intérêt croissant à la chaîne de valeur aval et sont en concurrence directe avec les entreprises de distribution bien établies, y compris celles appartenant au Groupe. Cette pression

concurrentielle accrue pourrait avoir un effet négatif sur les prix de vente, les marges et les parts de marché des entreprises du Groupe.

L'exploitation des gaz non conventionnels, notamment aux États-Unis, a contribué à faire baisser les prix de marché et à renforcer l'écart de prix entre les contrats « *spot* » et à long terme.

La compétitivité des contrats à long terme indexés sur les prix du pétrole pourrait être affectée si cet écart perdurait et si la mise en œuvre des clauses de révision des prix devait se révéler difficile.

Les principales compagnies pétrolières internationales privées autres que TOTAL sont ExxonMobil, Royal Dutch Shell, Chevron et BP. Au 31 décembre 2012, TOTAL se situe au cinquième rang de ces compagnies pétrolières en termes de capitalisation boursière⁽¹⁾.

3.11. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées sont décrits au chapitre 7 du présent Document de référence.

(1) Source : Reuters.

4. Assurance et couverture des risques

4.1. Organisation

TOTAL dispose de sa propre société de réassurance, Omnium Reinsurance Company (ORC), qui est intégrée à la politique d'assurance du Groupe et qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de couverture des risques assurables des sociétés du Groupe. Elle permet la mise en œuvre du programme mondial d'assurance du Groupe dans le respect des spécificités des réglementations locales applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la société du Groupe conformément à son programme mondial d'assurance, ORC négocie une rétrocession des risques auprès de l'assureur local. Ainsi, ORC conclut des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques.

Parallèlement, ORC négocie au niveau du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et des marchés commerciaux de la réassurance. ORC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2012, la rétention nette d'ORC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi, au maximum, de 90 millions de dollars par sinistre « responsabilité civile » et de 75 millions de dollars par sinistre « dommage matériel/pertes d'exploitation ». En conséquence, dans l'éventualité d'un sinistre ouvrant droit à une demande de dédommagement cumulé, l'impact sur ORC serait limité à une rétention maximale de 165 millions de dollars par événement.

4.2. Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible) ;
- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;

- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité d'apparition de sinistres et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres, ou leur transfert au marché de l'assurance.

4.3. Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales, en dommages matériels et en responsabilité civile. Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière et gazière par l'intermédiaire d'ORC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- La responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière et gazière. Le plafond assuré en 2012 était ainsi de 850 millions de dollars (onshore) et de 750 millions de dollars (offshore) pour tout sinistre « responsabilité civile » (y compris la responsabilité en cas d'accident ayant un impact sur l'environnement).
- Les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés varient selon le secteur et le site et sont basés sur des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance. Des assurances

couvrant la perte d'exploitation ont été souscrites en 2012 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

À titre d'illustration, pour les risques de pointe du Groupe (plates-formes en mer du Nord et principales raffineries ou usines pétrochimiques), le plafond assuré pour les participations du Groupe dans les installations était en 2012 d'environ 1,7 milliard de dollars pour le secteur Raffinage-Chimie et d'environ 1,6 milliard de dollars pour le secteur Amont.

Les franchises en dommages matériels et responsabilité civile sont comprises, selon la taille du risque considéré et du degré de responsabilité, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, la couverture commence soixante jours après la survenance de l'événement ayant donné lieu à interruption.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment flotte automobile, assurances crédit et assurances de personnes. Ces risques sont pour l'essentiel pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures au Groupe.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation prévalant à une date donnée et ne peut être considérée

4 Facteurs de risques

Assurance et couverture des risques

comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture.

TOTAL considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les pratiques de l'industrie et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités. Le Groupe n'est cependant pas assuré contre tous les risques potentiels. À titre d'exemple, dans l'hypothèse d'un désastre environnemental majeur, la responsabilité de TOTAL pourrait excéder la couverture maximale

proposée par son assurance au titre de la responsabilité civile. La perte que TOTAL pourrait subir dans l'hypothèse d'un tel accident dépendrait de tous les faits et circonstances du sinistre et serait soumise à un grand nombre d'incertitudes, dont l'incertitude juridique relative à l'étendue de la responsabilité pour les dommages en résultant et pouvant inclure des dommages financiers n'ayant aucun lien direct avec le sinistre. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée et il n'existe aucune garantie, en particulier dans le cas d'un désastre environnemental majeur ou d'un accident industriel, qu'un tel sinistre ne puisse avoir un impact défavorable sur le Groupe.

Gouvernement d'entreprise

1.	Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	96
1.1.	Composition du Conseil d'administration	96
1.2.	Autres informations	103
1.3.	Code de gouvernement d'entreprise	104
1.4.	Règlement intérieur du Conseil d'administration	105
1.5.	Les Comités du Conseil d'administration	109
1.6.	Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2012	115
1.7.	Fonctionnement du Conseil d'administration	118
1.8.	Indépendance des administrateurs	119
1.9.	Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration	120
1.10.	Contrôle interne et gestion des risques	120
1.11.	Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales	124
1.12.	Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	124
1.13.	Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants mandataires sociaux	125
2.	Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)	126
3.	Direction générale	127
3.1.	Modalité d'exercice de la Direction générale	127
3.2.	Le Comité exécutif	127
3.3.	Le Comité directeur	127
4.	Contrôleurs légaux des comptes	128
4.1.	Commissaires aux comptes titulaires	128
4.2.	Commissaires aux comptes suppléants	128
4.3.	Mandats des commissaires aux comptes	128
4.4.	Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)	129
5.	Rémunération des organes d'administration et de direction	129
5.1.	Rémunération des administrateurs	129
5.2.	Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2012	130
5.3.	Rémunération du Président-directeur général	130
5.4.	Rémunération des principaux dirigeants	132
5.5.	Pension et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce)	132
5.6.	Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions	134
5.7.	Tableaux récapitulatifs concernant les mandataires sociaux (Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées)	137
5.8.	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	140
5.9.	Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2012	141
5.10.	Suivi des attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2012	144
6.	Effectifs, participation au capital	148
6.1.	Effectifs	148
6.2.	Accords de participation des salariés au capital	148
6.3.	Participation au capital des organes d'administration et de direction	149

1. Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport comprend pour l'année 2012 les informations relatives à la composition du Conseil d'administration et à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société, aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, ainsi que les informations relatives au gouvernement d'entreprise. Ce rapport rappelle également les dispositions statutaires concernant

la participation des actionnaires aux assemblées générales et présente les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions fonctionnelles de la Société, notamment les directions Juridique, Financière, du Contrôle interne et de l'Audit Groupe.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 février 2013 après examen par les comités du Conseil des sections relevant de leurs compétences respectives.

1.1. Composition du Conseil d'administration

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société).

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

1.1.1. Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2012

Au 31 décembre 2012, la Société était administrée par un Conseil d'administration composé de quinze membres dont un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe, élu par l'Assemblée générale des actionnaires. Parmi les membres du Conseil, douze étaient indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

La composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. était la suivante (informations au 31 décembre 2012⁽¹⁾) :

Christophe de Margerie

Né le 6 août 1951 (nationalité française).

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie a exercé plusieurs fonctions à la direction Financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration & Production. En 1995, il est nommé Directeur Général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il entre au Comité exécutif comme Directeur général de l'Exploration & Production. En 2000, il devient Directeur Général adjoint de l'Exploration & Production

du nouveau groupe TotalFinaElf. Il est nommé, en janvier 2002, Directeur Général de l'Exploration & Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il devient Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007. Le 21 mai 2010, il est nommé Président-directeur général de TOTAL. M. de Margerie est également administrateur de l'Institut du monde arabe.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2006.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Président du Comité stratégique.

Détient 105 556 actions TOTAL et 59 419 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- Président-directeur général de TOTAL S.A.* depuis le 21 mai 2010 (Directeur Général depuis le 14 février 2007)
- Président de Total E&P Indonésie
- Administrateur de Shtokman Development AG (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance de Vivendi*
- Gérant de CDM Patrimonial SARL

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président-directeur général d'Elf Aquitaine jusqu'au 21 juin 2010
- Administrateur de Total E&P Russie jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Exploration and Production Azerbaijan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total E&P Kazakhstan jusqu'en 2008
- Administrateur de Total Profils Pétroliers jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Petroleum Company Ltd (ADPC) jusqu'en 2008
- Administrateur de Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA) jusqu'en 2008
- Administrateur de Iraq Petroleum Company Ltd (IPC) jusqu'en 2008
- Représentant permanent de TOTAL S.A. au Conseil d'administration de Total Abu al Bukhoosh jusqu'en 2008

(1) Comprenant les informations visées au quatrième alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ou au point 14.1. de l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Thierry Desmarest

Né le 18 décembre 1945 (nationalité française).

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de direction générale au sein de la direction Exploration & Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL jusqu'au 21 mai 2010. Nommé alors Président d'Honneur de TOTAL, il demeure administrateur de TOTAL et Président de la Fondation TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995.

Dernier renouvellement : 21 mai 2010 jusqu'en 2013.

Président du Comité de nomination et de la gouvernance, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité stratégique.

Détient 186 576 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Sanofi*⁽¹⁾
- Administrateur de L'Air Liquide*
- Administrateur de Renault S.A.*
- Administrateur de Renault S.A.S.
- Administrateur de Bombardier Inc.* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.* jusqu'au 21 mai 2010
- Membre du Conseil de surveillance d'Areva* jusqu'au 4 mars 2010

Le Président d'Honneur assure des missions de représentation du Groupe à haut niveau dans le cadre de la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2010.

Patrick Artus

Né le 14 octobre 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite Conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que Directeur de la recherche et des études. Il est par ailleurs Professeur associé à l'Université de Paris I Sorbonne. Il est également membre du Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre et membre du Cercle des Économistes.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2009.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité des rémunérations, et depuis le 9 février 2012, membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur d'IPSOS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Patricia Barbizet

Née le 17 avril 1955 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1976, M^{me} Barbizet a débuté sa carrière au sein du groupe Renault en tant que Trésorier de Renault Véhicules Industriels, puis directeur Financier de Renault Crédit International. Elle a rejoint le groupe Pinault en 1989 en tant que directeur Financier. En 1992, elle devient Directeur Général de Financière Pinault. Elle a été Président du Conseil de Surveillance du groupe Pinault Printemps Redoute jusqu'en mai 2005 et est devenue Vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR en mai 2005. M^{me} Barbizet est également administrateur aux Conseils d'administration des sociétés TOTAL, TF1, Air France-KLM et Fonds stratégique d'investissement.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008.

Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Présidente du Comité d'audit et membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Vice-Président du Conseil d'administration de PPR*
- Directeur Général et Administrateur d'Artémis
- Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault
- Directeur Général (non mandataire social) de Financière Pinault
- Administrateur de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration d'Agefi
- Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration de Sebdo le Point
- Membre du Conseil de gérance de Société Civile du Vignoble de Château Latour
- Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent
- *Administratore Delagato* et *administratore* de Palazzo Grazi
- *Chairman of the Board of directors* de Christie's International Plc
- *Board member* de Gucci
- Administrateur de Air France-KLM*
- Administrateur de Bouygues*
- Administrateur de TF1*
- Administrateur du Fonds stratégique d'investissement

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- *Non executive Director* de Tawa Plc* jusqu'en juin 2012
- Directeur Général Délégué de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny jusqu'en janvier 2012

(1) Société non consolidée sortie du périmètre au 1^{er} juillet 2010.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

- Administrateur de Fnac jusqu'en mai 2011
- Administrateur de Piasa jusqu'en 2008
- Président du Conseil d'administration de Piasa jusqu'en 2008

Gunnar Brock

Né le 12 avril 1950 (nationalité suédoise).

Administrateur indépendant.

Diplômé d'un MBA d'économie et gestion de la Stockholm School of Economics, M. Brock exerce diverses fonctions à l'international dans le Groupe Tetra Pak. Il devient Directeur Général d'Alfa Laval de 1992 à 1994, puis Directeur Général de Tetra Pak de 1994 à 2000. Après avoir été Directeur Général de Thule International, il est Directeur Général de Atlas Copco AB de 2002 à 2009. Il est actuellement Président du Conseil de Stora Enso Oy. M. Brock est par ailleurs membre de la Royal Swedish Academy of Engineering Sciences et du Conseil d'administration de la Stockholm School of Economics.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010 et jusqu'en 2013.

Membre du Comité stratégique, et depuis le 9 février 2012, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil de Stora Enso Oy
- Président du Conseil de Mölnlycke Health Care Group
- Membre du Conseil de Investor AB
- Président du Conseil de Rolling Optics
- Membre du Conseil de Stena AB*
- Membre du Conseil de Syngenta AG*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Spencer Stuart Scandinavia jusqu'en 2011
- Directeur Général d'Atlas Copco jusqu'en 2009
- Membre du Conseil de Lego AS jusqu'en 2008

Claude Clément

Né le 17 novembre 1956 (nationalité française).

Entré dans le Groupe en février 1977, M. Clément a débuté à la Compagnie Française de Raffinage qui a assuré sa formation. Il a occupé différentes fonctions à la division exploitation du Raffinage, dans des raffineries françaises et africaines (Gabon, Cameroun). Il est actuellement responsable Méthodes Exploitation Raffinage à la Direction Exploitation Raffinage/Méthodes Exploitation. M. Clément est membre élu titulaire du Conseil de surveillance des FCPE TOTAL ACTIONS EUROPÉENNES, TOTAL DIVERSIFIÉ À DOMINANTE ACTIONS, TOTAL ÉPARGNE SOLIDAIRE depuis 2010, et membre élu titulaire du Conseil de surveillance des FCPE TOTAL DIVERSIFIÉ À DOMINANTE OBLIGATIONS, TOTAL MONÉTAIRE et TOTAL OBLIGATIONS depuis 2010.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010 et jusqu'en 2013.

Détient 1 060 actions TOTAL et 3 640 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

Administrateur de TOTAL S.A.* représentant les salariés actionnaires.

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre élu titulaire du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE jusqu'en 2012
- Président du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONS EUROPÉENNES jusqu'en 2011

Marie-Christine Coisne-Roquette

Née le 4 novembre 1956 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'Université de Paris X Nanterre (droit et anglais), reçue aux Barreaux de Paris puis de New-York en 1980, M^{me} Coisne-Roquette a exercé le métier d'avocat tant à Paris qu'à New-York jusqu'en 1988, date à laquelle elle a rejoint le groupe familial SONEPAR. De 1988 à 1998, tout en assurant la Direction du holding familial Colam Entreprendre, elle exerce successivement plusieurs mandats de direction opérationnelle au sein de SONEPAR S.A. dont elle devient Président du Conseil en 1998. Elle en est Président-directeur général depuis 2002. Membre du Conseil exécutif du MEDEF depuis 2000, M^{me} Coisne-Roquette en préside la Commission fiscalité depuis 2005. M^{me} Coisne-Roquette est également administrateur de l'Association nationale des sociétés par actions (ANSA).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 13 mai 2011 et jusqu'en 2014.

Membre du Comité d'audit.

Détient 1 130 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président-directeur général de SONEPAR S.A.
- Président-directeur général de COLAM ENTREPRENDRE
- Administrateur de HAGEMEYER CANADA, Inc.
- Président du Conseil de surveillance de OTRA N.V.
- Administrateur de SONEPAR CANADA, Inc.
- Président du Conseil de surveillance de SONEPAR DEUTSCHLAND GmbH
- Administrateur de SONEPAR IBERICA
- Administrateur de SONEPAR ITALIA HOLDING
- Administrateur de SONEPAR MEXICO
- Membre du Conseil de surveillance de SONEPAR NEDERLAND B.V.
- Administrateur de SONEPAR USA HOLDINGS, Inc.
- Administrateur de FELJAS et MASSON SAS
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, membre du Conseil d'administration de CABUS & RAULOT (S.A.S.)
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE et de SONEPAR, co-gérants de SONEDIS (Société civile)
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de SONEPAR FRANCE
- Représentant permanent de SONEPAR, Président de SONEPAR INTERNATIONAL (S.A.S.)
- Représentant permanent de COLAM ENTREPRENDRE, administrateur de SOVEMARCO EUROPE (S.A.)
- Cogérante de DÉVELOPPEMENT MOBILIER & INDUSTRIEL (D.M.I.) (Société civile)
- Gérante de KER CORO (Société civile immobilière)

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Mandat ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2012
- Administrateur de ENCON SAFETY PRODUCTS, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMAYER NORTH AMERICA, Inc. jusqu'en 2010
- Administrateur de HAGEMAYER PPS Ltd jusqu'en 2010
- Président du Conseil d'administration de HAGEMAYER PPS Ltd jusqu'en 2008
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR CANADA, Inc. jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR France jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration et administrateur délégué de SONEPAR IBERICA jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR ITALIA HOLDING jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR MEXICO jusqu'en 2010
- Président du Conseil de surveillance de SONEPAR NEDERLAND B.V. jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration de SONEPAR NORDIC A/S jusqu'en 2009
- Président du Conseil d'administration et CEO de SONEPAR USA HOLDINGS, Inc. jusqu'en 2009
- Administrateur de VALLEN CORPORATION jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de A.E.D. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de C.S.O. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de COLLIN SIGMADIS jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de G.M.T. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de S.N.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de S.S.E. jusqu'en 2010
- Représentant permanent de SONEPAR, commandité de SONEPAR BELGIUM jusqu'en 2009
- Représentant permanent de SONEPAR, administrateur de TEISSIER jusqu'en 2010

Bertrand Collomb

Né le 14 août 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur depuis 2007. Il est également Président de l'Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité de nomination et de la gouvernance, et jusqu'au 9 février 2012 membre du Comité des rémunérations.

Détient 4 932 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de DuPont* (États-Unis)
- Administrateur de Atco* (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Lafarge* jusqu'en 2012
- Président de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) jusqu'en 2011

Paul Desmarais, jr

Né le 3 juillet 1954 (nationalité canadienne).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD) de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-Président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-Chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002.

Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Président du Conseil – Co-Chef de la Direction et membre du Comité exécutif de Power Corporation du Canada*
- Co-Président du Conseil et membre du Comité exécutif de la Corporation Financière Power* (Canada)
- Vice-Président du Conseil d'administration et Administrateur délégué de Pargesa Holding SA* (Suisse)
- Administrateur et membre du Comité de direction de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Great-West Lifeco Inc.* (Canada)
- Administrateur de Great-West Financial (Canada) Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert SA* (Belgique)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Groupe Investors Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction du Groupe d'assurance London Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de London Life, compagnie d'assurance-vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Mackenzie Inc.
- Administrateur et Président délégué du Conseil de La Presse, Itée (Canada)
- Administrateur et Président délégué de Gesca Itée (Canada)
- Administrateur de GDF Suez* (France)
- Administrateur de Lafarge* (France)

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

- Administrateur et membre du Comité de direction de la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Corporation Financière Canada Life-Vie (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de la Société financière IGM Inc.* (Canada)
- Administrateur et Président du Conseil de 171263 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de 152245 Canada Inc. (Canada)
- Administrateur de GWL-A Financial Inc. (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Great-West Financial (Nova Scotia) Co. (Canada)
- Administrateur de Great-West Life & Annuity Insurance Company of New-York (États-Unis d'Amérique)
- Administrateur de Power Communications Inc. (Canada)
- Administrateur et Vice-Président du Conseil de Power Corporation International (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Putnam Investments, LLC (États-Unis d'Amérique)
- Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. (Pays-Bas)
- Administrateur de Canada Life Capital Corporation Inc. (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- Administrateur et membre du Comité de direction de Crown Life Insurance Company (Canada)
- Administrateur et Président délégué du Conseil du Groupe de Communications Square Victoria Inc. (Canada)
- Membre du Conseil de surveillance de Parjointco N.V. (Pays-Bas)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil adjoint de 3819787 Canada Inc. (Canada) jusqu'en 2010
- Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada) jusqu'en 2009
- Administrateur et Vice-Président du Conseil d'administration d'Imerys* (France) jusqu'en 2008

Anne-Marie Idrac

Née le 27 juillet 1951 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (ENA – 1974), M^{me} Idrac débute sa carrière comme administrateur civil dans divers postes au ministère de l'Équipement dans les domaines de l'environnement, du logement, de l'urbanisme et des transports. Elle a été notamment Directrice générale de l'Établissement public d'Aménagement de Cergy-Pontoise de 1990 à 1993, et Directrice des transports terrestres de 1993 à 1995. M^{me} Idrac a été Secrétaire d'État aux Transports de mai 1995 à juin 1997, député des Yvelines élue en 1997 et 2002, conseillère régionale d'Ile-de-France de 1998 à 2002, secrétaire d'État au Commerce extérieur de mars 2008 à novembre 2010. M^{me} Idrac a également été Présidente-directrice générale de la RATP de 2002 à 2006 puis Présidente de la SNCF de 2006 à 2008.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Bouygues*
- Administrateur de Saint Gobain*
- Membre du Conseil de surveillance de Vallourec*
- Administrateur de Mediobanca S.p.A.* (Italie)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Présidente de la SNCF jusqu'en 2008.

Barbara Kux

Née le 26 février 1954 (nationalité suisse).

Administrateur indépendant.

Diplômée d'un MBA avec mention de l'INSEAD de Fontainebleau, M^{me} Kux a rejoint en 1984 McKinsey & Company comme consultante en Management et où elle a été responsable de missions stratégiques pour des groupes mondiaux. Après avoir été responsable du développement des marchés émergents chez ABB puis chez Nestlé entre 1989 et 1999, elle a ensuite été Directeur de Ford en Europe de 1999 à 2003. M^{me} Kux devient, en 2003, membre du Comité de direction du groupe Philips en charge, à partir de 2005, du développement durable. Elle est depuis 2008 membre du Directoire de Siemens AG. Elle est, en outre, responsable du développement durable du Groupe et en charge de la chaîne d'approvisionnement du Groupe.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Membre du Comité stratégique.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Membre du Directoire de Siemens AG*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil d'administration de l'INSEAD jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de ZF Friedrichshafen AG jusqu'en 2011
- Membre du Conseil d'administration de Firmenich S.A. jusqu'en 2010
- Membre du Conseil d'administration de COFRA Holding AG jusqu'en 2008
- Membre du Group Management Committee de Royal Philips Electronics N.V. jusqu'en 2008

Gérard Lamarche

Né le 15 juillet 1961 (nationalité belge).

Administrateur indépendant.

M. Lamarche est diplômé en Sciences Économiques de l'Université de Louvain-La-Neuve et de l'Institut du Management de l'INSEAD (Advanced Management Program for Suez Group Executives). Il a également suivi la formation du Wharton International Forum en 1998-99 (Global Leadership Series). Il a débuté sa carrière professionnelle en 1983 chez Deloitte Haskins & Sells en Belgique et devient ensuite consultant en Fusions et Acquisitions en Hollande en 1987. En 1988, M. Lamarche intègre la Société Générale

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

de Belgique en qualité de gestionnaire d'investissements, contrôleur de gestion de 1989 à 1991 puis conseiller pour les opérations stratégiques de 1992 à 1995. Il entre à la Compagnie Financière de Suez en qualité de Chargé de mission auprès du Président et Secrétaire du Comité de direction (1995-1997), puis participe à la fusion entre la Compagnie de Suez et la Lyonnaise des Eaux, devenue Suez Lyonnaise des Eaux (1997), avant de se voir confier le poste de Directeur délégué en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités. En 2000, M. Lamarche poursuit son parcours par un volet industriel en rejoignant NALCO (filiale américaine du groupe Suez – leader mondial du traitement de l'eau industrielle) en qualité d'Administrateur Directeur Général. En mars 2004, il est nommé Directeur Général en charge des Finances du groupe Suez, puis devient Directeur Général Adjoint en charge des Finances et membre du Comité de direction et du Comité exécutif du Groupe GDF Suez en juillet 2008. Le 12 avril 2011, M. Lamarche est nommé administrateur au sein du Conseil d'administration du Groupe Bruxelles Lambert (GBL). Il y occupe les fonctions d'Administrateur-Délégué depuis janvier 2012. M. Lamarche est également administrateur de Legrand. Il a par ailleurs été nommé, par cooptation, administrateur de TOTAL S.A., en janvier 2012, pour une durée de un an. Il y est également membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique. En avril 2012, il a été nommé censeur de GDF Suez et, en mai 2012, administrateur de Lafarge pour une période de quatre ans.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2012.

Nomination par cooptation : 12 janvier 2012 ratifiée le 11 mai 2012, jusqu'en 2013.

Membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique depuis le 12 janvier 2012.

Détient 2 775 actions.

Mandats en cours

- Administrateur-Délégué et administrateur du Groupe Bruxelles Lambert*
- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur et Président du Comité d'audit de Legrand*
- Administrateur de Lafarge*
- Censeur de GDF Suez*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Electrabel jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Environnement Company jusqu'en 2011
- Administrateur d'International Power Plc jusqu'en 2011
- Administrateur de Europalia International jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez Belgium jusqu'en 2011
- Administrateur de Agua de Barcelona jusqu'en 2011
- Administrateur de GDF Suez E.S. jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez Tractebel jusqu'en 2011
- Administrateur de Fortis Banque jusqu'en 2010
- Administrateur de Leo Holding Company jusqu'en 2009
- Administrateur de Suez Environnement North America jusqu'en 2009
- Président et administrateur de Genfina jusqu'en 2008
- Administrateur de Distrigaz jusqu'en 2008
- Administrateur et Président de GDF Suez CC jusqu'en 2008
- Administrateur de Suez Environnement* jusqu'en 2008

Anne Lauvergeon

Née le 2 août 1959 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, M^{me} Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle est Vice-Président exécutif et membre du Comité exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles et de l'international. M^{me} Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva de juillet 2001 à juin 2011 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) de juin 1999 à juin 2011.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.

Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Membre du Comité stratégique.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de Vodafone Group Plc*
- Présidente du Conseil de surveillance de Libération

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de GDF Suez* jusqu'au 23 avril 2012
- Présidente du Directoire d'Areva* jusqu'au 30 juin 2011
- Président-directeur général d'Areva NC jusqu'au 30 juin 2011
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Safran* jusqu'en 2009

Claude Mandil

Né le 9 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur Général au corps des Mines, M. Mandil a exercé les fonctions d'ingénieur des Mines pour les régions de Lorraine et de Bretagne. Il a ensuite été chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), puis Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche et délégué régional de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). De 1981 à 1982, il a exercé les fonctions de conseiller technique au cabinet du Premier ministre, responsable des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Il est ensuite nommé Directeur Général puis Président-directeur général de l'Institut de Développement Industriel (IDI) jusqu'en 1988. Il devient Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de 1988 à 1990. De 1990 à 1998, M. Mandil est Directeur Général de l'Énergie et des Matières Premières au ministère de l'Industrie et devient le premier représentant de la France au Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE). Il en assume la présidence de 1997 à 1998. En 1998, il est nommé Directeur Général Délégué de Gaz de France puis, en avril 2000, Président de l'Institut Français du Pétrole. De 2003 à 2007, il est Directeur Exécutif de l'AIE. M. Mandil est administrateur de l'Institut Veolia Environnement et de Schlumberger SBC Energy Institute.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2008.
Dernier renouvellement : 13 mai 2011 jusqu'en 2014.

Membre du Comité stratégique, et depuis le 9 février 2012, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

Administrateur de TOTAL S.A.*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Administrateur de GDF Suez* de juillet à décembre 2008

Michel Pébereau

Né le 23 janvier 1942 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, puis Président du Conseil d'administration de 2003 à 2011, il est maintenant Président d'Honneur de BNP Paribas et Président de la fondation BNP Paribas. Il est également membre de l'Académie des sciences morales et politiques, membre du Conseil exécutif du Mouvement des entreprises de France, membre du Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Président d'Honneur du Conseil de surveillance de l'Institut Aspen, Président du Conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris, et administrateur de la fondation ARC.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000.
Dernier renouvellement : 11 mai 2012 jusqu'en 2015.

Président du Comité des rémunérations et, jusqu'au 9 février 2012, membre du Comité de nomination et de la gouvernance.

Détient 2 356 actions.

Mandats en cours

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur de BNP Paribas*
- Administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain*
- Administrateur d'AXA*
- Administrateur d'EADS N.V.*
- Administrateur de Pargesa Holding S.A.* (Suisse)
- Administrateur de BNP Paribas SA (Suisse)
- Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie*
- Censeur des Galleries Lafayette

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil d'administration de BNP Paribas jusqu'en décembre 2011
- Administrateur de Lafarge* jusqu'en mai 2011
- Président de la Fédération Bancaire Européenne jusqu'en 2008

1.1.2. Mandat d'administrateur de TOTAL S.A. ayant expiré en 2012

Daniel Bouton

Né le 10 avril 1950 (nationalité française).

Administrateur indépendant.

Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget de 1988 à 1990. Il rejoint Société Générale en 1991, dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997. Président du groupe Société Générale à partir du 12 mai 2008, il est Président d'Honneur du groupe Société Générale depuis le 6 mai 2009.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997.
Dernier renouvellement : 15 mai 2009 – fin de mandat : 11 mai 2012.

Mandats en cours (informations au 11 mai 2012)

- Administrateur de Veolia Environnement*
- Président de DMJB Conseil

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de TOTAL S.A.* jusqu'au 11 mai 2012
- Président-directeur général de Société Générale* jusqu'en 2008 puis Président du Conseil d'administration jusqu'en 2009

Thierry de Rudder

Né le 3 septembre 1949 (nationalités belge et française).

Administrateur indépendant.

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il est l'Administrateur-délégué.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 - Dernier renouvellement : 21 mai 2010 jusqu'au 12 janvier 2012.

Membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique jusqu'au 12 janvier 2012.

Mandats en cours (information au 12 janvier 2012)

- Administrateur de TOTAL S.A.*
- Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert*
- Administrateur de Brussels Securities (Belgique)
- Administrateur de GBL Treasury Center (Belgique)
- Administrateur de Sagerpar (Belgique)
- Administrateur GBL Energy Sàrl (Luxembourg)
- Administrateur GBL Verwaltung Sàrl (Luxembourg)
- Administrateur GBL Verwaltung GmbH (Allemagne)
- Administrateur de Ergon Capital Partners (Belgique)
- Administrateur de Ergon Capital Partners II (Belgique)
- Administrateur de Ergon Capital Partners III (Belgique)
- Administrateur de GDF Suez*
- Administrateur de Lafarge*
- Administrateur de Electrabel

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille* jusqu'en 2011
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) jusqu'en avril 2010
- Administrateur d'Imerys* jusqu'en avril 2010
- Administrateur de GBL Participations (Belgique) jusqu'en 2010
- Administrateur GBL Finance S.A. (Luxembourg) jusqu'en 2009

1.1.3. Composition du Conseil d'administration au 12 février 2013

Au 12 février 2013, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de quinze membres dont un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe, élu par l'Assemblée générale des actionnaires.

Parmi les membres du Conseil, douze sont indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

Le Conseil d'administration compte cinq femmes (soit un tiers des administrateurs), et quatre administrateurs de nationalité étrangère (soit 27% des administrateurs). Les profils, compétences et expertises des administrateurs sont détaillés dans les biographies présentées aux paragraphes 1.1.1. à 1.1.2. ci-dessus.

Administrateurs	Indépendance	Participation au sein des Comités du Conseil ^(a)
Christophe de Margerie Président-directeur général		Président du Comité stratégique
Thierry Desmarest Président d'honneur		Président du Comité de nomination et de la gouvernance Membre du Comité des rémunérations Membre du Comité stratégique
Patrick Artus	Administrateur indépendant	Membre du Comité de nomination et de la gouvernance ^(b) Membre du Comité des rémunérations
Patricia Barbizet	Administrateur indépendant	Présidente du Comité d'audit Membre du Comité stratégique
Gunnar Brock	Administrateur indépendant	Membre du Comité de nomination et de la gouvernance ^(b) Membre du Comité des rémunérations ^(b) Membre du Comité stratégique
Claude Clément	Administrateur représentant les salariés actionnaires	
Marie-Christine Coisne-Roquette	Administrateur indépendant	Membre du Comité d'audit
Bertrand Collomb	Administrateur indépendant	Membre du Comité de nomination et de la gouvernance
Paul Desmarais, jr	Administrateur indépendant	
Anne-Marie Idrac	Administrateur indépendant	
Barbara Kux	Administrateur indépendant	Membre du Comité stratégique
Gérard Lamarche	Administrateur indépendant	Membre du Comité d'audit ^(c) Membre du Comité stratégique ^(c)
Anne Lauvergeon	Administrateur indépendant	Membre du Comité stratégique
Claude Mandil	Administrateur indépendant	Membre du Comité de nomination et de la gouvernance ^(b) Membre du Comité des rémunérations ^(b) Membre du Comité stratégique
Michel Pébereau	Administrateur indépendant	Président du Comité des rémunérations

(a) Pour une information plus détaillée sur la composition des Comités du Conseil d'administration, se reporter au point 1.5. ci-après.

(b) Depuis le 9 février 2012.

(c) Depuis le 12 janvier 2012.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 février 2013 a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 le renouvellement des mandats d'administrateurs de MM. Desmarest, Brock et Lamarche. En outre, le mandat de M. Clément, administrateur représentant les salariés actionnaires arrivant à échéance, l'Assemblée générale sera appelée à désigner l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

1.2. Autres informations

M. Paris de Bollardièrre a été nommé par le Conseil d'administration en qualité de Secrétaire du Conseil lors de la séance du Conseil du 15 septembre 2009.

Représentants du Comité d'entreprise : conformément à l'article L. 2323-62 du Code du travail, des membres du Comité d'entreprise

assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'administration. En application du deuxième alinéa de cet article, depuis le 7 juillet 2010, le nombre de membres du Comité assistant aux séances du Conseil est de quatre membres.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Les sociétés soulignées sont les sociétés n'appartenant pas au groupe au sein duquel l'administrateur concerné exerce ses principales fonctions.

1.3. Code de gouvernement d'entreprise

TOTAL poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a confirmé sa décision de se référer au code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site du MEDEF (medef.com/medef-corporate/publications).

Le code AFEP-MEDEF a été modifié en avril 2010 pour introduire des recommandations en matière d'équilibre dans la représentation entre les hommes et les femmes au sein des conseils. Le code propose d'atteindre un pourcentage d'au moins 20% de femmes avant avril 2013 et d'au moins 40% avant avril 2016. Ces exigences ont été reprises dans la loi française du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein

des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ; la loi prévoit que le seuil de 20% devra être atteint à l'issue de l'Assemblée générale de 2014 et que le seuil de 40% devra être atteint à l'issue de l'Assemblée générale de 2017.

Au 31 décembre 2012, le Conseil d'administration de la Société comptait cinq femmes sur un total de quinze membres (soit un tiers des administrateurs) et quatre administrateurs de nationalité étrangère (soit 27% des administrateurs). Le Conseil d'administration continuera ses réflexions afin de poursuivre la diversification de sa composition pour les années à venir.

Le tableau ci-après présente les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui ne sont pas suivies par la Société ainsi que les raisons de ce choix conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Recommandations écartées

Les critères d'indépendance des administrateurs (point 8 du Code)

Critères à examiner afin de qualifier un administrateur d'indépendant :

- Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

Explications

Le Conseil a écarté, dans l'appréciation de l'indépendance de trois administrateurs, le critère d'une durée maximum d'exercice de 12 ans. Le Conseil a considéré que ce critère n'était pas pertinent compte tenu, d'une part, des spécificités du secteur pétrolier et gazier fondé sur des cycles d'investissement de long terme et, d'autre part, de l'objectivité dont ces trois administrateurs ont fait preuve lors des travaux du Conseil. Il a par ailleurs considéré que l'expérience acquise au sein du Conseil par ces trois administrateurs renforçait leur liberté de parole et leur indépendance de jugement et constituait un atout pour le Groupe. Le Conseil a en outre relevé que le critère lié à la durée d'exercice des mandats n'était pas un des critères d'indépendance fixés par les exigences du New York Stock Exchange (NYSE). Se reporter au point 1.8. ci-après.

L'évaluation du Conseil (point 9 du Code)

- L'évaluation du Conseil doit notamment avoir pour objectif de « mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations ».
- Il est recommandé que les administrateurs extérieurs à l'entreprise se réunissent périodiquement hors la présence des administrateurs internes.

Le Conseil a estimé qu'il n'est pas opportun de mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil, compte tenu du caractère collégial de cet organe. Il s'est néanmoins assuré de la pleine implication des administrateurs dans les travaux du Conseil au regard des taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités (se reporter au point 5.2 ci-après) et a constaté que les questions importantes avaient été convenablement préparées et débattues. Par ailleurs, dans le cadre de l'examen de la composition du Conseil et de ses différents comités, le Comité de nomination et de la gouvernance a examiné le caractère équilibré de la représentation des différentes compétences des administrateurs. En raison également du caractère collégial du Conseil d'administration, il n'est pas prévu une réunion formelle des administrateurs hors la présence des administrateurs internes.

Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (point 20.2.1 du Code)

- La rémunération fixe ne doit en principe être revue qu'à échéance relativement longue, par exemple trois ans.

Les principes et règles applicables à la détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux arrêtés par le Conseil d'administration prévoient que la part fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux est revue avec une périodicité minimale de deux ans (se reporter au point 1.13. ci-après). En pratique, la part fixe de la rémunération du Président-directeur général est inchangée depuis sa nomination aux fonctions de Président-directeur général.

Recommandations écartées

Explications

Attribution d'actions de performance (point 20.2.3 du Code)

Il convient de :

- Procéder à des attributions aux mêmes périodes calendaires, par exemple après la publication des comptes de l'exercice précédent, et sans doute chaque année, ce qui devrait limiter les effets d'aubaine. Le nombre d'options et d'actions attribuées ne doit pas s'écarter des pratiques antérieures de l'entreprise, sauf changement de périmètre significatif justifiant une évolution du dispositif.
- Conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées.

Le Conseil d'administration a décidé d'attribuer des actions de performance, lors de sa réunion du 26 juillet 2012, plutôt qu'en septembre, compte tenu de sa décision de ne pas attribuer en 2012 d'options de souscription ou d'achat d'actions. Les volumes d'attribution au profit des catégories de bénéficiaires concernés ont été corrélativement adaptés.

Compte tenu de l'obligation de conservation imposée aux dirigeants mandataires sociaux (se reporter au paragraphe 5.6.2. ci-dessous) ainsi que du nombre d'actions TOTAL et de parts du FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » (exclusivement investi en actions TOTAL) effectivement détenues par le Président-directeur général (se reporter au paragraphe 1.1.1. ci-dessus), le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a estimé qu'il n'était pas nécessaire de conditionner, lors de l'attribution, les actions de performance attribuées au Président-directeur général à l'achat d'une quantité d'actions lors de la disponibilité des actions de performance attribuées.

Régime de retraite supplémentaire (point 20.2.5 du Code)

- Les retraites supplémentaires à prestations définies sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.

Il est apparu justifié de ne pas faire perdre aux bénéficiaires concernés le bénéfice des engagements de retraite pris par la Société à leur égard, dans les cas particuliers d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe.

1.4. Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 13 février 2007, le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur dont les dispositions reprennent, en s'y substituant, celles de la charte des administrateurs qui existait antérieurement.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il précise le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général. Il fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance.

Lors de sa réunion du 30 octobre 2012, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, a décidé de modifier le règlement intérieur du Conseil afin de porter de quinze à trente jours la période d'abstention d'intervention sur les instruments financiers de la Société avant chaque annonce de résultats

périodiques, ainsi que le jour de l'annonce. Il a également décidé de formaliser plus précisément dans le règlement intérieur du Conseil, les règles de prévention applicables aux administrateurs lors des transactions sur les instruments financiers de la Société, de ses filiales et participations cotées, ainsi que l'interdiction d'effectuer toute opération sur les instruments financiers liés à l'action de la Société ainsi que toute opération à découvert ou en report sur ces instruments financiers et de recourir à des produits de couverture des actions détenues ainsi que des options qui, le cas échéant, leur ont été attribuées.

Le texte intégral du règlement intérieur du Conseil d'administration figure ci-après, dans sa dernière version du 30 octobre 2012.

Ce règlement intérieur est également disponible sur le site Internet de la Société.

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. ⁽¹⁾, a arrêté le présent règlement intérieur.

1. MISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il désigne les dirigeants sociaux ⁽²⁾ et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- il détermine les orientations stratégiques de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- il approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres ;
- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société, en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Il s'assure en particulier, avec le concours du Comité d'audit, de :
 - la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
 - qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant ;
 - du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ;
 - du bon fonctionnement des comités qu'il a créés ;
- il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations majeures ;
- il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires ou d'obligataires ;
- il arrête chaque année la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement retenus en matière de gouvernement d'entreprise.

2. OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS DE TOTAL S.A.

Avant d'accepter ses fonctions d'administrateur, tout candidat reçoit une copie des statuts de TOTAL S.A. et du présent Règlement intérieur. Il s'assure de façon générale qu'il a connaissance des obligations générales et particulières de sa charge et, en particulier, des textes légaux et réglementaires régissant les fonctions d'administrateur de société anonyme française dont les actions sont admises aux négociations d'un ou plusieurs marchés réglementés.

L'acceptation de la fonction d'administrateur entraîne l'engagement de respecter les règles déontologiques de l'administrateur telles que définies dans le code de Gouvernement d'Entreprise auquel la Société se réfère. Elle entraîne également l'engagement de respecter le présent Règlement intérieur et l'adhésion aux valeurs du Groupe telles qu'elles sont décrites dans son Code de conduite.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil d'administration et exprime son vote, l'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

2.1. INDÉPENDANCE DE JUGEMENT

L'administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui et pouvant émaner d'administrateurs, de groupes particuliers d'actionnaires, de créanciers, de fournisseurs et en général de tout tiers.

2.2. PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU CONSEIL

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration, ainsi que des comités du Conseil d'administration auxquels il siège, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander à tout dirigeant social tout complément d'informations qui lui est nécessaire ou utile. S'il le juge nécessaire, un administrateur peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité ainsi que de toute formation utile à l'exercice de ses fonctions d'administrateur.

Sauf impossibilité dont le Président du Conseil d'administration aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil d'administration et à toutes celles des comités du Conseil d'administration dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales d'actionnaires.

(1) TOTAL S.A. est désignée dans le présent Règlement comme la « Société » et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes comme le « Groupe ».

(2) Par « dirigeant social », on entend le Président-directeur général si le Président du Conseil d'administration assume la direction générale de la Société, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général dans le cas contraire, ainsi que, le cas échéant, tout Directeur Général Délégué, selon l'organisation adoptée par le Conseil d'administration.

Les dossiers de chaque séance du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies avant ou pendant les séances sont confidentiels. L'administrateur ne peut en disposer au profit d'une personne tierce pour quelque raison que ce soit. Il prend toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication par la Société.

Le Président du Conseil d'administration veille à ce que la Société communique aux administrateurs les informations pertinentes, y compris critiques, la concernant, et en particulier les rapports d'analyse financière, les communiqués de presse, et les principaux articles de presse concernant la Société.

2.3. DEVOIR DE LOYAUTÉ

L'administrateur ne peut utiliser son titre ou ses fonctions d'administrateur pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Il fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe. Il s'abstient de participer au vote de la résolution correspondante, voire à la discussion précédant ce vote.

La participation de l'administrateur à une opération à laquelle la Société, ou toute autre société du Groupe, est directement intéressée est portée à la connaissance du Conseil d'administration préalablement à sa conclusion.

L'administrateur ne peut prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires qui sont en concurrence avec la Société, ou avec toute autre société du Groupe, sans en informer préalablement le Conseil d'administration.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter de la Société, ou de sociétés liées à celle-ci, directement ou indirectement, des avantages susceptibles d'être considérés comme étant de nature à compromettre son indépendance.

2.4. DEVOIR D'EXPRESSION

L'administrateur s'engage, s'il estime que la décision éventuelle du Conseil d'administration n'est pas conforme à l'intérêt social de la Société, à exprimer clairement son opposition et à s'efforcer de convaincre le Conseil d'administration de la pertinence de sa position.

2.5. TRANSACTIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ET RÈGLES BOURSIÈRES

L'administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal d'actions de la Société fixé par les statuts.

D'une manière générale, l'administrateur est tenu d'agir avec la plus grande prudence et vigilance lors de toute transaction personnelle portant sur les instruments financiers de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou émettant des instruments financiers cotés.

Pour ce faire l'administrateur respecte les procédures suivantes :

1. L'ensemble des actions ou ADR de la Société et de ses filiales cotées doit être détenu sous forme nominative, soit au nominatif pur auprès de la Société ou de son mandataire soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire français (ou nord-américain pour les ADR) dont l'administrateur communique les coordonnées au Secrétaire du Conseil d'administration.
2. L'administrateur s'abstient de réaliser directement ou indirectement (ou de recommander de réaliser) toute opération sur les instruments financiers (actions, ADR, ou tous autres instruments financiers liés à ces instruments financiers) de la Société, de ses filiales ou participations cotées ou des instruments financiers cotés, pour lesquels l'administrateur dispose d'une information privilégiée. Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas encore été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un ou plusieurs émetteurs d'instruments financiers, ou un ou plusieurs instruments financiers et qui, si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés, ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés.
3. Toute transaction sur les instruments financiers de la Société (action, ADR, ou instruments financiers liés) est strictement interdite pendant les trente jours calendaires qui précèdent l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) ainsi que le jour de l'annonce.
4. En outre, le cas échéant, l'administrateur respecte les dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, aux termes duquel les actions attribuées gratuitement ne peuvent être cédées :
 - dans le délai de dix séances de bourse précédant et de trois séances de bourse suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics ;
 - dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.
5. L'administrateur s'interdit d'effectuer toute opération sur les instruments financiers liés à l'action de la Société (MONEP, *warrants*, obligations échangeables, ...), ainsi que toute opération à découvert ou en report sur ces instruments financiers.
6. L'administrateur s'interdit également de recourir à tous produits de couverture sur les actions de la Société ainsi que sur tous les instruments financiers qui y sont liés, et en particulier sur :
 - toutes les actions de la Société qu'il détient, et le cas échéant sur :
 - les options d'achat ou de souscription d'actions de la Société ;
 - les droits sur les actions de la Société susceptibles d'être attribués gratuitement ;
 - les actions de la Société issues de levées d'options ou attribuées gratuitement.

7. Chaque administrateur prend toutes dispositions utiles pour que, dans les conditions de forme et de délai prévues par la législation en vigueur, soient déclarées à l'Autorité des marchés financiers, et communiquées au Secrétaire du Conseil d'administration, les opérations sur les titres de la Société effectuées par lui-même, ou par toute personne qui lui est étroitement liée.

3. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Les administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre administrateur. Chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance du Conseil d'administration.

Dans tous les cas autorisés par la loi, sont réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil d'administration alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'assemblée générale des actionnaires. Les dirigeants sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation aux travaux du Conseil et des comités.

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire. Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services. Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examinera périodiquement.

Le Conseil d'administration procède à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Cette évaluation est effectuée éventuellement sous la direction d'un administrateur indépendant avec l'aide d'un consultant extérieur. En outre, le Conseil d'administration procède annuellement à un débat sur son fonctionnement.

4. RÔLE ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT

Le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration.

Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il coordonne les travaux du Conseil d'administration avec ceux des comités. Il établit l'ordre du jour des réunions du Conseil en y incluant les points proposés par le Directeur Général.

Il veille à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la direction générale. Il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société.

En étroite coordination avec la direction générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe tant au plan national qu'international.

Il est tenu régulièrement informé par le directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, le *reporting* financier mensuel, les grands projets d'investissements et de désinvestissements et les grandes opérations financières. Il peut demander au directeur général ou aux directeurs de la Société, en informant le directeur général, toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Il rend compte chaque année, dans un rapport à l'assemblée générale des actionnaires, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place dans la Société. Il reçoit à cette fin du directeur général l'ensemble des informations nécessaires.

5. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il préside le Comité exécutif et le Comité directeur du Groupe. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernement d'entreprise propres à la Société et, en particulier, du présent règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Directeur Général présente, à intervalles réguliers, les résultats et les perspectives du Groupe, aux actionnaires et à la communauté financière.
Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, le Directeur Général rend compte des faits marquants de la vie du Groupe.

6. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a décidé la constitution :

- d'un Comité d'audit,
- d'un Comité de nomination et de la gouvernance,
- d'un Comité des rémunérations, et
- d'un Comité stratégique.

Les missions et compositions de ces comités sont définies dans leurs règlements intérieurs respectifs arrêtés par le Conseil d'administration.

Ces comités exercent leurs activités sous la responsabilité et au bénéfice du Conseil d'administration.

Chaque Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

1.5. Les Comités du Conseil d'administration

Le texte intégral des règlements intérieurs respectifs des différents comités du Conseil d'administration est repris ci-après, suivi de l'indication de la composition de chaque Comité.

1.5.1. Le Comité d'audit

Lors de sa réunion du 12 février 2013, le Conseil d'administration a décidé de modifier le règlement intérieur du Comité d'audit pour formaliser plus précisément les missions et pratiques suivies au sein du Comité.

Le texte intégral du règlement intérieur du Comité d'audit tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 12 février 2013 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. (ci-après la « Société ») et collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, le « Groupe » a arrêté ainsi qu'il suit le règlement intérieur du Comité d'audit de la Société (ci-après le « Comité »).

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

I. MISSION

Afin de permettre au Conseil d'administration de TOTAL S.A. de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;
- fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que de contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ;
- assurer le suivi du contrôle, par les commissaires aux comptes, des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives, étudier les comptes sociaux de la Société et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil d'administration, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;
- s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques et assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité de contrôle des informations à publier ; prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- être régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport annuel d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapport annuel,...) ;
- examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise et s'assurer de la permanence des méthodes ;

- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- examiner, à la demande du Conseil d'administration, les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;
- veiller à la mise en place et au suivi du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil d'administration la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;
- le cas échéant, examiner les opérations importantes du Groupe à l'occasion desquelles aurait pu se produire un conflit d'intérêts ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées du Groupe.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Ceux-ci doivent être choisis parmi les administrateurs indépendants.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil d'administration porte une attention particulière à leur indépendance, ainsi qu'à leur qualification en matière financière et comptable.

Le Conseil d'administration désigne un des membres du Comité en tant qu'expert financier » au sein du Comité.

Les membres du Comité ne peuvent pas être dirigeants exécutifs de la Société ou de l'une de ses filiales, ni détenir directement ou indirectement, individuellement ou de concert, plus de 10 pour 100 du capital de celles-ci.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur de la Société et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité désigne son Président. Celui-ci désigne le secrétaire du Comité qui peut être le Directeur Financier de la Société.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins sept fois par an : à chaque trimestre pour examiner les comptes sociaux de TOTAL S.A., les comptes consolidés annuels et trimestriels et au moins trois autres fois par an pour examiner les sujets ne se rapportant pas directement à l'examen des comptes trimestriels.

Il peut également se réunir à la demande de son Président, de la moitié au moins de ses membres, du Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, du Président du Conseil d'administration ou du Directeur Général.

Le calendrier de ses réunions est fixé par le Président du Comité.

Lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels, le Directeur Financier du Groupe présente les comptes consolidés et sociaux de TOTAL S.A. ainsi que la situation financière du Groupe et en particulier sa situation en termes de liquidité, de trésorerie et d'endettement. Une note décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors-bilan significatifs de l'entreprise est communiquée au Comité d'Audit. Cet examen des comptes s'accompagne d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels relevés lors de leurs travaux.

Dans le cadre du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le Comité est informé du programme de travail de la Direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe et de son organisation sur lesquels il peut formuler tout avis. Le Comité est en outre destinataire d'une synthèse des rapports d'audit interne qui fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels. Les dispositifs de gestion des risques déployés au sein du Groupe ainsi que leur mise à jour sont régulièrement présentés au Comité d'Audit.

Le Comité peut entendre le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et, le cas échéant, tout Directeur Général Délégué de la Société, ainsi que procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Son Président en informe préalablement le Président-directeur général, et en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, à la fois le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition des personnes qui participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (Directeur Financier et principaux responsables de la Direction Financière, Direction de l'Audit, Direction Juridique) en demandant leur convocation au Directeur Financier de la Société.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes et au moins une fois par an en dehors de tout représentant de la Société.

Dans le cas où il est informé d'une irrégularité substantielle, il recommande au Conseil d'administration toute action appropriée.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Les propositions que le Comité présente au Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des membres présents à la réunion du Comité. Le Président du Comité dispose d'une voix prépondérante si un nombre pair de membres est présent à la réunion.

Le Comité peut adopter des propositions destinées au Conseil d'administration sans se réunir si tous les membres du Comité l'acceptent et signent chaque proposition.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

Il procède périodiquement à une évaluation de son fonctionnement établie sur la base du présent règlement intérieur, et présente le cas échéant toute suggestion d'amélioration de son fonctionnement.

Les membres du Comité d'audit en 2012

Le Comité comporte trois membres.

Le Comité est composé de M^{me} Barbizet, de M^{me} Coisne-Roquette et, depuis le 12 janvier 2012 de M. Lamarche, désigné en remplacement de son prédécesseur M. de Rudder, démissionnaire de son mandat.

Les membres du Comité sont tous administrateurs indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après) et ont une compétence

reconnue en matière financière et comptable, comme le confirme leur parcours professionnel (se reporter au point 1.1. ci-dessus).

Le Comité est présidé par M^{me} Barbizet.

Le Conseil d'administration du 28 juillet 2011 a décidé de désigner M^{me} Barbizet en tant qu'« expert financier » au sein du Comité d'audit sur proposition de ce dernier.

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2012 figure au point 1.6.1. ci-après.

1.5.2. Le Comité des rémunérations

Le texte intégral du règlement intérieur du Comité des rémunérations tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 9 février 2012 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. (ci-après la « Société » et, collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, le « Groupe ») a arrêté ainsi qu'il suit le règlement intérieur du Comité des rémunérations de la Société (ci-après le « Comité »).

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

Le Comité a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans le Groupe et la rémunération des membres du Comité exécutif,
- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social et,
- de préparer tout rapport que la Société doit présenter sur ces sujets.

I. MISSION

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

1. examiner les principaux objectifs proposés par la direction générale de la Société en matière de rémunération des dirigeants du Groupe, y compris les plans de stock-options et d'actions gratuites et ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), et apporter tout conseil ;
2. formuler, auprès du Conseil d'administration, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les autres droits pécuniaires (y compris en cas de cessation d'activité) des dirigeants sociaux de la Société ; en particulier, le Comité propose des structures de rémunération prenant en compte la stratégie, les objectifs et les résultats de la Société et la pratique du marché ;
 - les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions, en particulier les attributions nominatives aux dirigeants sociaux ;

3. examiner la rémunération des membres du Comité exécutif, y compris les plans de stock-options et d'actions gratuites et ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action (« *equity-based plans* »), les régimes de retraite et de prévoyance et les avantages en nature ;
4. préparer et présenter les rapports en application du présent règlement intérieur ;
5. examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
6. préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Président du Conseil d'administration ou la direction générale de la Société en matière de rémunération.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres du Comité.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité désigne son Président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres.

Le Comité invite le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général, selon le cas, à lui présenter ses propositions. Aucun dirigeant social n'assiste aux délibérations du Comité relatives à sa propre situation. Si le Président du Conseil d'administration n'assume pas la direction générale de la Société, le Directeur Général n'assiste pas aux délibérations du Comité relatives à la situation du Président du Conseil d'administration.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Les propositions que le Comité présente au Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des membres présents à la réunion du Comité. Le Président du Comité dispose d'une voix prépondérante si un nombre pair de membres du Comité est présent à la réunion.

Le Comité peut adopter des propositions au Conseil d'administration sans se réunir si tous les membres du Comité l'acceptent et signent chaque proposition.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

À la demande du Président du Conseil d'administration, le Comité examine tout projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants ou concernant tout autre domaine relevant de sa compétence.

Les membres du Comité des rémunérations en 2012

Le Comité des rémunérations comporte cinq membres depuis le 9 février 2012, date à laquelle le Conseil d'administration a décidé de modifier la composition dudit Comité.

Le Comité est composé de MM. Artus, Desmarest, et Pébereau, et depuis le 9 février 2012 de MM. Brock et Mandil. Le Comité est présidé par M. Pébereau.

Le Comité comporte 80% d'administrateurs indépendants ; le Conseil d'administration ayant considéré MM. Artus, Brock, Mandil et Pébereau indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2012 figure au point 1.6.2. ci-après.

1.5.3. Le Comité de nomination et de la gouvernance

Le texte intégral du règlement intérieur du Comité de nomination et de la gouvernance tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 9 février 2012 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. (ci-après la « Société » et, collectivement avec l'ensemble de ses filiales directes et indirectes, le « Groupe ») a arrêté ainsi qu'il suit le règlement intérieur du Comité de Nomination et de la Gouvernance de la Société (ci-après le « Comité »).

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

Le Comité a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur afin d'assurer la complémentarité des compétences des administrateurs et la diversité de leurs profils,
- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées dirigeant social,
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application, et
- de débattre de toute question, et en particulier des questions éthiques et des situations de conflits d'intérêts, que le Conseil d'administration ou son Président renvoie à son examen.

I. MISSION

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

1. présenter au Conseil d'administration des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses comités, ainsi que sur la qualification en terme d'indépendance de chaque candidat à un poste d'administrateur proposé au Conseil d'administration ;
2. proposer annuellement au Conseil d'administration la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » ;
3. examiner, pour les parties relevant de sa compétence, les rapports devant être transmis par le Conseil d'administration ou son Président aux actionnaires ;
4. assister le Conseil d'administration dans le choix et l'appréciation des dirigeants sociaux, et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux notamment par l'établissement d'un plan de succession, y compris pour des situations imprévisibles de vacance ;
5. recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateur ;
6. recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées membre d'un comité du Conseil d'administration ;
7. proposer les procédures permettant au Conseil d'administration d'apprécier son propre fonctionnement, et notamment préparer les modalités de l'auto-évaluation périodique du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que l'éventuelle évaluation de celui-ci par un consultant extérieur ;
8. proposer au Conseil d'administration des modalités de répartition des jetons de présence et les conditions de remboursement des frais éventuellement exposés par les administrateurs ;
9. développer et recommander au Conseil d'administration les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
10. débattre des questions éthiques et des situations de conflits d'intérêt dont il pourrait avoir connaissance, que le Conseil d'administration ou son Président renvoie à son examen ;
11. préparer toute recommandation qui lui serait demandée à tout moment par le Conseil d'administration ou la Direction générale de la Société en matière de nomination ou de gouvernance ;
12. examiner la conformité des pratiques de gouvernance de la Société aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise auquel la Société adhère ;
13. examiner l'évolution des missions du Conseil d'administration.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Les administrateurs indépendants représentent la moitié au moins des membres du Comité.

Les membres du Comité qui n'ont pas la qualité de dirigeant social de la Société ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité désigne son Président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an. Il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres.

Le Comité invite le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général, selon le cas, à lui présenter ses propositions. Les dirigeants sociaux, qu'ils soient membres ou invités aux réunions du Comité, n'assistent pas à l'examen de leur propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Les propositions que le Comité présente au Conseil d'administration sont adoptées à la majorité des membres présents à la réunion du Comité. Le Président du Comité dispose d'une voix prépondérante si un nombre pair de membres du Comité est présent à la réunion.

Le Comité peut adopter des propositions au Conseil d'administration sans se réunir si tous les membres du Comité l'acceptent et signent chaque proposition.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

Les membres du Comité de nomination et de la gouvernance en 2012

Le Comité de nomination et de la gouvernance comporte cinq membres depuis le 9 février 2012, date à laquelle le Conseil d'administration a décidé de modifier la composition dudit Comité.

Le Comité est composé de MM. Collomb et Desmarest, et, depuis le 9 février 2012, MM. Artus, Brock et Mandil. Le Comité est présidé par M. Desmarest.

Le Comité comporte 80% d'administrateurs indépendants ; le Conseil d'administration ayant considéré MM. Artus, Brock, Collomb et Mandil indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2012 figure au point 1.6.3. ci-après.

1.5.4. Le Comité stratégique

Le texte intégral du règlement intérieur du Comité stratégique tel qu'approuvé par le Conseil d'administration du 28 juillet 2011 figure ci-après.

Règlement intérieur (texte intégral)

Les membres du Comité sont administrateurs de la Société et respectent donc le Règlement intérieur du Conseil d'administration de TOTAL S.A.

I. MISSION

Afin de permettre au Conseil d'administration de TOTAL S.A. de mener à bien le développement du Groupe, le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- examen de la stratégie globale du Groupe proposée par le Directeur Général de la Société ;
- examen des opérations présentant une importance stratégique exceptionnelle ;
- revue de la concurrence et des perspectives à moyen et long terme qui en découlent pour le Groupe.

II. COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins cinq administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration peut cependant à tout moment modifier la composition du Comité.

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité est présidé par le Président du Conseil d'administration de la Société. Celui-ci désigne le Secrétaire du Comité qui peut être le Secrétaire du Conseil d'administration.

Le Comité délibère en présence d'au moins la moitié de ses membres. Un membre du Comité ne peut se faire représenter.

Le Comité se réunit au moins une fois par an, ainsi qu'à la demande de son Président, de la moitié au moins de ses membres ou du Directeur Général de la Société. Le calendrier de ses réunions est fixé par le Président du Comité.

Les Administrateurs qui ne sont pas membres du Comité peuvent participer librement aux réunions du Comité. Cette libre participation ouvre droit aux mêmes jetons de présence que ceux versés aux membres du Comité à l'occasion de leur participation aux réunions.

Le Comité peut entendre le Directeur Général et, le cas échéant, tout Directeur Général Délégué de la Société, ainsi que procéder à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission. Son Président [si celui-ci n'assume pas la direction générale de la Société,] en informe préalablement le Directeur Général. En particulier, le Comité a la faculté de procéder à l'audition du Directeur Stratégie de la Société ou de la personne que ce dernier délègue, en demandant leur convocation au Directeur Général de la Société.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil d'administration les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Il est tenu un compte-rendu écrit des réunions du Comité.

IV. RAPPORT

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

Il procède périodiquement à une évaluation de son fonctionnement établie sur la base du présent règlement intérieur, et présente le cas échéant toute suggestion d'amélioration de son fonctionnement.

Les membres du Comité stratégique en 2012

Le Comité stratégique comporte huit membres depuis son institution.

Le Comité est composé de M^{mes} Barbizet, Kux, Lauvergeon, MM. de Margerie, Brock, Desmarest, Mandil et, depuis le 12 janvier 2012 de M. Lamarche désigné en remplacement de son prédécesseur M. de Rudder, démissionnaire de son mandat.

Le Comité est présidé par M. de Margerie.

Le Comité comporte trois-quarts d'administrateurs indépendants ; le Conseil d'administration ayant considéré M^{mes} Barbizet, Kux et Lauvergeon ainsi que MM. Brock, Lamarche et Mandil indépendants (se reporter au point 1.8. ci-après).

Le compte-rendu des travaux du Comité pour 2012 figure au point 1.6.4. ci-après.

1.6. Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2012

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée dans la semaine qui précède la réunion. Dans la mesure du possible, la convocation comprend les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises en 2012. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 96,3%.

Le Comité d'audit s'est réuni à huit reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 91,7%.

Le Comité des rémunérations s'est réuni trois fois, avec un taux de présence de 92,9%.

Le Comité de nomination et de la gouvernance s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 100%.

Le Comité stratégique s'est réuni une fois, avec un taux de présence de ses membres de 100%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des comités figure au point 5.2. ci-après.

Les réunions du Conseil d'administration en 2012

Les réunions ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

12 janvier

- démission d'un administrateur ;
- nomination d'un nouvel administrateur ;
- perspectives stratégiques de la Chimie, incluant les axes de développement pour la réduction de la consommation d'énergie et la priorité à la sécurité et à la prévention des risques environnementaux majeurs ;

- budget 2012 ;
- politique assurances du Groupe ;
- approbation du projet d'investissements dans le projet Ichthys LNG, champ géant de gaz situé dans l'*offshore* au nord-ouest de l'Australie, pour lequel les autorisations environnementales ont été obtenues en 2011 ;
- information sur d'autres projets en cours : Midstream Open Seasons (Canada), Fort Hills Upgrader (Suncor – Canada), Utica (USA), Termokarstovoye (Russie), Tempa Rossa (Italie), Hild (Norvège), avec pour chacun, des informations d'ordre environnemental (exigences du Groupe, impacts, ...).

9 février

- comptes de l'exercice 2011 (comptes consolidés, comptes société mère) ;
- principaux messages de communication financière, y compris dans ses aspects sécurité industrielle et sociétal ;
- comparaison des résultats avec ceux des principales compagnies pétrolières ;
- débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration ;
- modification des règlements intérieurs du Conseil d'administration et du Comité de nomination et de la gouvernance ainsi que du Comité des rémunérations ;
- appréciation de l'indépendance des administrateurs et constat de l'absence de conflits d'intérêts ;
- proposition de renouvellement de mandats d'administrateur et de nomination d'un nouvel administrateur ;
- propositions de renouvellement et de nomination de membres des comités ;
- examen du montant des jetons de présence attribués aux administrateurs et aux membres des comités ;
- rémunération des dirigeants mandataires sociaux (hors présence du Président-directeur général) ;
- modification des principes et règles pour déterminer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- convocation de l'Assemblée générale annuelle et approbation des documents relatifs à cette Assemblée ;
- examen d'apports de titres de filiales par TOTAL S.A. dans le cadre de la réorganisation du marketing.

23 mars

- préparation de l'Assemblée générale annuelle : examen de différents chapitres du Document de référence constituant le Rapport de gestion au sens du Code de commerce (notamment facteurs de risques, rémunérations, procédures judiciaires et d'arbitrage, responsabilité sociale, environnementale et sociétale) ; examen des demandes d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée, à l'initiative du Comité Central d'Entreprise ;
- approbation du lancement du projet de développement du champ d'Egina au Nigeria ;
- compte-rendu des travaux du Comité d'éthique, incluant une description des politiques de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption mises en place ;
- politique financière du Groupe ;
- fixation du calendrier relatif au paiement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2013.

26 avril

- information du Conseil sur la situation sur le champ d'Elgin (Royaume-Uni) et sur le permis OML 58 (Nigeria) ;
- résultats du 1^{er} trimestre 2012 ;
- distribution d'un acompte sur dividende.

11 mai – pré-assemblée

- examen des projets de réponses aux questions écrites déposées par les actionnaires.

11 mai – post-assemblée

- nomination du Président-directeur général et maintien du mode d'exercice de la direction générale ;
- rémunération du Président-directeur général et engagements pris par la Société à son profit (hors présence du Président-directeur général).

26 juillet

- perspectives stratégiques du secteur Raffinage-Chimie comprenant les aspects sécurité et prévention des risques environnementaux majeurs ;
- résultats du 2^e trimestre 2012 et du 1^{er} semestre 2012 ;
- distribution d'un acompte sur dividende ;
- présentation de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale et de la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes dans l'entreprise ;
- attribution gratuite d'actions de performance.

18 septembre

- perspectives stratégiques du secteur Amont (Exploration-Production et Gas & Power) avec une présentation des indicateurs relatifs à la sécurité et des objectifs d'ordre environnemental (notamment gaz à effet de serre) ;
- communication financière à mi-2012 ;
- information sur le projet de développement du champ de Kashagan au Kazakhstan ;
- augmentation de capital réservée aux salariés.

30 octobre

- compte-rendu du Comité stratégique ;
- perspectives stratégiques du secteur Marketing & Services (y compris Énergies Nouvelles, dont notamment le solaire et la biomasse) ;
- plan à cinq ans du Groupe ;
- résultats du troisième trimestre 2012 ;
- distribution d'un acompte sur dividende ;
- approbation du projet de cession de la participation du Groupe dans le champ d'Usan (OML 138) au Nigeria.

1.6.1. Les travaux du Comité d'audit

Lors des réunions tenues en 2012, les membres du Comité d'audit ont procédé à l'examen des sujets suivants :

- Lors de sa réunion du **7 février**, le Comité a procédé à l'examen des comptes du quatrième trimestre 2011, des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2011. Les commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux effectués en application des normes professionnelles d'audit françaises et américaines. Le Comité a examiné la situation financière du Groupe. Le directeur du Contrôle interne et de l'Audit Groupe a présenté les conclusions des audits menés en 2011 et le plan d'audit prévu pour 2012. Il a commenté les résultats de l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière réalisée sur l'exercice 2011 dans le cadre de l'application de la loi Sarbanes-Oxley. Les commissaires aux

comptes ont également présenté la synthèse de leurs travaux d'évaluation du contrôle interne relatif à l'établissement de l'information financière dans le cadre du processus SOX 404. Le Comité a également examiné le projet de Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques. Une présentation de la politique d'assurance a été faite au Comité par le directeur de l'Appréciation des risques et Assurances Groupe. Le directeur Juridique Groupe a présenté l'historique et l'état des procédures en cours concernant l'enquête lancée par la SEC et le département de Justice américain (DoJ) sur la recherche d'affaires en Iran.

- Le **2 avril**, le Comité s'est réuni pour faire le point sur les impacts pour le Groupe de la fuite de gaz venant du puits G4 sur la plateforme du champ d'Elgin (mer du Nord). Le Comité a également pris connaissance des difficultés opérationnelles intervenues sur le permis OML 58 au Nigéria.
- Lors de la réunion du **11 avril**, le Comité a pris connaissance des évolutions intervenues concernant les accidents d'Elgin et d'OML 58. Puis le Comité a examiné le processus d'évaluation des réserves d'hydrocarbures à fin 2011. Une présentation relative aux contrôles et à la gestion des engagements sociaux et des actifs sous gestion concernant la couverture des risques retraites a été faite au Comité. Le Comité a également examiné la cartographie des risques de la direction des comptabilités et les missions du département consolidation en matière de normes comptables. Il a pris connaissance des principales évolutions normatives en cours.
- Le Comité s'est ensuite réuni le **24 avril** pour faire le point sur les avancées du traitement des accidents d'Elgin et d'OML 58, examiner les comptes consolidés et les comptes sociaux de TOTAL S.A. du premier trimestre 2012, examiner la situation financière du Groupe ainsi que la situation fiscale du Groupe et sa politique en matière de gestion et de prévention des risques fiscaux. Les commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux d'examen limité. Dans le cadre du dispositif de gestion des risques, les lignes directrices envisagées pour les cadres de contrôle interne et de gestion des risques Groupe ont été présentées au Comité, ainsi qu'un projet de Charte du management des risques, du contrôle interne et de l'audit.
- Au cours de la réunion du **24 juillet**, le Comité a examiné les comptes consolidés du deuxième trimestre et du premier semestre 2012 ainsi que les comptes sociaux de TOTAL S.A. Les commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux d'examen limité. Le Comité a été informé de l'état des négociations avec les autorités américaines et des propositions de transactions dans les procédures en cours sur la recherche d'affaires en Iran. Un complément d'informations concernant les derniers développements relatifs au projet de transactions a été fourni au Comité d'audit dans une réunion spéciale tenue le **26 juillet**.
- Le **10 octobre**, le Comité a procédé à la revue d'un élément d'ajustement dans le cadre de la détermination des principaux indicateurs de l'information sectorielle, « les effets des variations de juste valeur ». Il a également procédé à une revue des contentieux significatifs du Groupe. Puis il a pris connaissance de l'actualisation de la cartographie des risques du Trading-Shipping, initiée en 2010. Il a également été informé des modalités de gestion de la dette long terme du Groupe et du choix des devises de financement. Les commissaires aux comptes ont présenté au Comité leur analyse des points d'attention spécifiques

retenus dans le cadre de leur audit des comptes 2012. Le Comité a également examiné, lors de cette réunion, le budget consacré aux honoraires des commissaires aux comptes. Les membres du Comité se sont ensuite entretenus avec les commissaires aux comptes, en dehors de la présence des collaborateurs du Groupe.

- Le **26 octobre**, la réunion a porté sur l'examen des comptes consolidés ainsi que les comptes sociaux de TOTAL S.A. du troisième trimestre 2012 et des neuf premiers mois de l'année 2012. Les commissaires aux comptes ont présenté la synthèse de leurs travaux d'examen limité. Le Comité a été informé du respect des dispositions du Code d'éthique financière par les personnes concernées et a approuvé le projet de mise à jour de ce Code d'éthique destinée à prendre en compte les modifications intervenues dans les secteurs d'activités.

Le Comité a examiné, lors de chaque comité portant sur les comptes trimestriels, la situation financière du Groupe notamment en termes de liquidité, trésorerie, et endettement, ainsi que les risques et engagements hors bilan significatifs du Groupe. Le Comité d'audit a été régulièrement informé des dispositifs de gestion de risque déployés au sein du Groupe, ainsi que des travaux menés par l'audit interne qui ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de chaque comité examinant les comptes trimestriels.

Le Comité d'audit a procédé à l'examen des comptes dans les délais requis par le Code AFEP-MEDEF, soit deux jours avant l'examen par le Conseil d'administration.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2012, à l'exception de la réunion du 26 juillet.

Le directeur Financier, le directeur des Comptabilités, le directeur du Contrôle interne et de l'Audit ainsi que le Trésorier ont assisté à toutes les réunions du Comité d'audit, à l'exception de la réunion du 26 juillet à laquelle ne participait que le directeur Financier.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

1.6.2. Les travaux du Comité des rémunérations

Lors de sa réunion du **8 février 2012**, le Comité a examiné :

- les propositions de modification des principes et règles relatifs à la détermination de la rémunération et des autres avantages sociaux des dirigeants sociaux portant sur les procédures de révision de la partie fixe et de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux et son suivi par le Conseil d'administration, ainsi que les dispositions concernant l'attribution d'actions de performance et leur conservation ;
- les engagements concernant le Président-directeur général et relatifs aux conditions de prévoyance et de retraite ainsi qu'à son indemnité de départ, sous réserve du renouvellement de ses mandats d'administrateur et de Président-directeur général ;
- la politique de rémunération 2012 pour les dirigeants mandataires sociaux. Le Comité a établi les propositions de rémunération pour le Président-directeur général (part variable au titre de ses fonctions en 2011), après prise en considération des rémunérations des mandataires sociaux des principales sociétés du CAC 40. Il a également statué sur les modalités de conservation des actions détenues par le Président-directeur général ;

- la politique de rémunération des membres du Comité exécutif ;
- l'orientation envisagée en matière de politique d'options de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions de performance ;
- pour les parties relevant de sa compétence, les informations et rapports devant être transmis aux actionnaires par le Conseil d'administration ou son Président.

Lors de sa réunion du **25 juillet 2012**, le Comité a décidé de proposer au Conseil une modification de la politique d'attribution des options sur actions et des actions gratuites de performance, et de l'orienter vers une attribution exclusive d'actions de performance pour l'année 2012. Il a ensuite arrêté le projet de plan d'attribution d'actions de performance pour 2012.

Le Comité a également pris connaissance des recommandations et pistes de réflexions en matière de rémunération des dirigeants publiées dans la recommandation de l'AMF n° 2012-02 du 9 février 2012, ainsi que des règles publiées par la SEC le 21 juin 2012 en application de la Section 592 du Dodd-Frank Act relative à l'indépendance des membres du Comité des rémunérations et des consultants en rémunération.

Le **29 octobre**, le Comité s'est réuni pour faire le point sur la politique d'attribution d'actions de performance et certains dispositifs de retraite. Il a par ailleurs pris connaissance des conclusions du rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

1.6.3. Les travaux du Comité de nomination et de la gouvernance

Lors de sa réunion du **8 février 2012**, le Comité de nomination et de la gouvernance a examiné les points suivants :

- résultats de l'évaluation formalisée des travaux du Conseil conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé auquel l'ensemble des administrateurs a répondu. Le Comité a proposé des suggestions d'amélioration qui concernent principalement l'approfondissement de la réflexion stratégique, déjà mise en place avec le Comité stratégique ;
- composition du Conseil d'administration et des Comités, au regard en particulier des critères de diversité et d'indépendance ; le Comité ayant proposé de modifier la composition du Comité des rémunérations et du Comité de nomination et de la gouvernance ;
- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant l'appréciation de l'indépendance des administrateurs poursuivie en s'appuyant sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF ;

1.7. Fonctionnement du Conseil d'administration

1.7.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le 21 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer le Directeur Général en qualité de Président. Cette décision a été prise suite aux réflexions menées avec le Comité de nomination et de la gouvernance dans le meilleur intérêt de la Société

- propositions à présenter au Conseil d'administration concernant la liste des administrateurs à présenter au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de 2012, comprenant notamment la nomination d'une femme ;
- point sur les modalités de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités. Le Comité a décidé de ne pas proposer de modification du montant du plafond alloué par l'Assemblée générale de 2007 et, si nécessaire, de procéder à un prorata des sommes à verser aux administrateurs pour rester dans le cadre de ce plafond ;
- examen des règlements intérieurs du Conseil d'administration et du Comité de nomination et de la gouvernance ainsi que du Comité des rémunérations. Le comité a arrêté des propositions de modifications à soumettre au Conseil d'administration afin de prendre en compte la création du Comité stratégique d'une part et de préciser les objectifs et certaines missions des comités ;
- examen, pour les parties relevant de sa compétence, des rapports devant être transmis aux actionnaires par le Conseil d'administration ou son Président.

Lors de la réunion du **29 octobre 2012**, le Comité a débattu de l'évolution de la composition du Conseil à prévoir pour 2013. Il a examiné les propositions de modification du règlement intérieur du Conseil d'administration concernant les transactions sur les instruments financiers de la Société, et plus particulièrement les périodes d'abstention précédant la publication des comptes périodiques en proposant de porter de quinze à trente jours la période d'abstention sur les instruments financiers de la Société. Il a également proposé une formalisation plus précise des règles de prévention applicables aux administrateurs pour les transactions portant sur les instruments financiers de la Société et de ses filiales et participations cotées, ainsi que des règles d'interdiction des opérations sur les instruments financiers liés à l'action de la Société, des opérations à découvert ou en report sur ces instruments financiers, ainsi que des opérations de couverture.

Le Comité a également pris connaissance des recommandations et pistes de réflexions en matière de gouvernement d'entreprise publiées dans la recommandation de l'AMF n° 2012-02 du 9 février 2012, du rapport 2012 de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés cotées.

1.6.4. Les travaux du Comité stratégique

Le Comité stratégique s'est réuni le **18 septembre 2012**. Il a pris connaissance du plan de développement des hydrocarbures non conventionnels. Il a ensuite étudié la comparaison de la Société avec les principales sociétés pétrolières nationales et internationales.

et en tenant compte de l'avantage que représente l'unité de commandement et de la composition des Comités qui comprennent une proportion importante d'administrateurs indépendants, assurant ainsi un équilibre dans la répartition des pouvoirs.

Ce mode d'exercice unifié est apparu au Conseil d'administration le mieux adapté à l'organisation, au mode de fonctionnement, à l'activité du Groupe et aux spécificités des secteurs pétrolier

et gazier. Il s'exerce dans le respect des prérogatives respectives des différents organes sociaux (Assemblée générale, Conseil d'administration, direction générale).

Il a été confirmé lors de la réunion du Conseil d'administration du 11 mai 2012 qui a renouvelé M. Christophe de Margerie dans ses fonctions de Président-directeur général.

Les statuts de la Société, les règlements intérieurs respectifs du Conseil d'administration et des Comités offrent par ailleurs les garanties nécessaires au respect des bonnes pratiques de gouvernance dans le cadre d'un mode de gestion unifié. Les statuts prévoient notamment que le Conseil peut également nommer un ou deux Vice-Présidents personnes physiques. Ils prévoient également que le Conseil d'administration peut être convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le Président, un Vice-Président, ou par un tiers de ses membres, à tout moment et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit par ailleurs que chaque administrateur est tenu de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec la Société ou toute autre société du Groupe et s'abstenir de participer au vote de la résolution correspondante, voire à la discussion précédant ce vote.

En outre, la composition actuelle du Conseil d'administration et de ses Comités, permet d'assurer un équilibre des pouvoirs au sein des organes de la Société compte tenu de la proportion élevée d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des Comités (se reporter au point 1.8. ci-après), de la pleine implication des administrateurs dans les travaux du Conseil et des Comités (se reporter au point 5.2. ci-après), de la diversité de leurs profils, compétences et expertises (se reporter au point 1.1. ci-dessus).

1.8. Indépendance des administrateurs

Dans sa séance du 12 février 2013, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2012. Sur proposition du Comité, le Conseil a considéré, conformément au code AFEP-MEDEF, qu'un administrateur est indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Cette appréciation s'appuie, pour chaque administrateur, sur les critères d'indépendance mentionnés dans le Code AFEP-MEDEF rappelés ci-après :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être mandataire social d'une autre société dans laquelle la Société est mandataire ou dans laquelle un salarié ou mandataire de la Société détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire ou banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe et pour

1.7.2. Fonctionnement et évaluation

Lors de sa réunion du 9 février 2012, le Conseil d'administration a débattu de ses conditions de fonctionnement sur la base d'une évaluation formalisée conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé auquel l'ensemble des administrateurs ont répondu, ces réponses ayant ensuite été présentées pour examen au Comité de nomination et de la gouvernance et synthétisées. Cette synthèse a été débattue en Conseil.

Il est ressorti de cette évaluation formalisée une appréciation globale positive du fonctionnement du Conseil d'administration et des comités qui a souligné que les souhaits d'amélioration exprimés par les administrateurs en 2011 avaient été pris en compte. Le Conseil s'est donc déclaré globalement satisfait de ses conditions de fonctionnement et a proposé des suggestions d'amélioration qui concernent principalement l'approfondissement de la réflexion stratégique, déjà mise en place avec le Comité Stratégique, et dont les travaux se poursuivront pour le bénéfice du Conseil d'administration et du Groupe.

Lors de sa réunion du 12 février 2013, le Conseil d'administration a débattu de ses conditions de fonctionnement sur la base d'une évaluation formalisée qui a été confiée à un consultant externe. Cette évaluation a été réalisée sous la forme d'entretiens conduits par le consultant externe avec chaque administrateur s'appuyant sur un questionnaire détaillé.

Il est ressorti de cette évaluation que les administrateurs se sont déclarés satisfaits du fonctionnement du Conseil et des Comités et qu'ils ont constaté une amélioration de leurs fonctionnements. Des suggestions de progrès ont été proposées dans les conclusions du rapport. Sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, le Conseil d'administration a approuvé les orientations proposées qui portent en particulier sur l'augmentation du nombre de séances du Comité stratégique et la tenue d'une réunion du Conseil sur un site industriel.

lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de son activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans (décomptés à l'expiration du mandat au cours duquel la durée des douze ans a été dépassée).

Le Code AFEP-MEDEF mentionne expressément que le Conseil peut décider que l'application de certains des critères définis n'est pas pertinente ou qu'elle appelle une interprétation propre à la Société.

En ce qui concerne le critère d'ancienneté de douze ans, le Conseil du 12 février 2013, sur rapport du Comité de nomination et de la gouvernance, a constaté que M. Collomb, M^{me} Lauvergeon et M. Pébureau avaient, à la date du 31 décembre 2012, une ancienneté au sein du Conseil de plus de douze ans. Dans l'appréciation de l'indépendance de ces administrateurs, le Conseil a écarté ce critère en considérant qu'il n'était pas pertinent compte tenu d'une part des spécificités du secteur pétrolier et gazier fondé

sur des cycles d'investissement de long terme, et d'autre part de l'objectivité dont ces trois administrateurs ont fait preuve lors des travaux du Conseil. Il a par ailleurs considéré que l'expérience acquise au sein du Conseil par ces trois administrateurs renforçait leur liberté de parole et leur indépendance de jugement et constituait un atout pour le Groupe. Le Conseil a en outre relevé que le critère lié à la durée d'exercice des mandats n'était pas un des critères d'indépendance fixés par les exigences du New York Stock Exchange (NYSE). Il a estimé en conséquence que M. Collomb, M^{me} Lauvergeon et M. Pébereau pouvaient être considérés comme indépendants.

En ce qui concerne le critère des relations « significatives » de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement entre l'administrateur et la Société, le Conseil a estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec un établissement bancaire dont M. Pébereau est un ancien dirigeant mandataire social, inférieur à 0,1% de son produit net bancaire⁽¹⁾ et inférieur à 5% de l'ensemble des actifs du Groupe, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de cet établissement, ni une part significative des financements externes des activités du Groupe. Le Conseil a conclu que M. Pébereau pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

De même, le Conseil a également estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec l'un de ses fournisseurs, la société Vallourec dont M^{me} Idrac est membre du Conseil de surveillance, inférieur à 3,1% du chiffre d'affaires⁽²⁾ de cette société et à 0,6% des achats du Groupe en 2012, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de ce fournisseur, ni une part significative des achats du Groupe. Le Conseil a conclu que M^{me} Idrac pouvait être considérée comme administrateur indépendant.

En outre, le Conseil a constaté que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec la société Stena AB dont M. Brock est administrateur, était nul en 2012. Le Conseil a conclu que M. Brock pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

Mmes Barbizet, Coisne-Roquette, Idrac, Kux et Lauvergeon, MM. Artus, Brock, Collomb, Desmarais, Lamarche, Mandil, et Pébereau, ont ainsi été considérés comme administrateurs indépendants.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil dans sa composition au 31 décembre 2012 atteint 80%.

1.9. Informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration

1.9.1. Absence de conflits d'intérêts

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, noté l'absence de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Société, et leurs intérêts privés. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de TOTAL S.A. ; il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec des clients ou des fournisseurs en vertu duquel un administrateur a été sélectionné ; il n'existe pas de contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages spécifiques aux termes de ce contrat.

1.9.2. Absence de condamnation

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1. de l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

1.10. Contrôle interne et gestion des risques

La Direction Générale veille de manière constante à maintenir un dispositif de contrôle interne efficace, fondé sur des principes d'organisation clairs, un dispositif d'identification et de gestion des risques approprié et des instances de gouvernance et activités de contrôles adaptées. Le référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation de la conduite des opérations, la fiabilité des informations comptables et financières, la conformité aux lois et réglementations en vigueur et la protection des actifs. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement maîtrisé ou éliminé. En matière de gestion des risques, le Groupe s'inspire des principaux standards internationaux (COSO et ISO 31000 : 2009) et nationaux (cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers).

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : Groupe, secteurs d'activité et entités. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du degré de centralisation décidé par la Direction Générale.

À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe. Le Groupe a déployé un référentiel documentaire partagé des documents clés du Groupe (REFLEX) qui regroupe les différents textes normatifs répartis en catégories (chartes, politiques, directives, règles, procédures, guides et manuels). Le cadre de gouvernance de cet ensemble normatif ainsi que les principes d'appropriation par les secteurs sont en cours de finalisation.

(1) Produit net bancaire 2012 estimé sur la base des comptes de BNP Paribas au 30 septembre 2012.

(2) Sur la base du chiffre d'affaires consolidé 2011 publié par Vallourec.

Le Groupe est organisé autour de trois secteurs d'activité (Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services) auxquels sont rattachées les entités opérationnelles du Groupe. Le management des secteurs est en charge, sur son périmètre de responsabilité, de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et la Direction Générale.

Les directions fonctionnelles assistent la Direction Générale dans la définition des normes et des standards, leur contrôle et le pilotage des activités. Elles apportent également leur expertise aux directions opérationnelles.

Les directions fonctionnelles comprennent principalement la direction Financière (à laquelle sont rattachées la direction de l'Appréciation des risques et des assurances Groupe et la direction des Systèmes d'informations et des Télécommunications Groupe), la direction Juridique, le Secrétariat Général (auquel sont notamment rattachées la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe et les directions du Développement durable et de l'Environnement, des Ressources humaines, de la Sûreté et de la Sécurité industrielle).

Dans la continuité des actions menées préalablement en matière de contrôle interne et de gestion des risques, la Direction Générale a formalisé, en 2012, une charte du Management des risques, du Contrôle interne et de l'Audit, qui constitue le socle commun sur lequel le Groupe s'appuie pour s'assurer de la maîtrise de ses activités.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe couvre les processus des entités consolidées globalement ; une réflexion est en cours sur le périmètre des sociétés mises en équivalence pour déployer un dispositif de contrôle interne plus structuré.

Les principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise qui donnent, en particulier, au Comité d'audit la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le concours de l'audit interne et des équipes de contrôle interne des secteurs d'activité. Ces règles sont destinées à permettre au Conseil d'administration de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe s'articule autour des cinq composantes décrites ci-après issues du cadre du COSO.

1.10.1. Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle du Groupe s'appuie en priorité sur des valeurs clés profondément ancrées dans sa culture, telles que l'intégrité et l'éthique, et sur la compétence du personnel.

Les valeurs et principes de comportement du Groupe ont été formalisés dans le Code de conduite et la charte Éthique diffusés à l'ensemble des collaborateurs et disponibles sur le site Internet du Groupe, et au sein du Code d'éthique financière qui, se référant au Code de conduite du Groupe, en précise les obligations applicables aux dirigeants mandataires sociaux et aux responsables financiers et comptables des principales activités du Groupe.

Ces valeurs et principes ont également été déclinés dans des codes, procédures et guides pratiques régissant les processus significatifs des secteurs d'activité ou du Groupe. Ces codes énoncent les valeurs du Groupe et exposent ses principes d'actions et de comportement à l'égard de ses collaborateurs,

actionnaires, clients, fournisseurs et concurrents. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs se doivent de respecter, ainsi que l'attitude à observer dans les pays où le Groupe est présent.

Plus spécifiquement, depuis 2009 dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction Générale, des politiques et programmes d'intégrité et de conformité sont déployés au niveau du Groupe.

C'est ainsi que fin 2009, le Comité exécutif a formellement approuvé une politique et un programme de conformité destinés à prévenir la corruption.

Le Groupe a ainsi édicté un ensemble de normes internes (directive, procédures), publiées à partir de 2011. Ce référentiel spécifique, qui prend en compte les législations applicables en la matière, traite différents sujets (partenariats d'affaires, intermédiaires, achats et ventes, cadeaux...).

Pour accompagner le lancement de ce programme :

- un module d'apprentissage en ligne (*e-learning*), en douze langues, a été conçu. À fin décembre 2012, il a permis de sensibiliser plus de 40 000 collaborateurs ; et
- plus de 350 responsables Conformité ont été nommés et formés au niveau des secteurs, filiales et entités. Leur mission est notamment de s'assurer de la mise en œuvre concrète du programme au niveau local.

En outre, le Groupe a adopté des textes visant à renforcer ses politiques en matière de prévention et de traitement des fraudes de toutes natures. Ces textes réaffirment le principe de tolérance zéro en matière de fraude, complètent et précisent de manière transversale les règles de comportements éthiques exigés des collaborateurs du Groupe.

À l'instar de l'organisation de la prévention de la corruption, un réseau de coordonnateurs Risques de fraude a été mis en place pour la mise en œuvre de ce programme.

Une politique de conformité au droit de la concurrence et de prévention des infractions en la matière a aussi été adoptée dans le prolongement des différentes démarches entreprises préalablement par les secteurs. Son déploiement s'appuie sur une organisation dédiée, sur une implication des hiérarchies et du personnel, et sur un processus d'alerte.

Concernant le risque d'opérations d'initiés lié à des transactions sur les marchés financiers, le Groupe applique une politique de prévention mise en œuvre par la direction de l'Éthique fondée en particulier sur des règles déontologiques internes au Groupe, régulièrement actualisées et largement diffusées notamment aux collaborateurs ayant une position d'initié permanent ou occasionnel au sein du Groupe. Ces règles déontologiques exigent en particulier des initiés permanents qu'ils s'abstiennent de réaliser toute transaction, y compris en couverture, sur les actions ou ADR TOTAL et sur les parts de FCPE principalement investis en actions TOTAL (ainsi que sur tous instruments dérivés liés à ces titres) durant les trente jours calendaires précédant l'annonce des résultats périodiques (annuels, semestriels ou trimestriels) et le jour de cette annonce.

L'encadrement supérieur du Groupe est régulièrement sensibilisé au contenu et à l'importance des règles de comportement formalisées dans le Code de conduite.

À cet égard, en matière de prévention des conflits d'intérêts, sous l'impulsion de la direction de l'Éthique, chacun des cadres

dirigeants du Groupe complète annuellement une déclaration relative aux conflits d'intérêts auxquels il pourrait être confronté. En complétant cette déclaration, chaque cadre dirigeant s'engage également à déclarer au Comité d'Éthique ou à sa hiérarchie, toute situation de conflits d'intérêts dont il a eu ou dont il aurait connaissance dans le cadre de ses fonctions.

Chaque responsable opérationnel et financier d'entité s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de l'information financière dont il a la charge au travers d'une lettre d'affirmation interne adressée au directeur Financier du Groupe.

1.10.2. Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques

L'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe est de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du Comité risques Groupe, et également des fonctions contrôle interne et audit interne.

Le Comité risques Groupe (CRG), créé en avril 2011, veille à structurer et animer le dispositif global de gestion des risques.

Le CRG dépend du Comité exécutif et comprend les directeurs de directions fonctionnelles centrales ainsi que les secrétaires généraux ou directeurs financiers des secteurs d'activité ; il se réunit au moins six fois par an. Ses deux missions principales consistent à identifier les risques susceptibles de nuire à l'atteinte des objectifs du Groupe et à s'assurer de l'existence et de l'efficacité de systèmes de management des risques adaptés aux enjeux.

Le CRG s'appuie sur les travaux des secteurs d'activité et des directions fonctionnelles qui poursuivent en parallèle leurs travaux de cartographies des risques, dont elles présentent régulièrement l'avancement au Comité d'audit.

Les entités gardent la responsabilité de la mise en œuvre d'une politique de gestion des risques la plus appropriée à leurs activités spécifiques. Toutefois, certains risques transversaux sont aujourd'hui plus étroitement coordonnés par les directions fonctionnelles concernées.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement pétrolier (prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar, risque de taux d'intérêt), risques politiques et juridiques induits par les contextes d'opération et la dimension contractuelle des activités d'Exploration-Production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général.

Concernant les risques liés aux activités de négoce d'hydrocarbures et aux instruments financiers associés, les directions concernées, dont l'activité est encadrée par des limites définies par le Comité exécutif, mesurent quotidiennement leurs positions et expositions et analysent leurs risques de marché par le biais, notamment, de méthodes d'évaluation dites de « valeur en risque ».

Concernant les risques de contrepartie, les limites de crédit et les processus d'analyse de risque de crédit sont définies et mises à jour de manière régulière au niveau de chaque type d'activité.

Le large spectre des activités et des pays dans lesquels le Groupe est présent conduit à une analyse sectorielle et locale des risques

juridiques, contractuels ou associés à des facteurs politiques. Des plans de conformité au droit de la concurrence et en matière de prévention de la corruption sont mis en œuvre dans le Groupe afin de renforcer le respect de la législation applicable.

Les entités opérationnelles sont responsables de l'évaluation de leurs risques industriels et environnementaux et de l'application des obligations réglementaires des pays où elles exercent leurs activités ainsi que de la déclinaison des directives et recommandations dans ce domaine définies au niveau du Groupe ou des secteurs d'activité. Ces entités sont également chargées d'assurer un suivi permanent des évolutions de la législation afin de rester en conformité avec les normes locales et internationales en matière d'évaluation et de maîtrise des risques industriels et environnementaux. Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à prévenir et à diminuer les impacts sur l'environnement, à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences.

De surcroît, le Groupe dispose d'un dispositif de gestion de crise qui repose sur un système d'astreinte permanent, des exercices réguliers menés sur les sites industriels des entités consolidées globalement, des retours d'expérience, un *benchmark* des meilleures pratiques des sociétés internationales, un ensemble de formations à la gestion et à la communication de crise ainsi qu'un ensemble de procédures, de livrets d'urgence et d'outils utilisables en cas de crise.

L'organisation mise en place en cas de crise est déployée à deux niveaux :

- au niveau local (pays, site ou entité), une cellule de crise est chargée d'assurer la gestion opérationnelle et de mettre en œuvre les plans d'urgence ;
- au niveau du siège, une cellule de crise composée d'une équipe pluridisciplinaire est chargée d'évaluer la situation et d'assurer la supervision de la gestion de crise. Cette cellule centrale apporte l'expertise nécessaire et mobilise, le cas échéant, des moyens supplémentaires pour seconder la cellule locale de crise.

Ces deux cellules coordonnent étroitement leurs actions.

Ce dispositif a été pleinement mis en œuvre au printemps 2012, à l'occasion des accidents en mer du Nord (plateforme d'Elgin) et au Nigeria (Ibewa).

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le chapitre 4 (Facteurs de risques) du présent Document de référence, et notamment de la couverture appropriée en matière d'assurances.

1.10.3. Activités de contrôle

Les activités de contrôle et notamment des systèmes de *reporting* financier sont conçus de façon à tenir compte de la spécificité des risques identifiés et du niveau de délégation accordé aux secteurs d'activité ou entités.

Le contrôle de la Direction Générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagement d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis. Ces projets sont préalablement revus par le Comité risques (CORISK) dont les évaluations sont transmises au Comité exécutif. Dans le cadre de cette revue, le CORISK vérifie l'analyse des différents risques liés aux projets.

Les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel, un *reporting* financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget, et la production de comptes trimestriels consolidés rapprochés avec le *reporting*. Ces processus sont supervisés, au sein de la direction Financière, par la direction des Comptabilités et la direction Budget-Contrôle de gestion, et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de *reporting* financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Les indicateurs financiers et les méthodes comptables utilisés permettent une mesure adéquate des risques et de la rentabilité des capitaux employés (ROACE).

En outre, les engagements hors-bilan consolidés font l'objet d'un *reporting* trimestriel par la direction des Comptabilités dans le cadre des clôtures des comptes consolidés. Le manuel de *reporting* financier comprend une procédure d'identification et de remontée des engagements hors-bilan.

La direction des Comptabilités assure de manière centralisée l'interprétation et la diffusion des normes comptables applicables pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe sous la forme de procédures formelles et d'un manuel de *reporting* financier. Elle veille à la mise en œuvre effective des normes du Groupe au travers d'un processus de communication régulier et formalisé avec les responsables fonctionnels des secteurs d'activité. Elle rend compte périodiquement au directeur Financier des exceptions relevées.

La direction du Financement-Trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont centralisées par la direction du Financement-Trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la direction générale Exploration-Production et validées par la Direction Générale du Groupe.

Enfin, le Comité de contrôle des informations à publier, composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, veille au respect des procédures visant à assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers.

Au niveau des secteurs d'activités ou des entités, les activités de contrôle sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, achats, investissements, production, ventes, trading de produits pétroliers et gaziers, stocks, ressources humaines, financement et trésorerie, ainsi que du processus de clôture des comptes incluant notamment le contrôle des amortissements, des dépréciations, des provisions et de l'identification des engagements hors-bilan.

Le Groupe a mis en place un ensemble d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir, détecter et limiter les différents types de fraude. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans le Code de conduite du Groupe, ainsi que dans les codes, chartes et procédures appliqués par les secteurs d'activités du Groupe. Le Groupe a également formalisé et largement diffusé auprès des collaborateurs une directive Lignes de conduite en cas d'incidents de fraude mettant notamment en place un dispositif d'alerte éthique permettant à tout collaborateur de signaler des faits pouvant constituer des fraudes. Par ailleurs, un processus d'alerte spécifique concernant les irrégularités en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit est en place.

Ce processus d'alerte mis en place à l'initiative du Comité d'audit et suivi par ce dernier est ouvert aux actionnaires, salariés ou tiers.

La Société dispose également d'un Code d'éthique financière dont la mise en place et l'application sont suivies par le Comité d'audit. Ce Code d'éthique financière se réfère au Code de conduite du Groupe et précise les obligations applicables aux dirigeants mandataires sociaux et aux responsables financiers et comptables des principales activités du Groupe. En 2012, ce Code a été modifié pour prendre en compte la nouvelle organisation des activités du Groupe. Les modifications ont été approuvées par le Comité d'audit lors de sa réunion du 26 octobre 2012.

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la sûreté des systèmes d'information et de leurs données, la direction des Systèmes d'information et de télécommunication a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sûreté décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités du Groupe sous la responsabilité des différents secteurs d'activité.

Les activités de contrôle destinées à prévenir les risques industriels et liés à l'environnement sont mises en œuvre dans les entités opérationnelles. Certains des systèmes de management de ce type de risques font l'objet de certifications externes ou d'inspections par des tiers. Les actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de l'environnement sont présentées de manière plus détaillée dans le rapport CSR (*Corporate Social Responsibility*).

1.10.4. Documentation et communication des règles de contrôle

Les règles de contrôle interne sont édictées aux trois niveaux de l'organisation opérationnelle : Groupe pour celles d'application générale ; secteurs d'activité pour celles propres à chaque type de métier ; et entités pour toutes les autres. Elles font l'objet de communication par notes de procédure écrites, disponibles également sur les sites intranet du Groupe et des secteurs d'activité pour celles à caractère commun.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent, dans les domaines financiers, les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le *reporting* financier. Des procédures de préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*) sont en place. Dans les domaines opérationnels, elles concernent principalement des procédures, directives ou recommandations en matière de sécurité générale, industrielle et informatique, de santé, d'environnement et de développement durable.

Les procédures des secteurs d'activité concernent principalement les règles de contrôle de gestion propres à chaque métier. Les entités sont responsables de la déclinaison des règles du Groupe en procédures détaillées, adaptées à leur taille ou à leur contexte local.

1.10.5. Supervision du système de contrôle interne

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Holding, de chaque secteur d'activité et des entités, pour les parties qui les concernent.

Les fonctions Contrôle interne et Audit Groupe sont les deux composantes de la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe, rattachée au Comité exécutif en la personne du Secrétaire général.

La direction du Contrôle interne Groupe est chargée d'assurer le pilotage du contrôle interne du Groupe et notamment :

- structurer et maintenir le dispositif global de contrôle interne, œuvrer à sa diffusion et à son appropriation dans l'ensemble du Groupe, ainsi qu'à son amélioration continue ;
- s'assurer de la conformité du Groupe aux réglementations relatives au contrôle interne sur l'information financière (en particulier la loi Sarbanes-Oxley et la loi de Sécurité Financière) ;
- coordonner les dispositifs de gestion des risques au niveau du Groupe, notamment en matière de lutte contre la fraude et contribuer à l'ensemble des démarches de la politique d'intégrité.

L'audit du système de contrôle interne incombe principalement à la fonction centrale d'Audit Groupe. Ses interventions font l'objet d'un plan annuel. Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration.

En 2012, la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe a employé 70 collaborateurs et a réalisé plus de 160 missions. Le directeur du Contrôle interne et de l'Audit Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit et y a présenté chaque trimestre les travaux menés par l'Audit Groupe ainsi qu'annuellement les conclusions des travaux menés par le Contrôle interne.

La Direction Générale du Groupe est responsable de la mise en place du dispositif du contrôle interne sur l'information financière publiée et de son évaluation. Dans ce contexte, le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, fondé sur les différentes composantes du COSO, a fait l'objet d'une évaluation interne dans les principales entités du Groupe.

De plus, l'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques sélectionnés comme décisifs pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée

ont été revues et évaluées au cours de l'exercice 2012, en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, avec l'implication des principales entités du Groupe et de la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe. Le dispositif mis en place repose sur la catégorisation suivante :

- les entités significatives évaluent leurs contrôles clés opérationnels sur leurs processus significatifs et répondent à un questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne et ;
- d'autres entités de moindre importance ne répondent qu'au questionnaire Groupe d'évaluation du cadre de contrôle interne.

Ces deux catégories d'entités représentent environ 80% des agrégats financiers dans les comptes du Groupe. Le dispositif couvre l'ensemble des processus qui directement ou indirectement concourent à la fiabilité des informations financières publiées.

Sur la base de ces revues internes, la Direction Générale a une assurance raisonnable sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.

Ces travaux internes, qu'il s'agisse des audits ou des contrôles opérationnels, font l'objet, en cas d'identification de zones de progrès, de plans d'actions correctrices dont la mise en œuvre est étroitement suivie par les opérationnels et par la direction du Contrôle interne et de l'Audit Groupe.

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité d'audit.

Les commissaires aux comptes ont revu au cours de l'exercice 2012 le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme décisifs par le Groupe dans ses principales entités pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont mis en œuvre, ils n'ont pas formulé d'observation sur les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le présent rapport.

1.11. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, en application de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Une limitation des droits de vote est par ailleurs stipulée au même article, aucun actionnaire ne pouvant exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement

ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Pour plus de précisions sur ces modalités, voir le chapitre 8 (Renseignements généraux – Assemblées d'actionnaires) du présent Document de référence.

1.12. Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Ces informations sont mentionnées dans le chapitre 8 (Renseignements généraux – Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce) du présent Document de référence.

1.13. Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants mandataires sociaux

Les principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants mandataires sociaux, approuvés par le Conseil d'administration du 9 février 2012, sont reproduits ci-après.

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini les principes suivants pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux :

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

- La rémunération des dirigeants mandataires sociaux comporte une part fixe et une part variable. La part fixe est revue avec une périodicité minimale de deux ans.
- Le montant de la part variable est revu chaque année et ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis faisant l'objet d'un réexamen périodique par le Conseil d'administration. Les critères quantitatifs sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.

La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. Elle est déterminée en cohérence avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants mandataires sociaux et la stratégie à moyen terme de l'entreprise.

Le Conseil d'administration suit l'évolution des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sur plusieurs années au regard des performances de l'entreprise.

- Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants mandataires sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et des régimes de retraite applicables à certaines catégories de salariés du Groupe dans les conditions fixées par le Conseil.
- Les options sur actions et les actions de performance ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants mandataires sociaux avec les actionnaires.

L'attribution d'options et d'actions de performance aux dirigeants mandataires sociaux est examinée au regard de tous les éléments de rémunération du dirigeant mandataire social concerné.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

Une périodicité régulière des attributions permet d'éviter tout opportunisme.

L'exercice des options et l'attribution définitive des actions de performance dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont soumises à des conditions de performance à satisfaire sur une période pluriannuelle.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues par levée d'options, ainsi que des actions de performance définitivement attribuées, applicables aux dirigeants mandataires sociaux jusqu'à la cessation du mandat social.

Les dirigeants mandataires sociaux ne peuvent se voir attribuer des options sur actions ou des actions de performance au moment de leur départ.

- Les dirigeants sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la société fixée par le Conseil.
- Les éléments de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont rendus publics après la réunion du Conseil d'administration les ayant arrêtés.

Christophe de Margerie

Président du Conseil d'administration et Directeur Général

2. Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société TOTAL S.A.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 27 mars 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Laurent Vitse

3. Direction générale

3.1. Modalité d'exercice de la Direction générale

Sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 21 mai 2010 a décidé de réunifier les fonctions de Président et de Directeur Général et de nommer ainsi le Directeur Général aux fonctions de Président du Conseil d'administration pour la durée restant à courir de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

M. de Margerie est ainsi le Président-directeur général de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010.

Le mode d'exercice unifié retenu est apparu au Conseil d'administration le mieux adapté à l'activité du Groupe et aux spécificités des secteurs pétrolier et gazier. Il tient compte de l'avantage que représente l'unité de commandement et de la composition des Comités qui comprennent une proportion importante d'administrateurs indépendants, assurant ainsi un équilibre dans la répartition des pouvoirs (pour une information plus détaillée sur les raisons du choix du mode d'exercice unifié, se reporter au paragraphe 1.7.1. du présent chapitre 5).

Le mode d'exercice retenu demeurera en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

3.2. Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (COMEX), sous la responsabilité du Président-directeur général, constitue l'instance de direction du Groupe.

Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres, ou de l'information du Conseil pour les investissements excédant 1% des fonds propres.

En 2012, le COMEX s'est réuni au minimum deux fois par mois, sauf au mois d'août où il s'est réuni une seule fois.

Au 31 décembre 2012, les membres du COMEX de TOTAL étaient les suivants :

- Christophe de Margerie, Président du COMEX, Président-directeur général ;
- Philippe Boisseau, Directeur Général Marketing & Services et Énergies Nouvelles ;
- Yves-Louis Darricarrère, Directeur Général Upstream (Exploration-Production et Gas & Power) ;
- Jean-Jacques Guilbaud, secrétaire général ;
- Patrick de La Chevardière, directeur Financier ;
- Patrick Pouyanné, Directeur Général Raffinage-Chimie.

3.3. Le Comité directeur

Le Comité directeur (CODIR) assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

Au 31 décembre 2012, le CODIR rassemblait, aux côtés des membres du COMEX, vingt-six dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles :

Holding

René Chappaz, Peter Herbel, Jean-Marc Jaubert, Helle Kristoffersen, Manoelle Lepoutre, Françoise Leroy, Jean-François Minster, Jacques-Emmanuel Saulnier, François Viaud.

Amont

Marc Blaizot, Arnaud Breuillac, Olivier Cleret de Langavant, Isabelle Gaildraud, Michel Hourcard, Jacques Marraud des Grottes, Philippe Sauquet.

Raffinage-Chimie

Pierre Barbé, Bertrand Deroubaix, Jacques Maigné, Jean-Jacques Mosconi, Bernard Pinatel, Bernadette Spinoy.

Marketing & Services

Benoît Luc, Momar Nguer, Jérôme Paré, Jérôme Schmitt.

4. Contrôleurs légaux des comptes

4.1. Commissaires aux comptes titulaires

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 14 mai 2004

Renouvelé le 21 mai 2010 pour six exercices

P. Macioce, L. Vitse

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense

Date de nomination : 13 mai 1998

Renouvelé le 21 mai 2010 pour six exercices

J. Nirsimloo

4.2. Commissaires aux comptes suppléants

Cabinet Auditex

1/2, place des Saisons, 92400 Courbevoie-Paris-La Défense, Cedex 1

Date de nomination : 21 mai 2010 pour six exercices

KPMG Audit IS

3 cours du Triangle, Immeuble « Le Palatin », Puteaux, 92939 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 21 mai 2010 pour six exercices

4.3. Mandats des commissaires aux comptes

La durée des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est fixée par la loi française à six exercices renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expireront à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

4.4. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

	Ernst & Young Audit				KPMG Audit			
	Montant en millions d'euros (HT)		%		Montant en millions d'euros (HT)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés								
TOTAL S.A.	3,3	3,0	14,8	15,7	3,0	3,0	15,1	15,2
Filiales intégrées globalement	15,2	12,6	68,2	66,0	11,3	11,1	56,8	56,4
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
TOTAL S.A.	0,6	0,1	2,7	0,5	1,1	1,0	5,5	5,1
Filiales intégrées globalement	1,0	1,8	4,5	9,4	2,7	2,8	13,6	14,2
Sous total	20,1	17,5	90,2	91,6	18,1	17,9	91,0	90,9
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	2,1	1,4	9,4	7,3	1,8	1,6	9,0	8,1
Autres	0,1	0,2	0,4	1,1	-	0,2	-	1,0
Sous total	2,2	1,6	9,8	8,4	1,8	1,8	9,0	9,1
Total	22,3	19,1	100	100	19,9	19,7	100	100

5. Rémunération des organes d'administration et de direction

5.1. Rémunération des administrateurs

Le montant des jetons de présence à allouer globalement aux membres du Conseil d'administration a été fixé par l'Assemblée générale du 11 mai 2007 à 1,1 million d'euros par exercice.

En 2012, le montant global des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration s'est élevé à 1,1 million d'euros, étant précisé qu'il y avait quinze administrateurs au 31 décembre 2012, comme au 31 décembre 2011.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2012 sont restées fondées sur une formule de répartition comprenant une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable basée sur des montants forfaitaires par réunion, permettant de prendre en compte la participation effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration et de ses Comités.

Lors de sa réunion du 27 octobre 2011, le Conseil d'administration avait décidé de fixer les modalités de répartition des jetons de présence et les montants fixes et variables par réunion, comme suit, pour tenir compte de la création du Comité stratégique. Ces modalités

ont été maintenues par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 9 février 2012 qui a décidé en outre d'un prorata sur le total des montants versés à chaque administrateur, en cas de dépassement de l'enveloppe de 1,1 million d'euros autorisée par l'Assemblée générale :

- une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur (calculée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année), à l'exception de celle du Président du Comité d'audit qui est de 30 000 euros et de celle des autres membres du Comité d'audit qui est de 25 000 euros ;
- un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration ;
- un montant de 3 500 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité de nomination et de la gouvernance, du Comité des rémunérations ou du Comité stratégique ;

- un montant de 7 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Comité d'audit ;
- une majoration de 2 000 euros en cas de participation à un Conseil ou un Comité par déplacement venant d'un pays hors France ;
- le Président-directeur général ne reçoit pas de jetons de présence au titre de ses mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ou d'autres sociétés du Groupe.
- Après prise en compte de la présence effective à chaque réunion de Conseil ou de Comité, le montant total versé à chaque

administrateur est fixé, après prorata du montant déterminé pour chaque administrateur, de telle façon que le montant global versé reste dans l'enveloppe maximale de 1,1 million d'euros.

Un tableau récapitulatif du montant total des rémunérations et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas) figure au paragraphe 5.7.3. du présent chapitre.

5.2. Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2012

Administrateurs	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des rémunérations		Comité de nomination et de la gouvernance		Comité stratégique ^(j)	
	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances	Taux de présence	Nombre de séances
Christophe de Margerie	100%	9/9	-	-	-	-	-	-	100%	1/1
Thierry Desmarest	100%	9/9	-	-	100%	3/3	100%	2/2	100%	1/1
Patrick Artus	100%	9/9	-	-	100%	3/3	100%	1/1 ^(a)	100%	1/1
Patricia Barbizet	100%	9/9	100%	8/8	-	-	-	-	100%	1/1
Daniel Bouton ^(b)	100%	5/5	-	-	-	-	-	-	-	-
Gunnar Brock	88,9%	8/9	-	-	50%	1/2 ^(c)	100%	1/1 ^(c)	100%	1/1
Claude Clément	100%	9/9	-	-	-	-	-	-	100%	1/1
Marie-Christine Coisne-Roquette	88,9%	8/9	87,5%	7/8	-	-	-	-	-	-
Bertrand Collomb	100%	9/9	-	-	100%	1/1 ^(d)	100%	2/2	100%	1/1
Paul Desmarais, jr	88,9%	8/9	-	-	-	-	-	-	100%	1/1
Anne-Marie Idrac ^(e)	100%	4/4 ^(e)	-	-	-	-	-	-	100%	1/1
Barbara Kux	100%	9/9	-	-	-	-	-	-	100%	1/1
Gérard Lamarche ^(f)	87,5%	7/8 ^(f)	87,5%	7/8	-	-	-	-	100%	1/1
Anne Lauvergeon	100%	9/9	-	-	-	-	-	-	100%	1/1
Claude Mandil	100%	9/9	-	-	100%	2/2 ^(g)	100%	1/1 ^(g)	100%	1/1
Michel Pébereau	88,9%	8/9	-	-	100%	3/3	100%	1/1 ^(h)	-	-
Thierry de Rudder ⁽ⁱ⁾	100%	1/1	-	-	-	-	-	-	-	-
Taux de présence	96,3%		91,7%		92,9%		100%		100%	

(a) Membre du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(b) Administrateur jusqu'au 11 mai 2012.

(c) Membre du Comité des rémunérations et du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(d) Membre du Comité des rémunérations jusqu'au 9 février 2012.

(e) Administrateur à compter du 11 mai 2012.

(f) Administrateur, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique à compter du 12 janvier 2012.

(g) Membre du Comité des rémunérations et du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(h) Membre du Comité de nomination et de la gouvernance jusqu'au 9 février 2012.

(i) Administrateur jusqu'au 12 janvier 2012.

(j) La liste des membres du Comité stratégique est rappelée au point 1.5.4. du chapitre 5.

5.3. Rémunération du Président-directeur général

(Se reporter également aux tableaux récapitulatifs du paragraphe 5.7. du présent chapitre)

La rémunération de M. de Margerie au titre de son mandat de Président-directeur général pour l'exercice 2012 a été fixée par le Conseil d'administration du 9 février 2012, sur proposition du Comité des rémunérations dans le respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

La rémunération du Président-directeur général se compose d'un traitement de base (part fixe) de 1 500 000 euros inchangé par rapport au montant fixé par le Conseil d'administration

du 21 mai 2010, ainsi que d'une part variable pouvant atteindre au maximum 165% du traitement de base. La structure de rémunération du Président-directeur général a été déterminée, s'agissant de la part fixe, compte tenu du niveau des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des principales sociétés du CAC 40, et s'agissant du pourcentage maximum de la part variable, compte tenu du niveau pratiqué par un échantillon de référence incluant des sociétés évoluant dans les secteurs de l'énergie.

Les critères d'attribution de la part variable retenus par le Conseil d'administration font intervenir des paramètres économiques

pour un maximum de 100% du traitement de base (ces paramètres économiques étant appréciés de façon linéaire entre deux niveaux de performance pour éviter les effets de seuils), ainsi que la contribution personnelle du Président-directeur général pour un maximum de 65% du traitement de base.

Les paramètres économiques retenus ont été fixés de manière à tenir compte non seulement de la performance à court terme via l'appréhension du retour sur investissement généré pour les actionnaires, mais aussi des progrès réalisés par le Groupe sur le moyen terme au regard des données du secteur pétrolier et gazier. Ils comprennent :

- la rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*) pour un maximum de 50% du traitement de base ;
- l'évolution des résultats de la Société par comparaison avec ceux de quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes⁽¹⁾, appréciée sur la base de la progression de la moyenne relative triennale de deux indicateurs, le bénéfice net par action (BNPA) et le résultat net (RN). Chaque indicateur pèse pour un montant maximum de 25% du traitement de base.

La contribution personnelle du Président-directeur général est évaluée à partir de critères ciblés, objectifs et majoritairement de nature opérationnelle concernant les secteurs d'activité du Groupe déterminés en ligne avec la stratégie du Groupe, notamment la performance Hygiène Sécurité Environnement (HSE) et l'accroissement des productions et des réserves d'hydrocarbures.

Pour ce qui concerne l'exercice 2012, le Conseil d'administration du 12 février 2013 sur proposition du Comité des rémunérations, après avoir examiné le niveau de réalisation des critères de performance économiques et apprécié la contribution personnelle du Président-directeur général, a fixé la part variable du Président-directeur général au titre de l'exercice 2012 à 116,11% du traitement de base, soit 1 741 000 euros, cette part variable étant versée en 2013.

Ainsi, la rémunération brute totale versée à M. de Margerie au titre de ses fonctions de Président-directeur général au titre de l'exercice 2012 s'est composée d'un traitement de base fixe de 1 500 000 euros, ainsi que d'une part variable, versée en 2013, de 1 741 000 euros, soit une rémunération globale s'élevant à 3 241 000 euros.

Pour mémoire, la rémunération brute totale de M. de Margerie au titre de son mandat de Président-directeur général au titre de l'exercice 2011, s'était élevée à 3 030 000 euros se décomposant en un traitement de base de 1 500 000 euros et une part variable, versée en 2012, d'un montant de 1 530 000 euros.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 12 février 2013 a décidé, sur proposition du Comité des rémunérations, que la rémunération de M. de Margerie au titre de son mandat de Président-directeur général sera, pour l'exercice 2013, composée d'un traitement de base (part fixe) de 1 500 000 euros inchangé par rapport au montant fixé par le Conseil d'administration du 21 mai 2010, et d'une part variable, à verser en 2014, dont le pourcentage maximum a été fixé à 180% du traitement de base, compte tenu

du niveau pratiqué par un échantillon de référence incluant des sociétés évoluant dans les secteurs de l'énergie.

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir les différents critères d'attribution de la part variable qui restent ainsi identiques à ceux fixés pour déterminer la part variable due en 2012, à l'exception toutefois, pour l'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général, de l'introduction d'un critère additionnel fondé sur la performance *Corporate Social Responsibility* (CSR).

Ainsi, les différents critères d'attribution de la part variable du Président-directeur général feront intervenir, pour un maximum de 100% du traitement de base, des paramètres économiques se référant à des objectifs quantitatifs traduisant la performance du Groupe (ces paramètres économiques étant appréciés de façon linéaire entre deux niveaux de performance pour éviter les effets de seuils), ainsi que, pour un maximum de 80% du traitement de base, la contribution personnelle du Président-directeur général permettant une appréciation qualitative du management.

Les paramètres économiques retenus comprennent :

- la rentabilité des capitaux propres (*Return On Equity*) pour un maximum de 50% du traitement de base ;
- l'évolution des résultats de la Société par comparaison avec ceux de quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes⁽¹⁾, appréciée sur la base de la progression de la moyenne relative triennale de deux indicateurs, le bénéfice net par action (BNPA) et le résultat net (RN). Chaque indicateur pèse pour un montant maximum de 25% du traitement de base.

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs quantitatifs des paramètres économiques fixés au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 12 février 2013 pour la détermination de sa part variable ont été établis de manière précise, mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

La contribution personnelle du Président-directeur général représentera au maximum 80 % du traitement de base, et sera évaluée, à partir de six critères qualitatifs, préétablis et définis de manière précise, comprenant la performance Hygiène Sécurité Environnement principalement appréciée en fonction de la réalisation de l'objectif annuel du *Total Recordable Incident Rate* (TRIR), l'accroissement des productions d'hydrocarbures, l'accroissement des réserves d'hydrocarbures, la performance des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services appréciée au regard des objectifs annuels de ces secteurs, le succès dans les négociations stratégiques et la performance CSR mesurée notamment en fonction de la réalisation des objectifs d'émission de CO₂, d'efficacité énergétique ainsi que par le rang occupé par le Groupe dans les classements des agences de notation extra-financière.

M. de Margerie continuera de bénéficier d'un véhicule de fonction au titre de son mandat de Président-directeur général et de la couverture maladie dont bénéficient les salariés du Groupe et du régime de prévoyance applicable aux dirigeants du Groupe (se reporter au paragraphe 5.5. du présent chapitre).

(1) ExxonMobil, BP, Royal Dutch-Shell et Chevron.

5.4. Rémunération des principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2012 des sociétés françaises et étrangères du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (membres du Comité directeur et Trésorier) en fonction au

31 décembre 2012, s'est élevé à 21,1 millions d'euros (trente-trois personnes), dont 8,2 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif (six personnes). La partie variable a représenté 40% de ce montant global de 21,1 millions d'euros.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2012 était la suivante (trente-trois personnes, contre vingt-neuf personnes au 31 décembre 2011) :

Comité directeur

Christophe de Margerie ⁽¹⁾	Helle Kristoffersen
Philippe Boisseau ⁽²⁾	Manoelle Lepoutre
Yves-Louis Darricarrère ⁽²⁾	Françoise Leroy
Jean-Jacques Guilbaud ⁽²⁾	Benoît Luc
Patrick de La Chevardière ⁽²⁾	Jacques Maigné
Patrick Pouyanné ⁽²⁾	Jacques Marraud des Grottes
Pierre Barbé	Jean-François Minster
Marc Blaizot	Jean-Jacques Mosconi
Arnaud Breuillac	Momar Nguer
René Chappaz	Jérôme Paré
Olivier Cleret de Langavant	Bernard Pinatel
Bertrand Deroubaix	Jacques-Emmanuel Saulnier
Isabelle Gaildraud	Philippe Sauquet
Peter Herbel	Jérôme Schmitt
Michel Hourcard	Bernadette Spinoy
Jean-Marc Jaubert	François Viaud

Trésorier

Humbert de Wendel

5.5. Pension et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce)

1) Le Président-directeur général bénéficie, conformément à la législation applicable, du régime d'assurance vieillesse de la Sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des Salariés) et AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres). Il bénéficie également du régime interne de retraite à cotisations définies, dénommé RECO SUP (Retraite Collective Supplémentaire), ainsi que d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies mis en place par la Société. Ce régime supplémentaire de retraite, qui n'est pas spécifique au Président-directeur général, est décrit au point 2) ci-dessous.

Le cumul des montants de la retraite supplémentaire et des retraites des régimes externes ne peut dépasser 45% de la rémunération qui sert de base au calcul. En cas de dépassement, la retraite supplémentaire est diminuée à due concurrence.

La rémunération prise en compte pour le calcul de la retraite supplémentaire est la moyenne des rémunérations annuelles brutes (part fixe et part variable) des trois dernières années d'activité.

Pour ce qui concerne M. de Margerie, au 31 décembre 2012, le cumul des montants de tous les régimes de retraite confondus représenterait 23,31% de sa rémunération brute annuelle perçue en 2012 (part fixe 2012 et part variable au titre de l'exercice 2011, versée en 2012).

2) Le Président-directeur général bénéficie d'un régime supplémentaire de retraite à prestations définies, financé par TOTAL S.A., qui est applicable à l'ensemble des salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (fixé à 37 032 euros pour 2013), montant au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite est subordonné à des conditions d'âge et d'ancienneté minimum (5 ans), ainsi qu'à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe.

Ce régime supplémentaire de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la part de la rémunération de référence comprise entre 8 et 40 plafonds annuels de la sécurité sociale et 1% de la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 plafonds annuels de la sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à 20 ans. Cette pension de retraite est indexée sur l'évolution du point ARRCO et strictement plafonnée dans les conditions décrites au point 1) ci-dessus.

Pour ce qui concerne M. de Margerie, les engagements pris par le Groupe à son égard au titre du seul régime supplémentaire de retraite à prestations définies, représenteraient au 31 décembre 2012, une pension annuelle de retraite correspondant à 18,85% de sa rémunération brute annuelle perçue en 2012.

(1) Président-directeur général et Président du Comité exécutif.

(2) Membre du Comité exécutif.

- 3) Le Président-directeur général bénéficie également d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du Groupe. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération brute annuelle (part fixe et part variable) perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite du dirigeant mandataire social. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'indemnité est soumise à des conditions liées à la performance du bénéficiaire décrites au point 7) ci-dessous.

L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite au point 5) ci-dessous.

- 4) Le Président-directeur général bénéficie également du même régime de prévoyance que les salariés, garantissant des indemnités ou rentes complémentaires en cas d'incapacité temporaire de travail et d'invalidité ainsi que d'un régime de prévoyance à la charge de la Société, applicable aux dirigeants du Groupe. Ce régime garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération brute (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité.

- 5) En cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat social décidé par la Société, le Président-directeur général bénéficiera d'une indemnité de départ égale à deux années de rémunération brute. La base de référence de cette indemnité sera la rémunération brute (fixe et variable) des douze derniers mois précédant la date de la révocation ou du non renouvellement du mandat social.

Cette indemnité de départ sera versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie. Elle ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'indemnité est soumise à des conditions liées à la performance du bénéficiaire décrites au point 7) ci-dessous.

- 6) Les engagements pris au profit du Président-directeur général portant sur les régimes de retraite et de prévoyance, ainsi que les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat du Président-directeur général visé au point 5) ont été approuvés le 9 février 2012 par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012.

- 7) En outre, et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements décrits aux points 3. et 5. ont été soumis à une condition de performance réputée remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz de TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre grandes compagnies pétrolières concurrentes : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant mandataire social.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a décidé que le versement des indemnités de départ est soumis à des conditions de performance exigeantes, combinant à la fois des critères de performance internes et externes au Groupe.

Le choix de ces trois critères a été dicté par la volonté de tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, de l'intérêt de ses actionnaires, mais aussi des pratiques de marché constatées notamment dans les secteurs pétrolier et gazier.

Plus précisément, le critère de performance fondé sur le ROE a été retenu car il permet de lier le versement d'indemnités de départ à la performance globale que la Société a offert à ses actionnaires ; le ROE permet en effet aux actionnaires de mesurer la capacité de la Société à générer des profits à partir des capitaux qu'ils ont investis et des résultats laissés à la disposition de la Société.

Le critère du ROACE, utilisé par la plupart des compagnies intervenant dans les secteurs pétrolier et gazier, a été également retenu car il permet de mesurer la performance opérationnelle des capitaux moyens mis en œuvre indépendamment de leurs modalités de financement en fonds propres et en dette financière. Il donne ainsi une indication sur la rentabilité des capitaux utilisés par l'entreprise pour les besoins de ses activités opérationnelles et permet, de ce fait, de lier le versement d'indemnités de départ à la création de valeur réalisée au sein même de l'entreprise.

Enfin, le choix du Conseil d'administration s'est porté sur le critère du taux de croissance relatif de la production de pétrole et de gaz du Groupe par rapport à celui de ses concurrents. Le taux de croissance de la production est l'un des indicateurs les plus communément utilisés dans la profession pour mesurer la performance opérationnelle et la capacité à assurer le développement pérenne du Groupe dont la grande majorité des investissements est consacrée à l'Amont.

- 8) Par ailleurs, concernant la mise en œuvre au titre de l'exercice 2012 des engagements de retraite visés aux points 1. et 2. ci-dessus pris par la Société au profit de ses mandataires sociaux, M. Desmarest a bénéficié, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 575 290 euros (valeur 31 décembre 2012) indexée sur l'évolution du point ARRCO.
- 9) Le montant des engagements du Groupe, pour la totalité des régimes de retraite et assimilés de ses mandataires sociaux, s'élève, au 31 décembre 2012, à la somme de 40,6 millions d'euros.

Dirigeants mandataires sociaux Tableau récapitulatif au 28 février 2013	Contrat de travail	Indemnité de départ à la retraite et régimes de retraite supplémentaires	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Christophe de Margerie Président-directeur général Date de début de mandat : février 2007 ^(a) Date de fin du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2015 à statuer sur les comptes de l'exercice 2014	NON	OUI (indemnité de départ à la retraite) ^(b) (régime interne de retraite supplémentaire à prestations définies ^(c) et régime de retraite à cotisations définies dénommé RECOSUP ^(d) également applicables à certains salariés du Groupe)	OUI (indemnité de départ) ^(e)	NON

(a) Président-directeur général depuis le 21 mai 2010.

(b) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 9 février 2012. Le détail de ces engagements est précisé dans les points 3) et 7) ci-dessus. L'indemnité de départ à la retraite n'est pas cumulable avec l'indemnité de départ décrite ci-dessus.

(c) Soit une pension annuelle qui représenterait, au 31 décembre 2012, 18,85% de la rémunération annuelle perçue en 2012.

(d) Soit une charge de 2 182 euros comptabilisée au titre de l'exercice 2012 au bénéfice de M. de Margerie.

(e) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 9 février 2012. Le détail de ces engagements est précisé dans les points 5) et 7) ci-dessus.

5.6. Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions

5.6.1. Politique générale

En complément de la politique de développement de l'actionnariat salarié, TOTAL S.A. mène une politique d'association des salariés et dirigeants à l'évolution future de ses résultats, qui consiste à mettre en place des attributions gratuites d'actions de performance ainsi que des attributions d'options sur actions.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions, mis en place par TOTAL S.A., portent exclusivement sur des actions TOTAL, aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie par TOTAL S.A. sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque attribution est décidée par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires, les conditions ainsi que le nombre d'options ou d'actions gratuites respectivement attribuées à chacun d'eux. Cette liste et les modalités d'attribution sont ensuite définitivement arrêtées par le Conseil d'administration.

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont consenties pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des cours de clôture de l'action TOTAL sur Euronext durant les vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans décote. L'exercice des options est soumis à une condition de présence dans le Groupe et à des conditions de performance, liées au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe, qui varient selon les plans et les catégories de bénéficiaires. Depuis 2011, l'intégralité des options attribuées est soumise à des conditions de performance. Sous réserve que la condition de présence et les conditions de performance applicables soient remplies, les options ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une première période de deux ans, les actions issues de la levée des options n'étant cessibles qu'après l'expiration d'une seconde période de deux ans. Toutefois, pour les plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2011, la cession ou la conversion au porteur des actions issues de levées d'options par les bénéficiaires sous contrat d'une société non française lors de l'attribution, peut intervenir

après l'expiration de la première période de deux ans à l'issue de laquelle les options deviennent exerçables.

Les attributions gratuites d'actions consenties dans le cadre de plans sélectifs ne sont définitives qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) sous réserve que soient remplies une condition de présence et une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe. À l'issue de la période d'acquisition, et sous réserve que les conditions fixées soient satisfaites, les actions TOTAL sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui sont ensuite tenus de les conserver pendant au moins deux ans (période de conservation). Pour les bénéficiaires sous contrat d'une société non française à la date d'attribution, la période d'acquisition des actions attribuées gratuitement est susceptible d'être portée à quatre ans ; dans cette hypothèse, aucune période de conservation des actions n'est applicable. Depuis 2011, l'intégralité des actions attribuées aux cadres dirigeants sont soumises à des conditions de performance.

Les attributions d'options sur actions ou d'actions de performance au Président-directeur général sont soumises à une condition de présence dans le Groupe et à des conditions de performance spécifiques liées au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) et des capitaux engagés (ROACE) du Groupe, fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations.

Les attributions gratuites d'actions ou d'options complètent, sur la base des performances individuelles examinées à l'occasion de chaque plan, la politique de développement de l'actionnariat salarié mise en place au sein de TOTAL pour l'ensemble des salariés du Groupe.

5.6.2. Attribution au dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie en 2012. Précédemment, le Président-directeur général a bénéficié d'attributions d'options de souscription d'actions dont l'exercice a été subordonné depuis 2007 à une condition de présence et à des conditions de performance fondées sur les ROE et ROACE du Groupe.

Conformément à l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, pour les plans d'options de souscription d'actions 2007 à 2011, que les dirigeants mandataires sociaux (le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général ; puis à compter du 21 mai 2010, le Président-directeur général) seront tenus de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions de la Société représentant 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes obtenues par levées d'options de ces plans. Lorsque les dirigeants mandataires sociaux détiendront une quantité d'actions (sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société) représentant cinq fois la partie fixe de leur rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50% précitée s'appliquera à nouveau.

Depuis 2011, le Président-directeur général bénéficie d'attribution gratuite d'actions dont l'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance.

Le Conseil d'administration a décidé pour les plans d'attribution gratuite d'actions de 2011 et 2012, que le Président-directeur général sera tenu de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes aux actions attribuées dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance. Lorsque le Président-directeur général détiendra une quantité d'actions (sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société) représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50% précitée devra s'appliquer à nouveau.

Compte tenu de cette obligation de détention, la disponibilité des actions de performance n'est pas conditionnée à l'achat d'actions supplémentaires de la Société.

Le Président-directeur général s'est engagé à ne pas recourir à des instruments de couverture sur l'ensemble des options et actions qui lui ont été attribuées par la Société ainsi que sur l'ensemble des actions de la Société qu'il détient. Cette disposition figure désormais dans le règlement Intérieur du Conseil d'administration.

En 2012, le Conseil d'administration a décidé de ne pas attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Plan 2011 d'options de souscription d'actions : le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de

la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2010 d'options de souscription d'actions : le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2012 d'attribution gratuite d'actions : le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 7% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2011 d'attribution gratuite d'actions : le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées au Président-directeur général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Le Président-directeur général n'a pas bénéficié d'attribution gratuite d'actions dans le cadre des plans 2006 à 2010.

5.6.3. Attribution aux salariés

Plan d'options de souscription d'actions

En 2012, le Conseil d'administration a décidé de ne pas attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Plan 2011 d'options de souscription d'actions : le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général), les options seront soumises à une condition de performance qui est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Plan 2010 d'options de souscription d'actions : le Conseil d'administration a décidé que, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe :

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options inférieur ou égal à 3 000 (autre que le Président-directeur général), les options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire.

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 3 000 et inférieur ou égal à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options, les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options, et le tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

La condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2010 a été de 100%.

Plan d'attribution gratuite d'actions

Plan 2012 d'attribution gratuite d'actions : le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants⁽¹⁾ (autre que le Président-directeur général) sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, toutes les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013.

Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

(1) Les dirigeants (hors Président-directeur général) sont des salariés non mandataires sociaux.

Plan 2011 d'attribution gratuite d'actions : le Conseil d'administration a décidé que, pour les dirigeants⁽¹⁾ (autre que le Président-directeur général) sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'actions définitivement attribuées sera fonction de la condition de performance définie ci-dessous. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012.

Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs le Conseil d'administration a décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012.

Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Plan 2010 d'attribution gratuite d'actions : le Conseil d'administration a décidé, sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir des éléments du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011.

Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Le taux d'attribution applicable aux actions soumises à condition de performance du plan 2010 a été de 100%.

5.7. Tableaux récapitulatifs concernant les mandataires sociaux (Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées)

5.7.1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au dirigeant mandataire social

Exercice (en euros)	2012	2011
Christophe de Margerie		
Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)		
Rémunération en tant que Président-directeur général due au titre de l'exercice	3 241 000	3 030 000
Avantages en nature ^(a)	7 409	6 991
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(b)	-	702 400
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ^(c)	1 664 730	437 440
Total	4 913 139	4 176 831

(a) M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction et de la couverture maladie dont bénéficient les salariés du Groupe et du régime de prévoyance applicable aux dirigeants du Groupe (se reporter au paragraphe 5.5. du présent chapitre).

(b) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

(c) La valorisation des actions attribuées a été calculée le jour de l'attribution.

(1) Les dirigeants (hors Président-directeur général) sont des salariés non mandataires sociaux.

5.7.2. Rémunérations du dirigeant mandataire social

(en euros)	Exercice 2012		Exercice 2011	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
Christophe de Margerie				
Président-directeur général (depuis le 21 mai 2010)				
Rémunération fixe	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Rémunération variable ^(b)	1 741 000	1 530 000	1 530 000	1 581 670
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(c)	7 409	7 409	6 991	6 991
Total	3 248 409	3 037 409	3 036 991	3 088 661

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur. Pour une information plus détaillée sur les critères, se reporter au paragraphe 5.3. du présent chapitre.

(b) Les paramètres pris en compte pour le calcul de la part variable du Président-directeur général comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats en comparaison à ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes et la contribution personnelle du Président-directeur général évaluée à partir de critères cibles objectifs de nature opérationnelle. Le montant maximum de la part variable attribuée au Président-directeur général au titre de l'exercice 2012 peut atteindre 165% de son salaire de base. La part variable due au titre de l'exercice 2012, déterminée par le Conseil d'administration du 12 février 2013 en fonction du niveau de réalisation des critères de performance économiques et de l'évaluation de la contribution personnelle du Président-directeur général, a été fixée à 116,11% du traitement de base, soit 1 741 000 euros (montant arrondi au millier d'euros inférieur).

(c) M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction, de la couverture maladie dont bénéficient les salariés du Groupe et du régime de prévoyance applicable aux dirigeants du Groupe (se reporter au paragraphe 5.5. du présent chapitre).

5.7.3. Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas)

(Montant brut - en euros)	2012	2011
Christophe de Margerie	(a)	(a)
Thierry Desmarest	651 304 ^(b)	639 854 ^(b)
Patrick Artus ^(c)	72 921	65 500
Patricia Barbizet ^(d)	118 883	115 500
Daniel Bouton ^(e)	28 472	63 500
Gunnar Brock ^(f)	79 992	75 500
Claude Clément	163 429 ^(g)	156 365 ^(g)
Marie-Christine Coisne-Roquette ^(h)	100 763	48 460
Bertrand Collomb ⁽ⁱ⁾	69 827	72 500
Paul Desmarais, jr	64 966	51 000
Anne-Marie Idrac ^(j)	32 075	-
Bertrand Jacquillat ^(k)	-	55 040
Barbara Kux ^(l)	71 153	26 770
Gérard Lamarche ^(m)	121 695	-
Anne Lauvergeon ⁽ⁿ⁾	60 546	63 500
Lord Levene of Portsoken ^(o)	-	19 230
Claude Mandil ^(p)	69 827	63 500
Michel Pébereau ^(q)	65 408	77 500
Thierry de Rudder ^(r)	6 912	138 500

(a) Pour le Président-directeur général, voir les tableaux récapitulatifs des rémunérations figurant au paragraphe 5.7.2. du présent chapitre. Le Président-directeur général n'a pas perçu de jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur.

(b) Président du Comité de nomination et de la gouvernance, membre du Comité des rémunérations et du Comité stratégique.

Incluant pour 2012 les jetons de présence perçus (76 014 euros) et les pensions de retraite perçues (575 290 euros) et incluant pour 2011 les jetons de présence perçus (77 500 euros) et les pensions de retraite perçues (562 354 euros).

(c) Membre du Comité des rémunérations. Membre du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(d) Présidente du Comité d'audit, membre du Comité stratégique.

(e) Administrateur jusqu'au 11 mai 2012.

(f) Membre du Comité stratégique. Membre du Comité des rémunérations et du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(g) Incluant pour 2012 les jetons de présence perçus, soit 60 546 euros, ainsi que la rémunération versée par Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) soit 102 883 euros et incluant pour 2011 les jetons de présence perçus, soit 58 500 euros, ainsi que la rémunération versée par Total Raffinage Marketing soit 97 865 euros.

(h) Administrateur et membre du Comité d'audit à compter du 13 mai 2011.

(i) Membre du Comité de nomination et de la gouvernance. Membre du Comité des rémunérations jusqu'au 9 février 2012.

(j) Administrateur à compter du 11 mai 2012.

(k) Administrateur et membre du Comité d'audit jusqu'au 13 mai 2011.

(l) Administrateur depuis le 13 mai 2011. Membre du Comité stratégique.

(m) Administrateur, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique à compter du 12 janvier 2012.

(n) Membre du Comité stratégique.

(o) Administrateur jusqu'au 13 mai 2011.

(p) Membre du Comité stratégique. Membre du Comité des rémunérations et du Comité de nomination et de la gouvernance à compter du 9 février 2012.

(q) Président du Comité des rémunérations. Membre du Comité de nomination et de la gouvernance jusqu'au 9 février 2012.

(r) Administrateur, membre du Comité d'audit et membre du Comité stratégique jusqu'au 12 janvier 2012.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Clément, salarié de Total Raffinage Marketing. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président-directeur général, et de M. Clément, et de M. Desmarest), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice considéré. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

5.7.4. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2012 au dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2012 (se reporter au paragraphe 5.9.2. du présent chapitre).

5.7.5. Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2012 par le dirigeant mandataire social

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée au cours de l'exercice 2012 (se reporter au paragraphe 5.9.2. du présent chapitre).

5.7.6. Actions de performance attribuées gratuitement durant l'exercice 2012 au dirigeant mandataire social ou autre administrateur

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions (en euros) ^(a)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Christophe de Margerie Président-directeur général	Plan 2012 26/07/2012	53 000	1 664 730	27/07/2014	27/07/2016	Pour 50% des actions, la condition est basée sur la moyenne des ROE des exercices 2012 et 2013 du Groupe. Pour 50% des actions, la condition est basée sur la moyenne des ROACE des exercices 2012 et 2013 du Groupe.
Claude Clément Administrateur représentant les salariés actionnaires	Plan 2012 26/07/2012	260	8 167	27/07/2014	27/07/2016	Les actions au-delà des 100 premières actions sont soumises à une condition basée sur la moyenne des ROE des exercices 2012 et 2013 du Groupe.
Total		53 260	1 672 897			

(a) La valorisation des actions attribuées a été calculée au jour de l'attribution selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

5.7.7. Actions de performance définitivement attribuées et devenues disponibles durant l'exercice 2012 au dirigeant mandataire social ou autre administrateur

	Actions attribuées définitivement durant l'exercice		Actions devenues disponibles durant l'exercice	
	Date du plan	Nombre	Date du plan	Nombre
Christophe de Margerie Président-directeur général		-		-
Claude Clément Administrateur représentant les salariés actionnaires	Plan 2010 14/09/2010	240	Plan 2008 09/10/2008	300
Total		240		300

5.8. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour chacun des plans en vigueur durant l'exercice 2012 :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire ^(a)
Plan 2004^(e) : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004	Principaux dirigeants ^(b)	30	423 500	12,6%	14 117
Prix d'exercice : 159,40 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	319	902 400	26,8%	2 829
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,30 euros ^(a)	Autres salariés	3 997	2 039 730	60,6%	510
	Total	4 346	3 365 630	100%	774
Plan 2005^(e) : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005	Principaux dirigeants ^(b)	30	370 040	24,3%	12 335
Prix d'exercice : 198,90 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	330	574 140	37,6%	1 740
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 49,04 euros ^(a)	Autres salariés	2 361	581 940	38,1%	246
	Total	2 721	1 526 120	100%	561
Plan 2006^(e) : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006	Principaux dirigeants ^(b)	28	1 447 000	25,3%	51 679
Prix d'exercice : 50,60 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	304	2 120 640	37,0%	6 976
	Autres salariés	2 253	2 159 600	37,7%	959
	Total	2 585	5 727 240	100%	2 216
Plan 2007^{(e)(d)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007	Principaux dirigeants ^(b)	27	1 329 360	22,8%	49 236
Prix d'exercice : 60,10 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	298	2 162 270	37,1%	7 256
	Autres salariés	2 401	2 335 600	40,1%	973
	Total	2 726	5 827 230	100%	2 138
Plan 2008^{(e)(d)(e)} : Options de souscription					
Attribution réalisée le 9 octobre 2008, par décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008	Principaux dirigeants ^(b)	26	1 227 500	27,6%	47 212
Prix d'exercice : 42,90 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	298	1 988 420	44,7%	6 673
	Autres salariés	1 690	1 233 890	27,7%	730
	Total	2 014	4 449 810	100%	2 209
Plan 2009^{(e)(d)(f)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009	Principaux dirigeants ^(b)	26	1 201 500	27,4%	46 212
Prix d'exercice : 39,90 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	284	1 825 540	41,6%	6 428
	Autres salariés	1 742	1 360 460	31,0%	781
	Total	2 052	4 387 500	100%	2 138
Plan 2010^{(e)(d)(g)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2010	Principaux dirigeants ^(b)	25	1 348 100	28,2%	53 924
Prix d'exercice : 38,20 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	282	2 047 600	42,8%	7 261
	Autres salariés	1 790	1 392 720	29,0%	778
	Total	2 097	4 788 420	100%	2 283
Plan 2011^{(e)(d)} : Options de souscription					
Décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2011	Principaux dirigeants ^(b)	29	846 600	55,7%	29 193
Prix d'exercice : 33,00 euros ; rabais : 0,0%	Cadres dirigeants	177	672 240	44,3%	3 798
	Autres salariés	-	-	-	-
	Total	206	1 518 840	100%	7 373

(a) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, le Conseil d'administration du 14 mars 2006 a décidé conformément aux dispositions en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options TOTAL. Les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 1,014048 puis arrondis, pour chaque plan et chaque bénéficiaire, à l'unité supérieure, avec prise d'effet le 24 mai 2006. En outre, afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par quatre. La présentation des nombres d'options notifiées figurant dans ce tableau n'a pas été retraitée de cette division par quatre du nominal de l'action.

(b) Membres du Comité directeur et le Trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options. M. Desmarest n'est plus membre du Comité directeur depuis le 14 février 2007.

(c) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 2 ans, assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution (à l'exception du plan 2008), et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.

(d) Le délai d'incessibilité de 4 ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de 2 ans après la date d'attribution.

(e) Le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 60% pour le plan 2008.

(f) Le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100% pour le plan 2009.

(g) Le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100% pour le plan 2010.

Dans le cadre des plans 2007, 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance les attributions supérieures à 25 000 options pour le tiers des options au-delà de ce nombre. Pour le plan 2010 d'options de souscription d'actions, les options consenties aux bénéficiaires de plus de 3 000 options sont soumises à une condition de performance pour une partie d'entre elles (voir paragraphe 5.6.3 du présent chapitre). Pour le plan 2011 d'options de souscription d'actions, toutes les options sont soumises à une condition de performance.

En 2012, le Conseil d'administration a décidé de ne pas attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

D'autre part, M. Clément, administrateur représentant les salariés actionnaires, n'a exercé aucune option et n'a bénéficié d'aucune option de souscription d'actions en 2012.

5.9. Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2012

5.9.1. Historique général des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total
Type d'options	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'Assemblée générale	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010	
Date d'attribution ^(a)	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	
Options attribuées par le Conseil d'administration, dont^(b) :									
	13 462 520	6 104 480	5 727 240	5 937 230	4 449 810	4 387 500	4 788 420	1 518 840	46 376 040
Mandataires sociaux ^(c)	240 000	240 000	400 000	310 000	200 000	200 000	240 000	160 000	1 990 000
- C. de Margerie	n/a	n/a	160 000	200 000	200 000	200 000	240 000	160 000	1 160 000
- C. Clément	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	-	-	-
- T. Desmarest	240 000	240 000	240 000	110 000	-	-	-	-	830 000
Attributions complémentaires	24 000	134 400	-	-	-	-	-	-	158 400
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema^(d)	196 448	90 280	-	-	-	-	-	-	286 728
Exercice possible à compter du :	21/07/2006	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	15/09/2013	
Date d'échéance	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019	
Prix d'exercice (en euros) ^(e)	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00	
Nombre cumulé d'options exercées au 31 décembre 2012	2 008 886	38 497	8 620	0	1 830	21 280	36 500	9 400	2 125 013
Nombre cumulé d'options annulées au 31 décembre 2012	11 674 082	130 643	97 094	88 245	117 512	31 440	90 477	4 400	12 233 893
Nombre d'options :									
- existantes au 1 ^{er} janvier 2012	12 094 524	6 162 536	5 623 506	5 850 365	4 335 698	4 357 800	4 700 043	1 508 440	44 632 912
- Attribuées en 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Annulées en 2012 ^(f) (g)	(11 351 931)	(2 516)	(1 980)	(1 380)	(3 600)	(2 700)	(4 140)	(3 400)	(11 371 647)
- Exercées en 2012	(742 593)	-	-	-	(1 630)	(20 200)	(34 460)	-	(798 883)
- Existantes au 31 décembre 2012	-	6 160 020	5 621 526	5 848 985	4 330 468	4 334 900	4 661 443	1 505 040	32 462 382

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options, sauf l'attribution d'options de souscription d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Options attribuées aux mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution.

(d) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 conformément aux dispositions en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(e) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent à la note 25, points A, B et C de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 9).

(f) Parmi les 11 371 647 options annulées en 2012, 11 351 931 options non exercées sont devenues caduques, le 20 juillet 2012 du fait de l'échéance du plan 2004 d'options de souscription.

(g) Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2010 a été de 100%.

En cas de levée de toutes les options d'achat d'actions et de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2012, les actions correspondantes représenteraient 1,35% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

5.9.2. Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de M. de Margerie, Président-directeur général de TOTAL S.A.

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total
Type d'options	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	128 000	130 000	160 000	200 000	200 000	200 000	240 000	160 000	1 418 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	1 800	1 828	-	-	-	-	-	-	3 628
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2012	129 800	131 828	160 000	200 000	176 667	200 000	240 000	160 000	1 398 295
Options attribuées durant l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées durant l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées durant l'exercice 2012	(129 800)	-	-	-	-	-	-	-	(129 800)
Options existantes au 31 décembre 2012	-	131 828	160 000	200 000	176 667	200 000	240 000	160 000	1 268 495

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent à la note 25, points A, B et C de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 9).

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 conformément aux dispositions en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Le Conseil d'administration a assorti de conditions de performance les attributions d'options consenties au Président-directeur général dans le cadre des plans 2007 à 2011 (voir paragraphe 5.6.2 du présent chapitre). Pour les plans 2009 et 2010, le taux d'attribution des options, lié aux conditions de performance, était de 100%.

Les options du Président-directeur général existantes au 31 décembre 2012 représentent 0,053% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

M. Desmarest, Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010, n'a pas bénéficié des plans 2008 à 2010 d'options de souscription d'actions.

En 2012, le Conseil d'administration a décidé de ne pas attribuer d'options de souscription ou d'achat d'actions.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 395 528 actions (voir point 1.4. «Capital potentiel» du chapitre 8).

5.9.3. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé/Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes

	Nombre total d'options consenties/levées	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution des options ^(a)	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice 2012, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, bénéficiant du nombre d'options le plus élevé	-	-	-	-
Options levées, durant l'exercice 2012, par les dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, ayant procédé aux levées les plus importantes ^(b)	122 556	39,30	20/07/2004	20/07/2012
	122 556	39,30^(c)		

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options.

(b) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent à la note 25, points A, B et C de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 9).

(c) Prix moyen pondéré.

5.10. Suivi des attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2012

5.10.1. Historique de la répartition des attributions gratuites d'actions de performance TOTAL

La répartition des attributions gratuites d'actions de performance TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2008^(b)					
Attribution réalisée le 9 octobre 2008, par décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008	Principaux dirigeants ^(c)	25	49 100	1,8%	1 964
	Cadres dirigeants	300	348 156	12,5%	1 161
	Autres salariés ^(d)	9 028	2 394 712	85,8%	265
	Total	9 353	2 791 968	100%	299
Plan 2009^(b)					
Décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009	Principaux dirigeants ^(c)	25	48 700	1,6%	1 948
	Cadres dirigeants	284	329 912	11,1%	1 162
	Autres salariés ^(d)	9 693	2 593 406	87,3%	268
	Total	10 002	2 972 018	100%	297
Plan 2010^{(b)(e)}					
Décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2010	Principaux dirigeants ^(c)	24	46 780	1,6%	1 949
	Cadres dirigeants	283	343 080	11,4%	1 212
	Autres salariés ^(d)	10 074	2 620 151	87,0%	260
	Total	10 381	3 010 011	100%	290
Plan 2011					
Décision du Conseil d'administration du 14 septembre 2011	Principaux dirigeants ^(c)	29	184 900	5,1%	6 376
	Cadres dirigeants	274	624 000	17,1%	2 277
	Autres salariés ^(d)	9 658	2 840 870	77,8%	294
	Total	9 961	3 649 770	100%	366
Plan 2012					
Décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2012	Principaux dirigeants ^(c)	33	416 100	9,7%	12 609
	Cadres dirigeants	274	873 000	20,3%	3 186
	Autres salariés ^(d)	9 698	3 006 830	70,0%	310
	Total	10 005	4 295 930	100%	429

(a) Les nombres d'actions gratuites notifiées figurant dans ce tableau n'ont pas été retraités de la division par quatre du nominal de l'action décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(b) Pour les plans 2009 et 2010, les taux d'acquisition des actions attribuées, liés aux conditions de performance, étaient de 100%. Pour le plan 2008, le taux d'acquisition lié à la condition de performance était de 60%.

(c) Membres du Comité directeur et le Trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite des actions. Les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas bénéficié de ces attributions gratuites d'actions à l'exception des plans 2011 et 2012. En effet, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 26 juillet 2012 a décidé d'attribuer 53 000 actions de performance à M. de Margerie. Le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2011 a décidé d'attribuer 16 000 actions de performance à M. de Margerie.

(d) M. Clément, salarié de Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié de l'attribution gratuite de 320 actions au titre du plan 2005, de 200 actions au titre du plan 2007, de 500 actions au titre du plan 2008, 240 actions au titre du plan 2010, 240 actions au titre du plan 2011 et 260 actions au titre du plan 2012.

(e) Hors attributions réalisées dans le cadre du plan mondial 2010 d'attribution gratuite d'actions.

Les actions de performance, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance (voir paragraphe 5.6.1 du présent chapitre). Par ailleurs, la cession des actions qui ont été attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans.

5.10.2. Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions de performance TOTAL

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	16/05/2008	13/05/2011	13/05/2011
Date d'attribution^(a)	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012
Cours de clôture à la date d'attribution	35,945 €	41,615 €	39,425 €	32,69 €	36,12 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	41,63 €	38,54 €	39,11 €	39,58 €	38,81 €
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	2 791 968	2 972 018	3 010 011	3 649 770	4 295 930
- mandataires sociaux ^(b)	588	-	240	16 240	53 260
- dix premiers attributaires salariés ^(c)	20 000	20 000	20 000	91 400	191 100
Début de la période d'acquisition	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	15/09/2013	27/07/2014
Cession possible à compter de (fin de la période d'obligation de conservation)	10/10/2012	16/09/2013	15/09/2014	15/09/2015	27/07/2016
Nombre d'attributions gratuites d'actions :					
- Existantes au 1 ^{er} janvier 2012	-	-	2 988 051	3 630 191	
- Notifiées en 2012	-	-	-	-	4 295 930
- Annulées en 2012	96	832	(32 650)	(18 855)	-
- Attribuées définitivement en 2012 ^{(d)(e)(f)}	(96)	(832)	(2 955 401)	(5 530)	-
- Existantes au 31 décembre 2012 ^{(d)(e)}	-	-	-	3 605 806	4 295 930

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite d'actions, sauf l'attribution gratuite d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration le 9 septembre 2008.

(b) Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A. jusqu'au 21 mai 2010 et Christophe de Margerie, Directeur Général depuis le 13 février 2007, puis Président-Directeur Général depuis le 21 mai 2010 n'ont pas bénéficié des attributions gratuites d'actions décidées par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. les 9 septembre 2008, 15 septembre 2009 et 14 septembre 2010.

Le 14 septembre 2011, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. a décidé d'attribuer 16 000 actions de performance à Christophe de Margerie. Le 26 juillet 2012, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. a décidé d'attribuer 53 000 actions de performance à Christophe de Margerie.

Par ailleurs, Daniel Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires jusqu'au 31 décembre 2009, a bénéficié de l'attribution gratuite d'action décidée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. le 9 septembre 2008. Daniel Boeuf n'a pas bénéficié de l'attribution gratuite au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 15 septembre 2009.

Enfin, Claude Clément, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires depuis le 21 mai 2010 a bénéficié de l'attribution gratuite de 240 actions au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2011 et de 260 actions au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 26 juillet 2012. Par ailleurs, Claude Clément avait bénéficié de l'attribution de 240 actions de performance au titre de la décision du Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2010.

(c) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution.

(d) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (Plan 2011 pour l'exercice 2012).

(e) Y compris les attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

(f) Le taux d'acquisition du plan 2010 est de 100%.

En cas d'attribution définitive de toutes les attributions de performance existantes au 31 décembre 2012, les actions correspondantes représenteraient 0,33%⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 395 528 actions (voir point 1.4. «Capital potentiel» du chapitre 8).

5.10.3. Suivi du plan mondial d'attributions gratuites d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe, soit plus de 100 000 salariés. Le 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites.

L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. En fonction des pays dans lesquels les sociétés du Groupe sont situées, la période d'acquisition est soit de 2 ans suivi d'une période de conservation de 2 ans pour les pays avec une structure 2+2, soit de 4 ans sans période de conservation pour les pays avec une structure 4+0. Par ailleurs, les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition de performance.

À l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées seront des actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital de TOTAL S.A. réalisée par incorporation de réserves ou de primes d'émission.

Le Président-directeur général a constaté le 2 juillet 2012 la création et l'attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

	Plan 2010 (2 + 2) ^(b)	Plan 2010 (4 + 0) ^(c)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	30/06/2010	30/06/2010	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	01/07/2012	01/07/2014	
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	-
Notifiées	1 508 850	1 070 650	2 579 500
Annulées	(125)	(75)	(200)
Attribuées définitivement ^(d)	(75)		(75)
Existantes au 1^{er} janvier 2011	1 508 650	1 070 575	2 579 225
Notifiées	-	-	-
Annulées	(29 175)	(54 625)	(83 800)
Attribuées définitivement ^(d)	(475)	(425)	(900)
Existantes au 1^{er} janvier 2012	1 479 000	1 015 525	2 494 525
Notifiées	-	-	-
Annulées	(111 725)	(40 275)	(152 000)
Attribuées définitivement ^{(d) (e)}	(1 367 275)	(350)	(1 367 625)
Existantes au 31 décembre 2012	-	974 900	974 900

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

(b) Période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation de deux ans.

(c) Période d'acquisition de quatre ans sans période de conservation.

(d) Attributions définitives à la suite du décès ou de l'invalidité des bénéficiaires des actions.

(e) Attribution de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans pour les pays avec une structure 2+2.

En cas d'attribution définitive de toutes les attributions existantes au 31 décembre 2012, les actions correspondantes représenteraient 0,041% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 395 528 actions (voir point 1.4. «Capital potentiel» du chapitre 8).

5.10.4. Actions de performance TOTAL attribuées gratuitement à M. de Margerie, Président-directeur général de TOTAL S.A.

	Plan 2011	Plan 2012	Total
Date d'Assemblée Générale	13/05/2011	13/05/2011	
Date d'attribution	14/09/2011	26/07/2012	
Cours de clôture à la date d'attribution	32,690 €	36,120 €	
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	39,58 €	38,81 €	
Actions attribuées par le Conseil d'administration	16 000	53 000	69 000
Début de la période d'acquisition	14/09/2011	26/07/2012	
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition)	15/09/2013	27/07/2014	
Date de disponibilité (fin de la période d'obligation de conservation)	15/09/2015	27/07/2016	
Attribuées définitivement en 2012	-	-	-

Le Conseil d'administration a assorti de conditions de présence et de performance les attributions d'actions de performance consenties au Président-directeur général dans le cadre des plans 2011 et 2012 (voir paragraphe 5.6.2 du présent chapitre).

En cas d'attribution définitive de toutes les attributions de performance du Président-directeur général, existantes au 31 décembre 2012, les actions correspondantes représenteraient 0,0029% ⁽¹⁾ du capital social potentiel de la Société à cette date.

M. Desmarest, Président du Conseil d'administration jusqu'au 21 mai 2010, n'a pas bénéficié des plans d'attribution gratuite d'actions de 2005 à 2010.

5.10.5. Actions de performance attribuées gratuitement aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement est le plus élevé

	Nombre d'attributions gratuites d'actions notifiées/attribuées définitivement	Date d'attribution des actions gratuites	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Date de disponibilité (fin de la période de conservation)
Actions de performance attribuées gratuitement par décision du Conseil d'administration du 26 juillet 2012 aux dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ^(a)	191 100	26/07/2012	27/07/2014	27/07/2016
Actions gratuites attribuées définitivement durant l'exercice 2012, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions de performance décidé par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010, aux dix salariés non mandataires sociaux à la date de cette décision dont le nombre d'actions de performance attribuées gratuitement est le plus élevé ^(b)	20 000	14/09/2010	15/09/2012	15/09/2014

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012. Ces actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 27 juillet 2014, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (voir paragraphe 5.6.1 du présent chapitre). La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période de conservation de 2 ans, soit à compter du 27 juillet 2016.

(b) Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance (voir point 5.6.1. du présent chapitre). Le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100%. Par ailleurs, la cession des actions qui ont été attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période de conservation de 2 ans, soit à compter du 15 septembre 2014.

(1) Sur la base d'un capital potentiel de 2 398 395 528 actions (se reporter au paragraphe 1.4. du chapitre 8).

6. Effectifs, participation au capital

6.1. Effectifs

À la clôture des trois derniers exercices, les effectifs salariés du Groupe (sociétés consolidées par intégration globale) se répartissaient de la façon suivante :

	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
2012	18 045	51 545	26 071	1 465	97 126
2011	17 605	50 363	26 683	1 453	96 104
2010	16 967	50 458	24 056	1 374	92 855

	France	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
2012	35 003	22 823	39 300	97 126
2011	35 037	22 437	38 630	96 104
2010	35 169	24 931	32 755	92 855

6.2. Accords de participation des salariés au capital

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002 et de leurs avenants, un « Plan d'épargne Groupe TOTAL » (PEGT), et un « Plan d'épargne entreprise complémentaire » (PEC) ont été mis en place pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes, donnant accès à plusieurs fonds communs de placement, dont un fonds investi en actions de la Société (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »). En outre, un « Plan d'épargne Groupe Actionnariat » (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe adhérent à ce plan.

Les opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés sont réalisées, dans le cadre du PEG-A, par le biais du fonds investi en actions de l'entreprise (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE ») pour les salariés des filiales françaises du Groupe et par le biais du fonds commun « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION » pour les salariés des filiales étrangères. Par ailleurs, les salariés américains participent à ces opérations par souscription directe à des *American Depositary Shares* (ADS), et les salariés italiens (et allemands à compter de 2011) par souscription directe à des actions nouvelles déposées auprès d'un organisme du Groupe en Belgique, la Caisse Autonome.

6.2.1. Plans d'épargne entreprise

Les différents plans d'épargne d'entreprise (PEGT, PEC) donnent accès, pour les salariés des filiales françaises du Groupe adhérent à ces plans, à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'entreprise (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »).

6.2.2. Accords d'intéressement

Dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à l'intéressement, signé le 29 juin 2012 concernant douze sociétés du Groupe, l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés est déterminée d'une part en fonction du niveau de rentabilité des capitaux propres du Groupe, d'autre part, en fonction de l'évolution du taux de fréquence des accidents déclarés (TRIR) dans le cadre des objectifs et seuils fixés par activité.

6.2.3. Participation des salariés au capital

Le nombre d'actions TOTAL détenues par les salariés au 31 décembre 2012 se décompose de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE	80 038 262
TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION	19 995 266
ELF PRIVATISATION n° 1	885 095
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	410 535
Caisse Autonome du Groupe (Belgique)	389 024
Actions TOTAL issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE ^(a)	3 115 397
Total des actions détenues par les salariés	104 833 579

(a) Plan d'épargne entreprise.

Ainsi, les salariés du Groupe détiennent au 31 décembre 2012, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 104 833 579 actions TOTAL, soit 4,43% du capital et 8,05% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale de la Société à cette date.

La gestion de chacun des trois FCPE (fonds communs de placement d'entreprise) mentionnés ci-dessus est contrôlée par un Conseil de surveillance attitré composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Ce Conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels ainsi que la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique et des opérations de fusion, de scission ou de liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par leur règlement.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix.

Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

6.2.4. Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 a délégué au Conseil d'administration, dans sa dix-septième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la dix-septième résolution.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2012. Tous pouvoirs ont également été délégués au Président-directeur général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital, ouverte en 2013, devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2013.

La précédente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe avait été décidée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010 et avait donné lieu à la souscription de 8 902 717 actions d'un nominal de 2,5 euros au prix unitaire de 34,80 euros, dont la création avait été constatée le 28 avril 2011.

6.2.5. Augmentation de capital liée au plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale du 16 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour où le Conseil décide l'attribution.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a décidé les modalités et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés du Groupe et a délégué au Président-directeur général de la Société tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

À ce titre, le 2 juillet 2012, le Président-directeur général du Groupe a constaté l'émission et l'attribution définitive de 1 366 950 actions ordinaires de 2,50 euros de nominal aux bénéficiaires désignés, en application des conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

6.3. Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2012, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité directeur et Trésorier) détenait moins de 0,5% du capital social :

- membres du Conseil d'administration (y compris Président-directeur général) : 314 385 actions ;
- Président-directeur général : 105 556 actions et 59 419 parts du FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » ;
- Comité directeur (y compris Président-directeur général) et Trésorier : 525 320 actions.

Par décision du Conseil d'administration :

- les dirigeants sociaux doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société ;
- les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société, ces actions devant être acquises dans un délai maximum de trois ans à compter de la nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions TOTAL à considérer inclut :

- les actions cessibles ou incessibles détenues en propre ;
- les parts du FCPE investi en actions TOTAL.

6.3.1. État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2012 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, réalisées par les personnes mentionnées aux paragraphes a) à c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

Année 2012		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options sur actions
Christophe de Margerie ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	5 549,57	-	-	-	-
Philippe Boisseau ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	241,88	296,08	-	-	-
Yves-Louis Darricarrère ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	648,67	-	-	-	-
Patrick de La Chevardière ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	536,77	280,88	1 149,63	-	-
Jean-Jacques Guilbaud ^(a)	Actions TOTAL	-	-	14 720	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	944,21	343,95	-	-	-
Patrick Pouyanné ^(a)	Actions TOTAL	-	-	-	-	-
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	500,51	275,97	-	-	-

(a) Y compris les personnes liées au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investi en actions TOTAL.

TOTAL et ses actionnaires

1.	Cotation boursière	152
1.1.	Cotation de l'action	152
1.2.	Performance de l'action	153
2.	Dividende	156
2.1.	Politique de distribution du dividende	156
2.2.	Paieement du dividende	157
2.3.	Coupons	157
3.	Rachats d'actions	158
3.1.	Rachats et annulations d'actions en 2012	158
3.2.	Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions	158
3.3.	Programme de rachat 2013-2014	160
4.	Actionariat	162
4.1.	Relations entre TOTAL et l'État français	162
4.2.	Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999	162
4.3.	Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine	162
4.4.	Principaux actionnaires	163
4.5.	Actions propres détenues par le Groupe	164
4.6.	Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction	165
4.7.	Actionariat salarié	165
4.8.	Structure de l'actionariat	165
4.9.	Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées	165
5.	Informations destinées aux actionnaires étrangers	166
5.1.	Détenteurs américains d'ADRs	166
5.2.	Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)	166
6.	Communication financière	168
6.1.	Politique de communication	168
6.2.	Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	168
6.3.	Une relation de qualité au service des actionnaires individuels	168
6.4.	La détention des actions au nominatif	169
6.5.	Contacts actionnaires individuels	170
6.6.	Calendrier 2013	170
6.7.	Calendrier 2014	170
6.8.	Responsables de la communication financière	171

1. Cotation boursière

1.1. Cotation de l'action

1.1.1. Places de cotation

Paris, New York, Londres et Bruxelles

1.1.2. Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Datastream	F:TAL
Mnémo	FP

1.1.3. Présence dans les indices

CAC 40, Euro Stoxx 50, Stoxx Europe 50, DJ Global Titans

1.1.4. Présence dans les indices ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

DJSI World, DJSI Europe, FTSE4Good, ASPI

1.1.5. Poids dans les principaux indices au 31 décembre 2012

CAC 40	11,9%	2 ^e pondération dans l'indice
EURO STOXX 50	5,5%	1 ^{re} pondération dans l'indice
STOXX EUROPE 50	3,2%	8 ^e pondération dans l'indice
DJ GLOBAL TITANS	1,6%	42 ^e pondération dans l'indice

1.1.6. Capitalisation sur Euronext Paris et sur la zone Euro au 31 décembre 2012

TOTAL est la deuxième capitalisation boursière sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Sur la base des capitalisations boursières des sociétés composant l'Euro Stoxx 50, les premières capitalisations boursières de la zone Euro sont les suivantes^(a) :

Au 31 décembre 2012

(en milliards d'euros)

AB InBev	105,6
Sanofi	94,5
TOTAL	92,3
Unilever	86,8
Volkswagen	77,3
SAP	74,6

(a) Source : Bloomberg pour les sociétés autres que TOTAL.

1.1.7. Capitalisation boursière au 31 décembre 2012⁽¹⁾

92,3 milliards d'euros⁽²⁾

123,1 milliards de dollars⁽³⁾

1.1.8. Part du flottant

Au 31 décembre 2012, le facteur de flottant défini par Euronext pour le calcul de la pondération de TOTAL dans le CAC 40 s'élevait à 90%. Le facteur de flottant défini par Stoxx pour le calcul de la pondération de TOTAL dans l'Euro Stoxx 50 s'élevait à 95%.

1.1.9. Nominal

2,50 euros

1.1.10. Notation de la dette long terme et court terme (long terme/perspective/court terme)

Au 31 décembre	2012	2011
Standard & Poor's	AA-/Stable/A-1+	AA-/Stable/A-1+
Moody's	Aa1/Neg/P-1	Aa1/Stable/P-1
DBRS	AA/Stable/R-1 (middle)	AA/Stable/R-1 (middle)

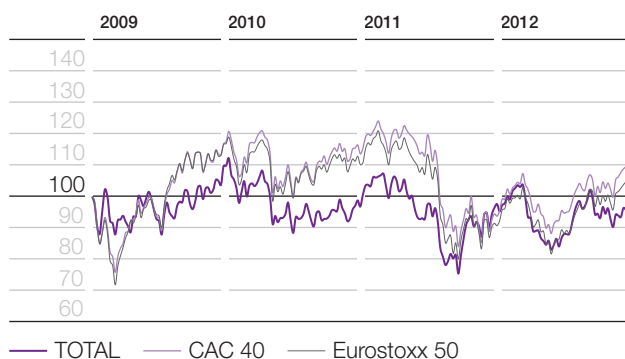
(1) Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012 : 2 365 933 146.

(2) Cours de clôture de l'action TOTAL à Paris au 31 décembre 2012 : 39,01 euros.

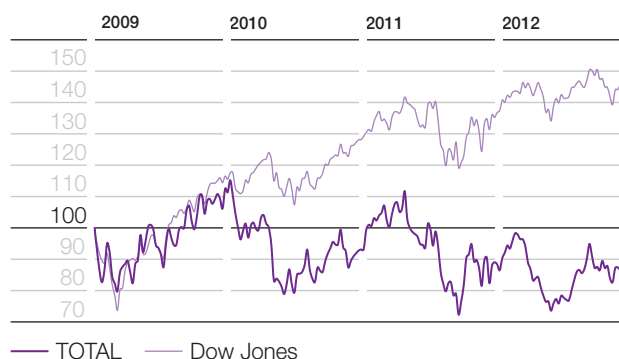
(3) Cours de clôture de l'ADR TOTAL à New York au 31 décembre 2012 : 52,01 dollars.

1.2. Performance de l'action

Évolution du cours de Bourse
de l'action TOTAL à Paris (2009-2012)
(en euros)



Évolution du cours de Bourse
de l'ADR à New York (2009-2012)
(en dollars)



1.2.1. Opération Arkema

Dans le cadre de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action TOTAL d'un droit à attribution d'actions Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Par ailleurs, les actions Arkema sont négociables sur le marché d'Euronext Paris depuis le 18 mai 2006.

Conformément aux dispositions figurant dans un « avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans le journal *Les Echos*, les actions Arkema non réclamées au 3 août 2008 correspondant aux droits d'attribution formant rompus ont été mises en vente sur le marché Euronext Paris au prix moyen de 32,5721 euros. En conséquence, à compter de cette date, le prix d'indemnisation unitaire des droits d'attribution d'actions Arkema est de 3,25721 euros (avis NYSE Euronext n° PAR_20080812_02958_EUR). BNP Paribas Securities Services a procédé à l'indemnisation des intermédiaires financiers sur remise des droits d'attribution Arkema correspondants.

À compter du 4 août 2018, les sommes non réclamées seront versées à la Caisse des dépôts et consignations où elles seront encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de vingt ans. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

1.2.2. Évolution du cours de Bourse en Europe des principales compagnies pétrolières européennes entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 (cours de clôture en devises locales)

TOTAL (euro)	-1,2%
Royal Dutch Shell A (euro)	-7,7%
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	-11,4%
BP (livre sterling)	-7,8%
ENI (euro)	+14,6%

Source : Bloomberg.

1.2.3. Évolution du cours de Bourse aux États-Unis (cours de l'ADR pour les sociétés européennes) des principales compagnies pétrolières internationales entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 (cours de clôture en dollars)

TOTAL	+1,8%
ExxonMobil	+2,1%
Royal Dutch Shell A	-5,7%
Royal Dutch Shell B	-6,7%
Chevron	+1,6%
BP	-2,6%
ENI	+19,1%
ConocoPhillips	+4,4%

Source : Bloomberg.

1.2.4. Valorisation d'un portefeuille investi en actions TOTAL

Rendement net (hors avoir fiscal) de 6,8% par an sur dix ans.

1.2.5. Multiplication de l'investissement initial par 1,9 en dix ans

Au 31 décembre 2012, pour 1 000 euros investis en actions TOTAL par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes nets (sans prise en compte de l'avoir fiscal), hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Date d'investissement	Taux de rendement annuel de l'actionnaire		Valeur au 31 décembre 2012 de 1 000 euros investis	
	TOTAL ^(a)	CAC 40 ^(b)	TOTAL	CAC 40
1 an	4,68%	18,83%	1 047	1 188
5 ans	-2,65%	-5,04%	874	772
10 ans	6,83%	4,86%	1 936	1 608
15 ans	7,61%	3,84%	3 005	1 759

(a) Les cours de l'action TOTAL pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué en 2006 par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

(b) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.

1.2.6. Informations synthétiques

Cours de l'action

(en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Plus haut (en séance)	42,97	44,55	46,74	45,79	59,50
Plus bas (en séance)	33,42	29,40	35,66	34,25	31,52
Dernier de l'année (clôture)	39,01	39,50	39,65	45,01	38,91
Moyenne des trente derniers cours (clôture)	38,73	37,65	39,16	43,19	39,58
Volume de transaction (moyenne par séance) ^(a)					
Euronext Paris	5 622 504	6 565 732	6 808 245	7 014 959	11 005 751
New York Stock Exchange (nombre d'ADR)	3 291 705	4 245 743	3 329 778	2 396 192	2 911 002
Dividende ^(b)	2,34	2,28	2,28	2,28	2,28

(a) Nombre de titres échangés. Source : Euronext Paris, NYSE, prix composite.

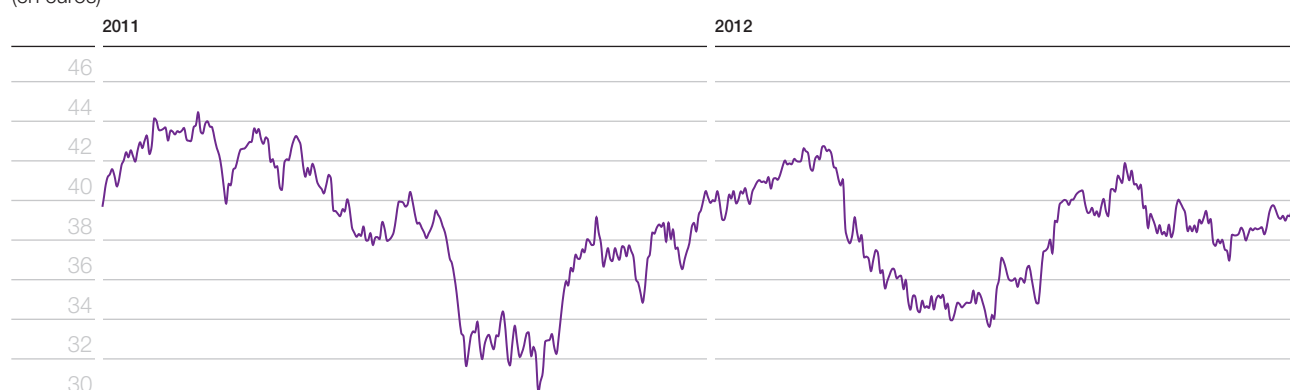
(b) Pour 2012, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 17 mai 2013. Ce montant comprend les trois acomptes trimestriels versés au titre de l'exercice 2012. Le premier acompte s'élevait à 0,57 euro par action et les deux suivants à 0,59 euro par action. Ils ont été mis en paiement respectivement le 27 septembre 2012, le 20 décembre 2012 et le 21 mars 2013. Ils sont éligibles à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

1.2.7. Évolution de l'action TOTAL sur les dix-huit derniers mois (Euronext Paris) ^(a)

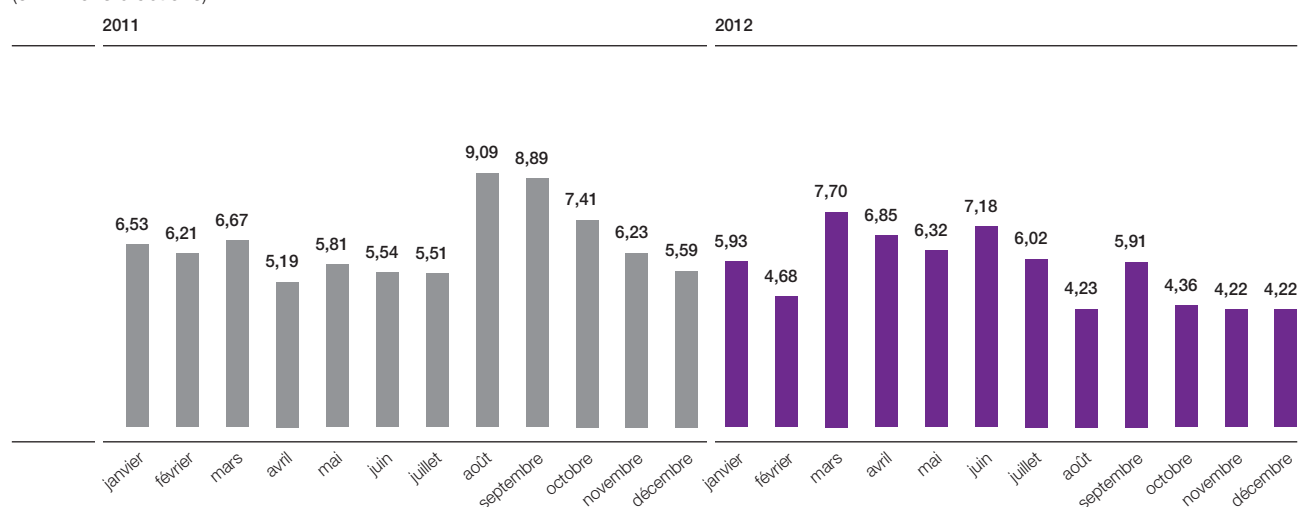
	Volume moyen en séance ^(b)	Plus haut en séance (en euros)	Plus bas en séance (en euros)
Septembre 2011	8 892 990	34,820	29,400
Octobre 2011	7 406 110	39,810	31,730
Novembre 2011	6 225 062	38,705	34,570
Décembre 2011	5 586 121	39,605	35,940
Janvier 2012	5 926 545	40,890	38,570
Février 2012	4 675 941	42,400	40,225
Mars 2012	7 698 539	42,970	37,020
Avril 2012	6 852 234	39,400	35,400
Mai 2012	6 320 325	36,925	33,900
Juin 2012	7 184 689	35,625	33,420
Juillet 2012	6 023 646	38,080	34,505
Août 2012	4 233 984	40,675	37,340
Septembre 2012	5 905 512	41,995	38,600
Octobre 2012	4 360 378	40,110	37,970
Novembre 2012	4 221 212	39,695	36,925
Décembre 2012	4 217 316	39,940	38,060
Janvier 2013	3 645 252	40,820	39,030
Février 2013	5 430 672	40,480	37,040
Maximum sur la période		42,970	
Minimum sur la période			29,400

(a) Source : Euronext Paris.
(b) Nombre de titres échangés.

Clôture de l'action TOTAL sur Euronext Paris (en euros)



Volume moyen échangé en séance sur l'action TOTAL sur Euronext Paris (en millions d'actions)



2. Dividende

2.1. Politique de distribution du dividende

2.1.1. Politique de paiement du dividende

Jusqu'au paiement du dividende au titre de l'exercice 2010, la Société a procédé au versement d'un acompte sur dividende au mois de novembre, le paiement du solde du dividende intervenant après l'Assemblée générale annuelle. Ainsi, au titre de l'exercice 2010, un acompte de 1,14 euro par action et le solde de 1,14 euro par action ont été mis en paiement respectivement le 17 novembre 2010 et le 26 mai 2011.

Le Conseil d'administration de TOTAL a décidé le 28 octobre 2010 de modifier la périodicité des paiements d'acompte sur dividende et d'adopter une politique de paiement trimestriel à compter de l'exercice 2011.

2.1.2. Dividendes au titre des exercices 2012 et 2013

TOTAL S.A. a procédé à la mise en paiement de trois acomptes trimestriels au titre de l'exercice 2012 :

- un premier acompte trimestriel de 0,57 euro par action au titre de l'exercice 2012, décidé par le Conseil d'administration du 26 avril 2012, a été détaché de l'action le 24 septembre 2012 et mis en paiement en numéraire le 27 septembre 2012 ;
- un deuxième acompte trimestriel de 0,59 euro par action au titre de l'exercice 2012, décidé par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012, a été détaché de l'action le 17 décembre 2012 et mis en paiement en numéraire le 20 décembre 2012 ;
- un troisième acompte trimestriel de 0,59 euro par action au titre de l'exercice 2012, décidé par le Conseil d'administration du 30 octobre 2012, a été détaché de l'action le 18 mars 2013 et mis en paiement en numéraire le 21 mars 2013.

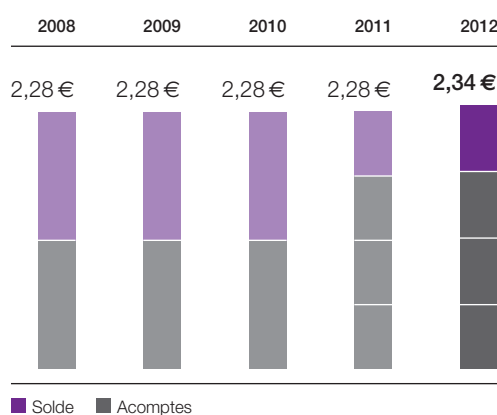
Au titre de l'exercice 2012, TOTAL souhaite poursuivre sa politique de dividende en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 un dividende total de 2,34 euros par action, dont un solde de 0,59 euro par action qui serait détaché le 24 juin 2013 et mis en paiement le 27 juin 2013. Ce dividende est en augmentation de 2,6% par rapport à l'exercice précédent.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale s'agissant de l'approbation des comptes de la Société ainsi que du solde du dividende, le calendrier de détachement des acomptes et du solde du dividende relatifs à l'exercice 2013 serait le suivant :

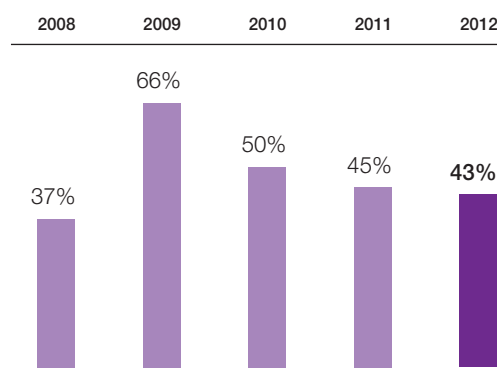
- 1^{er} acompte : 24 septembre 2013 ;
- 2^e acompte : 16 décembre 2013 ;
- 3^e acompte : 24 mars 2014 ;
- Solde : 2 juin 2014.

Ce calendrier indicatif concerne les dates des détachements relatifs aux actions cotées sur NYSE Euronext Paris.

Dividendes au titre des cinq derniers exercices (en euros)



Pour 2012, le taux de distribution des résultats de TOTAL s'élève à 43% ⁽¹⁾. L'évolution du taux de distribution ⁽²⁾ au cours des cinq derniers exercices est la suivante :



(1) Sur la base d'un résultat net ajusté dilué par action de 5,45 euros.

(2) Sur la base du résultat net ajusté dilué par action de l'exercice considéré.

2.2. Paiement du dividende

Le paiement du dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est versé aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par Euroclear France.

The Bank of New York Mellon (101 Barclay Street 22 W, New York, NY 10286, États-Unis) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR (*American Depositary Receipts*).

2.2.1. Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'actions

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TOTAL a émis des certificats représentatifs d'actions (CR Action).

Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par Euroclear France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte-titres. Toutefois, conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les CR Action ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2008, date de l'entrée en vigueur de la loi. Par ailleurs, de nouveaux CR Action ont été émis à la suite de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL en 2006. ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Action en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Action est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, au guichet des établissements suivants :

ING Belgique Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique
 BNP Paribas Fortis Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique
 KBC BANK N.V. Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

2.2.2. Strips-WVPR TOTAL

Les Strips-WVPR étaient des valeurs mobilières qui permettaient aux actionnaires domiciliés fiscalement en Belgique de bénéficier d'un précompte mobilier belge réduit sur le dividende payé par TOTAL.

Dans le cadre du budget 2013, le gouvernement belge a introduit une uniformisation à 25% du précompte mobilier pour les dividendes et intérêts. La loi belge du 27 décembre 2012 prévoit un précompte libératoire unique de 25%, entraînant par conséquent la disparition des Strips-WVPR.

Les Strips-WVPR ne conféraient de droits que dans la mesure où ils accompagnaient des actions TOTAL. Au 31 décembre 2012, il y avait 227 734 056 Strips-WVPR TOTAL en circulation.

2.3. Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature et numéro du coupon	Montant net (en euros)
2006	17/11/2006	17/11/2006	17/11/2011	Acompte sur dividende (n° 19)	0,87
	18/05/2007	18/05/2007	18/05/2012	Solde sur dividende (n° 20)	1
2007	16/11/2007	16/11/2007	16/11/2012	Acompte sur dividende (n° 21)	1
	20/05/2008	23/05/2008	23/05/2013	Solde sur dividende (n° 22)	1,07
2008	14/11/2008	19/11/2008	19/11/2013	Acompte sur dividende (n° 23)	1,14
	19/05/2009	22/05/2009	22/05/2014	Solde sur dividende (n° 24)	1,14
2009	13/11/2009	18/11/2009	18/11/2014	Acompte sur dividende (n° 25)	1,14
	27/05/2010	01/06/2010	01/06/2015	Solde sur dividende (n° 26)	1,14
2010	12/11/2010	17/11/2010	17/11/2015	Acompte sur dividende (n° 27)	1,14
	23/05/2011	26/05/2011	26/05/2016	Solde sur dividende (n° 28)	1,14
2011	19/09/2011	22/09/2011	22/09/2016	Acompte sur dividende (n° 29)	0,57
	19/12/2011	22/12/2011	22/12/2016	Acompte sur dividende (n° 30)	0,57
	19/03/2012	22/03/2012	22/03/2017	Acompte sur dividende (n° 31)	0,57
	18/06/2012	21/06/2012	21/06/2017	Solde sur dividende (n° 32)	0,57
2012 ^(a)	24/09/2012	27/09/2012	27/09/2017	Acompte sur dividende (n° 33)	0,57
	17/12/2012	20/12/2012	20/12/2017	Acompte sur dividende (n° 34)	0,59
	18/03/2013	21/03/2013	21/03/2018	Acompte sur dividende (n° 35)	0,59
	24/06/2013	27/06/2013	27/06/2018	Solde sur dividende (n° 36)	0,59

(a) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 de verser un dividende de 2,34 euros par action au titre de l'exercice 2012, sous forme numéraire uniquement, dont un solde de 0,59 euro par action qui serait détaché le 24 juin 2013 et mis en paiement le 27 juin 2013.

3. Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 70 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été

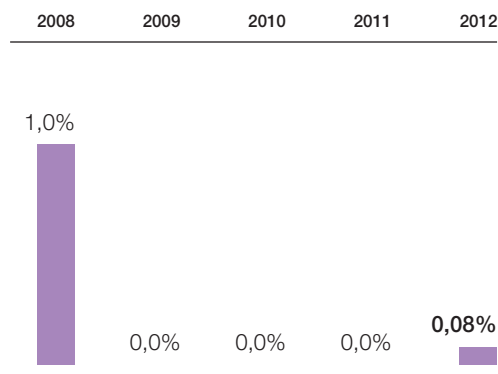
donnée pour une durée de dix-huit mois et a remplacé l'autorisation précédente de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 d'approuver une autorisation d'intervention sur l'action TOTAL au travers d'un programme de rachat d'actions réalisé dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Les modalités de ce programme sont décrites dans le paragraphe 3.3. du présent chapitre.

3.1. Rachats et annulations d'actions en 2012

Au cours de l'année 2012, TOTAL a racheté 1 800 000 de ses propres actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions, soit environ 0,08% du capital social⁽¹⁾.

Pourcentage du capital racheté



3.2. Rapport du Conseil d'administration sur les opérations d'achat et de vente d'actions

3.2.1. Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2012

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012, 1 800 000 actions TOTAL, d'un nominal de 2,5 euros, ont été rachetées par le Groupe en 2012, soit 0,08% du capital au 31 décembre 2012. Ce rachat s'est effectué au prix moyen de 37,80 euros par action, soit un coût total d'environ 68,03 millions d'euros hors frais de transactions. Ce rachat est destiné à la couverture du plan d'action d'attribution gratuite d'actions existantes décidé par Conseil d'administration du 26 juillet 2012.

3.2.2. Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2012

Le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2012, à 8 060 371 actions représentant 0,34% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe (autocontrôle), ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions TOTAL détenues par le Groupe s'élève, au 31 décembre 2012, à 108 391 639 actions représentant 4,58% du capital de TOTAL S.A., réparties d'une part en 8 060 371 actions d'autodétention, dont 7 994 470 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions et 65 901 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

(1) Capital moyen sur l'exercice N = (capital au 31 décembre N-1 + capital au 31 décembre N)/2.

Il est rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés de son Groupe dans le cadre de l'un des objectifs visés par l'article 3 du règlement (CE) n° 2273 / 2003 du 22 décembre 2003, lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution gratuites d'actions n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, sont destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat d'actions TOTAL ou à des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL, qui pourraient être décidés par le Conseil d'administration.

3.2.3. Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2012

2 962 534 actions TOTAL ont été cédées en 2012 à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions.

3.2.4. Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2010, 2011 et 2012

TOTAL n'a procédé à aucune annulation d'actions en 2010, 2011 et 2012.

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration de procéder en une ou plusieurs fois à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois. Par conséquent, sur la base du capital social de 2 365 933 146 actions au 31 décembre 2012, la Société est susceptible de procéder à l'annulation d'au maximum 236 593 314 actions avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

3.2.5. Réallocations à d'autres finalités au cours de l'exercice 2012

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2012, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leurs rachats.

3.2.6. Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 28 février 2013, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011 puis par celle du 11 mai 2012.

3.2.7. Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 28 février 2013

Au 28 février 2013, le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société s'élève à 8 060 271 actions représentant 0,34% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe, ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe s'élève, au 28 février 2013, à 108 391 539 actions représentant 4,58% du capital de TOTAL S.A., réparties d'une part en 8 060 271 actions d'autodétention, dont 7 994 470 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions, 65 801 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013^(a) :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2013			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options	Achats	Options	Ventes
Nombre de titres	1 800 000	-				
Échéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (€)	37,8	-	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (€)	68 032 460	-	-	-	-	-

(a) Conformément à la réglementation applicable au 28 février 2013, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2011 a été arrêté.

En outre, 2 961 242 actions TOTAL ont été cédées entre le 1^{er} mars 2012 et le 28 février 2013 à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions.

Au 28 février 2013

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	0,34%
Nombre d'actions détenues en portefeuille ^(a)	8 060 271
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	316
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(b)	309
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe^(c)	4,58%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	108 391 539
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 342
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(b)	4 151

(a) TOTAL S.A. n'a pas racheté d'actions durant les trois jours de bourse précédant le 28 février 2013. En conséquence, TOTAL S.A. a la propriété de l'ensemble des actions détenues en portefeuille à cette date.

(b) Sur la base d'un cours de clôture de 38,295 euros par action au 28 février 2013.

(c) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

3.3. Programme de rachat 2013-2014

3.3.1. Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Objectifs du programme de rachat d'actions :

- réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou aux salariés de la Société ou d'une filiale du Groupe ;
- remettre des actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action TOTAL dans le cadre d'un contrat de liquidités.

3.3.2. Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 17 mai 2013 au travers de la quatrième résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions de la Société, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

En application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social de la Société au jour de l'utilisation de cette autorisation. Les acquisitions réalisées par la Société ne pourront en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2012, parmi les 2 365 933 146 actions composant son capital social, la Société détenait, directement 8 060 371 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 108 391 639 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 128 201 675 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 8 974 117 250 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'attributions gratuites d'actions, plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe.

Les rachats pourraient aussi avoir pour objectif une des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à savoir, au 31 décembre 2012 :

- la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport sans pouvoir excéder la limite prévue à l'article L. 225-209, 6^e alinéa du Code de commerce dans le cadre d'opération de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action TOTAL S.A. par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou la réglementation en vigueur ou admise par l'Autorité des marchés financiers. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

En fonction de ces objectifs, les actions de la Société ainsi acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de 24 mois ;
- soit attribuées gratuitement aux salariés du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- soit utilisées de toute autre manière compatible avec les objectifs énoncés à la présente résolution.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle prive d'effet à hauteur de la partie non utilisée la quatrième résolution de l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 ».

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation a été donnée pour cinq ans et expirera à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cette approbation a été rédigée de la manière suivante : « L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire en une ou plusieurs fois le capital social par annulation d'actions dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et L. 225-213 du même Code.

Le nombre maximum d'actions de la Société pouvant être annulées en vertu de la présente autorisation est fixé à 10% des actions composant le capital de la Société, par périodes de vingt-quatre mois, étant précisé que cette limite s'applique à un nombre d'actions qui sera le cas échéant ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser sur ses seules décisions les opérations de réduction du capital social, arrêter le nombre d'actions à annuler dans la limite de 10%, par périodes de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, fixer les modalités des opérations de réduction de capital et en constater la réalisation, le cas échéant imputer la différence entre la valeur de rachat des actions à annuler et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour cinq ans et expire à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ».

3.3.3. Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2012 (2 365 933 146 actions) et compte tenu des 108 391 539 actions détenues par le Groupe au 28 février 2013, soit 4,58% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 128 201 775 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 8 974 124 250 euros sur la base du cours maximum d'achat de 70 euros.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociation, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota *a priori*, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, mais à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la quatrième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, expirant donc le 17 novembre 2014.

Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (se reporter au paragraphe 3.2. du présent chapitre).

4. Actionnariat

4.1. Relations entre TOTAL et l'État français

Depuis l'abrogation le 3 octobre 2002 du décret du 13 décembre 1993 portant sur l'instauration d'une action spécifique de l'État français dans le capital d'Elf Aquitaine, il n'y a plus de convention ou de disposition réglementaire régissant des relations d'actionnaires entre TOTAL (ou sa filiale Elf Aquitaine) et l'État français.

4.2. Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999

En décembre 1998, TOTAL⁽¹⁾, d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, ont signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs ont apporté à TOTAL leurs actions PetroFina. Par la suite, TOTAL a lancé en 1999 une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession, selon une parité d'échange identique au rapport d'échange prévu en décembre 1998. À l'issue de cette offre publique, TOTAL détenait 98,8% du capital de PetroFina.

En octobre 2000, TotalFinaElf a lancé selon la même parité d'échange une offre publique d'échange complémentaire sur les actions PetroFina non encore en sa possession. Au 31 décembre 2000, TotalFinaElf détenait 99,6% du capital de PetroFina. Puis, en avril 2001, l'Assemblée générale extraordinaire de Total Chimie a approuvé l'apport, par TotalFinaElf à Total Chimie (filiale à 100%

de TOTAL S.A.), de l'intégralité de la participation détenue par la Société dans PetroFina. Enfin, en septembre 2001, le Conseil d'administration de Total Chimie a décidé de lancer une offre publique de reprise (OPR) sur les 90 129 titres PetroFina non encore détenus. Total Chimie détient à ce jour la totalité des actions PetroFina.

En mai 2003, des actionnaires minoritaires de PetroFina détenant 4 938 actions ont assigné Total Chimie S.A. et PetroFina S.A. devant le tribunal de commerce de Bruxelles, contestant notamment le prix offert par Total Chimie lors de l'offre publique de reprise (OPR). En juin 2006, TOTAL S.A. a été assignée en intervention forcée dans cette procédure par les mêmes demandeurs. Fin 2011, ces minoritaires ont décidé de renoncer à leur action devant le tribunal. Ce double désistement d'action et d'instance met ainsi définitivement fin à la procédure judiciaire qu'ils avaient entamée.

4.3. Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine

En 1999, les Conseils d'administration de TotalFina et d'Elf Aquitaine ont proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une offre publique d'échange. À l'issue de l'offre, TotalFina s'est porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 371 735 114 actions nouvelles TotalFina. En 2000, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une offre publique de retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société. À l'issue de cette offre, TotalFinaElf a acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

À la suite de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire annoncée le 24 mars 2010, TOTAL S.A. détient désormais 100% des titres émis par Elf Aquitaine.

L'offre publique de retrait s'est déroulée du 16 avril au 29 avril 2010 inclus au prix de 305 euros par action (coupon du solde du dividende 2009 attaché). Elle portait sur la totalité des actions Elf Aquitaine non détenues directement ou indirectement par TOTAL S.A., à savoir 1 468 725 actions Elf Aquitaine représentant 0,52% du capital et 0,27% des droits de vote de la Société.

Le retrait obligatoire a été mis en œuvre le 30 avril 2010, afin d'acquérir la totalité des actions Elf Aquitaine visées par l'offre et non présentées à celle-ci, moyennant une indemnisation par action identique au prix de l'offre, soit 305 euros par action Elf Aquitaine (coupon du solde du dividende 2009 attaché).

L'action a été radiée de la cote d'Euronext Paris le 30 avril 2010 (avis AMF n° 210C0376).

(1) La dénomination « Total » est devenue « TotalFina S.A. » le 14 juin 1999. Puis, « TotalFina S.A. » a été changée en « TotalFinaElf S.A. » par l'Assemblée générale du 22 mars 2000 et, enfin, en « TOTAL S.A. » par l'Assemblée générale du 6 mai 2003.

4.4. Principaux actionnaires

4.4.1. Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires sont définis pour les besoins du présent paragraphe comme les actionnaires dont la participation (en capital ou en droits de vote) dépasse 5%.

Les principaux actionnaires de TOTAL au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 sont les suivants :

Au 31 décembre	2012			2011		2010	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Groupe Bruxelles Lambert ^{(b) (c)}	4,0	4,0	3,7	4,0	4,0	4,0	4,0
Compagnie Nationale à Portefeuille ^{(b) (c)}	1,4	1,4	1,3	1,5	1,6	1,6	1,6
Salariés du Groupe ^{(b) (d) (e)}	4,4	8,1	7,4	4,4	8,0	4,0	7,7
Autres actionnaires nominatifs (hors Groupe)	2,0	3,1	2,9	1,7	2,8	1,4	2,5
Détention intra-Groupe	4,6	-	8,1	4,6	-	4,8	-
<i>dont TOTAL S.A.</i>	0,3	-	0,3	0,4	-	0,5	-
<i>dont Total Nucléaire</i>	0,1	-	0,2	0,1	-	0,1	-
<i>dont filiales d'Elf Aquitaine</i>	4,2	-	7,6	4,2	-	4,2	-
Autres actionnaires au porteur	83,7	83,5	76,7	83,6	83,5	84,0	84,0
<i>dont porteurs d'ADS ^(f)</i>	9,3	9,3	8,5	8,7	8,7	8,0	8,0

(a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

(b) Actionnaires dont des dirigeants mandataires sociaux (ou s'agissant des salariés, des représentants) siègent au Conseil d'administration de TOTAL S.A.

(c) Groupe Bruxelles Lambert est une société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois S.A., par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans Compagnie Nationale à Portefeuille. Par ailleurs, il existe une action de concert déclarée entre Groupe Bruxelles Lambert et Compagnie Nationale à Portefeuille.

(d) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(e) Amundi Group, société holding de Amundi Asset Management, elle-même assurant la gestion du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE (voir ci-dessous), a déposé un formulaire *Schedule 13G* auprès de la United States Securities and Exchange Commission le 13 février 2013 déclarant une détention de 180 919 481 actions de la Société au 31 décembre 2012 (c'est-à-dire, 7,6% du capital de la Société). Amundi Group a précisé qu'il n'avait pas de droit exclusif de vote ou de cession sur ces actions et qu'il avait un droit conjoint de vote sur 77 009 153 de ces actions (c'est-à-dire 3,3% du capital de la Société) et un droit conjoint de cession sur la totalité de ces actions.

(f) *American Depositary Shares* cotés au *New York Stock Exchange*.

La participation des principaux actionnaires au 31 décembre 2012 a été établie sur la base de 2 365 933 146 actions, auxquelles sont attachés 2 371 131 871 droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale, ou 2 579 854 778 droits de vote théoriques ⁽¹⁾ s'il est tenu compte de :

- 8 060 371 droits de vote attachés aux 8 060 371 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote ;
- 200 662 536 droits de vote correspondant aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée générale.

Pour les exercices antérieurs, la participation des principaux actionnaires a été établie sur la base 2 363 767 313 actions auxquelles étaient attachés 2 368 716 634 droits de vote qui pouvaient être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2011 et de 2 349 640 931 actions auxquelles étaient attachés 2 350 274 592 droits de vote qui pouvaient être exercés en Assemblée générale au 31 décembre 2010.

4.4.2. Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts rappelle que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

4.4.3. Déclaration de cessions temporaires de titres

En application de l'obligation légale, toute personne physique ou morale (à l'exception de celles visées au 3° du IV de l'article L. 233-7 du Code de commerce), détenant seule ou de concert,

au titre d'une ou plusieurs opérations de cession temporaire ou assimilées au sens de l'article L. 225-126 du code précité, un nombre d'actions représentant plus du deux-centième (0,5%) des droits de vote de la Société, est tenue d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers du nombre d'actions possédées à titre temporaire, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à 00h00.

Les déclarations doivent être envoyées à la Société à l'adresse suivante : holding.df-declarationdeparticipation@total.com

À défaut d'avoir été déclarées, les actions acquises au titre de l'une des opérations de cession temporaire précitées sont privées du droit de vote pour l'Assemblée d'actionnaires concernée et pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la revente ou la restitution des actions.

(1) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

4.4.4. Déclaration de franchissements de seuils

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions (ou de titres assimilés à des actions ou des droits de vote en vertu de l'article L. 233-9 du Code de commerce) représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote⁽¹⁾, dans un délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Les déclarations doivent être envoyées au directeur de la Communication financière à Paris (coordonnées au paragraphe 6.8. du présent chapitre).

4.4.5. Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2012

Les sociétés Axa Investment Managers Paris et Amundi Asset Management ont informé l'AMF du transfert, le 6 janvier 2012, par Axa Investment Managers Paris de la gestion du FCPE TOTAL

ACTIONNARIAT FRANCE au profit de la société Amundi Asset Management. La participation du FCPE s'élevait à 3,32% du capital et 5,61% des droits de vote à la date de la déclaration. Suite à ce transfert, Axa Investment Managers Paris a déclaré ne plus gérer aucune action TOTAL pour le compte dudit FCPE (se reporter au paragraphe 4.4.6. ci-dessous pour plus d'informations sur la participation du FCPE).

4.4.6. Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé que seul le concert formé par Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) et Groupe Bruxelles Lambert (GBL) détient à la clôture de l'exercice 2012, 5% ou plus du capital de TOTAL⁽²⁾.

En outre, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2012, 5% ou plus des droits de vote au sein des Assemblées générales d'actionnaires de TOTAL :

– le concert formé par CNP et GBL

Dans l'avis AMF n° 209C1156 datant du 2 septembre 2009, le concert formé par CNP et GBL a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 août 2009, le seuil de 5% des droits de vote et détenir 127 149 464 actions TOTAL représentant 127 745 604 droits de vote, soit 5,42% du capital et 5,0009% des droits de vote théoriques⁽³⁾ (sur la base d'un capital composé de 2 347 601 812 actions représentant 2 554 431 468 droits de vote). Par ailleurs, à la connaissance de la Société, le concert formé par CNP et GBL détient, au 31 décembre 2012, 5,36% du capital, représentant 5,37% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 4,94% des droits de vote théoriques⁽³⁾.

– le FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE

À la connaissance de la Société, le FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE détient, au 31 décembre 2012, 3,38% du capital représentant 6,18% des droits de vote qui peuvent être exercés en Assemblée générale et 5,68% des droits de vote théoriques⁽³⁾.

4.4.7. Pacte d'actionnaires

TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

4.5. Actions propres détenues par le Groupe

Au 31 décembre 2012, la Société détient, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 108 391 639 actions TOTAL, soit 4,58% du capital social à cette date. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 8, paragraphe 1.5. du présent Document de référence.

4.5.1. Actions directement détenues par la Société (autodétention)

La Société détient directement, au 31 décembre 2012, 8 060 371 actions TOTAL, soit 0,34% du capital social à cette date.

(1) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

(2) Avis AMF 209C1156 du 2 septembre 2009.

(3) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

4.5.2. Actions TOTAL détenues par les sociétés du Groupe (autocontrôle)

Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par la Société, détient, au 31 décembre 2012, 2 023 672 actions TOTAL. Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, des filiales indirectes d'Elf Aquitaine, détiennent respectivement, au 31 décembre 2012,

22 203 704, 4 104 000 et 71 999 892 actions TOTAL, soit un total de 98 307 596 actions. Au 31 décembre 2012, la Société détient, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 4,24% du capital social.

4.6. Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction

Les informations correspondantes figurent aux points 1. et 6. du chapitre 5.

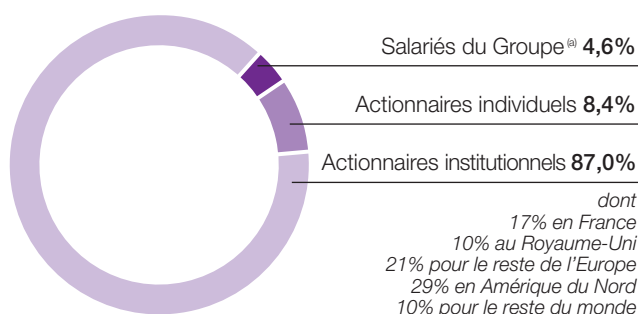
4.7. Actionnariat salarié

Les informations correspondantes figurent au paragraphe 6.2. du chapitre 5 et paragraphe 3.1. du chapitre 8.

4.8. Structure de l'actionnariat

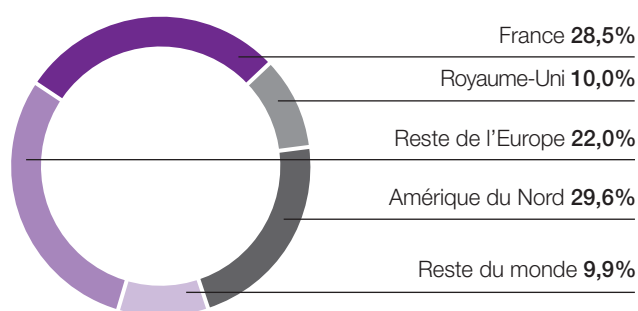
Estimation au 31 décembre 2012, hors détention intra-Groupe.

4.8.1. Par catégorie d'actionnaires



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

4.8.2. Par zone géographique



Le nombre d'actionnaires individuels français de TOTAL est estimé à 520 000.

4.9. Conventions et engagements réglementés et opérations avec les parties liées

4.9.1. Conventions et engagements réglementés

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce au titre de l'exercice 2012 figure au point 1. du chapitre 11.

4.9.2. Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement CE n° 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2010, 2011 ou 2012, figure à la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés (se reporter au point 7., chapitre 9).

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées dans lesquelles TOTAL exerce une influence notable.

5. Informations destinées aux actionnaires étrangers

5.1. Détenteurs américains d'ADRs

Les informations destinées aux titulaires d'*American Depositary Shares* (ADSs) TOTAL, représentés par des *American Depositary Receipts* (ADRs), sont fournies par le document *Form 20-F* déposé par TOTAL S.A. auprès de la SEC (United States Securities and Exchange Commission) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

5.2. Actionnaires non-résidents (autres que les actionnaires américains)

Outre Euronext Paris, les actions TOTAL sont inscrites à la Bourse de Londres depuis 1973 et à la Bourse de Bruxelles depuis 1999.

Dividendes

Les dividendes distribués par TOTAL à des actionnaires ne résidant pas en France font en principe l'objet d'une retenue à la source française au taux de 30%.

Ce taux est porté à 75% à compter du 1^{er} janvier 2013 pour les revenus payés hors de France dans un État ou Territoire non coopératif (« ETNC ») tel que défini par le Code général des impôts (article 238-0 A). Une liste de ces ETNC est établie et mise à jour chaque année par un arrêté des autorités françaises.

Cette retenue à la source est réduite à 21% pour les dividendes perçus par des personnes physiques domiciliées dans un État de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein.

Les dividendes versés à des organismes sans but lucratif ayant leur siège dans un État de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein sont généralement soumis à une retenue à la source au taux de 15%, sous réserve de respecter certaines conditions prévues par la doctrine administrative (BOI-IS-CHAMP-10-60-20120912).

En revanche, le législateur français a supprimé la retenue à la source sur les revenus distribués par des sociétés françaises à des organismes de placement collectif étrangers constitués sur le fondement d'un droit étranger et situés dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

À cet effet, ces organismes doivent remplir deux conditions cumulatives :

- lever des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de les investir, conformément à une politique d'investissement définie ;
- présenter des caractéristiques similaires à celles des organismes de placement collectif de droit français (OPCVM, OPCI et Sica).

En application de nombreuses conventions fiscales internationales bilatérales destinées à éviter les doubles impositions, signées entre la France et d'autres États (« conventions fiscales »), le taux de la retenue à la source est réduit dans le cas où les dividendes sont payés à un actionnaire résidant dans l'un des États signataires de ces conventions fiscales, à condition que certaines conditions soient satisfaites (« titulaire »).

Les pays avec lesquels la France a signé une convention fiscale prévoyant un taux réduit de 15% pour la retenue à la source sur

les dividendes français sont notamment : l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Allemagne, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, Singapour, l'Afrique du Sud, l'Espagne, la Suisse et le Royaume-Uni.

La doctrine administrative française énonce les conditions dans lesquelles la réduction de la retenue à la source française au taux de 15% est applicable. Les titulaires résidents de l'un des pays avec lesquels la France a conclu une convention fiscale prévoyant un taux réduit de retenue à la source peuvent, en se plaçant sous le régime de la procédure simplifiée, bénéficier de l'application immédiate de la retenue à la source au taux réduit de 15%.

Dans le cadre de la procédure simplifiée, l'actionnaire non résident est autorisé à faire sa demande de réduction du taux de retenue à la source sur présentation d'une attestation de résidence conforme au modèle disponible auprès du service français des impôts des non-résidents, à l'adresse Internet suivante : impots.gouv.fr (rubrique recherche de formulaires/Formulaire n° 5000) et visée par l'administration fiscale de l'état de résidence. L'actionnaire doit ensuite adresser au plus tôt et en tout état de cause avant la mise en paiement des dividendes, cette attestation de résidence à l'établissement, en France ou à l'étranger, gestionnaire de ses comptes.

Si les comptes de l'actionnaire sont gérés à l'étranger, le gestionnaire du compte à l'étranger, dès qu'il est en possession de l'attestation de résidence, doit faire connaître à l'établissement payeur en France, avant le paiement des dividendes, le montant global des dividendes auquel a droit l'actionnaire et pour lequel cet établissement payeur peut appliquer le taux réduit de retenue à la source prévu par la convention.

Toutefois, l'établissement payeur en France peut dispenser l'actionnaire de la production du formulaire conventionnel d'attestation de résidence lorsque son identité et sa résidence fiscale lui sont connues. L'établissement payeur assume alors personnellement la responsabilité de l'application immédiate du taux réduit de retenue à la source de 15% prévu par la convention.

Cette procédure simplifiée n'est toutefois pas applicable aux dividendes payés à des actionnaires personnes morales qui sont des résidents suisses ni aux résidents de Singapour compte tenu des procédures particulières prévues conventionnellement entre la France et ces deux États.

Lorsque le titulaire non-résident n'a pas été en mesure de produire, avant la date de mise en paiement des dividendes, un certificat de résidence de l'administration de son état de résidence, ou lorsque le titulaire ne peut pas se voir appliquer la procédure simplifiée,

l'établissement payeur français des dividendes liquide ceux-ci sous déduction de la retenue à la source de droit commun au taux de 30%. Toutefois, le titulaire pourra demander à bénéficier du taux conventionnel de 15% par la voie d'un remboursement du trop versé (30% -15%). Celui-ci devra être demandé à l'administration fiscale par l'actionnaire, ou par l'établissement payeur lorsqu'il en est convenu ainsi avec l'actionnaire, par le biais d'un formulaire spécifique (formulaires n° 5000 et 5001 ou tout autre formulaire pertinent émis par l'administration fiscale française) adressé avant le 31 décembre de la deuxième année qui suit la date de versement de la retenue à la source auprès du Trésor français. Tout remboursement de retenue à la source devrait généralement être versé dans les douze mois qui suivent le dépôt du formulaire précédemment mentionné. Cependant, il ne pourra pas intervenir avant le 15 janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle les dividendes ont été versés. Des copies des formulaires français mentionnés ci-dessus sont disponibles auprès du service français des impôts des non-résidents, à l'adresse Internet suivante : impots.gouv.fr (rubrique « recherche de formulaires »).

La taxation des dividendes à l'étranger varie quant à elle d'un pays à l'autre, en fonction de leur législation fiscale respective.

Dans la plupart des pays, le montant brut des dividendes est généralement inclus dans le revenu imposable du titulaire des actions. En fonction de certaines conditions et limitations, la retenue à la source française pratiquée sur les dividendes pourra se traduire par un crédit d'impôt à imputer sur l'impôt étranger dû par l'actionnaire.

Il existe toutefois certaines exceptions. Par exemple, en Belgique un précompte mobilier de 25% est applicable aux dividendes nets reçus par l'actionnaire personne physique.

Par ailleurs, la loi de finances rectificative du 16 août 2012 a créé une taxe de 3% applicable aux distributions de dividendes intervenues à compter du 17 août 2012. Cette taxe appelée « Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés » applicable aux revenus distribués est due par la société distributrice des dividendes.

Taxation sur les cessions d'actions

Les plus-values de cession d'actions réalisées par des contribuables domiciliés hors de France sont en principe exonérées d'impôt sur le revenu en France. Deux exceptions sont cependant prévues, l'une pour les cessions de participations lorsque le cédant détient en France un établissement stable ou une installation fixe d'affaires, auquel ses actions sont rattachées, l'autre pour les cessions réalisées par des personnes ou organismes domiciliés ou établis dans un État ou Territoire non coopératif.

Cependant, le titulaire des actions pourra être taxé dans l'État où est fixée sa résidence fiscale sur la plus ou moins-value lors de la vente des actions.

Le législateur français a instauré, par la loi du 14 mars 2012, une taxe sur les transactions financières qui s'applique à toute acquisition à titre onéreux d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé français, européen ou étranger. Cette acquisition doit donner lieu à un transfert de propriété et les titres doivent être émis par une entreprise française dont la capitalisation boursière excède un milliard d'euros au 1^{er} décembre de l'année précédant l'année d'imposition.

Le champ d'application de la taxe inclut également les titres représentant des titres de capital qui sont émis par une société, quel que soit le lieu d'établissement de son siège social. Cela vise les transactions réalisées sur les certificats représentatifs d'actions tels que les *American Depositary Receipts* ou les *European Depositary Receipts*.

Cette taxe sur les transactions financières est égale 0,2% de la valeur d'acquisition des titres.

Le redevable de la taxe est le prestataire de services d'investissement (PSI), quel que soit le lieu d'établissement du prestataire, lorsqu'il exécute des ordres à l'achat pour le compte de tiers ou lorsqu'il négocie, à l'achat, pour son compte propre.

En France, les PSI sont des entreprises d'investissement et des établissements de crédit ayant reçu un agrément pour fournir tout ou partie des services d'investissement. Les opérateurs fournissant des services équivalents hors de France sont passibles de la taxe dans les mêmes conditions.

Pour les acquisitions réalisées sans l'intervention d'un PSI, la taxe est due par l'établissement assurant la fonction de tenue du compte, quel que soit son lieu d'établissement.

Dans l'hypothèse où la cession d'actions aurait lieu entre personnes non-résidentes de France, la taxe sur les transactions financières est applicable. Toutefois, l'administration fiscale française n'a pas encore précisé les modalités d'application de la taxe.

En principe, les cessions d'actions de sociétés françaises sont également soumises à une taxe française appelée « droit d'enregistrement ». Toutefois, le législateur français a précisé que les droits d'enregistrement ne sont pas applicables aux opérations taxées, au titre de la taxe sur les transactions financières.

L'exposé qui précède est un résumé général, les actionnaires sont donc priés de consulter leur propre conseiller en fiscalité afin de déterminer l'effet des conventions fiscales et les procédures applicables ainsi que leur impôt sur le revenu et plus généralement les conséquences fiscales applicables à leur situation particulière.

6. Communication financière

6.1. Politique de communication

Outre son Document de référence déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques, sur son site Internet total.com et par voie de communiqué de presse pour les nouvelles significatives. Les présentations du Groupe sur ses résultats et ses perspectives sont également consultables sur son site Internet. Enfin, une version anglaise du Document de référence est disponible pour information.

La Société dépose, parallèlement à son Document de référence, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la United States Securities and Exchange Commission (SEC) (se reporter au paragraphe 3.4. du chapitre 8).

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information et intervient également dans des conférences, tant en France qu'à l'étranger, destinées aux actionnaires, aux investisseurs et aux analystes financiers.

6.2. Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

Les membres de la Direction générale du Groupe rencontrent régulièrement des gérants de portefeuille et des analystes financiers sur les principales places financières dans le monde (Europe, Amérique du Nord, Asie et Moyen-Orient).

Une première série de rencontres a lieu chaque année au premier trimestre, après la publication des résultats du dernier exercice écoulé. Une seconde série de rencontres a lieu au troisième trimestre. Les présentations réalisées lors de ces réunions peuvent être consultées sur le site Internet du Groupe (total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Présentations).

Comme chaque année, les résultats des trois premiers trimestres ont fait l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier. Les résultats commentés des premier, deuxième et troisième trimestres 2012 sont disponibles sur le site Internet du Groupe (total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Résultats).

Sur l'ensemble de l'année 2012, le Groupe a organisé environ 600 réunions avec des investisseurs institutionnels et des analystes financiers.

Dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale, le Groupe met en œuvre des moyens de communication importants pour informer les actionnaires.

Avec une équipe dédiée à ce domaine, la direction de la communication financière assure un dialogue permanent avec les investisseurs et les analystes extra-financiers, et répond à toutes leurs questions sur le Groupe dans ce domaine (éthique et droits de l'homme, gouvernance, sécurité, santé, préservation de l'environnement, contribution au développement local, futur énergétique, lutte contre le changement climatique...). Des rencontres spécifiques sur ces divers thèmes sont organisées en France et à l'international. Ainsi, près de soixante réunions individuelles se sont tenues en 2012. Afin de répondre aux attentes des investisseurs, le Groupe a également organisé une visite de site au Canada en juin 2012. Celui-ci a permis de détailler les actions menées en matière environnementale et sociétale par TOTAL dans le cadre du développement des sables bitumineux. Des thèmes comme la limitation des impacts environnementaux, la recherche et développement ou le dialogue avec les parties prenantes ont ainsi été évoqués. Ce déplacement a été l'occasion d'échanger avec des membres du management de TOTAL S.A. et de Total E&P Canada, les équipes sur le terrain et des représentants des communautés locales.

Un chapitre du Document de référence est consacré aux informations sociales, environnementales et sociétales (se reporter au chapitre 12). Par ailleurs, chaque année, à l'occasion de l'Assemblée générale, TOTAL publie un rapport CSR (*Corporate Social Responsibility*).

6.3. Une relation de qualité au service des actionnaires individuels

Le service des Relations avec les actionnaires individuels de TOTAL est le seul service actionnaires en France à être certifié ISO 9001 version 2008 pour sa politique de communication avec les actionnaires individuels. Cette certification a été délivrée par l'organisme AFNOR à la suite d'un audit approfondi des différents processus mis en œuvre en termes de communication avec les actionnaires individuels.

Chaque année, un audit de suivi est effectué. À travers cette certification, le service des Relations avec les actionnaires individuels exprime l'engagement pris par TOTAL pour satisfaire, dans la durée, ses actionnaires individuels en matière d'information financière.

Dans le cadre de cette démarche de certification qualité, des enquêtes de satisfaction sont mises en ligne sur le site Internet du Groupe (total.com, rubrique Actionnaires individuels/Relations actionnaires individuels).

Après les prix de la communication financière en 2010, et des Actionnaires en 2011, décernés lors des Boursoscan, TOTAL a été distingué dans la catégorie sociétés cotées, lors de la première édition de *Investor Awards 2012*, pour sa communication sur Internet.

Enfin, TOTAL a poursuivi en 2012 son programme de rencontres et d'échanges avec les actionnaires individuels, notamment à l'occasion de différents événements :

- L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012 a rassemblé plus de 3 500 participants au Palais des Congrès de Paris. Cette Assemblée a été diffusée en direct puis en différé sur le site Internet du Groupe. L'avis de convocation est directement adressé à tous les actionnaires au porteur détenant au moins 250 actions et à tous les actionnaires au nominatif. Les actionnaires au nominatif ont eu la possibilité de voter par Internet.

- Lors du salon Actionaria, qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris en novembre 2012, TOTAL a accueilli près de 3 500 visiteurs sur son stand présentant l'activité du Groupe dans le domaine du gaz naturel liquéfié. À cette occasion, les actionnaires ont pu échanger avec les représentants du Groupe présents sur le stand et participer à des conférences.
- Le 23 novembre à Paris, Christophe de Margerie, Président-directeur général est revenu sur les événements qui ont marqué l'activité du Groupe en 2012 devant 1 400 actionnaires. Quelques jours plus tard, il a répondu aux questions de Boursorama dans une interview mise en ligne sur ce même site le 14 décembre.
- Sept autres rencontres avec des actionnaires individuels ont été organisées en 2012 : à Anvers en Belgique, à Genève en Suisse et à Reims, Caen, Nice, Nancy et Bordeaux en France. Elles ont réuni près de 3 000 participants. Les prochaines rencontres prévues en 2013 devraient se tenir à Marseille, Toulouse, Avignon, Rennes et Lille en France.

Après vingt ans d'existence, le Comité consultatif des actionnaires (CCA) a changé de format. Profitant du renouvellement de ses membres, il a été élargi à vingt membres, contre douze dans le passé. Le Comité consultatif sera dorénavant renouvelé par quart chaque année.

Afin de faciliter les échanges et d'interagir de manière efficace et régulière, les membres du CCA et l'équipe du service des Relations avec les actionnaires individuels communiquent via une plateforme de dialogue en ligne sur des sujets variés (actualités du Groupe, amélioration des supports de communication, retours sur un événement organisé par le Groupe, ...).

Le CCA s'est réuni à trois reprises en 2012 :

- en mars, lors d'une réunion avec M. Christophe de Margerie, Président-directeur général de TOTAL ;
- en mai, à la suite de l'Assemblée générale des actionnaires ;
- en octobre, à l'occasion d'une visite de la raffinerie de Provence et de la tour du Valat dont la Fondation TOTAL est mécène.

Lors de ces réunions, le CCA est amené à donner son avis sur différents éléments du dispositif de communication vis-à-vis des actionnaires individuels, dont le Journal des actionnaires, le programme du Cercle des actionnaires, le « webzine » et la version électronique du Guide de l'actionnaire.

Ainsi, en 2012, le CCA a notamment contribué à la mise en place de l'application de mobilité « Investors » pour smartphones et tablettes numériques.

Le Cercle des actionnaires a organisé vingt-sept manifestations en 2012 où environ 3 000 actionnaires individuels membres du Cercle ont été conviés. Ils ont ainsi visité des installations industrielles, des sites naturels et culturels soutenus par la Fondation TOTAL et participé à des conférences destinées à mieux leur faire connaître les différents métiers du Groupe. Enfin, ils ont assisté à des manifestations culturelles organisées dans le cadre de la politique de mécénat de la Fondation TOTAL.

Ainsi, TOTAL a rencontré près de 15 000 actionnaires individuels au cours de l'année 2012, soit 1 000 de plus qu'en 2011.

6.4. La détention des actions au nominatif

Les actions TOTAL, généralement détenues au porteur, peuvent être inscrites au nominatif. Dans ce cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice, ou par son mandataire BNP Paribas Securities Services chargé du registre nominatif des actionnaires.

6.4.1. Inscription au nominatif

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- **nominatif administré** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) ;
- **nominatif pur** : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier. La détention en nominatif pur est difficilement compatible avec une inscription des actions dans un Plan d'épargne en actions (PEA), compte tenu des procédures administratives applicables en pareil cas.

6.4.2. Principaux avantages du nominatif

Parmi les avantages du nominatif figurent notamment :

- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (se reporter au paragraphe 2.4.1. du chapitre 8) ;
- un numéro vert pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit en France depuis un poste fixe) : 0 800 117 000 ou +33 1 40 14 80 61 depuis l'étranger, du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8 h 45 à 18 h 00, heure de Paris (télécopie : +33 1 55 77 34 17) ;
- la faculté de recevoir directement l'ensemble des informations publiées par TOTAL et destinées à ses actionnaires ;
- la possibilité de recevoir sa convocation et de voter par Internet avant l'Assemblée générale ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir de cinquante actions.

Parmi les avantages spécifiques du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs au nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de bourse⁽¹⁾ (téléphone, courrier, télécopie, Internet) ;

(1) Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

- des frais de courtage de 0,20% HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- la faculté de consulter ses avoirs par Internet.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TOTAL au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations avec les actionnaires individuels

6.5. Contacts actionnaires individuels

Pour toute information concernant le passage au nominatif pur ou administré, l'adhésion au Cercle des actionnaires ou pour toute autre information générale, les actionnaires individuels peuvent s'adresser à :

TOTAL S.A.

Service des Relations avec les actionnaires individuels
Tour Coupole
2, place Jean Millier
Arche Nord Coupole/Regnault
92078 Paris La Défense cedex, France

de TOTAL. Dès réception des actions correspondantes sur un compte au nominatif, BNP Paribas Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou de caisse d'épargne) pour le règlement des dividendes ;
- un contrat de prestations boursières, à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en bourse sur ses actions TOTAL.

Tél.	depuis la France : 0 800 039 039 (numéro vert - appel gratuit à partir d'un poste fixe) hors de France : +33 1 47 44 24 02 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (heure de Paris)
Fax	depuis la France : 01 47 44 20 14 hors de France : +33 1 47 44 20 14
Courriel	depuis le formulaire de contact disponible sur total.com , rubrique Actionnaires
Contact	Jean-Marie Rossini (responsable service Relations actionnaires individuels)

6.6. Calendrier 2013

13 février	Résultats du 4 ^e trimestre et de l'année 2012 et perspectives - Londres	26 juillet	Résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2013
18 mars	Détachement du 3 ^e acompte sur dividende au titre de 2012	23 septembre	Journée investisseurs - Londres
26 avril	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2013	24 septembre	Détachement du 1 ^{er} acompte au titre de l'exercice 2013 ⁽²⁾
17 mai	Assemblée générale des actionnaires 2013 à Paris (Palais des Congrès)	31 octobre	Résultats du 3 ^e trimestre 2013
22 mai	Réunion d'actionnaires individuels à Marseille	14 novembre	Réunion d'actionnaires individuels à Rennes
4 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Toulouse	18 novembre	Réunion d'actionnaires individuels à Lille
17 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Avignon	22-23 novembre	Salon Actionaria à Paris (Palais des Congrès)
24 juin	Détachement du solde sur dividende au titre de 2012 ⁽¹⁾	16 décembre	Détachement du 2 ^e acompte au titre de l'exercice 2013 ⁽²⁾

6.7. Calendrier 2014

24 mars	Détachement du 3 ^e acompte au titre de l'exercice 2013 ⁽²⁾
16 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
2 juin	Détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2013 ⁽³⁾

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

(2) Sous réserve de la décision du Conseil d'administration.

(3) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2014.

6.8. Responsables de la communication financière

Martin Deffontaines
Directeur de la communication financière
TOTAL S.A.
Tour Coupole
2, place Jean Millier
Arche Nord Coupole/Regnault
92078 Paris La Défense Cedex
France
Tél. : 01 47 44 58 53 ou +33 1 47 44 58 53
Fax : 01 47 44 58 24 ou +33 1 47 44 58 24
Courriel : investor-relations@total.com

Amérique du Nord :
Robert Hammond
Directeur des Relations investisseurs
Amérique du Nord
TOTAL American Services Inc.
1201 Louisiana Street, Suite 1800
Houston, TX 77002
États-Unis
Tél. : +1 (713) 483-5070
Fax : +1 (713) 483-5629
Courriel : ir.tx@total.com

Informations financières

1.	Informations financières historiques	174
1.1.	Comptes consolidés 2012, 2011 et 2010	174
1.2.	Comptes sociaux de TOTAL S.A.	174
2.	Vérification des informations financières historiques	174
3.	Informations complémentaires	174
4.	Politique de distribution des dividendes	175
5.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	175
5.1.	Enquêtes sur la concurrence	175
5.2.	Grande Paroisse	176
5.3.	Buncefield	177
5.4.	Erika	177
5.5.	Blue Rapid et Comité olympique russe – Régions russes et Interneft	178
5.6.	Iran	178
5.7.	Libye	178
5.8.	Pétrole contre nourriture	179
5.9.	Italie	179
5.10.	Rivunion	179
6.	Changements significatifs	179

1. Informations financières historiques

1.1. Comptes consolidés 2012, 2011 et 2010

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales consolidées (le Groupe) pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

1.2. Comptes sociaux de TOTAL S.A.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère du Groupe, pour les exercices clos aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises en vigueur au 31 décembre 2012.

2. Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2012, figurant au chapitre 9 du présent Document de référence ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est reproduit au point 1. du chapitre 9.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2012 (normes comptables françaises), figurant au chapitre 11 du présent Document de référence, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2012 est reproduit au point 2. du chapitre 11.

En outre, et en application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, sont incorporés par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2011, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 184 et 302 du Document de référence 2011 déposé le 26 mars 2012 auprès de l'AMF ;
- les comptes consolidés et les comptes sociaux de l'exercice 2010, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en pages 172 et 280 du Document de référence 2010 déposé le 28 mars 2011 auprès de l'AMF.

3. Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant au chapitre 9 ou au chapitre 11 du présent Document de référence, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures figurant au chapitre 10 du présent Document de référence, ne sont pas extraites des états financiers certifiés

de l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le *New York Stock Exchange*.

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou d'estimation de bénéfice pour la période postérieure au 31 décembre 2012 au sens du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

4. Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite au point 2. du chapitre 6.

5. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée (en ce compris les principaux litiges décrits ci-après) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Les principaux litiges dans lesquels les sociétés du Groupe sont impliquées sont décrits ci-après.

5.1. Enquêtes sur la concurrence

Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées sont décrits ci-après.

5.1.1. Dans le secteur Raffinage-Chimie

Dans le cadre de la scission d'Arkema⁽¹⁾ intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti une garantie couvrant les éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle se rapportant à des faits antérieurs à cette scission dont Arkema pourrait faire l'objet.

Cette garantie couvre, pendant une durée de dix ans à compter du jour de la scission, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures. La garantie visant les procédures en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros. Réciproquement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par la garantie, en Europe, sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

La garantie deviendrait caduque dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférerait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

- Aux États-Unis, les actions pour lesquelles la responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause en tant que société mère ont été closes sans conséquences financières significatives pour le Groupe.
- En Europe, les amendes infligées par la Commission européenne depuis 2006 à l'encontre de sociétés du Groupe dans sa configuration antérieure à la scission font suite à cinq procédures engagées par la Commission européenne entre 2000 et 2004 dont quatre sont aujourd'hui terminées, la cinquième restant en attente d'une décision d'appel sur un recours engagé par Arkema et les sociétés du Groupe concernées.

Sur le plan financier, la totalité des amendes prononcées dans les cinq affaires a atteint un montant de 385,47 millions d'euros aujourd'hui entièrement acquitté. Ainsi, une fois déduite la franchise, le montant global pris en charge et acquitté par le Groupe depuis la scission au titre de la garantie ci-dessus décrite s'est élevé à 188,07 millions d'euros⁽²⁾, montant auquel s'ajoute une somme de 31,31 millions d'euros d'intérêts également payée. Ces montants n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice 2012.

- Par ailleurs, des procédures civiles ont été engagées contre Arkema et d'autres groupes de sociétés devant des juridictions allemande et néerlandaise respectivement en 2009 et 2011 à l'initiative de tiers alléguant de préjudices à la suite de deux procédures engagées par la Commission européenne visées ci-dessus. TOTAL S.A. a été appelée en déclaration de jugement commun devant la juridiction allemande. À ce stade, les chances de succès comme la portée financière de ces procédures restent incertaines tant en raison des nombreuses difficultés juridiques qu'elles soulèvent que de l'absence de documentation des demandes et d'évaluations des préjudices allégués.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema pour des faits antérieurs à la

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

(2) Pour mémoire ce montant fait abstraction d'une affaire ayant donné lieu antérieurement à la scission à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement aux deux sociétés et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule.

scission puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes qui pourraient décider d'y impliquer Elf Aquitaine et/ou TOTAL S.A. en leur qualité de maison mère avant la scission.

Dans le cadre de l'ensemble des litiges mentionnés ci-dessus, une provision d'un montant de 17 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

5.1.2. Dans le secteur Marketing & Services

- À la suite d'une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A. en sa qualité de maison mère par la Commission européenne, Total Nederland N.V. a été condamnée en 2006 à une amende de 20,25 millions d'euros, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros. TOTAL S.A. a engagé un recours contre cette décision qui a été rejeté fin septembre 2012.
- De même, à la suite d'une communication de griefs adressée par la Commission européenne à Total Raffinage Marketing (anciennement dénommée Total France), ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques se rapportant à une ligne de produits du secteur Marketing & Services, Total Raffinage Marketing a été condamnée en 2008 à une amende de 128,2 millions d'euros qu'elle a intégralement acquittée, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère. Le recours engagé par le Groupe contre cette décision est toujours pendant devant la juridiction communautaire compétente.
- Par ailleurs, les procédures civiles engagées au Royaume-Uni ainsi qu'aux Pays-Bas contre TOTAL S.A., Total Raffinage

5.2. Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la remise en état du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts judiciaires ont, dans leur rapport final déposé le 11 mai 2006 abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui

Marketing et contre d'autres groupes de sociétés à l'initiative de tiers alléguant de préjudices à la suite des poursuites engagées par la Commission européenne se poursuivent. À ce stade, les chances de succès comme la portée financière de ces procédures restent incertaines en raison des nombreuses difficultés qu'elles soulèvent tant sur le plan juridique que du point de vue de l'évaluation des préjudices allégués.

Dans le cadre de l'ensemble des litiges mentionnés ci-dessus, une provision de 30 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

Début 2013, une procédure civile a été engagée à l'encontre de TOTAL S.A. et sa filiale Total Aviazione Italia Srl devant les juridictions civiles italiennes compétentes. Le demandeur allègue à l'encontre de TOTAL S.A. et de sa filiale, ainsi qu'à l'encontre de différentes sociétés tierces, un préjudice qu'il estime à près de 908 millions d'euros. La procédure engagée par le demandeur fait suite à des pratiques qui ont été sanctionnées par l'autorité de concurrence italienne en 2006. Compte tenu de la pluralité des défendeurs engagés dans cette procédure et du caractère apparemment disproportionné du préjudice allégué au regard des justifications fournies, cette procédure ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe, même s'il n'est pas possible à ce stade de déterminer précisément les conséquences financières de cette demande pour le Groupe.

Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures décrites ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif, ni sur sa situation financière, ni sur ses résultats consolidés.

d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006 ; Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes.

Le 19 novembre 2009, le tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Toulouse.

Grande Paroisse, afin de préserver ses droits, a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Par arrêt du 24 septembre 2012, la cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement du tribunal qui avait déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest. Certaines parties civiles ont fait une déclaration de pourvoi contre ces dispositions de l'arrêt.

La cour d'appel de Toulouse a néanmoins considéré que l'explosion était due à un accident chimique tel que décrit par les experts judiciaires. Elle a en conséquence condamné Grande

Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales. Ces derniers ont décidé de se pourvoir en cassation ce qui a pour effet de suspendre l'exécution des peines.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Au 31 décembre 2012, il subsiste au bilan consolidé du Groupe une provision d'un montant de 17 millions d'euros.

5.3. Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield, au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait des blessés, dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt ainsi qu'à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'essence d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette commission a été déposé le 11 décembre 2008. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, a eu lieu d'octobre à décembre 2008. La décision rendue en premier ressort le 20 mars 2009 déclare la filiale britannique de TOTAL responsable de l'accident survenu et tenue seule d'indemniser les victimes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel s'est tenu en janvier 2010. La cour d'appel, par décision du 4 mars 2010, a confirmé le jugement de première instance. La *Supreme Court* du Royaume-Uni a partiellement autorisé la filiale britannique de TOTAL à former un pourvoi contre cette décision. La filiale britannique de TOTAL a finalement

décidé de se désister de ce recours en raison d'accords d'indemnisation conclus mi-février 2011.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile. Le montant de la provision au titre de la responsabilité civile figurant dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 s'élève à 1 million d'euros après prise en compte des paiements effectués.

Le Groupe considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire et compte tenu des montants provisionnés, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2008, cinq sociétés, dont la filiale britannique de TOTAL, se sont vues notifier un acte de poursuites pénales émanant du *Health and Safety Executive* (HSE) et de l'*Environment Agency* (EA). Par décision du 16 juillet 2010, la filiale britannique a été condamnée au paiement d'une amende de 3,6 millions de livres sterling, qui a été payée. La décision tient compte d'un certain nombre d'éléments qui ont atténué les charges qui lui étaient reprochées.

5.4. Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier *Erika* qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'*Erika* pour un montant total de 192 millions d'euros, et la condamnation de TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'*Erika*, l'armateur de l'*Erika* et le gestionnaire de l'*Erika*.

TOTAL S.A. a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandaient le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur avaient été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris. Quarante deux parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 171,5 millions d'euros.

Par arrêt en date du 30 mars 2010, la cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance condamnant

TOTAL S.A. au paiement d'une amende de 375 000 euros au titre du délit de pollution maritime.

Toutefois, sur le plan civil, la cour d'appel de Paris a écarté la responsabilité civile de TOTAL S.A. au regard des conventions internationales applicables et en conséquence n'a prononcé de ce chef aucune condamnation contre TOTAL S.A.

TOTAL S.A. a décidé de se pourvoir en cassation sur les seules dispositions pénales de l'arrêt.

Par arrêt en date du 25 septembre 2012, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par TOTAL S.A. et confirmé sa condamnation pénale au titre du délit de pollution maritime. Sur le plan civil, la Cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel et retenu la responsabilité de TOTAL S.A. En conséquence, TOTAL S.A. est condamnée de ce fait, solidairement avec la société de contrôle et de classification, l'armateur et le gestionnaire de l'*Erika*, au paiement des indemnités allouées par la cour d'appel de Paris aux parties civiles en 2010.

La quasi-totalité des indemnisations allouées aux parties civiles a d'ores et déjà été payée par les parties intéressées. Dès lors, la décision de la Cour de cassation n'a pas emporté de conséquences financières significatives pour le Groupe.

5.5. Blue Rapid et Comité olympique russe – Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le Tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison de la prétendue non-exécution par une ex-filiale d'Elf Aquitaine d'un contrat portant sur un projet d'Exploration-Production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine considérant que ces demandes étaient dénuées de tout fondement, s'est opposée à celles-ci. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont relevé appel de ce jugement. Par arrêt en date du 30 juin 2011, la cour d'appel de Paris a déclaré Blue Rapid et le Comité olympique russe irrecevables en leur action à l'encontre d'Elf Aquitaine, au motif notamment de la caducité dudit contrat. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont formé un pourvoi contre la décision de la cour d'appel devant la Cour de cassation.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce contrat d'Exploration-Production, une société russe, dont il a déjà été jugé qu'elle n'était pas celle partie au contrat, et deux régions de la Fédération de Russie, qui n'y étaient pas davantage parties, ont lancé une procédure d'arbitrage contre cette ex-filiale d'Elf Aquitaine, liquidée en 2005, en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant allégué est de 22,4 milliards de dollars. Pour les mêmes raisons que celles déjà opposées avec succès par Elf Aquitaine à Blue Rapid et au Comité olympique russe, le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement, tant en fait qu'en droit. Le Groupe a déposé plainte pour dénoncer les agissements frauduleux dont il s'estime victime en l'espèce et a parallèlement engagé, et se réserve d'engager toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

5.6. Iran

En 2003, la United States Securities and Exchange Commission (SEC) suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL.

Cette enquête porte sur un accord conclu par la Société avec des consultants au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tend à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anticorruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société. La Société coopère pleinement à ces investigations.

Depuis 2010, TOTAL est en discussion avec les autorités américaines (DoJ et SEC) afin d'envisager, comme il est habituel aux États-Unis dans ce type de procédures, la conclusion de transactions qui mettraient un terme à cette affaire, en contrepartie du respect par TOTAL d'un certain nombre d'obligations, dont le paiement d'une amende et d'une compensation civile, sans reconnaissance de culpabilité.

Les autorités américaines ont proposé des projets d'accords qui pourraient être acceptés par TOTAL. En conséquence, et même si les discussions ne sont pas encore finalisées, une provision de 398 millions de dollars inchangée depuis sa comptabilisation au 30 juin 2012, reflétant la meilleure estimation des coûts potentiels liés à la résolution de ces procédures, reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

Dans cette même affaire, TOTAL et son Président-directeur général, à l'époque des faits Directeur Moyen-Orient, ont été mis en examen suite à une instruction lancée en France en 2006.

À ce stade, la Société considère que la résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe ou de conséquence sur ses projets futurs.

5.7. Libye

En juin 2011, la United States Securities and Exchange Commission (SEC) a adressé à certaines compagnies pétrolières, dont TOTAL, une demande formelle d'informations relative à leurs activités en Libye. TOTAL coopère à cette enquête non publique.

5.8. Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. Le Président-directeur général de la Société, à l'époque Directeur Général Exploration & Production du Groupe, a également fait l'objet d'une mise en examen en octobre 2006. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour le Président-directeur général de TOTAL.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi

que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

En octobre 2010, le Parquet a de nouveau requis un non-lieu pour TOTAL S.A. ainsi que pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe et le Président-directeur général de TOTAL. Néanmoins, par ordonnance notifiée début août 2011, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le tribunal correctionnel. L'audience a débuté le 21 janvier 2013 et a pris fin le 20 février 2013. Le jugement devrait être rendu le 8 juillet 2013.

La Société s'est toujours conformée aux règles du programme « pétrole contre nourriture » organisé en 1996 sous l'égide de l'ONU.

Le rapport Volcker de la commission d'enquête indépendante créée par l'ONU avait d'ailleurs écarté tout grief de corruption dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » concernant TOTAL.

5.9. Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le procureur de la République du tribunal de Potenza, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier. Le 16 février 2009, en amont de la procédure judiciaire et à titre de mesure provisoire, le juge des enquêtes préliminaires de Potenza a notifié à Total Italia une ordonnance tendant à la suspension, pour une durée d'un an, de la concession afférente à ce champ. Total Italia a fait appel de l'ordonnance du juge des enquêtes préliminaires auprès du tribunal des réexamens de Potenza. Par décision du 8 avril 2009, le tribunal a substitué à la mesure de suspension la désignation, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 16 février 2010, d'un commissaire judiciaire avec pour

mission de superviser les activités liées au développement de la concession, permettant ainsi la poursuite du projet Tempa Rossa.

Au premier semestre 2010, l'enquête pénale a été clôturée.

En mai 2012, le Juge de l'audience préliminaire a rendu une décision aux fins de non lieu partiel au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe et de renvoi partiel devant le tribunal correctionnel pour un nombre réduit de charges. Le procès a débuté le 26 septembre 2012.

En 2010, les activités d'exploration et de production de Total Italia ont été transférées à Total E&P Italia et les activités de raffinage et de marketing ont été fusionnées avec celles de Erg Petrol.

5.10. Rivunion

Le 9 juillet 2012, le tribunal fédéral suisse a rendu à l'encontre de la société Rivunion, filiale à 100% d'Elf Aquitaine, une décision confirmant un redressement fiscal d'un montant de 171 millions de francs suisses (hors intérêts de retard non encore calculés par les autorités compétentes). Selon le Tribunal, Rivunion est condamnée en sa qualité d'agent collecteur d'une retenue à la source

(« impôt anticipé ») due par les bénéficiaires des prestations taxées. Rivunion, en liquidation depuis le 13 mars 2002, n'étant pas en mesure d'obtenir la restitution de cette retenue à la source auprès desdits bénéficiaires et ne pouvant faire face à ses obligations, a fait l'objet d'une procédure collective le 1^{er} novembre 2012.

6. Changements significatifs

Le 27 mars 2013, TOTAL a conclu un accord pour la vente à Suncor Energy Inc. de sa participation de 49% dans le projet d'*upgrader* Voyageur situé dans la province canadienne de l'Alberta et destiné à traiter le bitume des mines de Fort Hills et Joslyn. Le montant de la transaction s'élève à 0,5 milliard de dollars américains, soit 0,4 milliard d'euros. Les développements des mines de Fort Hills et Joslyn ne sont pas remis en cause par cette transaction et sont poursuivis selon les études logistiques d'évacuation des productions menées conjointement avec Suncor.

La cession entraîne une perte nette de l'ordre de 1,65 milliard de dollars américains, soit environ 1,25 milliard d'euros. Les investissements futurs prévus sur cet *upgrader* dans le plan stratégique du Groupe étaient de 5,7 milliards de dollars américains, soit environ 4,3 milliards d'euros.

Les effets comptables de cette cession, survenue postérieurement à l'arrêté des comptes 2012 par le Conseil d'administration, seront traduits dans les états financiers consolidés intermédiaires du 1^{er} trimestre 2013 de TOTAL S.A.

7 Informations financières

Changements significatifs

Ces informations viennent en complément des informations données au chapitre 2 qui présentent les activités du Groupe au Canada (paragraphe 2.1.7.2.) et au paragraphe E) de la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2012 (chapitre 9, point 7.).

À l'exception des événements récents mentionnés ci-dessus, de ceux mentionnés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration (chapitre 3) ou dans la description des activités du Groupe (chapitre 2), aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2012, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

Renseignements généraux

1.	Capital social	182
1.1.	Montant du capital social au 31 décembre 2012	182
1.2.	Caractéristiques des actions	182
1.3.	Capital autorisé non émis au 31 décembre 2012	182
1.4.	Capital potentiel au 31 décembre 2012	185
1.5.	Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales	185
1.6.	Historique du capital social	185
2.	Acte constitutif et statuts ; autres informations	186
2.1.	Informations générales concernant la Société	186
2.2.	Objet social résumé	186
2.3.	Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	187
2.4.	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	188
2.5.	Modification des droits des actionnaires	188
2.6.	Assemblées d'actionnaires	189
2.7.	Franchissement de seuils statutaires	189
2.8.	Modification du capital social	189
3.	Autres renseignements	189
3.1.	Épargne salariale, intéressement et participation du personnel	189
3.2.	Plan d'épargne retraite	190
3.3.	Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	190
3.4.	Dépôt du <i>Form 20-F</i> auprès de l'United States Securities and Exchange Commission	190
4.	Documents accessibles au public	190
5.	Informations sur les participations	190
5.1.	Informations générales	190
5.2.	Participation du Groupe dans Sanofi	191
5.3.	Participation du Groupe dans Novatek	191
5.4.	Participation du Groupe dans SunPower	191

1. Capital social

1.1. Montant du capital social au 31 décembre 2012

5 914 832 865 euros, divisé en 2 365 933 146 actions ordinaires, entièrement libérées.

1.2. Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, d'une valeur nominale de 2,50 euros. Un droit de vote double est attribué à chaque actionnaire sous réserve de remplir certaines conditions (se reporter au paragraphe 2.4.1. du présent chapitre). Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

1.3. Capital autorisé non émis au 31 décembre 2012

Un tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2012, figure au paragraphe 1.3.9. du présent chapitre.

1.3.1. Treizième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont le montant ne peut être supérieur à un plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal, soit 1 milliard d'actions (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois).

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la treizième résolution et des quatorzième et seizième résolutions (visées ci-dessous) ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.2. Quatorzième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce. La résolution confère notamment au Conseil d'administration la possibilité de prévoir au profit des actionnaires un délai de priorité pour souscrire ces titres en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Le montant total des augmentations de capital social sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou

à terme, ne pourra être supérieur à 850 millions d'euros en nominal, soit 340 millions d'actions d'une valeur nominale de 2,50 euros (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). De plus, en vertu de la quinzième résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2012, le Conseil est autorisé, pour chacune des émissions décidées en application de la quatorzième résolution, à augmenter le nombre de titres à émettre dans la limite de 15% de l'émission initiale (au même prix que celui retenu pour l'émission initiale) et dans la limite du plafond fixé par la quatorzième résolution. Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 2,5 milliards d'euros en nominal fixé dans la treizième résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2012.

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu des treizième et quatorzième résolutions susvisées et de la seizième résolution (visée ci-dessous) ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.3. Seizième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société dont le montant ne peut être supérieur à 10% du capital social existant au jour de l'Assemblée générale du 11 mai 2012 (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 850 millions d'euros en nominal autorisé par la quatorzième résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2012.

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu des treizième, quatorzième et seizième résolutions susvisées ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

1.3.4. Dix-septième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois), étant précisé que le montant du capital social émis s'impute sur le plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal prévu dans la treizième résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2012.

1.3.5. Dix-huitième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la dix-septième résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2012 dans la limite d'un montant maximal commun avec la dix-septième résolution visée ci-dessus égal à 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : dix-huit mois), étant précisé que le montant du capital social émis s'impute sur le plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal prévu dans la treizième résolution de l'Assemblée générale du 11 mai 2012.

Dans le cadre des délégations consenties en vertu des dix-septième et dix-huitième résolutions, le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé une augmentation de capital dans la limite de 18 millions d'actions. Cette augmentation de capital, a été ouverte aux salariés et à des établissements financiers intervenant à la demande de la Société ou à des sociétés ou entités constituées spécifiquement et exclusivement pour la mise en œuvre d'un schéma d'épargne salariale ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés qui peuvent souscrire directement, ou indirectement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise et sera réalisée avant l'Assemblée générale du 17 mai 2013.

En conséquence de l'utilisation des délégations consenties en vertu des dix-septième et dix-huitième résolutions de l'Assemblée générale du 11 mai 2012, par le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 et le Conseil d'administration n'ayant pas utilisé les délégations conférées par les treizième, quatorzième et seizième résolutions, le capital autorisé non émis ressort à 2,46 milliards d'euros au 31 décembre 2012, soit 982 millions d'actions.

1.3.6. Onzième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 13 mai 2011

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions TOTAL existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions.

En outre, les actions consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent excéder 0,01% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation :

- 3 700 000 actions existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 14 septembre 2011, dont 16 000 actions existantes ont été attribuées au Président-directeur général ;
- 4 300 000 actions existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 26 juillet 2012, dont 53 000 actions existantes ont été attribuées au Président-directeur général.

Au 31 décembre 2012, 10 927 465 actions, dont 167 593 actions aux dirigeants mandataires sociaux dans le cadre de cette autorisation, pouvaient donc être encore attribuées.

1.3.7. Vingt et unième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010

Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. En outre, les options consenties aux dirigeants mandataires sociaux ne peuvent excéder 0,1% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation :

- 4 925 000 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration réuni le 14 septembre 2010, dont 240 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au Président-directeur général ;
- 1 600 000 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration réuni le 14 septembre 2011, dont 160 000 options de souscription d'actions ont été attribuées au Président-directeur général.

Au 31 décembre 2012, 28 963 997 options, dont 1 965 933 aux dirigeants mandataires sociaux, pouvaient donc être encore attribuées dans le cadre de cette autorisation.

1.3.8. Dix-neuvième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2012

Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Le Conseil n'a pas fait usage de cette autorisation au cours de l'exercice 2012.

Sur la base du capital social de 2 365 933 146 actions au 31 décembre 2012, la Société est susceptible, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, de procéder à l'annulation d'un maximum 236 593 314 actions avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

1.3.9. Tableau établi en application de l'article L 225-100 du Code de commerce récapitulatif de l'utilisation des délégations de compétence et de pouvoirs accordées au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital au 31 décembre 2012

Nature	Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital (nominal, nombre d'actions ou % du capital)	Utilisation en 2012 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2012 en nominal ou en nombre d'actions	Date de la délégation ou de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire	Durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 G€ de valeurs mobilières	-	10 G€	11 mai 2012 (13 ^e , 14 ^e et 16 ^e résolutions)	26 mois
		2,5 G€ soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription dont :	18 millions d'actions (dans le cadre du plafond 2/ ci-dessous)	2,46 G€ ^(a) (soit 982 millions d'actions)	11 mai 2012 (13 ^e résolution)	26 mois
		1/ un plafond spécifique de 850 M€, soit un maximum de 340 millions d'actions, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription (avec possibilité d'utilisation d'une clause d'extension), y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce, dont :	-	850 M€	11 mai 2012 (14 ^e résolution)	26 mois
		1/a un sous-plafond de 10% du capital social à la date de l'Assemblée générale du 11 mai 2012 ^(b) en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables	-	591,1 M€	11 mai 2012 (16 ^e résolution)	26 mois
		2/ un plafond spécifique commun représentant au maximum 1,5% du capital le jour où le Conseil ^(c) décide l'émission pour : (i) les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise (17 ^e résolution) et (ii) les augmentations de capital réservées favorisant la mise en œuvre d'un schéma d'épargne salariale en faveur des salariés de filiales étrangères (18 ^e résolution)	18 millions d'actions ^(d)	17,5 millions d'actions ^(d)	11 mai 2012 (17 ^e et 18 ^e résolutions)	26 mois (17 ^e résolution) et 18 mois (18 ^e résolution)
		Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	-	29,0 millions d'actions ^(e)	21 mai 2010 (21 ^e résolution)	38 mois
	Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux	4,3 millions d'actions ^(f)	10,9 millions d'actions ^(f)	13 mai 2011 (11 ^e résolution)	38 mois	

(a) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 13^e résolution de l'AGE du 11 mai 2012 ne peut dépasser 1 000 millions d'actions. Le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2013 dans la limite d'un montant maximal de 18 millions d'actions (voir note (d) ci-dessous). En conséquence, le solde disponible de cette autorisation ressort à 982 000 000 actions nouvelles au 31 décembre 2012.

(b) Capital social au 11 mai 2012 : 2 364 546 966 actions.

(c) Capital social au 31 décembre 2012 : 2 365 933 146 actions.

(d) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par les 17^e et 18^e résolutions de l'AGE du 11 mai 2012 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé de procéder à une augmentation de capital en 2013, dans la limite d'un montant maximal de 18 millions d'actions. Cette augmentation de capital est réservée aux salariés et à des établissements financiers intervenant à la demande de TOTAL ou à des sociétés ou entités constituées spécifiquement et exclusivement pour la mise en œuvre d'un schéma d'épargne salariale ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés qui peuvent souscrire directement, ou indirectement par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise. En conséquence, le solde disponible de ces autorisations ressort à 17 488 997 actions nouvelles au 31 décembre 2012.

(e) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions autorisées par la 21^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration. 4 925 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010 et 1 600 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011, le nombre restant d'options pouvant être consenties ressort à 28 963 997 au 31 décembre 2012. En outre, les options pouvant être consenties aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 21^e résolution de l'AGE du 21 mai 2010 ne peuvent excéder 0,1% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu des 240 000 options de souscriptions consenties au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010 et des 160 000 options de souscriptions consenties au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011, le nombre restant d'options pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ressort à 1 965 933.

(f) Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 11^e résolution de l'AGE du 13 mai 2011 ne peut dépasser 0,8% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. 3 700 000 actions existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration le 14 septembre 2011 et 4 300 000 actions existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration le 26 juillet 2012, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31 décembre 2012 ressort à 10 927 465 actions. En outre, les actions attribuées sous conditions de présence et de performance aux dirigeants mandataires sociaux en vertu de la 11^e résolution de l'AGE du 13 mai 2011 ne peuvent excéder 0,01% du capital existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution. Compte tenu des 16 000 actions existantes attribuées sous conditions de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011 et des 53 000 actions existantes attribuées sous conditions de présence et de performance au Président-directeur général par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012, le nombre restant d'actions pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ressort à 167 593.

1.4. Capital potentiel au 31 décembre 2012

Les titres donnant accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement, sont les options de souscription d'actions TOTAL, au nombre de 32 462 382 au 31 décembre 2012, réparties en :

- 6 160 020 options⁽¹⁾ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005 ;
- 5 621 526 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006 ;
- 5 848 985 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007 ;
- 4 330 468 options pour le plan attribué le 9 octobre 2008 sur décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008 ;
- 4 334 900 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009 ;

- 4 661 443 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 14 septembre 2010 ;

- 1 505 040 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 14 septembre 2011.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner droit à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement), soit 2 398 395 528 actions, représente 101,37% du capital social au 31 décembre 2012, sur la base de 2 365 933 146 actions TOTAL composant le capital social au 31 décembre 2012 et de 32 462 382 actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions TOTAL.

Par ailleurs, l'attribution gratuite d'actions TOTAL à l'ensemble des salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010 est susceptible de donner lieu à la création d'un nombre maximum de 974 900 actions au 31 décembre 2012.

1.5. Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

Au 31 décembre 2012

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	0,34%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	8 060 371
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	316
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(a)	314
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe^(b)	4,58%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	108 391 639
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 342
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(a)	4 228

(a) Sur la base d'un cours de Bourse de 39,01 euros par action au 31 décembre 2012.

(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

1.6. Historique du capital social

(Depuis le 1^{er} janvier 2010)

1.6.1. Exercice 2010

12 janvier 2011 Constatation de l'émission, par levée d'options de souscription d'actions, de 1 218 047 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, augmentant le capital d'une somme totale de 3 045 117,50 euros pour le porter de la somme de 5 871 057 210 euros à la somme de 5 874 102 327,50 euros.

1.6.2. Exercice 2011

28 avril 2011 Constatation de la souscription à 8 902 717 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2010, augmentant le capital social d'une somme de 22 256 792,50 euros pour le porter de la somme de 5 874 102 327,50 euros à la somme de 5 896 359 120 euros.

(1) Après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options, effectué le 22 mai 2006 conformément aux dispositions légales alors en vigueur et à la suite des décisions de l'Assemblée générale du 12 mai 2006 relativement à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL et à l'apport-scission d'Arkema.

12 janvier 2012 Constatation de l'émission, par levée d'options de souscription d'actions, de 5 223 665 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, augmentant le capital d'une somme totale de 13 059 162,50 euros pour le porter de la somme de 5 896 359 120 euros à la somme de 5 909 418 282,50 euros.

1.6.3. Exercice 2012

2 juillet 2012 Constatation de l'émission de 1 366 950 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des membres du personnel salarié du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010, augmentant le capital social d'une somme de 3 417 375 euros pour le porter de la somme de 5 909 418 282,50 euros à la somme de 5 912 835 657,50 euros.

8 janvier 2013 Constatation de l'émission, par levée d'options de souscription d'actions, de 798 883 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012, augmentant le capital d'une somme totale de 1 997 207,50 euros pour le porter de la somme de 5 912 835 657,50 euros à la somme de 5 914 832 865 euros.

2. Acte constitutif et statuts ; autres informations

2.1. Informations générales concernant la Société

2.1.1. Dénomination

TOTAL S.A.

2.1.2. Siège social

2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie (France)

2.1.3. Forme et nationalité

Société anonyme régie par la législation française

2.1.4. Registre du commerce et des sociétés

542 051 180 RCS Nanterre

2.1.5. Numéro d'identification intracommunautaire

FR 59 542 051 180

2.1.6. Statuts

Déposés chez K.L. Associés, notaires associés à Paris

2.1.7. Code APE (NAF)

111Z jusqu'au 7 janvier 2008

7010Z depuis le 8 janvier 2008

2.1.8. Durée de la Société

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation

2.1.9. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2.2. Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes, l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières, de leurs dérivés et sous-produits, ainsi que toutes activités relatives

à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé. L'énonciation complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

2.3. Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

2.3.1. Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (dix-huit actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

2.3.2. Limite d'âge des administrateurs

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction.

Si ce seuil est dépassé, le membre du Conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

2.3.3. Limite d'âge du Président et du Directeur Général

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général cessent de plein droit au plus tard à la date de leur soixante-cinquième anniversaire.

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009 a approuvé une modification des statuts relative aux conditions de nomination du Président. Le Conseil peut désormais, par dérogation à la limite d'âge de 65 ans, nommer pour une durée maximale de deux ans aux fonctions de Président du Conseil d'administration un administrateur âgé de plus de 65 ans et de moins de 70 ans.

2.3.4. Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

2.3.5. Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

2.3.6. Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Se reporter au chapitre 5, point 1. (Gouvernement d'entreprise - Rapport du Président du Conseil d'administration) du présent Document de référence.

2.3.7. Mode d'exercice de la Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Le 21 mai 2010, le Conseil d'administration a décidé de procéder à la réunification des fonctions de Président et de Directeur Général et a nommé le Directeur Général aux fonctions de Président-directeur général (pour une information plus détaillée, se reporter au chapitre 5, paragraphe 1.7.1.).

Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

2.4. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le *boni* de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions, ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

2.4.1. Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans⁽¹⁾, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

2.4.2. Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose, à titre personnel et/ou comme mandataire, de droits de vote double, cette limite pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 20% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première Assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

2.4.3. Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

2.4.4. Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1) 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- 2) la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- 3) les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

2.5. Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requis par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

(1) Ce délai n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert du nominatif au nominatif par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible (article 18 § 6 des statuts).

2.6. Assemblées d'actionnaires

2.6.1. Convocation

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

2.6.2. Admission

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions effectués soit dans les comptes des titres nominatifs

tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cet enregistrement est constaté par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00h00 (heure de Paris) le troisième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'Assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

2.7. Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées

du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne, physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus mentionnés ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés au premier alinéa.

2.8. Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un

règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

3. Autres renseignements

3.1. Épargne salariale, intéressement et participation du personnel

Le 29 juin 2012, un nouvel accord d'intéressement et de participation a été signé pour les exercices 2012, 2013 et 2014 concernant les sociétés TOTAL S.A., Elf Exploration Production, Total Exploration Production France, CDF Énergie, Total Raffinage Marketing, Total Additifs et Carburants Spéciaux, Total Lubrifiants, Total Fluides, Totalgaz, Total Raffinage-Chimie, Total Petrochemicals France et Total Raffinage France. Le montant de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2012 est estimé à environ 150 millions d'euros.

Par ailleurs, les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes à des plans d'épargne ont la faculté d'effectuer des placements volontaires - auxquels la Société ajoute, dans certaines conditions, un abondement - dans les fonds communs de placement choisis au préalable par le salarié (se reporter au paragraphe 6.2. du chapitre 5).

Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2012 par le Groupe dans le cadre de différents plans d'épargne s'est élevé à 73,3 millions d'euros.

3.2. Plan d'épargne retraite

L'accord de Groupe relatif aux dispositifs d'épargne à vocation retraite du 29 septembre 2004 a mis en place un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO). Un avenant à ce plan signé en date du 15 avril 2011 prévoit notamment l'abondement de l'épargne-temps transférée au PERCO (Passerelle CET-PERCO). Un avenant

au plan signé le 30 mars 2012 a ajusté les mécanismes de pilotage du PERCO pour mieux sécuriser l'épargne retraite et a étendu le champ d'application de l'accord aux sociétés Total Petrochemicals France, Total Raffinage-Chimie et Total Raffinage France.

3.3. Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'existe pas d'accord visé au 9° ou au 10° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

3.4. Dépôt du *Form 20-F* auprès de l'*United States Securities and Exchange Commission*

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent Document de référence, un document annuel (*Form 20-F*) en langue anglaise auprès de la SEC.

La Société précise que, conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, le Président-directeur général et le directeur Financier de la Société,

avec le concours des membres de la Direction générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, pour la période couverte par le document *Form 20-F*. Pour l'exercice 2012, le Président-directeur général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes (se reporter au point 1.10. du chapitre 5).

4. Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

En outre, les documents de référence de TOTAL déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des cinq

derniers exercices sociaux, les rapports financiers semestriels, les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la Société (total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Informations réglementées en France).

5. Informations sur les participations

5.1. Informations générales

Au 31 décembre 2012, 883 sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation, dont 803 sociétés par intégration globale et 80 par mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. inclut *a minima* toutes les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte dont la valeur comptable à cette date est au moins égale à 10% du montant des capitaux propres de TOTAL S.A. ou de l'actif net consolidé du Groupe,

ou qui a généré au moins 10% du résultat net de TOTAL S.A. ou du résultat net consolidé du Groupe au cours du dernier exercice clos.

La liste des principales entreprises incluses dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence (se reporter au point 7. du chapitre 9).

5.2. Participation du Groupe dans Sanofi

Au cours de l'exercice 2012, TOTAL a vendu le solde de sa participation dans Sanofi, détenue indirectement au travers de sa filiale Elf Aquitaine.

Le 16 février 2012, dans un avis AMF n° 212CO276, TOTAL S.A. a déclaré avoir franchi indirectement à la baisse, le 15 février 2012 (à la suite de la mise au porteur d'actions Sanofi ayant entraîné une diminution du nombre de droits de vote et de la cession d'actions Sanofi sur le marché), le seuil de 5% des droits

de vote de Sanofi, et détenir 2,83% du capital et 4,69% des droits de vote de la société.

Au cours des exercices 2010 et 2011, la participation dans Sanofi était successivement passée de 7,33% du capital et 12,29% des droits de vote au 31 décembre 2009, à 5,51% du capital et 9,15% des droits de vote au 31 décembre 2010, puis à 3,22% du capital et 5,46% des droits de vote au 31 décembre 2011.

5.3. Participation du Groupe dans Novatek

Le 2 mars 2011, TOTAL a annoncé avoir signé un accord de principe en vue d'acquérir 12,09% du capital de Novatek, société de droit russe cotée au Moscow Interbank Currency Exchange et au London Stock Exchange, avec l'intention des deux parties que TOTAL augmente sa participation à 15% sous 12 mois et à 19,40% sous 36 mois.

La prise de participation de 12,09% par TOTAL au capital de Novatek s'est effectuée le 1^{er} avril 2011 par achat d'actions auprès des deux principaux actionnaires de Novatek. À la suite de cette transaction, TOTAL dispose d'un représentant au Conseil d'administration de Novatek.

TOTAL a porté sa participation à 14,09% le 8 décembre 2011, en acquérant 2% supplémentaires du capital de Novatek auprès de ses deux principaux actionnaires, dans le cadre de l'accord conclu en mars 2011.

En 2012, TOTAL a procédé à l'acquisition d'actions Novatek au fil de l'eau. Au 31 décembre 2012, la participation de TOTAL, détenue au travers de sa filiale Total E&P Arctic Russia, s'élève à 15,34% du capital et des droits de vote de Novatek, soit 465 846 900 actions sur un total de 3 036 306 000 actions existantes.

5.4. Participation du Groupe dans SunPower

Le 28 avril 2011, SunPower, société de droit américain cotée au NASDAQ, et TOTAL ont annoncé la signature d'un accord stratégique prévoyant l'acquisition par TOTAL, au travers d'une offre publique d'achat (OPA) amicale, de 60% des actions de SunPower en circulation au prix de 23,25 dollars par action, soit un montant total d'environ 1,4 milliard de dollars. L'OPA amicale a été conclue avec succès le 21 juin 2011.

TOTAL a par ailleurs signé avec SunPower en 2011 un accord de garantie financière d'une durée de cinq ans, pour un montant maximum de 1 milliard de dollars, ainsi qu'un accord de support financier (*liquidity support agreement*) pour un montant

maximum de 600 millions de dollars pour une période maximum de cinq ans.

En janvier 2012, la participation du Groupe dans SunPower a été augmentée à 66% à la suite d'une augmentation de capital concomitante à l'intégration de Tenesol (se reporter au paragraphe 4.2.1.1.1. du chapitre 2).

Au 31 décembre 2012, la participation de TOTAL, détenue au travers de sa filiale Total Gas & Power USA, s'élève à 65,90% du capital et des droits de vote de SunPower, soit 78 576 682 actions sur un total de 119 234 280 actions existantes.

Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 février 2013 et n'ont pas été mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	194
2.	Compte de résultat consolidé	195
3.	Résultat global consolidé	196
4.	Bilan consolidé	197
5.	Tableau de flux de trésorerie consolidé	198
6.	Variation des capitaux propres consolidés	199
7.	Annexe aux comptes consolidés	200
	Introduction	200
1)	Principes comptables	200
2)	Principaux indicateurs de l'information par secteur	208
3)	Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions	209
4)	Informations par secteur d'activité	211
5)	Informations par zone géographique	222
6)	Charges d'exploitation	223
7)	Autres produits et autres charges	223
8)	Autres produits financiers et autres charges financières	224
9)	Impôts sur les sociétés	224
10)	Immobilisations incorporelles	226
11)	Immobilisations corporelles	227
12)	Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	230
13)	Autres titres	232
14)	Autres actifs non courants	233
15)	Stocks	234
16)	Clients et comptes rattachés, autres créances	235
17)	Capitaux propres	236
18)	Engagements envers le personnel	239
19)	Provisions et autres passifs non courants	242
20)	Dettes financières et instruments financiers associés	244
21)	Autres créiteurs et dettes diverses	251
22)	Contrats de location	252
23)	Engagements hors bilan et obligations contractuelles	253
24)	Parties liées	256
25)	Paiements en actions	257
26)	Effectifs du Groupe et charges de personnel	265
27)	Tableau de flux de trésorerie	265
28)	Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie	266
29)	Instruments financiers hors dérivés d'énergie	268
30)	Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret	274
31)	Gestion des risques financiers	276
32)	Autres risques et engagements	283
33)	Informations complémentaires	287
34)	Évolutions en cours de la composition du Groupe	288
35)	Périmètre de consolidation	290

1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés, certains principes comptables appliqués par TOTAL S.A. impliquent une part importante d'estimations et d'hypothèses. Les réalisations peuvent différer des estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La Direction générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des « successful efforts » pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société. Ces travaux nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 7 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Laurent Vitse

2. Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice

(en millions d'euros) ^(a)

		2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	<i>(notes 4 et 5)</i>	200 061	184 693	159 269
Droits d'accises		(17 762)	(18 143)	(18 793)
Produits des ventes		182 299	166 550	140 476
Achats, nets de variation de stocks	<i>(note 6)</i>	(126 798)	(113 892)	(93 171)
Autres charges d'exploitation	<i>(note 6)</i>	(22 668)	(19 843)	(19 135)
Charges d'exploration	<i>(note 6)</i>	(1 446)	(1 019)	(864)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers		(9 525)	(7 506)	(8 421)
Autres produits	<i>(note 7)</i>	1 462	1 946	1 396
Autres charges	<i>(note 7)</i>	(915)	(1 247)	(900)
Coût de l'endettement financier brut		(671)	(713)	(465)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		100	273	131
Coût de l'endettement financier net	<i>(note 29)</i>	(571)	(440)	(334)
Autres produits financiers	<i>(note 8)</i>	558	609	442
Autres charges financières	<i>(note 8)</i>	(499)	(429)	(407)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	<i>(note 12)</i>	2 010	1 925	1 953
Charge d'impôt	<i>(note 9)</i>	(13 066)	(14 073)	(10 228)
Résultat net de l'ensemble consolidé		10 841	12 581	10 807
Part du Groupe		10 694	12 276	10 571
Intérêts ne conférant pas le contrôle		147	305	236
Résultat net par action (euros)		4,74	5,46	4,73
Résultat net dilué par action (euros)		4,72	5,44	4,71

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

3. Résultat global consolidé

TOTAL

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 841	12 581	10 807
Autres éléments du résultat global			
Écart de conversion de consolidation	(701)	1 498	2 231
Actifs disponibles à la vente	(338)	337	(100)
Couverture de flux futurs	65	(84)	(80)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	160	(15)	302
Autres éléments	(13)	(2)	(7)
Effet d'impôt	63	(55)	28
Total autres éléments du résultat global (après impôt) (note 17)	(764)	1 679	2 374
Résultat global	10 077	14 260	13 181
<i>Part du Groupe</i>	9 969	13 911	12 936
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	108	349	245

4. Bilan consolidé

TOTAL

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

ACTIF		2012	2011	2010
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(notes 5 et 10)	12 858	12 413	8 917
Immobilisations corporelles	(notes 5 et 11)	69 332	64 457	54 964
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(note 12)	13 759	12 995	11 516
Autres titres	(note 13)	1 190	3 674	4 590
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(note 20)	1 626	1 976	1 870
Impôts différés	(note 9)	1 832	1 767	1 378
Autres actifs non courants	(note 14)	3 715	3 104	2 277
Total actifs non courants		104 312	100 386	85 512
Actifs courants				
Stocks	(note 15)	17 397	18 122	15 600
Clients et comptes rattachés	(note 16)	19 206	20 049	18 159
Autres créances	(note 16)	10 086	10 767	7 483
Actifs financiers courants	(note 20)	1 562	700	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 27)	15 469	14 025	14 489
Actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 34)	3 797	-	1 270
Total actifs courants		67 517	63 663	58 206
Total actif		171 829	164 049	143 718
PASSIF		2012	2011	2010
Capitaux propres				
Capital		5 915	5 909	5 874
Primes et réserves consolidées		71 827	66 506	60 538
Écarts de conversion		(1 488)	(988)	(2 495)
Actions autodétenues		(3 342)	(3 390)	(3 503)
Total des capitaux propres - part du Groupe	(note 17)	72 912	68 037	60 414
Intérêts ne conférant pas le contrôle		1 281	1 352	857
Total des capitaux propres		74 193	69 389	61 271
Passifs non courants				
Impôts différés	(note 9)	12 785	12 260	9 947
Engagements envers le personnel	(note 18)	1 973	2 232	2 171
Provisions et autres passifs non courants	(note 19)	11 585	10 909	9 098
Dettes financières non courantes	(note 20)	22 274	22 557	20 783
Total passifs non courants		48 617	47 958	41 999
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		21 648	22 086	18 450
Autres créditeurs et dettes diverses	(note 21)	14 698	14 774	11 989
Dettes financières courantes	(note 20)	11 016	9 675	9 653
Autres passifs financiers courants	(note 20)	176	167	159
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	(note 34)	1 481	-	197
Total passifs courants		49 019	46 702	40 448
Total passif et capitaux propres		171 829	164 049	143 718

5. Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

(note 27)

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 841	12 581	10 807
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	10 481	8 628	9 117
Provisions et impôts différés	1 385	1 665	527
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	(362)	-	(60)
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(1 321)	(1 590)	(1 046)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	211	(107)	(470)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	1 084	(1 739)	(496)
Autres, nets	143	98	114
Flux de trésorerie d'exploitation	22 462	19 536	18 493
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(19 905)	(17 950)	(13 812)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(191)	(854)	(862)
Coût d'acquisition de titres	(898)	(4 525)	(654)
Augmentation des prêts non courants	(1 949)	(1 212)	(945)
Investissements	(22 943)	(24 541)	(16 273)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	1 418	1 439	1 534
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	352	575	310
Produits de cession d'autres titres	2 816	5 691	1 608
Remboursement de prêts non courants	1 285	873	864
Désinvestissements	5 871	8 578	4 316
Flux de trésorerie d'investissement	(17 072)	(15 963)	(11 957)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
- actionnaires de la société mère	32	481	41
- actions propres	(68)	-	49
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de la société mère	(5 184)	(5 140)	(5 098)
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle	(104)	(172)	(152)
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	1	(573)	(429)
Émission nette d'emprunts non courants	5 279	4 069	3 789
Variation des dettes financières courantes	(2 754)	(3 870)	(731)
Variation des actifs et passifs financiers courants	(947)	896	(817)
Flux de trésorerie de financement	(3 745)	(4 309)	(3 348)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	1 645	(736)	3 188
Incidence des variations de change	(201)	272	(361)
Trésorerie en début de période	14 025	14 489	11 662
Trésorerie à fin de période	15 469	14 025	14 489

6. Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en millions d'euros)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres-part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
Au 1^{er} janvier 2010	2 348 422 884	5 871	55 372	(5 069)	(115 407 190)	(3 622)	52 552	987	53 539
Résultat net 2010	-	-	10 571	-	-	-	10 571	236	10 807
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	(216)	2 581	-	-	2 365	9	2 374
Résultat global	-	-	10 355	2 581	-	-	12 936	245	13 181
Dividendes	-	-	(5 098)	-	-	-	(5 098)	(152)	(5 250)
Émissions d'actions (note 17)	1 218 047	3	38	-	-	-	41	-	41
Rachats d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions (a)	-	-	(70)	-	2 919 511	119	49	-	49
Paiements en actions (note 25)	-	-	140	-	-	-	140	-	140
Annulation d'actions (note 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	(199)	(7)	-	-	(206)	(223)	(429)
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2010	2 349 640 931	5 874	60 538	(2 495)	(112 487 679)	(3 503)	60 414	857	61 271
Résultat net 2011	-	-	12 276	-	-	-	12 276	305	12 581
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	231	1 404	-	-	1 635	44	1 679
Résultat global	-	-	12 507	1 404	-	-	13 911	349	14 260
Dividendes	-	-	(6 457)	-	-	-	(6 457)	(172)	(6 629)
Émissions d'actions (note 17)	14 126 382	35	446	-	-	-	481	-	481
Rachats d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions (a)	-	-	(113)	-	2 933 506	113	-	-	-
Paiements en actions (note 25)	-	-	161	-	-	-	161	-	161
Annulation d'actions (note 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	(553)	103	-	-	(450)	(123)	(573)
Autres éléments	-	-	(23)	-	-	-	(23)	441	418
Au 31 décembre 2011	2 363 767 313	5 909	66 506	(988)	(109 554 173)	(3 390)	68 037	1 352	69 389
Résultat net 2012	-	-	10 694	-	-	-	10 694	147	10 841
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	(219)	(506)	-	-	(725)	(39)	(764)
Résultat global	-	-	10 475	(506)	-	-	9 969	108	10 077
Dividendes	-	-	(5 237)	-	-	-	(5 237)	(104)	(5 341)
Émissions d'actions (note 17)	2 165 833	6	26	-	-	-	32	-	32
Rachats d'actions	-	-	-	-	(1 800 000)	(68)	(68)	-	(68)
Cessions d'actions (a)	-	-	(116)	-	2 962 534	116	-	-	-
Paiements en actions (note 25)	-	-	146	-	-	-	146	-	146
Annulation d'actions (note 17)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	11	6	-	-	17	(16)	1
Autres éléments	-	-	16	-	-	-	16	(59)	(43)
Au 31 décembre 2012	2 365 933 146	5 915	71 827	(1 488)	(108 391 639)	(3 342)	72 912	1 281	74 193

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions et actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe.

7. Annexe aux comptes consolidés

En date du 12 février 2013, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

Introduction

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont présentés en euros et sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2012.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe). Leur application n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction générale du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur

l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;
- sont préparés de manière prudente ; et
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

1) Principes comptables

Selon le principe de la comptabilité d'engagement appliqué par le Groupe, selon lequel les états financiers reflètent les effets des transactions et événements dans l'exercice où ils se produisent, les actifs et passifs sont généralement valorisés au coût quand il s'agit d'éléments à caractère opérationnel tels que les actifs immobilisés incorporels et corporels, et à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes.

Le détail des méthodes appliquées est le suivant :

A) Principes de consolidation

Les entités contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres entités sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités contrôlées conjointement et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entreprise. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la comptabilisation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Les soldes, transactions et résultats inter-compagnies sont éliminés.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode requiert la comptabilisation des actifs identifiables acquis, passifs repris et intérêts ne conférant pas le contrôle des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

L'affectation du prix d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

L'acquéreur doit comptabiliser le *goodwill* à la date d'acquisition, évalué comme étant l'excédent de :

- la contrepartie transférée, le montant des intérêts ne conférant pas le contrôle et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- sur la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. À l'issue de cette analyse complémentaire, le *badwill* résiduel est comptabilisé directement en résultat.

Lors de transactions avec les intérêts ne conférant pas le contrôle, l'écart entre le prix payé (reçu) et la valeur comptable des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis (cédés) est enregistré directement dans les capitaux propres.

Les formations d'entités contrôlées conjointement par apports non monétaires des coentrepreneurs sont comptabilisées selon les modalités de l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». Un résultat de cession sur la participation précédemment détenue est comptabilisé à la hauteur du pourcentage d'intérêt du coentrepreneur dans la coentreprise.

C) Méthodes de conversion

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères autres que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

(ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part du Groupe et dans le poste « Intérêts ne conférant pas le contrôle » pour la part des intérêts ne conférant pas le contrôle.

D) Chiffre d'affaires – Produits des ventes

Le chiffre d'affaires inclut les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

(i) Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant est recouvrable et qu'il peut être raisonnablement estimé.

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe est comptabilisée dans les rubriques « Stock d'hydrocarbures bruts et gazeux », « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses ».

Les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sont comprises dans le produit des ventes, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

(ii) Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses de chaque contrat.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus *pro rata temporis* sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

(iii) Développement de projets de fermes solaires

SunPower développe et vend des projets de fermes solaires. Cette activité comporte généralement une composante foncière (propriété de terrains ou détention de droits spécifiques sur des terrains). Le revenu lié au développement de ces projets est reconnu lorsque les sociétés-projet et les droits fonciers ont été irrévocablement cédés.

Le produit des contrats de construction de systèmes solaires est reconnu sur la base de l'avancement des travaux de construction, mesuré d'après le pourcentage des coûts engagés par rapport au total des coûts prévus.

E) Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date de fin du différé d'exercice.

Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits. Le nombre d'instruments de capitaux propres attribués peut être revu au cours de la période d'acquisition en cas d'anticipation de non respect des conditions de performance dites « hors marché » ou en fonction du taux de rotation des bénéficiaires.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charges immédiatement. La charge est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans.

F) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Le Groupe applique la méthode selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Des actifs et des passifs sont comptabilisés au titre des obligations de restitution des sites et des contrats de location financés en application des principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés 1K « Contrats de location » et 1Q « Restitution des sites ». Les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de ces actifs et passifs donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

G) Résultat net par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

H) Actifs d'exploration et de production pétrolière et minière

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs

de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

(i) Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges de la période.

Les droits miniers acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils font régulièrement l'objet de tests de dépréciation, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et du jugement de la Direction générale du Groupe.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation de dépenses d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges.

(ii) Actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement (forage des puits de développement et construction des capacités de production) sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites. Le taux d'amortissement est généralement égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures (*profit oil*).

Les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

(iii) Activité minière

Les coûts d'exploration minière, incluant les études et les campagnes de carottages, sont passés en charges tant que l'existence de ressources n'a pas été évaluée.

Lorsque l'évaluation conclut à l'existence de ressources, les coûts engagés postérieurement à cette évaluation sont capitalisés temporairement en attendant d'une décision de développement du champ si cette décision est fortement probable. Dans le cas contraire, les coûts sont passés en charges.

Lorsque la décision de développement est prise, les coûts capitalisés temporairement sont intégrés au coût du développement et amortis à compter de la mise en production selon le même rythme que les actifs de développement.

Les coûts de développement minier comprennent les coûts de découverte initiaux et tous les coûts encourus pour accéder aux réserves, en particulier ceux :

- des infrastructures de surface ;
- des machines et matériels mobiles d'un coût significatif ;
- des utilités et installations annexes hors-site.

Ces coûts sont capitalisés et amortis soit sur le mode linéaire, soit à l'unité de production à compter de la mise en production.

I) Goodwill et autres immobilisations incorporelles hors droits miniers

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les modalités de détermination des *goodwill* sont présentées dans la note 1B de l'annexe aux comptes consolidés. Les *goodwill* ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement (voir la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés).

S'agissant des sociétés mises en équivalence, les *goodwill* sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les immobilisations incorporelles autres que les *goodwill* sont à durée de vie définie. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;

- évaluation fiable du coût de cet actif ;
- capacité et intention du Groupe d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre.

Les frais de publicité sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

J) Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service. Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- si le projet est financé par l'ensemble de la dette du Groupe, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

Mobilier, matériel de bureau, machine et outillage	3 – 12 ans
Matériel de transport	5 – 20 ans
Dépôts et équipements associés	10 – 15 ans
Installations complexes spécialisées et <i>pipelines</i>	10 – 30 ans
Constructions	10 – 50 ans

K) Contrats de location

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Certains contrats commerciaux, sans revêtir une forme juridique de contrats de location, confèrent aux clients ou aux fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixes. Ces contrats sont assimilés à des contrats de location. Ils sont ensuite analysés pour déterminer s'ils doivent être qualifiés de contrats de location simple ou de location financement.

L) Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les *goodwill*.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale du Groupe. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les *goodwill* en contrepartie des « Autres charges ». Ces pertes de valeur sont ensuite affectées aux « Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers » pour les immobilisations corporelles et droits miniers et aux « Autres charges » pour les autres immobilisations incorporelles.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les *goodwill* ont un caractère irréversible.

M) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs qualifiés de financiers sont les prêts et les créances financières, les titres de sociétés non consolidées et les titres de placement, les instruments dérivés et les dettes financières courantes et non courantes.

Le traitement comptable de ces actifs et passifs financiers est le suivant :

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et les créances financières sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation, la valeur nette comptable étant comparée à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que cette valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

(ii) Autres titres

Les autres titres sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente (*available for sale*) et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une perte de valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est comptabilisée en résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

(iii) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément à la politique de gestion des risques décrite dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés et figure au bilan dans les rubriques

correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

• Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

• Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

1) Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux sur l'emprunt externe et du risque de change des prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, la soulte versée ou perçue est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
- si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.

2) Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) du risque de change sur l'emprunt externe. Leur variation de juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées en résultat.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux

propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

• Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Le profit ou la perte sur l'instrument de couverture qui a été comptabilisé en capitaux propres est reclassé en résultat lors de la sortie totale ou partielle de l'activité à l'étranger.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

• Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz, électricité ou charbon, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés sont présentées dans les notes 20, 28, 29, 30 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

(iv) Dettes financières non courantes et courantes

Les dettes financières non courantes et courantes (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti, à l'exception de celles qui font l'objet d'un traitement de couverture tel que décrit dans le paragraphe précédent (iii) « Instruments dérivés ».

(v) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs font l'objet d'une estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations réalisées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

• Dettes financières, swaps d'émission

La valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps* a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices.

• Instruments financiers dérivés d'énergie et assimilés

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et papier. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

• Autres instruments financiers

La valeur de marché des *swaps* de taux et des FRA (*Forward Rate Agreement*) est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman – Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marchés existants à la clôture.

• Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » amendée en 2009 établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;
- Niveau 2 : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 3 : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté dans les notes 29 et 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

N) Stocks

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Par ailleurs les stocks de trading sont valorisés à leur juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Raffinage-Chimie

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essence, kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe.

Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût des produits raffinés inclut principalement le coût du pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.).

Les coûts des stocks de produits chimiques autres que les produits raffinés incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage, les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits raffinés et des produits chimiques.

Marketing & Services

Le coût des produits transformés par les entités du Groupe inclut principalement le coût de la matière première, les coûts de production (énergie, main d'œuvre, amortissement des immobilisations de production), les coûts de transport primaire et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances...).

Les frais généraux d'administration et les charges financières sont exclus du prix de revient des produits.

Les produits achetés à des entités externes au Groupe sont valorisés à leur coût d'achat, auquel s'ajoutent les coûts de transport primaire.

O) Actions propres

Les actions TOTAL, détenues par les filiales ou par la société mère, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

P) Provisions et autres passifs non courants

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Q) Restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

R) Engagements envers le personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

En application de la méthode du corridor, la part des pertes et gains actuariels excédant 10% du montant le plus élevé à l'ouverture entre la valeur des engagements et la juste valeur des actifs est amortie sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat et la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'acquisition des droits.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

S) Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice.

Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

Dettes financières non courantes

La variation de la dette financière non courante est présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*.

T) Droits d'émission de CO₂

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Les quotas sont gérés comme un coût de production et à ce titre ils sont reconnus en stock :
 - Les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés en stock pour une valeur nulle,
 - Les quotas acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition,
 - Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré,
 - Si la valeur comptable des stocks de quotas à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.
- À chaque arrêté, une provision est comptabilisée pour matérialiser les obligations de restitution de quotas liées aux émissions de la période. Cette provision est calculée sur la base des émissions estimées de la période, valorisées au coût unitaire moyen pondéré du stock à la fin de cette période. Elle est reprise lors de la restitution des quotas.
- Dans le cas où les obligations de restitution à l'échéance sont supérieures aux quotas disponibles enregistrés en stock, une provision pour la valeur de marché est comptabilisée.
- Les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

U) Certificats d'économie d'énergie

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie, les dispositions suivantes sont appliquées :

- Un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux ventes d'énergie, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions.
- Un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation.
- Les CEE sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

V) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. À partir de la date de classification en « actifs détenus en vue de la vente », les dotations aux amortissements cessent.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. En conséquence, les notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives au compte de résultat se réfèrent uniquement aux activités poursuivies.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont les flux de trésorerie sont indépendants. Elle représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte dont le Groupe s'est séparé ou qu'il détient en vue de sa vente.

W) Méthodes comptables alternatives retenues pour l'application des normes IFRS

En termes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs, les choix suivants ont été effectués parmi les méthodes comptables alternatives prévues par les normes IFRS :

- les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon le modèle du coût historique et non selon le modèle de la réévaluation ;
- les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi sont reconnus selon la méthode du corridor (voir la note 1R de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées par mise en équivalence, en application de la méthode alternative de la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

X) Nouveaux principes comptables non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2012, sont les suivantes :

Norme non encore adoptée par l'Union européenne au 31 décembre 2012

- En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers, et a inclus en octobre 2010 les modalités de classement et l'évaluation des passifs financiers. La norme sera complétée par des dispositions sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et sur la comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 établit que les actifs et passifs financiers sont généralement évalués soit à la juste valeur par résultat soit au coût amorti sous certaines conditions. La norme devrait être applicable à compter du 1^{er} janvier 2015. L'application de la norme telle que publiée à fin 2010 ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

Normes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012

- En mai 2011, l'IASB a publié une série de normes sur la consolidation : la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », la norme IFRS 11 « Partenariats », la norme IFRS 12 « Information sur les participations dans d'autres entités », la norme IAS 27 révisée « États financiers séparés » et la norme IAS 28 révisée « Entreprises associées et joint-ventures ». Ces normes sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application de ces normes n'aura pas d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

– En juin 2011, l'IASB a publié la norme IAS 19 révisée « Avantages au personnel » qui conduit notamment à la comptabilisation de la position nette au titre des engagements sociaux (engagement net des actifs) au bilan, à la suppression de la méthode du corridor actuellement utilisée par le Groupe, à la suppression de l'amortissement du coût des services passés et à l'obligation d'évaluer le rendement attendu des actifs de régime sur une base normative (via le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la dette). Cette norme est applicable de manière rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application de cette norme aura pour conséquence au 1^{er} janvier 2013, d'augmenter les provisions pour engagements sociaux de 2,8 milliards d'euros et de

diminuer les capitaux propres du Groupe de 2,8 milliards d'euros avant impôt et de 1,7 milliards d'euros après impôt. L'impact sur le résultat des exercices 2011 et 2012 est non significatif.

– Par ailleurs, l'IASB a publié en mai 2011 la norme IFRS 13 « Évaluation à la juste valeur », applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, et en juin 2011 la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. L'application de ces normes n'aura pas d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

2) Principaux indicateurs de l'information par secteur

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence au différentiel de prix fin de mois d'une période à l'autre ou par référence à des prix moyens de la période selon la nature des stocks concernés et non par référence à la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) L'effet des variations de juste valeur

L'effet des variations de juste valeur présenté en éléments d'ajustement correspond, pour certaines transactions, à des différences entre la mesure interne de la performance utilisée par la Direction générale de TOTAL et la comptabilisation de ces transactions selon les normes IFRS.

Les normes IFRS prévoient que les stocks de trading soient comptabilisés à leur juste valeur en utilisant les cours *spot* de fin de période. Afin de refléter au mieux la gestion par des transactions dérivées de l'exposition économique liée à ces stocks, les indicateurs internes de mesure de la performance intègrent une valorisation des stocks de trading en juste valeur sur la base de cours *forward*.

Par ailleurs, dans le cadre de ses activités de trading, TOTAL conclut des contrats de stockage dont la représentation future est enregistrée en juste valeur dans la performance économique interne du Groupe, mais n'est pas autorisée par les normes IFRS.

(iv) Jusqu'au 30 juin 2010, la quote-part des éléments qui permettent de passer du « Résultat net des activités » au résultat net consolidé part du Groupe de Sanofi (voir le paragraphe de la note 3 sur les cessions de titres Sanofi et la perte de l'influence notable dans Sanofi).

Principaux indicateurs

(i) Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements des immobilisations corporelles et des droits miniers.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

(ii) Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après prise en compte des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après l'impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette) et les intérêts ne conférant pas le contrôle.

(iii) Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessus.

(iv) Résultat net ajusté dilué par action

Résultat net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions.

(v) Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

**(vi) ROACE (Return On Average Capital Employed)
Rentabilité des capitaux employés moyens**

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

(vii) ROE (Return On Equity) – Rentabilité des capitaux propres moyens

Rapport du résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités (après distribution) de début et de fin de période.

(viii) Dette financière nette

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions

Au cours des exercices 2012, 2011 et 2010, les principales variations de la composition du Groupe et les principales acquisitions et cessions ont été les suivantes :

Exercice 2012**• Amont**

- TOTAL a finalisé en février 2012 l'acquisition en Ouganda d'une participation de 33% 1/3 dans les blocs 1, 2 et 3A auprès de Tullow Oil plc pour un montant de 1 157 millions d'euros (1 487 millions de dollars) constitué intégralement de droits miniers. TOTAL est devenu partenaire de Tullow et CNOOC à parts égales (33% 1/3 chacun), chaque compagnie assumant le rôle d'opérateur d'un des trois blocs. TOTAL a été désigné comme opérateur du bloc 1.
- TOTAL a finalisé au cours de l'exercice 2012 l'acquisition de 1,25% supplémentaires du capital de Novatek pour un montant de 368 millions d'euros (480 millions de dollars), ce qui porte la participation de TOTAL dans Novatek à 15,34%.
- TOTAL a finalisé en octobre 2012 la cession en Colombie de ses participations dans le champ d'hydrocarbures de Cusiana et dans les *pipelines* OAM et ODC à Sinochem, pour un montant de 318 millions d'euros (409 millions de dollars), net de la trésorerie cédée.

• Holding

- Au cours de l'exercice 2012, TOTAL a progressivement cédé le solde de sa participation dans Sanofi, générant une plus-value nette d'impôt de 341 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, le Groupe ne détient plus de participation dans le capital de Sanofi.

L'information relative aux cessions en cours de réalisation présentée selon les dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » figure en note 34.

Exercice 2011**• Amont**

- TOTAL a finalisé en mars 2011 l'acquisition d'une participation supplémentaire de 7,5% dans le projet GLNG en Australie, auprès de Santos, ce qui porte la participation de TOTAL dans ce projet à 27,5%.

Le coût d'acquisition était de 202 millions d'euros (281 millions de dollars) et correspondait principalement aux droits miniers reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 227 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

- En mars 2011, Total E&P Canada Ltd., filiale de TOTAL, et la société Suncor Energy Inc. (Suncor) ont finalisé un partenariat stratégique autour des deux projets miniers de sables bitumineux de Fort Hills, opéré par Suncor, et Joslyn, opéré par TOTAL, ainsi que du projet d'*upgrader* Voyageur, opéré par Suncor. Ces trois projets sont situés en Athabasca dans la province canadienne de l'Alberta.

TOTAL a acquis de Suncor 19,2% d'intérêt dans le projet minier de Fort Hills, portant sa participation à 39,2% du projet Fort Hills tandis que Suncor, opérateur, détenait 40,8%. TOTAL a également acquis 49% du projet d'*upgrader* Voyageur, opéré par Suncor. Au titre de ces deux acquisitions, le Groupe a versé 1 937 millions d'euros (2 666 millions de dollars canadiens) se décomposant principalement en immobilisations incorporelles pour 474 millions d'euros et en immobilisations corporelles pour 1 550 millions d'euros.

Par ailleurs, TOTAL a cédé à Suncor 36,75% d'intérêt dans le projet minier de Joslyn pour 612 millions d'euros (842 millions de dollars canadiens). Le Groupe, opérateur, conservait ainsi un intérêt de 38,25% dans le projet.

- TOTAL a finalisé en avril 2011 la cession de sa participation dans sa filiale Amont Total E&P Cameroun, société camerounaise dans laquelle le Groupe détenait 75,8% d'intérêt, à Perenco, pour un montant de 172 millions d'euros (247 millions de dollars), net de la trésorerie cédée.
- TOTAL et la société russe Novatek ont signé en mars 2011 deux accords de principe en vue du développement de la coopération entre TOTAL, d'une part, et la société Novatek et ses actionnaires principaux, d'autre part.

Cette coopération se développait au travers des deux axes suivants :

- En avril 2011, TOTAL est devenu actionnaire de Novatek à hauteur de 12,09% pour un montant de 2 901 millions d'euros (4 108 millions de dollars). En décembre 2011, TOTAL a finalisé l'acquisition de 2% supplémentaires du capital de Novatek pour un montant de 596 millions d'euros (796 millions de dollars), ce qui portait la participation de TOTAL dans Novatek

à 14,09%. TOTAL considérait qu'il exerçait une influence notable au travers notamment de sa représentation au Conseil d'administration de Novatek et de sa participation dans le projet majeur Yamal LNG. La participation dans Novatek a donc été mise en équivalence depuis le deuxième trimestre 2011.

- En octobre 2011, TOTAL a finalisé sa prise de participation de 20% dans le projet Yamal LNG et est devenu le partenaire de Novatek dans ce projet.
- TOTAL a finalisé en juillet 2011 la cession de 10% des intérêts du Groupe dans le *pipeline* colombien OCENSA. Le Groupe détenait toujours 5,2% de cet actif.
- TOTAL a finalisé en septembre 2011 l'acquisition des intérêts d'Esso Italiana dans la concession Gorgoglione (participation de 25%), qui comprend le gisement de Tempa Rossa, ainsi que dans deux licences d'exploration situées dans la même zone géographique (51,7% pour chacune des licences). L'acquisition a ainsi porté la part de TOTAL à 75% dans le gisement de Tempa Rossa qu'il opère.
- TOTAL a finalisé en décembre 2011 la vente à Silex Gas Norway AS, filiale à 100% d'Allianz, de l'ensemble de sa participation dans Gassled (6,4%) et dans les entités associées pour un montant de 477 millions d'euros (3,7 milliards de couronnes norvégiennes).
- Total E&P USA Inc. a signé en décembre 2011 un accord visant à créer une *joint venture* avec Chesapeake Exploration, L.L.C., filiale de Chesapeake Energy Corporation et son partenaire EnerVest, Ltd. Selon les termes de cet accord, TOTAL a acquis une participation de 25% dans les gisements de gaz de schistes de l'Utica riches en condensats, détenus par Chesapeake et EnerVest. TOTAL a versé 500 millions d'euros (696 millions de dollars) en numéraire à Chesapeake et EnerVest pour l'acquisition de ces actifs. TOTAL devra également financer pour un montant maximal de 1,63 milliard de dollars sur une période de 7 ans maximum, 60% des investissements futurs de Chesapeake et EnerVest liés à la réalisation de nouveaux puits dans le cadre de la *joint venture*. Par ailleurs, TOTAL prendra également une participation de 25% dans tout nouveau domaine dont Chesapeake fera l'acquisition dans la zone concernée par l'accord.

• Raffinage-Chimie

- TOTAL a finalisé en juillet 2011 la cession de ses activités résines photoréticulables et résines de revêtement au groupe Arkema pour un montant de 520 millions d'euros, net de la trésorerie cédée.
- TOTAL et International Petroleum Investment Company (une société détenue à 100% par le gouvernement de l'Émirat d'Abou Dabi) ont signé un accord le 15 février 2011 prévoyant la cession, à International Petroleum Investment Company (IPIC), de la participation de 48,83% détenue par TOTAL dans le capital de CEPSA, dans le cadre d'une offre publique d'achat initiée par IPIC et visant la totalité des actions CEPSA non encore détenues par IPIC, au prix unitaire de 28 euros par action CEPSA. TOTAL a cédé à IPIC la totalité de sa participation dans CEPSA et a reçu, le 29 juillet 2011, un montant de 3 659 millions d'euros.

• Marketing & Services

- TOTAL a finalisé en octobre 2011 la cession de l'essentiel de ses actifs de distribution pétrolière au Royaume-Uni, dans les Îles Anglo-normandes et sur l'île de Man, à Rontec Investments LLP, consortium mené par Snax 24, l'un des principaux réseaux indépendants de distribution de carburants au Royaume-Uni,

pour un montant de 424 millions d'euros (368 millions de livres anglaises).

- À l'issue de l'offre publique d'achat amicale en numéraire à 23,25 dollars par action lancée le 28 avril 2011 et qui s'est finalisée le 21 juin 2011, TOTAL a acquis 60% du capital de la société SunPower Corp., société de droit américain cotée au Nasdaq dont le siège est à San José en Californie. Les actions de SunPower Corp. continuent d'être négociées sur le Nasdaq.

Le coût d'acquisition, dont le paiement a été réalisé le 21 juin 2011, s'élevait à 974 millions d'euros (1 394 millions de dollars).

Le *goodwill* s'élevait à 533 millions de dollars et a été intégralement déprécié au 31 décembre 2011.

Exercice 2010

• Amont

- Total E&P Canada Ltd., filiale de TOTAL, a signé courant juillet 2010 un accord avec la société UTS Energy Corporation (UTS) en vue d'acquérir la société UTS dont son actif principal, la participation de 20% qu'elle détenait dans le projet minier Fort Hills, situé en Athabasca, dans la province canadienne de l'Alberta.

Total E&P Canada a finalisé le 30 septembre 2010 l'acquisition de l'intégralité des titres UTS pour un montant en numéraire de 3,08 dollars canadiens par action. Compte tenu du montant de cash détenu par UTS et acquis par TOTAL (232 millions d'euros), le coût d'acquisition est ressorti pour TOTAL à 862 millions d'euros. Ce montant se décomposait principalement en droits miniers reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 646 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles » et en immobilisations corporelles reconnues à l'actif du bilan consolidé pour 217 millions d'euros.

- TOTAL a finalisé en septembre 2010 la cession à BP et Hess de ses participations dans les champs de Valhall (15,72%) et Hod (25%), situés en mer du Nord norvégienne, pour un montant de 800 millions d'euros.
- TOTAL a signé courant septembre 2010 un accord avec Santos et Petronas en vue d'acquérir une participation de 20% dans le projet GLNG, en Australie. À l'issue de cette transaction finalisée en octobre 2010, les participations dans le projet étaient : Santos (45%, opérateur), Petronas (35%) et TOTAL (20%).

Le coût d'acquisition était de 566 millions d'euros et se décomposait principalement en droits miniers reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 617 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

De plus, TOTAL a annoncé en décembre 2010 un accord pour acquérir une participation supplémentaire de 7,5% dans ce projet.

- TOTAL a cédé en décembre 2010 sa participation de 5% dans le bloc 31 situé dans l'offshore très profond angolais à la société China Sonangol International Holding Limited.

• Raffinage-Chimie

- TOTAL a finalisé le 1^{er} avril 2010 la cession au groupe américain Jarden Corporation de ses activités de chimie de spécialités grand public Mapa Spontex, pour une valeur d'entreprise de 335 millions d'euros.

• Marketing & Services

- TOTAL et ERG ont annoncé en janvier 2010 avoir conclu un accord portant sur la création d'une *joint venture*, nommée

TotalErg, par apports de la majeure partie de leurs activités dans le secteur du raffinage et du marketing en Italie. TotalErg est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2010. Le pacte d'actionnaires prévoit une gouvernance conjointe, ainsi que l'autonomie opérationnelle de la *joint venture*. La participation de TOTAL dans TotalErg s'élève à 49% et est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence (voir la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés).

• Holding

- Le 24 mars 2010, TOTAL S.A. a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire afin d'acquérir les 1 468 725 actions Elf Aquitaine non encore détenues, représentant 0,52% du capital et 0,27% des droits de vote d'Elf Aquitaine, au prix unitaire de 305 euros (coupon du solde du dividende 2009 attaché). Ce projet a été déclaré conforme par l'AMF le 13 avril 2010.

L'offre publique de retrait était ouverte du 16 au 29 avril 2010 inclus. Les actions Elf Aquitaine visées par l'offre qui n'ont pas été apportées à celle-ci ont été transférées, dans le cadre du retrait obligatoire, au profit de TOTAL S.A. le jour de négociation suivant la clôture de l'offre, soit le 30 avril 2010, moyennant une indemnisation identique au prix de l'offre.

Le 30 avril, TOTAL S.A. a annoncé détenir 100% des titres émis par la société Elf Aquitaine à la suite de l'Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire, le montant de l'opération s'élevant à 450 millions d'euros.

En application de la nouvelle norme IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010, les transactions réalisées avec les intérêts ne conférant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions en capital, *i.e.*, en capitaux propres consolidés.

En conséquence, à la suite de l'acquisition par TOTAL S.A. de la totalité des actions Elf Aquitaine, la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur comptable de la quote-part des intérêts ne conférant pas le contrôle acquis a été comptabilisée en diminution des capitaux propres.

- Au cours de l'exercice 2010, TOTAL a progressivement cédé 1,88% du capital de Sanofi, réduisant son pourcentage de participation à 5,51%.

À compter du 1^{er} juillet 2010, compte tenu d'une représentation réduite au Conseil d'administration et de la baisse du pourcentage des droits de vote, TOTAL ne dispose plus d'une influence notable dans Sanofi et a cessé de comptabiliser cette participation selon la méthode de la mise en équivalence. La participation dans Sanofi est donc comptabilisée comme un titre disponible à la vente dans la rubrique « Autres titres » du bilan consolidé, à sa juste valeur, soit au cours de Bourse.

Au titre de ce changement de méthode de comptabilisation, un gain de 135 millions d'euros a été comptabilisé en résultat net au 31 décembre 2010.

4) Informations par secteur d'activité

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du *reporting* interne. Elle reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL qui est revue par le principal décideur opérationnel du Groupe, à savoir le Comité exécutif.

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

Jusqu'au 31 décembre 2011, les activités du Groupe étaient divisées en trois secteurs définis comme suit :

- l'Amont comprenait, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, les activités Gaz et Énergies Nouvelles ;
- l'Aval comprenait les activités de Raffinage et de Distribution, le Trading pétrolier et les Transports maritimes ;
- la Chimie comprenait la Chimie de base et les Spécialités.

Au 31 décembre 2012, les activités du Groupe sont désormais divisées en trois secteurs définis comme suit :

- un secteur Amont comprenant, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, l'activité Gas & Power ;
- un secteur Raffinage-Chimie qui constitue un grand pôle industriel contenant les activités de raffinage, de pétrochimie, de fertilisants et de chimie de spécialités. Ce secteur couvre également les activités de Trading pétrolier et les Transports maritimes ;
- un secteur Marketing & Services comprenant les activités mondiales d'approvisionnement et de commercialisation dans le domaine des produits pétroliers ainsi que l'activité Énergies Nouvelles.

Par ailleurs, le secteur Holding comprend les activités fonctionnelles et financières des holdings.

En conséquence, l'information par secteur d'activité des périodes comparatives a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur au 31 décembre 2012.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	22 143	91 117	86 614	187	-	200 061
Chiffre d'affaires Groupe	31 521	44 470	755	199	(76 945)	-
Droits d'accises	-	(3 593)	(14 169)	-	-	(17 762)
Produits des ventes	53 664	131 994	73 200	386	(76 945)	182 299
Charges d'exploitation	(25 914)	(129 441)	(71 525)	(977)	76 945	(150 912)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(7 437)	(1 445)	(607)	(36)	-	(9 525)
Résultat opérationnel	20 313	1 108	1 068	(627)	-	21 862
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 325	213	(198)	276	-	2 616
Impôts du résultat opérationnel net	(12 370)	(283)	(383)	(124)	-	(13 160)
Résultat opérationnel net	10 268	1 038	487	(475)	-	11 318
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(477)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(147)
Résultat net	-	-	-	-	-	10 694

Exercice 2012 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	(9)	-	-	-	-	(9)
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	(9)	-	-	-	-	(9)
Charges d'exploitation	(586)	(199)	(229)	(88)	-	(1 102)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(1 200)	(206)	(68)	-	-	(1 474)
Résultat opérationnel^(b)	(1 795)	(405)	(297)	(88)	-	(2 585)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	240	(41)	(119)	146	-	226
Impôts du résultat opérationnel net	637	70	66	(108)	-	665
Résultat opérationnel net^(b)	(918)	(376)	(350)	(50)	-	(1 694)
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	27
Résultat net	-	-	-	-	-	(1 667)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

- sur le résultat opérationnel	-	(179)	(55)	-	
- sur le résultat opérationnel net	-	(116)	(39)	-	

Exercice 2012 (ajusté) (en millions d'euros) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	22 152	91 117	86 614	187	-	200 070
Chiffre d'affaires Groupe	31 521	44 470	755	199	(76 945)	-
Droits d'accises	-	(3 593)	(14 169)	-	-	(17 762)
Produits des ventes	53 673	131 994	73 200	386	(76 945)	182 308
Charges d'exploitation	(25 328)	(129 242)	(71 296)	(889)	76 945	(149 810)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 237)	(1 239)	(539)	(36)	-	(8 051)
Résultat opérationnel ajusté	22 108	1 513	1 365	(539)	-	24 447
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 085	254	(79)	130	-	2 390
Impôts du résultat opérationnel net	(13 007)	(353)	(449)	(16)	-	(13 825)
Résultat opérationnel net ajusté	11 186	1 414	837	(425)	-	13 012
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(477)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(174)
Résultat net ajusté	-	-	-	-	-	12 361
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	-	-	-	-	-	5,45

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	19 618	1 944	1 301	80	-	22 943
Désinvestissements	2 798	304	152	2 617	-	5 871
Flux de trésorerie d'exploitation	18 950	2 127	1 132	253	-	22 462
Bilan au 31 décembre 2012						
Immobilisations corporelles et incorporelles	68 310	9 220	4 433	227	-	82 190
Titres des sociétés mises en équivalence	9 194	1 579	626	-	-	11 399
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	5 336	1 656	1 535	570	-	9 097
Besoin en fonds de roulement	(329)	9 623	2 821	(1 772)	-	10 343
Provisions et autres passifs non courants	(21 170)	(2 439)	(1 519)	(1 215)	-	(26 343)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	3 072	-	-	-	-	3 072
Capitaux employés (bilan)	64 413	19 639	7 896	(2 190)	-	89 758
Moins effet de stock	-	(3 236)	(642)	-	-	(3 878)
Capitaux employés (information par secteur)	64 413	16 403	7 254	(2 190)	-	85 880
ROACE en pourcentage	18%	9%	12%	-	-	16%

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	22 211	77 146	85 325	11	-	184 693
Chiffre d'affaires Groupe	27 301	44 277	805	185	(72 568)	-
Droits d'accises	-	(2 362)	(15 781)	-	-	(18 143)
Produits des ventes	49 512	119 061	70 349	196	(72 568)	166 550
Charges d'exploitation	(21 894)	(116 365)	(68 396)	(667)	72 568	(134 754)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 039)	(1 936)	(496)	(35)	-	(7 506)
Résultat opérationnel	22 579	760	1 457	(506)	-	24 290
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	2 198	647	(377)	336	-	2 804
Impôts du résultat opérationnel net	(13 566)	(136)	(438)	(38)	-	(14 178)
Résultat opérationnel net	11 211	1 271	642	(208)	-	12 916
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(335)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(305)
Résultat net	-	-	-	-	-	12 276

Exercice 2011 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	45	-	-	-	-	45
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	45	-	-	-	-	45
Charges d'exploitation	-	852	271	-	-	1 123
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(75)	(705)	(1)	-	-	(781)
Résultat opérationnel ^(b)	(30)	147	270	-	-	387
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	682	337	(363)	90	-	746
Impôts du résultat opérationnel net	(43)	(61)	(78)	(80)	-	(262)
Résultat opérationnel net ^(b)	609	423	(171)	10	-	871
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(19)
Résultat net	-	-	-	-	-	852

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

(b) Dont effet stock

- sur le résultat opérationnel	-	928	287	-	-
- sur le résultat opérationnel net	-	669	200	-	-

Exercice 2011 (ajusté) (en millions d'euros) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	22 166	77 146	85 325	11	-	184 648
Chiffre d'affaires Groupe	27 301	44 277	805	185	(72 568)	-
Droits d'accises	-	(2 362)	(15 781)	-	-	(18 143)
Produits des ventes	49 467	119 061	70 349	196	(72 568)	166 505
Charges d'exploitation	(21 894)	(117 217)	(68 667)	(667)	72 568	(135 877)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 964)	(1 231)	(495)	(35)	-	(6 725)
Résultat opérationnel ajusté	22 609	613	1 187	(506)	-	23 903
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 516	310	(14)	246	-	2 058
Impôts du résultat opérationnel net	(13 523)	(75)	(360)	42	-	(13 916)
Résultat opérationnel net ajusté	10 602	848	813	(218)	-	12 045
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(335)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(286)
Résultat net ajusté	-	-	-	-	-	11 424
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	-	-	-	-	-	5,06

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	20 662	1 910	1 834	135	-	24 541
Désinvestissements	2 591	2 509	1 955	1 523	-	8 578
Flux de trésorerie d'exploitation	17 044	2 146	541	(195)	-	19 536
Bilan au 31 décembre 2011						
Immobilisations corporelles et incorporelles	63 250	9 037	4 338	245	-	76 870
Titres des sociétés mises en équivalence	8 731	1 321	697	-	-	10 749
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	4 494	1 878	1 314	3 105	-	10 791
Besoin en fonds de roulement	699	9 851	2 902	(1 374)	-	12 078
Provisions et autres passifs non courants	(19 843)	(2 837)	(1 585)	(1 136)	-	(25 401)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	-	-	-	-	-	-
Capitaux employés (bilan)	57 331	19 250	7 666	840	-	85 087
Moins effet de stock	-	(3 367)	(667)	13	-	(4 021)
Capitaux employés (information par secteur)	57 331	15 883	6 999	853	-	81 066
ROACE en pourcentage	21%	5%	13%	-	-	16%

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 526	65 156	75 580	7	-	159 269
Chiffre d'affaires Groupe	22 540	34 522	677	186	(57 925)	-
Droits d'accises	-	(2 177)	(16 616)	-	-	(18 793)
Produits des ventes	41 066	97 501	59 641	193	(57 925)	140 476
Charges d'exploitation	(18 230)	(94 587)	(57 613)	(665)	57 925	(113 170)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 345)	(2 531)	(506)	(39)	-	(8 421)
Résultat opérationnel	17 491	383	1 522	(511)	-	18 885
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 548	133	208	595	-	2 484
Impôts du résultat opérationnel net	(10 146)	92	(545)	263	-	(10 336)
Résultat opérationnel net	8 893	608	1 185	347	-	11 033
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(226)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(236)
Résultat net	-	-	-	-	-	10 571

Exercice 2010 (éléments d'ajustement) ^(a) (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	-	-	-	-
Droits d'accises	-	-	-	-	-	-
Produits des ventes	-	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	-	803	212	-	-	1 015
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(203)	(1 213)	-	-	-	(1 416)
Résultat opérationnel ^(b)	(203)	(410)	212	-	-	(401)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	192	(196)	45	227	-	268
Impôts du résultat opérationnel net	275	202	(53)	(6)	-	418
Résultat opérationnel net ^(b)	264	(404)	204	221	-	285
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	-
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(2)
Résultat net	-	-	-	-	-	283

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et, jusqu'au 30 juin 2010, la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi.

(b) Dont effet stock

- sur le résultat opérationnel	-	765	228	-	-	-
- sur le résultat opérationnel net	-	584	169	-	-	-

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi

Exercice 2010 (ajusté) (en millions d'euros) ^(a)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	18 526	65 156	75 580	7	-	159 269
Chiffre d'affaires Groupe	22 540	34 522	677	186	(57 925)	-
Droits d'accises	-	(2 177)	(16 616)	-	-	(18 793)
Produits des ventes	41 066	97 501	59 641	193	(57 925)	140 476
Charges d'exploitation	(18 230)	(95 390)	(57 825)	(665)	57 925	(114 185)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 142)	(1 318)	(506)	(39)	-	(7 005)
Résultat opérationnel ajusté	17 694	793	1 310	(511)	-	19 286
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 356	329	163	368	-	2 216
Impôts du résultat opérationnel net	(10 421)	(110)	(492)	269	-	(10 754)
Résultat opérationnel net ajusté	8 629	1 012	981	126	-	10 748
Coût net de la dette nette	-	-	-	-	-	(226)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-	-	-	-	(234)
Résultat net ajusté	-	-	-	-	-	10 288
Résultat net ajusté dilué par action (euros)	-	-	-	-	-	4,58

(a) Excepté pour le résultat net par action.

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements	13 049	2 124	1 019	81	-	16 273
Désinvestissements	2 067	763	83	1 403	-	4 316
Flux de trésorerie d'exploitation	15 617	1 226	1 105	545	-	18 493
Bilan au 31 décembre 2010						
Immobilisations corporelles et incorporelles	50 560	9 325	3 743	253	-	63 881
Titres des sociétés mises en équivalence	4 761	2 555	1 817	-	-	9 133
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	4 135	1 536	858	4 099	-	10 628
Besoin en fonds de roulement	(369)	9 866	1 517	(211)	-	10 803
Provisions et autres passifs non courants	(16 076)	(2 771)	(1 188)	(1 181)	-	(21 216)
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	660	413	-	-	-	1 073
Capitaux employés (bilan)	43 671	20 924	6 747	2 960	-	74 302
Moins effet de stock	-	(3 659)	(838)	1 061	-	(3 436)
Capitaux employés (information par secteur)	43 671	17 265	5 909	4 021	-	70 866
ROACE en pourcentage^(a)	N/A	N/A	N/A	-	-	16%

(a) Les capitaux employés 2009 n'ont pas été recalculés selon la nouvelle organisation.

B) ROE (Return On Equity) – Rentabilité des capitaux propres moyens

Le Groupe évalue la rentabilité des capitaux propres en rapportant le résultat net ajusté de l'ensemble consolidé à la moyenne des capitaux propres retraités de début et de fin de période. Les capitaux propres retraités pour l'exercice 2012 sont ainsi calculés après distribution d'un dividende de 2,34 euros par action, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

Le ROE est calculé de la manière suivante :

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Résultat net ajusté - part du Groupe	12 361	11 424	10 288
Intérêts ne conférant pas le contrôle ajustés	174	286	234
Résultat net ajusté de l'ensemble consolidé	12 535	11 710	10 522
Capitaux propres - part du Groupe	72 912	68 037	60 414
Répartition du résultat sur la base des actions existantes à la clôture	(1 299)	(1 255)	(2 553)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 281	1 352	857
Capitaux propres retraités^(a)	72 894	68 134	58 718
ROE	18%	18%	19%

(a) Les capitaux propres retraités au 31 décembre 2009 s'élevaient à 50 993 millions d'euros.

C) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2012

(en millions d'euros)

	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	200 070	(9)	200 061
Droits d'accises	(17 762)	-	(17 762)
Produits des ventes	182 308	(9)	182 299
Achats, nets de variation de stocks	(126 564)	(234)	(126 798)
Autres charges d'exploitation	(21 800)	(868)	(22 668)
Charges d'exploration	(1 446)	-	(1 446)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(8 051)	(1 474)	(9 525)
Autres produits	681	781	1 462
Autres charges	(448)	(467)	(915)
Coût de l'endettement financier brut	(671)	-	(671)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	100	-	100
Coût de l'endettement financier net	(571)	-	(571)
Autres produits financiers	558	-	558
Autres charges financières	(499)	-	(499)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 098	(88)	2 010
Charge d'impôt	(13 731)	665	(13 066)
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 535	(1 694)	10 841
Part du Groupe	12 361	(1 667)	10 694
Intérêts ne conférant pas le contrôle	174	(27)	147

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	184 648	45	184 693
Droits d'accises	(18 143)	-	(18 143)
Produits des ventes	166 505	45	166 550
Achats, nets de variation de stocks	(115 107)	1 215	(113 892)
Autres charges d'exploitation	(19 751)	(92)	(19 843)
Charges d'exploration	(1 019)	-	(1 019)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 725)	(781)	(7 506)
Autres produits	430	1 516	1 946
Autres charges	(536)	(711)	(1 247)
Coût de l'endettement financier brut	(713)	-	(713)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	273	-	273
Coût de l'endettement financier net	(440)	-	(440)
Autres produits financiers	609	-	609
Autres charges financières	(429)	-	(429)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 984	(59)	1 925
Charge d'impôt	(13 811)	(262)	(14 073)
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 710	871	12 581
Part du Groupe	11 424	852	12 276
Intérêts ne conférant pas le contrôle	286	19	305

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et, à compter du 1^{er} janvier 2011, l'effet des variations de juste valeur.

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	159 269	-	159 269
Droits d'accises	(18 793)	-	(18 793)
Produits des ventes	140 476	-	140 476
Achats, nets de variation de stocks	(94 286)	1 115	(93 171)
Autres charges d'exploitation	(19 035)	(100)	(19 135)
Charges d'exploration	(864)	-	(864)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(7 005)	(1 416)	(8 421)
Autres produits	524	872	1 396
Autres charges	(346)	(554)	(900)
Coût de l'endettement financier brut	(465)	-	(465)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	131	-	131
Coût de l'endettement financier net	(334)	-	(334)
Autres produits financiers	442	-	442
Autres charges financières	(407)	-	(407)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 003	(50)	1 953
Charge d'impôt	(10 646)	418	(10 228)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 522	285	10 807
Part du Groupe	10 288	283	10 571
Intérêts ne conférant pas le contrôle	234	2	236

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et, jusqu'au 30 juin 2010, la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi.

D) Nature des éléments d'ajustement par secteur

Les éléments d'ajustement du compte de résultat, selon la définition donnée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, sont les suivants :

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(179)	(55)	-	(234)
Effet des variations de juste valeur	(9)	-	-	-	(9)
Charges de restructuration	-	(2)	-	-	(2)
Dépréciations exceptionnelles	(1 200)	(206)	(68)	-	(1 474)
Autres éléments	(586)	(18)	(174)	(88)	(866)
Total	(1 795)	(405)	(297)	(88)	(2 585)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2012 (en millions d'euros)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	(116)	(41)	-	(157)
Effet des variations de juste valeur	(7)	-	-	-	(7)
Charges de restructuration	-	(24)	(53)	-	(77)
Dépréciations exceptionnelles	(769)	(192)	(121)	(30)	(1 112)
Plus-values de cession	240	-	-	341	581
Autres éléments	(382)	(44)	(108)	(361)	(895)
Total	(918)	(376)	(323)	(50)	(1 667)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	928	287	-	1 215
Effet des variations de juste valeur	45	-	-	-	45
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(75)	(706)	-	-	(781)
Autres éléments	-	(75)	(17)	-	(92)
Total	(30)	147	270	-	387

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2011 (en millions d'euros)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	669	165	-	834
Effet des variations de juste valeur	32	-	-	-	32
Charges de restructuration	-	(72)	(50)	-	(122)
Dépréciations exceptionnelles	(75)	(476)	(463)	-	(1 014)
Plus-values de cession	843	415	206	74	1 538
Autres éléments	(178)	(113)	(61)	(64)	(416)
Total	622	423	(203)	10	852

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Mont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	765	228	-	993
Effet des variations de juste valeur	-	-	-	-	-
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(203)	(1 213)	-	-	(1 416)
Autres éléments	-	38	(16)	-	22
Total	(203)	(410)	212	-	(401)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2010 (en millions d'euros)	Amont	Raffinage- Chimie	Marketing & Services	Holding	Total
Effet de stock	-	584	164	-	748
Effet des variations de juste valeur	-	-	-	-	-
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi	-	-	-	(81)	(81)
Charges de restructuration	-	(53)	-	-	(53)
Dépréciations exceptionnelles	(288)	(841)	(95)	-	(1 224)
Plus-values de cession	589	19	136	302	1 046
Autres éléments	(37)	(109)	(7)	-	(153)
Total	264	(400)	198	221	283

E) Informations sur les dépréciations d'actifs

Au titre de l'exercice 2012, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie, Marketing & Services et Holding avec un impact de 1 474 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 1 112 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe. Ces éléments d'ajustement sont présentés dans la note 4D ci-dessus sous la rubrique « Dépréciations exceptionnelles ».

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Les principes appliqués sont les suivants :

- la valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, telle que définie dans la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés « Dépréciation des actifs immobilisés » ;
- les flux de trésorerie ont été établis avec les hypothèses retenues dans le plan long terme du Groupe. Ces hypothèses (incluant notamment les prix futurs des produits, l'offre et la demande de produits, les volumes de production futurs) représentent la meilleure estimation par le management du Groupe de l'ensemble des conditions économiques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;
- les flux de trésorerie futurs, déterminés à partir du plan long terme, sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 8% après impôt, ce taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à partir de données historiques de marché. Ce taux a été appliqué de manière constante sur les exercices 2010, 2011 et 2012 ;
- la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie après impôt définis ci-dessus actualisés à un taux de 8% après impôt n'est pas significativement différente de la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie avant impôt actualisés à un taux avant impôt, ce dernier étant déterminé par un calcul itératif fondé sur la valeur d'utilité après impôt. Les taux d'actualisation avant impôt ainsi déterminés se situent entre 9% et 13% en 2012.

Les UGT du secteur Amont affectées par ces dépréciations sont des champs d'hydrocarbures. Au titre de l'exercice 2012, le Groupe a comptabilisé des dépréciations pour 1 200 millions d'euros en résultat opérationnel et 769 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Les dépréciations comptabilisées en 2012 concernent principalement les actifs *shale gas* dans le bassin du

Barnett aux États-Unis en raison de la persistance de la faiblesse des prix du gaz sur le marché américain (Henry Hub). Une variation de +10% des cours des hydrocarbures dans des conditions d'exploitation identiques aurait un impact positif de 360 millions d'euros en résultat opérationnel et 234 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Une variation de (1)% du taux d'actualisation aurait un impact positif de 156 millions d'euros en résultat opérationnel et de 101 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Pour ces actifs ainsi que certains actifs dont la valeur d'utilité est proche de la valeur nette comptable, des variations inverses des projections de cours des hydrocarbures et de taux d'actualisation auraient des impacts respectifs de (1 733) millions d'euros et (1 678) millions d'euros en résultat opérationnel et de (1 262) millions d'euros et (1 246) millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Ces dépréciations additionnelles, qui pourraient être comptabilisées en cas d'évolution défavorable des cours des hydrocarbures ou des taux d'actualisation, concernent principalement les actifs *shale gas* dans le bassin du Barnett aux États-Unis ainsi que certains actifs pétroliers au Canada, et plus précisément l'UGT composée de l'*upgrader* Voyageur et des mines de Fort Hills et Joslyn. Dans le cadre des accords signés en mars 2011 avec Suncor, Total a porté sa participation dans la mine de Fort Hills, opérée par Suncor, à 39,2%, et a cédé un pourcentage d'intérêt dans la mine de Joslyn, conservant une participation de 38,25% (TOTAL opérateur). TOTAL a également acquis un intérêt de 49% dans le projet d'*upgrader* Voyageur, opéré par Suncor, destiné à traiter le bitume des mines de Fort Hills et Joslyn. En 2012, l'estimation du coût de ce projet et les évolutions des marchés du brut en Amérique du Nord en ont modifié les perspectives économiques. En conséquence les partenaires TOTAL et Suncor ont lancé une revue stratégique conjointe du plan de développement de l'*upgrader* Voyageur (valeur nette comptable de l'*upgrader* Voyageur de 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2012 sur une valeur nette comptable de l'UGT de 4,3 milliards d'euros). Cette revue détaillée inclut notamment l'optimisation du plan de développement, des études logistiques d'évacuation des productions et les implications des évolutions possibles du projet. Cette revue ne devrait pas être finalisée avant la fin du premier trimestre 2013. Les dépenses de développement sont réduites au minimum pendant cette période, et ce jusqu'à ce qu'une décision sur le devenir du projet puisse être prise. Cette décision sera prise conjointement par les deux partenaires TOTAL et Suncor.

Les UGT du secteur Raffinage-Chimie sont définies aux bornes des entités juridiques ayant des activités opérationnelles pour les activités de raffinage et de pétrochimie. Les UGT des autres activités du secteur sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes

sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels. Au titre de l'exercice 2012, le Groupe a comptabilisé des dépréciations pour 206 millions d'euros en résultat opérationnel et 192 millions d'euros en résultat net part du Groupe sur des actifs européens. Par ailleurs le contexte persistant de volatilité des marges de raffinage européennes a conduit le Groupe à ne pas faire évoluer le montant des dépréciations d'actifs comptabilisées sur les UGT de raffinage en France et au Royaume-Uni. Les différents scénarii de sensibilité (marge brute et taux d'actualisation) ne conduiraient pas à comptabiliser des dépréciations complémentaires sur les UGT du secteur.

Les UGT du secteur Marketing & Services sont des filiales ou groupes de filiales organisés par zone géographique pertinente. Au titre de l'exercice 2012, le Groupe a comptabilisé des dépréciations sur les UGT du secteur Marketing & Services pour 68 millions d'euros en résultat opérationnel et 121 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ces dépréciations portent sur l'UGT SunPower (fermetures de sites) et des participations dans des entreprises associées consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

En ce qui concerne SunPower, une diminution de 0,5% des prix de vente unitaires aurait un impact négatif de 83 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Une variation de +1% du taux d'actualisation aurait un impact négatif de 77 millions d'euros en résultat net part du Groupe. SunPower est une UGT acquise en 2011 pour laquelle des hypothèses spécifiques ont été appliquées en raison notamment de son financement propre et de sa cotation

sur le Nasdaq. Les flux de trésorerie futurs de cette UGT ont ainsi été actualisés à un taux de 14% après impôt correspondant au coût moyen pondéré du capital de cette UGT (17,5% avant impôt). Les différents scénarii de sensibilité ne conduiraient pas à comptabiliser des dépréciations complémentaires sur les autres UGT du secteur.

Au titre de l'exercice 2012, le Groupe a comptabilisé dans le secteur Holding des dépréciations pour 30 millions d'euros en résultat net part du Groupe suite à la perte de valeur de certains titres cotés.

Au titre de l'exercice 2011, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de 781 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 1 014 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Au titre de l'exercice 2010, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie et Marketing & Services avec un impact de 1 416 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 1 224 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel et du résultat net part du Groupe.

Aucune reprise de perte de valeur n'a été enregistrée au titre des exercices 2010, 2011 et 2012.

5) Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2012						
Chiffre d'affaires hors Groupe	45 981	103 862	17 648	17 921	14 649	200 061
Immobilisations corporelles et incorporelles	4 560	17 697	15 220	24 999	19 714	82 190
Investissements bruts	1 589	4 406	3 148	7 274	6 526	22 943
Exercice 2011						
Chiffre d'affaires hors Groupe	42 626	81 453	15 917	15 077	29 620	184 693
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 637	15 576	14 518	23 546	17 593	76 870
Investissements bruts	1 530	3 802	5 245	5 264	8 700	24 541
Exercice 2010						
Chiffre d'affaires hors Groupe	36 820	72 636	12 432	12 561	24 820	159 269
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 666	14 568	9 584	20 166	13 897	63 881
Investissements bruts	1 062	2 629	3 626	4 855	4 101	16 273

6) Charges d'exploitation

Exercice

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Achats, nets de variation de stocks ^(a)	(126 798)	(113 892) ^(b)	(93 171)
Charges d'exploration	(1 446)	(1 019)	(864)
Autres charges d'exploitation ^(c)	(22 668)	(19 843)	(19 135)
<i>dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles</i>	552	615	387
<i>dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles</i>	(51)	(150)	(101)
Charges d'exploitation	(150 912)	(134 754)	(113 170)

(a) Inclut les taxes à la production dans l'Amont, notamment les royalties.

(b) À compter du 31 décembre 2011, le Groupe a valorisé les sous/sur-enlèvements à la valeur de marché. L'impact sur les charges d'exploitation était de 577 millions d'euros et de 103 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe au 31 décembre 2011.

(c) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés « Effectifs du Groupe et charges de personnel »). Elle comporte également l'impact à hauteur de 176 millions d'euros de la contribution exceptionnelle sur la valeur des stocks pétroliers de 4% instaurée par la loi de finances rectificative pour 2012. Cette contribution exceptionnelle est due par toute personne, à l'exception de l'État, propriétaire de volumes de certains types de produits pétroliers situés sur le territoire de la France métropolitaine.

7) Autres produits et autres charges

Exercice

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	1 321	1 650	1 117
Profits de change	26	118	-
Autres	115	178	279
Autres produits	1 462	1 946	1 396
Pertes de change	-	-	-
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(250)	(592)	(267)
Autres	(665)	(655)	(633)
Autres charges	(915)	(1 247)	(900)

Autres produits

En 2012, les plus-values sur cession proviennent principalement de la cession de la participation dans Sanofi et de cessions d'actifs dans le secteur Amont (cessions en Colombie (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés), en Grande-Bretagne et au Nigeria).

En 2011, les plus-values sur cession provenaient principalement de la cession de la participation dans CEPESA, de la cession d'actifs dans le secteur Amont (notamment la cession de 10% du *pipeline* colombien OCENSA) ainsi que de la cession des activités résines photoréductibles et résines de revêtement (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2010, les plus-values sur cession provenaient principalement de cessions d'actifs dans le secteur Amont (cession des participations dans les champs de Valhall et Hod en Norvège et de la participation dans le bloc 31 en Angola, voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés) ainsi que de l'effet du changement de méthode de comptabilisation et des cessions de la participation Sanofi (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Autres charges

En 2012, la rubrique « Autres » est principalement constituée de la dotation d'une provision de 398 millions de dollars dans le cadre d'une transaction en cours avec la United States Securities and Exchange Commission (SEC) et le Département de Justice américain (DoJ) aux États-Unis (voir la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2011, la rubrique « Autres » était principalement constituée de 243 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Amont, Raffinage-Chimie et Marketing & Services.

En 2010, la rubrique « Autres » était principalement constituée de 248 millions d'euros de charges de restructuration dans le secteur Raffinage-Chimie.

8) Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Revenus des participations	223	330	255
Frais financiers immobilisés	248	171	113
Autres	87	108	74
Autres produits financiers	558	609	442
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(405)	(344)	(338)
Autres	(94)	(85)	(69)
Autres charges financières	(499)	(429)	(407)

9) Impôts sur les sociétés

À compter de l'exercice 2011, TOTAL S.A. relève du régime fiscal français de droit commun suite à sa sortie du régime du bénéfice mondial consolidé. Cette sortie n'a pas eu d'impact significatif, ni sur la situation financière, ni sur les résultats consolidés du Groupe.

D'autre part, une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés (IS) de 3% due sur les montants distribués par les sociétés et organismes français ou étrangers passibles de l'IS en France a été instaurée par la deuxième loi de finances rectificative pour 2012. Cette nouvelle contribution est due pour les montants distribués dont la mise en paiement est intervenue à compter du 17 août 2012, date d'entrée en vigueur de la loi.

L'impact de cette contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés pour le Groupe est une charge de (120) millions d'euros au titre des acomptes du 1^{er}, du 2^e et du 3^e trimestre 2012.

Cette contribution additionnelle n'est pas déductible fiscalement.

Par ailleurs, aucun impôt différé n'est reconnu au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des investissements considérés comme permanents dans des filiales à l'étranger. Les résultats non distribués des filiales étrangères ainsi réinvestis indéfiniment s'élèvent à 27 007 millions d'euros au 31 décembre 2012. L'effet fiscal latent relatif à ces résultats réinvestis ne peut être déterminé de manière fiable.

Aucun impôt différé n'est reconnu au titre des réserves consolidées des filiales françaises du Groupe, dont le montant est d'environ 28 212 millions d'euros, dans la mesure où la distribution de ces réserves serait exonérée d'impôt pour les filiales dans lesquelles le Groupe détient plus de 95% du capital.

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Impôts courants	(12 430)	(12 495)	(9 934)
Impôts différés	(636)	(1 578)	(294)
Charge d'impôt	(13 066)	(14 073)	(10 228)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Déficits et crédits d'impôts reportables	2 247	1 584	1 145
Pensions, retraites et obligations similaires	483	621	535
Autres provisions non déductibles temporairement	3 816	3 521	2 757
Impôts différés actifs	6 546	5 726	4 437
Dépréciation des impôts différés actifs	(719)	(667)	(576)
Impôts différés actifs nets	5 827	5 059	3 861
Amortissement fiscal accéléré	(14 083)	(12 831)	(10 966)
Autres déductions fiscales temporaires	(2 697)	(2 721)	(1 339)
Impôts différés passifs	(16 780)	(15 552)	(12 305)
Passif net d'impôt différé	(10 953)	(10 493)	(8 444)

Les déficits et crédits d'impôts reportables figurant dans le tableau ci-dessus pour 2 247 millions d'euros au 31 décembre 2012 proviennent uniquement de filiales étrangères, notamment en Belgique pour 567 millions d'euros et aux États-Unis pour 467 millions d'euros.

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Impôts différés actifs, non courants	1 832	1 767	1 378
Impôts différés actifs, courants (note 16)	-	-	151
Impôts différés passifs, non courants	(12 785)	(12 260)	(9 947)
Impôts différés passifs, courants	-	-	(26)
Montant net	(10 953)	(10 493)	(8 444)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Solde à l'ouverture	(10 493)	(8 444)	(7 639)
Impôts différés reconnus en résultat	(636)	(1 578)	(294)
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	63	(55)	28
Variations de périmètre ^(b)	74	(17)	(59)
Effets de change	39	(399)	(480)
Solde à la clôture	(10 953)	(10 493)	(8 444)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts courants et différés affectés aux transactions sur les réévaluations des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Les variations de périmètre comprennent l'effet à hauteur de 81 millions d'euros des déclassements en Actifs destinés à être cédés ou échangés et Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés.

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 841	12 581	10 807
Impôts sur les sociétés	13 066	14 073	10 228
Résultat avant impôt	23 907	26 654	21 035
Taux d'imposition français	36,10%	36,10%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(8 630)	(9 622)	(7 242)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(5 934)	(5 740)	(4 921)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	726	695	672
Différences permanentes	811	889	1 375
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	82	(19)	(45)
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(69)	(201)	2
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(52)	(71)	(65)
Autres	-	(4)	(4)
Charge d'impôt dans le compte de résultat	(13 066)	(14 073)	(10 228)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2012 qui portent le taux global d'imposition des bénéfices à 36,10% (36,10% en 2011 et 34,43% en 2010).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations de *goodwill*, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités.

Échéancier des crédits d'impôt

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012		2011		2010	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
2011	-	-	-	-	225	110
2012	-	-	242	115	177	80
2013	316	150	171	81	146	59
2014	249	116	104	47	1 807	602
2015 ^(a)	167	75	8	2	190	62
2016 ^(b)	26	8	2 095	688	-	-
2017 et suivants	3 187	971	-	-	-	-
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	3 049	927	2 119	651	774	232
Total	6 994	2 247	4 739	1 584	3 319	1 145

(a) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2015 et années suivantes pour l'exercice 2010.
(b) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2016 et années suivantes pour l'exercice 2011.

10) Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<i>Goodwill</i>	1 852	(963)	889
Droits miniers prouvés	8 803	(3 291)	5 512
Droits miniers non prouvés	6 416	(913)	5 503
Autres immobilisations incorporelles	3 571	(2 617)	954
Total immobilisations incorporelles	20 642	(7 784)	12 858

Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<i>Goodwill</i>	1 903	(993)	910
Droits miniers prouvés	8 319	(2 626)	5 693
Droits miniers non prouvés	5 400	(555)	4 845
Autres immobilisations incorporelles	3 377	(2 412)	965
Total immobilisations incorporelles	18 999	(6 586)	12 413

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
<i>Goodwill</i>	1 498	(596)	902
Droits miniers prouvés	6 294	(2 369)	3 925
Droits miniers non prouvés	3 805	(343)	3 462
Autres immobilisations incorporelles	2 803	(2 175)	628
Total immobilisations incorporelles	14 400	(5 483)	8 917

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2012	12 413	2 466	(58)	(1 439)	(163)	(361)	12 858
2011	8 917	2 504	(428)	(991)	358	2 053	12 413
2010	7 514	2 466	(62)	(553)	491	(939)	8 917

En 2012, la colonne « Autres » comprend principalement le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour (333) millions d'euros (voir la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2011, la colonne « Autres » comprenait principalement les droits miniers de Chesapeake dans le Barnett Shale reclassés dans les acquisitions pour (649) millions d'euros, la part non encore payée de l'acquisition de droits miniers de Chesapeake dans Utica pour 1 216 millions d'euros, le reclassement de droits miniers sur Joslyn cédés en 2011 et classés auparavant en application de la norme

IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour 384 millions d'euros, ainsi que 697 millions d'euros relatifs à l'acquisition de SunPower.

En 2010, la colonne « Autres » comprenait principalement les droits miniers de Chesapeake dans le Barnett Shale reclassés dans les acquisitions pour (975) millions d'euros et le reclassement de droits miniers sur Joslyn en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour (390) millions d'euros, en incluant l'effet de change, partiellement compensés par l'acquisition d'UTS pour 646 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2012 des *goodwill* répartis par secteur :

(en millions d'euros)	Goodwill net au 1 ^{er} janvier 2012	Augmentations	Dépréciations	Autres	Goodwill net au 31 décembre 2012
Amont	66	-	-	(64)	2
Raffinage-Chimie	727	91	(11)	(19)	788
Marketing & Services	92	-	-	(18)	74
Holding	25	-	-	-	25
Total	910	91	(11)	(101)	889

En 2012 la colonne « Autres » correspond principalement au reclassement d'actifs conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

11) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration-Production			
Sur permis prouvés	87 896	(57 832)	30 064
Sur permis non prouvés	229	-	229
Travaux en cours	26 645	(172)	26 473
Sous-total	114 770	(58 004)	56 766
Autres immobilisations			
Terrains	1 354	(407)	947
Installations techniques (y compris transport)	25 501	(19 458)	6 043
Constructions	6 489	(4 172)	2 317
Immobilisations en cours	1 732	(277)	1 455
Autres immobilisations	6 840	(5 036)	1 804
Sous-total	41 916	(29 350)	12 566
Total immobilisations corporelles	156 686	(87 354)	69 332

Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration-Production			
Sur permis prouvés	84 222	(54 589)	29 633
Sur permis non prouvés	209	-	209
Travaux en cours	21 190	(15)	21 175
Sous-total	105 621	(54 604)	51 017
Autres immobilisations			
Terrains	1 346	(398)	948
Installations techniques (y compris transport)	25 838	(18 349)	7 489
Constructions	6 241	(4 131)	2 110
Immobilisations en cours	1 534	(306)	1 228
Autres immobilisations	6 564	(4 899)	1 665
Sous-total	41 523	(28 083)	13 440
Total immobilisations corporelles	147 144	(82 687)	64 457

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration-Production			
Sur permis prouvés	77 183	(50 582)	26 601
Sur permis non prouvés	347	(1)	346
Travaux en cours	14 712	(37)	14 675
Sous-total	92 242	(50 620)	41 622
Autres immobilisations			
Terrains	1 304	(393)	911
Installations techniques (y compris transport)	23 831	(17 010)	6 821
Constructions	6 029	(3 758)	2 271
Immobilisations en cours	2 350	(488)	1 862
Autres immobilisations	6 164	(4 687)	1 477
Sous-total	39 678	(26 336)	13 342
Total immobilisations corporelles	131 920	(76 956)	54 964

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2012	64 457	17 439	(633)	(9 042)	(409)	(2 480)	69 332
2011	54 964	15 443	(1 489)	(7 636)	1 692	1 483	64 457
2010	51 590	11 346	(1 269)	(8 564)	2 974	(1 113)	54 964

En 2012, la colonne « Cessions » comprend principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Amont en Grande-Bretagne, en Norvège et au Nigeria.

En 2012, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprend l'impact de la dépréciation exceptionnelle des actifs *shale gas* dans le bassin du Barnett comptabilisée à hauteur de 1 134 millions d'euros (voir la note 4E de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2012, la colonne « Autres » comprend essentiellement le reclassement d'actifs au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour un montant de 2 992 millions d'euros (voir la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2011, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Amont (cession des participations dans Gassled en Norvège, de la participation dans le champ Joslyn au Canada) et dans le Marketing & Services (cession du Marketing au Royaume-Uni) (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2011, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 781 millions d'euros (voir la note 4D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2011, la colonne « Autres » correspondait pour 653 millions d'euros à l'augmentation de l'actif de restitution des sites. Elle comprenait également 428 millions d'euros liés au reclassement des immobilisations corporelles de Joslyn et des activités résines

cédées en 2011 et classées auparavant en application de la norme IFRS 5 en « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

En 2010, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact des cessions d'actifs dans le secteur Amont (cession des participations dans les champs de Valhall et Hod en Norvège et de la participation dans le bloc 31 en Angola, voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2010, la colonne « Dotations nettes d'amortissements et dépréciations » comprenait l'impact des dépréciations exceptionnelles d'actifs comptabilisées à hauteur de 1 416 millions d'euros (voir la note 4D de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2010, la colonne « Autres » correspondait principalement au changement de méthode de consolidation de Samsung Total Petrochemicals (voir la note 12 de l'annexe aux comptes consolidés) pour (541) millions d'euros et au reclassement pour (537) millions d'euros, en incluant l'effet de change, des immobilisations corporelles de Joslyn, de Total E&P Cameroun et des activités résines faisant l'objet d'un projet de cession en application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », partiellement compensés par l'acquisition d'UTS pour 217 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	391	(294)	97
Constructions	54	(26)	28
Autres immobilisations	207	(2)	205
Total	652	(322)	330
Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	414	(284)	130
Constructions	54	(25)	29
Autres immobilisations	-	-	-
Total	468	(309)	159
Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	480	(332)	148
Constructions	54	(24)	30
Autres immobilisations	-	-	-
Total	534	(356)	178

12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

Valeur d'équivalence Au 31 décembre	2012	2011	2010	2012	2011	2010
(en millions d'euros)	Pourcentage de détention			Valeur d'équivalence		
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	714	953	1 108
PetroCedeño – EM	30,32%	30,32%	30,32%	1 282	1 233	1 136
CEPSA (quote-part Amont) ^(b)	-	-	48,83%	-	-	340
Angola LNG Ltd.	13,60%	13,60%	13,60%	957	869	710
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	106	97	85
FOSMAX	27,54%	27,60%	28,03%	112	119	125
Dolphin Energy Ltd (Del) Abu Dhabi	24,50%	24,50%	24,50%	95	208	172
Qatar Liquefied Gas Company Limited II (Train B)	16,70%	16,70%	16,70%	219	209	184
Yemen LNG Co	39,62%	39,62%	39,62%	252	169	25
Shtokman Development AG	25,00%	25,00%	25,00%	268	248	214
Novatek ^(c)	15,34%	14,09%	-	3 815	3 368	-
Autres	-	-	-	549	681	661
Total entreprises associées				8 369	8 154	4 760
Yamal LNG ^(c)	20,02%	20,01%	-	702	495	-
Ichthys LNG Ltd ^(c)	24,00%	24,00%	-	79	82	-
Autres	-	-	-	44	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				825	577	-
Total Amont				9 194	8 731	4 760
CEPSA (quote-part Raffinage-Chimie) ^(b)	-	-	48,83%	-	-	1 487
Qatar Petrochemical Company Ltd.	20,00%	20,00%	20,00%	228	240	221
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals	37,50%	37,50%	37,50%	177	121	51
Qatofin Company Limited	36,36%	36,36%	36,36%	285	136	27
Autres	-	-	-	131	118	124
Total entreprises associées				821	615	1 910
Samsung Total Petrochemicals	50,00%	50,00%	50,00%	758	706	645
Total entreprises contrôlées conjointement				758	706	645
Total Raffinage-Chimie				1 579	1 321	2 555
CEPSA (quote-part Marketing & Services) ^(b)	-	-	48,83%	-	-	1 075
AMYRIS	18,50%	21,37%	22,03%	31	79	101
Autres	-	-	-	158	197	139
Total entreprises associées				189	276	1 315
SARA	50,00%	50,00%	50,00%	122	125	134
TotalErg	49,00%	49,00%	49,00%	264	296	289
Autres	-	-	-	51	-	80
Total entreprises contrôlées conjointement				437	421	503
Total Marketing & Services				626	697	1 818
Sanofi ^(a)	-	-	-	-	-	-
Total entreprises associées				-	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				-	-	-
Total Holding				-	-	-
Total titres				11 399	10 749	9 133
Prêts				2 360	2 246	2 383
Total titres et prêts				13 759	12 995	11 516

(a) Arrêt de la comptabilisation par mise en équivalence de Sanofi au 1^{er} juillet 2010 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Cession de CEPSA le 29 juillet 2011.

(c) Société intégrée par mise en équivalence en 2011.

Quote-part du profit (perte) (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Exercice		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
	Pourcentage de détention			Quote-part du profit (perte)		
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	434	374	207
PetroCedeño – EM	30,32%	30,32%	30,32%	123	55	195
CEPSA (quote-part Amont) ^(b)	-	-	48,83%	-	15	57
Angola LNG Ltd.	13,60%	13,60%	13,60%	14	6	8
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	233	196	136
FOSMAX	27,54%	27,60%	28,03%	11	13	-
Dolphin Energy Ltd (Del) Abu Dhabi	24,50%	24,50%	24,50%	125	131	121
Qatar Liquefied Gas Company Limited II (Train B)	16,70%	16,70%	16,70%	483	446	288
Yemen LNG Co	39,62%	39,62%	39,62%	84	130	37
Shtokman Development AG	25,00%	25,00%	25,00%	(7)	1	(5)
Novatek ^(c)	15,34%	14,09%	-	34	24	-
Autres	-	-	-	331	320	157
Total entreprises associées				1 865	1 711	1 201
Yamal LNG ^(c)	20,02%	20,01%	-	(11)	-	-
Ichthys LNG Ltd ^(c)	24,00%	24,00%	-	(2)	(7)	-
Autres	-	-	-	4	-	-
Total entreprises contrôlées conjointement				(9)	(7)	-
Total Amont				1 856	1 704	1 201
CEPSA (quote-part Raffinage-Chimie) ^(b)	-	-	48,83%	-	32	164
Qatar Petrochemical Company Ltd.	20,00%	20,00%	20,00%	82	89	84
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals	37,50%	37,50%	37,50%	(29)	(30)	(20)
Qatofin Company Limited	36,36%	36,36%	36,36%	152	98	36
Autres	-	-	-	(30)	(8)	57
Total entreprises associées				175	181	321
Samsung Total Petrochemicals	50,00%	50,00%	50,00%	68	114	104
Total entreprises contrôlées conjointement				68	114	104
Total Raffinage-Chimie				243	295	425
CEPSA (quote-part Marketing & Services) ^(b)	-	-	48,83%	-	13	86
AMYRIS	18,50%	21,37%	22,03%	(64)	(23)	(3)
Autres	-	-	-	(14)	(27)	7
Total entreprises associées				(78)	(37)	90
SARA	50,00%	50,00%	50,00%	14	11	31
TotalErg	49,00%	49,00%	49,00%	(32)	7	(11)
Autres	-	-	-	7	(55)	8
Total entreprises contrôlées conjointement				(11)	(37)	28
Total Marketing & Services				(89)	(74)	118
Sanofi ^(a)	-	-	-	-	-	209
Total entreprises associées				-	-	209
Total entreprises contrôlées conjointement				-	-	-
Total Holding				-	-	209
Total titres				2 010	1 925	1 953

(a) Arrêt de la comptabilisation par mise en équivalence de Sanofi au 1^{er} juillet 2010 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Cession de CEPSA le 29 juillet 2011.

(c) Société intégrée par mise en équivalence en 2011.

La quote-part de la valeur boursière de Novatek s'élève à 3 996 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour une valeur d'équivalence de 3 815 millions d'euros.

La valeur d'équivalence des titres Shtokman Development AG s'élève à 268 millions d'euros au 31 décembre 2012. En 2007, TOTAL et Gazprom ont signé un accord portant sur la première phase de développement du gisement de gaz et de condensats offshore de Shtokman, situé en mer de Barents. Aux termes de cet accord, la société commune Shtokman Development AG (« SDAG ») (TOTAL 25%), a été créée en 2008 pour concevoir, construire, financer et opérer cette première phase fondée sur un schéma initial de développement prévoyant la production de 23,7 Gm³/an de gaz (410 kbep/j) dont la moitié exportée par gazoduc vers l'Europe et l'autre moitié expédiée sous forme de gaz naturel liquéfié (GNL).

Les études menées sur le projet Shtokman ont montré que les solutions techniques initialement retenues auraient des coûts d'investissement et d'opération trop élevés pour assurer une rentabilité acceptable, et ont conduit les partenaires au premier trimestre 2012 à recentrer le schéma de développement sur la seule production de GNL.

Dans ce cadre, TOTAL et Gazprom poursuivent leurs discussions en vue de conclure un nouvel accord reflétant les modifications du schéma de développement et destiné à remplacer l'ancien accord de 2007 expiré depuis le 1^{er} juillet 2012. En parallèle, les échanges techniques entre TOTAL et Gazprom se poursuivent afin de parvenir à un développement économiquement viable du projet.

Les principaux agrégats financiers en part Groupe des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012		2011		2010	
	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement
Actifs	18 937	4 673	18 088	3 679	19 192	2 770
Capitaux propres	9 379	2 020	9 045	1 704	7 985	1 148
Passifs	9 558	2 653	9 043	1 975	11 207	1 622

Exercice (en millions d'euros)	2012		2011		2010	
	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement	Entreprises associées	Entreprises contrôlées conjointement
Produits des ventes	9 068	6 436	9 948	5 631	16 529	2 575
Résultat avant impôts	2 565	54	2 449	119	2 389	166
Charge d'impôt	(603)	(6)	(594)	(49)	(568)	(34)
Résultat net	1 962	48	1 855	70	1 821	132

13) Autres titres

Les titres présentés ci-après appartiennent à la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir la note 1M(ii) de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(b)	37	10	47
CME Group	1	7	8
Olympia Energy Fund – fonds d'investissement énergie	38	(6)	32
Gevo	3	-	3
Autres titres cotés	1	-	1
Autres titres cotés^(c)	80	11	91
BBPP	61	-	61
Ocensa ^(d)	83	-	83
BTC Limited	119	-	119
Autres titres non cotés	836	-	836
Autres titres non cotés^(e)	1 099	-	1 099
Total autres titres	1 179	11	1 190

Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Sanofi ^(a)	2 100	351	2 451
Areva ^(b)	69	1	70
Arkema	-	-	-
CME Group	1	6	7
Olympia Energy Fund – fonds d'investissement énergie	38	(5)	33
Gevo	15	(3)	12
Autres titres cotés	3	(1)	2
Autres titres cotés^(c)	2 226	349	2 575
BBPP	62	-	62
Ocensa ^(d)	85	-	85
BTC Limited	132	-	132
Autres titres non cotés	820	-	820
Autres titres non cotés^(c)	1 099	-	1 099
Total autres titres	3 325	349	3 674

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Sanofi ^(a)	3 510	(56)	3 454
Areva ^(b)	69	63	132
Arkema	-	-	-
CME Group	1	9	10
Olympia Energy Fund – fonds d'investissement énergie	37	(3)	34
Autres titres cotés	2	(1)	1
Autres titres cotés^(c)	3 619	12	3 631
BBPP	60	-	60
BTC Limited	141	-	141
Autres titres non cotés	758	-	758
Autres titres non cotés^(c)	959	-	959
Total autres titres	4 578	12	4 590

(a) Arrêt de la comptabilisation par mise en équivalence de Sanofi au 1^{er} juillet 2010 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Gain latent calculé sur la base du certificat d'investissement.

(c) Dont dépréciations de 669 millions d'euros en 2012, 604 millions d'euros en 2011 et 597 millions d'euros en 2010.

(d) Arrêt de la comptabilisation par mise en équivalence d'Ocensa en juillet 2011 (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

14) Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 593	(386)	2 207
Autres	1 508	-	1 508
Total	4 101	(386)	3 715

Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 454	(399)	2 055
Autres	1 049	-	1 049
Total	3 503	(399)	3 104

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Prêts et avances ^(a)	2 060	(464)	1 596
Autres	681	-	681
Total	2 741	(464)	2 277

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2012	(399)	(16)	18	11	(386)
2011	(464)	(25)	122	(32)	(399)
2010	(587)	(33)	220	(64)	(464)

15) Stocks

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 044	(17)	3 027
Produits raffinés	7 169	(86)	7 083
Produits de la Chimie	1 440	(94)	1 346
Stocks de <i>trading</i>	3 782	-	3 782
Autres stocks	2 620	(461)	2 159
Total	18 055	(658)	17 397

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 791	(24)	3 767
Produits raffinés	7 483	(36)	7 447
Produits de la Chimie	1 489	(103)	1 386
Stocks de <i>trading</i>	3 233	-	3 233
Autres stocks	2 695	(406)	2 289
Total	18 691	(569)	18 122

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	3 402	-	3 402
Produits raffinés	5 897	(28)	5 869
Produits de la Chimie	1 350	(99)	1 251
Stocks de <i>trading</i>	3 504	-	3 504
Autres stocks	1 892	(318)	1 574
Total	16 045	(445)	15 600

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2012	(569)	(96)	7	(658)
2011	(445)	(83)	(41)	(569)
2010	(417)	(39)	11	(445)

16) Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	19 678	(472)	19 206
Créances sur États (impôts et taxes)	2 796	-	2 796
Autres créances d'exploitation	6 416	(258)	6 158
Impôts différés actifs, courants	-	-	-
Charges constatées d'avance	1 085	-	1 085
Autres débiteurs	47	-	47
Autres créances	10 344	(258)	10 086

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	20 532	(483)	20 049
Créances sur États (impôts et taxes)	2 398	-	2 398
Autres créances d'exploitation	7 750	(283)	7 467
Impôts différés actifs, courants	-	-	-
Charges constatées d'avance	840	-	840
Autres débiteurs	62	-	62
Autres créances	11 050	(283)	10 767

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	18 635	(476)	18 159
Créances sur États (impôts et taxes)	2 227	-	2 227
Autres créances d'exploitation	4 543	(136)	4 407
Impôts différés actifs, courants	151	-	151
Charges constatées d'avance	657	-	657
Autres débiteurs	41	-	41
Autres créances	7 619	(136)	7 483

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2012	(483)	(56)	67	(472)
2011	(476)	4	(11)	(483)
2010	(468)	(31)	23	(476)
Autres créances				
2012	(283)	26	(1)	(258)
2011	(136)	(132)	(15)	(283)
2010	(69)	(66)	(1)	(136)

Au 31 décembre 2012, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 3 442 millions d'euros dont 2 025 millions d'euros échus depuis moins de 90 jours, 679 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 260 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 478 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2011, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 556 millions d'euros dont 1 857 millions d'euros échus depuis moins de 90 jours,

365 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 746 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 588 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2010, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 141 millions d'euros dont 1 885 millions d'euros échus depuis moins de 90 jours, 292 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 299 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 665 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

17) Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions de TOTAL S.A. d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2012. Les actions peuvent être détenues au porteur ou inscrites au nominatif.

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même et par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 421 533 930 au 31 décembre 2012, 3 446 401 650 au 31 décembre 2011 et 3 439 391 697 au 31 décembre 2010.

Évolution du nombre d'actions composant le capital social

Au 1^{er} janvier 2010	2 348 422 884
Actions émises en raison de : Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	1 218 047
Au 1^{er} janvier 2011	2 349 640 931
Actions émises en raison de : Augmentation de capital réservée aux salariés	8 902 717
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	5 223 665
Au 31 décembre 2011	2 363 767 313
Actions émises en raison de : Augmentation de capital dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés	1 366 950
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	798 883
Au 31 décembre 2012^(a)	2 365 933 146

(a) Dont 108 391 639 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2012	2011	2010
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	2 363 767 313	2 349 640 931	2 348 422 884
<i>Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)</i>			
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	663 429	3 412 123	412 114
Exercice d'options d'achat d'actions TOTAL	-	-	984 800
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	991 126	978 503	416 420
Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL ^(a)	683 868	506	15
Augmentations de capital réservées aux salariés	-	5 935 145	-
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(110 304 173)	(112 487 679)	(115 407 190)
Nombre moyen pondéré d'actions	2 255 801 563	2 247 479 529	2 234 829 043
<i>Effet dilutif</i>			
Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL	247 527	470 095	1 758 006
Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL	7 748 805	6 174 808	6 031 963
Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL ^(a)	1 703 554	2 523 233	1 504 071
Augmentation de capital réservée aux salariés	1 134 296	303 738	371 493
Nombre moyen pondéré d'actions dilué	2 266 635 745	2 256 951 403	2 244 494 576

(a) Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale Mixte du 11 mai 2012 a délégué au Conseil d'administration, dans sa dix-septième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la dix-septième résolution.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2012. Tous pouvoirs ont également été délégués au Président-directeur général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital ouverte en 2013, devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2013.

La précédente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe avait été décidée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale Mixte du 21 mai 2010 et avait donné lieu à la souscription de 8 902 717 actions d'un nominal de 2,5 euros au prix unitaire de 34,80 euros, dont la création avait été constatée le 28 avril 2011.

Augmentation de capital liée au plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale du 16 mai 2008 a délégué au Conseil d'administration la compétence de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de 38 mois, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour où le Conseil décide l'attribution.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a décidé les modalités et les conditions d'un Plan Mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés du Groupe et a délégué au Président-directeur général de la Société tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan.

À ce titre, le 2 juillet 2012, le Président-directeur général du Groupe a constaté l'émission et l'attribution définitive de 1 366 950 actions ordinaires de 2,5 euros de nominal aux bénéficiaires désignés, en application des conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

Au 31 décembre 2012, 974 900 actions étaient encore susceptibles d'être émises au titre de ce plan.

Annulation d'actions

La Société n'a procédé à aucune réduction de capital par annulation d'actions au cours des exercices 2010, 2011 et 2012.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2012, TOTAL S.A. détient 8 060 371 de ses propres actions, soit 0,34% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 7 994 470 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 65 901 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2011, TOTAL S.A. détient 9 222 905 de ses propres actions, soit 0,39% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 712 528 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 2 510 377 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2010, TOTAL S.A. détenait 12 156 411 de ses propres actions, soit 0,52% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 012 460 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 6 143 951 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,24% du capital social au 31 décembre 2012, 4,24% du capital social au 31 décembre 2011 et 4,27% du capital social au 31 décembre 2010 réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval), détenues indirectement à 100% par TOTAL S.A.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

TOTAL S.A. a procédé à la mise en paiement, le 22 mars 2012, du troisième acompte trimestriel de 0,57 euro par action au titre de l'exercice 2011 (le détachement de l'acompte ayant eu lieu le 19 mars 2012). TOTAL S.A. a également procédé à la mise en paiement, le 21 juin 2012, du solde du dividende de 0,57 euro par action au titre de l'exercice 2011 (le détachement du solde du dividende ayant eu lieu le 18 juin 2012).

Par ailleurs, TOTAL S.A. a procédé à la mise en paiement de deux acomptes trimestriels au titre de l'exercice 2012 :

- Un premier acompte trimestriel de 0,57 euro par action au titre de l'exercice 2012, décidé par le Conseil d'administration du 26 avril 2012, a été détaché de l'action le 24 septembre 2012 et mis en paiement en numéraire le 27 septembre 2012 ;
- Un deuxième acompte trimestriel de 0,59 euro par action au titre de l'exercice 2012, décidé par le Conseil d'administration du 26 juillet 2012, a été détaché de l'action le 17 décembre 2012 et mis en paiement en numéraire le 20 décembre 2012.

Le Conseil d'administration du 30 octobre 2012 a décidé de fixer le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2012 à 0,59 euro par action. Cet acompte sera détaché de l'action le 18 mars 2013 et mis en paiement en numéraire le 21 mars 2013.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013 de verser un dividende de 2,34 euros par action au titre de l'exercice 2012, soit un solde à distribuer de 0,59 euro par action en tenant compte de l'acompte de 0,57 euro et des deux acomptes de 0,59 euro par action qui auront déjà été versés.

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions, d'apport ou de fusion qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé.

Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf dans le cas où elle présente le caractère de remboursements d'apports pour les actionnaires.

Les primes liées au capital de TOTAL S.A. s'élèvent à 27 684 millions d'euros au 31 décembre 2012 (27 655 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 27 208 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Réserves

En application de la réglementation française, 5% du résultat net doit être transféré dans la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital. Cette réserve légale ne peut être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de liquidation. Elle peut en revanche être utilisée pour compenser des pertes.

Si elles étaient intégralement distribuées, les réserves distribuables de la société mère seraient soumises à une taxation d'environ 539 millions d'euros au 31 décembre 2012 (539 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 514 millions d'euros au 31 décembre 2010) au titre du complément d'impôt sur les sociétés à acquitter sur les réserves réglementées afin qu'elles deviennent distribuables.

De plus, la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés (IS) de 3% due sur les montants distribués par les sociétés et organismes français ou étrangers passibles de l'IS en France instaurée par la deuxième loi de finances rectificative pour 2012 devrait être acquittée, soit un montant de 375 millions d'euros.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant des éléments reclassés en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Écarts de conversion de consolidation	(701)	1 498	2 231
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(712)	1 435	2 234
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	(11)	(63)	3
Actifs disponibles à la vente	(338)	337	(100)
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	63	382	(50)
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	401	45	50
Couverture de flux futurs	65	(84)	(80)
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	152	(131)	(195)
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	87	(47)	(115)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	160	(15)	302
Autres éléments	(13)	(2)	(7)
Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(13)	(2)	(7)
Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-	-	-
Effet d'impôt	63	(55)	28
Total autres éléments du résultat global	(764)	1 679	2 374

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2012			2011			2010		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion de consolidation	(701)	-	(701)	1 498	-	1 498	2 231	-	2 231
Actifs disponibles à la vente	(338)	89	(249)	337	(93)	244	(100)	2	(98)
Couverture de flux futurs	65	(26)	39	(84)	38	(46)	(80)	26	(54)
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	160	-	160	(15)	-	(15)	302	-	302
Autres éléments	(13)	-	(13)	(2)	-	(2)	(7)	-	(7)
Total autres éléments du résultat global	(827)	63	(764)	1 734	(55)	1 679	2 346	28	2 374

18) Engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Provisions pour engagements de retraite	1 077	1 268	1 268
Provisions pour autres engagements sociaux	627	620	605
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	269	344	298
Total	1 973	2 232	2 171
Provisions nettes pour engagements sociaux relatifs à des actifs destinés à la vente	4	-	-

Les principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- ils sont généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;
- ils sont fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies.

Les engagements de retraite comprennent également des indemnités de fin de carrière et des avantages de préretraite.

Les autres engagements concernent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des plans à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	9 322	8 740	8 169	628	623	547
Droits accumulés durant l'année	180	163	159	14	13	11
Coût financier	429	420	441	29	28	29
Réduction de droits futurs	(1)	(24)	(4)	-	(1)	(3)
Liquidation d'engagements	-	(111)	(60)	-	-	-
Avantages spécifiques	-	-	-	-	-	1
Cotisations employés	9	9	11	-	-	-
Prestations payées	(549)	(451)	(471)	(37)	(34)	(33)
Modifications de régimes	205	33	28	8	4	1
(Gains)/Pertes actuariels	1 217	435	330	58	(9)	57
Écarts de conversion et autres	81	108	137	1	4	13
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	10 893	9 322	8 740	701	628	623
Variation de la valeur actuelle des placements						
Valeur actuelle des placements au début de la période	(7 028)	(6 809)	(6 286)	-	-	-
Revenus financiers attendus des placements	(378)	(385)	(396)	-	-	-
(Gains)/Pertes actuariels	(327)	155	(163)	-	-	-
Liquidation d'engagements	-	80	56	-	-	-
Cotisations employés	(9)	(9)	(11)	-	-	-
Cotisations employeurs	(787)	(347)	(269)	-	-	-
Prestations payées	452	386	394	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(71)	(99)	(134)	-	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(8 148)	(7 028)	(6 809)	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	2 745	2 294	1 931	701	628	623
Coût des services passés non reconnus	(249)	(78)	(105)	3	9	10
Gains/(Pertes) actuariels non reconnus	(2 510)	(1 713)	(1 170)	(75)	(17)	(28)
Effet du plafond d'actif	10	10	9	-	-	-
(Actif) Passif net comptabilisé	(4)	513	665	629	620	605
Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	1 077	1 268	1 268	627	620	605
Autres actifs non courants	(1 083)	(755)	(603)	-	-	-
Provisions nettes relatives à des actifs destinés à la vente	2	-	-	2	-	-

Au 31 décembre 2012, la valeur actuarielle des engagements relatifs à des régimes de retraite et assimilés intégralement ou partiellement financés s'élève à 9 918 millions d'euros et la valeur actuelle des engagements non financés à 1 677 millions d'euros (contre respectivement 8 277 millions d'euros et 1 673 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 7 727 millions d'euros et 1 636 millions d'euros au 31 décembre 2010).

La valeur des (gains)/pertes actuariels d'expérience relatifs à la valeur actuarielle des droits accumulés et la valeur actuelle des placements est la suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
(Gains)/Pertes d'expérience relatifs à la valeur actuarielle des droits accumulés	147	(58)	(54)	(108)	12
(Gains)/Pertes d'expérience relatifs à la valeur actuelle des placements	(327)	155	(163)	(317)	1 099

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Engagements de retraite					
Valeur actuarielle des droits accumulés	10 893	9 322	8 740	8 169	7 405
Valeur actuelle des placements	(8 148)	(7 028)	(6 809)	(6 286)	(5 764)
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	2 745	2 294	1 931	1 883	1 641
Autres engagements sociaux					
Valeur actuarielle des droits accumulés	701	628	623	547	544
Valeur actuelle des placements	-	-	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	701	628	623	547	544

Les cotisations qui seront versées en 2013 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 158 millions d'euros.

Estimation des paiements futurs (en millions d'euros)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2013	503	37
2014	538	36
2015	544	37
2016	546	36
2017	583	37
2018-2022	2 945	191

Composition du portefeuille des placements

Au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2012	2011	2010
Actions	29%	29%	34%
Obligations	64%	64%	60%
Monétaire	3%	4%	3%
Immobilier	4%	3%	3%

Les hypothèses du Groupe sur les taux de rendement attendus des actifs sont établies par classe d'actifs et par pays à partir des taux de rendement obligataires et des primes de risque.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par référence aux taux des obligations privées de haute qualité de notation AA et d'une durée équivalente à celle des engagements. Il dérive d'une analyse comparative par pays des différentes sources de marché à la date de clôture.

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements

Au 31 décembre	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	3,79%	4,61%	5,01%	3,82%	4,70%	5,00%
<i>dont zone Euro</i>	3,20%	4,21%	4,58%	3,19%	4,25%	4,55%
<i>dont États-Unis</i>	4,00%	5,00%	5,49%	4,00%	4,97%	5,42%
<i>dont Royaume-Uni</i>	4,25%	4,75%	5,50%	-	-	-
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,60%	4,69%	4,55%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
- taux initial	-	-	-	4,54%	4,82%	4,82%
- taux ultime	-	-	-	3,74%	3,77%	3,75%

Hypothèses utilisées pour déterminer la charge de l'exercice

Exercice	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	4,61%	5,01%	5,41%	4,70%	5,00%	5,60%
<i>dont zone Euro</i>	4,21%	4,58%	5,12%	4,25%	4,55%	5,18%
<i>dont États-Unis</i>	5,00%	5,49%	6,00%	4,97%	5,42%	5,99%
<i>dont Royaume-Uni</i>	4,75%	5,50%	5,50%	-	-	-
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,69%	4,55%	4,50%	-	-	-
Rendement attendu des placements	5,35%	5,90%	6,39%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
- taux initial	-	-	-	4,82%	4,82%	4,91%
- taux ultime	-	-	-	3,77%	3,75%	3,79%

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur les engagements de retraite :

(en millions d'euros)	Augmentation de 0,5%	Diminution de 0,5%
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2012	(683)	765
Charge (Produit) de l'exercice 2013	(26)	25

La charge des exercices 2012, 2011 et 2010 s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2012	2011	2010	2012	2011	2010
Droits accumulés durant l'année	180	163	159	14	13	11
Coût financier	429	420	441	29	28	29
Revenus financiers attendus des placements	(378)	(385)	(396)	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	31	58	74	2	2	(5)
Amortissement des (gains)/pertes actuariels	101	46	66	1	-	(4)
Effet du plafond d'actif	-	2	(3)	-	-	-
Réduction de droits futurs	(1)	(22)	(3)	-	(1)	(3)
Liquidation d'engagements	-	(9)	7	-	-	-
Avantages spécifiques	-	-	-	-	-	1
Charge (Produit) net de l'ensemble consolidé	362	273	345	46	42	29

La variation de plus ou moins 1% des taux de progression des dépenses de santé aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2012	100	(77)
Charge (Produit) de l'exercice 2012	5	(5)

19) Provisions et autres passifs non courants

Au 31 décembre

(en millions d'euros)	2012	2011	2010
Provisions pour litiges	930	572	485
Provisions pour protection de l'environnement	556	600	644
Provisions pour restitution des sites	7 624	6 884	5 917
Autres provisions non courantes	1 028	1 099	1 116
Autres passifs non courants	1 447	1 754	936
Total	11 585	10 909	9 098

En 2012, les provisions pour litiges comprennent notamment une provision de 398 millions de dollars comptabilisée dans le cadre d'une transaction en cours avec la United States Securities and Exchange Commission (SEC) et le Département de Justice américain (DoJ) aux États-Unis (voir la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés). Elles comprennent également la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élève, au 31 décembre 2012, à 17 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2012, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2012, à 17 millions d'euros ;
- les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services qui s'élèvent, au 31 décembre 2012, à 196 millions d'euros ;

- les provisions pour risques financiers sur des sociétés non consolidées et des sociétés mises en équivalence pour 147 millions d'euros ;
- la provision au titre des garanties accordées sur des panneaux solaires de SunPower pour 89 millions d'euros.

En 2012, les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations. Cette rubrique inclut notamment une dette de 737 millions d'euros au titre de l'acquisition d'une participation dans les gisements de gaz de schistes de l'Utica (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2011, les provisions pour litiges comprenaient notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élevait, au 31 décembre 2011, à 17 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2011, les autres provisions non courantes comprenaient notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élevait, au 31 décembre 2011, à 21 millions d'euros ;
- les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services qui s'élevaient, au 31 décembre 2011, à 227 millions d'euros ;
- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield qui s'élevait, au 31 décembre 2011, à 80 millions d'euros.

En 2011, les autres passifs non courants comprenaient notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations. Cette rubrique incluait notamment une dette de 991 millions d'euros au titre de l'acquisition d'une participation dans les gisements de gaz de schistes de l'Utica (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2010, les provisions pour litiges comprenaient notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence

relatives à Arkema qui s'élève, au 31 décembre 2010, à 17 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2010, les autres provisions non courantes comprenaient notamment :

- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à 31 millions d'euros ;
- les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services qui s'élevaient, au 31 décembre 2010, à 261 millions d'euros ;
- la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield qui s'élevait, au 31 décembre 2010, à 194 millions d'euros.

En 2010, les autres passifs non courants comprenaient notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2012	10 909	1 217	(887)	47	299	11 585
2011	9 098	921	(798)	227	1 461	10 909
2010	9 381	1 052	(971)	497	(861)	9 098

Dotations

En 2012, les dotations de l'exercice (1 217 millions d'euros) correspondent notamment à :

- des provisions pour restitution de sites pour 405 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- des provisions pour protection de l'environnement pour 74 millions d'euros dans les secteurs Marketing & Services et Raffinage-Chimie ;
- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 74 millions d'euros.
- une provision de 398 millions de dollars comptabilisée dans le cadre d'une transaction en cours avec la United States Securities and Exchange Commission (SEC) et le Département de Justice américain (DoJ) aux États-Unis (voir la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2011, les dotations de l'exercice (921 millions d'euros) correspondaient notamment à :

- des provisions pour restitution de sites pour 344 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- des provisions pour protection de l'environnement pour 100 millions d'euros dans le secteur Raffinage-Chimie ;
- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 79 millions d'euros.

En 2010, les dotations de l'exercice (1 052 millions d'euros) correspondaient notamment à :

- des provisions pour restitution de sites pour 338 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;

- des provisions pour protection de l'environnement pour 88 millions d'euros dans le secteur Raffinage-Chimie ;
- des provisions au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield pour 79 millions d'euros ;
- des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 226 millions d'euros.

Reprises

En 2012, les reprises de l'exercice (887 millions d'euros) sont principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 314 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 109 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 10 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield reprise pour 81 millions d'euros ;
- les plans sociaux et restructurations pour 111 millions d'euros.

En 2011, les reprises de l'exercice (798 millions d'euros) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 189 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 70 millions d'euros ;

- la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 10 millions d'euros ;
 - la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield reprise pour 116 millions d'euros ;
 - les plans sociaux et restructurations pour 164 millions d'euros.
- En 2010, les reprises de l'exercice (971 millions d'euros) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :
- les provisions pour restitutions des sites pour 214 millions d'euros ;
 - les provisions pour enquêtes sur la concurrence pour 26 millions d'euros ;
 - les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 66 millions d'euros ;
 - la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 9 millions d'euros ;
 - la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield reprise pour 190 millions d'euros ;
 - les plans sociaux et restructurations pour 60 millions d'euros.

Provisions pour restitution des sites

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2012	6 884	405	183	115	(314)	82	269	7 624
2011	5 917	344	330	323	(189)	150	9	6 884
2010	5 469	338	79	175	(214)	316	(246)	5 917

En 2012 la colonne « Autres » comprend 385 millions d'euros de complément de provision pour couvrir les coûts d'abandon des puits du champ d'Elgin-Franklin (Grande-Bretagne) qui ne seront pas remis en production et 183 millions d'euros de complément de provision pour remise en état du site de Lacq en France sur lequel l'activité va être arrêtée. Ces montants sont partiellement compensés par les sorties au titre des cessions d'actifs en Grande-Bretagne et en Norvège notamment ainsi que les reclassements au titre de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » (voir note 34 de l'annexe aux comptes consolidés).

20) Dettes financières et instruments financiers associés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros) (Actif)/Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	713	21 561	22 274
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	11	11
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	-	(1 626)	(1 626)
Dettes financières non courantes après couverture	713	19 935	20 648
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	15 227	15 227
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	4 504	4 504
Autres emprunts à taux variable	306	29	335
Autres emprunts à taux fixe	81	168	249
Dettes financières des contrats de location financement	326	7	333
Dettes financières non courantes après couverture	713	19 935	20 648

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1M(iii) « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)

(Actif)/Passif

	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	349	22 208	22 557
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	146	146
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	-	(1 976)	(1 976)
Dettes financières non courantes après couverture	349	20 232	20 581
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	15 148	15 148
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	4 424	4 424
Autres emprunts à taux variable	129	446	575
Autres emprunts à taux fixe	76	206	282
Dettes financières des contrats de location financement	144	8	152
Dettes financières non courantes après couverture	349	20 232	20 581

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1M (iii) « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

(Actif)/Passif

	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	287	20 496	20 783
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	-	178	178
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	-	(1 870)	(1 870)
Dettes financières non courantes après couverture	287	18 626	18 913
Emprunts obligataires après couverture de juste valeur	-	15 491	15 491
Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs	-	2 836	2 836
Autres emprunts à taux variable	47	189	236
Autres emprunts à taux fixe	65	110	175
Dettes financières des contrats de location financement	175	-	175
Dettes financières non courantes après couverture	287	18 626	18 913

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1M(iii) « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 décembre 2012, après prise en compte des swaps de change et de taux adossés, se décompose comme suit :

Emprunts obligataires après couverture de juste valeur (en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2012	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2011	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2010	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Société mère							
Emprunt obligataire	1998	127	129	125	FRF	2013	5,000%
Part à moins d'un an		(127)	-	-			
Total Société mère		-	129	125			
TOTAL CAPITAL (a)							
Emprunt obligataire	2002	-	15	15	USD	2012	5,890%
Emprunt obligataire	2003	23	23	22	USD	2013	4,500%
Emprunt obligataire	2004	-	-	57	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2004	-	-	116	CAD	2011	4,875%
Emprunt obligataire	2004	-	-	235	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	-	-	75	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	-	129	125	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2004	51	52	51	NZD	2014	6,750%
Emprunt obligataire	2005	-	-	57	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2005	-	-	60	CAD	2011	4,000%
Emprunt obligataire	2005	-	-	120	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	-	-	226	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	-	-	139	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2005	-	63	63	AUD	2012	5,750%
Emprunt obligataire	2005	-	200	194	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	-	65	65	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	-	97	97	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2005	-	404	391	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2005	-	57	57	NZD	2012	6,500%
Emprunt obligataire	2006	-	-	42	EUR	2011	EURIBOR 3 mois +0,040%
Emprunt obligataire	2006	-	-	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	-	150	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	-	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	-	120	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2006	-	-	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2006	-	-	472	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2006	-	62	62	AUD	2012	5,625%
Emprunt obligataire	2006	-	72	72	CAD	2012	4,125%
Emprunt obligataire	2006	-	100	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	-	74	74	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2006	-	100	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2006	125	125	125	CHF	2013	2,510%
Emprunt obligataire	2006	127	127	127	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2006	130	130	130	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	65	65	65	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	64	64	64	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	63	63	63	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2006	129	129	129	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2007	-	-	77	USD	2011	5,000%
Emprunt obligataire	2007	-	370	370	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2007	-	222	222	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2007	-	61	61	AUD	2012	6,500%
Emprunt obligataire	2007	-	72	72	CAD	2012	4,125%
Emprunt obligataire	2007	-	71	71	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2007	300	300	300	EUR	2013	4,125%
Emprunt obligataire	2007	73	73	73	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	305	306	306	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	72	72	72	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2007	248	248	248	CHF	2014	2,635%
Emprunt obligataire	2007	31	31	31	JPY	2014	1,505%
Emprunt obligataire	2007	61	61	61	CHF	2014	2,635%

Emprunts obligataires après couverture de juste valeur (en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2012	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2011	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2010	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL ^(a) (suite)							
Emprunt obligataire	2007	49	49	49	JPY	2014	1,723%
Emprunt obligataire	2007	121	121	121	CHF	2015	3,125%
Emprunt obligataire	2007	300	300	300	EUR	2017	4,700%
Emprunt obligataire	2007	76	76	76	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2007	60	60	60	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2008	-	-	92	AUD	2011	7,500%
Emprunt obligataire	2008	-	-	100	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	-	-	150	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	-	-	50	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	-	-	50	EUR	2011	3,875%
Emprunt obligataire	2008	-	-	60	JPY	2011	EURIBOR 6 mois +0,018%
Emprunt obligataire	2008	-	-	102	USD	2011	3,750%
Emprunt obligataire	2008	-	62	62	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2008	-	124	124	CHF	2012	3,635%
Emprunt obligataire	2008	-	46	46	CHF	2012	2,385%
Emprunt obligataire	2008	-	92	92	CHF	2012	2,385%
Emprunt obligataire	2008	-	64	64	CHF	2012	2,385%
Emprunt obligataire	2008	-	50	50	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2008	-	63	63	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2008	-	63	63	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2008	-	63	63	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2008	-	62	62	NOK	2012	6,000%
Emprunt obligataire	2008	-	69	69	USD	2012	5,000%
Emprunt obligataire	2008	60	60	60	AUD	2013	7,500%
Emprunt obligataire	2008	61	61	61	AUD	2013	7,500%
Emprunt obligataire	2008	127	128	127	CHF	2013	3,135%
Emprunt obligataire	2008	62	62	62	CHF	2013	3,135%
Emprunt obligataire	2008	200	200	200	EUR	2013	4,125%
Emprunt obligataire	2008	100	100	100	EUR	2013	4,125%
Emprunt obligataire	2008	999	1 000	1 000	EUR	2013	4,750%
Emprunt obligataire	2008	63	63	63	GBP	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2008	149	149	149	JPY	2013	EURIBOR 6 mois +0,008%
Emprunt obligataire	2008	191	191	191	USD	2013	4,000%
Emprunt obligataire	2008	61	61	61	CHF	2015	3,135%
Emprunt obligataire	2008	62	62	62	CHF	2015	3,135%
Emprunt obligataire	2008	61	61	61	CHF	2015	3,135%
Emprunt obligataire	2008	62	62	62	CHF	2018	3,135%
Emprunt obligataire	2009	56	56	56	AUD	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2009	54	54	54	AUD	2013	5,500%
Emprunt obligataire	2009	236	236	236	CHF	2013	2,500%
Emprunt obligataire	2009	77	77	77	USD	2013	4,000%
Emprunt obligataire	2009	131	131	131	CHF	2014	2,625%
Emprunt obligataire	2009	998	998	997	EUR	2014	3,500%
Emprunt obligataire	2009	150	150	150	EUR	2014	3,500%
Emprunt obligataire	2009	40	40	40	HKD	2014	3,240%
Emprunt obligataire	2009	105	107	103	AUD	2015	6,000%
Emprunt obligataire	2009	550	550	550	EUR	2015	3,625%
Emprunt obligataire	2009	684	684	684	USD	2015	3,125%
Emprunt obligataire	2009	227	232	224	USD	2015	3,125%
Emprunt obligataire	2009	99	99	99	CHF	2016	2,385%
Emprunt obligataire	2009	115	115	115	GBP	2017	4,250%
Emprunt obligataire	2009	225	225	225	GBP	2017	4,250%
Emprunt obligataire	2009	448	448	448	EUR	2019	4,875%
Emprunt obligataire	2009	69	69	69	HKD	2019	4,180%
Emprunt obligataire	2009	-	-	374	USD	2021	4,250%
Emprunt obligataire	2010	103	105	102	AUD	2014	5,750%
Emprunt obligataire	2010	69	70	68	AUD	2015	6,000%
Emprunt obligataire	2010	70	71	69	AUD	2015	6,000%

9 Comptes consolidés

Annexe aux comptes consolidés

Emprunts obligataires après couverture de juste valeur (en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2012	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2011	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2010	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL ^(a) (suite)							
Emprunt obligataire	2010	64	64	64	AUD	2015	6,000%
Emprunt obligataire	2010	109	111	108	CAD	2014	2,500%
Emprunt obligataire	2010	482	491	476	EUR	2022	3,125%
Emprunt obligataire	2010	53	54	53	NZD	2014	4,750%
Emprunt obligataire	2010	189	193	187	USD	2015	2,875%
Emprunt obligataire	2010	947	966	935	USD	2015	3,000%
Emprunt obligataire	2010	757	773	748	USD	2016	2,300%
Emprunt obligataire	2011	586	597	-	USD	2018	3,875%
Emprunt obligataire	2011	113	116	-	USD	2016	6,500%
Part à moins d'un an		(3 333)	(2 992)	(3 450)			
Total TOTAL CAPITAL		9 204	12 617	15 143			
TOTAL CAPITAL CANADA Ltd. ^(b)							
Emprunt obligataire	2011	567	565	-	CAD	2014	1,625%
Emprunt obligataire	2011	567	565	-	CAD	2014	USLIBOR 3 mois +0,38%
Emprunt obligataire	2011	76	75	-	CAD	2014	5,750%
Emprunt obligataire	2011	743	738	-	CAD	2013	USLIBOR 3 mois +0,09%
Emprunt obligataire	2011	83	82	-	CAD	2016	4,000%
Emprunt obligataire	2011	69	69	-	CAD	2016	3,625%
Part à moins d'un an		(743)	-	-			
Total TOTAL CAPITAL CANADA Ltd		1 362	2 094	-			
TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL ^(c)							
Emprunt obligataire	2012	78	-	-	USD	2017	4,875%
Emprunt obligataire	2012	758	-	-	USD	2017	1,500%
Emprunt obligataire	2012	116	-	-	USD	2017	4,125%
Emprunt obligataire	2012	1 137	-	-	USD	2017	1,550%
Emprunt obligataire	2012	76	-	-	USD	2016	2,250%
Emprunt obligataire	2012	111	-	-	USD	2017	2,250%
Emprunt obligataire	2012	485	-	-	USD	2023	2,125%
Emprunt obligataire	2012	379	-	-	USD	2016	0,750%
Emprunt obligataire	2012	757	-	-	USD	2023	2,700%
Emprunt obligataire	2012	80	-	-	USD	2017	2,250%
Emprunt obligataire	2012	79	-	-	USD	2017	3,875%
Emprunt obligataire	2012	76	-	-	USD	2017	2,000%
Part à moins d'un an		-	-	-			
Total TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL		4 132	-	-			
AUTRES FILIALES CONSOLIDÉES		529	308	223			
Total emprunts obligataires après couverture de juste valeur		15 227	15 148	15 491			

Emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs (en millions d'euros)	Année d'émission	Montant après couverture au 31 décembre 2012	Montant après couverture au 31 décembre 2011	Montant après couverture au 31 décembre 2010	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL^(a)							
Emprunt obligataire	2005	-	294	293	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2009	701	744	691	EUR	2019	4,875%
Emprunt obligataire	2009	379	386	-	USD	2021	4,250%
Emprunt obligataire	2009	926	1 016	917	EUR	2024	5,125%
Emprunt obligataire	2010	947	966	935	USD	2020	4,450%
Emprunt obligataire	2011	379	386	-	USD	2021	4,125%
Part à moins d'un an		-	(294)	-			
Total TOTAL CAPITAL		3 332	3 498	2 836			
TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL^(c)							
Emprunt obligataire	2012	758	-	-	USD	2022	2,875%
Part à moins d'un an		-	-	-			
Total TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL		758	-	-			
AUTRES FILIALES CONSOLIDÉES		414	926	-			
Total emprunts obligataires à taux fixe ou après couverture de flux futurs		4 504	4 424	2 836			

(a) TOTAL CAPITAL est une filiale détenue à 100% indirectement par TOTAL S.A. (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

(b) TOTAL CAPITAL CANADA Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

(c) TOTAL CAPITAL INTERNATIONAL est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2014	4 163	1	(331)	3 832	19%
2015	3 903	8	(438)	3 465	17%
2016	2 335	-	(210)	2 125	10%
2017	3 275	-	(149)	3 126	15%
2018 et suivantes	8 598	2	(498)	8 100	39%
Total	22 274	11	(1 626)	20 648	100%

Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2013	5 021	80	(529)	4 492	22%
2014	4 020	3	(390)	3 630	18%
2015	4 070	6	(456)	3 614	18%
2016	1 712	9	(193)	1 519	7%
2017 et suivantes	7 734	48	(408)	7 326	35%
Total	22 557	146	(1 976)	20 581	100%

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2012	3 756	34	(401)	3 355	18%
2013	4 017	76	(473)	3 544	19%
2014	2 508	1	(290)	2 218	12%
2015	3 706	2	(302)	3 404	18%
2016 et suivantes	6 796	65	(404)	6 392	33%
Total	20 783	178	(1 870)	18 913	100%

Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	%	2011	%	2010	%
Dollar	13 685	66%	8 645	42%	7 248	39%
Euro	5 643	27%	9 582	47%	11 417	60%
Autres devises	1 320	7%	2 354	11%	248	1%
Total	20 648	100%	20 581	100%	18 913	100%

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	%	2011	%	2010	%
Taux fixe	5 085	25%	4 854	24%	3 177	17%
Taux variable	15 563	75%	15 727	76%	15 736	83%
Total	20 648	100%	20 581	100%	18 913	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre (en millions d'euros) (Actif) / Passif	2012	2011	2010
Dettes financières courantes ^(a)	6 392	5 819	5 867
Part à moins d'un an des dettes financières	4 624	3 856	3 786
Dettes financières courantes (note 28)	11 016	9 675	9 653
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	84	40	12
Autres instruments financiers passifs courants	92	127	147
Autres passifs financiers courants (note 28)	176	167	159
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(1 093)	(101)	(869)
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(430)	(383)	(292)
Autres instruments financiers actifs courants	(39)	(216)	(44)
Actifs financiers courants (note 28)	(1 562)	(700)	(1 205)
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	9 630	9 142	8 607

(a) Au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010, les dettes financières courantes incluent un programme de *commercial paper* chez Total Capital Canada Ltd. Total Capital Canada Ltd. est une filiale détenue à 100% directement par TOTAL S.A. Elle est utilisée comme véhicule de financement des activités du Groupe au Canada. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

C) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Les capitaux propres retraités 2012 sont calculés après distribution d'un dividende de 2,34 euros par action, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2013.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

(Actif) / Passif

	2012	2011	2010
Dettes financières courantes	11 016	9 675	9 653
Autres passifs financiers courants	176	167	159
Actifs financiers courants	(1 562)	(700)	(1 205)
Actifs et passifs financiers destinés à être cédés ou échangés	756	-	-
Dettes financières non courantes	22 274	22 557	20 783
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 626)	(1 976)	(1 870)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(15 469)	(14 025)	(14 489)
Dette financière nette	15 565	15 698	13 031
Capitaux propres - part du Groupe	72 912	68 037	60 414
Répartition du résultat sur la base des actions existantes à la clôture	(1 299)	(1 255)	(2 553)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 281	1 352	857
Capitaux propres retraités	72 894	68 134	58 718
Ratio dette nette sur capitaux propres	21,4%	23,0%	22,2%

21) Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Produits constatés d'avance	240	231	184
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	7 426	8 040	7 235
Dettes sociales	1 128	1 062	996
Autres dettes d'exploitation	5 904	5 441	3 574
Total	14 698	14 774	11 989

Au 31 décembre 2012, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2012, soit 1 366 millions d'euros, qui sera mis en paiement en mars 2013.

Au 31 décembre 2011, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprenait notamment le montant du troisième acompte sur dividende au titre de l'exercice 2011, soit 1 317 millions d'euros, qui a été mis en paiement en mars 2012.

22) Contrats de location

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2012

(en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2013	781	55
2014	569	54
2015	514	53
2016	441	51
2017	337	19
2018 et suivantes	971	236
Total des engagements	3 613	468
Moins intérêts financiers		(108)
Valeur nominale des contrats		360
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(27)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		333

Exercice 2011

(en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2012	762	41
2013	552	40
2014	416	37
2015	335	36
2016	316	34
2017 et suivantes	940	20
Total des engagements	3 321	208
Moins intérêts financiers		(31)
Valeur nominale des contrats		177
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(25)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		152

Exercice 2010

(en millions d'euros)	Location simple	Location financement
2011	582	39
2012	422	39
2013	335	39
2014	274	35
2015	230	35
2016 et suivantes	1 105	54
Total des engagements	2 948	241
Moins intérêts financiers		(43)
Valeur nominale des contrats		198
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(23)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		175

Les redevances constatées au titre des contrats de location simple ont été de 780 millions d'euros pour l'exercice 2012 (contre 645 millions d'euros pour l'exercice 2011 et 605 millions d'euros pour l'exercice 2010).

23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)

	Échéances et périodes des paiements			
	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	20 315	-	12 405	7 910
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	4 251	4 251	-	-
Contrats de location financement (note 22)	360	27	143	190
Obligations de restitution des sites (note 19)	7 624	407	1 429	5 788
Obligations contractuelles au bilan	32 550	4 685	13 977	13 888
Contrats de location simple (note 22)	3 613	781	1 861	971
Engagements d'achats	83 219	12 005	21 088	50 126
Obligations contractuelles hors bilan	86 832	12 786	22 949	51 097
Total des obligations contractuelles	119 382	17 471	36 926	64 985
Cautions en douane données	1 675	1 507	70	98
Garanties données sur emprunts	3 952	117	2 695	1 140
Garanties de passif sur cession	193	4	49	140
Garanties de passif courant	403	133	105	165
Garanties clients fournisseurs	3 586	1 982	113	1 491
Lettres de crédit	2 298	1 785	252	261
Autres engagements opérationnels	2 659	753	702	1 204
Total des autres engagements donnés	14 766	6 281	3 986	4 499
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	435	117	8	310
Engagements de ventes	80 514	7 416	26 137	46 961
Autres engagements reçus	5 564	3 465	859	1 240
Total des engagements reçus	86 513	10 998	27 004	48 511

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)

	Échéances et périodes des paiements			
	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	20 429	-	13 121	7 308
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	3 488	3 488	-	-
Contrats de location financement (note 22)	177	25	134	18
Obligations de restitution des sites (note 19)	6 884	272	804	5 808
Obligations contractuelles au bilan	30 978	3 785	14 059	13 134
Contrats de location simple (note 22)	3 321	762	1 619	940
Engagements d'achats	77 353	11 049	20 534	45 770
Obligations contractuelles hors bilan	80 674	11 811	22 153	46 710
Total des obligations contractuelles	111 652	15 596	36 212	59 844
Cautions en douane données	1 765	1 594	73	98
Garanties données sur emprunts	4 778	1 027	2 797	954
Garanties de passif sur cession	39	-	34	5
Garanties de passif courant	376	262	35	79
Garanties clients fournisseurs	3 265	1 634	57	1 574
Lettres de crédit	2 408	1 898	301	209
Autres engagements opérationnels	2 477	433	697	1 347
Total des autres engagements donnés	15 108	6 848	3 994	4 266
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	408	7	119	282
Engagements de ventes ^(a)	62 216	4 221	17 161	40 834
Autres engagements reçus	6 740	4 415	757	1 568
Total des engagements reçus	69 364	8 643	18 037	42 684

(a) À compter du 31 décembre 2011, le Groupe présente ses engagements de ventes.

Au 31 décembre 2010
(en millions d'euros)

Échéances et périodes des paiements

	Total	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	18 738	-	12 392	6 346
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	3 483	3 483	-	-
Contrats de location financement (note 22)	198	23	129	46
Obligations de restitution des sites (note 19)	5 917	177	872	4 868
Obligations contractuelles au bilan	28 336	3 683	13 393	11 260
Contrats de location simple (note 22)	2 948	582	1 261	1 105
Engagements d'achats	61 293	6 347	14 427	40 519
Obligations contractuelles hors bilan	64 241	6 929	15 688	41 624
Total des obligations contractuelles	92 577	10 612	29 081	52 884
Cautions en douane données	1 753	1 594	71	88
Garanties données sur emprunts	5 005	1 333	493	3 179
Garanties de passif sur cession	37	-	31	6
Garanties de passif courant	171	147	19	5
Garanties clients fournisseurs	3 020	1 621	96	1 303
Lettres de crédit	1 250	1 247	-	3
Autres engagements opérationnels	2 057	467	220	1 370
Total des autres engagements donnés	13 293	6 409	930	5 954
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	429	2	114	313
Autres engagements reçus	6 387	3 878	679	1 830
Total des engagements reçus	6 816	3 880	793	2 143

A) Obligations contractuelles

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et ne comprend pas la part non courante des contrats de location financement pour 333 millions d'euros.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et ne comprend pas la part à moins d'un an des contrats de location financement pour 27 millions d'euros.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location financement et location simple figurent dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites du secteur Amont, principalement des coûts liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation.

Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans les notes 1Q et 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat), les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Amont, et les contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Raffinage-Chimie.

B) Autres engagements donnés

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence.

Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas du défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Au 31 décembre 2012, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2023.

Les garanties données sur emprunts incluent notamment la garantie donnée en 2008 par TOTAL S.A. dans le cadre du financement du projet Yemen LNG pour un montant de 584 millions d'euros.

En 2010, TOTAL S.A. a octroyé des garanties dans le cadre du financement du projet Jubail (opéré par la société SAUDI ARAMCO TOTAL Refining and Petrochemical Company (SATORP)) à hauteur de 2 416 millions d'euros, montant proportionnel à la quote-part de TOTAL dans le projet (37,5%). En outre, TOTAL S.A. a octroyé en 2010 une garantie en faveur de son partenaire dans le projet Jubail (Saudi Arabian Oil Company) relative aux obligations de Total Refining Saudi Arabia SAS au titre du pacte d'actionnaires de SATORP. Au 31 décembre 2012, cette garantie, plafonnée à 932 millions d'euros, est comptabilisée dans la rubrique « Autres engagements opérationnels ».

Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standard pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation

gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Par ailleurs, les garanties relatives aux enquêtes sur la concurrence émises dans le cadre de l'apport-scission d'Arkema sont décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

Autres garanties données

Filiales non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales.

Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

C) Engagements reçus

Engagements de ventes

Ces montants représentent les engagements irrévocables de ventes, incluant notamment les contrats de ventes d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes sont revendus rapidement après leur achat).

24) Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Bilan			
<i>Créances</i>			
Clients et comptes rattachés	646	585	432
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	383	331	315
<i>Dettes</i>			
Fournisseurs et dettes diverses	713	724	497
Emprunts	9	31	28

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Compte de résultat			
Ventes	3 959	4 400	3 194
Achats	5 721	5 508	5 576
Charges financières	-	-	69
Produits financiers	106	79	74

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisées par les sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Nombre de personnes	34	30	26
Rémunérations directes et indirectes perçues	21,3	20,4	20,8
Charges de retraite ^(a)	11,4	9,4	12,2
Charges relatives aux autres avantages à long terme	-	-	-
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de travail	-	4,8	-
Charges relatives aux paiements en actions (IFRS 2) ^(b)	10,6	10,2	10,0

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés du Groupe, concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 181,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 139,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 113,8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

(b) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions tels que décrits dans la note 25F) et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » décrits dans la note 1E).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 1,10 million d'euros en 2012 (1,07 million d'euros en 2011 et 0,96 million d'euros en 2010).

25) Paiements en actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010		
Date d'attribution ^(a)	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011		
Prix d'exercice jusqu'au											
23 mai 2006 inclus ^(b)	33,30	39,85	49,73	-	-	-	-	-	-		
Prix d'exercice à compter											
du 24 mai 2006 ^(b)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00		
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019		
Nombre d'options^(c)											
Existantes											
au 1^{er} janvier 2010	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	-	-	45 828 769	44,12
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	4 788 420	-	4 788 420	38,20
Annulées ^(d)	(1 420)	(15 660)	(6 584)	(4 800)	(5 220)	(92 472)	(4 040)	(1 120)	-	(131 316)	43,50
Exercées	(1 075 765)	(141 202)	-	-	-	-	(1 080)	-	-	(1 218 047)	33,60
Existantes											
au 1^{er} janvier 2011	5 734 444	12 338 847	6 178 856	5 640 886	5 866 445	4 349 158	4 371 890	4 787 300	-	49 267 826	43,80
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	1 518 840	1 518 840	33,00
Annulées ^(e)	(738 534)	(28 208)	(16 320)	(17 380)	(16 080)	(13 260)	(14 090)	(85 217)	(1 000)	(930 089)	34,86
Exercées	(4 995 910)	(216 115)	-	-	-	(200)	-	(2 040)	(9 400)	(5 223 665)	33,11
Existantes											
au 1^{er} janvier 2012	-	12 094 524	6 162 536	5 623 506	5 850 365	4 335 698	4 357 800	4 700 043	1 508 440	44 632 912	44,87
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées ^(f)	-	(11 351 931)	(2 516)	(1 980)	(1 380)	(3 600)	(2 700)	(4 140)	(3 400)	(11 371 647)	39,31
Exercées	-	(742 593)	-	-	-	(1 630)	(20 200)	(34 460)	-	(798 883)	39,28
Existantes au											
31 décembre 2012	-	-	6 160 020	5 621 526	5 848 985	4 330 468	4 334 900	4 661 443	1 505 040	32 462 382	46,96

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(d) Parmi les 92 472 options annulées du plan 2008, 88 532 ont été annulées en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2008 est de 60%.

(e) Parmi les 930 089 options annulées en 2011, 738 534 options non exercées sont devenues caduques, le 16 juillet 2011 du fait de l'échéance du plan 2003 d'options de souscription.

(f) Parmi les 11 371 647 options annulées en 2012, 11 351 931 options non exercées sont devenues caduques, le 20 juillet 2012 du fait de l'échéance du plan 2004 d'options de souscription.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007 à 2011, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

En 2012 aucun nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions TOTAL n'a été décidé.

Plan 2011

Pour le plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général), les options seront soumises à une condition de performance qui est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux

propres du Groupe (*Return On Equity* ou ROE) tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que pour le Président-directeur général, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui

dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed* ou ROACE) tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2010

Pour le plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que :

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options inférieur ou égal à 3 000 (autre que le Président-directeur général), les options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 3 000 et inférieur ou égal à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options, les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options, et le tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;

- les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

La condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour le Président-directeur général, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.
- En raison de l'application de la condition de performance, ces taux d'attribution ont été de 100% pour le plan 2010.

B) Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2002 ^(a)	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001		
Date d'attribution ^(b)	09/07/2002		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(c)	39,58		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(c)	39,03		
Date d'échéance	09/07/10		
Nombre d'options^(d)			
Existantes au 1^{er} janvier 2010	5 935 261	5 935 261	39,03
Notifiées	-	-	-
Annulées ^(e)	(4 671 989)	(4 671 989)	39,03
Exercées	(1 263 272)	(1 263 272)	39,03
Existantes au 1^{er} janvier 2011	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Exercées	-	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2012	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Exercées	-	-	-
Existantes au 31 décembre 2012	-	-	-

(a) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 9 juillet 2010.

(b) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options d'achat d'actions.

(c) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(d) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(e) Parmi les 4 671 989 options annulées en 2010, 4 671 145 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du plan 2002 d'options d'achat, le 9 juillet 2010.

C) Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	16/05/2008	13/05/2011	13/05/2011	
Date d'attribution ^(a)	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	15/09/2013	27/07/2014	
Cession possible à compter du	10/10/2012	16/09/2013	15/09/2014	15/09/2015	27/07/2016	
Nombre d'actions attribuées gratuitement						
Existantes au 1^{er} janvier 2010	2 762 476	2 966 036	-	-	-	5 728 512
Notifiées	-	-	3 010 011	-	-	3 010 011
Annulées ^(d)	(1 113 462)	(9 796)	(8 738)	-	-	(1 131 996)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 649 014)	(1 904)	(636)	-	-	(1 651 554)
Existantes au 1^{er} janvier 2011	-	2 954 336	3 000 637	-	-	5 954 973
Notifiées	-	-	-	3 649 770	-	3 649 770
Annulées	356	(26 214)	(10 750)	(19 579)	-	(56 187)
Attribuées définitivement ^{(b) (c) (e)}	(356)	(2 928 122)	(1 836)	-	-	(2 930 314)
Existantes au 1^{er} janvier 2012	-	-	2 988 051	3 630 191	-	6 618 242
Notifiées	-	-	-	-	4 295 930	4 295 930
Annulées	96	832	(32 650)	(18 855)	-	(50 577)
Attribuées définitivement ^{(b) (c) (f)}	(96)	(832)	(2 955 401)	(5 530)	-	(2 961 859)
Existantes au 31 décembre 2012	-	-	-	3 605 806	4 295 930	7 901 736

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (plan 2008 pour l'exercice 2009, plan 2009 et plan 2010 pour l'exercice 2010, plan 2010 pour l'exercice 2011, plan 2011 pour l'exercice 2012).

(c) Y compris des attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

(d) Parmi les 1 113 462 droits annulés à l'attribution d'actions du plan 2008, 1 094 914 droits à l'attribution ont été annulés en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'acquisition du plan 2008 est de 60%.

(e) Le taux d'acquisition du plan 2009 est de 100%.

(f) Le taux d'acquisition du plan 2010 est de 100%.

Les actions préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2012

Pour le plan 2012, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autre que le Président-directeur général) toutes les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé que, pour chaque attributaire, (autre que le Président-directeur général et les dirigeants),

bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Président-directeur général, le nombre d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 7% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2011

Pour le plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autre que le Président-directeur général) toutes les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Le Conseil d'administration a également décidé que, pour chaque attributaire, (autre que le Président-directeur général et les dirigeants), bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Président-directeur général, le nombre d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0%

et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2010

Pour le plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir des éléments du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

En raison de l'application de la condition de performance, ce taux d'acquisition des actions a été de 100% pour le plan 2010.

D) Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe. Au 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites. L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. En fonction des pays dans lesquels les sociétés du Groupe sont situées, la période d'acquisition est soit de 2 ans suivie d'une période de conservation de 2 ans pour les pays avec une structure 2+2, soit de 4 ans sans

période de conservation pour les pays avec une structure 4+0. Par ailleurs, les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition de performance.

À l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées seront des actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital de TOTAL S.A. réalisée par incorporation de réserves ou de primes d'émissions.

Le Président-directeur général a constaté le 2 juillet 2012 la création et l'attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	30/06/2010	30/06/2010	
Date d'attribution définitive	01/07/2012	01/07/2014	
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1^{er} janvier 2010	-	-	-
Notifiées	1 508 850	1 070 650	2 579 500
Annulées	(125)	(75)	(200)
Attribuées définitivement ^(b)	(75)	-	(75)
Existantes au 1^{er} janvier 2011	1 508 650	1 070 575	2 579 225
Notifiées	-	-	-
Annulées	(29 175)	(54 625)	(83 800)
Attribuées définitivement ^(b)	(475)	(425)	(900)
Existantes au 1^{er} janvier 2012	1 479 000	1 015 525	2 494 525
Notifiées	-	-	-
Annulées	(111 725)	(40 275)	(152 000)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 367 275)	(350)	(1 367 625)
Existantes au 31 décembre 2012	-	974 900	974 900

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

(b) Attributions définitives à la suite du décès ou de l'invalidité des bénéficiaires des actions.

(c) Attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

E) Plans SunPower

SunPower a trois plans incitatifs à base d'actions : le plan d'actions 1996 (« Plan 1996 »), le troisième plan incitatif modifié 2005 (« Plan 2005 ») et le plan d'options sur actions et d'actions de PowerLight Corporation (« Plan PowerLight »). Le plan PowerLight a été repris par SunPower lors de l'acquisition de PowerLight en 2007. Selon les termes des trois plans, SunPower peut attribuer à des mandataires sociaux, à des salariés et à des consultants des options sur actions qualifiées (« incentive ») ou non-qualifiées (« non-statutory ») ou des droits à acquérir des actions ordinaires. Le plan 2005 a été approuvé par le Conseil d'administration de SunPower en août 2005 et par les actionnaires en novembre 2005. Le plan 2005 remplace le plan 1996 et permet d'attribuer des options mais également d'attribuer des options avec règlement en espèces (« stock appreciation rights »), des actions gratuites, des droits à actions gratuites et d'autres droits sur des actions. Le plan 2005 permet également la rétention des actions par la société pour satisfaire les obligations fiscales liées à l'exercice des options sur actions ou à l'attribution d'actions. Le plan PowerLight a été approuvé par le Conseil d'administration de PowerLight en octobre 2000.

En mai 2008, les actionnaires de SunPower ont approuvé une augmentation annuelle automatique des attributions d'actions du plan 2005, avec prise d'effet en 2009. L'augmentation annuelle automatique du nombre d'actions est égale au minimum entre 3% de toutes les actions ordinaires existantes le dernier jour du trimestre précédent, 6 millions d'actions et un nombre d'actions décidé par le Conseil d'administration de SunPower. Au 30 décembre 2012, approximativement 7,1 millions d'actions au titre du plan 2005 pouvaient être attribuées. Aucune nouvelle attribution n'a été décidée pour le plan 1996 et pour le plan PowerLight.

Les options sur actions qualifiées (« incentive ») ne peuvent être attribuées avec un prix d'exercice inférieur à la juste valeur des actions ordinaires le jour de l'attribution. Les options sur actions non-qualifiées (« non-statutory ») et les options avec règlements en espèces (« stock appreciation rights ») ne peuvent être attribuées avec un prix d'exercice inférieur à 85% de la juste valeur des actions ordinaires le jour de l'attribution. Le Conseil d'administration de SunPower décide des périodes d'exercice des options et des droits, cependant les options sont en général exerçables dans un délai de dix ans. Pour les plans 1996 et 2005, les options sont acquises chaque mois au-delà de la première année pendant une

période de cinq ans. Pour le plan PowerLight, les options sont acquises chaque année pendant une période de cinq ans. Pour le plan 2005, les actions gratuites et les droits à actions gratuites sont acquis pendant une période de trois ans à raison d'un tiers par année.

La majorité des actions émises sont nettes des montants minimums retenus par SunPower pour satisfaire les obligations fiscales de ses

employés. En 2012 et pendant le second semestre 2011, SunPower a retenu respectivement 905 953 et 221 262 actions à ce titre et a réglé en espèces ces retenues aux autorités fiscales. Les actions retenues sont traitées en comptabilité comme des actions rachetées et diminuent le nombre d'actions en circulation jusqu'à l'attribution définitive.

Le tableau suivant résume les mouvements des options sur actions :

Options existantes sur actions

	Nombre d'actions (en milliers)	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en dollars)	Durée résiduelle moyenne pondérée (en années)	Valeur intrinsèque agrégée (en milliers de dollars)
Existantes au 3 juillet 2011	519	25,39		
Exercées	(29)	3,93		
Échues	(6)	31,29		
Existantes au 1^{er} janvier 2012	484	26,62	4,71	480
Exercées au 1 ^{er} janvier 2012	441	24,52	4,53	480
En attente d'attribution définitive après le 1 ^{er} janvier 2012	40	48,08	6,64	-
Existantes au 1^{er} janvier 2012	484	26,62		
Exercées	(20)	2,59		
Échues	(70)	24,17		
Existantes au 30 décembre 2012	394	28,27	3,51	310
Exercées au 30 décembre 2012	394	28,27	3,51	310

La valeur intrinsèque des options exercées en 2012 et au second semestre 2011 était respectivement de 0,1 million de dollars et de 0,3 million de dollars. Aucune option n'a été attribuée en 2012 et au second semestre 2011.

au 30 décembre 2012, soit 5,49 dollars, qui aurait été reçue par les bénéficiaires exerçant l'ensemble des options à cette date. Le nombre total d'options dans la monnaie était de 0,1 million au 30 décembre 2012.

La valeur intrinsèque agrégée représente la valeur totale intrinsèque avant impôt, calculée à partir du cours de clôture de l'action

Le tableau suivant résume les mouvements sur les options sur actions, actions gratuites et droits à actions gratuites en attente d'attribution définitive :

Stock-options

Actions gratuites et droits aux actions gratuites

	Nombre d'actions (en milliers)	Prix moyen pondéré d'exercice par action (en dollars)	Nombre d'actions (en milliers)	Juste valeur moyenne pondérée par action à la date d'attribution (en dollars) ^(a)
En circulation au 3 juillet 2011	67	41,34	7 198	16,03
Attribuées	-	-	2 336	6,91
Attribuées définitivement ^(a)	(19)	28,73	(691)	18,96
Échues	(5)	31,29	(1 473)	14,10
En circulation au 31 décembre 2011	43	48,33	7 370	13,25
Attribuées	-	-	5 638	5,93
Attribuées définitivement ^(b)	(30)	57,79	(2 845)	13,94
Échues	(13)	24,72	(1 587)	11,52
En circulation au 31 décembre 2012	-	-	8 576	8,35

(a) La société estime la juste valeur des droits aux actions gratuites comme étant son cours de Bourse à la date d'attribution.

(b) Les actions gratuites et les droits aux actions gratuites attribués définitivement incluent les actions retenues pour le compte des employés, afin de satisfaire leurs obligations fiscales.

F) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2012 s'élève à 148 millions d'euros avant impôt et se décompose de la manière suivante :

- 13 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 133 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 2 millions d'euros au titre des plans de SunPower.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2011 s'élève à 178 millions d'euros avant impôt et se décomposait de la manière suivante :

- 27 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 134 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- 17 millions d'euros au titre des plans de SunPower.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2010 s'élevait à 140 millions d'euros avant impôt et se décomposait de la manière suivante :

- 31 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- 109 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL.

La juste valeur des options attribuées en 2011 et 2010 a été évaluée selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice	2012	2011	2010
Taux d'intérêt sans risque (%) ^(a)	-	2,0	2,1
Dividendes attendus (%) ^(b)	-	5,6	5,9
Volatilité attendue (%) ^(c)	-	27,5	25,0
Différé d'exercice (années)	-	2	2
Durée d'exercice des options (années)	-	8	8
Juste valeur des options attribuées (euros par option)	-	4,4	5,8

(a) Taux de swap euro zéro coupon à 6 ans.

(b) Les dividendes anticipés sont estimés à partir du prix des instruments dérivés sur actions TOTAL négociés sur le marché.

(c) La volatilité attendue est calculée à partir de la volatilité implicite des options sur actions TOTAL et des options sur indices d'actions négociées sur le marché.

En 2012 aucun nouveau plan de distribution d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions TOTAL n'a été décidé.

La charge liée aux augmentations de capital réservées aux salariés est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions susceptibles d'être souscrites. La méthode de valorisation de l'incessibilité repose

sur le coût d'une stratégie en deux étapes, qui consiste à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt remboursable *in fine*. Au titre de l'exercice 2011, les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés étaient les suivantes :

Exercice	2011
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	28 octobre 2010
Prix de souscription (euros)	34,80
Cours de référence (euros) ^(a)	41,60
Nombre d'actions (en millions)	8,90
Taux d'intérêt sans risque (%) ^(b)	2,82
Taux de financement des salariés (%) ^(c)	7,23
Coût de l'incessibilité (en % du cours de référence)	17,6

(a) Cours à la date à laquelle le Président-directeur général a fixé la période de souscription.

(b) Taux de swap euro zéro coupon à 5 ans.

(c) Le taux de financement des salariés est issu des taux de crédit à la consommation pour une durée de cinq ans.

Étant donné que le coût d'incessibilité était supérieur à la décote, aucune charge n'avait été comptabilisée au titre de l'exercice 2011.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions

d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2012. Tous pouvoirs ont également été délégués au Président-directeur général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital sera ouverte en 2013 et devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2013.

26) Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice	2012	2011	2010
Charges de personnel (en millions d'euros)			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	7 135	6 579	6 246
Effectifs du Groupe			
<i>France</i>			
Encadrement	11 347	11 123	10 852
Autres personnels	23 656	23 914	24 317
<i>Étranger</i>			
Encadrement	16 307	15 713	15 146
Autres personnels	45 816	45 354	42 540
Total	97 126	96 104	92 855

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

27) Tableau de flux de trésorerie

A) Flux de trésorerie d'exploitation

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Intérêts payés	(694)	(679)	(470)
Intérêts perçus	73	277	132
Impôts sur les bénéfices courants décaissés ^(a)	(13 067)	(12 061)	(8 848)
Dividendes reçus	2 419	2 133	1 722

(a) Ces montants incluent les impôts payés en nature dans le cadre des contrats de partage de production dans l'Exploration-Production.

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Valeurs d'exploitation	372	(1 845)	(1 896)
Créances clients et comptes rattachés	767	(1 287)	(2 712)
Autres créances	(226)	(2 409)	911
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345	2 646	2 482
Autres créditeurs et dettes diverses	(174)	1 156	719
Montant net	1 084	(1 739)	(496)

B) Flux de trésorerie de financement

La variation de l'endettement financier non courant, présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*, peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Augmentation de l'endettement non courant	5 539	4 234	3 995
Remboursement de l'endettement non courant	(260)	(165)	(206)
Montant net	5 279	4 069	3 789

C) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Trésorerie	6 202	4 715	4 679
Équivalents de trésorerie	9 267	9 310	9 810
Total	15 469	14 025	14 489

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

28) Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Instruments financiers liés aux activités de financement et opérationnelles						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
		Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dette financière ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs			
Actif / (Passif)									
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 360	-	-	-	-	-	-	2 360	2 360
Autres titres	-	1 190	-	-	-	-	-	1 190	1 190
Instruments de couverture des dettes financières									
non courantes	-	-	-	-	1 566	60	-	1 626	1 626
Autres actifs non courants	2 207	-	-	-	-	-	-	2 207	2 207
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	19 206	19 206	19 206
Autres créances d'exploitation	-	-	707	-	-	-	5 451	6 158	6 158
Actifs financiers courants	1 093	-	38	-	430	1	-	1 562	1 562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	15 469	15 469	15 469
Total actifs financiers	5 660	1 190	745	-	1 996	61	40 126	49 778	49 778
Total actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	122 051	-
Total actifs	-	-	-	-	-	-	-	171 829	-
Dettes financières non courantes	(5 086)	-	-	(17 177)	(11)	-	-	(22 274)	(22 473)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	(21 648)	(21 648)	(21 648)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(482)	-	-	(10)	(5 412)	(5 904)	(5 904)
Dettes financières courantes	(6 787)	-	-	(4 229)	-	-	-	(11 016)	(11 016)
Autres passifs financiers courants	-	-	(88)	-	(84)	(4)	-	(176)	(176)
Total passifs financiers	(11 873)	-	(570)	(21 406)	(95)	(14)	(27 060)	(61 018)	(61 217)
Total passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	(110 811)	-
Total passifs	-	-	-	-	-	-	-	(171 829)	-

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M (ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 1M (iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2011
(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
	Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dette financière ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs	Couverture d'investissement net et autres			
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 246	-	-	-	-	-	-	2 246	2 246
Autres titres	-	3 674	-	-	-	-	-	3 674	3 674
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	-	-	-	-	1 971	5	-	1 976	1 976
Autres actifs non courants	2 055	-	-	-	-	-	-	2 055	2 055
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	20 049	20 049	20 049
Autres créances d'exploitation	-	-	1 074	-	-	-	6 393	7 467	7 467
Actifs financiers courants	146	-	159	-	383	12	-	700	700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	14 025	14 025	14 025
Total actifs financiers	4 447	3 674	1 233	-	2 354	17	40 467	52 192	52 192
Total actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	111 857	-
Total actifs	-	-	-	-	-	-	-	164 049	-
Dettes financières non courantes	(4 858)	-	-	(17 551)	(97)	(49)	(2)	(22 557)	(23 247)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	(22 086)	(22 086)	(22 086)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(606)	-	-	-	(4 835)	(5 441)	(5 441)
Dettes financières courantes	(6 158)	-	-	(3 517)	-	-	-	(9 675)	(9 675)
Autres passifs financiers courants	-	-	(87)	-	(40)	(14)	(26)	(167)	(167)
Total passifs financiers	(11 016)	-	(693)	(21 068)	(137)	(63)	(26 923)	(59 926)	(60 616)
Total passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	(104 123)	-
Total passifs	-	-	-	-	-	-	-	(164 049)	-

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M (ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 1M (iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2010
(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti		Juste valeur						
	Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dettes financières ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs	Couverture d'investissement net et autres			
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 383	-	-	-	-	-	-	2 383	2 383
Autres titres	-	4 590	-	-	-	-	-	4 590	4 590
Instruments de couverture des dettes financières									
non courantes	-	-	-	1 814	56	-	-	1 870	1 870
Autres actifs non courants	1 596	-	-	-	-	-	-	1 596	1 596
Clients et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	18 159	18 159	18 159
Autres créances d'exploitation	-	-	499	-	-	-	3 908	4 407	4 407
Actifs financiers courants	869	-	38	292	-	6	-	1 205	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	14 489	14 489	14 489
Total actifs financiers	4 848	4 590	537	-	2 106	56	6	36 556	48 699
Total actifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	95 019	-
Total actifs	-	-	-	-	-	-	-	143 718	-
Dettes financières non courantes	(3 186)	-	-	(17 419)	(178)	-	-	(20 783)	(21 172)
Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	-	-	-	(18 450)	(18 450)	(18 450)
Autres dettes d'exploitation	-	-	(559)	-	-	-	(3 015)	(3 574)	(3 574)
Dettes financières courantes	(5 916)	-	-	(3 737)	-	-	-	(9 653)	(9 653)
Autres passifs financiers courants	-	-	(147)	-	(12)	-	-	(159)	(159)
Total passifs financiers	(9 102)	-	(706)	(21 156)	(190)	-	-	(21 465)	(53 008)
Total passifs non financiers	-	-	-	-	-	-	-	(91 099)	-
Total passifs	-	-	-	-	-	-	-	(143 718)	-

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M (ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture de juste valeur (voir la note 1M (iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

29) Instruments financiers hors dérivés d'énergie

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers

Actifs et passifs opérationnels

L'effet en résultat des actifs et passifs opérationnels est le suivant :

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Actifs disponibles à la vente (Autres titres) :			
– revenus des participations	223	330	255
– résultat de cession	516	103	60
– autres	(60)	(29)	(17)
Prêts et créances	(20)	(34)	90
Impact sur le résultat opérationnel net	659	370	388

L'effet en résultat comprend principalement :

- les dividendes et les résultats de cession des titres classés dans la rubrique « Autres titres » ;
- les produits financiers et les dépréciations au titre des prêts aux sociétés mises en équivalence, aux sociétés non consolidées et des créances classés dans la rubrique « Prêts et créances ».

Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Prêts et créances	80	271	133
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(675)	(730)	(469)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	4	17	4
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	20	2	(2)
Impact sur le coût de la dette nette	(571)	(440)	(334)

L'effet en résultat comprend principalement :

- les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la rubrique « Prêts et créances » ;
- les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la rubrique « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;
- les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés court terme de gestion

de la trésorerie classés dans la rubrique « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, le Groupe n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

B) Impact des stratégies de couverture

Couverture de la dette financière (*fair value hedge*)

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2012	2011	2010
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	321	(301)	(1 164)
Swaps de couverture des emprunts obligataires	(317)	318	1 168
Inefficacité de la couverture de juste valeur	4	17	4

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance du Groupe compte tenu de l'objectif de conduire les *swaps* à leur terme. La part court terme de la valorisation des *swaps* ne fait pas l'objet d'une gestion active.

Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (*net investment hedge*)

Ils sont comptabilisés directement en résultat global dans la rubrique « Écart de conversion ». Les variations de l'exercice sont détaillées dans le tableau suivant :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Au 31 décembre
2012	(104)	(187)	-	(291)
2011	(243)	139	-	(104)
2010	25	(268)	-	(243)

Au 31 décembre 2012, le Groupe n'a plus de contrats à terme non dénoués au titre de ces couvertures. La juste valeur des contrats à terme non dénoués était de (26) millions d'euros au 31 décembre 2011 et de 6 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (cash flow hedge)

L'impact en résultat et en capitaux propres des instruments financiers de couverture, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Profit (Perte) comptabilisé en capitaux propres au cours de la période	65	(84)	(80)
Montant repris des capitaux propres et comptabilisé en résultat de la période	87	(47)	(115)

Aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Juste valeur	Montant notionnel ^(a)						
		Total	2013	2014	2015	2016	2017	2018 et après
Actif / (Passif)								
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) (11)	1 737	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 1 566	15 431	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 1 555	17 168	-	4 205	3 537	2 098	3 075	4 253	
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) (84)	591	-	-	-	-	-	-	
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) 430	3 614	-	-	-	-	-	-	
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) 346	4 205	4 205	-	-	-	-	-	
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) -	-	-	-	-	-	-	-	
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 60	1 683	-	-	-	-	-	-	
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 60	1 683	-	-	-	-	-	1 683	
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) (4)	148	-	-	-	-	-	-	
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) 1	19	-	-	-	-	-	-	
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) (3)	167	167	-	-	-	-	-	
Swaps de couverture d'investissements (passif) (10)	518	-	-	-	-	-	-	
Swaps de couverture d'investissements (actif) -	-	-	-	-	-	-	-	
Total swaps de couverture d'investissements (actif et passif) (10)	518	365	141	12	-	-	-	
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets								
Change à terme (actif) -	-	-	-	-	-	-	-	
Change à terme (passif) -	-	-	-	-	-	-	-	
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets -	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif) 2	11 041	-	-	-	-	-	-	
Autres swaps de taux (passif) (2)	9 344	-	-	-	-	-	-	
Total autres swaps de taux (actif et passif) -	20 385	19 962	133	88	85	64	53	
Change à terme (actif) 36	4 768	-	-	-	-	-	-	
Change à terme (passif) (86)	12 224	-	-	-	-	-	-	
Total change à terme (actif et passif) (50)	16 992	16 776	186	(15)	16	16	13	

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2011
 (en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Juste valeur	Montant notionnel ^(a)					
		Total	2012	2013	2014	2015	2016
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) (97)	1 478	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 1 971	15 653	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 1 874	17 131	-	4 204	4 215	3 380	1 661	3 671
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) (40)	642	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) 383	2 349	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) 343	2 991	2 991	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) (49)	967	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 5	749	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) (44)	1 716	-	-	-	-	-	1 716
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets							
Change à terme (actif) -	-	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif) (26)	881	-	-	-	-	-	-
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets (26)	881	881	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction							
Autres swaps de taux (actif) 1	3 605	-	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux (passif) (2)	14 679	-	-	-	-	-	-
Total autres swaps de taux (actif et passif) (1)	18 284	18 284	-	-	-	-	-
Change à terme (actif) 158	6 984	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif) (85)	4 453	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif) 73	11 437	11 176	80	58	36	31	56

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2010
(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Juste valeur	Montant notionnel ^(a)					
		Total	2011	2012	2013	2014	2015
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) (178)	2 244	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 1 814	13 939	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 1 636	16 183	-	2 967	3 461	2 421	3 328	4 006
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) (12)	592	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) 292	2 815	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) 280	3 407	3 407	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs							
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif) -	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif) 56	1 957	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif) 56	1 957	-	295	-	-	-	1 662
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif) -	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif) -	-	-	-	-	-	-	-
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif) -	-	-	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets							
Change à terme (actif) 6	381	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif) -	-	-	-	-	-	-	-
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets 6	381	381	-	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction							
Autres swaps de taux (actif) 1	6 463	-	-	-	-	-	-
Autres swaps de taux (passif) (3)	11 395	-	-	-	-	-	-
Total autres swaps de taux (actif et passif) (2)	17 858	17 667	189	-	-	2	-
Change à terme (actif) 37	1 532	-	-	-	-	-	-
Change à terme (passif) (144)	6 757	-	-	-	-	-	-
Total change à terme (actif et passif) (107)	8 289	8 102	-	25	49	31	82

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

D) Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	1 901	-	1 901
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	47	-	47
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	-	-	-
Instruments détenus à des fins de transaction	-	(50)	-	(50)
Actifs disponibles à la vente	91	-	-	91
Total	91	1 898	-	1 989

Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	2 217	-	2 217
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	(46)	-	(46)
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	(26)	-	(26)
Instruments détenus à des fins de transaction	-	72	-	72
Actifs disponibles à la vente	2 575	-	-	2 575
Total	2 575	2 217	-	4 792

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	1 916	-	1 916
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	56	-	56
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	6	-	6
Instruments détenus à des fins de transaction	-	(109)	-	(109)
Actifs disponibles à la vente	3 631	-	-	3 631
Total	3 631	1 869	-	5 500

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 1M (v) de l'annexe aux comptes consolidés.

30) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments dérivés liés aux activités du pétrole, du gaz et de l'électricité ainsi que les instruments dérivés de change associés sont comptabilisés pour leur juste valeur dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	(26)	(26)
Swaps de taux de fret	-	-
Forwards ^(a)	(2)	(2)
Options	(18)	(18)
Futures	(6)	(6)
Options sur futures	5	5
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(47)	(47)
Activités Gas & Power		
Swaps	(17)	(17)
Forwards ^(a)	291	291
Options	(2)	(2)
Futures	-	-
Total Gas & Power	272	272
Total	225	225
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	3	3
Swaps de taux de fret	-	-
Forwards ^(a)	(16)	(16)
Options	(4)	(4)
Futures	(14)	(14)
Options sur futures	(6)	(6)
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(37)	(37)
Activités Gas & Power		
Swaps	57	57
Forwards ^(a)	452	452
Options	(3)	(3)
Futures	-	-
Total Gas & Power	506	506
Total	469	469
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-

(a) *Forwards* : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (*futures*, options sur *futures* et *swaps*) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	(2)	(2)
Swaps de taux de fret	-	-
Forwards ^(a)	5	5
Options	51	51
Futures	(12)	(12)
Options sur futures	(4)	(4)
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	38	38
Activités Gas & Power		
Swaps	(1)	(1)
Forwards ^(a)	(102)	(102)
Options	5	5
Futures	-	-
Total Gas & Power	(98)	(98)
Total	(60)	(60)
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) Lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an). La maturité de la plupart des dérivés Gas & Power est inférieure à trois ans.

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2012	(37)	1 694	(1 705)	1	(47)
2011	38	1 572	(1 648)	1	(37)
2010	(28)	1 556	(1 488)	(2)	38
Activités Gas & Power					
2012	506	588	(825)	3	272
2011	(98)	899	(295)	-	506
2010	134	410	(648)	6	(98)

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	5	(52)	-	(47)
Activités Gas & Power	(52)	324	-	272
Total	(47)	272	-	225

Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(38)	1	-	(37)
Activités Gas & Power	(44)	550	-	506
Total	(82)	551	-	469

Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(10)	48	-	38
Activités Gas & Power	50	(148)	-	(98)
Total	40	(100)	-	(60)

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 1 M(v) de l'annexe aux comptes consolidés.

31) Gestion des risques financiers

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a généralement pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel, de l'électricité et du charbon. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading-Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading-Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2012	13,0	3,8	7,4	5,5
2011	10,6	3,7	6,1	6,3
2010	23,1	3,4	8,9	3,8

L'activité de trading de gaz, d'électricité et de charbon met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en

risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2012	20,9	2,6	7,4	2,8
2011	21,0	12,7	16,0	17,6
2010	13,9	2,7	6,8	10,0

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières.

Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures* et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt, d'institutions étatiques ou de sociétés de premier plan. La gestion s'organise autour d'un département Salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et du résultat de la Salle des marchés. Il procède à la valorisation de la valeur de marché des instruments financiers utilisés et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude de la capitalisation boursière, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également développé un système d'appel de marge mis en place avec ses contreparties significatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement l'euro, le dollar, le dollar canadien, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars, en euros, ou en dollars canadiens, soit dans des devises échangées contre des dollars, des euros ou des dollars canadiens selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars, en dollars canadiens ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût

d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars, en euros, ou en dollars canadiens, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010.

Actif / (Passif) (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+10 points de base	-10 points de base
Au 31 décembre 2012				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(21 346)	(21 545)	97	(97)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(11)	(11)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	1 626	1 626	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 615	1 615	(58)	58
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	4 251	4 251	4	(4)
Autres <i>swaps</i> de taux	-	-	2	(2)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(50)	(50)	-	-
Au 31 décembre 2011				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(21 402)	(22 092)	83	(83)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(146)	(146)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	1 976	1 976	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 830	1 830	(49)	49
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	3 488	3 488	3	(3)
Autres <i>swaps</i> de taux	(1)	(1)	3	(3)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	47	47	-	-
Au 31 décembre 2010				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(20 019)	(20 408)	86	(84)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(178)	(178)	-	-
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	1 870	1 870	-	-
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe - actif et passif	1 692	1 692	(59)	59
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	3 483	3 483	4	(4)
Autres <i>swaps</i> de taux	(2)	(2)	3	(3)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(101)	(101)	-	-

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Coût de la dette nette	(571)	(440)	(334)
Translation des taux d'intérêt de :			
+10 points de base	(11)	(10)	(11)
-10 points de base	11	10	11
+100 points de base	(106)	(103)	(107)
-100 points de base	106	103	107

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling, la couronne norvégienne et le dollar canadien.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Parité euro-livre sterling
31 décembre 2012	1,32	0,82
31 décembre 2011	1,29	0,84
31 décembre 2010	1,34	0,86

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	74 400	45 999	22 510	4 651	1 240
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(1 488)	-	(781)	(823)	116
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	-	-	-	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2012	72 912	45 999	21 729	3 828	1 356
Au 31 décembre 2011 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	69 025	41 396	21 728	4 713	1 188
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(962)	-	127	(923)	(166)
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	(26)	-	(25)	(1)	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2011	68 037	41 396	21 830	3 789	1 022
Au 31 décembre 2010 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres - aux taux de change d'origine	62 909	32 894	22 242	4 997	2 776
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(2 501)	-	(1 237)	(1 274)	10
Couverture d'investissement net - instruments non dénoués	6	-	6	-	-
Capitaux propres - aux taux de change du 31 décembre 2010	60 414	32 894	21 011	3 723	2 786

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (gain de 26 millions d'euros en 2012, gain de 118 millions d'euros en 2011, résultat nul en 2010).

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2012 s'élève à 10 519 millions de dollars, dont 10 463 millions de dollars ne sont

pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 11 328 millions de dollars au 31 décembre 2012, dont 10 921 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	À moins	De 1	De 2	De 3	De 4	Plus	Total
Actif / (Passif)	de 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	de 5 ans	
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 832)	(3 465)	(2 125)	(3 126)	(8 100)	(20 648)
Dettes financières courantes	(11 016)	-	-	-	-	-	(11 016)
Autres passifs financiers courants	(176)	-	-	-	-	-	(176)
Actifs financiers courants	1 562	-	-	-	-	-	1 562
Actifs et passifs destinés à être cédés ou échangés	(756)	-	-	-	-	-	(756)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 469	-	-	-	-	-	15 469
Montant net avant charges financières	5 083	(3 832)	(3 465)	(2 125)	(3 126)	(8 100)	(15 565)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(746)	(625)	(519)	(405)	(352)	(1 078)	(3 725)
Différentiel d'intérêt sur swaps	371	335	225	106	62	(37)	1 062
Montant net	4 708	(4 122)	(3 759)	(2 424)	(3 416)	(9 215)	(18 228)

Au 31 décembre 2011

(en millions d'euros)	À moins	De 1	De 2	De 3	De 4	Plus	Total
Actif / (Passif)	de 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	de 5 ans	
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(4 492)	(3 630)	(3 614)	(1 519)	(7 326)	(20 581)
Dettes financières courantes	(9 675)	-	-	-	-	-	(9 675)
Autres passifs financiers courants	(167)	-	-	-	-	-	(167)
Actifs financiers courants	700	-	-	-	-	-	700
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 025	-	-	-	-	-	14 025
Montant net avant charges financières	4 883	(4 492)	(3 630)	(3 614)	(1 519)	(7 326)	(15 698)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(785)	(691)	(521)	(417)	(302)	(1 075)	(3 791)
Différentiel d'intérêt sur swaps	320	331	221	120	55	44	1 091
Montant net	4 418	(4 852)	(3 930)	(3 911)	(1 766)	(8 357)	(18 398)

Au 31 décembre 2010

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	À moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)	-	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(18 913)
Dettes financières courantes	(9 653)	-	-	-	-	-	(9 653)
Autres passifs financiers courants	(159)	-	-	-	-	-	(159)
Actifs financiers courants	1 205	-	-	-	-	-	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 489	-	-	-	-	-	14 489
Montant net avant charges financières	5 882	(3 355)	(3 544)	(2 218)	(3 404)	(6 392)	(13 031)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(843)	(729)	(605)	(450)	(358)	(1 195)	(4 180)
Différentiel d'intérêt sur swaps	461	334	153	33	2	(78)	905
Montant net	5 500	(3 750)	(3 996)	(2 635)	(3 760)	(7 665)	(16 306)

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ».

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ».

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010 (voir la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	2012	2011	2010
Fournisseurs et comptes rattachés	(21 648)	(22 086)	(18 450)
Autres dettes d'exploitation	(5 904)	(5 441)	(3 574)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(482)	(606)	(559)
Clients et comptes rattachés	19 206	20 049	18 159
Autres créances d'exploitation	6 158	7 467	4 407
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	707	1 074	499
Total	(2 188)	(11)	542

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)	2012	2011	2010
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 360	2 246	2 383
Prêts et avances (note 14)	2 207	2 055	1 596
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (note 20)	1 626	1 976	1 870
Clients et comptes rattachés (note 16)	19 206	20 049	18 159
Autres créances d'exploitation (note 16)	6 158	7 467	4 407
Actifs financiers courants (note 20)	1 562	700	1 205
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)	15 469	14 025	14 489
Total	48 588	48 518	44 109

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2012, le montant reçu, net des versements, au titre de ces appels de marge s'élève à 1 635 millions d'euros (contre 1 682 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 560 millions d'euros au 31 décembre 2010).

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

Dans l'Amont

- dans l'activité Exploration-Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

- dans l'activité Gas & Power

L'activité Gas & Power traite avec des contreparties du secteur de l'énergie, de l'industrie et de la finance partout dans le monde. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

Dans le Raffinage-Chimie

- dans l'activité Raffinage-Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque *business unit* décline les procédures de la branche dans la gestion et les méthodes de provisionnement en fonction de la taille des filiales et des marchés relativement différenciés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des dossiers contentieux et des retards de paiement (la provision peut aussi être calculée sur base statistique).

- dans l'activité Trading-Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading-Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque ; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

Dans le Marketing & Services

Les procédures internes du Marketing & Services comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance crédit et/ou l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.

32) Autres risques et engagements

À la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

Les principaux litiges en matière de concurrence auxquels les sociétés du Groupe sont confrontées sont décrits ci-après.

Dans le secteur Raffinage-Chimie

Dans le cadre de la scission d'Arkema⁽¹⁾ intervenue en 2006, TOTAL S.A. et certaines sociétés du Groupe ont consenti une garantie couvrant les éventuelles conséquences pécuniaires des procédures en matière d'entente anticoncurrentielle se rapportant à des faits antérieurs à cette scission dont Arkema pourrait faire l'objet.

Cette garantie couvre, pendant une durée de dix ans à compter du jour de la scission, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures. La garantie visant les procédures en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros. Réciproquement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par la garantie, en Europe, sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

La garantie deviendrait caduque dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

- Aux États-Unis, les actions pour lesquelles la responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause en tant que société mère ont été closes sans conséquences financières significatives pour le Groupe.
- En Europe, les amendes infligées par la Commission européenne depuis 2006 à l'encontre de sociétés du Groupe dans sa configuration antérieure à la scission font suite à cinq procédures engagées par la Commission européenne entre 2000 et 2004 dont quatre sont aujourd'hui terminées, la cinquième restant en attente d'une décision d'appel sur un recours engagé par Arkema et les sociétés du Groupe concernées.

Sur le plan financier, la totalité des amendes prononcées dans les cinq affaires a atteint un montant de 385,47 millions d'euros aujourd'hui entièrement acquitté. Ainsi, une fois déduite la franchise, le montant global pris en charge et acquitté par le Groupe depuis la scission au titre de la garantie ci-dessus décrite s'est élevé à 188,07 millions d'euros⁽²⁾, montant auquel s'ajoute une somme de 31,31 millions d'euros d'intérêts également payée. Ces montants n'ont pas été modifiés au cours de l'exercice 2012.

- Par ailleurs, des procédures civiles ont été engagées contre Arkema et d'autres groupes de sociétés devant des juridictions allemande et néerlandaise respectivement en 2009 et 2011 à l'initiative de tiers alléguant de préjudices à la suite de deux procédures engagées par la Commission européenne visées ci-dessus. TOTAL S.A. a été appelée en déclaration de jugement commun devant la juridiction allemande. À ce stade, les chances de succès comme la portée financière de ces procédures restent incertaines tant en raison des nombreuses difficultés juridiques qu'elles soulèvent que de l'absence de documentation des demandes et d'évaluations des préjudices allégués.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema pour des faits antérieurs à la scission puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes qui pourraient décider d'y impliquer Elf Aquitaine et/ou TOTAL S.A. en leur qualité de maison mère avant la scission.

Dans le cadre de l'ensemble des litiges mentionnés ci-dessus, une provision d'un montant de 17 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

(1) Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis le 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

(2) Pour mémoire ce montant fait abstraction d'une affaire ayant donné lieu antérieurement à la scission à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement aux deux sociétés et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule.

Dans le secteur Marketing & Services

- À la suite d'une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A. en sa qualité de maison mère par la Commission européenne, Total Nederland N.V. a été condamnée en 2006 à une amende de 20,25 millions d'euros, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros. TOTAL S.A. a engagé un recours contre cette décision qui a été rejeté fin septembre 2012.
- De même, à la suite d'une communication de griefs adressée par la Commission européenne à Total Raffinage Marketing (anciennement dénommée Total France), ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques se rapportant à une ligne de produits du secteur Marketing & Services, Total Raffinage Marketing a été condamnée en 2008 à une amende de 128,2 millions d'euros qu'elle a intégralement acquittée, pour laquelle TOTAL S.A. a été déclarée solidairement responsable en tant que société mère. Le recours engagé par le Groupe contre cette décision est toujours pendant devant la juridiction communautaire compétente.
- Par ailleurs, les procédures civiles engagées au Royaume-Uni ainsi qu'aux Pays-Bas contre TOTAL S.A., Total Raffinage Marketing et contre d'autres groupes de sociétés à l'initiative de tiers alléguant de préjudices à la suite des poursuites engagées par la Commission européenne se poursuivent. À ce stade, les chances de succès comme la portée financière de ces procédures restent incertaines en raison des nombreuses difficultés qu'elles soulèvent tant sur le plan juridique que du point de vue de l'évaluation des préjudices allégués.

Dans le cadre de l'ensemble des litiges mentionnés ci-dessus, une provision de 30 millions d'euros reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures décrites ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait avoir d'impact significatif, ni sur sa situation financière, ni sur ses résultats consolidés.

Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la remise en état du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation

de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts judiciaires ont, dans leur rapport final déposé le 11 mai 2006 abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006 ; Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le Tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes.

Le 19 novembre 2009, le Tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le Tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le Tribunal a déclaré Grande Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le Parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Toulouse. Grande Paroisse, afin de préserver ses droits, a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Par arrêt du 24 septembre 2012, la cour d'appel de Toulouse a confirmé le jugement du Tribunal qui avait déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de M. Thierry Desmarest. Certaines parties civiles ont fait une déclaration de pourvoi contre ces dispositions de l'arrêt.

La cour d'appel de Toulouse a néanmoins considéré que l'explosion était due à un accident chimique tel que décrit par les experts judiciaires. Elle a en conséquence condamné Grande Paroisse et l'ancien directeur de l'usine à des sanctions pénales. Ces derniers ont décidé de se pourvoir en cassation ce qui a pour effet de suspendre l'exécution des peines.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,3 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Au 31 décembre 2012, il subsiste au bilan consolidé du Groupe une provision d'un montant de 17 millions d'euros.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield, au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait des blessés, dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt

ainsi qu'à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'essence d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette commission a été déposé le 11 décembre 2008. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, a eu lieu d'octobre à décembre 2008. La décision rendue en premier ressort le 20 mars 2009 déclare la filiale britannique de TOTAL responsable de l'accident survenu et tenue seule d'indemniser les victimes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel s'est tenu en janvier 2010. La cour d'appel, par décision du 4 mars 2010, a confirmé le jugement de première instance. La *Supreme Court* du Royaume-Uni a partiellement autorisé la filiale britannique de TOTAL à former un pourvoi contre cette décision. La filiale britannique de TOTAL a finalement décidé de se désister de ce recours en raison d'accords d'indemnisation conclus mi-février 2011.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile. Le montant de la provision au titre de la responsabilité civile figurant dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012 s'élève à 1 million d'euros après prise en compte des paiements effectués.

Le Groupe considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire et compte tenu des montants provisionnés, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2008, cinq sociétés, dont la filiale britannique de TOTAL, se sont vues notifier un acte de poursuites pénales émanant du *Health and Safety Executive* (HSE) et de l'*Environment Agency* (EA). Par décision du 16 juillet 2010, la filiale britannique a été condamnée au paiement d'une amende de 3,6 millions de livres sterling, qui a été payée. La décision tient compte d'un certain nombre d'éléments qui ont atténué les charges qui lui étaient reprochées.

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier *Erika* qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'*Erika* pour un montant total de 192 millions d'euros, et la condamnation de TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'*Erika*, l'armateur de l'*Erika* et le gestionnaire de l'*Erika*.

TOTAL S.A. a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandaient le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur avaient été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris. Quarante deux parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 171,5 millions d'euros.

Par arrêt en date du 30 mars 2010, la cour d'appel de Paris a confirmé le jugement de première instance condamnant TOTAL S.A. au paiement d'une amende de 375 000 euros au titre du délit de pollution maritime.

Toutefois, sur le plan civil, la cour d'appel de Paris a écarté la responsabilité civile de TOTAL S.A. au regard des conventions internationales applicables et en conséquence n'a prononcé de ce chef aucune condamnation contre TOTAL S.A.

TOTAL S.A. a décidé de se pourvoir en cassation sur les seules dispositions pénales de l'arrêt.

Par arrêt en date du 25 septembre 2012, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par TOTAL S.A. et confirmé sa condamnation pénale au titre du délit de pollution maritime. Sur le plan civil, la Cour de cassation a cassé l'arrêt d'appel et retenu la responsabilité de TOTAL S.A. En conséquence, TOTAL S.A. est condamnée de ce fait, solidairement avec la société de contrôle et de classification, l'armateur et le gestionnaire de l'*Erika*, au paiement des indemnités allouées par la cour d'appel de Paris aux parties civiles en 2010.

La quasi-totalité des indemnités allouées aux parties civiles a d'ores et déjà été payée par les parties intéressées. Dès lors, la décision de la Cour de cassation n'a pas emporté de conséquences financières significatives pour le Groupe.

Blue Rapid et Comité olympique russe - Régions russes et Interneft

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le Tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison de la prétendue non-exécution par une ex-filiale d'Elf Aquitaine d'un contrat portant sur un projet d'exploration-production en Russie négocié au début des années 1990. Elf Aquitaine considérant que ces demandes étaient dénuées de tout fondement, s'est opposée à celles-ci. Par jugement en date du 12 janvier 2009, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont relevé appel de ce jugement. Par arrêt en date du 30 juin 2011, la cour d'appel de Paris a déclaré Blue Rapid et le Comité olympique russe irrecevables en leur action à l'encontre d'Elf Aquitaine, au motif notamment de la caducité dudit contrat. Blue Rapid et le Comité olympique russe ont formé un pourvoi contre la décision de la cour d'appel devant la Cour de cassation.

En relation avec ces mêmes faits, et quinze ans après qu'eut été constatée la caducité de ce contrat d'exploration-production, une société russe, dont il a déjà été jugé qu'elle n'était pas celle partie au contrat, et deux régions de la Fédération de Russie, qui n'y étaient pas davantage parties, ont lancé une procédure d'arbitrage contre cette ex-filiale d'Elf Aquitaine, liquidée en 2005, en paiement de prétendus dommages-intérêts dont le montant allégué est de 22,4 milliards de dollars. Pour les mêmes raisons que celles déjà opposées avec succès par Elf Aquitaine à Blue Rapid et au Comité olympique russe, le Groupe considère que cette action est dénuée de tout fondement, tant en fait qu'en droit. Le Groupe a déposé plainte pour dénoncer les agissements frauduleux dont il s'estime victime en l'espèce et a parallèlement engagé, et se réserve d'engager toutes actions et mesures appropriées pour assurer la défense de ses intérêts.

Iran

En 2003, la United States Securities and Exchange Commission (SEC) suivie par le Département de Justice américain (DoJ) ont lancé une enquête en relation avec la recherche d'affaires en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL.

Cette enquête porte sur un accord conclu par la Société avec des consultants au sujet de champs d'hydrocarbures en Iran et tend à vérifier si des paiements effectués en vertu de cet accord auraient bénéficié à des officiels iraniens en méconnaissant la loi anticorruption américaine (le « FCPA ») et les obligations comptables de la Société. La Société coopère pleinement à ces investigations.

Depuis 2010, TOTAL est en discussion avec les autorités américaines (DoJ et SEC) afin d'envisager, comme il est habituel aux États-Unis dans ce type de procédures, la conclusion de transactions qui mettraient un terme à cette affaire, en contrepartie du respect par TOTAL d'un certain nombre d'obligations, dont le paiement d'une amende et d'une compensation civile, sans aveu de culpabilité.

Les autorités américaines ont proposé des projets d'accords qui pourraient être acceptés par TOTAL. En conséquence, et même si les discussions ne sont pas encore finalisées, une provision de 398 millions de dollars inchangée depuis sa comptabilisation au 30 juin 2012, reflétant la meilleure estimation des coûts potentiels liés à la résolution de ces procédures, reste constituée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.

Dans cette même affaire, TOTAL et son Président-directeur général, à l'époque des faits Directeur Moyen-Orient, ont été mis en examen suite à une instruction lancée en France en 2006.

À ce stade, la Société considère que la résolution de ces affaires ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du Groupe ou de conséquence sur ses projets futurs.

Libye

En juin 2011, la United States Securities and Exchange Commission (SEC) a adressé à certaines compagnies pétrolières, dont TOTAL, une demande formelle d'informations relative à leurs activités en Libye. TOTAL coopère à cette enquête non publique.

Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. Le Président-directeur général de la Société, à l'époque Directeur général Exploration & Production du Groupe, a également fait l'objet d'une mise en examen en octobre 2006. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour le Président-directeur général de TOTAL.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

En octobre 2010, le Parquet a de nouveau requis un non-lieu pour TOTAL S.A. ainsi que pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe et le Président-directeur général de TOTAL. Néanmoins, par ordonnance notifiée début août 2011, le juge d'instruction a décidé de renvoyer l'affaire devant le Tribunal correctionnel. L'audience a débuté fin janvier 2013 et devrait se terminer fin février 2013.

La Société s'est toujours conformée aux règles du programme « pétrole contre nourriture » organisé en 1996 sous l'égide de l'ONU.

Le rapport Volcker de la commission d'enquête indépendante créée par l'ONU avait d'ailleurs écarté tout grief de corruption dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture » concernant TOTAL.

Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le procureur de la République du Tribunal de Potenza, Total Italia et certains collaborateurs du Groupe ont fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier. Le 16 février 2009, en amont de la procédure judiciaire et à titre de mesure provisoire, le juge des enquêtes préliminaires de Potenza a notifié à Total Italia une ordonnance tendant à la suspension, pour une durée d'un an, de la concession afférente à ce champ. Total Italia a fait appel de l'ordonnance du juge des enquêtes préliminaires auprès du Tribunal des réexamens de Potenza. Par décision du 8 avril 2009, le Tribunal a substitué à la mesure de suspension la désignation, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 16 février 2010, d'un commissaire judiciaire avec pour mission de superviser les activités liées au développement de la concession, permettant ainsi la poursuite du projet Tempa Rossa.

Au premier semestre 2010, l'enquête pénale a été clôturée.

En mai 2012, le Juge de l'audience préliminaire a rendu une décision aux fins de non lieu partiel au bénéfice de certains collaborateurs du Groupe et de renvoi partiel devant le Tribunal correctionnel pour un nombre réduit de charges. Le procès a débuté le 26 septembre 2012.

En 2010, les activités d'exploration et de production de Total Italia ont été transférées à Total E&P Italia et les activités de raffinage et de marketing ont été fusionnées avec celles de Erg Petroli.

Rivunion

Le 9 juillet 2012, le Tribunal Fédéral suisse a rendu à l'encontre de la société Rivunion, filiale à 100% d'Elf Aquitaine, une décision confirmant un redressement fiscal d'un montant de 171 millions de francs suisses (hors intérêts de retard non encore calculés par les autorités compétentes). Selon le Tribunal, Rivunion est condamnée en sa qualité d'agent collecteur d'une retenue à la source (« impôt anticipé ») due par les bénéficiaires des prestations taxées. Rivunion, en liquidation depuis le 13 mars 2002, n'étant pas en mesure d'obtenir la restitution de cette retenue à la source auprès desdits bénéficiaires et ne pouvant faire face à ses obligations, a fait l'objet d'une procédure collective le 1^{er} novembre 2012.

Elgin

Suite à une fuite de gaz survenue le 25 mars 2012 sur le puits G4 de la plate-forme puits du champ d'Elgin en mer du Nord (Royaume-Uni), la production des champs d'Elgin, Franklin et West Franklin a été arrêtée et le personnel du site évacué. Aucun blessé n'est à déplorer. L'impact environnemental a été très limité.

Total E&P UK Ltd a immédiatement déclenché son plan d'urgence et mobilisé des équipes de gestion de crise. Le Groupe a également fait appel à des experts internationaux dans le domaine du contrôle de puits.

À partir du 6 avril 2012, des équipes composées d'experts de TOTAL et de spécialistes engagés par le Groupe ont pu intervenir à plusieurs

reprises sur la plate-forme d'Elgin, afin de préparer, puis de mettre en œuvre, les plans d'intervention visant à contrôler la fuite.

Le 21 mai 2012, Total E&P UK Ltd a confirmé, après cinq jours d'étroite surveillance, le succès de l'intervention conduite le 15 mai 2012 pour stopper la fuite du puits G4. L'injection de boue lourde à l'intérieur du puits G4 a permis d'en reprendre le contrôle. Cinq bouchons de ciment ont été mis en place dans le puits entre juin et octobre 2012.

Les travaux se poursuivent pour un redémarrage de la production d'Elgin, Franklin et West Franklin au 1^{er} trimestre 2013. Les enquêtes des autorités britanniques et de TOTAL pour déterminer les causes de l'accident et en tirer les leçons qui s'imposent sont en cours.

L'arrêt des trois champs a entraîné une perte de production estimée à 39 kbep/j en part Groupe sur l'année 2012, équivalent à moins de 2% des productions du Groupe.

Le coût des actions engagées pour résoudre la situation sur le puits G4 sont pour l'essentiel couverts par les garanties assurances en place. Les puits qui ne seront pas remis en production ont été totalement amortis en 2012 et les provisions pour couvrir les coûts d'abandons de ces puits ont été actualisées. Ces éléments représentent une charge de 256 millions d'euros (329 millions de dollars) sur le résultat opérationnel net du Groupe au 31 décembre 2012.

Total E&P UK Ltd est opérateur des champs d'Elgin, Franklin et West Franklin et le Groupe en détient une participation de 46,17% depuis fin 2011, via la compagnie Elgin Franklin Oil & Gas (EFOG).

Nigeria (OML 58)

Le 3 avril 2012, Total E&P Nigeria Ltd (TEPNG), une filiale du Groupe, a été informée de points de résurgence d'eau et de gaz dans une zone inhabitée proche de ses installations de production de gaz onshore sur le permis OML 58. Cet événement était la conséquence d'un incident technique survenu le 20 mars 2012 sur le site de production de gaz d'Ibewa : un puits de production de gaz (IBW16) a été intercepté au cours d'une opération de forage d'un nouveau puits (OB127b), entraînant la migration du gaz du puits de production dans des couches géologiques intermédiaires. L'usine de traitement de gaz Obite a été arrêtée et les autres puits ont été fermés et mis en sécurité.

En collaboration étroite avec les représentants des populations locales et les autorités nigérianes, tous les moyens nécessaires pour assurer la protection des populations avoisinantes et du personnel et pour limiter l'impact sur l'environnement ont été immédiatement mobilisés. Des moyens techniques très importants,

ainsi que des experts du Groupe et de sociétés spécialisées ont également été mobilisés sur site pour reprendre le contrôle du puits et arrêter l'écoulement de gaz dans le sous-sol.

Le 18 mai 2012, TEPNG a confirmé le succès de l'intervention conduite sur le puits Ibewa 16 pour stopper la fuite de gaz. Des bouchons de ciment ont été mis en place pour assurer l'isolement du réservoir. L'activité des résurgences de gaz a diminué d'intensité dès la fin de cette intervention, pour s'arrêter dans les jours qui ont suivi. Les équipes de TOTAL continuent cependant à réaliser des contrôles réguliers sur la qualité de l'eau et de l'air. Un bilan complet de l'impact sur l'environnement est en cours de réalisation en liaison avec les autorités.

L'usine de traitement de gaz Obite a pu redémarrer, et à l'exception des puits endommagés, la production de gaz du site a repris, retrouvant jusqu'au 7 octobre 2012 un niveau proche de celui antérieur à l'incident.

Par ailleurs, des inondations qui ont touché une partie du pays au quatrième trimestre 2012 ont également affecté les opérations de Total E&P Nigeria Ltd. Les installations de l'OML58 ont été arrêtées du 7 octobre au 11 novembre 2012. La production de gaz a pu être compensée à partir d'autres sources offshore. Total E&P Nigeria Ltd a mobilisé d'importants moyens logistiques pour porter assistance aux communautés voisines.

Les actions engagées pour résoudre la situation sur l'OML 58 ont conduit à comptabiliser une charge de 25 millions d'euros (32 millions de dollars) en résultat opérationnel net du Groupe au 31 décembre 2012.

Les arrêts liés à l'incident technique du 20 mars et aux inondations du quatrième trimestre ont entraîné une perte de production estimée à 13 kbep/j en part Groupe sur l'année 2012.

Total E&P Nigeria Ltd est opérateur du permis OML 58 dans le cadre d'un partenariat avec la compagnie Nigerian National Petroleum Corporation, et détient une participation de 40% dans ce permis.

Yémen

La société Yemen LNG (39,62%), a subi depuis le 30 mars 2012 huit actes de sabotage portant sur le gazoduc 38 pouces qui relie le bloc 18 à l'usine de Balhaf sur le Golfe d'Aden ayant entraîné une perte de production d'environ 24% par rapport au budget. Les réparations ayant été effectuées sans délai, les arrêts de production de GNL n'ont été que de courte durée, ce qui a permis de limiter le nombre de cargaisons annulées. Les mesures de sécurité et de surveillance ont été renforcées le long du gazoduc et autour de l'usine de GNL.

33) Informations complémentaires

Les frais de recherche et développement encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 805 millions d'euros (776 millions d'euros en 2011 et 715 millions d'euros en 2010), soit 0,4% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2012 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 4 110 personnes (3 946 personnes en 2011 et 4 087 personnes en 2010).

34) Évolutions en cours de la composition du Groupe

Amont

- TOTAL a annoncé en juillet 2012 l'acquisition d'une participation supplémentaire de 6% dans le projet de gaz naturel liquéfié (GNL) d'Ichthys auprès de son partenaire INPEX. Le Groupe accroîtra ainsi sa participation dans ce projet de 24% à 30%. La transaction reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.
- TOTAL a annoncé en août 2012 la signature d'un accord avec INPEX portant sur la vente d'une participation indirecte de 9,99% dans le bloc 14, dans l'offshore angolais. Cette transaction reste soumise à l'accord des autorités compétentes.
- TOTAL a annoncé en février 2013 être entré en négociation exclusive avec le consortium réunissant Snam, EDF et GIC (*Government of Singapore Investment Corporation*) après avoir reçu de ce dernier une offre ferme pour l'acquisition de 100% de Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF). En octobre 2012, TOTAL avait annoncé aux représentants du personnel de TIGF rechercher un acquéreur potentiel capable d'assurer le développement de TIGF. Au 31 décembre 2012, les actifs et passifs de la société ont été respectivement classés au bilan consolidé dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 1 430 millions d'euros et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » pour 880 millions d'euros. Les actifs et passifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 1 245 millions d'euros et de la dette financière non courante pour 793 millions d'euros.
- TOTAL a mis en vente ses intérêts dans l'Amont à Trinidad & Tobago. Au 31 décembre 2012, les actifs et passifs de la société ont été respectivement classés dans la rubrique

« Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 249 millions d'euros et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 99 millions d'euros. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 228 millions d'euros.

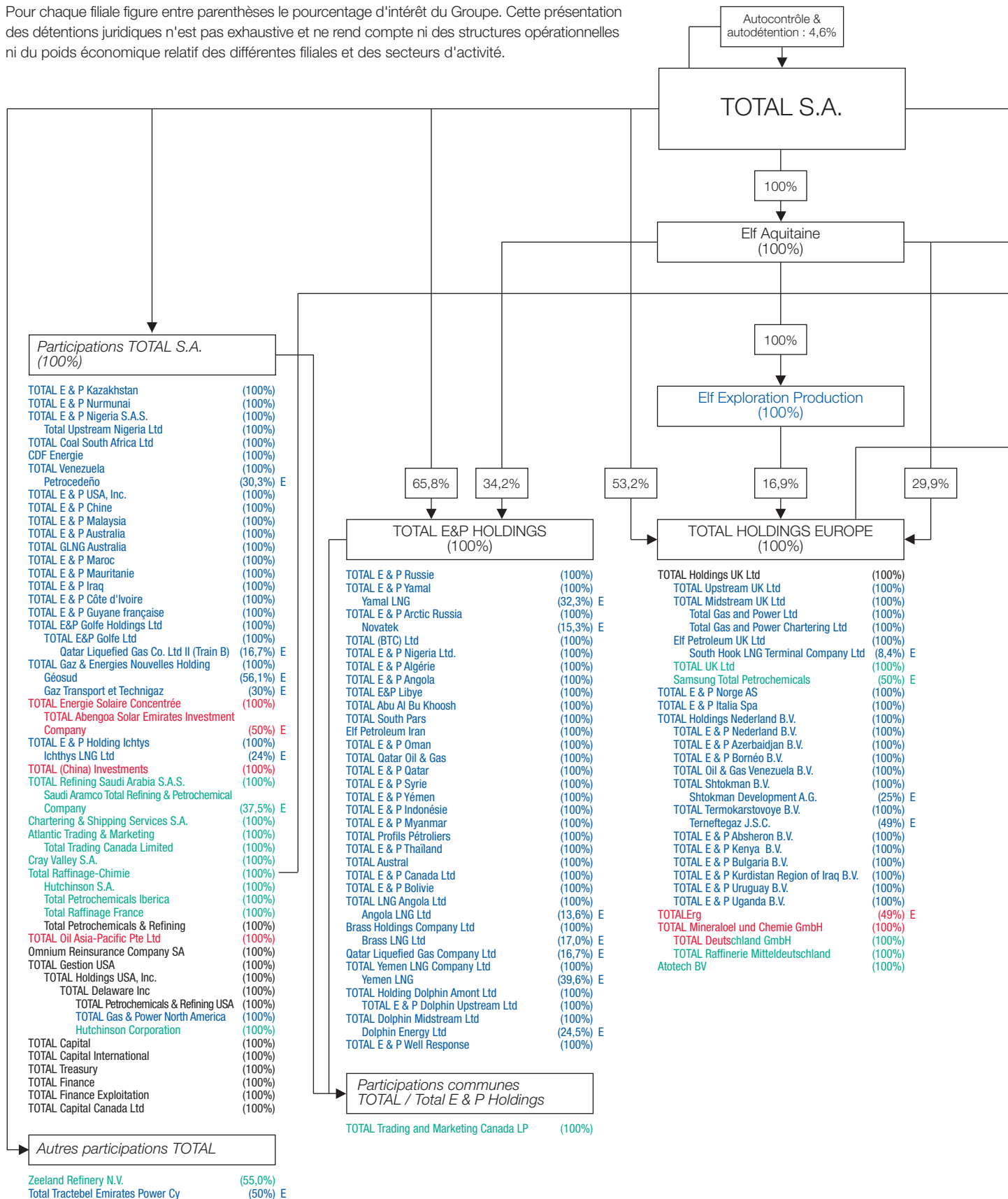
- TOTAL a annoncé en novembre 2012 la finalisation d'un accord pour la vente de sa participation de 20% dans OML 138 au Nigeria à une filiale de Sinopec, cette transaction restant soumise à l'approbation des autorités compétentes. Au 31 décembre 2012, les actifs et passifs de la société ont été respectivement classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » pour 1 653 millions d'euros et dans la rubrique « Passifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé pour 502 millions d'euros. Les actifs concernés comprennent principalement des immobilisations corporelles pour 1 303 millions d'euros.
- TOTAL est engagé dans un processus de cession de 25% des intérêts dans le gisement de Tempa Rossa en Italie. Au 31 décembre 2012, les actifs de la société ont été classés dans la rubrique « Actifs destinés à être cédés ou échangés » du bilan consolidé à hauteur de 465 millions d'euros. Les actifs concernés comprennent des immobilisations incorporelles pour 249 millions d'euros et des immobilisations corporelles pour 216 millions d'euros.

Raffinage-Chimie

- TOTAL a annoncé en février 2013 avoir reçu du Groupe Borealis une offre de rachat de son activité Fertilisants en Europe. TOTAL a décidé d'engager sur ce projet les procédures d'information et/ou consultation des instances représentatives du personnel concernées.

35) Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation se compose de 883 sociétés, dont 803 font l'objet d'une intégration globale, et 80 d'une mise en équivalence (identifiées par la lettre E). L'organigramme juridique simplifié ci-dessous présente les principales sociétés consolidées. Pour chaque filiale figure entre parenthèses le pourcentage d'intérêt du Groupe. Cette présentation des détections juridiques n'est pas exhaustive et ne rend compte ni des structures opérationnelles ni du poids économique relatif des différentes filiales et des secteurs d'activité.



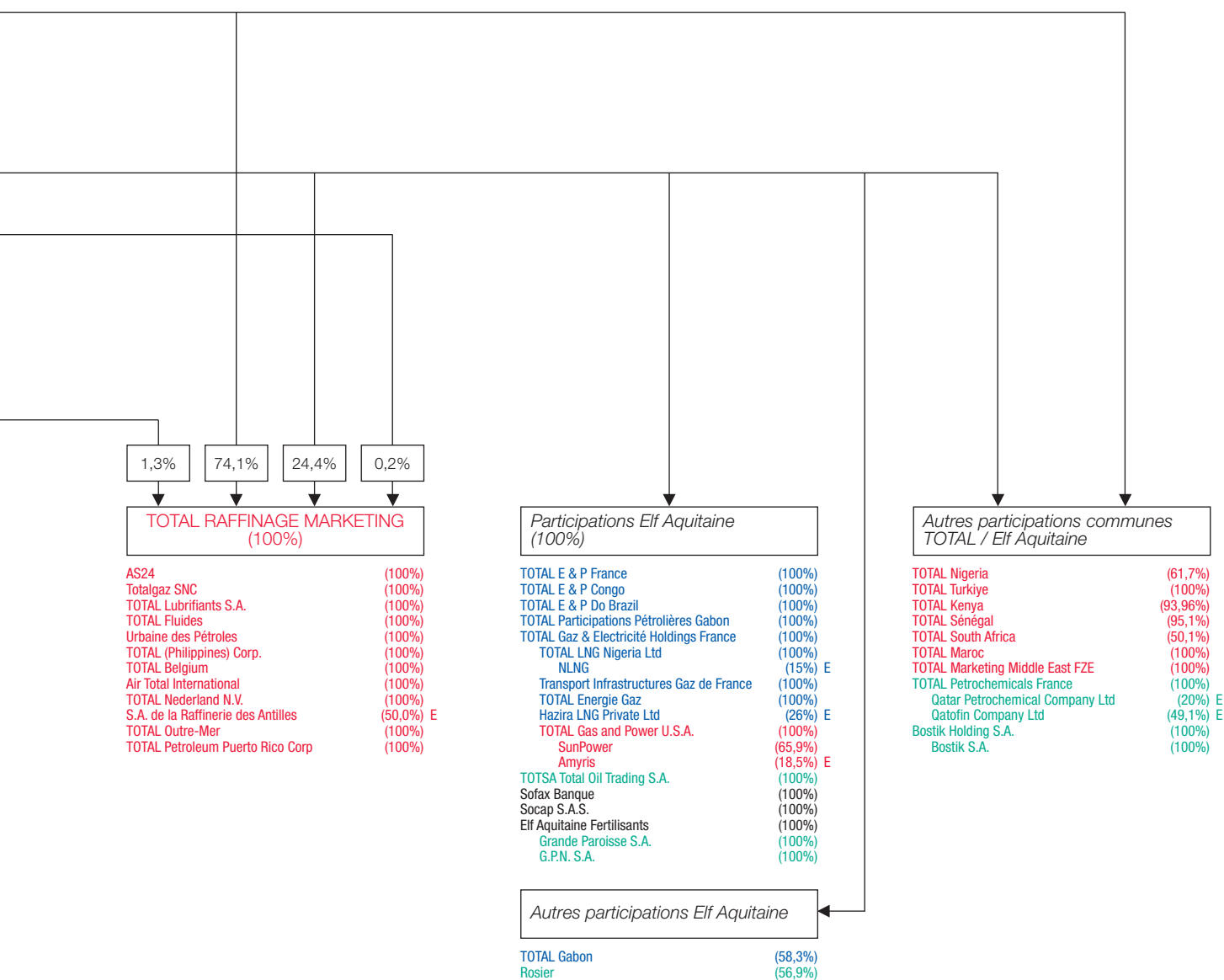
Les secteurs d'activité sont représentés par les codes couleurs suivants :

Amont

Marketing & Services

Raffinage-Chimie

Holding



Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)

1.	Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation <i>FASB Accounting Standards Codification 932</i>	294
1.1.	Processus d'évaluation des réserves	294
1.2.	Réserves prouvées développées	294
1.3.	Réserves prouvées non développées	295
1.4.	Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz	295
1.5.	Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	303
1.6.	Coûts induits	305
1.7.	Coûts capitalisés	306
1.8.	Calcul des <i>cash-flows</i> nets futurs actualisés	307
1.9.	Principales origines des variations des <i>cash-flows</i> nets futurs actualisés	309
2.	Autres informations complémentaires	310
2.1.	Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production	310

1. Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation FASB *Accounting Standards Codification 932*

La réglementation SEC « *Modernization of Oil and Gas Reporting* (Release n° 33-8995) » modifiant la norme 4-10 de la réglementation S-X ainsi que la réglementation du *Financial Accounting Standard Board (FASB) Accounting Standards Update regarding Extractive Activities – Oil and Gas (ASC 932)*, ont modifié, à compter de 2009, les règles d'évaluation et de publication des réserves. Pour rappel, les principaux changements concernant l'estimation des réserves

sont l'utilisation d'un prix moyen au lieu d'un prix unique à fin d'année, l'utilisation de nouvelles technologies considérées fiables pour estimer des réserves prouvées et l'intégration, sous certaines conditions, de réserves non conventionnelles dans les activités pétrolières. Les évaluations des réserves prouvées à la clôture pour les années 2010, 2011 et 2012 ont été réalisées sur la base de ces nouvelles règles.

1.1. Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la Direction générale de la filiale. Les personnes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées.

Toute modification de réserves prouvées SEC supérieure à un certain seuil, ou toute évaluation technique de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité Directeur de l'Exploration-Production est soumise à l'approbation d'un Comité technique réserves. Le président de ce comité est nommé par le management senior de l'Exploration-Production et ses membres représentent l'expertise Réservoir, Géologie de Gisement, Géophysique de Gisements, Forage et Études de Développement.

La validation annuelle des réserves du Groupe fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- Une entité centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves du Groupe ; de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation dans les pays où le Groupe est présent, de mettre à jour les règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC ; de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves ; de mener périodiquement des revues techniques dans chaque société contrôlée.
- Une revue annuelle des réserves de chaque société contrôlée par un groupe d'experts choisis pour leurs compétences dans le domaine des géosciences et du réservoir et leurs connaissances de la société contrôlée. Ce groupe, dirigé par le Directeur Réserves de la direction Développement et composé d'au moins trois membres du Comité technique réserves, a une connaissance

approfondie des définitions de la SEC. Son rôle est de vérifier de façon indépendante que les variations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates.

- À l'issue de la revue annuelle des réserves réalisée par la direction Développement, un Comité réserves SEC, présidé par le directeur Finances de l'Exploration-Production et composé des directeurs Développement, Exploration, Stratégie, Juridique, ainsi que du président du Comité technique réserves et du Directeur Réserves de la direction Développement, valide les propositions d'enregistrements de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de la technique réservoir. L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC est soumis au Comité directeur de l'Exploration-Production pour approbation avant validation finale par le COMEX du Groupe.

L'évaluation des réserves et les procédures de contrôle font l'objet d'un audit interne périodique.

La personne en charge d'établir les réserves du Groupe est le Directeur Réserves de la direction Développement (DRDV) nommé par le Directeur de l'Exploration-Production. À ce titre, il dirige la revue annuelle des réserves, supervise l'entité Réserves, et est membre du Comité technique réserves et du Comité SEC. Le DRDV a plus de trente ans d'expérience dans l'industrie pétrolière et gazière, a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences et de l'ingénierie réservoir et une expérience de plus de quinze ans dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves. Il est ingénieur de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs (IFP school). Il est ancien membre et ancien président du Comité réserve de la SPE et fait partie du groupe d'experts sur la classification des ressources de la Commission économique européenne des Nations unies.

1.2. Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2012, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 5 789 Mbep et représentaient 51% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2011, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 6 046 Mbep et représentaient 53% des réserves prouvées. Au 31 décembre 2010,

les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL étaient de 5 708 Mbep et représentaient 53% des réserves prouvées. Sur les trois dernières années, le niveau des réserves prouvées développées s'est maintenu à un niveau supérieur à 5 700 Mbep. Cela traduit la capacité du Groupe à convertir régulièrement les réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées.

1.3. Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2012, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TOTAL s'élevaient à 5 579 Mbep tandis qu'elles étaient à 5 377 Mbep au 31 décembre 2011. La hausse de 202 Mbep des réserves prouvées non développées se décompose en +579 Mbep associés à des découvertes ou extensions de champs découverts, +129 Mbep associés à des révisions, -25 Mbep associés à des cessions/acquisitions, et 481 Mbep de transfert de réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées. Pour l'année 2012, les coûts induits consacrés au développement de réserves prouvées non développées se sont élevés à 11,0 milliards d'euros, représentent 80% des coûts induits de développement et concernent des projets situés principalement en Angola, en Australie, au Canada, au Gabon, en Indonésie, au Kazakhstan, au Nigeria, en Norvège.

Environ 53% des réserves prouvées non développées sont relatives à des projets déjà en production. Ces réserves se situent principalement en Angola, au Canada, au Nigeria, en Norvège, en Russie et au Venezuela. Ces réserves devraient être développées selon le plan de développement initial au fur et à mesure que de nouveaux puits et/ou que des installations seraient construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. La mise en production de ces réserves prouvées dépendra de plusieurs facteurs incluant notamment la performance des champs, les contraintes de capacité des installations de surface et les limitations contractuelles des niveaux de production. Le solde des réserves prouvées non développées est relatif à des champs non développés pour lesquels un développement a été décidé ou est en cours.

Le portefeuille de réserves prouvées non développées comprend quelques projets complexes de grande échelle pour lesquels les

délais entre l'enregistrement des réserves et la mise en production peuvent dépasser cinq ans. Ces projets spécifiques représentent environ 25% des réserves non développées et incluent le développement d'un champ géant au Kazakhstan, des développements par grande profondeur d'eau en Angola, au Nigeria et au Royaume-Uni, et des projets d'extraction de sable bitumineux au Canada. Ces projets sont très complexes à développer de par la nature des réservoirs, les caractéristiques des fluides, l'environnement opératoires et la taille des projets. D'autre part, ces projets sont dimensionnés et optimisés pour une certaine capacité de production qui contrôle le rythme de forage des puits. Seule une partie des réserves prouvées est développée pour atteindre le plateau de production ou remplir les obligations contractuelles. Le complément des réserves peut donc rester non développé plus de cinq ans après l'enregistrement des réserves en fonction du comportement du champ. Compte tenu de la spécificité de ces projets, le Groupe estime justifié de comptabiliser l'intégralité des réserves prouvées de ces projets, malgré des durées de mise en production de ces réserves non développées qui peuvent s'étaler sur plus de cinq ans après le lancement des projets. TOTAL a démontré par le passé sa capacité à développer avec succès des projets comparables avec les développements par grande profondeur d'eau en Angola, au Nigeria, en République du Congo, des projets haute pression-haute température au Royaume-Uni, des développements d'huiles lourdes au Venezuela, ou des projets de GNL au Qatar, au Yémen, au Nigeria ou en Indonésie.

Les tableaux qui suivent présentent les informations par zone géographique : Europe, Afrique, Amériques, Moyen-Orient et Asie (y compris CEI).

1.4. Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves de liquides, de bitume et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant au Groupe aux 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010. L'analyse porte sur les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2012, 2011 et 2010.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence.

1.4.1. Évolution des réserves d'huile, bitume et gaz

(en millions de barils équivalent pétrole)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2009	1 665	3 466	1 090	544	1 166	7 931
Révisions des estimations antérieures	92	200	82	(10)	1	365
Découvertes, extensions, autres	182	-	18	96	30	326
Acquisitions de réserves en terre	23	-	425	-	9	457
Cessions de réserves en terre	(45)	(26)	(5)	-	(8)	(84)
Production de l'année	(211)	(269)	(70)	(56)	(99)	(705)
Au 31 décembre 2010	1 706	3 371	1 540	574	1 099	8 290
Révisions des estimations antérieures	117	(61)	(36)	(68)	(19)	(67)
Découvertes, extensions, autres	57	6	-	-	588	651
Acquisitions de réserves en terre	44	-	309	-	2	355
Cessions de réserves en terre	-	(65)	-	-	-	(65)
Production de l'année	(187)	(237)	(75)	(56)	(93)	(648)
Au 31 décembre 2011	1 737	3 014	1 738	450	1 577	8 516
Révisions des estimations antérieures	64	65	7	(23)	15	128
Découvertes, extensions, autres	67	173	110	29	43	422
Acquisitions de réserves en terre	32	-	-	-	-	32
Cessions de réserves en terre	(38)	(71)	(8)	-	-	(117)
Production de l'année	(156)	(261)	(77)	(34)	(90)	(618)
Au 31 décembre 2012	1 706	2 920	1 770	422	1 545	8 363

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2010	26	100	-	-	-	126
Au 31 décembre 2011	-	98	-	-	-	98
Au 31 décembre 2012	-	99	-	-	-	99

(en millions de barils équivalent pétrole)

Sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2009	-	100	502	1 950	-	2 552
Révisions des estimations antérieures	-	14	4	(2)	-	16
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(20)	(136)	-	(163)
Au 31 décembre 2010	-	107	486	1 812	-	2 405
Révisions des estimations antérieures	-	(1)	(8)	(20)	-	(29)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	779	779
Cessions de réserves en terre	-	(24)	(4)	(11)	-	(39)
Production de l'année	-	(4)	(18)	(152)	(35)	(209)
Au 31 décembre 2011	-	78	456	1 629	744	2 907
Révisions des estimations antérieures	-	2	(39)	5	78	46
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	158	158
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	118	118
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(15)	(146)	(63)	(224)
Au 31 décembre 2012	-	80	402	1 488	1 035	3 005

(en millions de barils équivalent pétrole)

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2010						
Réserves prouvées développées et non développées	1 706	3 478	2 026	2 386	1 099	10 695
Filiales consolidées	1 706	3 371	1 540	574	1 099	8 290
Sociétés mises en équivalence	-	107	486	1 812	-	2 405
Réserves prouvées développées	962	1 692	638	2 055	361	5 708
Filiales consolidées	962	1 666	505	427	361	3 921
Sociétés mises en équivalence	-	26	133	1 628	-	1 787
Réserves prouvées non développées	744	1 786	1 388	331	738	4 987
Filiales consolidées	744	1 705	1 035	147	738	4 369
Sociétés mises en équivalence	-	81	353	184	-	618
Au 31 décembre 2011						
Réserves prouvées développées et non développées	1 737	3 092	2 194	2 079	2 321	11 423
Filiales consolidées	1 737	3 014	1 738	450	1 577	8 516
Sociétés mises en équivalence	-	78	456	1 629	744	2 907
Réserves prouvées développées	894	1 660	647	1 869	976	6 046
Filiales consolidées	894	1 639	524	371	321	3 749
Sociétés mises en équivalence	-	21	123	1 498	655	2 297
Réserves prouvées non développées	843	1 432	1 547	210	1 345	5 377
Filiales consolidées	843	1 375	1 214	79	1 256	4 767
Sociétés mises en équivalence	-	57	333	131	89	610
Au 31 décembre 2012						
Réserves prouvées développées et non développées	1 706	3 000	2 172	1 910	2 580	11 368
Filiales consolidées	1 706	2 920	1 770	422	1 545	8 363
Sociétés mises en équivalence	-	80	402	1 488	1 035	3 005
Réserves prouvées développées	827	1 584	616	1 718	1 044	5 789
Filiales consolidées	827	1 563	475	349	313	3 527
Sociétés mises en équivalence	-	21	141	1 369	731	2 262
Réserves prouvées non développées	879	1 416	1 556	192	1 536	5 579
Filiales consolidées	879	1 357	1 295	73	1 232	4 836
Sociétés mises en équivalence	-	59	261	119	304	743

1.4.2. Évolution des réserves d'huile

Les réserves d'huile incluent les réserves de pétrole brut, de condensats et de liquides de gaz naturel.

(en millions de barils)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2009	733	2 460	88	188	572	4 041
Révisions des estimations antérieures	46	131	7	(2)	-	182
Découvertes, extensions, autres	146	-	2	82	4	234
Acquisitions de réserves en terre	2	-	-	-	-	2
Cessions de réserves en terre	(37)	(23)	(2)	-	(7)	(69)
Production de l'année	(98)	(218)	(16)	(29)	(15)	(376)
Au 31 décembre 2010	792	2 350	79	239	554	4 014
Révisions des estimations antérieures	49	(19)	9	(33)	(24)	(18)
Découvertes, extensions, autres	17	6	-	-	58	81
Acquisitions de réserves en terre	42	-	-	-	-	42
Cessions de réserves en terre	-	(57)	-	-	-	(57)
Production de l'année	(88)	(185)	(15)	(25)	(15)	(328)
Au 31 décembre 2011	812	2 095	73	181	573	3 734
Révisions des estimations antérieures	20	61	10	2	10	103
Découvertes, extensions, autres	27	148	8	28	6	217
Acquisitions de réserves en terre	7	-	-	-	-	7
Cessions de réserves en terre	(32)	(45)	(2)	-	-	(79)
Production de l'année	(72)	(210)	(12)	(21)	(14)	(329)
Au 31 décembre 2012	762	2 049	77	190	575	3 653

Part des réserves prouvées développées et non développées des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2010	11	89	-	-	-	100
Au 31 décembre 2011	-	88	-	-	-	88
Au 31 décembre 2012	-	87	-	-	-	87

(en millions de barils)

Sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2009	-	37	485	761	-	1 283
Révisions des estimations antérieures	-	4	4	3	-	11
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(19)	(84)	-	(110)
Au 31 décembre 2010	-	34	470	680	-	1 184
Révisions des estimations antérieures	-	2	(6)	(12)	-	(16)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	51	51
Cessions de réserves en terre	-	(22)	(4)	(12)	-	(38)
Production de l'année	-	(4)	(17)	(91)	(3)	(115)
Au 31 décembre 2011	-	10	443	565	48	1 066
Révisions des estimations antérieures	-	5	(40)	5	9	(21)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	51	51
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	11	11
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(15)	(93)	(5)	(113)
Au 31 décembre 2012	-	15	388	477	114	994

(en millions de barils)

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2010						
Réserves prouvées développées et non développées	792	2 384	549	919	554	5 198
Filiales consolidées	792	2 350	79	239	554	4 014
Sociétés mises en équivalence	-	34	470	680	-	1 184
Réserves prouvées développées	394	1 250	180	662	58	2 544
Filiales consolidées	394	1 226	53	151	58	1 882
Sociétés mises en équivalence	-	24	127	511	-	662
Réserves prouvées non développées	398	1 134	369	257	496	2 654
Filiales consolidées	398	1 124	26	88	496	2 132
Sociétés mises en équivalence	-	10	343	169	-	522
Au 31 décembre 2011						
Réserves prouvées développées et non développées	812	2 105	516	746	621	4 800
Filiales consolidées	812	2 095	73	181	573	3 734
Sociétés mises en équivalence	-	10	443	565	48	1 066
Réserves prouvées développées	351	1 206	165	565	91	2 378
Filiales consolidées	351	1 202	48	116	50	1 767
Sociétés mises en équivalence	-	4	117	449	41	611
Réserves prouvées non développées	461	899	351	181	530	2 422
Filiales consolidées	461	893	25	65	523	1 967
Sociétés mises en équivalence	-	6	326	116	7	455
Au 31 décembre 2012						
Réserves prouvées développées et non développées	761	2 065	465	667	689	4 647
Filiales consolidées	761	2 050	77	190	575	3 653
Sociétés mises en équivalence	-	15	388	477	114	994
Réserves prouvées développées	289	1 145	179	506	110	2 229
Filiales consolidées	289	1 139	44	133	55	1 660
Sociétés mises en équivalence	-	6	135	373	55	569
Réserves prouvées non développées	472	920	286	161	579	2 418
Filiales consolidées	472	911	33	57	520	1 993
Sociétés mises en équivalence	-	9	253	104	59	425

1.4.3. Évolution des réserves de bitume

(en millions de barils)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2009	-	-	365	-	-	365
Révisions des estimations antérieures	-	-	3	-	-	3
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	425	-	-	425
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(4)	-	-	(4)
Au 31 décembre 2010	-	-	789	-	-	789
Révisions des estimations antérieures	-	-	(109)	-	-	(109)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	308	-	-	308
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(4)	-	-	(4)
Au 31 décembre 2011	-	-	984	-	-	984
Révisions des estimations antérieures	-	-	43	-	-	43
Découvertes, extensions, autres	-	-	15	-	-	15
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(4)	-	-	(4)
Au 31 décembre 2012	-	-	1 038	-	-	1 038
Réserves prouvées développées						
Au 31 décembre 2010	-	-	18	-	-	18
Au 31 décembre 2011	-	-	21	-	-	21
Au 31 décembre 2012	-	-	18	-	-	18
Réserves prouvées non développées						
Au 31 décembre 2010	-	-	771	-	-	771
Au 31 décembre 2011	-	-	963	-	-	963
Au 31 décembre 2012	-	-	1 020	-	-	1 020

Il n'y a pas de réserves de bitume pour les sociétés mises en équivalence.

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires sur les réserves de bitume.

1.4.4. Évolution des réserves de gaz

(en milliards de pieds cubes)

Filiales consolidées

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2009	5 047	5 246	3 597	2 028	3 466	19 384
Révisions des estimations antérieures	271	346	415	(80)	15	967
Découvertes, extensions, autres	193	-	88	70	138	489
Acquisitions de réserves en terre	111	-	-	-	51	162
Cessions de réserves en terre	(43)	(20)	(16)	-	(4)	(83)
Production de l'année	(617)	(258)	(278)	(151)	(472)	(1 776)
Au 31 décembre 2010	4 962	5 314	3 806	1 867	3 194	19 143
Révisions des estimations antérieures	358	(216)	367	(180)	1	330
Découvertes, extensions, autres	211	-	-	-	2 824	3 035
Acquisitions de réserves en terre	11	-	7	-	13	31
Cessions de réserves en terre	-	(46)	-	-	-	(46)
Production de l'année	(528)	(259)	(317)	(169)	(445)	(1 718)
Au 31 décembre 2011	5 014	4 793	3 863	1 518	5 587	20 775
Révisions des estimations antérieures	268	31	(278)	(132)	15	(96)
Découvertes, extensions, autres	216	127	478	6	195	1 022
Acquisitions de réserves en terre	138	-	-	-	-	138
Cessions de réserves en terre	(30)	(173)	(35)	-	-	(238)
Production de l'année	(462)	(257)	(337)	(75)	(433)	(1 564)
Au 31 décembre 2012	5 144	4 521	3 691	1 317	5 364	20 037

Part des réserves prouvées développées et non développées des intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2010	83	67	-	-	-	150
Au 31 décembre 2011	-	62	-	-	-	62
Au 31 décembre 2012	-	57	-	-	-	57

(en milliards de pieds cubes)

Sociétés mises en équivalence

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2009	-	341	95	6 498	-	6 934
Révisions des estimations antérieures	-	50	(2)	(52)	-	(4)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(282)	-	(285)
Au 31 décembre 2010	-	390	91	6 164	-	6 645
Révisions des estimations antérieures	-	(16)	(10)	(31)	-	(57)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	3 865	3 865
Cessions de réserves en terre	-	(10)	-	-	-	(10)
Production de l'année	-	(1)	(2)	(331)	(167)	(501)
Au 31 décembre 2011	-	363	79	5 802	3 698	9 942
Révisions des estimations antérieures	-	(21)	5	(4)	366	346
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	578	578
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	568	568
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(287)	(304)	(594)
Au 31 décembre 2012	-	341	82	5 511	4 906	10 840

(en milliards de pieds cubes)

Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2010						
Réserves prouvées développées et non développées	4 962	5 704	3 897	8 031	3 194	25 788
Filiales consolidées	4 962	5 314	3 806	1 867	3 194	19 143
Sociétés mises en équivalence	-	390	91	6 164	-	6 645
Réserves prouvées développées	3 089	2 240	2 474	7 649	1 790	17 242
Filiales consolidées	3 089	2 229	2 439	1 578	1 790	11 125
Sociétés mises en équivalence	-	11	35	6 071	-	6 117
Réserves prouvées non développées	1 873	3 464	1 423	382	1 404	8 546
Filiales consolidées	1 873	3 085	1 367	289	1 404	8 018
Sociétés mises en équivalence	-	379	56	93	-	528
Au 31 décembre 2011						
Réserves prouvées développées et non développées	5 014	5 156	3 942	7 320	9 285	30 717
Filiales consolidées	5 014	4 793	3 863	1 518	5 587	20 775
Sociétés mises en équivalence	-	363	79	5 802	3 698	9 942
Réserves prouvées développées	2 943	2 308	2 600	7 170	4 854	19 875
Filiales consolidées	2 943	2 216	2 567	1 450	1 594	10 770
Sociétés mises en équivalence	-	92	33	5 720	3 260	9 105
Réserves prouvées non développées	2 071	2 848	1 342	150	4 431	10 842
Filiales consolidées	2 071	2 577	1 296	68	3 993	10 005
Sociétés mises en équivalence	-	271	46	82	438	837
Au 31 décembre 2012						
Réserves prouvées développées et non développées	5 144	4 862	3 773	6 828	10 270	30 877
Filiales consolidées	5 144	4 521	3 691	1 317	5 364	20 037
Sociétés mises en équivalence	-	341	82	5 511	4 906	10 840
Réserves prouvées développées	2 927	2 192	2 356	6 656	5 115	19 246
Filiales consolidées	2 927	2 110	2 316	1 240	1 526	10 119
Sociétés mises en équivalence	-	82	40	5 416	3 589	9 127
Réserves prouvées non développées	2 217	2 670	1 417	172	5 155	11 631
Filiales consolidées	2 217	2 411	1 375	77	3 838	9 918
Sociétés mises en équivalence	-	259	42	95	1 317	1 713

1.5. Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en millions d'euros)

Filiales consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Chiffre d'affaires hors Groupe	2 839	2 639	628	1 038	2 540	9 684
Chiffre d'affaires Groupe	5 599	9 894	540	644	683	17 360
Chiffre d'affaires total	8 438	12 533	1 168	1 682	3 223	27 044
Coûts de production	(1 281)	(1 187)	(222)	(259)	(279)	(3 228)
Charges d'exploration	(266)	(275)	(216)	(8)	(99)	(864)
Amortissements	(1 404)	(1 848)	(368)	(264)	(830)	(4 714)
Autres charges ^(a)	(299)	(1 014)	(218)	(241)	(72)	(1 844)
Résultats avant impôts	5 188	8 209	144	910	1 943	16 394
Impôts sur les bénéfices	(3 237)	(5 068)	(83)	(402)	(950)	(9 740)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	1 951	3 141	61	508	993	6 654
2011						
Chiffre d'affaires hors Groupe	3 116	3 188	776	1 159	3 201	11 440
Chiffre d'affaires Groupe	7 057	11 365	764	737	712	20 635
Chiffre d'affaires total	10 173	14 553	1 540	1 896	3 913	32 075
Coûts de production	(1 235)	(1 179)	(250)	(286)	(304)	(3 254)
Charges d'exploration	(343)	(323)	(48)	(11)	(294)	(1 019)
Amortissements	(1 336)	(1 845)	(352)	(278)	(791)	(4 602)
Autres charges ^(a)	(307)	(1 181)	(274)	(276)	(95)	(2 133)
Résultats avant impôts	6 952	10 025	616	1 045	2 429	21 067
Impôts sur les bénéfices	(5 059)	(6 484)	(293)	(465)	(1 302)	(13 603)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	1 893	3 541	323	580	1 127	7 464
2012						
Chiffre d'affaires hors Groupe	1 986	4 388	968	723	3 509	11 574
Chiffre d'affaires Groupe	6 857	13 440	639	1 010	790	22 736
Chiffre d'affaires total	8 843	17 828	1 607	1 733	4 299	34 310
Coûts de production	(1 318)	(1 442)	(297)	(340)	(395)	(3 792)
Charges d'exploration	(483)	(365)	(339)	(18)	(241)	(1 446)
Amortissements	(1 986)	(2 574)	(1 558)	(458)	(938)	(7 514)
Autres charges ^(a)	(326)	(1 356)	(386)	(159)	(128)	(2 355)
Résultats avant impôts	4 730	12 091	(973)	758	2 597	19 203
Impôts sur les bénéfices	(3 478)	(7 383)	226	(386)	(1 264)	(12 285)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	1 252	4 708	(747)	372	1 333	6 918

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS 37 (326 millions d'euros pour 2010, 338 millions d'euros pour 2011 and 391 millions d'euros pour 2012).

(en millions d'euros)

Sociétés mises en équivalence

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	148	120	596	-	864
Chiffre d'affaires Groupe	-	3	565	4 646	-	5 214
Chiffre d'affaires total	-	151	685	5 242	-	6 078
Coûts de production	-	(44)	(53)	(195)	(1)	(293)
Charges d'exploration	-	(7)	(23)	-	-	(30)
Amortissements	-	(44)	(89)	(259)	-	(392)
Autres charges	-	-	(268)	(4 034)	-	(4 302)
Résultats avant impôts	-	56	252	754	(1)	1 061
Impôts sur les bénéfices	-	-	(44)	(142)	-	(186)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	-	56	208	612	(1)	875
2011						
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	26	15	1 080	256	1 377
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	831	6 804	-	7 635
Chiffre d'affaires total	-	26	846	7 884	256	9 012
Coûts de production	-	(7)	(48)	(250)	(28)	(333)
Charges d'exploration	-	-	-	-	(4)	(4)
Amortissements	-	(7)	(44)	(225)	(109)	(385)
Autres charges	-	-	(550)	(6 101)	(36)	(6 687)
Résultats avant impôts	-	12	204	1 308	79	1 603
Impôts sur les bénéfices	-	-	(95)	(285)	(34)	(414)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	-	12	109	1 023	45	1 189
2012						
Chiffre d'affaires hors Groupe	-	-	-	1 085	780	1 865
Chiffre d'affaires Groupe	-	-	1 234	7 850	(323)	8 761
Chiffre d'affaires total	-	-	1 234	8 935	457	10 626
Coûts de production	-	-	(125)	(289)	(88)	(502)
Charges d'exploration	-	-	-	-	(3)	(3)
Amortissements	-	-	(60)	(299)	(227)	(586)
Autres charges	-	-	(754)	(6 924)	(54)	(7 732)
Résultats avant impôts	-	-	295	1 423	85	1 803
Impôts sur les bénéfices	-	-	(63)	(303)	(51)	(417)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	-	-	232	1 120	34	1 386

1.6. Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en millions d'euros)

Filiales consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Acquisition des permis prouvés	162	137	26	139	21	485
Acquisition des permis non prouvés	5	124	1 186	8	619	1 942
Coûts d'exploration	361	407	276	17	250	1 311
Coûts de développement ^(a)	1 565	3 105	718	247	2 007	7 642
Total	2 093	3 773	2 206	411	2 897	11 380
2011						
Acquisition des permis prouvés	298	10	413	2	251	974
Acquisition des permis non prouvés	1	397	1 692	3	14	2 107
Coûts d'exploration	505	384	239	17	417	1 562
Coûts de développement ^(a)	2 352	3 895	1 329	329	2 823	10 728
Total	3 156	4 686	3 673	351	3 505	15 371
2012						
Acquisition des permis prouvés	202	27	-	-	12	241
Acquisition des permis non prouvés	40	1 362	384	176	26	1 988
Coûts d'exploration	598	578	542	35	340	2 093
Coûts de développement ^(a)	3 183	4 330	1 859	307	3 331	13 010
Total	4 023	6 297	2 785	518	3 709	17 332

(en millions d'euros)

Sociétés mises en équivalence

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	-	-
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	-	-
Coûts d'exploration	-	4	30	4	-	38
Coûts de développement ^(a)	-	20	99	476	73	668
Total	-	24	129	480	73	706
2011						
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	2 691	2 691
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	1 116	1 116
Coûts d'exploration	-	-	2	-	-	2
Coûts de développement ^(a)	-	2	106	314	939	1 361
Total	-	2	108	314	4 746	5 170
2012						
Acquisition des permis prouvés	-	-	-	-	238	238
Acquisition des permis non prouvés	-	-	-	-	(22)	(22)
Coûts d'exploration	-	-	-	-	-	-
Coûts de développement ^(a)	-	-	167	380	202	749
Total	-	-	167	380	418	965

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

1.7. Coûts capitalisés

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en millions d'euros)

	Filiales consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2010						
Relatifs à des réserves prouvées	31 735	32 494	7 588	5 715	12 750	90 282
Relatifs à des réserves non prouvées	402	1 458	2 142	49	1 433	5 484
Total	32 137	33 952	9 730	5 764	14 183	95 766
Amortissements cumulés	(23 006)	(16 716)	(2 302)	(3 849)	(4 092)	(49 965)
Coûts nets capitalisés	9 131	17 236	7 428	1 915	10 091	45 801
Au 31 décembre 2011						
Relatifs à des réserves prouvées	34 308	37 032	8 812	6 229	17 079	103 460
Relatifs à des réserves non prouvées	460	1 962	4 179	62	911	7 574
Total	34 768	38 994	12 991	6 291	17 990	111 034
Amortissements cumulés	(24 047)	(18 642)	(2 294)	(4 274)	(5 066)	(54 323)
Coûts nets capitalisés	10 721	20 352	10 697	2 017	12 924	56 711
Au 31 décembre 2012						
Relatifs à des réserves prouvées	35 456	40 562	10 108	6 408	20 463	112 997
Relatifs à des réserves non prouvées	543	3 184	4 324	248	612	8 911
Total	35 999	43 746	14 432	6 656	21 075	121 908
Amortissements cumulés	(23 660)	(20 364)	(3 219)	(4 648)	(5 872)	(57 763)
Coûts nets capitalisés	12 339	23 382	11 213	2 008	15 203	64 145

(en millions d'euros)

	Sociétés mises en équivalence					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2010						
Relatifs à des réserves prouvées	-	639	887	3 110	-	4 636
Relatifs à des réserves non prouvées	-	25	168	-	138	331
Total	-	664	1 055	3 110	138	4 967
Amortissements cumulés	-	(462)	(307)	(2 029)	-	(2 798)
Coûts nets capitalisés	-	202	748	1 081	138	2 169
Au 31 décembre 2011						
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	731	3 496	3 973	8 200
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-	1 146	1 146
Total	-	-	731	3 496	5 119	9 346
Amortissements cumulés	-	-	(96)	(2 337)	(213)	(2 646)
Coûts nets capitalisés	-	-	635	1 159	4 906	6 700
Au 31 décembre 2012						
Relatifs à des réserves prouvées	-	-	1 049	3 637	4 074	8 760
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	-	-	1 118	1 118
Total	-	-	1 049	3 637	5 192	9 878
Amortissements cumulés	-	-	(177)	(2 540)	(457)	(3 174)
Coûts nets capitalisés	-	-	872	1 097	4 735	6 704

1.8. Calcul des *cash-flows* nets futurs actualisés

Le calcul des *cash flows* nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les *cash flows* futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures du Groupe ;
- les *cash flows* futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;

- les *cash flows* nets futurs sont actualisés au taux standard de 10%.

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC 932 et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	
(en millions d'euros)						
Au 31 décembre 2010						
Revenus futurs	65 644	142 085	42 378	14 777	41 075	305 959
Coûts de production futurs	(16 143)	(29 479)	(19 477)	(4 110)	(6 476)	(75 685)
Coûts de développement futurs	(18 744)	(25 587)	(8 317)	(3 788)	(8 334)	(64 770)
Impôts futurs	(20 571)	(51 390)	(3 217)	(2 541)	(7 281)	(85 000)
Cash-flows nets futurs, après impôts	10 186	35 629	11 367	4 338	18 984	80 504
Actualisation à 10%	(5 182)	(16 722)	(8 667)	(2 106)	(11 794)	(44 471)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	5 004	18 907	2 700	2 232	7 190	36 033
Au 31 décembre 2011						
Revenus futurs	85 919	167 367	53 578	14 297	67 868	389 029
Coûts de production futurs	(18 787)	(31 741)	(22 713)	(3 962)	(12 646)	(89 849)
Coûts de développement futurs	(21 631)	(22 776)	(11 548)	(3 110)	(11 044)	(70 109)
Impôts futurs	(28 075)	(71 049)	(4 361)	(2 794)	(12 963)	(119 242)
Cash-flows nets futurs, après impôts	17 426	41 801	14 956	4 431	31 215	109 829
Actualisation à 10%	(9 426)	(17 789)	(12 298)	(2 186)	(20 717)	(62 416)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	8 000	24 012	2 658	2 245	10 498	47 413
Au 31 décembre 2012						
Revenus futurs	93 215	177 392	58 140	16 474	70 985	416 206
Coûts de production futurs	(20 337)	(39 091)	(25 824)	(5 213)	(15 218)	(105 683)
Coûts de développement futurs	(24 490)	(28 896)	(12 949)	(3 807)	(10 954)	(81 096)
Impôts futurs	(27 393)	(68 017)	(4 456)	(2 732)	(12 641)	(115 239)
Cash-flows nets futurs, après impôts	20 995	41 388	14 911	4 722	32 172	114 188
Actualisation à 10%	(10 549)	(17 731)	(11 608)	(2 227)	(19 969)	(62 084)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	10 446	23 657	3 303	2 495	12 203	52 104
Part des intérêts minoritaires dans les cash-flows nets futurs						
(en millions d'euros)						
Au 31 décembre 2010	273	344	-	-	-	617
Au 31 décembre 2011	-	558	-	-	-	558
Au 31 décembre 2012	-	501	-	-	-	501

(en millions d'euros)

Sociétés mises en équivalence

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2010						
Revenus futurs	-	1 814	22 293	59 472	-	83 579
Coûts de production futurs	-	(765)	(8 666)	(40 085)	-	(49 516)
Coûts de développement futurs	-	(26)	(2 020)	(3 006)	-	(5 052)
Impôts futurs	-	(349)	(5 503)	(2 390)	-	(8 242)
Cash-flows nets futurs, après impôts	-	674	6 104	13 991	-	20 769
Actualisation à 10%	-	(203)	(3 946)	(7 386)	-	(11 535)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	-	471	2 158	6 605	-	9 234
Au 31 décembre 2011						
Revenus futurs	-	210	29 887	64 977	7 116	102 190
Coûts de production futurs	-	(95)	(17 393)	(39 800)	(2 683)	(59 971)
Coûts de développement futurs	-	-	(1 838)	(2 809)	(1 297)	(5 944)
Impôts futurs	-	(29)	(5 152)	(3 942)	(2 280)	(11 403)
Cash-flows nets futurs, après impôts	-	86	5 504	18 426	856	24 872
Actualisation à 10%	-	(36)	(3 652)	(9 757)	(196)	(13 641)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	-	50	1 852	8 669	660	11 231
Au 31 décembre 2012						
Revenus futurs	-	2 103	27 439	64 234	9 390	103 166
Coûts de production futurs	-	(99)	(17 250)	(35 830)	(3 265)	(56 444)
Coûts de développement futurs	-	-	(2 360)	(2 967)	(3 906)	(9 233)
Impôts futurs	-	(392)	(3 353)	(5 430)	(648)	(9 823)
Cash-flows nets futurs, après impôts	-	1 612	4 476	20 007	1 571	27 666
Actualisation à 10%	-	(1 087)	(2 978)	(10 316)	(955)	(15 336)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	-	525	1 498	9 691	616	12 330

1.9. Principales origines des variations des *cash-flows* nets futurs actualisés

Filiales consolidées

(en millions d'euros)	2010	2011	2012
Cash-flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	25 802	36 033	47 413
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(22 297)	(27 026)	(28 552)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	30 390	44 315	7 382
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	716	1 680	1 357
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(7 245)	(4 798)	(6 503)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	7 896	9 519	11 809
Révisions des estimations précédentes des quantités	5 523	1 288	2 719
Accrétion de l'actualisation à 10%	2 580	3 603	4 741
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(6 773)	(16 925)	13 992
Acquisitions des réserves en terre	442	885	299
Cessions des réserves en terre	(1 001)	(1 161)	(2 553)
Fin de l'exercice	36 033	47 413	52 104

Sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	2010	2011	2012
Cash-flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	7 295	9 234	11 231
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(1 583)	(1 991)	(1 885)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	2 366	3 715	(743)
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	-	-	(25)
Variations des estimations des coûts de développement futurs	195	(383)	(495)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	651	635	809
Révisions des estimations précédentes des quantités	308	(749)	984
Accrétion de l'actualisation à 10%	730	923	1 123
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(728)	(1 341)	1 314
Acquisitions des réserves en terre	-	1 812	17
Cessions des réserves en terre	-	(624)	-
Fin de l'exercice	9 234	11 231	12 330

2. Autres informations complémentaires

2.1. Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production

	Entités consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j)^(a)	1 603	608	732	375	1 234	4 552
Prix de production^(b)						
Huile (€/b)	55,70	56,18	45,28	55,83	52,33	55,39
Bitume (€/b)	-	-	33,19	-	-	33,19
Gaz naturel (€/kpc)	5,17	1,55	1,83	0,63	5,67	3,94
Coûts de production unitaires (€/bep)^(c)						
Total liquides et gaz	6,23	4,53	3,29	4,82	2,93	4,72
Bitume	-	-	17,49	-	-	17,49

	Sociétés mises en équivalence					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2010						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j)^(a)	-	-	-	650	-	650
Prix de production^(b)						
Huile (€/b)	-	53,96	43,81	57,03	-	54,95
Bitume (€/b)	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel (€/kpc)	-	-	-	2,30	-	2,30
Coûts de production unitaires (€/bep)^(c)						
Total liquides et gaz	-	6,31	2,76	1,54	-	1,91
Bitume	-	-	-	-	-	-

	Entités consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2011						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j)^(a)	1 350	607	839	424	1 162	4 382
Prix de production^(b)						
Huile (€/b)	74,24	74,72	55,13	73,73	68,76	73,34
Bitume (€/b)	-	-	31,36	-	-	31,36
Gaz naturel (€/kpc)	6,58	1,81	2,06	0,54	7,45	4,72
Coûts de production unitaires (€/bep)^(c)						
Total liquides et gaz	6,86	5,14	3,41	5,36	3,40	5,20
Bitume	-	-	20,70	-	-	20,70

	Sociétés mises en équivalence					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2011						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j)^(a)	-	-	-	891	457	1 348
Prix de production^(b)						
Huile (€/b)	-	66,21	61,15	77,07	30,75	73,61
Bitume (€/b)	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel (€/kpc)	-	-	-	1,29	0,95	1,23
Coûts de production unitaires (€/bep)^(c)						
Total liquides et gaz	-	1,99	2,75	1,66	0,79	1,61
Bitume	-	-	-	-	-	-

Entités consolidées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2012						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j)^(a)	1 167	593	901	171	1 123	3 955
Prix de production^(b)						
Huile (€/b)	79,82	82,65	61,85	81,05	75,49	80,84
Bitume (€/b)	-	-	35,27	-	-	35,27
Gaz naturel (€/kpc)	7,10	2,19	2,23	0,90	8,35	5,31
Coûts de production unitaires (€/bep)^(c)						
Total liquides et gaz	8,78	5,69	3,92	10,76	4,61	6,36
Bitume	-	-	24,00	-	-	24,00

Sociétés mises en équivalence

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2012						
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j)^(a)	-	-	-	769	814	1 583
Prix de production^(b)						
Huile (€/b)	-	-	105,12	83,26	28,27	83,27
Bitume (€/b)	-	-	-	-	-	-
Gaz naturel (€/kpc)	-	-	-	1,35	0,95	1,23
Coûts de production unitaires (€/bep)^(c)						
Total liquides et gaz	-	-	8,84	1,98	1,44	2,27
Bitume	-	-	-	-	-	-

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

(b) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.

(c) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'autoconsommation de gaz lors des opérations de production.

TOTAL S.A.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 12 février 2013 et ne sont pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	314
2.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	316
3.	Comptes sociaux société mère	317
3.1.	Compte de résultat	317
3.2.	Bilan	318
3.3.	Tableau des flux de trésorerie	319
3.4.	Variation des capitaux propres	320
4.	Annexe aux comptes sociaux	321
1)	Principes comptables	321
2)	Immobilisations incorporelles et corporelles	321
3)	Titres de participation et créances rattachées	322
4)	Autres immobilisations financières	323
5)	Créances d'exploitation	323
6)	Capitaux propres	324
7)	Provisions pour risques et charges	325
8)	Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires	325
9)	Dettes financières	326
10)	Dettes d'exploitation	327
11)	Écarts de conversion	327
12)	Chiffre d'affaires	327
13)	Charges nettes d'exploitation	327
14)	Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	327
15)	Charges et produits financiers	328
16)	Dividendes	328
17)	Autres charges et produits financiers	328
18)	Résultat exceptionnel	328
19)	Régime fiscal	328
20)	Risque de change et de contrepartie	328
21)	Engagements	329
22)	Ventilation de l'effectif moyen	329
23)	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions	330
24)	Autres	335
5.	Autres informations financières société mère	336
5.1.	Filiales et participations	336
5.2.	Autres informations sur cinq ans	337
5.3.	Affectation du résultat 2012	338
5.4.	Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	338
6.	Informations financières consolidées des cinq derniers exercices	339
6.1.	Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices	339
6.2.	Compte de résultat consolidé des cinq derniers exercices	339

1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

2. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention concernant la mise à disposition de moyens spécifiques

- Personne concernée :
M. Thierry Desmarest, administrateur et Président d'Honneur.
- Nature et objet :
Moyens mis à la disposition du Président d'Honneur de votre société.
- Modalités :
Le Président d'Honneur, compte tenu des missions de représentation du Groupe TOTAL qui lui sont confiées, bénéficie de la mise à disposition des moyens suivants : bureau, assistante, voiture avec chauffeur.

Conventions et engagements approuvés au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite au cours de l'exercice écoulé des engagements, concernant l'indemnité de départ à la retraite, le régime supplémentaire de retraite et le versement, sous certaines conditions, d'une indemnité en cas de résiliation ou de non-renouvellement du mandat de M. Christophe de Margerie, déjà approuvés par l'assemblée générale lors de sa réunion du 11 mai 2012 et qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

a) Engagements concernant les conditions de retraite

- Personne concernée :
M. Christophe de Margerie, Président-directeur général.
- Nature et objet :
Les dirigeants sociaux bénéficient des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. concernés en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.
- Modalités :
- Indemnités de départ à la retraite

Les dirigeants sociaux bénéficient d'un engagement de versement d'une indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celui prévu par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du Groupe TOTAL. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze derniers mois précédant le départ en retraite du dirigeant social.

Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.

– Régime supplémentaire de retraite à prestations définies

Le régime supplémentaire de retraite est celui applicable aux dirigeants sociaux et salariés du Groupe TOTAL dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond de la Sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite, financé par TOTAL S.A., est subordonné à des conditions d'âge et d'ancienneté minimum (5 ans), ainsi qu'à une condition de présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment où il fait valoir ses droits. Cette condition de présence ne s'applique toutefois pas dans les cas d'invalidité ou de départ d'un bénéficiaire de plus de 55 ans à l'initiative du Groupe TOTAL.

Ce régime supplémentaire de retraite procure à ses bénéficiaires une pension dont le montant est égal à la somme de 1,8% de la part de la rémunération de référence comprise entre 8 et 40 plafonds annuels de la Sécurité sociale et 1% de la part de la rémunération de référence comprise entre 40 et 60 plafonds annuels de la Sécurité sociale, multipliée par le nombre d'années d'ancienneté limité à 20 ans. Cette pension de retraite est indexée sur l'évolution du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Le cumul des montants annuels de la retraite supplémentaire et des retraites des régimes externes (autres que celles constituées à titre individuel et facultatif) ne peut excéder 45% de la moyenne des rémunérations des trois dernières années. Si ce plafond était dépassé, le montant de la retraite supplémentaire serait réduit à due concurrence.

Au 31 décembre 2012, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour le Président-directeur général, à une pension annuelle égale à 18,85% de sa rémunération brute annuelle perçue en 2012.

b) Engagements concernant les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non-renouvellement du mandat social

– Personne concernée :

M. Christophe de Margerie, Président-directeur général

– Nature et objet :

En cas de résiliation ou de non-renouvellement de son mandat social, le Président-directeur général bénéficiera d'une indemnité de départ.

– Modalités :

Cette indemnité sera égale à deux années de rémunération brute.

La base de référence sera constituée par la rémunération brute (fixe et variable) des douze mois précédant la date de résiliation ou de non-renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la société, ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Président-directeur général quitte la société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le versement de cette indemnité en cas de résiliation ou de non-renouvellement du mandat social est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*return on equity*) des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*return on average capital employed*) des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du Président-directeur général.

Paris La Défense, le 27 mars 2013

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo
Associé

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Associé
Laurent Vitse
Associé

2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons également vérifié le caractère raisonnable des estimations associées à l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 27 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit
Pascal Macioce
Laurent Vitse

3. Comptes sociaux société mère

3.1. Compte de résultat

Exercice (en milliers d'euros)		2012	2011	2010
Chiffre d'affaires	(note 12)	16 446 200	14 246 392	10 307 170
Charges nettes d'exploitation	(note 13)	(13 012 996)	(10 907 658)	(8 179 634)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	(note 14)	(43 328)	(260 650)	(141 174)
Résultat d'exploitation		3 389 876	3 078 084	1 986 362
Charges et produits financiers	(note 15)	(434 272)	(428 098)	(448 084)
Dividendes	(note 16)	8 083 928	10 599 281	6 497 082
(Dotations) Reprises aux provisions financières		(954 020)	(839 231)	(489 911)
Autres charges et produits financiers	(note 17)	10 956	(8 656)	(7 945)
Résultat financier		6 706 592	9 323 296	5 551 142
Résultat courant		10 096 468	12 401 380	7 537 504
Résultat sur cessions de titres et prêts		(695)	435 924	(34 976)
Résultat sur cessions d'immobilisations		8 647	43	239
Éléments exceptionnels		(294 985)	31 866	(75 259)
Résultat exceptionnel	(note 18)	(287 033)	467 833	(109 996)
Participation et intéressement des salariés		(58 002)	(52 073)	(54 613)
Impôts		(3 231 651)	(3 050 856)	(1 532 807)
Résultat net		6 519 782	9 766 284	5 840 088

3.2. Bilan

Au 31 décembre

(en milliers d'euros)

ACTIF	2012	2011	2010
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles (note 2)	943 112	864 554	817 999
Amortissements et provisions	(381 620)	(310 388)	(245 031)
Immobilisations incorporelles, valeur nette	561 492	554 166	572 968
Immobilisations corporelles (note 2)	650 563	585 783	535 475
Amortissements et provisions	(450 118)	(406 249)	(361 610)
Immobilisations corporelles, valeur nette	200 445	179 534	173 865
Titres de participation et créances rattachées (note 3)	89 228 333	87 744 158	84 934 902
Amortissements et provisions	(699 995)	(574 296)	(565 561)
Autres immobilisations financières (note 4)	45 084	63 008	52 535
Immobilisations financières, valeur nette	88 573 422	87 232 870	84 421 876
Total actif immobilisé	89 335 359	87 966 570	85 168 709
Actif circulant			
Stocks	12 832	9 137	4 832
Créances d'exploitation (note 5)	2 356 568	3 495 789	2 141 796
Valeurs mobilières de placement	315 697	363 533	476 610
Disponibilités et dépôts à court terme	12 498	38 047	141 131
Total actif circulant	2 697 595	3 906 506	2 764 369
Charges constatées d'avance	9 950	15 649	5 782
Écarts de conversion (note 11)	5	4	12
Total de l'actif	92 042 909	91 888 729	87 938 872

Au 31 décembre

(en milliers d'euros)

PASSIF	2012	2011	2010
Capitaux propres (note 6)			
Capital	5 914 833	5 909 418	5 874 102
Primes	27 684 290	27 655 005	27 208 151
Réserves (note 6 B)	3 958 588	3 986 875	3 986 382
Report à nouveau	9 314 000	4 916 078	4 425 753
Résultat net	6 519 782	9 766 284	5 840 088
Acompte sur dividendes	(4 161 373)	(4 058 442)	(2 664 730)
Total des capitaux propres	49 230 120	48 175 218	44 669 746
Provisions pour risques et charges (notes 7 et 8)	5 812 262	4 736 302	3 771 567
Dettes			
Dettes financières long terme (note 9)	25 588 764	28 296 453	15 929 648
Dettes financières court terme (note 9)	7 375 394	6 541 883	21 715 905
Dettes d'exploitation (note 10)	3 923 987	3 839 704	1 790 981
Total des dettes	36 888 145	38 678 040	39 436 534
Produits constatés d'avance	806	250	-
Écarts de conversion (note 11)	111 576	298 919	61 025
Total du passif	92 042 909	91 888 729	87 938 872

3.3. Tableau des flux de trésorerie

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	6 520	9 766	5 840
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	122	110	102
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	140	7	24
Dotations (Reprises) aux autres provisions	1 076	965	571
Marge brute d'autofinancement	7 858	10 848	6 537
(Profits) Pertes sur cessions	(15)	(436)	35
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	782	(789)	(266)
Autres, net	(18)	(4)	126
Flux de trésorerie d'exploitation	8 607	9 619	6 432
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(160)	(82)	(64)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(1 875)	(4 361)	(6 317)
Investissements	(2 035)	(4 443)	(6 381)
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	662	2 419	782
Désinvestissements	662	2 419	782
Flux de trésorerie d'investissement	(1 373)	(2 024)	(5 599)
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	31	482	41
Rachat d'actions propres	-	-	-
Solde du dividende payé en numéraire	(2 684)	(2 685)	(2 662)
Acompte sur dividende payé en numéraire	(2 735)	(2 684)	(2 665)
Remboursement d'emprunts à long terme	-	-	(63)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	(1 872)	(2 811)	4 432
Flux de trésorerie de financement	(7 260)	(7 698)	(917)
Augmentation (diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	(26)	(103)	(84)
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	38	141	225
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	12	38	141

3.4. Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes d'émission			
Au 1^{er} janvier 2010	2 348 422 884	5 871	27 170	11 027	37	44 105
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)	-	-	-	(2 662)	-	(2 662)
Résultat net 2010	-	-	-	5 840	-	5 840
Acompte sur dividende 2010 ^(b)	-	-	-	(2 665)	-	(2 665)
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-
Émission d'actions	1 218 047	3	38	-	-	41
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	11	11
Au 31 décembre 2010	2 349 640 931	5 874	27 208	11 540	48	44 670
Solde du dividende payé en numéraire ^(c)	-	-	-	(2 685)	-	(2 685)
Résultat net 2011	-	-	-	9 766	-	9 766
Acompte sur dividende 2011 ^{(d) (e)}	-	-	-	(4 058)	-	(4 058)
Émission d'actions	5 223 665	13	160	-	-	173
Augmentation de capital réservée aux salariés	8 902 717	22	288	-	-	310
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	-	-
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	(1)	-	-	(1)
Au 31 décembre 2011	2 363 767 313	5 909	27 655	14 563	48	48 175
Solde du dividende payé en numéraire ^(f)	-	-	-	(1 311)	-	(1 311)
Résultat net 2012	-	-	-	6 520	-	6 520
Acompte sur dividende 2012 ^{(g) (h)}	-	-	-	(4 161)	-	(4 161)
Émission d'actions	798 883	2	29	-	-	31
Augmentation de capital réservée aux salariés ⁽ⁱ⁾	1 366 950	4	-	(4)	-	-
Variation des écarts de réévaluation	-	-	-	-	(24)	(24)
Frais liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	2 365 933 146	5 915	27 684	15 607	24	49 230

(a) Solde du dividende 2009 versé en 2010 : 2 662 millions d'euros (1,14 euro par action).

(b) Acompte sur dividende versé en 2010 : 2 665 millions d'euros (1,14 euro par action).

(c) Solde du dividende 2010 versé en 2011 : 2 685 millions d'euros (1,14 euro par action).

(d) Acompte sur dividende versé en 2011 au titre des 1^{er} et 2^e trimestres 2011 : 2 684 millions d'euros (0,57 euro par action par acompte).

(e) Acompte sur dividende non versé en 2011 au titre du 3^e trimestre 2011 : 1 374 millions d'euros (0,57 euro par action).

(f) Solde du dividende 2011 versé en 2012 : 1 342 millions d'euros (0,57 euro par action) minoré de 31 millions d'euros d'ajustement comptable, conformément à l'Assemblée générale du 11 mai 2012.

(g) Acompte sur dividende versé en 2012 au titre des 1^{er} et 2^e trimestres 2012 : 2 735 millions d'euros (respectivement 0,57 et 0,59 euro par action).

(h) Acompte sur dividende non versé en 2012 au titre du 3^e trimestre 2012 : 1 426 millions d'euros (0,59 euro par action).

(i) Cf. note 6.

4. Annexe aux comptes sociaux

1) Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2012 sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20-30 ans
Mobilier, agencements	5-10 ans
Matériel de transport	2-5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5-10 ans
Matériel informatique	3-5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur Amont, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont calculées en fonction des capitaux propres, de la valeur économique et de l'intérêt de la détention des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couverture de change hors bilan.

Instruments financiers

TOTAL S.A. utilise des instruments financiers dans un but exclusif de couverture économique afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, TOTAL S.A. a recours à des *swaps* de taux d'intérêt et des opérations à terme. Les différentiels d'intérêts attachés aux *swaps* ou les reports et déports attachés à ces opérations à terme sont constatés, *prorata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des instruments.

2) Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	2012			2011
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Siège ^(a)	463	(296)	167	130
Succursale (A.D.G.I.L.) ^(b)	480	(86)	394	424
Total immobilisations incorporelles	943	(382)	561	554
Terrains	36	-	36	36
Constructions	95	(54)	41	43
Autres	520	(396)	124	101
Total immobilisations corporelles	651	(450)	201	180
Total^(c)	1 594	(832)	762	734

(a) Dont immobilisations en cours pour un montant de 15 millions d'euros en 2012 et de 13 millions d'euros en 2011, logiciels pour un montant brut de 284 millions d'euros en 2012 et 206 millions d'euros en 2011 et autres pour un montant brut de 164 millions d'euros en 2012 et 156 millions d'euros en 2011.

(b) Les amortissements des succursales liés à l'activité commerciale sont comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues.

(c) Au 31 décembre 2011, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient à 1 450 millions d'euros et 716 millions d'euros.

3) Titres de participation et créances rattachées

A) Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012						Écart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions				
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires			
Titres de participation	77 966	86	411	(46)	(426)	-	77 991	
Créances rattachées ^(a)	9 778	2 224	-	(577)	(2)	(186)	11 237	
Total	87 744	2 310	411	(623)	(428)	(186)	89 228	
Ventilation par secteur ^(b)								
Montant	5 727	243	2	(96)	(2)	1	5 875	
Marketing & Services	4 367	22	354	(5)	(1)	(1)	4 736	
Raffinage-Chimie	14 116	124	55	(48)	(423)	(1)	13 823	
Holding	63 534	1 921	-	(474)	(2)	(185)	64 794	
Total	87 744	2 310	411	(623)	(428)	(186)	89 228	

(a) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance et Total Treasury.

(b) L'information par secteur d'activité des périodes comparatives a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012.

B) Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012			2011
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	77 991	(505)	77 486	77 501
Créances rattachées ^{(a) (b)}	11 237	(195)	11 042	9 669
Total ^(c)	89 228	(700)	88 528	87 170
Ventilation par secteur ^(d)				
Montant	5 876	(361)	5 515	5 453
Marketing & Services	4 737	(83)	4 654	4 310
Raffinage-Chimie	13 823	(232)	13 591	13 887
Holding	64 792	(24)	64 768	63 520
Total	89 228	(700)	88 528	87 170

(a) Le montant brut au 31 décembre 2012 comprend 10 655 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant net au 31 décembre 2012 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 2 691 millions d'euros et 8 351 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2011, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 87 744 millions d'euros et 574 millions d'euros.

(d) L'information par secteur d'activité des périodes comparatives a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012.

4) Autres immobilisations financières

A) Variation des autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012						Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Écart de conversion	
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de l'activité portefeuille	4	-	-	-	-	-	4
Autres créances	44	3	-	(23)	-	-	24
Dépôts et cautionnements	15	2	-	-	-	-	17
Total	63	5	-	(23)	-	-	45

B) Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012			2011
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de l'activité portefeuille	4	-	4	4
Autres créances ^(a)	24	-	24	44
Dépôts et cautionnements	17	-	17	15
Total^(b)	45	-	45	63

(a) Le montant net au 31 décembre 2012 est à moins d'un an.

(b) Au 31 décembre 2011, les valeurs brutes et les valeurs nettes étaient identiques.

5) Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012			2011
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	1 270	-	1 270	1 285
Autres créances d'exploitation	1 087	-	1 087	2 211
Total^{(a) (b)}	2 357	-	2 357	3 496

(a) Dont 1 352 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2012.

(b) La totalité est à moins d'un an.

6) Capitaux propres

A) Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

Évolution du nombre d'actions composant le capital social

Au 1^{er} janvier 2010	2 348 422 884
Actions émises en raison de : Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	1 218 047
Au 1^{er} janvier 2011	2 349 640 931
Actions émises en raison de : Augmentation de capital réservée aux salariés	8 902 717
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	5 223 665
Au 31 décembre 2011	2 363 767 313
Actions émises en raison de : Augmentation de capital dans le cadre du plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés	1 366 950
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	798 883
Au 31 décembre 2012^(a)	2 365 933 146

(a) Dont 108 391 639 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale mixte du 11 mai 2012 a délégué au Conseil d'administration, dans sa dix-septième résolution, la compétence de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de vingt-six mois à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise.

Cette même Assemblée générale a également délégué au Conseil d'administration les pouvoirs à l'effet de procéder en une ou plusieurs fois dans un délai maximum de dix-huit mois à une augmentation de capital réservée, ayant pour objet de donner aux salariés de filiales étrangères des avantages comparables à ceux dont bénéficient les salariés concernés par la dix-septième résolution.

Dans le cadre de ces délégations, le Conseil d'administration du 18 septembre 2012 a décidé une augmentation de capital réservée aux salariés comprenant une formule de souscription classique et une formule à effet de levier au choix des salariés, dans la limite de 18 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2012. Tous pouvoirs ont également été délégués au Président-directeur général afin de fixer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription ainsi que le prix de souscription des actions. Cette augmentation de capital, ouverte en 2013, devrait être clôturée avant l'Assemblée générale de 2013.

La précédente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe avait été décidée par le Conseil d'administration du 28 octobre 2010 en vertu de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 21 mai 2010 et avait donné lieu à la souscription de 8 902 717 actions d'un nominal de 2,5 euros au prix unitaire de 34,80 euros, dont la création avait été constatée le 28 avril 2011.

Augmentation de capital liée au plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale du 16 mai 2008 a délégué au Conseil d'administration la compétence de procéder à l'attribution gratuite d'actions de la Société aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe, pour une durée de trente-huit mois, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour où le Conseil décide l'attribution.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 21 mai 2010 a décidé les modalités et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL au profit des salariés du Groupe et a délégué au Président-directeur général de la Société tous les pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

À ce titre, le 2 juillet 2012, le Président-directeur général du Groupe a constaté l'émission et l'attribution définitive de 1 366 950 actions ordinaires de 2,5 euros de nominal aux bénéficiaires désignés, en application des conditions d'attribution arrêtées par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.

Au 31 décembre 2012, 974 900 actions étaient encore susceptibles d'être émises au titre de ce plan.

Annulation d'actions

La Société n'a procédé à aucune réduction de capital par annulation d'actions au cours des exercices 2010, 2011 et 2012.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2012, TOTAL S.A. détient 8 060 371 de ses propres actions, soit 0,34% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 7 994 470 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 65 901 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2011, TOTAL S.A. détenait 9 222 905 de ses propres actions, soit 0,39% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 712 528 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 2 510 377 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2010, TOTAL S.A. détenait 12 156 411 de ses propres actions, soit 0,52% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 012 460 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 6 143 951 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2012, 2011 et 2010, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,24% du capital social au 31 décembre 2012, soit 4,24% du capital social au 31 décembre 2011 et 4,27% du capital social au 31 décembre 2010 réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval), détenues indirectement à 100% par TOTAL S.A.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

B) Réserves

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Réserve spéciale de réévaluation	24	48	48
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Réserves	387	390	390
Total	3 959	3 986	3 986

7) Provisions pour risques et charges

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012				
	Brut début de période	Augmentations	Diminutions		Brut fin de période
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques financiers	4 299	829	-	-	5 128 ^(a)
Provisions pour risques d'exploitation (dont note 8) et charges de rémunération	437	140	(195)	-	382 ^(b)
Provisions pour risques exceptionnels ^(c)	-	302	-	-	302
Total	4 736	1 271	(195)	-	5 812

(a) Les provisions pour risques financiers comprennent principalement une garantie donnée à une filiale de financement de l'activité Amont pour 5 023 millions d'euros.

(b) Les provisions pour risques d'exploitation comprennent essentiellement :

- des provisions de 237 millions d'euros pour retraites, pensions et obligations similaires, de 10 millions d'euros pour médailles du travail ;
- ainsi qu'une provision de 129 millions d'euros au titre des attributions gratuites d'actions. Son montant est calculé sur la base de la valeur des actions achetées en couverture du plan et *prorata temporis* de la période dite d'acquisition, soit deux ans, au terme de laquelle l'attribution des actions à leur bénéficiaire est définitive, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (cf. note 23).

(c) Cf. note 18.

8) Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	237	325
Provisions pour restructurations	-	-
Provisions au 31 décembre	237	325

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différentes hypothèses telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Sur l'exercice 2012, des préfinancements ont été réalisés auprès d'organismes d'assurance extérieurs sur les régimes de retraite.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2012	2011
Taux d'actualisation	2,96%	4,07%
Taux moyen de revalorisation des salaires	4,61%	4,61%
Taux de rendement moyen prévu des placements	3,79%	4,95%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TOTAL S.A. enregistre dans ses comptes une provision correspondant à la dette actuarielle nette des actifs de retraite et des gains et pertes actuariels à amortir lorsque cette somme constitue un passif de retraite.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la Société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2012	2011
Dette actuarielle au 31 décembre	394	480
Pertes et gains actuariels à amortir	(157)	(157)
Provisions retraites et autres au 31 décembre	237	323

L'engagement de la Société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)	2012	2011
Dette actuarielle au 31 décembre	561	257
Actifs de retraite	(518)	(191)
Engagement net au 31 décembre	43	66
Provisions pour retraite et autres au 31 décembre	0	2

9) Dettes financières

Échéances au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	À un an au plus	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans	2011
Emprunts obligataires					
Emprunt 5% 1998-2013 (1 000 millions de francs français) ^(a)	127	127	-	-	129
Intérêts courus	-	-	-	-	-
Total des emprunts obligataires	127	127	-	-	129
Emprunts divers ^(b)	26 205	616	24 642	947	28 739
Comptes courants financiers ^(c)	6 632	6 632	-	-	5 970
Total	32 964	7 375	24 642	947	34 838

(a) Cet emprunt a été transformé en emprunts en dollars à taux variable par des swaps d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 26 199 millions d'euros concernant les entreprises liées.

(c) Dont 6 632 millions d'euros concernant les entreprises liées.

10) Dettes d'exploitation

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011
Fournisseurs	1 310 ^(a)	1 253 ^(b)
Autres dettes d'exploitation	2 614	2 587
Total ^{(c) (d)}	3 924	3 840

- (a) À l'exception des factures non parvenues (602 millions d'euros), il reste un encours de 708 millions d'euros, dont :
- 670 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
à échoir à un mois 437 millions d'euros et à six mois au plus tard 233 millions d'euros ;
- 36 millions d'euros hors Groupe dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2012 pour 1 million d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2013 pour 35 millions d'euros ;
- 2 millions d'euros vis-à-vis du Groupe échu au 31 décembre 2012.
- (b) À l'exclusion des factures non parvenues (550 millions d'euros), il reste un encours de 703 millions d'euros, dont :
- 626 millions d'euros liés aux succursales implantées à l'étranger vis-à-vis de fournisseurs étrangers et pour lesquels l'échéancier est le suivant :
à échoir à un mois 393 millions d'euros et à six mois au plus tard 233 millions d'euros ;
- 8 millions d'euros hors Groupe à échoir au plus tard le 31 janvier 2012 ;
- 69 millions d'euros vis-à-vis du Groupe dont l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2011 pour 11 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2012 pour 58 millions d'euros.
- (c) Dont 263 millions d'euros en 2012 et 192 millions d'euros en 2011 concernant les entreprises liées.
- (d) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

11) Écarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, le solde des écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2012 correspond à un écart de conversion net passif de 112 millions d'euros provenant essentiellement des prêts en dollars.

12) Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen-Orient et reste du monde	Total
Exercice 2012	340	14 172	138	971	825	16 446
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	13 984	-	-	143	14 127
Assistance technique	340	188	138	971	682	2 319
Exercice 2011	310	453	32	934	12 517	14 246
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	227	-	-	11 875	12 102
Assistance technique	310	226	32	934	642	2 144

13) Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)	2012	2011
Coût d'achat des marchandises vendues	(9 690)	(8 149)
Autres achats et charges externes	(1 952)	(1 487)
Impôts, taxes et versements assimilés	(40)	(37)
Charges de personnel	(1 331)	(1 235)
Total	(13 013)	(10 908)

14) Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)	2012	2011
Dotations aux amortissements et provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	(98)	(85)
- pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(140)	(282)
Sous total 1	(238)	(367)
Reprises sur provisions		
- sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
- pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	195	106
Sous total 2	195	106
Total (1 + 2)	(43)	(261)

15) Charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2012	2011
Charges financières^(a)		
Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(461)	(548)
Pertes sur créances rattachées à des participations	-	-
Sous total 1	(461)	(548)
Produits financiers^(b)		
Produits des créances de l'actif immobilisé	1	1
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	26	119
Sous total 2	27	120
Total (1 + 2)	(434)	(428)
(a) Dont, concernant les entreprises liées :	450	526
(b) Dont, concernant les entreprises liées :	27	5

16) Dividendes

(en millions d'euros) ^(a)	2012	2011
Montant	116	3 075
Marketing & Services	81	47
Raffinage-Chimie	24	5
Holding	7 863	7 472
Total	8 084	10 599

(a) L'information par secteur d'activité des périodes comparatives a fait l'objet d'un retraitement selon la nouvelle organisation en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012.

17) Autres charges et produits financiers

Ce gain net de 11 millions d'euros est entièrement constitué du résultat de change.

18) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel dégagé est une perte de 287 millions d'euros. Il est constitué :

- d'une provision de 302 millions d'euros, contrevalueur au 31 décembre 2012 de 398 millions de dollars liée à l'enquête initiée par la United States Securities and Exchange Commission (SEC) et suivie par le Département de Justice américain (DoJ) en relation avec la recherche d'affaire en Iran et visant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL S.A. ;
- d'un résultat de cession des titres de participation et d'immobilisations incorporelles représentant un profit de 8 millions d'euros ;
- des versements au titre des bourses et des subventions accordées à hauteur de 18 millions d'euros ;
- d'une reprise de provision pour 25 millions d'euros principalement suite à la réévaluation des titres de Total Outre Mer dans le cadre de sa cession.

19) Régime fiscal

TOTAL S.A. est assujettie d'une part, à l'impôt français sur les sociétés selon les règles de droit commun, c'est-à-dire selon les règles de la territorialité de l'impôt prévues par l'article 209-I du Code général des impôts. D'autre part, TOTAL S.A. est imposée à l'étranger sur les résultats de ses exploitations directes situées à l'étranger.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 1992, TOTAL S.A. opte pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts. En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL S.A. et ses filiales intégrées, les déficits réalisés par les sociétés intégrées pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL S.A.

Enfin, une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés (IS) de 3% due sur les montants distribués par les sociétés et organismes français ou étrangers passibles de l'IS en France a été instaurée par la loi de finances rectificative pour 2012. Cette nouvelle contribution est due pour les montants distribués dont la mise en paiement est intervenue à compter du 17 août 2012, date d'entrée en vigueur de la loi.

20) Risque de change et de contrepartie

La position de change générée, le cas échéant, par l'activité commerciale est systématiquement couverte par achat/vente de devises, essentiellement au comptant et parfois à terme. Quant aux actifs long terme en devises étrangères, TOTAL S.A. s'efforce de réduire le risque de change associé en adossant, si cela est possible, un financement dans la même devise.

En terme de taux d'intérêt, l'essentiel de l'endettement long terme est ramené à taux variable par l'utilisation de *swaps* d'émission (*swaps* de taux et change long terme). La trésorerie courante est gérée sur la base du taux au jour le jour, notamment par le biais de *swaps* de taux court terme.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie est suivi régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction générale du Groupe.

21) Engagements

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douanes	1 021	1 021
Garanties sur emprunts bancaires ^(a)	5 679	6 738
Garanties sur autres engagements	9 441	10 203
Garanties sur lignes de crédit confirmées	126	81
Programme de financements court terme ^(b)	17 739	17 964
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(b)	35 227	35 690
Total des engagements donnés	69 233	71 697
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	8 973	8 836
Garanties sur découverts autorisés confirmés	7 071	7 611
Autres engagements reçus	998	1 183
Total des engagements reçus	17 042	17 630

(a) La variation est due essentiellement à nos activités au Yémen et au Canada.

(b) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital, Total Capital International et Total Capital Canada Ltd. Sur un programme de 52 966 millions d'euros, 26 112 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2012 contre 23 448 millions au 31 décembre 2011.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2012	2011
Swaps d'émission		
Montant notionnel, pied de coupon ^(a)	127	129
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	30	32
Swaps de taux court terme		
Prêteur à taux fixe ^(a)	947	-
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	-	-
Contrat à terme de devises		
Montant notionnel ^(a)	34	912
Valeur de marché ^(b)	(1)	(29)

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices avec prise en compte d'un *spread* déterminé pour le Groupe.

22) Ventilation de l'effectif moyen

Au 31 décembre

	2012	2011
Cadres	5 203	5 101
Agents de maîtrise	1 420	1 452
Techniciens, employés et ouvriers	453	448
Total	7 076	7 001

23) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010	-	-
Date d'attribution ^(a)	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	-	-
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(b)	33,30	39,85	49,73	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(b)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00	-	-
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019	-	-
Nombre d'options^(c)											
Existantes au 1^{er} janvier 2010	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	-	-	45 828 769	44,12
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	4 788 420	-	4 788 420	38,20
Annulées ^(d)	(1 420)	(15 660)	(6 584)	(4 800)	(5 220)	(92 472)	(4 040)	(1 120)	-	(131 316)	43,50
Exercées	(1 075 765)	(141 202)	-	-	-	-	(1 080)	-	-	(1 218 047)	33,60
Existantes au 1^{er} janvier 2011	5 734 444	12 338 847	6 178 856	5 640 886	5 866 445	4 349 158	4 371 890	4 787 300	-	49 267 826	43,80
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	1 518 840	1 518 840	33,00
Annulées ^(e)	(738 534)	(28 208)	(16 320)	(17 380)	(16 080)	(13 260)	(14 090)	(85 217)	(1 000)	(930 089)	34,86
Exercées	(4 995 910)	(216 115)	-	-	-	(200)	-	(2 040)	(9 400)	(5 223 665)	33,11
Existantes au 1^{er} janvier 2012	-	12 094 524	6 162 536	5 623 506	5 850 365	4 335 698	4 357 800	4 700 043	1 508 440	44 632 912	44,87
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées ^(f)	-	(11 351 931)	(2 516)	(1 980)	(1 380)	(3 600)	(2 700)	(4 140)	(3 400)	(11 371 647)	39,31
Exercées	-	(742 593)	-	-	-	(1 630)	(20 200)	(34 460)	-	(798 883)	39,28
Existantes au 31 décembre 2012	-	-	6 160 020	5 621 526	5 848 985	4 330 468	4 334 900	4 661 443	1 505 040	32 462 382	46,96

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(d) Parmi les 92 472 options annulées du plan 2008, 88 532 ont été annulées en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'attribution applicable aux options de souscription soumises à condition de performance du plan 2008 est de 60%.

(e) Parmi les 930 089 options annulées en 2011, 738 534 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du plan 2003 d'options de souscription, le 16 juillet 2011.

(f) Parmi les 11 371 647 options annulées en 2012, 11 351 931 options non exercées sont devenues caduques, le 20 juillet 2012 du fait de l'échéance du plan 2004 d'options de souscription.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007 à 2011, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

En 2012, aucun nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions TOTAL n'a été décidé.

Plan 2011

Pour le plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général), les options seront soumises à une condition de performance qui est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe (*Return On Equity* ou ROE) tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que pour le Président-directeur général, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription, attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed* ou ROACE) tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2010

Pour le plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que :

- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options inférieur ou égal à 3 000 (autre que le Président-directeur général), les options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 3 000 et inférieur ou égal à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
 - les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.
- Pour chaque attributaire d'un nombre d'options supérieur à 50 000 (autre que le Président-directeur général) :
 - les 3 000 premières options, les deux tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options, et le tiers des options au-delà des 50 000 premières

- options, seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire ;
- les options restantes, soit le tiers des options au-delà des 3 000 premières options et en deçà des 50 000 premières options et les deux tiers des options au-delà des 50 000 premières options, seront définitivement attribuées sous réserve que la condition de performance fixée ci-après soit remplie.

La condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour le Président-directeur général, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18% ;
- pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE calculés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

En raison de l'application de la condition de performance, ces taux d'attribution des options ont été de 100% pour le plan 2010.

B) Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 2002 ^(a)	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001		
Date d'attribution ^(b)	09/07/2002		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(c)	39,58	-	-
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(c)	39,03	-	-
Date d'échéance	09/07/2010		
Nombre d'options^(d)			
Existantes au 1^{er} janvier 2010	5 935 261	5 935 261	39,03
Notifiées	-	-	-
Annulées ^(e)	(4 671 989)	(4 671 989)	39,03
Exercées	(1 263 272)	(1 263 272)	39,03
Existantes au 1^{er} janvier 2011	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Exercées	-	-	-
Existantes au 1^{er} janvier 2012	-	-	-
Notifiées	-	-	-
Annulées	-	-	-
Exercées	-	-	-
Existantes au 31 décembre 2012	-	-	-

(a) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 9 juillet 2010.

(b) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options d'achat d'actions.

(c) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(d) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(e) Parmi les 4 671 989 options annulées en 2010, 4 671 145 options non exercées sont devenues caduques du fait de l'échéance du plan 2002 d'options d'achat, le 9 juillet 2010.

C) Attribution gratuite d'actions de performance TOTAL

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	16/05/2008	13/05/2011	13/05/2011	
Date d'attribution ^(a)	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011	26/07/2012	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	10/10/2010	16/09/2011	15/09/2012	15/09/2013	27/07/2014	
Cession possible à compter du	10/10/2012	16/09/2013	15/09/2014	15/09/2015	27/07/2016	
Nombre d'actions attribuées gratuitement						
Existantes au 1^{er} janvier 2010	2 762 476	2 966 036				5 728 512
Notifiées	-	-	3 010 011	-	-	3 010 011
Annulées ^(d)	(1 113 462)	(9 796)	(8 738)	-	-	(1 131 996)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 649 014)	(1 904)	(636)	-	-	(1 651 554)
Existantes au 1^{er} janvier 2011	-	2 954 336	3 000 637	-	-	5 954 973
Notifiées	-	-	-	3 649 770	-	3 649 770
Annulées	356	(26 214)	(10 750)	(19 579)	-	(56 187)
Attribuées définitivement ^{(b) (c) (e)}	(356)	(2 928 122)	(1 836)	-	-	(2 930 314)
Existantes au 1^{er} janvier 2012	-	-	2 988 051	3 630 191	-	6 618 242
Notifiées	-	-	-	-	4 295 930	4 295 930
Annulées	96	832	(32 650)	(18 855)	-	(50 577)
Attribuées définitivement ^{(b) (c) (f)}	(96)	(832)	(2 955 401)	(5 530)	-	(2 961 859)
Existantes au 31 décembre 2012	-	-	-	3 605 806	4 295 930	7 901 736

- (a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.
- (b) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (plan 2008 pour l'exercice 2009, plan 2009 et plan 2010 pour l'exercice 2010, plan 2010 pour l'exercice 2011, plan 2011 pour l'exercice 2012).
- (c) Y compris des attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.
- (d) Parmi les 1 113 462 droits annulés à l'attribution d'actions du plan 2008, 1 094 914 droits à l'attribution ont été annulés en raison de l'application de la condition de performance. Le taux d'acquisition du plan 2008 est de 60%.
- (e) Le taux d'acquisition du plan 2009 est de 100%.
- (f) Le taux d'acquisition du plan 2010 est de 100%.

Les actions, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Plan 2012

Pour le plan 2012, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autre que le Président-directeur général) toutes les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.

Le Conseil d'administration a également décidé que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées

à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Président-directeur général, le nombre d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 8%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 8% et inférieure à 16%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 16%.
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2012 et 2013. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 7% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2011

Pour le plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que pour les dirigeants (autre que le Président-directeur général) toutes les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Le Conseil d'administration a également décidé que, pour chaque attributaire (autre que le Président-directeur général et les dirigeants) bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, les actions au-delà de ce nombre seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire sous réserve que la condition de performance précédemment définie soit remplie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Président-directeur général, le nombre d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18% .
- Pour 50% des actions attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'actions attribuées est fonction de la moyenne des ROACE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidé du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'acquisition est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Plan 2010

Pour le plan 2010, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie.

Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE calculés par le Groupe à partir des éléments du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2010 et 2011. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

En raison de l'application de la condition de performance, ce taux d'acquisition des actions a été de 100% pour le plan 2010.

D) Plan mondial d'attribution gratuite d'actions TOTAL

Le Conseil d'administration a décidé, le 21 mai 2010, la mise en œuvre et les conditions d'un plan mondial d'attribution gratuite d'actions aux salariés du Groupe. Au 30 juin 2010, chaque salarié a reçu des droits à 25 actions gratuites.

L'attribution définitive est soumise à une condition de présence pendant la période d'acquisition du plan. En fonction des pays dans lesquels les sociétés du Groupe sont situées, la période d'acquisition est soit de 2 ans suivi d'une période de conservation de 2 ans pour les pays avec une structure 2+2, soit de 4 ans sans période de conservation pour les pays avec une structure 4+0. Par ailleurs, les actions attribuées ne sont pas soumises à une condition de performance.

À l'issue de la période d'acquisition, les actions attribuées seront des actions nouvelles provenant d'une augmentation de capital de TOTAL S.A. réalisée par incorporation de réserves ou de primes d'émissions.

Le Président-directeur général a constaté le 2 juillet 2012 la création et l'attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

	Plan 2010 (2 + 2)	Plan 2010 (4 + 0)	Total
Date d'Assemblée générale	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(a)	30/06/2010	30/06/2010	
Date d'attribution définitive	01/07/2012	01/07/2014	
Cession possible à compter du	01/07/2014	01/07/2014	
Nombre d'actions attribuées gratuitement			
Existantes au 1^{er} janvier 2010			
Notifiées	1 508 850	1 070 650	2 579 500
Annulées	(125)	(75)	(200)
Attribuées définitivement ^(b)	(75)	-	(75)
Existantes au 1^{er} janvier 2011	1 508 650	1 070 575	2 579 225
Notifiées	-	-	-
Annulées	(29 175)	(54 625)	(83 800)
Attribuées définitivement ^(b)	(475)	(425)	(900)
Existantes au 1^{er} janvier 2012	1 479 000	1 015 525	2 494 525
Notifiées	-	-	-
Annulées	(111 725)	(40 275)	(152 000)
Attribuées définitivement ^{(b) (c)}	(1 366 275)	(350)	(1 366 625)
Existantes au 31 décembre 2012	-	974 900	974 900

(a) L'attribution du 30 juin 2010 a été décidée par le Conseil d'administration du 21 mai 2010.
(b) Attributions définitives à la suite du décès ou de l'invalidité des bénéficiaires des actions.
(c) Attribution définitive de 1 366 950 actions aux bénéficiaires désignés à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

24) Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature comptabilisées par les sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, pour l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé comme suit :

Exercice

(en millions d'euros)

	2012	2011	2010
Nombre de personnes	34	30	26
Rémunérations directes et indirectes perçues	21,3	20,4	20,8
Charges relatives aux paiements en actions (actions gratuites)	5,9	2,2	1,6
Charges de retraite ^(a)	11,4	9,4	12,2
Charges relatives aux autres avantages à long terme	-	-	-
Charges relatives aux indemnités de fin de contrat de travail	-	4,8	-

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés du Groupe, concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 181,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (contre 139,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 113,8 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 1,10 million d'euros en 2012 (1,07 million d'euros en 2011 et 0,96 million d'euros en 2010).

Litiges

L'ensemble des litiges concernant TOTAL S.A. sont inclus dans la note 32 – Autres risques et engagements – de l'annexe aux comptes consolidés jointe dans le Document de référence.

5. Autres informations financières société mère

5.1. Filiales et participations

Au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes versés	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Elf Aquitaine	100,0	2 166	22 523	45 787	45 787	-	-	3 889	7 685	-
Omnium										
Reinsurance CIE	100,0	30	428	114	114	-	54	5	77	-
Total China										
Investment Ltd	100,0	157	40	140	140	4	472	33	-	-
Total E&P Golfe										
Holdings Ltd	100,0	-	186	2 855	2 855	-	-	193	-	-
Total E&P Holdings	65,8	6	7 954	1 118	1 118	-	-	3 405	-	-
Total E&P										
Holdings Ichthys	100,0	84	(1)	84	84	-	-	(1)	-	-
Total E&P Ichthys	100,0	298	(4)	298	298	-	-	(2)	-	-
Total E&P Iraq	100,0	13	(14)	67	67	-	86	(16)	-	-
Total Énergie										
Développement	100,0	63	(72)	79	4	-	1	13	-	-
Total Gaz & Power										
Actifs Industriels	100,0	330	82	330	330	-	-	9	-	-
Total Gasandes S.A.	100,0	2	60	150	20	-	-	12	24	-
Total Gestion USA	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	10 744	4 446	4 446	-	-	1 875	-	-
Total Raffinage-Chimie	100,0	934	12 119	13 171	13 171	-	60	(3)	-	-
Total Raffinage Marketing	74,1	319	4 283	4 487	4 487	-	21 091	598	-	1 000
Total Refining										
Saudi Arabia S.A.S	100,0	80	14	80	80	170	-	(1)	-	-
Autres	-	-	-	821	521	11 063 ^(a)	-	-	298	58 790
Total général	-	-	-	77 996	77 491	11 237	-	-	8 084	59 790^(b)

(a) Dont Total Finance pour 7 485 millions d'euros et Total Treasury pour 2 729 millions d'euros.

(b) Dont 52 966 millions d'euros concernant Total Capital pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

5.2. Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Capital social	5 914 833	5 909 418	5 874 102	5 871 057	5 929 520
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(a)	2 365 933 146	2 363 767 313	2 349 640 931	2 348 422 884	2 371 808 074
Nombre d'actions futures à créer :					
– options de souscription d'actions ^(a)	32 462 382	44 632 912	49 267 826	45 828 769	42 965 666
– options et actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL ^(a)	-	-	-	-	610 086
– plan mondial d'attribution gratuite d'actions	974 900	2 494 525	2 579 225	-	-

Opérations et résultats de l'exercice

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	14 127 247	12 102 415	8 347 108	6 246 165	9 970 955
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	55 000	51 000	48 000	35 000	42 000
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	6 519 782	9 766 284	5 840 088	5 633 681	6 007 609
Report à nouveau antérieur	9 314 000	4 916 078	4 425 753	4 114 277	3 416 997
Résultat à affecter	15 833 782	14 682 362	10 265 841	9 747 958	9 424 606
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	5 581 925	5 392 829	5 384 541	5 354 404	5 407 722
Report à nouveau	10 251 857	9 289 533	4 881 300	4 393 554	4 016 884

Résultats par action

(en euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^{(a) (b)}	3,44	4,80	2,90	2,68	2,87
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^{(a) (b)}	2,88	4,33	2,60	2,52	2,67
Dividende net attribué à chaque action ^(a)	2,34	2,28	2,28	2,28	2,28

Personnel

(en milliers d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ^(c)	7 076	7 001	6 809	6 595	6 311
Montant de la masse salariale de l'exercice	954 487	910 707	815 269	881 515	666 686
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	383 844	331 248	311 114	312 973	282 040

(a) Le 18 mai 2006, le nominal de l'action a été divisé par quatre.

(b) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(c) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (Dispenses d'activité : 50 personnes en 2008, 74 personnes en 2009, 79 personnes en 2010, 89 personnes en 2011 et 96 personnes en 2012).

5.3. Affectation du résultat 2012

(Dividende net proposé : 2,34 euros par action)

(en euros)

Résultat de l'exercice	6 519 781 836,03
Report à nouveau antérieur	9 313 999 767,81
Montant à répartir	15 833 781 603,84
Acompte sur dividende :	
- versé en 2012 ^(a)	2 735 119 289,56
- à verser en 2013 dont acompte voté en 2012 ^(b)	1 426 253 222,37
Solde du dividende à payer en 2013	1 420 552 843,31
Dividende au titre de 2012	5 581 925 355,24
Report à nouveau	10 251 856 248,60
Montant réparti	15 833 781 603,84

(a) 2 357 856 883 x 0,57 euro + 2 357 865 875 x 0,59 euro.

(b) 2 417 378 343 x 0,59 euro.

5.4. Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercices (en milliers d'euros)		Apports en numéraire		Montants successifs du capital Nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
2008	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	569	9 631	5 989 399	2 395 759 521
	Exercice d'options de souscription d'actions	2 945	38 166	5 992 344	2 396 937 688
	Augmentation de capital réservée aux salariés	12 176	203 521	6 004 520	2 401 808 074
	Réduction de capital	(75 000)	(1 565 629)	5 929 520	2 371 808 074
2009	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	1 200	17 179	5 930 720	2 372 288 104
	Exercice d'options de souscription d'actions	2 337	29 996	5 933 057	2 373 222 884
	Réduction de capital	(62 000)	(1 160 212)	5 871 057	2 348 422 884
2010	Variation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	3 045	37 875	5 874 102	2 349 640 931
2011	Variation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	13 059	159 896	5 887 161	2 354 864 596
	Augmentation de capital réservée aux salariés	22 257	287 558	5 909 418	2 363 767 313
2012	Variation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 997	29 285	5 911 415	2 364 566 196
	Augmentation de capital réservée aux salariés ^(a)	3 417	-	5 914 833	2 365 933 146

(a) Cf. note 6.

6. Informations financières consolidées des cinq derniers exercices

6.1. Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
ACTIF					
Actifs non courants	104 312	100 386	85 512	77 996	71 252
Immobilisations incorporelles	12 858	12 413	8 917	7 514	5 341
Immobilisations corporelles	69 332	64 457	54 964	51 590	46 142
Autres actifs non courants	22 122	23 516	21 631	18 892	19 769
Actifs courants	67 517	63 663	58 206	49 757	47 058
Stocks	17 397	18 122	15 600	13 867	9 621
Autres actifs courants	46 323	45 541	41 336	35 890	37 437
Actifs destinés à être cédés ou échangés	3 797	-	1 270	-	-
Total actif	171 829	164 049	143 718	127 753	118 310
PASSIF					
Capitaux propres part du Groupe	72 912	68 037	60 414	52 552	48 992
Intérêts ne conférant pas le contrôle	1 281	1 352	857	987	958
Provisions et autres passifs non courants	26 343	25 401	21 216	20 369	17 842
Dettes financières non courantes	22 274	22 557	20 783	19 437	16 191
Dettes courantes	47 538	46 702	40 251	34 408	34 327
Passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés ou échangés	1 481	-	197	-	-
Total passif et capitaux propres	171 829	164 049	143 718	127 753	118 310

6.2. Compte de résultat consolidé des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2012	2011	2010	2009	2008
Chiffre d'affaires	200 061	184 693	159 269	131 327	179 976
Charges d'exploitation	(168 674)	(152 897)	(131 963)	(109 521)	(150 534)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(9 525)	(7 506)	(8 421)	(6 682)	(5 755)
Autres charges et produits	547	699	496	(286)	(185)
Coût de l'endettement financier net	(571)	(440)	(334)	(398)	(527)
Autres charges et produits financiers	59	180	35	298	403
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 010	1 925	1 953	1 642	1 721
Charge d'impôt	(13 066)	(14 073)	(10 228)	(7 751)	(14 146)
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 841	12 581	10 807	8 629	10 953
Part du Groupe	10 694	12 276	10 571	8 447	10 590
Intérêts ne conférant pas le contrôle	147	305	236	182	363

Informations sociales, environnementales et sociétales

1.	Informations sociales	342
1.1.	Emploi	342
1.2.	Organisation du temps de travail	344
1.3.	Dialogue social	344
1.4.	Formation	345
1.5.	Égalité des chances	346
2.	Informations sur la sécurité, la santé et l'environnement	347
2.1.	Santé et sécurité au travail	348
2.2.	Protection de l'environnement	349
2.3.	Santé et sécurité des consommateurs	355
3.	Informations sociétales	356
3.1.	Relations avec les parties prenantes	357
3.2.	Développement socio-économique des communautés et des territoires où TOTAL est implanté	357
3.3.	Actions de partenariat et de mécénat	359
3.4.	Loyauté des pratiques	361
4.	Autres informations sociales, sociétales et environnementales	363
4.1.	TOTAL et les sables bitumineux canadiens	363
4.2.	TOTAL et les gaz de schiste	363
4.3.	TOTAL et l'Arctique	364
5.	Rapport de l'organisme de vérification	365
5.1.	Attestation de présence	365
5.2.	Rapport d'assurance modérée	365

TOTAL place la responsabilité sociétale et environnementale au cœur de ses activités et se fixe les principes suivants :

- Assurer la sécurité des personnes et de ses installations ;
- Limiter son empreinte sur l'environnement ;
- Veiller à la bonne application de son Code de conduite dans toutes ses activités ;
- Intégrer les défis du développement durable dans la conduite de ses activités ;
- Renforcer son intégration locale en mettant le dialogue avec ses parties prenantes au centre de sa politique et en participant au développement économique et social des zones où le Groupe est implanté ;

- Promouvoir au sein de son personnel l'égalité des chances et favoriser la diversité et la mixité.

La note sur le périmètre et la méthodologie de *reporting* concernant les informations figurant dans le chapitre 12 est disponible sur le site Internet du Groupe (total.com, rubrique Analystes CSR).

TOTAL se réfère au guide de *reporting* de l'IPIECA (l'association globale de l'industrie pétrolière et gazière pour les sujets environnementaux et sociétaux), spécifique à l'industrie pétrolière, ainsi qu'à la Global Reporting Initiative (GRI). Des informations détaillées sur ces référentiels de *reporting* sont disponibles sur le site Internet du Groupe (total.com, rubrique Analystes CSR).

1. Informations sociales

Les éléments quantitatifs présentés ci-après sur les effectifs mondiaux de TOTAL concernent l'ensemble des filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Un certain nombre de données sont issues du Panorama social mondial (PSM), qui réunit près d'une centaine d'indicateurs mesurant des éléments importants de la politique sociale du Groupe. Cette étude annuelle est conduite auprès d'un échantillon des effectifs du périmètre consolidé, représentatif de leur répartition par secteur d'activité et par zone géographique ; la mention de ces données PSM dans le présent document fait référence à cet échantillon qui représente 82% des effectifs du Groupe en 2012 (contre 77% en 2011).

1.1. Emploi

1.1.1. Effectifs du Groupe au 31 décembre 2012⁽¹⁾

Au 31 décembre 2012, les effectifs du Groupe s'élèvent à 97 126 salariés appartenant à 359 sociétés et filiales, présentes dans 107 pays. Les tableaux ci-dessous indiquent, à fin 2010, 2011 et 2012, la répartition des salariés selon les critères suivants : genre, nationalité, secteur d'activité, zone géographique et tranche d'âge :

Effectifs du Groupe au 31 décembre	2012	2011	2010
Nombre total de salariés	97 126	96 104	92 855
Femmes	30,0%	29,7%	29,4%
Hommes	70,0%	70,3%	70,6%
Français	35,6%	36,1%	37,4%
Autres nationalités	64,4%	63,9%	62,6%
Répartition par secteur d'activité			
Amont			
Exploration-Production	16,9%	16,7%	16,7%
Gas & Power	1,7%	1,7%	1,5%
Raffinage-Chimie			
Raffinage-Chimie	52,5%	51,9%	53,8%
Trading-Shipping	0,6%	0,5%	0,6%
Marketing & Services			
Marketing & Services	21,6%	21,6%	25,7%
Énergies Nouvelles	5,2%	6,2%	0,2%
Holding	1,5%	1,5%	1,5%

Effectifs du Groupe au 31 décembre	2012	2011	2010
Répartition par zone géographique			
France métropolitaine	36,0%	36,5%	37,9%
DOM-TOM	0,4%	0,4%	0,3%
Reste de l'Europe	23,5%	23,4%	26,8%
Afrique	9,6%	9,6%	9,4%
Amérique du Nord	6,4%	6,8%	6,7%
Amérique du Sud	8,9%	7,5%	7,3%
Asie	13,2%	14,1%	10,1%
Moyen-Orient	1,3%	1,1%	0,9%
Océanie	0,5%	0,6%	0,6%
Répartition par tranche d'âge			
< à 25 ans	5,7%	5,9%	6,4%
25 à 34 ans	29,2%	30,0%	27,4%
35 à 44 ans	28,5%	28,1%	28,7%
45 à 54 ans	23,7%	24,0%	25,5%
> à 55 ans	12,9%	12,0%	12,0%

Entre 2011 et 2012, les effectifs ont augmenté de 1,1%. À fin 2012, les pays qui comptent les effectifs les plus importants sont après la France, les États-Unis, suivis de la Chine, de l'Allemagne et de la Belgique.

La répartition par genre et par nationalité des effectifs cadres ou équivalents (≥300 points Hay) est la suivante :

Répartition des effectifs cadres ou équivalents au 31 décembre	2012	2011	2010
Nombre total de cadres	27 639	26 836	25 998
Femmes	23,5%	23,1%	22,7%
Hommes	76,5%	76,9%	77,3%
Français	40,7%	41,1%	41,6%
Autres nationalités	59,3%	58,9%	58,4%

(1) Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

Le Panorama social mondial (PSM) a concerné, en 2012, 80 003 salariés appartenant à 145 filiales.

Effectifs du Groupe au périmètre PSM	2012	2011	2010
Effectifs concernés	80 003	73 654	66 644
% des effectifs du Groupe	82%	77%	72%

1.1.2. Entrées et sorties

Au 31 décembre	2012	2011	2010
Nombre total de recrutements CDI	9 787	9 295	8 792
Femmes	31,0%	29,4%	30,7%
Hommes	69,0%	70,6%	69,3%
Français	11,8%	12,8%	8,7%
Autres nationalités	88,2%	87,2%	91,3%

Les recrutements de collaborateurs en contrat à durée indéterminée (CDI), réalisés en 2012 sur le périmètre consolidé, sont en augmentation de 5,3% par rapport à 2011. Les recrutements les plus nombreux l'ont été en Amérique Latine (32%) – Brésil (17,1%) et Mexique (13,6%) – suivie de l'Asie (25,5%) et de l'Europe (24,6%), et dans le Raffinage-Chimie (63,7%).

Les sociétés du Groupe ont par ailleurs embauché 3 302 collaborateurs en contrat à durée déterminée (CDD) sur le périmètre consolidé. Plus de 500 000 candidatures ont été enregistrées par les filiales du périmètre PSM.

Au 31 décembre	2012	2011	2010
Sorties hors retraites, mutations, cessations anticipées d'activité départs volontaires, sorties CDD	8 324	6 892	7 939
Décès	155	119	146
Démissions	4 946	4 332	4 957
Licenciements, départs négociés ^(a)	3 006	2 199	2 619
Ruptures conventionnelles (France)	217	242	217
Total des sorties/Total des effectifs	8,6%	7,2%	8,5%

(a) L'augmentation entre 2011 et 2012 est principalement due à la réduction des effectifs chez SunPower, essentiellement aux Philippines.

1.1.3. Rémunérations

Un double impératif guide l'approche de TOTAL en matière de politique de rémunération globale (salaire et avantages sociaux) : la compétitivité externe, avec des salaires et des régimes de protection sociale positionnés par rapport à un marché local référent, et l'équité interne. Ces principes communs s'adaptent en fonction de paramètres locaux tels que la législation sociale, le contexte économique et le marché de l'emploi des différents pays où le Groupe est présent.

Dans la plupart des filiales pour lesquelles un suivi particulier est conduit annuellement, un positionnement au minimum à la médiane du comparatif externe de référence (médiane du marché) est visé.

Des campagnes d'augmentations générales et d'augmentations au mérite sont menées *a minima* annuellement. Les sociétés du Groupe peuvent également recourir à des outils qui rétribuent la performance collective (par exemple, en France, l'intéressement et la participation), ainsi qu'à des compléments du salaire de base, tels que bonus ou part variable, pour reconnaître la performance individuelle.

L'élément HSE (Hygiène-Sécurité-Environnement) est désormais intégré comme composante de l'évaluation des performances collectives et individuelles. Une politique de reconnaissance de cette performance HSE est mise en œuvre, orientée vers l'appréciation de la performance individuelle des managers

(objectifs fixés et réalisations appréciées durant l'entretien annuel d'évaluation) et de la performance collective des équipes.

À cet effet, l'accord d'intéressement-participation soumis à renégociation triennale, signé pour la période 2012-2014 aux bornes du pôle pétrole et pétrochimie⁽¹⁾ en France, prévoit pour la première fois une composante de rétribution liée à l'atteinte d'un objectif de performance HSE apprécié par secteur d'activité.

Par ailleurs, 90% des effectifs du périmètre PSM 2012 sont salariés dans un pays où la législation garantit un salaire minimum. En l'absence de législation pour les 10% complémentaires, le Groupe se conforme *a minima* aux accords tarifaires locaux (négociations internes ou accords de branche d'activité) ou bâtit sa propre structure. Dans tous les cas, la fixation de la rémunération minimum s'inscrit dans le cadre de la politique décrite ci-dessus, élaborée à l'aide de *benchmarks* externes, ce qui assure un niveau de rémunération au-delà du minimum applicable localement.

Le développement de l'actionnariat salarié est un autre pilier de la politique de rémunération du Groupe. Son objectif : favoriser une bonne compréhension des fondamentaux de l'entreprise et une association directe à ses performances. TOTAL attribue ainsi des actions de performance à un grand nombre de ses collaborateurs, en fonction de l'atteinte d'objectifs économiques d'ensemble (se reporter au point 5. du chapitre 5).

(1) Soit douze sociétés de l'Amont, du Raffinage-Chimie et du Marketing & Services en France.

En juillet 2012, le Conseil d'administration a approuvé un plan d'attribution d'actions de performance, concernant environ 10 000 salariés. Ce plan, le huitième mis en œuvre par le Groupe depuis que la loi a permis l'attribution gratuite d'actions aux salariés, assure un renouvellement important avec 39% de nouveaux bénéficiaires.

Le Groupe propose régulièrement à ses salariés de souscrire à des augmentations de capital réservées, dont la dernière a été réalisée en 2011 avec 33 000 souscripteurs dans 103 pays. Une nouvelle opération a été décidée par le Conseil d'administration en septembre 2012 et sera mise en œuvre au premier semestre 2013. Cette dernière offre, outre une formule classique, une formule sécurisant l'investissement du salarié avec un rendement minimum garanti. La phase de réservation a eu lieu en janvier 2013 durant laquelle près de 25% des salariés sur le périmètre mondial éligible ont passé un ordre de réservation. Ce n'est qu'après la période de souscription / rétractation, fenêtre ouverte en mars, que les résultats définitifs pourront être arrêtés.

TOTAL met en outre au cœur de sa politique de Ressources humaines le développement de l'épargne salariale, lorsqu'elle est possible,

et la protection sociale (assurance maladie, prévoyance, etc.) de ses salariés. Ainsi, un régime d'assurance prévoyant le versement en cas de décès d'une indemnité de deux ans de salaire minimum est en place dans une grande majorité des sociétés du Groupe. En 2012, la proportion a atteint 89% de l'effectif du périmètre PSM.

Chaque année, des améliorations des dispositifs de retraite ou de protection sociale existant au sein des filiales du Groupe sont apportées. Ainsi, par exemple, depuis 2011 peuvent être mentionnés : la mise en place progressive d'un régime de retraite complémentaire dans certaines filiales du Raffinage-Chimie et du Marketing & Services, le *benchmark* et la mise en place de régimes complémentaires en santé et prévoyance dans huit pays d'Asie. Des avancées complémentaires dans d'autres pays ont été réalisées en 2012, conformément à la norme Groupe fixant à deux ans de rémunération minimum l'indemnité de prévoyance en cas de décès d'un salarié, quelle qu'en soit la cause.

Pour une information plus détaillée, se reporter aux points 5. et 6. du chapitre 5 du présent Document de référence.

1.2. Organisation du temps de travail

La durée de travail hebdomadaire moyenne est fixée en fonction des législations locales. Elle est inférieure à quarante heures dans la majorité des filiales implantées en Europe et au Japon, et de quarante heures dans la majorité des pays d'Asie et d'Afrique. Elle est plus élevée aux États-Unis ou en Inde.

Le taux d'absentéisme pour raisons médicales est l'un des indicateurs suivis dans le cadre du PSM :

	PSM 2012	PSM 2011	PSM 2010
Taux d'absentéisme pour raisons médicales	2,6%	2,7%	2,8%

Selon les législations locales en vigueur, plusieurs dispositifs permettent d'équilibrer vie professionnelle et vie privée ou de favoriser l'égalité des chances. En France, un projet visant à expérimenter le télétravail dans certaines sociétés du Groupe a été lancé en 2012.

	PSM 2012	PSM 2011	PSM 2010
% des sociétés offrant la possibilité de travailler à temps partiel ^(a)	69%	63%	70%
% des salariés travaillant à temps partiel parmi ceux en ayant la possibilité	5%	5%	5%
% des sociétés permettant le télétravail	19%	15%	ND
% des salariés en situation de télétravail parmi ceux en ayant la possibilité	2%	3%	ND

(a) La baisse de ce pourcentage entre 2010 et 2011 s'explique par la variation du périmètre du PSM.

1.3. Dialogue social

Parmi les nombreuses parties prenantes avec lesquelles TOTAL entretient et entend développer un dialogue régulier (se reporter aussi au paragraphe 3.1. du présent chapitre), ses salariés et leurs représentants ont une place et un rôle privilégiés. C'est ainsi qu'en France, trente-deux accords ont été signés avec les partenaires sociaux en 2012, portant notamment sur les régimes de retraite, les systèmes de rémunération, les mutations géographiques et le télétravail. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les sociétés du Groupe s'attachent à mettre en place une telle représentation (par exemple au

Myanmar et au Nigeria). Ainsi, dans la plupart des sociétés du Groupe, existent des représentants des salariés, majoritairement élus. Les thèmes couverts par le dialogue social ne sont pas toujours les mêmes selon les sociétés mais l'on retrouve toutefois des thèmes majeurs tels que durée du travail, hygiène et sécurité, rémunérations, formation ou encore égalité des chances.

La réorganisation interne au Groupe, menée en 2012, qui a conduit à la création des secteurs Raffinage-Chimie et Marketing & Services, a été réalisée sans plan social ni licenciement.

	PSM 2012	PSM 2011	PSM 2010
Part des sociétés disposant d'une représentation des salariés ^(a)	79,9%	77,4%	86,2%
Part des effectifs couverts par une convention collective	67,7%	70,3%	73,4%

(a) La baisse de ce pourcentage entre 2010 et 2011 s'explique par la variation du périmètre du PSM.

TOTAL poursuit le développement du dialogue social au niveau européen par le biais de négociations avec les fédérations syndicales européennes.

Plusieurs accords, à l'instar de la plateforme sociale et de l'égalité des chances visant à mettre en place un socle social applicable dans l'ensemble des entités européennes du Groupe, ont été signés. Des négociations en matière de prévoyance lourde-garantie décès et sécurité sont programmées pour 2013.

Un comité européen, instance unique de représentation du personnel au niveau du Groupe est par ailleurs en place et permet

d'assurer une information et un échange de vues sur la stratégie du Groupe, sa situation sociale, économique et financière ainsi que sur les questions relatives au développement durable, à la responsabilité sociale et environnementale, et à la sécurité au périmètre européen.

Par ailleurs, tous les deux ans, TOTAL conduit une enquête d'opinion interne auprès de l'ensemble de ses collaborateurs afin de recueillir les avis et attentes de ses salariés concernant leur situation professionnelle et la perception qu'ils ont de l'entreprise, au niveau local ou à l'échelle du Groupe.

1.4. Formation

Les objectifs du Groupe se déclinent en quatre grands enjeux pour la formation :

- partager les fondamentaux de la culture Groupe, en particulier dans les domaines de l'éthique et de l'Hygiène Sécurité Environnement ;
- renforcer les compétences clés dans tous nos métiers et maintenir un haut niveau de performance opérationnelle des équipes ;
- favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des salariés au moyen de formations à la connaissance du Groupe, en management et en développement personnel ;
- accompagner la politique de mobilité et de diversité au sein de TOTAL par des formations linguistiques et interculturelles.

L'effort du Groupe en matière de formation est soutenu en 2012 (87% des salariés ont reçu au moins une formation) avec, sur le périmètre PSM, 428 000 jours de formation dispensés pour un budget total de l'ordre de 276 millions d'euros (le compagnonnage représente environ 22%). Les orientations de formations techniques ou répondant à des besoins spécifiques des activités, sont mises en œuvre par les directions opérationnelles métier afin d'être adaptées au mieux aux besoins des équipes.

En 2012, les formations Hygiène Sécurité Environnement ont fait l'objet d'une attention particulière avec la montée en puissance de nouveaux programmes destinés à renforcer la culture HSE des managers et cadres dirigeants.

Nombre moyen de jours/an de formation par salarié (y compris compagnonnage, hors e-learning)

	PSM 2012	PSM 2011	PSM 2010
Moyenne Groupe	5,5	5,8	6,6
Par secteur			
Amont	8,9	9,5	11,5
Exploration-Production	9,2	9,8	12,5
Gas & Power	5,1	5,3	4,2
Raffinage-Chimie	4,9	5,0	5,4
Raffinage-Chimie	4,9	5,0	5,5
Trading-Shipping	1,9	2,1	2,1
Marketing & Services	4,2	4,4	4,4
Marketing & Services	4,7	4,4	4,4
Énergies Nouvelles	2,0	6,2	5,6
Holding	2,9	2,4	2,5
Par zone géographique			
Afrique	9,2	8,3	8,8
Amérique du Nord	8,3	7,9	11,2
Amérique Latine	4,1	6,2	5,3
Asie-Pacifique	6,0	9,4	13,2
Europe	4,6	4,5	4,7
Moyen-Orient	11,6	13,9	35,3
Océanie	3,4	1,5	ND
DOM-TOM	2,4	1,5	ND
Répartition par type de formation dispensée (y compris compagnonnage, hors e-learning)			
Technique	42%	42%	47%
Sécurité	27%	29%	27%
Langues	11%	8%	8%
Autres ^(a)	20%	21%	18%

(a) Autres : management, développement personnel, interculturel.

1.5. Égalité des chances

TOTAL veille à l'égalité des chances pour l'ensemble de ses salariés tout au long de leur parcours professionnel. Un plan d'action a été lancé dès 2004 pour mobiliser non seulement les recruteurs et les gestionnaires de carrière, mais également les managers des entités opérationnelles sur le respect de ce principe.

Le Conseil de la diversité du Groupe, présidé par un membre du Comité exécutif, veille depuis 2004 à la poursuite des efforts en matière de mixité, d'internationalisation et de développement local et ce, jusqu'aux plus hauts niveaux du management. La promotion de la diversité est également synonyme de lutte contre toutes formes de discrimination dans l'entreprise, qu'il s'agisse d'ouverture à différents milieux sociaux, d'égalité professionnelle ou d'intégration et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

1.5.1. Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

Outre les différents accords collectifs matérialisant son engagement en faveur de l'égalité professionnelle hommes/femmes, TOTAL a signé en 2010 les *Women's Empowerment Principles – Equality Means Business* (unglobalcompact.org) établis par le Pacte mondial des Nations unies.

Le Groupe entend à la fois continuer à favoriser la mixité dans ses métiers et permettre aux femmes d'accéder à tous les niveaux de responsabilités, au même titre que leurs homologues masculins. Le Conseil de la diversité suit à cet égard les indicateurs suivants :

% de femmes	2012	2011	2010
Dans le recrutement en CDI	32%	29%	31%
Dans le recrutement cadres/NP ⁽¹⁾ ≥ 10	27%	28%	27%
Dans les effectifs	30%	30%	29%
Dans les effectifs cadres/NP ⁽¹⁾ ≥ 10	24%	23%	23%
Parmi les cadres dirigeants	16%	15%	13%

TOTAL participe également au programme *Boardwomen Partners*, qui vise à augmenter de façon significative, dans les grandes entreprises européennes, la proportion de femmes au sein des Conseils d'administration. Celui de TOTAL, à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires 2012, comporte 33% de femmes contre 26% avant l'Assemblée générale 2012. Pour une information plus détaillée, se reporter au paragraphe 1.1. du chapitre 5.

Autres voies d'engagement du Groupe : les accords ou dispositions relatifs à l'accès à l'emploi, au congé maternité, au congé paternité, aux facilités de garde pour les enfants, aux conditions de travail et à l'articulation entre vie professionnelle et responsabilités familiales, ou encore à la gestion des doubles carrières.

1.5.2. Internationalisation du management

Avec plus de 130 nationalités représentées dans ses effectifs, TOTAL bénéficie d'une grande diversité culturelle qu'il importe de retrouver à tous les niveaux de l'entreprise et dans l'ensemble de ses métiers.

Les sociétés du Groupe recrutent pour un portefeuille de métiers extrêmement variés, le plus souvent à forte composante technologique, et privilégient les recrutements au niveau local.

En 2012, 72% des cadres recrutés ont été des non-Français, représentant près de soixante-quatorze nationalités. Plusieurs mesures ont été mises en place pour que l'internationalisation du management reflète cette diversité : harmonisation des pratiques relatives aux ressources humaines (pour ce qui concerne par exemple le recrutement ou l'évaluation annuelle), affectation croissante de non-Français sur des postes en expatriation, décentralisation des formations.

% de non-Français	2012	2011	2010
Dans le recrutement en CDI	88%	87%	91%
Dans le recrutement cadres/NP ⁽¹⁾ ≥ 10	71%	75%	74%
Dans les effectifs	64%	64%	63%
Dans les effectifs cadres/NP ⁽¹⁾ ≥ 10	59%	59%	58%
Parmi les cadres dirigeants	25%	23%	23%

1.5.3. Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Depuis plus de vingt ans, TOTAL a choisi de formaliser sa politique handicap au travers d'accords successifs signés avec les partenaires sociaux en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

En même temps qu'il favorise l'embauche directe de personnes handicapées et la collaboration avec le secteur protégé, TOTAL mène de nombreuses actions :

- en interne : plaquette, sessions de sensibilisation organisées pour les managers, les responsables en ressources humaines, etc. ;
- en externe : collaboration avec des cabinets de recrutement, actions d'information et de communication à destination des étudiants, participation à des forums de recrutement spécialisés, etc.

Le Groupe soutient également l'insertion, la formation professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Deux accords-cadre, signés pour trois ans (2010-2011-2012) avec les organisations syndicales représentatives françaises, fixent en France la politique de TOTAL en matière d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Des négociations pour renouveler ces accords sont programmées au premier semestre 2013.

1.5.4. Mesures en faveur de la non-discrimination et promotion de la diversité

En complément d'une politique de recrutement fondée sur le principe de non-discrimination, TOTAL participe à diverses initiatives en faveur de la promotion de la diversité. En France, le Groupe est notamment partenaire des actions menées par l'IMS-Entreprendre pour la Cité (Institut Mécénat Solidarité), en vue de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

La Fondation TOTAL s'engage également aux côtés de plusieurs associations qui aident les jeunes diplômés de milieu défavorisé à trouver un emploi ou les accompagnent dans des études supérieures.

(1) NP : Niveau de poste évalué selon la méthode Hay. La méthode Hay est un référentiel unique de classification et d'évaluation des postes. Le NP10 correspond à un niveau cadre débutant.

2. Informations sur la sécurité, la santé et l'environnement

Dans les domaines de la sécurité, de la santé et de l'environnement, TOTAL s'appuie sur la charte suivante adoptée depuis 2000 et réactualisée en 2009. Cette charte constitue le socle commun des référentiels de management du Groupe en matière HSE et Qualité. Les directives Groupe définissent le cadre des exigences minimales attendues sur les différents sujets ; elles sont déclinées dans les secteurs qui prennent alors en compte les spécificités de leurs activités. Des recommandations, des guides et des manuels sont régulièrement édités et mis à la disposition des différents secteurs : ce sont des supports importants pour la mise en pratique et la gestion des politiques.

Charte Sécurité Santé Environnement Qualité

La politique de TOTAL en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité s'appuie sur les dix principes suivants :

Article 1

TOTAL place en tête de ses priorités la sécurité et la santé des personnes, la sécurité des activités, le respect de l'environnement, la satisfaction de ses clients ainsi que l'écoute de l'ensemble de ses parties prenantes.

Article 2

Partout où il exerce ses activités, TOTAL veille au respect des lois et des réglementations qui lui sont applicables et les complète, au besoin, par des exigences spécifiques.

Article 3

TOTAL fait partager par l'ensemble du personnel une culture dont les points clefs sont la gestion des compétences, la pratique du retour d'expérience, l'information et la concertation. Cette démarche s'appuie sur l'implication et l'exemplarité de l'encadrement.

Article 4

TOTAL privilégie dans le choix de ses partenaires industriels et commerciaux leur capacité à adhérer à sa politique en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité.

Article 5

Pour l'ensemble de ses activités, TOTAL met en place, en matière de sécurité, santé, environnement et qualité, des politiques adaptées de maîtrise des risques, risques qui sont évalués périodiquement. De même, tout projet de développement, tout lancement de produit n'est engagé qu'après une évaluation des risques prenant en compte l'ensemble du cycle de vie.

Article 6

Les systèmes internes de gestion relatifs à la sécurité, à la santé, à l'environnement et à la qualité, adaptés à chaque activité, sont évalués périodiquement, en mesurant les résultats obtenus, en définissant des objectifs de progrès, en mettant en œuvre des plans d'action et en organisant le contrôle associé.

Article 7

TOTAL met en place des moyens et des plans d'intervention destinés à faire face aux différents types d'accidents ; ces dispositifs sont périodiquement mis à jour et sont vérifiés lors d'exercices organisés à intervalles réguliers.

Article 8

Chacun, à tout niveau, dans l'exercice de ses fonctions, doit être conscient de son rôle et de sa responsabilité personnelle concernant la prévention des risques d'accident, l'atteinte à la santé ou à l'environnement, la qualité des produits et services. La vigilance et la rigueur dans ces domaines sont des facteurs importants d'appréciation du travail de chacun et, en particulier, des responsables hiérarchiques.

Article 9

TOTAL adopte, en matière de sécurité, de santé, d'environnement et de qualité, une attitude constructive de transparence et de dialogue vis-à-vis des parties prenantes et des tiers. Il recherche tout particulièrement, à travers son engagement sociétal, à développer ses activités en harmonie avec les communautés environnantes.

Article 10

TOTAL veille à maîtriser ses consommations énergétiques, ses émissions de gaz à effet de serre, ses productions de déchets ultimes et ses impacts sur la biodiversité. Il développe de nouveaux procédés, produits et services à ses clients permettant d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire l'empreinte environnementale. Il est engagé dans la recherche et le développement de sources d'énergie complémentaires. TOTAL apporte ainsi activement sa contribution au développement durable.

Au sein du secrétariat général du Groupe, les directions de la Sécurité industrielle, du Développement durable et de l'Environnement ainsi que de la Sûreté générale, apportent leur concours aux secteurs et veillent à ce qu'ils mettent en œuvre des politiques qui traduisent concrètement et efficacement les principes de cette charte.

Conformément aux usages du secteur pétrolier et gazier (formalisés dans le guide de *reporting* de l'IPIECA), les informations suivantes concernent les activités, les sites et les actifs industriels dont

2.1. Santé et sécurité au travail

Des directives Sécurité et Hygiène industrielle/Santé explicitent les exigences de TOTAL en matière de sécurité et de santé au travail des personnels intervenant sur ses sites.

Des indicateurs en mesurent les principaux résultats : le reporting mensuel des accidents au poste de travail (LTIR : Taux de fréquence des accidents avec arrêt ; TRIR : taux de fréquence des accidents déclarés) permet de suivre globalement et par site les performances. Dans un domaine où TOTAL veille à ne faire aucune différence entre la sécurité des collaborateurs du Groupe et des entreprises extérieures sous contrat, les indicateurs ci-dessous incluent les accidents et les heures travaillées des salariés du Groupe et de ceux des entreprises prestataires intervenant sur ses sites.

	2012	2011	2010
LTIR : nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées	1,0	1,3	1,6
TRIR : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées	1,8	2,2	2,6
SIR : nombre moyen de jours d'arrêt par accident avec arrêt	27,2	23,9	23,5

Le taux de sévérité des accidents de 2012 montre une augmentation par rapport à l'année précédente, tout en restant cependant dans la plage de variation observée ces six dernières années.

Cette évolution défavorable s'observe principalement dans les secteurs Amont et Marketing & Services. L'impact sur l'évolution du taux de sévérité de l'augmentation du volume de l'activité à l'Exploration-Production et des accidents de sûreté (principalement au Marketing & Services) est suivi avec beaucoup d'attention.

En 2012, le Groupe a déploré quatorze décès au travail. Le nombre de décès par millions d'heures travaillées (*Fatality incident rate*) calculé sur trois ans glissants montre une tendance à la baisse : 0,034 en 2010, 0,030 en 2011 et 0,025 en 2012.

Depuis 2010, un document de sécurité regroupe sous la forme de « Douze règles d'or de la sécurité au poste de travail » les règles de base à respecter scrupuleusement par tous les personnels, salariés comme prestataires, dans tous les pays et les métiers du Groupe. Les statistiques internes au Groupe montrent que, dans plus de 90% des accidents graves ou à haut potentiel de gravité au poste de travail, au moins une des règles d'or n'avait pas été respectée. Une campagne de communication a accompagné en 2011 et 2012 le déploiement des règles d'or, afin de s'assurer que chacun les connaît et les comprend parfaitement. Ces règles d'or, et plus généralement tous les enjeux en matière de sécurité au poste de travail, font l'objet de visites de terrain, présentations et séminaires réguliers organisés avec les partenaires sociaux du Comité européen.

TOTAL, directement ou via une de ses filiales, est l'opérateur (c'est-à-dire opère ou s'est vu déléguer contractuellement la maîtrise des opérations). Une exception est faite pour l'information relative aux gaz à effet de serre (GES), également donnée en part patrimoniale pour tous les actifs dans lesquels TOTAL détient une participation. Les données présentées dans cette section sont fournies à périmètre courant. Ainsi, les données relatives à SunPower, dont le Groupe détient 66%, ont été prises en compte à partir de 2012.

La démarche de culture en matière de sécurité du Groupe incite fortement à remonter les anomalies et les presque-accidents, les considérant comme des éléments importants au bon fonctionnement de la boucle d'amélioration continue, et comme un excellent indicateur du niveau de culture sécurité des entités. D'une façon générale, les événements de sécurité, quelle qu'en soit la nature, font l'objet d'une enquête dont la méthode et la profondeur d'investigation dépendent du niveau de gravité réelle ou potentielle. Ainsi, un presque-accident à haut niveau potentiel de gravité est traité comme un accident grave : il est considéré comme un facteur de progrès essentiel, et selon l'intérêt qu'il est susceptible de présenter pour les autres entités du Groupe ou de l'activité, il donne lieu à une alerte de sécurité, voire à la diffusion d'une fiche de retour d'expérience.

Les directives du Groupe sont tout aussi exigeantes concernant la santé des salariés. Il est attendu des sociétés du Groupe entre autres la formalisation d'une analyse des risques au poste de travail (qui peuvent être de nature chimique, physique, biologique, ergonomique ou psychosociale), l'établissement d'un plan d'actions de maîtrise des risques, ainsi que le suivi médical du personnel en fonction des risques auxquels il est exposé. Deux indicateurs principaux sont surveillés chaque année :

	2012	2011	2010
Part des sociétés proposant un suivi médical régulier à leurs salariés (périmètre PSM)	98%	96%	98%
Nombre de maladies professionnelles déclarées dans l'année (selon les critères de la réglementation locale) par million d'heures travaillées	0,86	0,87	0,75

Les principales maladies professionnelles identifiées dans le Groupe sont les suivantes :

- les troubles musculo-squelettiques, première cause de maladie professionnelle représentant près de la moitié des maladies déclarées ;
- les pathologies liées à l'exposition à l'amiante (presque uniquement en France, du fait de la particularité de la législation nationale sur ce point).

En appui de la politique du Groupe en la matière et en complément de la surveillance médicale périodique en place, un observatoire de la santé des salariés a été récemment mis en place. L'objectif de cet observatoire est de suivre l'évolution des possibles pathologies chez les salariés et, le cas échéant, proposer et fédérer des actions de prévention. À fin 2012, treize sites du Groupe en Europe font partie de ce projet. La population suivie représente environ 10% des salariés du Groupe.

En parallèle, huit établissements français proposent un questionnaire à leurs salariés lors des visites médicales périodiques, permettant de mesurer l'impact de la réaction aux facteurs de stress auxquels ils peuvent être confrontés.

Plus largement, TOTAL s'associe à la promotion de la santé individuelle et collective dans ses pays d'implantation (campagnes de vaccination antigrippale, de prévention ou dépistage

de certaines maladies : sida, cancer, paludisme, etc. à destination des salariés, de leur famille et des communautés locales). Des actions de sensibilisation sur les risques liés au style de vie sont également mises en œuvre depuis quelques années (campagnes anti-tabac ou anti-alcool, prévention des troubles musculo-squelettiques, etc.).

2.2. Protection de l'environnement

2.2.1. Politique générale

Les principales entités du Groupe sont dotées de directions ou de services Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) qui veillent à l'application tant des réglementations locales applicables que des exigences internes en la matière. Au total, plus de 870 équivalents temps plein consacrés à l'environnement sont dénombrés dans le Groupe en 2012.

Des instances de pilotage Groupe, animées par la direction du Développement durable et de l'Environnement, sont chargées d'une triple mission :

- suivre les performances environnementales de TOTAL, revues annuellement en Comité directeur et présentées au Comité exécutif, qui font l'objet d'objectifs d'amélioration fixés sur des périodes pluriannuelles ;
- traiter, en collaboration avec les secteurs d'activité, des différentes thématiques concernant l'environnement dont ils sont responsables ;
- promouvoir les normes internes à faire appliquer par les entités opérationnelles du Groupe en déclinaison de la charte.

Certains objectifs venant à échéance en 2012, de nouveaux objectifs ont été fixés sur une période allant jusqu'en 2017.

TOTAL promeut par ailleurs en interne la conformité de ses systèmes de management de l'environnement à la norme ISO 14001. En 2012, 305 sites (contre 284 en 2011) du Groupe étaient couverts par un tel certificat, sur un total de 867 sites opérés (contre 860 en 2011). Soixante-deux sites sont les principaux contributeurs des émissions de leur secteur (l'ensemble de ces sites représentent environ 90% des émissions de gaz à effet de serre (GES), de SO₂, de NOx et de prélèvements d'eau douce de TOTAL). Sur ces 62 sites, 58 ont un système de management certifié conforme à la norme ISO 14001 à fin 2012. Deux sites ont récemment démarré leur production et leur certification est planifiée pour 2013 conformément aux règles internes (deux ans à compter du démarrage). L'ancien site de la Raffinerie de Flandres a décidé de ne pas renouveler son certificat du fait de sa transformation en dépôt pétrolier. Le site d'Obagi (onshore, Nigeria) n'a pas pu se faire certifier car les inondations du delta du Niger à l'automne 2012 ont conduit au report de l'audit à 2013. De ce fait TOTAL a atteint, à ces deux exceptions près, son objectif de voir 100% de ses principaux sites contributeurs certifiés ISO 14001. Le nouvel objectif pour 2017 est d'avoir tous les sites émettant plus de 10 kt de CO₂ eq par an certifiés, toujours avec une tolérance de deux ans pour les sites en démarrage ou nouvellement acquis.

Tout projet d'investissement, de cession ou d'acquisition soumis à l'approbation du Comité exécutif voit ses risques et ses impacts environnementaux évalués et revus préalablement à la décision finale (se reporter au point 1.10. du chapitre 5).

TOTAL fait partager à l'ensemble de son personnel ses exigences en matière de respect de l'environnement. Des actions de formation sont réalisées afin que le personnel soit doté des compétences requises. TOTAL sensibilise également ses collaborateurs par le biais de campagnes de communication interne (revues internes, intranet, affichage, etc.) et les informe annuellement de la performance environnementale du Groupe, à l'occasion de la diffusion du rapport CSR.

Deux formations de trois jours à l'ensemble des aspects HSE sont par ailleurs mises à disposition des entités opérationnelles. Les sessions « *HSE Implementation* » s'adressent aux personnes dont la fonction est spécifiquement de s'occuper d'une ou de plusieurs thématiques HSE au sein d'une entité. La formation « *HSE for Managers* » s'adresse quant à elle aux managers de haut niveau, en responsabilité actuelle ou future dans l'une des entités du Groupe, et 2012 a vu l'avènement d'une formation « *HSE for Executives* » destinée aux dirigeants du Groupe et centrée sur les styles de management.

2.2.2. Empreinte environnementale

TOTAL mène une politique active de mesure, de maîtrise et de réduction de l'empreinte de ses activités sur l'environnement. Dans ce cadre, les rejets de substances sont identifiés et quantifiés par milieu de rejet (eau, air, sols), de façon à mettre en œuvre des mesures adaptées pour les maîtriser.

Eau, air

Les activités du Groupe génèrent des rejets chroniques tels que les rejets des fumées des installations de combustion, les émissions dans l'atmosphère des différents procédés de transformation, ou encore les rejets dans les eaux résiduaires. Au-delà du respect des réglementations applicables, les sociétés du Groupe veillent à appliquer une politique visant à diminuer les quantités émises. Les sites sont équipés de systèmes de traitement qui incluent différents types de mesures :

- des mesures organisationnelles (par exemple pour la maîtrise des pics d'émission de SO₂ en fonction des données météorologiques, la conduite des procédés de combustion) ;
- des mesures techniques (comme la création de stations de traitement des eaux résiduaires).

Ces mesures peuvent être préventives, de manière à éviter la génération de la substance polluante (ainsi des brûleurs bas-NOx pour les installations de combustion) ou curatives (à l'instar du traitement biologique des eaux de procédé, pour diminuer les teneurs en hydrocarbures du rejet final).

Pour assurer la qualité de ses effluents aqueux, TOTAL s'est fixé comme objectif de veiller à faire respecter, pour toutes ses opérations d'exploration et de production offshore, les exigences de concentration

en hydrocarbures (inférieure à 30 mg/l) de la norme OSPAR obligatoire uniquement en mer du Nord. Pour la quatrième année applicable consécutive, cet objectif a été atteint en 2012 par le Groupe en moyenne annuelle.

Le tableau suivant indique l'évolution des rejets chroniques atmosphériques et de la qualité des eaux rejetées :

	2012	2011	2010
Émissions de SO ₂ en milliers de tonnes	79	91	99
Émissions de NOx en milliers de tonnes	88	84	87
Hydrocarbures dans les eaux rejetées en tonnes (hors Exploration-Production et Chimie de Spécialités)	51	50	74
Concentration d'hydrocarbures dans les eaux rejetées par l'Exploration-Production, en mg/l	23	20	22
Demande chimique en oxygène (DCO) dans les eaux rejetées par la Chimie de Spécialités, en tonnes	275	320	771

La diminution des émissions de SO₂ est essentiellement due aux améliorations opérationnelles dans les raffineries, à la baisse d'activité de la plateforme de Lacq et à la réduction du taux de soufre dans le champ opéré par le Groupe à Abou Dabi. La hausse des émissions de NOx est due majoritairement à l'augmentation des activités de logistique pour la production et les forages à l'Exploration-Production, les améliorations opérationnelles réalisées dans les installations de raffinage et de chimie ne permettant pas de les compenser. La hausse de la concentration en hydrocarbures des effluents aqueux de l'Exploration-Production est principalement due à l'augmentation de ces concentrations en offshore.

Début 2013, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

- la réduction de 40% des rejets d'hydrocarbures dans les eaux côtières et onshore entre 2011 et 2017 ;
- la réduction de 20% des émissions de SO₂ entre 2010 et 2017.

Sols

Les risques de contamination des sols liés aux activités de TOTAL proviennent essentiellement des déversements accidentels (se reporter au paragraphe 2.2.3. du présent chapitre) et des stockages de déchets (voir ci-dessous). L'approche du Groupe en matière de prévention et de maîtrise de ces pollutions repose sur quatre piliers :

- la prévention des fuites, grâce à la mise en œuvre de standards au niveau des meilleures pratiques du secteur, tant en ingénierie qu'en opération ;
- des opérations d'entretien à une fréquence adaptée, afin de minimiser les risques de fuite ;
- une surveillance globale du milieu, pour identifier une augmentation éventuelle de la pollution des sols ;
- la maîtrise des pollutions résultant d'activités passées, via des opérations visant à les confiner ou à les réduire.

Les installations du Groupe qui ne sont plus en service (usines chimiques, stations-service, bourbiers ou lagunes résultant des activités d'extraction d'hydrocarbures, friches d'unités arrêtées de raffineries, etc.) marquent le paysage et peuvent, malgré toutes les précautions mises en œuvre, avoir été sources de pollutions chroniques ou accidentelles. TOTAL remet en état les sites dont il se retire, afin de permettre le développement de nouvelles activités une fois déterminé, en accord avec l'administration, l'usage futur des terrains. Cette activité continue est réalisée par différentes équipes au sein du Groupe, organisées sous forme de filiales pour certaines

d'entre elles, et est encadrée depuis 2012 par une politique « Réhabilitation des sites et sols pollués ».

Déchets

Les sociétés du Groupe veillent à maîtriser leurs productions de déchets à tous les stades de leurs activités. Cet engagement s'articule autour de quatre axes, déclinés par priorité décroissante :

1. réduire les déchets à la source, en concevant des produits et des procédés générant le moins de déchets possibles, mais également en minimisant la quantité de déchets produits par les activités du Groupe ;
2. réutiliser les produits pour un usage similaire, afin d'éviter qu'ils deviennent des déchets ;
3. recycler les déchets résiduels ;
4. revaloriser énergétiquement, autant que possible, les produits non recyclés.

Pour ce faire, TOTAL s'appuie sur divers partenariats :

- Avec Veolia, le Groupe s'est par exemple engagé dans le projet Osilub, qui a vu la création, au Havre (France), d'une usine de retraitement des huiles de moteur usagées. Opérationnelle en 2012, l'usine dont TOTAL détient 35%, permet d'en retraiter 120 000 tonnes par an (soit 50% de la collecte française d'huiles noires) ; les huiles recyclées sont utilisées pour fabriquer du Vacuum Gas Oil (VGO), à destination des raffineries pour la production de lubrifiants ou de carburants.
- En 2011, *Total Energy Ventures* (véhicule d'investissement dans les énergies nouvelles et les technologies de protection de l'environnement) est entré de son côté au capital d'Agilyx. Cette start-up américaine a mis au point un procédé innovant permettant de convertir des plastiques usagés en pétrole brut, pour lequel elle a déjà une unité en production.

Au niveau des sites de production, la maîtrise de la gestion des déchets, formalisée en 2012 dans une directive Groupe, s'articule autour de quatre étapes fondamentales :

- l'identification des déchets (technique et réglementaire) ;
- leur stockage (protection des sols et gestion des rejets) ;
- leur traçabilité, depuis la production jusqu'à l'élimination (bordereaux, registres, déclarations) ;
- leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site.

TOTAL attache une importance particulière à la gestion et au traitement des déchets classés dangereux.

	2012	2011	2010
Volume de déchets dangereux traités à l'extérieur du Groupe, en kt	237	217	263

TOTAL suit également depuis 2012 le type de filière de traitement des déchets pour les principales catégories ci-après :

	2012
Recyclage	28%
Valorisation énergétique	8%
Incinération	10%
Enfouissement	17%

Nuisances

Les activités de TOTAL peuvent engendrer des nuisances pour les riverains de ses sites industriels. Ces nuisances peuvent être du bruit, des odeurs mais également des vibrations ou encore du trafic routier, maritime ou fluvial.

Les sites ont pour la plupart un système de recueil et de traitement des plaintes des riverains, l'objectif étant de mieux connaître ces nuisances, et autant que possible les prendre en compte, et les diminuer, voire les compenser. Des systèmes de surveillance peuvent également être mis en place, tels que des mesures de niveau sonore en clôture de site, ou encore des réseaux de « nez » permettant d'évaluer l'origine et l'intensité des odeurs.

2.2.3. Risque accidentel

Outre la mise en place d'organisations et de systèmes de management, TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et les impacts environnementaux liés à ses activités à travers :

- la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux ;
- la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées ;
- une politique active d'investissements.

TOTAL veille tout particulièrement à prévenir les déversements accidentels. Une méthodologie commune de maîtrise des risques technologiques permet de formaliser cette exigence au niveau de ses sites industriels. Cette méthodologie, qui s'applique progressivement à toutes les activités opérées du Groupe exposées aux risques technologiques, impose une analyse de risques sur la base de scénarios d'accidents pour lesquels la gravité des conséquences et la probabilité d'occurrence sont évaluées. En fonction de ces paramètres, une matrice de décision définit le niveau de mitigation exigé.

Concernant le domaine spécifique des transports maritimes, une politique interne au Groupe fixe les règles de sélection des navires. Ces règles s'appuient sur les recommandations de l'Oil Company International Marine Forum (OCIMF), association de l'industrie regroupant les principales compagnies pétrolières mondiales et promouvant les bonnes pratiques dans le transport maritime pétrolier, et sur son *Ship Inspection Report (SIRE) Programme*, système de contrôle et de partage des rapports d'inspection des navires. TOTAL n'affrète aucun navire à simple coque pour ses transports maritimes d'hydrocarbures.

Conformément aux usages de la profession, TOTAL suit tout particulièrement les déversements accidentels d'hydrocarbures

liquides dont le volume unitaire est supérieur à 1 baril (159 litres). Ceux qui dépassent un certain seuil de gravité (que ce soit du fait du volume déversé, de la nocivité du produit concerné ou de la sensibilité de l'environnement naturel atteint) font l'objet d'une revue mensuelle et une information statistique annuelle est transmise au Comité directeur du Groupe. Tout déversement accidentel est suivi d'une action de réparation visant un retour aussi rapide que possible de l'environnement à l'état initial.

Le tableau suivant indique le nombre et le volume des déversements accidentels d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement et dont le volume unitaire est supérieur à 1 baril :

	2012	2011
Nombre de déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement	219	263
Volume total des déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement, en milliers de m ³	2,0	1,8

N.B. Les sols des sites sont considérés comme faisant partie de l'environnement naturel sauf s'ils sont étanchéifiés. Les données 2010 ne sont pas publiées car la méthodologie appliquée était différente et les chiffres ne sont donc pas comparables.

La hausse de 11% des volumes déversés s'explique par l'accident d'Elgin (voir ci-après), partiellement compensée par une baisse de 28% des déversements de moindre importance.

Bien que l'accent soit mis sur la prévention des risques, TOTAL s'exerce régulièrement à la gestion de crise sur la base de scénarios de risque identifiés par les analyses.

Le Groupe s'est doté en particulier de plans et de procédures d'intervention dans l'hypothèse d'une fuite ou d'un déversement d'hydrocarbures. Propres à chaque filiale et adaptés à son organisation, ses activités ainsi que son environnement tout en restant en phase avec les recommandations Groupe, ces plans sont régulièrement revus et testés dans le cadre d'exercices. En 2012, les exigences du Groupe relatives à l'élaboration des plans d'intervention et aux exercices associés ont été formalisées dans une directive Groupe.

Le Groupe mesure depuis 2012 son degré de préparation à la lutte antipollution grâce aux indicateurs suivants :

	2012
Nombre de sites dont l'analyse de risques a identifié au moins un scénario de pollution accidentelle importante d'une eau de surface	171
Proportion de ces sites disposant d'un plan anti-pollution opérationnel	94%
Proportion de ces sites ayant fait au moins un exercice de lutte antipollution dans l'année	88%

Également accessible aux filiales de TOTAL, le plan d'alerte PARAPOL (plan d'assistance à la mobilisation des ressources anti-pollution) permet de faciliter la gestion de crise au niveau du Groupe. Sa mission principale : mobiliser à tout moment, sur demande d'un site, les ressources tant internes qu'externes, humaines et matérielles, nécessaires pour répondre aux cas de pollution marine, côtière ou fluviale, sans restrictions géographiques.

TOTAL et ses filiales disposent de conventions d'assistance avec les principaux organismes spécialisés dans la gestion des déversements de pétrole comme le Oil Spill Response Limited, le CEDRE ou encore le *Clean Caribbean & Americas*. Ils ont vocation à fournir expertise, ressources et équipement dans toutes les zones géographiques où TOTAL conduit ses activités.

À la suite de l'accident survenu sur le puits Macondo dans le golfe du Mexique en 2010 (dans lequel le Groupe n'était pas impliqué), TOTAL a mis en place trois groupes de travail (*task forces*) chargés d'analyser les risques et d'émettre des recommandations.

La plupart de ces travaux ont été finalisés en 2012 et le Groupe a poursuivi la mise en place de solutions pour limiter ces risques.

En 2012, les travaux menés dans le cadre du Subsea Well Response Project (SWRP), groupement de neuf compagnies pétrolières dont TOTAL fait partie, ont permis de lancer la construction de plusieurs dispositifs de captage (*capping*) destinés à empêcher le déversement d'hydrocarbures dans le milieu sous-marin. Ces dispositifs seront positionnés en différents points du monde et permettront de disposer d'une solution mobilisable au cas où surviendrait un événement de pollution lors d'un forage en eaux profondes.

En complément, les travaux menés dans le cadre du projet *Subsea Emergency Response System* (SERS), propre à TOTAL, ont également permis de lancer la construction d'équipements de captage (*capping*) pour palier un événement sur un puits en production. Ces dispositifs seront positionnés dans le Golfe de Guinée où TOTAL est fortement présent en production sous-marine.

En 2012, le Groupe a connu deux accidents majeurs : Elgin et Ibewa.

Elgin (mer du Nord, Royaume-Uni)

Le 25 mars 2012, lors d'une intervention sur le puits G4, une fuite de gaz non contrôlée s'est déclarée en surface sur la plateforme puits du gisement Elgin en mer du Nord, à environ 240 km à l'est d'Aberdeen. TOTAL a immédiatement déclenché son plan d'urgence, mobilisé des équipes de gestion de crise à Aberdeen et à Paris et arrêté la production des champs d'Elgin, Franklin et West Franklin. Les 238 employés du site ont été évacués vers les côtes écossaises sans qu'aucun blessé ne soit à déplorer.

Une fois la torchère de la plateforme éteinte fin mars, les opérations de contrôle du puits ont pu être mises en œuvre en collaboration étroite avec les autorités britanniques et avec le souci premier de la sécurité du personnel. La fuite a finalement été arrêtée le 15 mai 2012 par injection de boue dans le puits.

Des moyens importants ont été mobilisés pendant la durée de la fuite tant pour surveiller que limiter les impacts environnementaux :

- surveillance aérienne deux à trois fois par jour par la mobilisation de l'avion Dornier 228 de l'OSRL (Oil Spill Response Limited) ;
- moyens aériens de dispersion de l'OSRL mobilisés et prêts à intervenir (mais sans intervention au final) ;
- moyens aériens visant à mesurer les débits de fuite (en coopération avec le National Center for Atmospheric Science) ;
- navires de surface pour la surveillance et la préparation à la lutte antipollution ;
- imagerie satellitaire pour le suivi des irisations ;
- utilisation d'un navire et d'une installation de forage pour les opérations de bouchage du puits par injection de boue ;
- mobilisation complémentaire de deux appareils de forage et début des opérations de forage d'un puits de secours ;
- deux navires pour la surveillance sous-marine par ROV (robot d'intervention) et la reconnaissance des fonds marins pour le placement des puits de secours ;
- plusieurs navires de logistique et de lutte anti-incendie.

La fuite était constituée de gaz naturel (essentiellement du méthane) et de condensats qui ont provoqué des irisations de surface qui se sont dispersées ou évaporées naturellement en quelques jours pour un impact environnemental minime. Les évaluations de débit de fuite ont donné un ordre de grandeur de 2 kg/s (200 000 m³/j) initialement avec une décroissance dans le temps jusqu'à environ un quart de ces débits initiaux. L'estimation finale des volumes rejetés est d'environ 3 kt de gaz et à peu près autant de condensats dont la grande majorité s'est évaporée avant de tomber en mer, laissant une quantité estimée à un peu moins de 700 m³ à la surface de la mer. Les rejets de gaz à effet de serre de la fuite elle-même sont estimés à environ 80 kt de CO₂-eq.

Durant toute la durée de la fuite, les différents milieux (atmosphère, surface de l'eau, colonne d'eau et fonds marins) ont été surveillés moyennant des analyses d'échantillons, tant par les moyens du Groupe que par ceux des autorités britanniques. Aucun impact sérieux ni modéré n'a été mesuré sur le milieu marin, sur les poissons ni sur la qualité de l'air.

Une communication constante, fournie et transparente a été menée tant par la filiale locale que par le Groupe, avec en particulier des communiqués de presse réguliers, un site web dédié et par l'utilisation des réseaux sociaux.

Le 9 mars 2013, suite à l'approbation du dossier de sécurité par l'autorité de régulation britannique (HSE), la production de la zone d'Elgin/Franklin a redémarré de façon progressive.

Ibewa (Nigeria)

Le 20 mars 2012, un accident de forage est survenu sur le champ gazier d'Ibewa (site d'Obite sur la licence OML58) situé dans l'État de Rivers au Nigeria, où un puits de gaz onshore en production (BW16) a été touché lors des opérations de forage d'un nouveau puits (OB127b).

Aucun blessé n'a été à déplorer. La production de l'usine à gaz d'Obite a été interrompue et les puits mis hors service. À la suite de l'accident, des résurgences d'eau et de gaz naturel sont apparues le 3 avril 2012, à l'extérieur du site d'exploitation, dans une zone boisée non habitée. Ces résurgences ont montré que du gaz s'écoulait de façon souterraine avant de ressortir en surface.

Dès le 20 mars, les équipes de TOTAL se sont immédiatement mobilisées pour anticiper les risques pour les populations, limiter l'impact sur l'environnement et apporter les solutions appropriées. Un périmètre de sécurité a été défini. Les contrôles quotidiens effectués sur la qualité de l'eau potable et de l'air, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du site, ont montré que, pour les quelques points où des hydrocarbures ont été détectés, leur concentration est restée inférieure aux seuils d'exposition, à l'exception d'un puits qui a été fermé le 19 mai 2012.

Des moyens importants ont été mobilisés pour colmater la fuite et surveiller les conséquences environnementales et sanitaires :

- des équipements ont été installés pour récupérer le gaz en surface et limiter ainsi son écoulement souterrain ;
- des équipements de forage ont été acheminés sur place pour être prêts à forer deux puits de secours ;
- des équipements d'intervention sur le puits ont été acheminés d'Europe et des États-Unis par gros porteur ;
- des surveillances au sol et par vols quotidiens d'hélicoptère ont été effectuées par les équipes de Total E&P Nigeria Ltd ;

- des puits d'observation de vingt mètres de profondeur (puits piézométriques) ont été forés afin de vérifier l'évolution de l'eau de surface (nappe phréatique) autour de la zone touchée.

Le 13 mai 2012, à la suite d'une opération de *snubbing* (injection de boue par le biais de tiges de petit diamètre introduites dans le puits), les équipes d'opération ont repris le contrôle du puits IBW 16 et l'écoulement de gaz souterrain a été arrêté.

Durant toute la durée de l'accident, Total E&P Nigeria Ltd a maintenu le dialogue avec les communautés et les autorités locales.

2.2.4. Utilisation durable des ressources

Eau

La répartition de l'eau douce disponible dans le monde se caractérise par sa très grande variabilité dans l'espace et le temps. La question de la consommation d'eau appelle donc une réponse différenciée en fonction des contextes géographiques et techniques.

Afin d'identifier ses implantations concernées en priorité par cette problématique, TOTAL procède à la fois :

- au recensement des prélèvements et des rejets d'eau sur tous ses sites ;
- à l'identification des sites se trouvant dans des zones de stress hydrique (bassins versants qui, selon l'indicateur de Falkenmark, présenteront en 2025 moins de 1 700 m³ d'eau douce renouvelable disponible par an et par habitant) ; le Groupe recourt au Global Water Tool for Oil & Gas, un outil développé conjointement par le World Business Council for Sustainable Development et l'IPIECA.

	2012	2011	2010
Prélèvements d'eau douce, hors eaux de refroidissement, en millions de m ³	143	142	147
Proportion des sites du Groupe, hors Marketing, situés dans une zone à stress hydrique	49%	44%	ND

La hausse de la proportion de sites situés dans une zone à stress hydrique correspond à une évolution méthodologique : les sites qui étaient situés dans une zone mal cartographiée ont été replacés en fonction de la zone cartographiée la plus proche.

Le guide « Optimisation de la consommation en eau des sites industriels » formalise les bonnes pratiques pour économiser et recycler l'eau sur les sites du Groupe. Il est très largement diffusé dans le Groupe depuis 2007.

Dans les activités d'exploration et de production, la réinjection dans leur réservoir d'origine des eaux extraites en même temps que l'hydrocarbure (eaux de production) est l'une des pratiques qui permet de maintenir la pression du réservoir. Les spécifications techniques en vigueur dans le Groupe prévoient que cette option soit considérée en priorité, de préférence à d'autres méthodes pour traiter les eaux de production.

Dans les raffineries et les sites de pétrochimie, l'eau est utilisée principalement pour produire de la vapeur et assurer le refroidissement des unités. L'accroissement du recyclage et le remplacement de l'eau par l'air pour le refroidissement sont les deux approches privilégiées par TOTAL pour réduire ses prélèvements d'eau douce.

Matières premières

Principale matière première du Groupe, les hydrocarbures sont une matière énergétique. Leur utilisation optimale relève donc de ce que l'on appelle « efficacité énergétique », décrite dans le paragraphe suivant.

Depuis 2011, TOTAL mesure activité par activité le taux de pertes de matières premières, c'est-à-dire les matières premières transformées qui ne sont ni livrées à un client de l'activité, ni utilisées à des fins énergétiques.

Taux de perte de matières premières	2012	2011
Activité de production d'hydrocarbures	2,8%	2,5%
Activité de raffinage	0,5%	0,6%

La hausse du taux de perte de matières lors de la production d'hydrocarbures est principalement due à la hausse du brûlage des gaz associés (voir point 2.2.5. du présent chapitre). La baisse du taux de perte dans les raffineries est concentrée sur deux sites, Donges et Port-Arthur, avec la mise en œuvre d'un plan d'actions de réduction des pertes sur ce dernier site.

Efficacité énergétique

Mieux maîtriser ses consommations d'énergie est un des objectifs de performance du Groupe. Des documents internes (feuilles de route et guides) en décrivent les enjeux, proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés de réduction. Une directive Groupe formalise depuis début 2013, la démarche pour les sites excédant 50 000 tep/an de consommation d'énergie primaire.

Début 2013, le Groupe s'est doté d'un objectif d'amélioration de son efficacité énergétique de 1,5% par an entre 2012 et 2017.

	2012	2011	2010
Consommation nette d'énergie primaire, en TWh	159	158	157

Début 2011, l'organisation interne du Groupe autour des thématiques « climat et énergie » a été modifiée :

- une instance décisionnelle a été créée : le Comité directeur CO₂/Efficacité énergétique (CODIR CO₂/EE), qui définit les orientations et les objectifs sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) et sur les performances énergétiques ; il s'appuie sur un groupe de travail permanent consacré à l'efficacité énergétique (GT2E), voire sur des groupes de travail transverses temporaires ;
- les journées Réseau Énergie et le séminaire Énergie sont des lieux d'échanges internes, de réflexion et d'information.

Dans le cadre du dispositif français des Certificats d'économies d'énergie (CEE), délivrés par la Direction générale de l'Énergie et du Climat en échange de la réalisation d'actions en ce sens, TOTAL incite ses clients à réduire leur consommation d'énergie de 40 TWh (cumulés et actualisés sur l'ensemble de la vie du produit) sur la période 2011-2013.

À travers le programme « Total Écosolutions », le Groupe développe par ailleurs des produits et services innovants dont le bilan global sur le plan environnemental, comme la réduction de la consommation énergétique, est meilleur que celui des produits et services à fonction équivalente disponibles sur le marché. À fin 2012, trente-six produits

et services bénéficient du label Total Écosolutions. Un nouveau lubrifiant moteur Fuel Eco pour véhicule léger, qui permet d'économiser 3,3% de consommation en moyenne, a été labellisé en 2012.

Début 2013, le Groupe s'est fixé comme objectif d'avoir cinquante produits et services labellisés « Total Écosolutions » à la fin 2015.

Recours aux énergies renouvelables

Dans le cadre de sa stratégie, TOTAL est engagé de longue date dans le développement des énergies renouvelables. Un descriptif détaillé des activités menées par le Groupe dans le domaine des énergies nouvelles figure au point 4.2. du chapitre 2.

Le principal axe de développement des énergies renouvelables est le solaire. La baisse rapide des coûts dans l'industrie devrait en faire d'ici quelques années un moyen compétitif pour produire de l'électricité, la parité réseau étant déjà atteinte sur certains marchés, par exemple en Californie. Dans ce cadre, le Groupe poursuit ses efforts R&D et de baisse des coûts de production.

TOTAL explore aussi plusieurs voies de valorisation de la biomasse selon la ressource utilisée, la nature des marchés visés (carburants, lubrifiants, pétrochimie, chimie de spécialité, etc.) ainsi que les procédés de transformation de la biomasse. Le Groupe a choisi de se positionner sur deux des principales voies de transformation de la biomasse, la voie biotechnologique et la voie thermo-chimique.

TOTAL utilise de façon marginale les énergies renouvelables pour alimenter ses sites de production. Le Groupe a cependant recours à la biomasse pour le chauffage de bâtiments tertiaires tels que celui inauguré en 2011 par TIGF, à Cugnax (France), et a installé des panneaux photovoltaïques sur plusieurs de ses bâtiments (Pau – CSTJF, Lacq et Raffinerie de Provence) et sur certaines installations de tête de puits isolées, ainsi que sur les auvents d'un certain nombre de stations-service, en Europe et en Afrique.

2.2.5. Changement climatique

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

TOTAL a fait de la réduction des émissions de GES une de ses priorités. Des objectifs chiffrés ont été définis sur le plan de la réduction du brûlage, de la réduction des émissions et de l'augmentation de l'efficacité énergétique. Ceux-ci sont publiés et suivis annuellement. L'ensemble de ces mesures devrait permettre, à l'horizon 2015, de réduire de 15% par rapport à 2008 les émissions de GES générées par les activités opérées par le Groupe.

	2012	2011	2010
Volumes quotidiens de gaz brûlés en Mm ³ par jour	10,8	10,0	14,5
Émissions directes opérées de GES, en Mt CO ₂ équivalent (100% des émissions des sites opérés par le Groupe)	47	46	52
Émissions directes en part patrimoniale de GES, en Mt CO ₂ équivalent	55	53	59

La hausse des émissions directes de gaz à effet de serre s'explique principalement par la hausse du brûlage des gaz associés. Cette hausse est la combinaison de volumes brûlés de façon importante sur le FPSO d'Usan (Nigeria) plus longtemps que prévu au démarrage de cette installation, partiellement compensé par

une baisse de la production au Yémen. La hausse des émissions en part patrimoniale s'explique principalement par la contribution des 15,34% détenus par TOTAL dans Novatek. L'objectif du Groupe est de réduire le brûlage des gaz associés à la production de 50% entre 2005 (15 millions de m³/jour) et 2014 (7,5 millions de m³/jour).

TOTAL investit dans la R&D pour réduire par d'autres moyens les émissions directes de GES dans l'atmosphère. Le Groupe entend notamment développer les techniques liées au captage, au transport et au stockage de CO₂. Depuis plusieurs années déjà, il travaille sur les technologies connues sous le nom de CSC (captage et stockage du carbone) afin d'être en mesure de les utiliser sur ses sites industriels lorsque les conditions économiques et réglementaires seront réunies. À ce jour, deux des sites de production dans lesquels TOTAL détient une participation, les champs de Sleipner et de Snøhvit, en Norvège, y ont recours. Le programme de recherche se poursuit, à travers notamment le pilote de Lacq, en France, qui teste le captage par oxycombustion, le transport et le stockage du CO₂ dans un gisement de gaz naturel épuisé. La phase d'injection de CO₂ sera arrêtée en 2013, mais l'observation du comportement du stockage de CO₂ sera poursuivie.

Adaptation au changement climatique

Le Groupe veille à évaluer la vulnérabilité de ses installations existantes ou futures, en tenant compte des prévisions en matière d'évolution climatique. L'approfondissement des connaissances scientifiques sur les prévisions climatiques, dont une étape sera la publication par le GIEC à partir de l'automne 2013 d'un nouveau rapport d'évaluation, est dès lors très attendu.

Les conditions climatiques sont prises en compte dans la conception des installations industrielles sur la base des extrêmes observés par le passé. Si les installations sont dimensionnées pour résister à de telles conditions, des marges de sécurité additionnelles sont prévues pour chacune d'entre elles.

Au-delà des aspects d'adaptation concernant la limitation des effets anthropiques sur le climat, TOTAL prône des actions concertées, en particulier l'émergence d'un accord international qui soit équilibré, progressif et n'induisse pas de distorsion de concurrence entre industries ou régions du monde.

2.2.6. Protection de la biodiversité

En raison de leur nature, et notamment parce que les nouveaux projets de l'Exploration-Production sont localisés dans des environnements naturels qui peuvent être sensibles, les opérations de TOTAL sont susceptibles d'avoir des impacts sur la biodiversité. Il s'agit plus particulièrement :

- des impacts liés aux chantiers de construction, aux voies d'accès, aux infrastructures linéaires, etc., qui peuvent avoir pour résultat la fragmentation d'habitats ;
- des impacts physico-chimiques entraînant une altération des milieux et des habitats, ou pouvant affecter ou perturber certaines espèces ;
- une contribution à la propagation d'espèces invasives, dans les milieux terrestres et marins.

Conscient de ces enjeux, TOTAL s'assure de la prise en compte de la biodiversité dans ses référentiels, et ce à différents niveaux :

- la charte Sécurité Santé Environnement Qualité (se reporter

au point 2. du présent chapitre), qui spécifie à l'article 10 :
« TOTAL veille à maîtriser (...) ses impacts sur la biodiversité » ;

- une politique biodiversité qui détaille les principes d'action du Groupe en ce sens :
 1. minimiser l'impact des activités sur la biodiversité pendant toute la durée d'existence des installations ;
 2. intégrer la préservation de la biodiversité dans le système de management environnemental, en particulier dans les études d'état initial et dans les études d'impact sociétal et environnemental ;
 3. porter une attention spécifique aux opérations dans les régions dont la diversité biologique est particulièrement riche ou sensible ;
 4. informer et sensibiliser les collaborateurs, les clients et le public en contribuant à améliorer la compréhension des écosystèmes.

La mise en œuvre de cette politique s'appuie sur un ensemble d'outils et de règles. Dans l'Exploration-Production, des règles et des spécifications encadrent ainsi la réalisation des états de référence et des études d'impact environnemental à terre et en mer. Depuis 2011, un outil de cartographie détaillée des aires protégées dans le monde, sur la base des données régulièrement mises à jour par l'UNEP-WCMC (World Conservation Monitoring Center), est à la disposition de l'ensemble des entités du Groupe. Le Groupe a renouvelé son partenariat avec l'UNEP-WCMC pour la période 2013-2015.

Le premier plan d'action biodiversité basé sur l'approche « éviter, réduire, restaurer, compenser » mis en œuvre pour les activités de TOTAL en France, a été développé par TIGF pour le chantier « Artère de Béarn » (transport de gaz naturel) et a permis non seulement d'éviter les secteurs sensibles et les stations d'espèces protégées, mais aussi de réduire les impacts des travaux par le recours à des techniques spécifiques pour le déboisement et les traversées de rivières.

TOTAL s'appuie sur les catégories définies par l'IUCN (International Union for the Conservation of Nature) pour caractériser les aires protégées partout dans le monde. Pour ses nouveaux projets (hors activités d'exploration, de stockage et de distribution) situés dans les zones protégées les plus sensibles correspondant aux catégories IUCN I à IV telles que les parcs nationaux, TOTAL se donne pour objectif de développer systématiquement des plans d'action biodiversité, basés sur les bonnes pratiques de l'industrie. Chaque projet fait l'objet d'une étude approfondie qui peut déboucher sur des mesures de prévention. Par exemple, en janvier 2012, les autorités congolaises ont attribué à TOTAL un permis d'exploration pétrolière (bloc III) dont environ 30% du permis est situé dans le parc national des Virunga ; le programme de prospection est strictement limité à la partie nord du permis qui exclut toute prospection de la zone située dans le parc des Virunga en République Démocratique du Congo.

TOTAL s'implique enfin dans des initiatives sectorielles comme celles de l'IIPECA. Celles-ci ont donné lieu, en 2010, à la publication d'un guide sur la problématique des espèces invasives, préconisant par exemple la prise en compte des saisons dans la planification des travaux ou la vérification de la provenance des équipements utilisés (se reporter également au paragraphe 3.3. du présent chapitre).

2.3. Santé et sécurité des consommateurs

De nombreux produits commercialisés par TOTAL sont susceptibles de présenter un risque sanitaire s'ils sont mal utilisés. C'est pourquoi le Groupe veille à remplir ses obligations – présentes et à venir – en matière d'information et de prévention, afin de minimiser les risques tout au long du cycle de vie de ses produits.

Divers référentiels permettent à TOTAL de s'assurer que les indispensables mesures mises en place en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs sont respectées :

- la charte Sécurité Santé Environnement Qualité (articles 1 et 5 ; se reporter au point 2. du présent chapitre) ;
- une politique santé détaillant les principes d'action du Groupe en matière de prévention et de protection de la santé des personnes en contact direct ou indirect avec ses produits, sur l'ensemble du cycle de vie : clients, utilisateurs et toute autre personne impliquée (santé et produits) ;
- une directive explicitant les exigences minimales à respecter pour la mise sur le marché des produits partout dans le monde, afin d'éviter ou de réduire les risques potentiels sur la santé des consommateurs et sur l'environnement.

TOTAL veille ainsi à identifier et évaluer les dangers inhérents à ses produits et ceux liés à leurs utilisations, puis à informer clients et utilisateurs de ces dangers ainsi que des mesures de prévention et de protection à appliquer. Les fiches de données de sécurité qui accompagnent chaque produit mis sur le marché par le Groupe (dans au moins une des langues d'usage du pays), ainsi que l'étiquetage des produits, sont deux éléments clés d'information à cet égard. Pour tout nouveau produit, les exigences réglementaires des pays et des marchés auxquels ils sont destinés sont strictement prises en compte.

Dans le cadre de la première phase de la réglementation européenne REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*), TOTAL a enregistré un total de 214 substances chimiques. Cette réglementation vise à protéger la santé des consommateurs et des professionnels par une évaluation rigoureuse des effets toxicologiques pour chaque scénario d'utilisation de substances puis par la mise en œuvre des mesures de mitigation adaptées.

3. Informations sociétales

En cohérence avec les valeurs et les principes formalisés dans son Code de conduite, sa charte Éthique et sa charte Sécurité Santé Environnement Qualité (se reporter au point 2. du présent chapitre), TOTAL place son engagement sociétal au cœur de sa responsabilité d'industriel. Cette démarche, qui concerne tous les secteurs du Groupe, rassemble les actions menées en vue d'une meilleure intégration dans les territoires où il est présent.

L'ambition de TOTAL est d'agir et d'être reconnu comme :

- un industriel plaçant le respect, l'écoute, le dialogue continu et la transparence vis-à-vis des parties prenantes au cœur de sa stratégie ;
- un opérateur acceptable sur le long terme, responsable et exemplaire dans la gestion des impacts liés à ses activités ;
- un partenaire du développement humain, économique et social durable des communautés et des territoires où il est implanté ;
- un acteur de référence dans l'accès à l'énergie.

Formalisée en 2011 à travers la démarche interne « Societal Lab », et assortie d'une directive pour en faciliter la mise en application dans le Groupe, cette politique sociétale est l'un des piliers de la démarche de TOTAL pour répondre aux défis du développement durable.

La politique et la directive sociétale sont applicables à toutes les entités et filiales du Groupe, dans le respect de leurs règles de décision respectives.

Au cours des trois dernières années, les dépenses sociétales du Groupe ont progressé de façon régulière : 247 millions d'euros en 2010, 305 millions d'euros en 2011 et 316 millions d'euros en 2012. La part des dépenses sociétales en pays hors OCDE est de l'ordre de 90%. En 2012, environ 3 000 actions sociétales ont été recensées, avec un équilibre entre les secteurs d'activité Amont, Raffinage-Chimie et Marketing & Services.

Les actions sociétales de TOTAL

Les actions sociétales sont les actions en direction ou au service des communautés locales et visant à contribuer à leur développement culturel, socio-économique et humain. Il s'agit en général de communautés concernées par la présence ou les activités du Groupe. La démarche engagée par TOTAL tend à passer d'un modèle « philanthropique » (dons, subventions et mécénat) à un modèle « intégré », avec des actions sociétales directement liées aux opérations, pour une démarche sociétale performante et durable.

Les actions sociétales de TOTAL sont réparties en trois grands thèmes : citoyenneté, développement humain et social, développement économique local. Chacun de ces thèmes est subdivisé en plusieurs sous-thèmes.

- **Citoyenneté** : ce sont les actions visant à promouvoir la bonne intégration des activités du Groupe dans leur environnement social et culturel local. Sont concernées toutes les actions destinées à favoriser l'harmonie sociale au travers de relations de bon voisinage. Sont incluses toutes les actions visant à créer ou favoriser les conditions d'une bonne acceptation des activités du Groupe par les communautés locales, par le respect manifesté pour les coutumes ou usages traditionnels et par la valorisation de la richesse culturelle de ces communautés.
- **Développement humain et social** : il s'agit de toutes les actions qui tendent à « l'élargissement des possibilités offertes à chacun. L'objectif fondamental est de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, et en bonne santé, d'acquérir les connaissances qui les aideront dans leur choix et d'avoir accès aux ressources leur assurant un niveau de vie décent » (PNUD, 1990).
- **Développement économique local** : ce sont toutes les actions contribuant au développement de l'économie locale, par la promotion de l'emploi et du développement des activités afin d'assurer des retombées économiques positives pour le territoire.

TOTAL privilégie une approche fondée sur le dialogue avec l'ensemble de ses parties prenantes et la recherche de relations transparentes et bénéfiques, sur le plan humain, économique et social.

Les programmes menés visent à maîtriser l'empreinte globale des activités du Groupe et à contribuer au développement socio-économique des pays hôtes. Élaborés en étroite collaboration avec les autorités nationales, ces projets bénéficient également du soutien des populations locales sans lequel leur impact demeurerait limité. Leur mise en œuvre s'appuie le plus souvent sur l'expertise d'ONG locales et parfois de bailleurs de fonds multilatéraux comme la Banque mondiale.

Afin de mieux piloter l'ensemble de la démarche sociétale, en cohérence avec les axes stratégiques définis, de nouveaux outils de *reporting* sociétal ont été élaborés, applicables sur les réalisations de l'année 2012. Le *reporting* sociétal Groupe comprend désormais deux parties :

- Un questionnaire qualitatif d'auto-évaluation de l'application de la directive sociétale. Ce questionnaire permet d'évaluer et de piloter le niveau de déploiement de la directive sociétale dans le Groupe.
- Un questionnaire quantitatif pour recenser toutes les actions sociétales menées localement par les directions opérationnelles du Groupe.

Ce nouveau *reporting* annuel vise à mieux mesurer, à travers un ensemble d'indicateurs, les efforts menés par le Groupe dans ce domaine.

3.1. Relations avec les parties prenantes

Depuis une vingtaine d'années, l'évolution du cadre réglementaire incite à l'ouverture d'un processus d'information, de consultation ou de concertation des parties prenantes en amont des décisions ayant un fort impact sur l'environnement.

Par-delà son souci de la conformité réglementaire, TOTAL met en place des structures de dialogue à tous les niveaux du Groupe. Au Siège, une personne est notamment chargée des relations avec les ONG.

Afin de professionnaliser la démarche sociétale des filiales et des sites, TOTAL déploie par ailleurs, depuis 2006, l'outil interne SRM+ (*Stakeholder Relationship Management* : gestion de la relation avec les parties prenantes). Son objectif : identifier et cartographier les principales parties prenantes, planifier des rencontres avec elles et consigner les attentes exprimées, puis élaborer un plan d'action permettant de construire une relation dans la durée. Les communautés voisines des sites de TOTAL s'interrogent souvent sur les impacts des activités du Groupe sur la sécurité, la santé ou encore l'environnement. Instaurer un dialogue avec les riverains permet d'apporter des réponses à ces préoccupations légitimes. Outre SRM+, des dispositifs de dialogue adaptés aux pays d'implantation ou aux secteurs d'activité de TOTAL sont mis en place tels que :

- les Community Advisory Panels aux États-Unis, développés à l'initiative du Conseil américain de la chimie (American Chemistry Council) ;
- les Comités locaux d'information et de concertation en France, en application de la loi sur la prévention des risques technologiques ;

- la démarche « Terrains d'entente », initiée en 2002 au sein de la Chimie (actuellement intégrée au secteur Raffinage-Chimie) de TOTAL pour renforcer le dialogue entre les sites industriels et leur environnement ;
- la conférence riveraine, mise en place en 2007 par la raffinerie de Feyzin en France, en partenariat avec la mairie de Feyzin : cette instance de dialogue composée de riverains permet d'améliorer les conditions de vie des habitants et leurs relations avec le site. Elle a été reconnue par le préfet comme un acteur de concertation dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques ;
- le lancement en 2011, dans la région Lorraine (France), d'une démarche collective de consultation des parties prenantes de tous les secteurs du Groupe présents dans cette région.

Conscient des spécificités des « peuples autochtones et tribaux » (selon la formule consacrée par la convention n° 169 de l'Organisation internationale du travail), TOTAL a également mis en place une charte des principes et lignes d'action directrices à adopter vis-à-vis des communautés qui se trouvent au contact de ses filiales. En vertu de cette charte ainsi que de son Code de conduite, le Groupe s'efforce d'en connaître et comprendre les besoins légitimes. Cette charte encourage en particulier les filiales à faire appel à des experts, si nécessaire, pour identifier et comprendre les attentes et les spécificités des peuples autochtones, dialoguer et les consulter préalablement à l'installation de tout projet industriel, et contribuer positivement à leur développement socio-économique.

3.2. Développement socio-économique des communautés et des territoires où TOTAL est implanté

Développement socio-économique des communautés riveraines ou locales

Partout où il est implanté, TOTAL a une responsabilité particulière dans le développement socio-économique des communautés vivant à proximité de ses installations. Cette ambition se concrétise à travers plusieurs axes :

- en premier lieu, une exigence de pertinence dans ses investissements et de transparence dans sa contribution financière (à travers les impôts, taxes et redevances qu'il verse) au développement des territoires d'accueil, dans le respect des législations locales ;
- la création d'emplois directs et indirects locaux à la faveur d'une politique contractuelle adaptée, dans une démarche pérenne d'éducation et de formation ;
- le soutien volontaire à la mise en œuvre de programmes socio-économiques dans les pays en développement : en fonction des attentes des populations, ces programmes, menés en partenariat avec les organisations et les institutions locales, peuvent être accompagnés d'initiatives dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Dans toutes ses actions, TOTAL veille à ne pas se substituer aux autorités locales. Dans une démarche de concertation avec les pouvoirs publics, le Groupe complète ou démultiplie leurs initiatives en prenant soin de :

- donner toute leur légitimité aux actions socio-économiques ou sanitaires locales ;

- éviter la dépendance à la présence de TOTAL, en privilégiant l'autonomie plutôt que l'assistance ;
- garantir la réussite des projets qui nécessitent une connaissance des cultures locales que ses équipes n'ont pas nécessairement.

Le savoir-faire du Groupe s'appuie sur une professionnalisation continue de ses équipes d'ingénierie sociétale. Structuration des projets, définition d'objectifs, indicateurs de suivi et d'évaluation sont autant d'outils qui ont permis de passer d'une logique d'assistance à une démarche où les communautés deviennent actrices de leur développement.

TOTAL s'associe à cet égard à des ONG spécialisées dans l'action sociétale et dotées d'une vraie expérience de terrain. Elles lui permettent d'augmenter l'efficacité des programmes socio-économiques accompagnés, en l'incitant notamment à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie de ses programmes, depuis leur conception jusqu'à l'arrêt de l'activité. Au Siège ou dans les filiales de l'Exploration-Production, plus de 300 personnes y travaillent à temps plein.

En Afrique, le Groupe œuvre notamment en faveur du développement du tissu industriel et du *local content* (fabrication locale, personnel local dans les filiales, pré-qualifications des contracteurs locaux, développement d'infrastructures nationales, diversification de l'économie locale) :

- Depuis les années 2000 la participation de prestataires locaux dans les projets industriels ne cesse d'augmenter. Afin de collaborer avec un nombre croissant de fournisseurs locaux,

TOTAL a mis en place une démarche de pré-qualification et de certification des PME-PMI locales dans le respect des normes exigées par le Groupe.

- Dans le cadre du projet Pazflor, plus de trois millions d'heures de travail ont été réalisées en Angola. En synergie avec les projets éducatifs soutenus par Total E&P Angola, une cinquantaine de candidats ont été recrutés et formés dès 2007 par l'Institut national du pétrole pour devenir opérateurs de production sur le projet. Pour le projet CLOV, le Groupe a pour objectif d'atteindre neuf millions d'heures travaillées en Angola.
- Au Nigeria, la filiale compte déjà plus de 80% d'employés locaux et plus de 100 nouveaux recrutements sont prévus chaque année au niveau local. Pour le développement d'Akpo, 28% de la construction a été assurée par des entreprises locales.
- En soutien à la diversification des économies locales, au Congo, TOTAL a renforcé son engagement auprès de l'Association Pointe-Noire Industrielle (APNI), une plateforme de développement des PME et PMI lancée en 2000. TOTAL encourage le développement de coopératives et de micro-entreprises comme le projet d'appui à la transformation du manioc au Gabon ou la création de *business centers* au Nigeria.

Accès à l'énergie

Depuis plus de dix ans, certaines filiales se sont engagées, de manière ponctuelle et indépendante, dans différents projets sociétaux centrés sur l'accès à l'énergie, dans trois domaines principaux :

- l'électrification de zones rurales, non reliées au réseau, grâce au photovoltaïque (20 000 foyers électrifiés grâce à des kits solaires photovoltaïques en Afrique du Sud et 25 000 foyers au Maroc) ;
- l'aide à la fourniture en GPL, à travers le programme Shesha en Afrique du Sud (vente de bouteilles de gaz aux habitants des *townships*, dont l'utilisation améliore la sécurité et la santé des personnes) ;
- l'utilisation des gaz associés pour produire de l'électricité dans certains pays où l'Exploration-Production de TOTAL est présente : au Nigeria, le projet développé sur OML 58 dessert près de 100 000 personnes. Au Yémen, la fourniture d'électricité à partir de gaz associés (25 MW depuis 2009) permet d'alimenter plusieurs dizaines de milliers de personnes parmi les communautés riveraines. Au Congo, TOTAL a participé au financement de l'extension du réseau électrique dans certains quartiers de la ville de Pointe Noire, contribuant ainsi à fournir de l'électricité à environ 10 000 personnes.

Ces projets ont le plus souvent été développés en lien avec les communautés riveraines des sites d'implantation du Groupe ou dans le cadre de programmes initiés par les autorités de pays hôtes et parfois sans objectif de viabilité économique et donc de durabilité.

Depuis la fin des années 2000, TOTAL a engagé une réflexion pour améliorer sa performance sociétale et structurer sa démarche. Dans ce cadre, TOTAL vise à développer des programmes qui soient à la fois rentables et pérennes. À ce titre, le Groupe a développé « Total Access to Energy », proposant des solutions énergétiques adaptées aux populations défavorisées. Le Groupe s'appuie sur les retours d'expérience des expérimentations menées ces dernières années et met en œuvre ces programmes dans le cadre de l'économie solidaire avec l'objectif de mettre en place

des solutions d'accès à l'énergie durables et reproductibles à grande échelle.

Total Access to Energy comprend, à ce jour, trois axes en ligne avec le cœur de métier de TOTAL :

- le développement du solaire photovoltaïque dans les pays non-OCDE (lancement en 2012 d'une marque commerciale : « *Awango by Total* ») ;
- la lutte contre la précarité énergétique dans les pays OCDE (mobilité et chauffage) ;
- la valorisation des gaz associés à la production d'hydrocarbures dans certains pays africains (en cours d'étude).

Lors de la Conférence des Nations unies de Rio en juin 2012 (« Rio+20 »), TOTAL a pris l'engagement, d'ici 2015, de permettre à cinq millions de personnes à faibles revenus de s'éclairer grâce à des produits solaires photovoltaïques fiables, tout en offrant une gamme de services étendue allant du service après-vente à des options de collecte des produits en fin de vie et de recyclage.

TOTAL a été le principal sponsor de Lighting Africa, la conférence mondiale sur l'accès à l'énergie organisée à Dakar en novembre 2012 par la Banque Mondiale et l'IFC (International Finance Corporation). Lors de cette conférence, TOTAL a lancé sa nouvelle offre *Awango by Total*, un ensemble de produits et de services qui répondent aux besoins d'éclairage et de chargement de téléphones portables. TOTAL a par ailleurs annoncé qu'après une période de tests par les clients de quatre pays pilotes (Cameroun, Kenya, Indonésie et République du Congo), son offre *Awango by Total* serait déployée dans huit nouveaux pays : Burkina Faso, Cambodge, Éthiopie, Haïti, Myanmar, Nigeria, Ouganda et Sénégal. Avec un taux de croissance d'environ 130% en 2012, ce sont près de 119 000 produits qui ont été vendus en 2012 et 168 000 depuis le démarrage du projet. Les prévisions de croissance pour 2013 sont supérieures à 100%.

Lutte contre la précarité énergétique dans les pays OCDE

Dans les pays développés, 15 à 20% de la population est considérée en situation de précarité énergétique. Cela concerne les personnes qui ne parviennent plus à faire face à leurs besoins dans deux domaines : le chauffage et la mobilité.

Pour tenir compte de ce contexte, le secteur Marketing & Services a lancé en 2012 un programme destiné à transformer les contraintes de solvabilité des ménages européens en levier d'innovation. Ce programme vise deux objectifs : développer une offre commerciale et financière plus accessible, et répondre aux attentes croissantes des parties prenantes (pouvoirs publics, société civile).

L'approche retenue consiste en la mise en œuvre de projets pilotes innovants associant des acteurs publics, privés et la société civile :

- Dans le domaine du chauffage/habitat, les projets pilotes vont permettre, via des partenariats avec des acteurs reconnus de la médiation sociale (PIMMS – Point d'information et de médiation multiservices –, Unis Cité...) de faciliter l'identification des ménages en précarité, y compris parmi les clients des filiales du Groupe, et de concevoir une offre d'accompagnement adaptée. Le premier projet lancé a démarré en septembre 2012 en Meurthe et Moselle, en France. En septembre 2011, le Groupe avait signé une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour participer au programme « Habiter Mieux », sous

l'égide du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement. L'action engagée pour soutenir des travaux de rénovation thermique dans dix-sept départements français se poursuit.

- Sur le sujet de la mobilité, le partenariat signé en décembre 2012 avec Voiture & Co, le leader de la « précarité mobilité » en France, vise le déploiement de solutions de « mobilité vers l'emploi » : mise à disposition de véhicules à bas prix, diagnostic, conseil et accompagnement personnalisé, formation. L'objectif à cinq ans de ce partenariat est d'accompagner 20 000 personnes sur la « mobilité vers l'emploi ». Une étude a également été lancée, dont l'objectif est de réaliser un premier état des lieux en France de la « précarité mobilité » et de formuler des recommandations pour développer la mobilité des personnes en situation de précarité.

L'engagement du Groupe sur ces sujets est de plus de 3 millions d'euros sur trois ans (2013-2015) et sera mesuré suivant trois types d'indicateurs : l'impact socio-économique (nombre de rénovations thermiques, nombre de personnes accompagnées, réinsérées...), le levier d'innovation (pratiques, processus, solutions innovantes pouvant être transférées aux métiers...) et enfin le degré de satisfaction des parties prenantes (évolution de la perception du Groupe comme contributeur aux solutions de précarité énergétique).

Concentrés aujourd'hui sur la France en raison de la forte implantation et du maillage du Groupe sur le territoire, ces projets pourraient, à terme, être étendus à d'autres pays en Europe.

Développement du tissu économique régional

Les activités de TOTAL génèrent des centaines de milliers d'emplois directs et indirects à travers le monde. Les seuls achats du Groupe représentent environ 29 milliards d'euros. Autant d'enjeux en termes d'impact environnemental, social et sociétal dont TOTAL tient compte dans sa relation avec ses fournisseurs (se reporter au paragraphe 3.4. du présent chapitre).

3.3. Actions de partenariat et de mécénat

Mécénat d'entreprise

Au-delà de la démarche sociétale directement liée aux activités industrielles du Groupe, TOTAL est engagé de longue date dans des actions d'intérêt général dans ses pays d'implantation. Les actions de mécénat du Groupe sont principalement menées par la Fondation d'entreprise TOTAL d'une part et la direction du Mécénat de TOTAL S.A. d'autre part. Le budget global des actions de mécénat de TOTAL S.A. (y compris sa Fondation d'entreprise) s'est élevé à 32 millions d'euros en 2012 contre 28 millions d'euros en 2011.

Créée en 1992 au lendemain du Sommet de la Terre de Rio, la Fondation d'entreprise TOTAL a fêté son vingtième anniversaire en 2012. Initialement consacrée à l'environnement et à la biodiversité marine, la Fondation a, en 2008, élargi son champ d'action aux autres domaines de mécénat du Groupe. Elle intervient désormais dans quatre domaines : la biodiversité marine, la culture et le patrimoine, la santé et la solidarité. En 2012, TOTAL a reconduit pour une période de cinq ans (2013-2017) son engagement au travers de sa Fondation d'entreprise. Celle-ci est dotée d'un budget pluriannuel de 50 millions d'euros.

Dans le domaine de la biodiversité marine, la Fondation soutient des programmes de recherche visant à une meilleure connaissance

Au-delà des emplois générés par ses activités, le Groupe mène une politique volontaire de solidarité entrepreneuriale en direction des petites et moyennes entreprises (PME) en France et dans le monde, en particulier via la structure Total Développement Régional (TDR). Son objectif est de favoriser la création d'emplois et le partage des compétences pour développer le tissu économique local.

Si cette démarche est d'abord conduite en dehors de toute urgence économique et sociale, elle peut également venir à l'appui d'opérations programmées de revitalisation de bassins d'emploi, pour accompagner le redéploiement des activités du Groupe.

Ce soutien, qui constitue un volet majeur de la responsabilité sociétale et économique de TOTAL, se traduit par différents dispositifs :

- appui financier à la création, à la reprise et au développement des PME et aide à la revitalisation ;
- accompagnement à l'exportation et au développement à l'international ;
- aides aux PME innovantes.

Ces trois dernières années, TDR s'est ainsi engagé financièrement à hauteur de 12 millions d'euros auprès de 360 PME, soutenant 6 000 emplois.

De plus en plus, TOTAL tend à internationaliser sa politique de développement régional en Europe mais également dans les pays en développement où il est présent à travers *Total Small Business Initiative*. Ainsi, en Belgique, l'appui aux PME est devenu un élément clé de l'action sociétale : *Total Small Business Initiative* est déployé autour des bassins de Feluy depuis 2008 et le dispositif est désormais étendu à Anvers, Gand et Bruxelles. En Italie, la filiale Exploration-Production de TOTAL aide les PME de la région de Basilicate à accéder au marché de l'export.

des espèces et écosystèmes marins et des enjeux liés à leur préservation et à leur valorisation.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, la Fondation accompagne des expositions favorisant le dialogue des cultures avec les pays hôtes. En France, aux côtés de la Fondation du Patrimoine, elle soutient des programmes de restauration du patrimoine culturel, industriel et artisanal dans les régions d'implantation du Groupe.

Dans le domaine de la santé, depuis 2005, la Fondation est partenaire de l'Institut Pasteur. Le partenariat, dont le référent scientifique est le Professeur F. Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine en 2008, est centré sur la lutte contre les maladies infectieuses. La Fondation intervient ainsi dans des programmes de recherche et des actions de terrain menées en partenariat avec les filiales du Groupe, principalement sur le continent africain.

Enfin, dans le domaine de la solidarité, la Fondation encourage l'implication citoyenne des collaborateurs notamment en soutenant des projets portés par des associations dans lesquelles les salariés sont impliqués à titre personnel et bénévole. En 2012, cinquante-deux projets de collaborateurs ont été soutenus dans vingt-quatre pays.

Par ailleurs, le Groupe a noué des grands partenariats institutionnels. En 2009, TOTAL s'est associé au Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) piloté par le ministère français de l'Éducation nationale à hauteur de 50 millions d'euros sur six ans. Ce fonds a pour but de soutenir et d'évaluer des actions sociales innovantes susceptibles d'inspirer des politiques publiques en faveur de la réussite scolaire et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Depuis 2008, TOTAL est également partenaire de la Société nationale des sauveteurs en mer (SNSM). Le Groupe contribue ainsi par ses financements et son expertise à améliorer la sécurité maritime des opérations de sauvetage menées par l'association en France.

Après vingt ans d'engagement, l'ambition de la Fondation d'entreprise TOTAL a été réaffirmée en 2012 : elle est d'accompagner le développement d'actions d'intérêt général, au-delà de sa responsabilité d'industriel, en favorisant le croisement entre expertises et innovation.

Partenariats éducatifs

TOTAL entend permettre aux collaborateurs des pays hors de France d'accéder à des postes à responsabilité dans leurs filiales d'origine. Pour ce faire, le Groupe propose, dans le cadre de ses programmes sociaux, des bourses locales et internationales en amont du recrutement. Des milliers d'étudiants ont ainsi la possibilité de poursuivre leurs études dans leur pays d'origine ou dans les plus grandes universités du monde. En parallèle, le programme de bourse internationale de TOTAL a permis à plus de six cents étudiants originaires de trente pays de préparer en France des diplômes (licences, écoles d'ingénieurs, masters, MBA et doctorats).

Par ailleurs, TOTAL a signé en juillet 2012 un accord de partenariat avec le ministère des Affaires étrangères français sur un nouveau programme de bourses internationales en cofinancement dit « Quai d'Orsay – Entreprises » qui s'ajoute au précédent. Les cursus proposés à des étudiants de six pays différents seront des masters enseignés en langue française dans les universités françaises.

Avec le soutien d'autres grands groupes, TOTAL, Paris Tech et l'École Polytechnique ont lancé à la rentrée universitaire 2011 un master 2 « Sciences et technologies des énergies renouvelables ». À la rentrée 2012, quarante étudiants de dix pays différents ont rejoint ce programme.

Les chaires d'enseignement de recherche font l'objet d'un soutien particulièrement actif de TOTAL avec trente établissements dont plus de la moitié sont français. Une des dernières en date est celle avec l'École Centrale de Paris sur les « Achats industriels complexes ».

Autre initiative phare du Groupe en faveur de l'éducation : la quatrième édition du *Total Energy and Education Seminar*, qui a eu lieu à Paris en novembre 2012 et qui a réuni soixante-dix professeurs représentant trente-cinq pays. Ces professeurs ont eu des échanges avec une vingtaine de dirigeants de TOTAL et d'experts externes sur des problématiques telles que l'avenir énergétique, le changement climatique, les relations entre universités et entreprises, ou encore les impacts de la mondialisation sur l'éducation et la gestion des ressources humaines.

La septième édition de la *Total Summer School* s'est quant à elle tenue à Paris en juillet 2012. Elle a accueilli cent vingt étudiants de troisième cycle originaires de trente pays, afin de débattre sur les enjeux de l'énergie.

Le programme des partenariats universitaires lancé en 2010 en Afrique s'étend à l'Asie et au Moyen-Orient. Des accords de partenariats ont été signés ou renouvelés en Chine, à Singapour et en Indonésie. Pour le Moyen-Orient, c'est au Qatar que le premier a été signé en décembre 2011, et deux autres sont prévus en Irak et aux Émirats arabes unis. Le but de ces programmes, outre les aspects sociétaux, est de préparer les talents nécessaires à la réalisation des ambitions internationales du Groupe.

En Afrique, le Groupe poursuit son soutien aux programmes pilotes lancés en 2008 au sein des lycées Eiffel (Angola) et Augagneur (Congo) pour offrir un enseignement gratuit et de qualité là où l'offre d'éducation reste limitée. TOTAL finance le développement des classes préparatoires aux grandes écoles au sein du Lycée Léon Mba au Gabon. Au niveau de l'enseignement supérieur, TOTAL est partenaire des Instituts du pétrole et du gaz et des facultés de sciences de plusieurs pays : IST-AC (Congo/Cameroun), Université de Boumerdès (Algérie), Université de Port-Harcourt (Nigeria).

Les partenariats universitaires à l'international se développent, en lien avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT), l'Institut français du pétrole (IFP) et l'Institut d'études politiques de Paris (IEP). Le Groupe a signé six partenariats régionaux à ce jour, avec l'université de Witwatersrand en Afrique du Sud, l'Institut 2IE au Burkina Faso, l'Université de Makerere en Ouganda, le CESAG au Sénégal, l'université KNUST au Ghana et la National University à Singapour. Dès 2012, ces partenariats régionaux ont permis d'accueillir plus d'une vingtaine de stagiaires dans nos filiales, de soutenir financièrement des étudiants et de recruter une dizaine de personnes. Pour l'Afrique, le Groupe a signé des partenariats nationaux au Nigeria, au Kenya, au Malawi et en Tanzanie.

Le Groupe a développé au fil des années un projet de sensibilisation d'envergure autour de la sécurité routière visant l'ensemble des usagers de la route :

- Depuis 2004, des actions sont menées à destination des enfants, principales victimes des accidents de la route : à l'initiative de la direction Afrique Moyen-Orient du Marketing & Services, une grande campagne de sensibilisation et d'information est menée depuis septembre 2012 dans les écoles de plusieurs pays d'Afrique. L'objectif est de sensibiliser un million d'enfants grâce au déploiement dans les écoles de près de 1 000 « cubes sécurité » devant permettre l'enseignement des règles de la route grâce à divers éléments de sensibilisation destinés aux enfants.
- Parallèlement, une opération de grande envergure est menée pour mobiliser les secteurs publics et privés afin d'améliorer la sécurité routière sur deux axes transfrontaliers, parmi les plus meurtriers du continent africain, et mettre en place des actions sociétales le long de ces axes routiers majeurs (corridors). Les filiales du secteur Marketing & Services en Ouganda, au Cameroun et au Kenya réunissent, pour chaque axe routier majeur, les parties prenantes potentielles autour du projet en s'appuyant sur la Banque Mondiale et des prestataires indépendants, experts de la sécurité routière.
- En Éthiopie, en Zambie, au Ghana, au Nigeria et au Sénégal, les filiales travaillent avec les autorités locales et les autres parties prenantes pour développer le partage des bonnes pratiques en termes de gestion de la sécurité des flottes et de la sécurité routière en général.

Ces actions sociétales complètent celles engagées en interne pour renforcer la sécurité des transports assurés par le Groupe, comme le programme PATROM en Afrique.

3.4. Loyauté des pratiques

Prévention de la corruption

Compte tenu de la diversité des contextes géographiques rencontrés et de l'importance des investissements engagés, l'industrie pétrolière se doit d'être particulièrement vigilante aux risques de corruption et de fraude. Environ un quart des effectifs de TOTAL travaille dans des pays où ce risque est considéré comme élevé (pays dont l'indice Transparency International de perception de la corruption est égal ou inférieur à 5). Le renforcement de l'intégrité ainsi que la prévention de la corruption et de la fraude constituent donc un enjeu majeur pour le Groupe et l'ensemble de ses collaborateurs.

La démarche de TOTAL dans ce domaine repose sur des principes clairs, énoncés dès 2000 dans son Code de conduite : « TOTAL rejette la corruption sous toutes ses formes, publique et privée, active et passive ».

Le Code de conduite présente l'ensemble des principes d'action et de comportement individuel que chacun doit observer dans ses prises de décisions quotidiennes, ainsi que dans ses relations avec les parties prenantes de l'entreprise. TOTAL y rappelle notamment son adhésion aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et au Pacte mondial de l'Organisation des Nations unies, dont le dixième principe invite les entreprises à agir contre la corruption sous toutes ses formes.

L'engagement du Groupe a été réitéré par le Président-directeur général de TOTAL à l'occasion de la publication de la nouvelle « politique intégrité » en février 2011. Cet engagement s'est traduit concrètement par diverses actions :

- l'adoption par le Comité exécutif, en 2009, d'une politique de prévention de la corruption, d'un programme de conformité et la mise en place d'une organisation spécifique ;
- la création d'une direction Conformité et Responsabilité sociétale au sein de la direction Juridique Groupe, désormais relayée par un réseau de plus de trois cent cinquante responsables de la conformité au niveau de la Holding et dans les différents secteurs du Groupe ;
- la décision du Comité exécutif, en 2011, de renforcer les moyens de prévention de la fraude et de la corruption par la mise en place d'une politique et d'un programme d'intégrité ;
- l'adoption, en 2011, de directives Groupe pour la mise en œuvre de ces politiques à tous les niveaux.

Cette démarche s'accompagne d'actions de sensibilisation et de formation à l'intention des collaborateurs. Des séminaires de formation sont proposés aux responsables Conformité au niveau des secteurs et filiales. Des présentations spécifiques sur la prévention de la corruption sont également assurées, notamment lors des séminaires « Éthique ». Une formation de type *e-learning* sur la prévention de la corruption, disponible en douze langues, est déployée en interne depuis 2011. Elle a été suivie par plus de 40 000 employés à ce jour.

Droits de l'homme

Bien que la responsabilité première en la matière incombe aux États, les activités des entreprises peuvent avoir des incidences multiples sur les droits de l'homme pour les employés, les partenaires ou les communautés avec lesquels elles

interagissent. Au-delà d'un engagement éthique pour TOTAL, l'adoption d'une démarche proactive vis-à-vis des droits de l'homme au sein de l'entreprise est essentielle pour son bon fonctionnement. Cette démarche contribue à établir et à maintenir des relations de qualité avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Dans son Code de conduite, TOTAL rappelle ainsi son adhésion aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, aux conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi qu'aux principes du Pacte mondial de l'ONU (*Global Compact*). Le Groupe a participé aux consultations organisées entre 2005 et 2011 par le Professeur John Ruggie, représentant spécial des Nations unies sur la question des droits de l'homme et des entreprises. Le Président-directeur général et le directeur Juridique du Groupe ont exprimé leur soutien au cadre de référence « protéger, respecter, réparer » et aux principes directeurs de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Par ailleurs, le Groupe prend part activement à de nombreuses initiatives et groupes de travail sur les droits de l'homme réunissant diverses parties prenantes. Ainsi TOTAL participe, au sein du Pacte mondial, au groupe de travail sur les droits de l'homme, au groupe d'experts sur l'investissement responsable en zones de conflit, et au groupe de travail sur le dixième principe relatif à l'anti-corruption. Depuis sa création en 2010, le *Global Compact LEAD (Initiative for Sustainable Leadership)* comprend cinquante-quatre membres parmi lesquels TOTAL est la seule entreprise française participante. Le Groupe est également un membre fondateur de la Global Business Initiative on Human Rights et participe activement aux travaux de l'IPIECA, via les groupes de travail suivants : « Social Responsibility Working Group » et « Human Rights Task Force ». Après avoir mis en œuvre pendant plusieurs années les recommandations des « Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme » (VPSHR – Voluntary principles on security and human rights –), TOTAL a adhéré en mars 2012 à cette initiative. En 2012, TOTAL a également participé aux travaux de l'ONG Shift créée par John Ruggie après la fin de son mandat pour les Nations unies ; le directeur Juridique de TOTAL a notamment participé à un atelier organisé par Shift à Boston (USA) sur le thème de la mise en œuvre pratique du respect des droits de l'homme par les entreprises.

En interne, afin de préciser les positionnements et actions du Groupe dans ce domaine, un « comité de coordination droits de l'homme » a été mis en place, dont l'organisation a été confiée au Président du Comité d'éthique. Cette plateforme d'échanges, qui réunit tous les deux mois des membres des directions Ressources humaines, Affaires publiques, Finances, Juridique, Sécurité ou encore Développement durable, permet de coordonner les actions menées au sein des différentes entités opérationnelles du Groupe. Lors de ces réunions, les participants partagent leurs retours d'expériences et informations sur plusieurs sujets liés notamment à la participation de TOTAL à des initiatives internationales publiques ou privées (VPSHR, ITIE, GBI, IPIECA...), aux outils « droits de l'homme », procédures et politiques internes adoptées ou en cours de développement, ainsi qu'aux projets de la société civile.

En lien avec les principes directeurs de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, la démarche de TOTAL en faveur de ces droits repose sur plusieurs leviers :

- **Des principes écrits** : en conformité avec son Code de conduite, le Groupe a adopté des principes adaptés aux opérations et aux pays où il travaille, dont certains sont énumérés dans le Guide pratique de l'entreprise sur les droits de l'homme, publié en 2011 (disponible en anglais, en français, en espagnol et en chinois).
- **Des opérations de sensibilisation** : pour s'assurer de la diffusion interne de ces principes, TOTAL sensibilise ses collaborateurs via les canaux de communication internes (intranet Éthique et Sûreté, par exemple) et par des formations spécifiques adaptées aux enjeux rencontrés sur le terrain ; ces formations sont référencées dans les catalogues Responsabilités éthique, environnementale et sociétale de l'Université TOTAL.
- **Des structures d'écoute et de conseil** : deux structures spécifiques, le Comité d'éthique et la direction Conformité et Responsabilité sociétale, sont à la disposition des collaborateurs pour les conseiller et coordonner les efforts en faveur du respect des droits de l'homme. Tout salarié qui serait confronté à un manquement relatif au Code de conduite doit en premier lieu faire appel à sa ligne managériale et à sa hiérarchie ; le cas échéant, il peut contacter la direction des Ressources humaines, voire saisir le Comité d'éthique.

Structure centrale et indépendante où sont représentés l'ensemble des secteurs d'activité de TOTAL, le Comité d'éthique joue un rôle clé d'écoute, d'assistance et de conseil auprès des salariés mais aussi des personnes extérieures au Groupe. La confidentialité des saisines du Comité est absolue ; elle ne peut être levée qu'avec l'accord de la personne concernée.
- **Des outils d'évaluation** : des outils permettent d'évaluer régulièrement les pratiques des filiales en matière de droits de l'homme et les risques auxquels elles peuvent être confrontées. Ils analysent les conséquences d'un projet au niveau local (audits sociétaux menés dans certains pays auprès des communautés locales, qui sont interrogées sur leur perception de l'impact des activités du Groupe sur leur quotidien) ou contrôlent la conformité des pratiques éthiques des filiales aux standards du Groupe. La plupart de ces outils visent à éviter ou à réduire les risques ou les impacts éthiques liés à nos activités. Certains de ces outils sont mis en œuvre avec le concours d'experts indépendants, tels GoodCorporation, le Danish Institute for Human Rights ou le CDA Collaborative Learning Projects. Sur la base de ces évaluations, des plans d'actions et de suivi sont mis en œuvre.

Des questionnaires ciblant les enjeux environnementaux et sociétaux permettent d'étudier plus en détail avec un fournisseur la façon dont il traite ces sujets, soit en phase de pré-qualification, soit lors d'un audit. De façon ponctuelle, la relation fournisseur peut être regardée sous cet angle dans le cadre d'évaluations éthiques des filiales ou entités du Groupe réalisées par GoodCorporation.

Un groupe de travail transverse consacré aux achats durables, rassemblant les différents secteurs ainsi que les directions Achats et Développement durable, a été mis en place en 2011. Sa mission est de renforcer la politique de TOTAL dans ce domaine en s'appuyant sur les initiatives développées dans chaque secteur. En 2012, une cartographie des risques et opportunités environnementales et sociétales des principales catégories d'achat du Groupe a été réalisée, permettant d'identifier les enjeux majeurs selon trois axes : éthique et droits de l'homme, impact environnemental, création de valeur avec les communautés. À la suite de cette analyse, des pilotes détaillés ont été lancés sur certains types d'achat.

TOTAL poursuit sa collaboration avec le Danish Institute for Human Rights pour améliorer ses outils et processus d'évaluation des fournisseurs quant à leur approche des impacts environnementaux et sociétaux.

En France, un effort particulier a été fait dans le cadre de la politique handicap afin d'augmenter la part des achats du Groupe au secteur protégé et adapté : celle-ci devrait doubler en 2013, en unités bénéficiaires, pour les sites du Siège à Paris la Défense grâce aux contrats signés en 2012.

Sous-traitance et fournisseurs

Dans son Code de conduite, TOTAL indique qu'il attend de ses fournisseurs qu'ils respectent des principes équivalents à ceux définis pour lui-même. Un document intitulé « Principes fondamentaux dans les achats » précise les engagements du Groupe en matière notamment de prévention de la corruption, de conformité aux règles de libre concurrence, de respect des droits fondamentaux au travail, de protection de la santé, de préservation de l'environnement, ainsi que de promotion du développement économique et social. Les règles précisées par ce document peuvent être communiquées aux fournisseurs de TOTAL et faire l'objet de clauses contractuelles spécifiques lors des appels d'offres importants.

4. Autres informations sociales, sociétales et environnementales

4.1. TOTAL et les sables bitumineux canadiens

Avec le développement de plusieurs projets dans les sables bitumineux canadiens, TOTAL devrait produire d'ici dix à quinze ans environ 200 kb/j de bitume. La prise en compte des enjeux environnementaux et en particulier de l'impact sur l'eau, de la réhabilitation des sols et des écosystèmes affectés, ainsi que des émissions de gaz à effets de serre (GES) est essentielle. Depuis plusieurs années, TOTAL participe activement aux diverses initiatives de recherche collaborative engagées par l'industrie canadienne sur ces sujets et y investit chaque année plus de 20 millions de dollars canadiens. En particulier, TOTAL est un des membres fondateurs de COSIA (Canadian Oil Sands Innovation Alliance), initiative lancée en 2012 par quatorze producteurs au Canada pour accélérer l'amélioration de la performance environnementale dans les sables bitumineux canadiens en promouvant collaboration et innovation.

Afin de limiter sa consommation d'eau dans le projet in situ de Surmont (détenu à 50%), le Groupe a travaillé avec l'opérateur pour optimiser l'utilisation et le recyclage de l'eau. Pour la phase 2 du projet, l'option choisie devrait permettre de prélever l'eau en priorité dans des aquifères salins et non dans les aquifères d'eau douce ou les rivières, ce qui entraînera un coût additionnel du traitement. Sur Joslyn North (38,25%, opérateur), TOTAL s'est engagé à construire un stockage d'eau douce couvrant quatre-vingt-dix jours de production afin de limiter le recours à la rivière Athabasca en période d'étiage (période de l'année où le débit du cours d'eau atteint son point le plus bas).

Par ailleurs, le Groupe participe aux travaux de l'industrie pour améliorer la gestion des résidus associés à la mise en valeur des mines de sables bitumineux, historiquement stockés dans des lagunes de décantation. Pour Joslyn, TOTAL prévoit ainsi d'utiliser des procédés de séparation des flux de résidus, d'épaississement des résidus les plus fins, voire de floculation et de centrifugation,

afin de réduire significativement la taille des lagunes de décantation et d'assurer leur solidification en quelques années.

L'exploitation des sables bitumineux par extraction minière à ciel ouvert perturbant par ailleurs les sols et les écosystèmes, TOTAL s'est engagé à les reconstruire de manière durable tout au long de ses opérations, en tenant compte des spécificités de la forêt boréale : 60% des travaux de réhabilitation de Joslyn devraient être achevés à la fin de l'activité minière et le reste dans les sept années suivantes.

Au-delà des efforts de l'industrie canadienne pour réduire les émissions de GES de la chaîne complète de production des sables bitumineux (supérieures d'environ 10 à 15% à la moyenne des bruts conventionnels sur un cycle de vie complet « du puits à la roue » selon les estimations du Groupe), TOTAL prévoit d'installer des unités de cogénération sur ses mines. Le Groupe participe également à des projets d'étude sur le captage et le stockage de CO₂ en Alberta.

Soucieux d'assumer la responsabilité qui lui incombe à l'égard de ses parties prenantes et de ses voisins, en particulier les *First Nations*, TOTAL a par ailleurs ouvert un bureau de représentation à Fort Mc Murray dès 2006. Depuis, le Groupe a conclu des accords socio-économiques avec les *First Nations* de Fort McKay, d'Athabasca Chipewyan, de Mikisew Cree ainsi qu'avec la municipalité de Wood Buffalo. Ces accords reflètent l'engagement de TOTAL à dialoguer avec les communautés qui vivent à proximité de ses installations et à les faire bénéficier des retombées économiques de ses activités (se reporter au paragraphe 3.1. du présent chapitre).

Pour plus d'informations :

total-ep-canada.com/csr/responsibility.asp
total.com

4.2. TOTAL et les gaz de schiste

TOTAL possède des participations soit en tant qu'opérateur soit en tant que partenaire dans plusieurs permis de gaz de schiste en Pologne, au Danemark, aux États-Unis et en Argentine.

Dans chacun des pays où le Groupe opère, la Charte environnementale et la Charte sociétale du Groupe adossées à la législation locale constituent le cadre de ses opérations.

Parmi les enjeux environnementaux associés au développement des gaz de schiste, figurent la réduction de la quantité et de l'impact des additifs chimiques, l'optimisation de la gestion de l'eau, la réduction des nuisances résultant des opérations et de leur impact sur les paysages. TOTAL mobilise ses équipes de R&D afin de trouver les solutions technologiques appropriées.

En Europe, où TOTAL a des participations au Danemark, en tant qu'opérateur, et en Pologne comme partenaire, les efforts du Groupe vont vers une plus grande écoute des différents interlocuteurs pour que les opérations puissent se dérouler dans

un cadre acceptable par l'ensemble des parties prenantes.

TOTAL est convaincu que les gaz de schiste auront leur place dans le mix énergétique européen si les campagnes d'exploration confirment l'existence de cette ressource en Europe. Aux États-Unis, TOTAL est partenaire pour l'appréciation ou le développement de permis de gaz de schiste dans les bassins du Barnett (Texas) et de l'Utica (Ohio).

En Argentine, TOTAL possède des participations, soit en tant qu'opérateur soit en tant que partenaire, dans plusieurs permis d'exploration du bassin de Neuquén.

En Australie, TOTAL a signé un accord pour entrer dans quatre permis d'exploration de gaz de schiste situés dans le bassin de South Georgina au centre du pays. Cet accord, qui offre la possibilité à TOTAL de porter sa participation jusqu'à 68% et de devenir opérateur en cas de développement, reste soumis à l'approbation des autorités.

4.3. TOTAL et l'Arctique

Selon une étude publiée par l'USGS (United States Geological Survey) en 2012, l'Arctique recèlerait 13% des ressources conventionnelles de pétrole qui restent à découvrir sur la planète et 30% pour le gaz. Ces ressources substantielles pourraient contribuer à répondre à la hausse de la demande en énergie pendant les prochaines décennies.

L'exploration et la production en Arctique requiert de relever des défis importants en raison de conditions météorologiques et océanographiques difficiles, de contraintes logistiques et de la nature des technologies à déployer dans un écosystème particulièrement sensible.

TOTAL exclut à ce jour de ses activités toute exploration de champs pétroliers en zone de banquise et privilégie soit le développement de champs gaziers, soit le développement de champs pétroliers situés hors des zones de banquise.

En parallèle, TOTAL est impliqué dans la recherche pour faire face aux problématiques spécifiques à l'Arctique notamment à travers son programme de R&D « Grands froids ». TOTAL participe également au Joint Industry Program qui réunit des compagnies pétrolières et des organismes scientifiques et qui étudie notamment les façons de prévenir, de détecter ou de répondre à d'éventuelles pollutions accidentelles d'hydrocarbures.

Le Groupe est impliqué dans différents projets et notamment en Norvège (Snøhvit et Novarg) et en Russie (Kharyaga, Yamal LNG, Termokarstovoye).

5. Rapport de l'organisme de vérification

À l'attention de la Direction générale,

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société TOTAL, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31.12.2012 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège du Groupe, et dont un résumé figure dans la note méthodologique disponible sur le site Internet du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

5.1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises. Les informations environnementales sont consolidées sur le périmètre opéré uniquement. Le Groupe publie également les émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre patrimonial.

5.2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables

du reporting social et environnemental.

- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester⁽¹⁾ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - au niveau de la société mère TOTAL S.A. et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - au niveau des sites ou des filiales que nous avons sélectionnés⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation, de l'historique d'audit et d'une analyse de risque, nous avons :
 - . mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions ;
 - . mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.
- L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 7,5% des effectifs et 22% des émissions de gaz à effet de serre.
- Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité. Concernant le thème de la loyauté des pratiques, les entretiens ont été conduits uniquement au niveau de la société mère TOTAL S.A.
 - Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
 - Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le référentiel

Les Référentiels Environnement Groupe sont déclinés au niveau de chaque branche et secteur afin d'adapter le processus de reporting aux différentes activités de TOTAL.

Commentaires sur les Informations

Les informations appellent de notre part les commentaires suivants :

Informations sociales

Le reporting social du Groupe est déployé via un outil informatique mis en place sur l'ensemble des entités du périmètre. Cet outil complété de contrôles au niveau de la société mère TOTAL S.A. permettent de fiabiliser la collecte des données sociales, en particulier par l'automatisation des contrôles et lors de la consolidation.

(1) Indicateurs Environnement et Sécurité audités sur site : nombre de sites certifiés ISO 14001, nombre de personnes dédiées à l'environnement, existence d'un plan antipollution et nombre d'exercices réalisés, émissions de gaz à effet de serre (en opéré et patrimonial), émissions atmosphériques de NOx et de SO₂, nombre et volumes de déversements accidentels atteignant l'environnement, quantité d'eau douce prélevée par source (hors eau de refroidissement), DCO dans l'eau de rejet (chimie de spécialités uniquement), mode d'élimination des déchets (quantité par type d'élimination), déchets dangereux traités en externe, taux de perte de matières premières et imports d'énergie, processus de consolidation des indicateurs sécurité TRIR-LTIR-SIR, le taux de maladies professionnelles.

Indicateurs sociaux audités sur site : effectifs et découpage par sexe, catégorie socioprofessionnelle, nationalité, recrutement, l'existence d'un salaire minimum garanti par la législation, l'existence d'une protection sociale, indicateurs sur l'organisation du temps de travail (taux d'absentéisme, possibilité et part des salariés travaillant à temps partiel ou par télétravail), part des sociétés disposant d'une représentation des salariés, Part des effectifs couverts par une convention collective, nombre de jours de formation hors compagnonnage et e-learning.

(2) Indicateurs Environnement et Sécurité :

- Exploration-Production : Total E&P Angola – TEPA (Angola), Total E&P Russia – TEPR (Russie), Total E&P Qatar – TEPO (Qatar) ;
- Raffinage-Chimie : Raffinerie Port Arthur – PAR (USA), Raffinerie de Vlissingen – ZR (Pays Bas), Lyndsey Oil Refinery –LOR (UK), Carville Cosmar (USA), Total Gonfreville Petrochemicals (France), Hutchinson Joué les Tours (France) ;
- Marketing & Services : Total Ervevelt (Belgique), Total Valdemoro (Espagne).

Indicateurs Sociaux :

- Exploration-Production : Total E&P Angola – TEPA (Angola), Total E&P Russia – TEPR (Russie), Total E&P Qatar – TEPO (Qatar) ;
- Raffinage-Chimie : Lyndsey Oil Refinery –LOR (UK), Bostik Inc (USA), Total Gonfreville Petrochemicals (France), Total Petrochemicals (France), Atotech Deutschland (Allemagne) ;
- Marketing & Services : Total Belgium (Belgique), Compagnie Pétrolière de l'Ouest – CPO (France) ;
- Holding : TOTAL S.A. La Défense (France) ;
- Marketing & Services : Total Belgium (Belgique), Compagnie Pétrolière de l'Ouest – CPO (France) ;
- Holding : TOTAL S.A. La Défense (France).

Conclusion

Nous exprimons une réserve sur les points suivants :

- Le nombre et le volume des déversements d'hydrocarbures ayant atteint l'environnement sont reportés en utilisant des critères et des méthodes de mesure différents suivant les sites. De ce fait les données consolidées ne sont pas homogènes.
- Les émissions de SO₂ sont calculées sur un nombre d'analyses insuffisant sur les filiales d'Exploration & Production, générant une incertitude sur le montant reporté.
- Pour les indicateurs relatifs au nombre de jours de formation nous avons constaté dans certaines entités auditées des incompréhensions sur les types de formation à prendre en compte et les modalités de comptage.

Sur la base de nos travaux et sous les réserves exposées ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

La Défense, le 11 mars 2013

Le Vérificateur indépendant
Ernst & Young et Associés
Département Développement Durable
Christophe Schmeitzky

Lexique

A

Appréciation (délinéation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, évaluer ses réserves et son potentiel productif.

Association/*Joint venture*/Consortium

Groupement de compagnies sans création d'une nouvelle société dotée de la personnalité juridique. Dans le cadre d'une association pétrolière, chaque membre a des droits indivis sur la zone spécifique attribuée par le contrat (PSC, concession, *buy-back*, etc.) et des obligations fiscales séparées envers l'État-hôte.

B

Baril

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 158,9 litres. Les quantités d'hydrocarbures liquides en barils sont exprimées à 60°F.

Baril équivalent pétrole (bep)

Le baril équivalent pétrole est l'unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

Biocarburant

Combustible liquide ou gazeux utilisé pour le transport et produit à partir de la biomasse.

Biomasse

Fraction biodégradable des produits, des déchets et des résidus d'origine biologique provenant de l'agriculture (y compris les substances végétales et animales), de la sylviculture et des industries connexes, y compris la pêche et l'aquaculture, qui par transformation chimique peuvent devenir des molécules d'intérêt (molécules carbonées) pour la production de carburants et de chimie de spécialité.

Bouquet énergétique

Ensemble des sources d'énergies utilisées pour répondre à la demande en énergie.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

Buy-back

Contrat de services à risques (les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur) complété par un mécanisme de compensation (*buy-back*) qui permet à l'entrepreneur de recevoir sous la forme d'une quote-part de la production le remboursement avec intérêts de ses investissements et une rémunération.

C

Capacité de traitement

Capacité de traitement annuel de pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

Captage et stockage du dioxyde de carbone (CSC)

Technologie destinée à réduire l'émission des gaz à effet de serre dans l'atmosphère lors de la combustion de matières fossiles, consistant à capturer, comprimer, transporter puis injecter le dioxyde de carbone (CO₂) dans des formations géologiques profondes pour stockage permanent. Lorsque, dans la production de CO₂, de l'oxygène est utilisé en remplacement de l'air, on parle d'oxycombustion.

Catalyseurs

Substances favorisant les réactions chimiques durant le processus de raffinage, utilisées dans les unités de conversion (réformeur, hydrocraqueur, craqueur catalytique) et de désulfuration.

Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt. Il existe des catalyseurs qui se régénèrent et d'autres qui se consomment.

Centrale solaire à concentration

Forme la plus avancée de centrale solaire thermique qui concentre les rayons du soleil à l'aide de miroirs pour chauffer un liquide et produire de l'électricité. Cette technologie se compose essentiellement de centrales à tour et de centrales cylindro-paraboliques.

Centrale à tour/à capteurs cylindro-paraboliques

Type de centrale solaire thermique constituée d'un champ de miroirs solaires – les héliostats – qui concentrent les rayons du soleil vers une chaudière située au sommet d'une tour. Dans une centrale à capteurs cylindro-paraboliques (en référence à leur forme), les miroirs suivent automatiquement le soleil dans le sens de la hauteur.

Cogénération

Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

Condensat

Fractions de gaz naturel qui existent dans le pétrole brut – soit en phase gazeuse, soit en solution – aux conditions initiales de pressions et de température du réservoir et qui sont récupérées à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

Contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel l'État-hôte concède à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière (ou l'association de compagnies) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

Contrat de partage de production (PSA, PSC)

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière (l'entrepreneur) ou une association de compagnies (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves de gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur)

s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses coûts et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

Conversion

Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fioul lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburateurs, etc.).

Conversion biochimique

Conversion des sources énergétiques (ici le plus souvent biomasse) par des transformations biologiques (réactions dans des organismes vivants). Ex : les transformations par fermentation (en présence d'enzymes).

Conversion thermochimique

Conversion des sources énergétiques (gaz, charbon, biomasse) par des transformations dites thermiques (réactions chimiques portées surtout par la chaleur). Ex : gazéification, combustion, photosynthèse (énergie solaire).

Cost oil/gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation, de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »).

Craquage

Processus de raffinage qui consiste à transformer les molécules d'hydrocarbures de grandes dimensions, complexes et lourdes, en molécules plus simples et plus légères, en recourant à la chaleur, à la pression et parfois à un catalyseur. On distingue le craquage catalytique du vapocraquage réalisé sans catalyseur à l'aide de la chaleur. Le craquage permet alors d'obtenir notamment de l'éthylène et du propylène.

D

Dégoullottage

Modification d'une installation permettant d'en augmenter la capacité de production.

Degrés API

Échelle établie par l'American Petroleum Institute pour le calcul de la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

Développement

Ensemble des opérations entreprises en vue de la mise en production d'un champ, incluant notamment la construction des infrastructures nécessaires à la production des hydrocarbures.

Distillats

Produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide du résidu atmosphérique. On distingue notamment les distillats moyens, qui regroupent communément les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

Domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

Droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

Durée de vie des réserves

Correspond au rapport des réserves en fin de période, sur la part nette de production commercialisable de l'année écoulée.

E

Énergies fossiles

Énergies produites à partir de pétrole, gaz naturel et charbon.

Énergies renouvelables

Se dit d'une source d'énergie dont les stocks se reconstituent ou sont inépuisables, comme le solaire, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et l'énergie géothermique.

Éthane

Gaz combustible, incolore et inodore, que l'on peut trouver dans les gaz naturel et les gaz du pétrole.

Éthanol

Également appelé alcool éthylique ou communément alcool, l'éthanol s'obtient par fermentation de sucre (betterave, canne à sucre) ou d'amidon (céréales, ...). L'éthanol a de nombreuses applications d'ordre alimentaire, chimique ou énergétique (biocarburant).

Éthylène/Propylène

Produits pétrochimiques issus du craquage et indispensables dans la fabrication du polyéthylène et du polypropylène, deux matières plastiques fréquemment utilisées dans les emballages, l'industrie automobile, l'électroménager, le sanitaire et le textile.

Études de FEED (*Front-End Engineering and Design*)

Ensemble des études de définition du projet et de préparation de son exécution. Dans le processus de TOTAL, cela couvre les phases d'avant-projet et de *basic engineering*.

Exploration pétrolière

Ensemble des opérations permettant de mettre en évidence l'existence de gisements d'hydrocarbures.

F

Farnesane

Le farnesane est obtenu par hydrogénation du farnesène. C'est un hydrocarbure saturé (alcane) qui peut être incorporé dans le gazole.

Farnesène

Molécule hydrocarbure (iso-oléfine comportant 15 atomes carbone), le farnesène est une molécule très proche des hydrocarbures fossiles, et peut donc être utilisé pour la fabrication de carburant ou de composés chimiques. La société Amyris a développé un procédé pour le fabriquer par fermentation du sucre.

FPSO (*Floating Production Storage and Offloading*)

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

Fracturation hydraulique

Technique permettant de fracturer la roche pour en améliorer la perméabilité.

G

Gaz associé

Gaz libéré lors de la production de pétrole.

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Hydrocarbures légers (dont les principaux composants sont le butane et le propane), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température.

Le GPL fait partie des LGN.

Gaz de charbon

Gaz naturel présent dans les gisements de charbon.

Gaz de schiste

Gaz naturel piégé dans une roche très compacte et peu perméable.

Gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers, composé principalement de méthane.

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Gaz naturel, principalement du méthane, qui a été liquéfié par refroidissement pour le transporter.

H

Hydrocarbures

Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc.

Hydrocarbures non conventionnels

Hydrocarbures, pétrole et gaz qui ne peuvent être produits ou extraits en utilisant des techniques classiques. Ces hydrocarbures comprennent généralement les gaz de schiste, les gaz de charbon, le gaz situé dans des réservoirs très peu perméables, les hydrates de méthane, les bruts extra lourds, les bitumes, et les hydrocarbures liquides ou gazeux générés lors de la pyrolyse des schistes bitumineux.

Hydrocraquage

Procédé de raffinage catalytique à l'hydrogène permettant la conversion de charges lourdes en fractions plus légères.

L

Lignocellulose

La lignocellulose compose la paroi des cellules des végétaux. Dans le secteur des biocarburants, ce terme est utilisé pour désigner le bois et la paille, deux ressources utilisables pour la production de biocarburants. La lignocellulose peut être gazéifiée (conversion thermo-chimique) ou fractionnée en ses composants élémentaires (sucres issus de la cellulose et lignine) pour les transformer par conversion biochimique.

Liquides de gaz naturel (LGN)

Les liquides de gaz naturel sont un mélange d'hydrocarbures légers que l'on trouve dans la phase gazeuse à température ambiante et qui sont récupérés sous forme liquide dans des unités de traitement à gaz. Les LGN incluent l'éthane, le propane et le butane.

M

MTO/OCP

Le MTO (*Methanols to Olefins*) consiste à transformer du méthanol en oléfines. Ensuite, l'OCP (processus de craquage d'oléfinés) permet de transformer ces oléfines en matières plastiques.

N

Naphta

Essence lourde utilisée comme base en pétrochimie.

O

Oléfines

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication de grandes matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène...), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

Opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières sur un permis déterminé : au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association pétrolière.

On parle également de raffinerie opérée par un partenaire donné lorsque la conduite des activités est confiée à ce dernier pour le compte de l'ensemble des partenaires de l'association propriétaire de ladite raffinerie.

P

Permis

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) par l'État-hôte pour une durée déterminée. Le permis confère aux compagnies pétrolières le droit exclusif d'effectuer des travaux d'exploration (permis « d'exploration ») ou d'exploiter un gisement (permis « d'exploitation »).

Permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées.

Permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées.

Petcoke (ou coke de pétrole)

Produit résiduel du procédé d'amélioration des coupes très lourdes du pétrole. Ce produit solide et noir se compose majoritairement de carbone, et peut être utilisé comme combustible, dans un usage proche du charbon-vapeur.

Plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

Polymères

Molécule constituée de monomères unis les uns aux autres par des liaisons dites covalentes, tels que l'amidon et les protéines. Ils sont le plus souvent organiques (ADN), artificiel ou synthétique (comme le polystyrène). Les polyoléfinés constituent la plus grande famille de polymères.

Production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par une compagnie pétrolière.

Projet

Le terme « projet », tel qu'il est utilisé dans ce rapport, est susceptible de recouvrir différentes significations telles que, actifs, accords, investissements, développements, phases, activités ou composantes. Chacun de ces termes pris individuellement peut également être décrit de manière informelle comme un « projet ». L'utilisation de ce terme est donnée uniquement à titre indicatif et n'a pas vocation à fournir une description précise du terme « projet », dont l'acception dépend de lois ou réglementations particulières.

R

Raffinage

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

Réserves

Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies.

Réserves développées

Quantités d'hydrocarbures récupérables à partir de puits et d'installations existants qui ne nécessitent pas d'investissements supplémentaires importants. Elles s'appliquent aux réserves prouvées et aux réserves prouvées plus probables.

Réserves prouvées (réserves 1P)

Quantités estimées de pétrole brut et de gaz naturel que les données géologiques et d'ingénierie démontrent, avec une certitude raisonnable (90%), être récupérables dans les années à venir à partir des champs connus et selon des conditions contractuelles, économiques et d'exploitation existantes :

- les réserves prouvées développées sont celles récupérables à partir des installations existantes et ne nécessitant pas d'investissements supplémentaires importants ;
- les réserves prouvées non développées sont celles qui devraient être récupérées à la suite de nouveaux investissements (installations de surface, puits, etc.).

Réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats E&P et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de prix long terme. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

Réservoirs

Formation rocheuse souterraine poreuse et perméable qui contient du pétrole ou du gaz naturel.

Ressources

Somme des réserves prouvées et probables et des ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues) – *Society of Petroleum Engineers* - 03/07.

Restitution des sites

Au terme de l'exploitation d'un gisement, les compagnies pétrolières peuvent être amenées à engager des dépenses de restitution des sites de production. Cet arrêt progressif de la capacité de production d'un champ ou d'une partie seulement de cette capacité (un puits, un groupe de puits, etc.) entraîne généralement le démantèlement des installations de production, de transport et de stockage et la restitution des sites.

S

Steam Assisted Gravity Drainage (SAGD)

Technique utilisée dans la production *in situ* de bitumes à partir des sables bitumineux, cette technique consiste à injecter de la vapeur d'eau afin d'augmenter la température du bitume et d'en réduire sa viscosité, facilitant ainsi son extraction.

Side track

Puits dérivé foré à partir d'une portion de puits existante (et non pas en partant de la surface). Il est utilisé pour contourner une obstruction dans le puits d'origine ou reprendre le forage dans une nouvelle direction ou encore explorer une zone géologique proche.

Silicium

Élément le plus abondant dans la croûte terrestre après l'oxygène. Il n'existe pas à l'état libre mais sous forme de composés comme la silice, utilisée depuis très longtemps comme composé essentiel du verre. Le polysilicium (ou silicium cristallin), obtenu par purification du silicium et constitué de cristaux d'aspect métallique, est employé pour la construction des panneaux solaires photovoltaïques.

Sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

T

Technique de production ex situ des schistes bitumineux (Technologie Red Leaf : EcoShale™ In-Capsule Technology)

La technique de production *ex-situ* s'applique aux formations de schiste bitumineux peu profondes. Les schistes sont extraits par technique minière puis placés dans des grandes capsules scellées dans lesquelles ils sont chauffés. Le chauffage provoque une réaction de pyrolyse qui permet d'obtenir des hydrocarbures liquides de grande qualité ainsi que du gaz.

Technique de production *in situ* des schistes bitumineux (Technologie American Shale Oil, LLC (AMSO))

Dans un processus *in situ*, les schistes bitumineux sont chauffés en place sous terre afin de provoquer une réaction de pyrolyse *in situ*. Les hydrocarbures liquides, de très bonne qualité, et gazeux qui sont produits grâce à cette réaction sont ensuite extraits du réservoir, par gaz *lift* et/ou pompage qui sont des techniques de production classiques.

Unité de conversion profonde (*coker*)

Installation qui permet, par craquage de résidus de distillation, d'obtenir des produits légers (gaz, essence, diesel) et du coke.

Unité de désulfuration

Installation dans laquelle est effectué le processus d'élimination du soufre ou des composés sulfurés des mélanges d'hydrocarbures gazeux ou liquides.

Unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant plusieurs permis/licences ou pays.

Upgrader

Unité de raffinage où se fait, par craquage et hydrogénation, la valorisation de produits pétroliers tels que les huiles lourdes.

Tables de concordance

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004

Informations prévues à l'annexe 1 du règlement CE n° 809/2004	Document de référence 2012	
	Chapitres concernés	Paragrophes concernés
1. Personnes responsables	p i	p i
2. Contrôleurs légaux des comptes	5	4.1. à 4.3.
3. Informations financières sélectionnées	1	2.
4. Facteurs de risque	4	1. à 4.
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution	2	1.1.
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	2	1.1.
	8	2.1.
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	2	1.1.
	8	2.1.
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	2	1.1.
	8	2.1.
5.1.4. Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	2	1.1.
	8	2.1.
5.1.5. Événements importants dans l'exercice des activités	2	2. à 5.
	3	1.
5.2. Investissements	2	5.1. et 5.2.
5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	2	5.1.
5.2.2. Principaux investissements en cours	2	5.1.
5.2.3. Principaux investissements envisagés	2	5.2.
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités	1	2.
	2	2. à 5.
6.2. Principaux marchés	1	2.
	2	2. à 5.
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	2	2. à 5.
	3	1.1. à 1.5.
6.4. Dépendance à l'égard de certains contrats	4	3.3.
6.5. Position concurrentielle	2	1.1., 2., 3., 4.
	4	3.10.
7. Organigramme	2	8.
7.1. Place de l'émetteur dans le Groupe	2	6.1.
7.2. Principales filiales	2	6.2.
	9	7. (note 35)
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles les plus significatives	2	1. à 4., 7.
	9	7. (note 11)
8.2. Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	4	2.
	12	2.

9. Examen de la situation financière et du résultat

9.1. Situation financière	1	2.
	3	1.1. à 1.6.
9.2. Résultat d'exploitation	3	1.1. à 1.6.
9.2.1. Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	3	1.1. à 1.6. et 4.
9.2.2. Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3	1.1. à 1.6.
9.2.3. Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	3	1.1. à 1.6. et 4.
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	3	2.1.
10.2. Source, montant et description des flux de trésorerie	3	2.2.
	9	5.
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	3	2.3.
	4	1.
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	n/a	n/a
10.5. Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	2	5.2.
	3	2.5.
	9	5.
	9	7. (note 11)
11. Recherche et développement, brevets et licences	3	3.
12. Information sur les tendances		
12.1. Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	3	4.3.
	7	6.
12.2. Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	2	5.2.
	3	4.
	4	1. à 3.
	7	6.
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n/a	n/a
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	5	1.1. et 5.3.
14.2. Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	5	1.9.
	5	6.3.
15. Rémunération et avantages		
15.1. Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	5	5.
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	5	5.5.
	9	7. (note 24 et 25)
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	5	1.1.
16.2. Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	5	5.5.
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	5	1.5.1. et 1.5.2.
	5	1.6.1. et 1.6.2.
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	5	1.3.

17. Salariés

17.1. Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	1	2.
	5	6.1.
	12	1.1.
17.2. Participations au capital et <i>stock-options</i>	1	2.
	5	6.2.
	12	1.1.3.
17.3. Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	5	5.6.
	5	6.2.
	8	3.1.

18. Principaux actionnaires

18.1. Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	6	4.4.
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	6 8	4.4. 2.4.
18.3. Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a	n/a
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a	n/a

19. Opérations avec des apparentés	6	4.9.
	9	7. (note 24)

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.1. Informations financières historiques	7	1. et 2.
20.2. Informations financières pro forma	n/a	n/a
20.3. États financiers annuels consolidés	9	2. à 7.
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1. Vérifications des informations financières historiques	7 9 11	2. 1. 2.
20.4.2. Autres informations figurant dans le Document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	5 11	2. 1.
20.4.3. Informations financières figurant dans le Document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	10 10 7	1.5. à 1.9. 2. 3.
20.5. Date des dernières informations financières vérifiées		31 décembre 2012
20.6. Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1. Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a	n/a
20.6.2. Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a	n/a
20.7. Politique de distribution des dividendes	6	2.1.
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	7	5.
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	7	6.

21. Informations complémentaires

21.1. Capital social		
21.1.1. Capital souscrit et capital autorisé	8	1.1. à 1.4.
	11	4. (note 6.a)
	9	7. (note 17)
21.1.2. Actions non représentatives du capital	n/a	n/a
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	6	3.2.2., 3.2.7.
	6	4.4.1., 4.5.
	8	1.5.
	9	7. (note 17)
	11	4. (note 6)
21.1.4. Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	8	1.3. et 1.4.
21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	5	6. 2. 4. et 6. 2. 5.
21.1.6. Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a	n/a
21.1.7. Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	8	1.6.
	9	7. (note 17)
	11	4. (note 6.a)
21.2. Acte constitutif et statuts		
21.2.1. Objet social de l'émetteur	8	2.2.
21.2.2. Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	5	1.4. et 1.5.
	8	2.3.
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	8	2.4.
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	8	2.5.
21.2.5. Convocation des assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	8	2.6.
	6	4.4.3. et 4.4.4.
21.2.6. Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	8	2.4.
21.2.7. Déclarations de franchissements de seuils statutaires	8	2.7.
21.2.8. Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a	n/a
22. Contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a	n/a
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n/a	n/a
24. Documents accessibles au public	8	4.
25. Informations sur les participations	8	5.
	9	7. (note 35)
	11	5.

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel

La table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent Document de référence, les informations qui constituent le rapport financier annuel en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Rapport financier annuel	Document de référence 2012	
	Chapitres concernés	Paragraphes concernés
Comptes annuels	11	3. à 4.
Comptes consolidés	9	2. à 7.
Rapport de gestion (au sens du Code monétaire et financier)		
Informations visées aux articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce		
Analyse des résultats, de l'évolution des affaires, de la situation financière et de la situation d'endettement	2	2. à 4.
Utilisation des instruments financiers par l'entreprise	3	1. à 2.
Indicateurs clés de performance financière et non financière	4	4.1.
	1	1. et 2.
	12	1. à 3.
Principaux risques et incertitudes auxquels la Société et l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation sont confrontés	3	4.1. à 4.3.
	4	1. à 4.
	7	5.
Tableau récapitulatif des délégations en cours en matière d'augmentations de capital	8	1.3.
Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce : éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	8	3.3.
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce : rachats par la Société de ses propres actions	6	3.
Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel		p i
Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés	9	1.
	11	2.
Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	5	4.4.4.
Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)	5	1.
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-235 du Code de commerce)	5	2.

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations qui constituent le rapport de gestion au sens du Code de commerce

Rapport de gestion du Conseil d'administration au sens du Code de commerce	Document de référence 2012	
	Chapitres concernés	Paragrophes concernés
Situation et activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice	2	2. à 4.
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe	3	1. à 2.
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	1 12	1. et 2. 1. à 3.
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe, perspectives	3	4.
Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	7	6.
Activités en matière de recherche et de développement	3	3.
Prises de participations ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	n/a	n/a
Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices et des revenus distribués	6	2.
Injonctions ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	7	5.1.
Information sur les délais de paiements des fournisseurs ou des clients de la Société	9	7. (note 23)
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et les sociétés du Groupe sont confrontés	3 4 7	4.1. à 4.3. 1. à 4. 5.
Indication de l'utilisation des instruments financiers par la Société et le Groupe	4	4.1.
Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	4	4.1.
Conséquences sociales et environnementales de l'activité ; engagements sociétaux en faveur du développement durable	12	1. à 4.
Activités polluantes ou à risque (Seveso seuil haut)	4 12	2. 2.
Mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	5	1.1.
Mode d'exercice de la Direction générale de la Société	5	1.7.1. et 3.1.
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	5	5.
Obligations de conservation d'actions imposées aux dirigeants mandataires sociaux	5	5.6.2.
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la Société	5	6.3.1.
Informations relatives à la répartition du capital social	6	4.4.
Autocontrôle	6 8	3.2. et 4.5. 1.5.
Informations visées par l'article L. 225-211 du Code de commerce relatives aux opérations de rachat par la Société de ses propres actions	6	3.
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	n/a	n/a
État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	5 6	6.2. 4.4.
Ajustements des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions	n/a	n/a
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	9 11	7., Introduction 4.1.
Observations faites par l'AMF sur les propositions de nomination ou de renouvellement	n/a	n/a
Tableau des résultats au cours de chacun des cinq derniers exercices	11	5.2.
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	8	1.3.
Information prévue à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	8	3.3.
Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	5	1.



La présente brochure a été imprimée sur un papier couché 100 % recyclable et biodégradable, fabriqué à partir de pâtes blanchies ECF (Elemental Chlorine Free) dans une usine européenne certifiée ISO 9001 (pour sa gestion de la qualité), ISO 14001 (pour sa gestion de l'environnement), CoC PEFC (pour l'utilisation de papiers issus de forêts gérées durablement) et accréditée EMAS (pour ses performances environnementales).

Photographie en couverture : © Gladieu Stephan/TOTAL

Conception et réalisation : Agence Marc Praquin

rendez-vous sur
www.total.com



TOTAL S.A.
Siège social :
2, place Jean Millier - La Défense 6
92400 Courbevoie - France
Capital social : 5 914 832 865 euros
542 051 180 RCS Nanterre
www.total.com

Standard : +33 (0)1 47 44 45 46
Communication financière : +33 (0)1 47 44 58 53
Relations actionnaires individuels : N° Vert 0 800 039 039